

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

#### Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

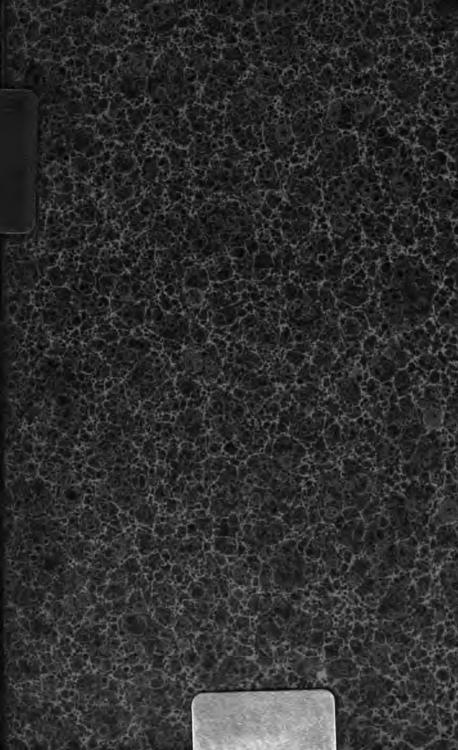
We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + Refrain from automated querying Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

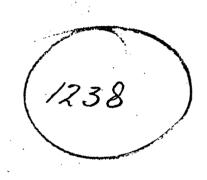
#### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/









Per. 14198 e. 252

LE

# MÉMORIAL CATHOLIQUE.



## MÉMORIAL CATHOLIQUE,

OUVRAGE PÉRIODIQUE.

CINQUIÈME ANNÉE.

TOME X.



#### A PARIS,

AU BUREAU DU MÉMORIAL CATHOLIQUE,

IMPRIMERIE DE GUEFFIER, Rue Mehrine, nº. 23. M. DCCC. XXVIII.



### MÉMORIAL CATHOLIQUE.

JUILLET 1828.

#### AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Messieurs les Souscripteurs dont l'abonnement est expiré, sont priés de le renouveler incessamment, pour ne point éprouver d'interruption dans l'envoi de lours numéros.

Les lettres, demandes et envois d'argent doivent être affranchis, et adressés au Directeur du Memorial, aux des Braux-Arts, n°. 5, près la rue de Seine, faubourg Saint-Germain.

Si la persécution nouvelle a profondément affligé tous les vrais catholiques, l'impression qu'elle a produite sera, à certains égards, salutaire à la religion. Gette cruelle épreuve ranime, plus qu'on ne sauroit le dire, le courage et le zèle : ceux qui paroissoient indifférents se remuent, et les endormis se réveillent. Nous apprenons que le peuple des campagnes même à pris l'alarme, particulièrement dans les diocèses où la foi est plus vive : il demande déjà si l'on veut encore lui ravir ses prêtres. Chacun prévoit la crise qui approche; et pour s'y bien préparer, c'est déjà beaucoup que de la prévoir.

Cette disposition des esprits est singulièrement favorable aux mesures que l'on attend avec raison de l'épiscopat. Dans un

temps où le pouvoir n'est nulle part, une grande puissance est donnée à l'autorité spirituelle; dès qu'elle se déploie avec énergie. Les ememis de la religion le savent; et voilà pourquoi ils éclatent en menaces furieuses, dès qu'un évêque ose élever la voix contre leur tyrannie. Déjà ils ont parlé de déportation; il est vrai qu'ils n'ont pas encore prononcé le mot d'échasauds.

Nous publierons les réclamations des évêques à mesure qu'elles parviendront à notre connoissance. Les journaux quotidiens ont déjà appelé l'attention publique sur celles de deux vertueux prélats; mais comme ils ne les ont pas insérées en entier, nous nous faisons un devoir de consigner dans notre recueil ces pièces, qui méritent d'être conservées, et qui honorent la sagesse et le zèle de leurs respectables auteurs.

#### LETTRE PASTORALE

#### DE Mes. L'EVEQUE DU PUY,

ADRESSÉE AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE,

A l'oceasion de l'Ordonnance royale du 21 avril dernier, relative aux Ecoles primaires.

E COST LINES OF THE PROPERTY OF

Louis-Jacques-Maraton ne Bonald, par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège apostolique, d'êque du Puy, aux Gurés et Descervants de motre diocèse, Saluz et Bénédispine, en aptre Seignaut-Jesus-Christ,

A mesure que les temps deviennent plus difficiles, nos très-chers coopérateurs, potre vigilance sur le troupeau qui nous est confié doit devenir plus active, et notre zèle doit s'enflammer davantage à mesure que devient plus ardent le zèle des ennemis de Jésus-Christ et de sa réligion.

" Nous taire lorsqu'il faudroit multiplier nes avertissements et nes

instructions, seroit une préverication manifeste et l'oubli des plus redoutables obligations. Peut-être nous sauroit - on gré de notre silence, comme d'une preuve de cette modération qui a tant de prix dans ces jours de faiblesse et de défection; peut-être qu'une prudence plus selon le monde que selon Dieu applaudiroit à notre réserve, et ne verroit que sagesse dans cette tolérance qui s'accommode de tout; peut-être que rester le témoin muet des insultes prodiguées à la religion, et entendre, sans paroître ému, les blasphèmes de l'impie, seroit le plus sûr moven de se concilier cette faveur populaire aujourd'hui si ambitionnée; mais tandis qu'immobiles en présence d'un ennemi tous les jours plus entreprenant. nous nous bercerions de l'espoir de charmer sa fureur par divers tempéraments, et de le désarmer à force d'égards, plus sage et plus prudent que neus, il profiteroit habilement de notre excessive circonspection pour miner l'édifice de l'Église, affaiblir insensiblement le respect pour les plus saintes règles de la discipline, et nous dépouiller peu-à-peu des droits que nous ne tenons que de Jésus-Christ. Croire qu'il nous convint dans ces circonstances d'imiter le silence que gardoit l'Homme-Dieu au milieu des plus sanglants outrages, ne seroit qu'une pieuse illusion. On se prévaudroit de ce silence pour persuader à la multitude qu'après tout on ne vent retrancher rien d'essentiel, ni affaiblir en rien le respect dû au Sacerdoce et à ses droits; que c'est sfin de faire cesser d'injustes préventions et de ramener les ministres des autels à toute la spiritualité de leurs sonetions qu'on simplifie les devoirs de leur mission sur la terre, et qu'on les décharge de certains soins qui excitent contre eux les clameurs de la malveillance et les arrachent au calme et aux douceurs du senctuaire. Ainsi, on se serviroit de notre inaction pour en imposer aux fidèles et colorer les plus odieuses entreprises. Mais, N. T. C. F., si l'Esprit saint nous dit dans les saintes Lettres qu'il y a un temps pour se taire, il nous dit aussi qu'il y a un temps pour parler; et ce temps d'élever la voix semble être arrivé pour nons.

Accusé solennellement de violer les lois du royaume et de conspirer contre les libertés publiques, l'épiscopat françois, sans tropprésumer de lui-même, pouvoit puiser dans son amour pour son Roi et son attachement à ses devoirs l'espérance de sortir victorieux

d'une accusation aussi grave. Au moins pouvoit-il prétendre à n'être condamné qu'après des enquêtes dirigées avec conscience, sur des témoignages irrécusables et sur les preuves les plus convainçantes. Mais ce qu'un accusé ordinaire eût réclamé comme un droit, a sans doute paru une nouvelle exigence de la part des évêques. On les avoit, signalés aux peuples comme des conspirateurs, et veilà que de nouvelles mesures sur l'instruction primaire, supposant le crime constaté, vienneut tout-è-coup dépouiller les premiers pasteurs de leurs attributions les plus douces et les plus importantes, et les fétrissent ainsi, en quelque sorte, dans l'esprit des familles, en insinuant qu'ils n'avoient été jusqu'alors ni des gardiens asses fidèles de l'enfance, ni des conseillers assez sages de la jeunesse.

Pent-être trouvers-t-on que nous laiseant trop préoccuper par la souvenir de certaines accusations, nous mettons un excès de sévérité dans nos jugements. Mais qu'on nous dise donc alors quelles raisons si puissantes ont pu metiver cette restriction des droits des évêques à l'égard des potites écoles. Avions nous oublié les obligations sanctées qui nous sont imposées, au point de ne plus exercer aucune surgeillance sur les instituteurs et leurs élèves? Qu'on consulte les procès-varbaux de nes visites, qu'on lise nos erdonnances, en verrais notre sàle s'est rateau : qu'on interroge les enfants, et ils redirents les legans de leur premier pasteur, et ils rappelleront le jour où ils entouroient leur évêque, répondoient à ses questions et recevoient de lui des encouragements et des témoignages d'affection.

Nons reprocheroit-on de pe pas assez favoriser la propagation de l'enseignement primaire et d'employer nos efforts à retarder la marche du siècle? Mais depuis quand la religion a-t-elle cherché à s'associer l'ignorance, peur étendre ses computes? Quel besoin a-t-elle des ténèbres pour éclairer les esprits des lumières de l'Évangile? Il faut toute la haine des ennemis de l'Église peur activer à cet excès d'absurdité dans leurs calomnies. Gertes, s'il étoit vraique nous missions peu d'ardeur à répandre l'instruction parmi les classes pauvres de la société, ce ne seroit pas à nous qu'il faudroit reprocher cette tiédeur; il faudroit en accuser la licence effrénée de la presse, qui attend que les enfants aient acquis les premières connoissances des lettres pour jeter dans leurs cœurs des semences de révolte et de libertinage.

Nous accuseroit-on de ne pas soutenir de notre influence tentes les méthodes d'enseignement? Mous répondrions que le devoir d'un évêque est d'encourager les méthodes qui favorisent non-seulement les progrès de l'enseignement, mais encore les progrès de la piété: les méthodes qui apprenuent aux enfants à porter dans la maison paternelle non le ton du commandement, mais la soumission et le simplicité de leur âge. Ce devoir, nous l'avons remplé pent-être avec trop de fidélité, au gré de nos acousateurs.

Trouveroit-or que nous mettons trop de mystère dans l'exercice de nos foractions relativament sux petites écoles, que nous neus sommes trop affranchis des nombreuses formalités aujourd'hui en usage; qu'on ne voit de nous ni sapports sur l'état de l'instruction primaire, ni tableaux de situation des établissements particuliere; qu'en un mot, nous n'administrons pas assez, suivant le langage du jour? Nous l'avouerons avec franchise : nous avious cru jusqu'à présent que pour maintenir la discipline et la pieté dans les écoles, la surveillance journelière des curés, l'exames sévère des livres à l'usage des enfants, nos visites pastoreles, le compte que chaque pasteur est obligé de nous rendre de sa paroisse, que tous ces moyens que nous suggèrent les conciles, les synedes, les mettes des diocèses, ont plus d'efficacité que des repports qui ne réforment: rien, que des écritures que l'on multiplie sans fruit comme sans nécessité. Nous devous notre semps à l'escomplissement de devoirs trop importants, pour le consumer à remplir des furmalités stériles pour le bien et peu conformes à le diguité de notre mission sur la terre.

Pent-être auroit-on déaire que neus emeions porté nos écoles à ce degré de perfection, que les instituteurs cetholiques , instruiennt des élèves de différentes religions, fissent preuve d'une instruction assez variée et de principes assez flexibles pour expliquer à chaquel la lettre de son catéchisme particulier, gardent, au milien de toutes ces doctrines qui se combattent, la plus exacte neutralité. Alors l'enseignement primaire eut été dirigé avec cette parfaite modération et cette scrupuleuse tolérance que réclame le progrès des lumières. Il est possible, N. T. C. F., que ce soit là le reproche le plus grave que l'on ait à nous faire, mais que, par un rasse de pudeur, on n'ose nous adresser ouvertement. Sans insister sur cette.

accusation, nous devons déclarer que nous mettrons toujours notre gloire à la mériter, et que toutes les lumières qui pourroient jaillir des écoles les plus perfectionnées ne valent pas le sacrifice de sa foi et de sa conscience.

Ainsi, rien dans le régime actuel des écoles ne peut justifier les mesures qui viennent d'enlever aux Evêques d'importantes attri-. butions, pour leur donner en échange certains droits illusoires et une apparence trompeuse d'autorité.

Mais quand le zèle se seroit ralenti dans quelques diocèses; quand il seroit vrai que sur quelques points l'enseignement primaire eût été moins encouragé, n'y avoit-il donc d'autre remède au mal que de dépouiller l'Episcopat d'un droit inhérent à son caractère? Les saints Canons ne fournissoient-ils pas les moyens de rendre à la discipline sa vigueur, au zèle sa première ferveur, à la vigilance toute son activité, sans violer les Canons, sans fouler aux pieds les prérogatives les plus légitimes? Et, pour rétablir Pordre légal, falloit-il recourir à des mesures pleines de dispositions contradictoires et dont la confusion décèle assez l'injustice?

Oui, N. T. C. F., le juridiction sur les petites écoles est un droit des Évêques. Quelle est la plus importante fonction de l'instituteur de l'enfance, quel est le premier de ses devoirs? C'est' d'enseigner à ses élèves les vérités de la Religion (1): c'est de graver dans la mémoire des enfants le texte du Catéchisme, et de leur exposer avec clarté et précision les dogmes que tout Chrétien catholique fait profession de croire. S'il admet l'enseignement. humain, ce n'est que comme un accessoire. Ici, l'instituteur est plutôt catéchiste que professeur; plutôt coopérateur des ministres de la parole sainte que maître dans une classe; plutôt associé au ministère évangélique qu'appelé à donner les premiers éléments des lettres. Or, considéré sous ces différents rapports, de qui le maître d'école doit-il tenir sa mission, si ce n'est de ceux auxquels il a été dit : Allez, enseignez; de ceux qui sont chargés de distribuer au troupeau une doctrine saine et de conserver avec fidéfité le dépôr de la Foi? S'ingéreroit-il lui-même d'enseigner? Mais ce seroit une

<sup>(1)</sup> Circulaire du ministre de l'Instruction publique aux Evêques, du 12 mai.

intrusion. Iroit-il demander ailleurs ses pouvoirs? Mais quelle est l'autorité distincte du corps des Pasteurs qui partage avec ces Pasteurs le devoir d'enseigner la Religion et de paître le troupeau de Jésus-Christ? Nous ne la connoissous pas.

Si les maîtres d'école ne recoivent l'institution et la mission des Evêques . s'ils ne sont sous notre continuelle surveillance, si le droit nous est ôté de les établir et de les révoquer, de les admettre ou de les rejeter, que deviendre le plus souvent l'enseignement entre leurs mains? Oui nous répondra de leur exactitude dans l'explication du dogme, dans le développement de la doctrine catholique? Qui nous assurera que l'erreur ne sortira pas de leur houche et ne s'insinuera pas dans le cosur de leurs élèves? Qui sait s'ils ne sépareront pas aussi eux-mêmes la morale de la Religion, et s'ils ne croiront pas qu'il est possible de former des hommes de bien sans se mettre en peine de former des Chrétiens? Et s'il en est ainsi, que deviendront un jour les paroisses peuplées d'une jeunesse sans' instruction solide sur la Religion, sans principes arrêtés sur les objets de la croyance catholique, et n'ayant tout au plus que quel-' ques idées d'une morale vague, sans force pour modérer les passions, impuissante pour procurer le bonheur des familles?

Elle étoit hautément reconnue cette prérogative que nous défendons ici, dans ces temps où, avec meins de zèle que de nosjours pour les libertés de l'Eglise gellicane, on respectoit davantage son indépendance. Les Conciles provinciaux prétoient à la juridiction des Prélats sur les petites écoles l'appui de toute leur autorité, tandis que les arrêts de nos Cours souveraines et des conseils du Monarque, rendoient hommage à ce droit et le protégeoient coutre d'injustes prétenfiens.

Entendez. N. T. C. F., les Pères du Concile de Narbonne, tenu en 1551, qui déclarent inhabile à enseigner un instituteur qui ne tiendroit pus en mission de son Évêque ou de tout autre Supérieur ecclésiastique (1). Peu de temps après, le Concile de Rouen ordonne aux Évêques de rétablir les anciennes écoles et d'en former de nouvelles (2). Quelques années plus tard, les Evêques de la

<sup>(1)</sup> Conc. Narbon., Can. 61, an. 1551.

<sup>(2)</sup> Conc. Rothom., Can. 1, an 1581.

province de Bordeaux, comprenant toute l'inflaence de l'éduention des enfants sur la société, tracent avec une sellicitude toute pastorale les plus sages réglements pour la tenue des écoles, et veulent établir des maîtres dans toutes les paroisses (s). Marchant sur les traces de ces Pontifes, le Concile d'Aix exhorte les Prélats à former des écoles des deux sexes, afin de soulager les Curés dans les fonctions importantes de l'enseignement (s). Les Conciles de Toulouse et de Bourges ne déploient pas un zèle moins ardent. Tous supposent comme incontestable le droit que mous revendiquons.

Au langage imposant dont retentissoit le sanctueire de la Divinité, les magistrats chrétiens répondoient, du sanctueire de la Justice, par un langage digne de leurs augustes fonctions, et du Fils aîné de l'Église; dont ils tenoient leur autorité. Ainsi, le 28 juin 1625, le Parlement de Paris ordonne aux maîtres et maîtresses d'école de se pourvoir devant les Supérieurs ecclésiastiques du diocèse pour régler les différands qui pourroient survenir entr'eux sur le fait des petites écoles (3). Le 10 juillet 1632, intervint un arrêt de la même Cour, qui défandeit aux officiers civils de prendre comoissance du fait des petites écoles (4). Le 23 janvier 1680, le même Parlement rendit un arrêt, sur les conclusions de M. de Lameignon, Avocat-général, pour maintenir la juridiction des Supérieurs ecclésiastiques sur les maîtres d'école de la ville d'Amiens (5).

Les droits des Évêques n'étoient pas soutenus avec moins de force dans les conseils du Souverain. Ainsi, le 20 août 1668, sur ce qui avoit été représenté au Roi, étant en son conseil, que l'instruction des enfants a toujeurs été jugée si importante, que de tout temps les lois civiles aussi bien que les ecclésiastiques l'ont particulièrement commise aux soins des Évéques, en sorte qu'il n'est permis à qui que ce soit de s'y ingérer, ni de tenir des écoles, qu'il n'are abtenu la permission et l'approbation de l'Évéque diocésain, Sa

<sup>(1)</sup> Gonc. Burdeg., tit. 27, an. 1583.

<sup>(2)</sup> Conc. Aquens., an. 1585.

<sup>(3)</sup> Mémoires du Clergé, tom. I, p. 1050.

<sup>(4)</sup> Ibid., p. 1058.

<sup>(5)</sup> Ibid., p. 1033.

Majesté ordonna que ceux qui voudroient tenir de petites écoles pour l'instruction de la jeunesse de l'un et de l'autre sexe, dans l'étendue du diacèse de Cahors, seroient tenus de prendre la permission et l'approbation expresse, par écrit, de l'Évêque de Cahors (1). Le 10 septembre 1681, intervint un arrêt du conseil d'état em faveur de la juridiction des Archevêques de Bourges sur les écoles, sur la requête présentée au Roi, étant en son conseil, par l'Archevêque de Bourges, contenant que l'instruction des enfants étant une des principales actions qui concernent la Religion et le salut des dmes, il est du devoir et de l'autorité des Évêques d'y pourvoir, et d'examiner la religion à la foi, la capacité et les mœurs de ceux qui se présentent ou que l'on propose pour tenir des écoles publiques et particulières (2).

On sent que les conseillers de la Couronne puisoient leurs inspirations et leur langage dans le cœur de nos Rois, lorsqu'on lit les paroles que Louis-le-Juste écrivoit à l'évêque de Poitiers, sur l'ordre à observer pour les petites écoles: C'est chose, disoit ce prince, qui dans votre diocèse regarde en général votre soin, puisque c'est de là que les âmes, du salut desquelles vous êtes chargé, doivent recevoir la première teinture du bien (3). Ainsi, la jurisprudence des Parlements et des Conseils du Roi a reconnu et constamment protégé le droit des Évêques d'instituer les maîtres d'école.

Or, les arrêts des Parlements n'auront-ils donc d'autorité que lorsqu'ils attaquent les plus saintes et les plus utiles institutions? Ne sera-t-il permis d'invoquer l'ancienne législation que pour donner des chaînes à l'Égliae de France? N'y aura-t-il de sagesse, d'équité et de raison que dans les édits de persécutions? Nous avons trop de confiance aux protestations d'impartialité et de modération que l'on entend de toutes parts, pour le penser. On ne trouvera donc pas étrange que nous aussi pous allions emprunter des armes aux auciennes lois du royaume, pour défendre nos droits et nos prérogatives.

On nous dira peut-être qu'en ôtant aux Évêques certaines attri-

<sup>(1)</sup> Mémoires du Clergé, t, I, p. 996.

<sup>&#</sup>x27;(2) Ibid , p. 1034.

<sup>(3)</sup> Ibid., p. 977.

butions, relativement à l'éducation de l'ensance, la nouvelle Occdonnance accorde cependant aux Ministres de la Religion une
participation salutaire à la surveillance des écoles (1); qu'elle n'em
reconnoît pas moins que la surveillance de l'enseignement religieux
leur appartient en vertu de leur titre même (2); qu'elle entend que
la surveillance soit organisée de telle manière que les Supérieurs
ecclésiastiques y prennent une part efficace (3); qu'elle veut assurer la salutaire influence des Ministres des autels (4); et qu'enfin
elle déclare que l'Évéque diocésain aura le droit de visiter les
écoles (5).

Certes, il faut convenir, N. T. C. F., qu'on avoit bien besoin de recourir à toutes ces déclarations pour voiler aux yeux de la France catholique toute l'injustice de l'usurpation des droits les plus sacrés des Évêques, et que ce n'étoit pas trop d'un largage aussi religieux pour faire illusion sur des mesures aussi peu chrétiennes.

On veut que nous ayons une part efficace à la surveillance des écoles: et on nous accorde seulement la nomination de trois membres sur neuf, dont se composent les comités. Avec une si foible minorité, où sera souvent l'efficacité de notre intervention dans des questions importantes? On nous accorde une participation salutaire à la surveillance des écoles: et on ne laisse à notre disposition aucun des moyens qui peurroient rendre salutaire notre vigilance sur les écoles. Dans nos Visites pastorales, nous serons témoins des abus, et nous ne pourrons rien ordonner de salutaire pour y remédier. On nous signalera un instituteur corrupteur de la jeunesse, aussi suspect dans ses mœurs que dans sa foi, et nous ne pourrons prendre aucunes mesures salutaires pour mettre sur-le-champ la jeunesse à l'abri de la contagion des mauvais exemples et des scandales de ses maîtres.

On a voulu assurer notre influence : et on a tout combiné pour la paralyser. On a même si bien compris le peu d'efficacité de notre

- (1) Circul. du Ministre aux Recteurs, du 7 mai.
  - (2) Circul. du Ministre aux Évêques , du 12 mai.
  - (3) Rapport du Ministre au Roi, le 21 avril.
  - (4) Ibid.
  - (5) Ordonnance du 21 avril, art. 20.

parlicipation et de notre influence dans le nouveau régime des écoles, que les comités devront désigner des inspecteurs pour surveiller l'instruction primaire. No Visites pastorales ne suffisent plus : motre présence dans les paroisses que nous parcourons est sans utilité. Cependant l'Évêque pourra devenir l'auxiliaire et l'adjoint des inspecteurs choisis par les comités. On l'autorise, par un excès de condescendance sans doute, à remplir les devoirs de l'Épiscopet : on veut bien permettre qu'il exerce un pouvoir qu'il ne tient que de Jésus-Christ, et qu'aucune autorité temporelle n'a le droit de lui donner ni de lui rayir. C'est ainsi que sera assurée l'influence de la religion : voilà ce qu'on entend par cette participation salutaire à le surveillance des écoles.

Si jamais nous avons gémi sous le poids de la charge pastorale. c'est bien dans ce moment où les devoirs qu'elle nous impose nous obligent de faire violence à ces sentiments de respect et d'obéissance que nous professons à l'égard des dépositaires de l'autorité de Dieumême, pour nous élever avec toute la liberté de notre ministère contre l'envahissement de nos droits les plus certains et de nos plus précieuses prérogatives. Quoi ! N. T. C. F., nous qui ne cessons d'exhorter les peuples à la soumission envers les puissances, parce qu'elles sont sur la terre l'image de celui qui règne dans les Cieux, mous voilà réduits à censurer devant les peuples les actes émanés de ces puissances si dignes de nos respects! Quoi ! nous qui avons inondé les saints autels de nos larmes de joie lorsque le Ciel nous rendit les Bourbons, et rendit avec eux à l'Église de France sa véritable liberté, nous voilà contraints de nouveau à gémir aux pieds de ces mêmes autels sur notre Apostolat humilié, sur notre autorité méconnue! Quoi! nous qui, au milieu des redoutables mystères, ne cessons d'importuner le Dieu de Clovis et de saint Louis pour attirer les plus abondantes bénédictions sur les chefs des nations, nous n'aurons plus maintenant à faire monter vers le Seigneur, avec l'encens du sacrifice, que des plaintes et le cri de notre douleur! « O » Jésus, Prince des Pasteurs, s'il devoit en être ainsi, pourquoi » nous avez-vous tiré des rangs obscurs du sacerdoce pour nous élever » sur la chaire des Pontises? Pourquoi nous avez-vous revêtu d'une » dignité qui devient pour nous une source d'amertume, et nous » impose aujourd'hui des devoirs qui font chanceler notre fain'hiessa et semblent démentir en nous ces sentiments que vous a nous avez inspirés vous-même pour ceux qui sont vos représentants a sur la terre?

Mais, N. T. C. F., tout en déplorant les atteintes portées à la Religion, n'oublions jamais que teute puissance vient de Dieu (1), et que, si la conscience nous oblige quelquefois à protester contre les actes de l'autorité temperelle, elle ne nous oblige pas moins à reconnoître sa céleste origine et à défendre ses droits. Ces maximes étoient les maximes de nos pères. Nos exemples comme nos leçons doivent tendre à les accréditer parmi les peuples, parce qu'elles seules peuvent maintenir l'ordre public et assurer le bonheur des mations.

Vous continuerez, N. T. C. F., à observer fidèlement netre ordonnance du so décembre 1824, pour ce qui cencerne les visites des écoles et la surveillance à exercer sur toutes les parties de l'enneiguement primaire. Si nous croyons devoir adopter d'autres mesures, nous nous empresserons de vous les faire connoître, pleins de confiance dans votre rèle à embrasser tous les meyens qui pourront contribuer devantage à procurer le salut des âmes et à étendre le règne de Jésus-Christ.

Donné au Puy, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire, le 10 juin 1828.

† L.J. MAURICE,

Évêque du Puy.

Par Mandement de Monseigneur :

REY.

Chanoine honoraire, Secrétaire.

(1) Non est enim potestas nisi à Deo. Ad Rom., 13, 1,

#### LETTRE

#### DE Mes. L'ÉVÊQUE DE CHARTRES,

A SON EXCELLENCE

#### Mª. DE VATISMÉNIL,

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

Au sujet de la formation des Comités cantonnaux du département d'Eure-et-Loir.

#### MONSEIGNEUR,

J'ai différé la nomination de deux notables pour chaque comité cantonnal, que je vous avois en quelque sorte annoncée par ma lettre du 20 mai, et que vous me pressez d'effectuer, parce que l'état des choses étant bien changé depuis la date de ma lettre, j'ai cru devoir mûrir ma détermination et voir à loisir ce que je pouvois faire. A présent mes idées sont fixées, Monseigneur, et je dois vous déclarer que ce qui a été fait et dit depuis denx mois, m'engage à m'abstenir des choix dont il s'agit.

Le discours que votre Excellence a prononcé devant la Chambre, le 7 juillet, a été particulièrement l'objet de mes profondes méditations: j'y ai vu la règle de ma conduite; souffrez que je vous expose les inductions que j'en ai tirées.

La profession de foi que vous y faites, Monseigneur, c'est que la liberté en matière d'éducation doit avoir des limites, et qu'une liberté non restreinte est un chimère dans l'ordre civil. Je pourrois vous représenter, Monseigneur, que cette chimère ne se réalise que trop sur d'autres articles, puisqu'il n'y a point d'insulte à la religion de l'état, de mauvaise doctrine, d'erreurs impies

qui ne soient permiscs à la liberté de la presse. Mais cette réflexion à part, ce qui m'afflige, c'est que le catholicisme seul soit l'objet et la victime des restrictions qui ont trait à l'éducation publique; que toutes les limitations et tou(és les righeurs soient réservées pour lui; qu'on interprète toutes les lois à son désavantage; et que la religion, qui est de toutes les institutions la plus nécessaire et la plus sacrée, soit dépouillée pièce à pièce, non seulement de ce qui fait sa prospérité, mais de ce qui assure sa vie et sa durée.

Permettez moi de vous le dire, Monseigneur, votre discours est plein de ces interprétations rigoureuses et de ces explications de lois où il y a toujours perte pour la religion. Je ne crains pas même de vous marquer mon étonnement de ce que les paroles d'un ministre aussi connu par la supériorité de ses talents, m'ont paru offrir souvent des erreurs graves. Mon zèle pour des vérités qui me sontplus chères que la vie, vous expliquera la sincérité avec laquelle je vais vous parler, Monseigneur.

Vous trouvez constitutionnel et juste qu'on oblige quiconque voudra entrer dans l'enseignement, à signer au préalable qu'il n'appartient à aucune congrégation ou association religieuse non reconnue. Mais quand on lit la charte, on ne comprend pas qu'une pareille mesure puisse être prise sous son empire. La charte ne fouille point dans les cœurs; elle déclare tous les François admissibles à tous les emplois; elle n'autorise pas à les en exclure pour des, opinions ou des engagements innocents'; elle n'en écarte que les indignes.

Remarquez de plus, Monseigneur, qu'un tel droit implique contradiction dans les termes. Du moment qu'une association religieuse n'est pas reconnue par l'étate, l'état est donc censé l'ignorer. Mais, ditesvous, Monseigneur, le gouvernement ne peut perdre son droit de surveillance : j'en convieus sans peine; aussi peut-il surveiller les membres de cette association, mais nou pas les repousser, mais non pas les flétrir, mais non pas les déclarer suspects, mais non pas créer contre eux des incapacités légales. Cette conséquence est si évidente, que, si on la rejette, il semble qu'il n'y ait; plus de charte, du moins pour les chrétiens.

En Angleterre, il y a des congrégations religieuses catholiques; le gouvernement n'y rend pas leur condition pire que celle des eutres non-conformistes.: Que dis-je? sous les gouvernemens les plus despotiques, en Turquie, par exemple, les religieux n'ont jamais porté aux youx du despete un caractère particulier de réprobation. On ne les frustroit point des droits qui étoient laissés à ce malheureux peuple. Comment ne pas regarder, après cela, comme une chose inexplicable, qu'en France, sous l'égide de la charte, au moment où toutes les libertés sont dégagées des moindres gênes, les membres seuls des congrégations pieuses puissent être traités comme une caste disgraciée?

Qu'on proposat aux professeurs protestants de Strasbourg de signer qu'ils n'appartiennent pas à la congrégation des frères moraves ou à telle autre association semblable, quels criss quel soulèvement! que vous importe, déroit-on? où est donc la charte et la liberté de censeience? Convenes, Monseigneur, que vous respecteriez ces réclamations, ou plutôt qu'il ne vous viendroit jamais dans l'esprit d'y donner lieu. Vous ne tenteriez pas non plus de présenter un pareil formulaire à seuscrire, aux francs-maçons ou aux illuminés. N'est-il donc pas visible que le code de la liberté n'est muet ou voilé que pour le culte catholique?

Mais une réflexion mille fois plus forte, c'est que ces engagements religieux sont regardés comme un trait de perfection par la Religion de nos pères, qui est la Religion de l'Etat. Ce détachement a été déclaré par Jésus-Christ le comble de la vertu. Un gouvernement chrétien peut-il donc voir un motif de méfiance et d'exclusion dans ce qui a été aux yeux de l'Homme-Dieu un titre de prédifection et de faveur? Comment concilier la profession de respect pour l'Evangile avec une appréciation des choses directement contraîré à l'Evangile? Il faut avouer, Monseigneur, qu'on se perd dans ces contradictions.

En voici copendant une plus frappante encore. Il est pennis de blasphémer Dieu, et il n'est pas permis, du moins sans s'exposer à de tristes rigueurs, de s'unir pour mieux servir Dieu! Quoique l'Etat reconneisse le Fils de Marie pour le divin fondateur de sa Beligion, il a été permis de nier la Divinité de Jésus-Christ dans un livre imprimé et déclaré innocent; et il n'est pas permis, du moins si l'on me veut pas être chassé de certaines placés, de suivre les conseils de Jésus-Christ! Unissez-vous, dit un Dieu, par des

liens de soi et de charité, je vous comblerai de mes dons et de mes récompenses; et des hommes disent : Oses sormer ces liens, et nous saurons vous en saire repentir. Il me semble, Monseigneur, que ces observations simples sont asses bien sentir que retirer sa consiance à un catholique, parce qu'il marche dans la voie la plus parsaite suivant la soi catholique, est un acte dont il est permis d'être surpris et même consondu.

. Mais ce n'est pas ici, dites-vous, Monseigneur, une question de conscience, mais une question d'aptitude. Si cela m'étoit permis. Monseigneur, j'oserois vous demander si ceux-là manquent d'aptitude pour élever la jeunesse, que les Bacon, les Richelieu, les Condé. les Corneille, les Matthieu Molé, les Lamoignon, out regardés comme les plus habiles instituteurs de l'ensance? Je vous supplierois de me dire s'ils manquent d'aptitude, ceux qui conduisent des centaines d'enfants comme un seul enfant, qui joignement les lumières aux vertus, chez qui on a toujours vu régner un ordre, une subordination admirables, tandis qu'il falloit envoyer la force armée dans beaucoup de colléges, pour y réprimer des révoltes; dans les maisons desquels leurs plus violents ennemis, qui n'y étoient venus que pour critiquer, n'ont trouvé qu'à admirer et à louer: enfin, qui reçoivent de leurs élèves des marques d'affection et de gratitude, qui sont la vraie pierre de touche de la bonté et de l'habileté des maîtres!

L'éducation est mal entre leurs mains! Ah! quand l'Université actuelle aura produit la centième partie des savants, des orateurs, des poètes immortels qui sont sortis des écoles des religieux: qu'on fenvoie, alors nous consentirons à ne voir en eux que des ignorants et des gens saus aptitude.

Mais ils ont un supérieur étranger.... Que s'en suit-il de la? Tousles peuples catholiques, à l'exception de quelques cantons de l'Italie, seront donc obligés d'abjurer leur foi, puisqu'ils n'aurent per-l' sonne à mettre en place qui ne reconnoisse dens le Pape un supérieur étranger? il n'auroit donc pas été permis au Fils de Dieu de, se donner sur la terre un représentant unique, afin d'assurer l'unité: et la perpétuité de son Église?

Yous trouvez, Monseigneur, un grand inconvénient dans leus: dépendance de ce supérieur. Il peut, ditenvous, les déplacer à son!

gré et déranger par-là les écoles. Demandez, Monseigneur, nux évêques, désolés de leur expulsion, s'ils ont reconnu cet inconvénient? si les ordres de ce chef ne s'accordoient pas toujours avec l'utilité des maisons et le vœu des prélats? Ou plutôt prenez la peine de voir dans les mémoires des temps passés, si pendant plus de deux siècles, malgré cette obéissance au supérieur, leurs écoles n'ont pas été florissantes, et si elles n'ont pas eu la gloire de former pour la France les Bossuet, les Fénelou, les Boileau (x), les talents, en un mot, qui lui assurent l'éclat le plus durable.

Ils sont alarmants pour la monarchie! Étranges alarmes! et cependant, dans des rixes seandaleuses provoquées, il y a quelques années, par le choe des opinions politiques, on a toujours vu leurs anciens élèves dans les rangs des jeunes royalistes! et cependant, lors de la conspiration tramée contre Nicolas Ier, les journaux de Pétersbourg remerquèrent qu'il n'y étoit pas entré un seul des jeunes gens qui avoient étudié dans leur maison! Ah! l'indice le plus significatif et le plus indubitable de leur dévouement à la royatité, c'est la rage inquie avec laquelle ils sont poursuivis par les révolutionnaires.

Monseigneur, il y a un éblouissement dont les hommes les plus éclairés ont peine à se défendre, quead ils sont assourdis par les sophismes de ceux qui ont intérêt à les tromper. Je crois pouvoir dire que vous n'avez pu éviter cette influence împerceptible, et que malgré votre attachement conpu pour la foi de nos pères, vous soutenez une doctrine incompatible avec la charte, et qui blesse crueilement les droits de la religion.

C'est donc, Monseigneur, votre manière d'envisager la liberté en matière d'éducation, qui me détourne de concourir à vos opérations sur les patites écoles. Je crains de m'engager dans des mesures où, d'après l'esprit actuel, la Religion laisseroit toujours quelqu'un de ses droits ou de ses appuis. Quelle douleur pour un évêque de participer à ce travail secret de destruction et de mort!

<sup>()</sup> Si cette phrase est inexacte, en ce qui concerne Boileau, son nom pourroit être facilement remplace par d'autres noms qui réveilsent auss les plus glorieux souvenirs.

Rien ne seroit plus contraire à sa vocation : garder avec une sainte - jalouaie le dépôt qui lui est confié , tel est son devoir ;

Il doit encore faire remarquer l'oppression quand elle est visible, et la pureté des intentions qu'on lui oppose ne pourroit justifier son silence.

C'est ce qui m'oblige, Monseigneur, à vous représenter que l'empreinte de cette disposition à déshériter la Religion de toutes les faveurs et de toutes les marques de la protection publique, se retrouve dans plusieurs autres endroits de votre discours.

Vous promettez à l'industrie, au commerce, d'élargir les voies, de multiplier les avantages et les facilités de l'éducation pour ceux qui embrassent ces carrières; mais taudis que vous êtes disposé à lever toutes les barrières en faveur de ceux-ci, pourquoi en mettez-vous sur la route qui conduit au sanctusire, encore dépauplé et en deuil, de si nouvelles, de si terribles, et que Bonaparte lui-même avoit refusé d'y placer?

Vous faites envisager la ressource des précepteurs, mais il faut donc un asile contre les gênes imaginées présque aux premiers jours de l'ère nouvelle de la liberté. Mais parmi les enfants qui se destinent aujourd'hui au sacerdoce, combien y en a t-il à qui leurs parents soient en état de donner un précepteur?

Vous veus appliquez, Monseigneur, à justifier cette invention d'un diplome de bachelier, lequel sera frappé des nullité entre les mains de l'élève d'un petit séminaire qui l'aura obtenu. Il en sera quitte, dites-vous, pour perdre un an à refaire sa philosophie dans un collège? mais n'est-ce pas là une défaveur; une contrariété dure et gratuite? Quoi ! vous promettex à ceux qui auront été instruits ches leurs parents leur admission immédiate à l'examen pour le baccalaurést; et parce qu'un élève, au lieu d'être resté dans ces foyers, aura passé son enlance sous les ailes de la Religion, et dans une maison élevée sous ses suspices, vous le punirez de ce choix, vous retarderez son entrée dans une nouvelle carrière! N'est-ce pas là décourager les vocations, et ôter à la Religion l'espoir de remplir les vides de la tribu sacrée, espair qui, indépendamment de vos mesures, étoit déjà si éloigné?

Vous dites, Monseigneur: L'éducation reste toujours libre, les

parents peuvent choisir parmi les établissements que nous laissons subsister... Mais, veuillez le remarquer, Monseigneur vous entravez, vous modifiez, vous supprintez, en dépit de la charte et au grand détriment de la Religion, et ensuite vous déclarez qu'on est libre de préférer celles des institutions qui restent debout. Singulière liberté (j'ose le dire), qui accorde ce qu'on ne veut pas, et qui refuse ce qu'on veut et qu'on a droit de vouloir!

Je le sais, Monseigneur, il est douloureux pour un cœur aussi chrétien que le vôtre d'apprendre que bien des personnes voient ici un commencement de persécution. Je n'ignore pas combien vous auriez horreur d'attacher un pareil caractère à vos mesures : mais enfin il est constant que ceux qui veulent persecuter s'en rejouissent. Ils disent bien hant, à la vérité, que les projets de persécution qu'on leur attribue et qu'on leur connoît, sont chimériques. Ils ont imaginé à ce sujet mille expressions agréables qui leur servent à se jouer de la prétendue terreur des Prêtres. Qu'ils sachent que nous sommes les héritiers de ces Ecclésiastiques francois qui ont fait admirer au monde entier leur foi et leur courage; que leur sang encore fumant nous marque la route que nous aurons à suivre et que nous suivrons, s'il le faut. Non, les Prêtres ne craignent que leur Dieu, et leurs ennemis ne sauroient les faire trembler. Ceux-ei feur prêtent les frayeurs qu'ils vondroient leur inspirer, et ils les calomnient sur ce point comme sur tout le reste. Mais des prévisions ne sont point des craintes, et il est bien sise de prévoir que si l'autorité ne se réveille, nous reverrons d'affreux spectacles et d'abominables scènes. Les mêmes causes doivent produire les mêmes effets : or, qui oseroit nier, s'il n'est aveugle on grossièrement dupe, que les symptômes qui se manifestèrent en gr, ne se reproduisent avec des caractères même plus odieux et plus sinistres? Les révolutionnaires, dans leur orgueil, se slattent de nous endormir et de nous tromper en se moquant de l'idée seule de la persécution; mais ils ne savent pas à quel point ils sont démasqués et connus. Ne remplissoient-ils pas, il y a quelques mois, la France de leurs terreurs simulées sur la pui sance sans bornes des Religieux qu'on vient de frapper? A présent, que quelque esprit ingénu s'alarme des suites de ce grand crédit et de la secousse qui peut avoir lieu après ce coup porté, ils disent en propres termes qu'ils ont grandement euvie de rire quand on leur parle de la puissance de ces hommes, et ils accablent de leur mépris ceux qui avoient eu la simplicité de les croire. Leurs protestations et leurs fines railleries sur l'impossibilité d'une persécution sont également rassurantes. Ils la nient en ce moment, et, quand elle sera arrivée, si Dieu ne la détourne, ils auront grandement envie de rire, et ils céderont à cette envie à la vue des personnes qu'ils auront empêchées de prévoir et peut-être de prévenir les crimes et les horreurs dont ils seront entourés.

Tout en repoussant, Monseigneur, l'ombre même des suppositions qui seroient inalliables avec vos lumières et avec vos vertus, je crois que les ennemis de la religion et du trône peuvent faire servir à leurs desseins les nouvelles mesures concernant l'éducation; je crois que la liberté, garantie par la charte, y est blessée au préjudice de la religion; je ne puis adhérer à votre doctrine sur les restrictions que vous croyez qu'on peut mettre à cette liberté. Le clergé dont j'ai l'honneur d'être le chef, et chez lequel j'ai toujours reconnu une pureté de foi égale à la fermeté et à l'élévation de ses sentiments, partage toutes mes dispositions; je ne puis donc ni coopérer, ni le faire coopérer à l'exécution des choses qui ont étéarrêtées.

En conséquence, Monseigneur, de même que par ma lettre du so mai j'ai eu l'honneur de vous déclarer que je m'abstenois, à l'égard de la nomination du président et du prêtre chargé de faire l'examen relatif à l'instruction religieuse, ainsi j'ai celui de faire connoître aujourd'hui à votre Excellence que je ne puis, en aucuns sorte, désigner les deux notables pour chaque comité de ce département.

J'ai l'houneur d'âtre, avec le plus haute considération, Monseigneur,

De votre Excellence,

Le très-humble serviteur,

† CLAUDE-HIPPOLYTE ,

Évéque de Chartres.

Chartres, 15 juillet 1828.

Observations sur un passage du rapport fait au R 01 le 28 mai 1828 par la commission des écoles ecclésiastiques.

Il n'est pas rare de voir les jurisconsultes de notre époque, confondant, ce semble à plaisir, les temps et les circonstances, s'appuyer, dans tel ou tel cas, sur des dispositions législatives autrefois en vigueur, dont l'esprit est tout-à-fait en opposition avec les systèmes qu'on veut faire prévaloir. Mais, ce qui a droit de surprendre davantage, c'est qu'ils commettent si souvent des erreurs graves touchant la législation ancienne en elle-même; car il en résulte alors des applications doublement fausses à l'ordre légal actuel. Un exemple remarquable de cette ignorance profonde de notre ancien droit public nous est ofiert dans le rapport de la commission des petits séminaires. On en va juger par les observations suivantes.

Extrait du rapport suit au Roi le 28 mai 1828 par la commission des écoles ecclésiastiques.

- « Dans l'opinion de la minorité, c'est une erreur de croire
- » que les lois ainsi que les anciennes maximes de la monar-» chie, qui veulent qu'aucun ordre religieux ne puisse s'établir
- » en France sans la permission expresse de la puissance souve-
- raine, ont eu seulement en vue la capacité relative à la
- » propriété et à sa disposition. Elles ont eu d'abord en vue les
- » règles par lesquelles il s'agissoit de lier d'une manière
- » continue et permanente pour tous les instants de leur vie
- » des habitants du royaume. Aussi la permission ne pouvoit-
- " des nablades du l'oyaume. Aussi la permission ne pouvoit-
- » elle et ne pourroit-elle, dans aucun cas, être accordée que
- d'après l'examen des statuts. Ceux qui se réunissent pour

- » vivre sous des statuts qui n'ont point été communiqués au
- » gouvernement, qui n'ont point été approuvés dans la forme
- prescrite, sont donc en contravention aux lois. »

#### PREMIÈRE OBSERVATION.

C'est, il est vrai, un principe de l'ancien droit public de la monarchie qu'aucune institution d'ordres religieux ne pouvoit avoir lieu sans l'autorisation royale donnée en forme d'édit; mais c'étoit aussi un principe incontestable de l'ancien droit public que l'antorisation royale étoit relative seulement aux effets civils.

L'auteur très-parlementaire et très-gallican (M. Le Vayer du Boutigny, maître des requêtes et intendant de Soissons) d'un traité ayant pour titre : De l'autorité du Roi touchant l'age nécessuire à la profession solennelle des religieux (Paris 1660) en convient formellement. « Quand on demande, dit-» il (pag. 62 et suiv.), si le Roi peut régler l'age des vœux » solennels, que veut dire cela, sinon s'il peut régler l'âge » d'un contrat civil, et comme disent les jurisconsultes, d'un » contrat synallagmatique qui se forme tacitement entre les » religieux et le public par la profession du vœu solennel. » Quel est ce contrat? C'est que, de la part du religieux, il » s'oblige envers le public, de demeurer exclu de toute sorte • de succession, d'être incapable de tous actes et de tous con-, trats civils, de ne pouvoir se mêler d'aucunes affaires sécu-» lières, et enfin de vivre dans le public suivant toutes les » règles et statuts de son ordre. Et d'autre part, le public » s'oblige envers le religieux de le tenir quitte de tous tributs, » de le décharger de l'obligation de servir l'état dans les a gnerres, de le dispenser de l'administration des charges » publiques, de rejeter tout ce faix sur les autres citoyens, de · l'exempter même des tribunaux séculiers, et enfin de le » faire jouir de tous les droits, priviléges et immunités des

» ordres réguliers et ecclésiastiques.

» Souvenons-nous qu'il y a deux sortes de vœux : le vœu » simple et le vœu solennel; ces deux vœux ne différent point

o dans leur essence...., ni dans la nature de l'obligation qu'ils

» produisent à l'égard de Dieu.... En quoi différent ils donc?

» En une seule chose, en ce que le vœu simple ne produit que

» l'obligation, et que le vœu solennel comprend l'obligation

» et tout ensemble l'exécution publique de cette obligation.

» Par le premier, l'homme promet seulement à Dieu; par le

» second, en promettant il exécute, il se livre publiquement

» au monastère, afin que cette byrasson (s'il est permis d'user

's de ce terme) étant publique et solennelle, elle puisse pro-

» duire aussi des effets publics.

» Il s'agit donc de savoir si le Roi pent régler l'âge de l'exé-» cution publique des vœux; non pas de leur exécution spirin tuelle et intérieure, celle-là ne concerne point le public; » mais de lour exécution extérieure, temporelle et civile. Car » afin d'éviter toute équivoque, que les peuples fassent autent » de voux, de telle nature et à tel âge qu'il leur plaira, le s magistrat politique ne prétend point prendre connoissence » de leur validité à l'égard de Dieu. Il ne se mêlera pas même » de leur exécution, si elle peut se faire sans blesser l'intérêt » légitime des particuliers et de l'état. Qu'un jeune enfant, » par exemple, fasse les vœux de pauvreté, de chatteté et d'o-» bédience à quatorze ans, ou à tel autre âge qu'il en sera » sollicité par son zèle; qu'il les exécute même, si bon lui » semble, par un détachement intérieur des choses du » monde, par la pureté du célibat, par une renonciation à sa » volonté propre et à soi-ntême, et enfin , en telle manière qui s'accommodera le mieux à son dessoin; tant qu'il pe disposeru · de rien de temporel, au préjudice des devoirs auxquels il

» est civilement obligé envers les particuliers et le public, je

» n'ai garde de prétendre que son zèle puisse être empêché » par le magistrat politique. »

Donc, lorsqu'on ne prétend à aucun privilége ni immunité, lorsque des vœux que l'on fait il ne résulte aucun contrat avec le public, chacun est libre de s'engager avec Dieu et d'exécuter ses engagements, comme il conviendra le mieux à son dessein, même quand il s'agit de se lier d'une manière continue et permanente.

Durand de Maislane n'enseigne pas une autre doctrine : « La » suppression, dit-il, d'un ordre religieux ordonné par la puis» sance séculière ne touche point aux effets particuliers et inté» rieurs de la conscience, par rapport à l'état des religieux à « qui l'on a défendu l'exercice public de leurs voux, et c'est » dans ce sens qu'il faut entendré la juste compétence que » l'arrêt du 24 mai 1766 déclare appartenir au parlement. » (Dict. du droit canon, art. Rècle.)

Donc la puissance séculière ne peut atteindre des religieux qui restent soumis à toutes les charges, à toutes les lois commanes, et qui s'abstiennent de l'exercice public de leurs vœux; car, « il faut établir pour fondement, dit M. Talon, que les » magistrats ne s'occupent que de ce qui concerne l'état et la » condition extérieure de ceux qui s'engagent dans cette prosession, des avantages et des priviléges qu'ils acquièrent » dans la république et dans leurs familles; et au contraire des » droits et des obligations que l'état et leur famille acquièrent à leur égard. » (Arrêt du parlement de Paris du 18 mai 1745.)

#### DEUXIÈME OBSERVATION.

On conçoit que le gouvernement se réserve le droit d'examiner, d'approuver, et même de modifier, en ce qui est femporel, les constitutions d'un ordre qui réclame une existence publique; et les anciennes ordonnances, qui prescrivent avec tant de rigueur la communication des statuts, en donnent la raison. Si chacun étoit libre de former une corporation qui pût exister et acquérir à ce titre, « une grande partie des onds du royaume pourroit se trouver possédée par ceux » dont les biens ne diminuant jamais par des aliénations, » s'augmenteroient au contraire continuellement par de nou-» velles acquisitions. » (Edit du mois d'avril 1749.) Quelquefois aussi, cette licence feroit entreprendre d'établir des. » communautés sans aucun revenu, en sorte que l'on verroit. » plusieurs être obligés d'abandonner leurs couvents, au grand • scandale de l'Église comme au préjudice des familles qui s'en-• trouveroient surchargées, et de laisser passer par secret à » leurs créanciers les lieux qui étoient consacrés à Dieu. » (Déclaration du Roi du 7 juin 1659, édit du 31 mars 1667.) Or, il est clair que, quoi qu'en pense la minorité de la commission, dans ces édits, il s'agit uniquement des corporations proprement dites qui prétendent posséder en commun des biens de main-morte, e et même veulent contraindre les habitants de les » nourrir et entrétenir, et assigner rentes et reyenus à la di-» minution des aumônes accontumées être faites aux autres. » ordres reçus par autorité du Roj. » (Arrêt du parlement de Rouen du 18 mars 1616.) Aussi pour les forcer à prendre des lettres-patentes confirmatives de leurs établissements, le parle-. ment les menacoit-il de la confiscation de leur temporel. (Ré-, glement du 30 décembre 1667.)

De longs raisonnements ne sont pas nécessaires, sans doute, pour prouver que ces ordonnances (et il n'y en a pas une seule qui soit fondée sur des motifs différents) ne sont nullement applicables à des associations qui ne demandent rien à l'état ni à personne, dans lesquelles chacun dispose de ses propriétés, donne, acquiert ou vend suivant les règles établies par le droit commun, et qui enfin ne réclament aucun des avantages dont l'autorisation royale les feroit jouir.

#### Troisième observation.

Pour qu'un institut puisse être approuvé par le gouvernement, il faut qu'il existe déjà, ou en d'autres termes, il faut que la règle soit préalablement adoptée par une association d'hommes qui vivent sous cette règle. En effet, quand une congrégation demande à être autorisée, elle doit déclarer le nombre de ses membres, la nature de ses biens ou de ses ressources, elle doit enfin justifier de son utilité et de ses services: or, évidemment tout cela seroit impossible, si la congrégation n'étoit pas déjà formée, et même depuis un temps assez long; donc elle n'est passible de l'application des lois qui exigent la sanction légis-lative, que lorsqu'elle veut passer de l'état privé à l'état public. S'il en étoit autrement, toute la législation sur cette matière pourroit se résumer en deux mots: aucune congrégation ne sera approuvée si elle n'existe, et aucune congrégation n'existera si elle n'est approuvée.

Gette observation est tout-à-sait d'accord avec l'ancienne jurisprudence; elle déclaroit valides non seulement les donations saites aux monastères légalement établis, mais encore les donations saites aux monastères à ériger: ainsi, « Barbe Rangueil avoit donné huit muids de bled de rente à des silles congregées en la ville de Cressi-en-Valois; la dénation non acceptée, non insinuée, et bien qu'il n'y eût point de lettres patentes pour l'établissement de leur congrégation, sur consirmée par arrêt d'audience contradictoire du 7 août; a 1642. « Ces pateures silles en se réunissant pour vivre sour des statuts non encore approuvés n'étoient donc point en cantravention aux lois; car s'il n'est point nécessaire, disoit dans « une cause semblable l'avocat Chennot, que les lettres patentes précèdent, et n'est pas même possible, et en quelque « temps qu'elles surviennent elles ont un effet rétroactif. —

» Pour l'établissement des monastères, ajoute-t-il, les lettres » ne s'en expédient sinon après, et la fondation décrétée par » l'évêque, ostensá donatione, et attachée sous le contre-scel » des lettres; et autrement la cour ne les vérifieroit pas, si » elle ne voyoit fondation suffisante, et ne feroit jamais d'é- » rection. » Le parlement de Paris rendit, le 11 mai 1654, un jugement conforme à ces principes, oui Talon pour le procureur général du Roi, qui adhéra aux conclusions de Chennot. Et cet arrêt est d'autant plus remarquable que les religieuses dont il s'agissoit avoient fait des vœux publics entre les mains du vicaire-général de l'archevêque de Sens.

#### QUATRIÈME OBSERVATION.

Je suppose, cependant, qu'une de ces associations légales, quoique non privilégiées, soit déclarée dissoute : qu'est-ce à dire? Entend-on que les vœux faits par les individus dont elle se compose deviennent nuls pour la conscience, en vertu d'un arrêt de la puissance séculière? Non sans doute; et ces individus seront liés d'une manière continue et permanente pour tous les moments de leur vie; ils conserveront l'état de religieux, après comme avant, de l'aveu de tout le monde. Entend-on qu'ils ne pourront plus habiter sous le même toît, et se prescrire, dans leur intérieur, l'observance de certaines pratiques et de certaines règles? Mais où est la loi qui désende à des François de demeurer plusieurs ensemble dans une maison qui appartient à l'un d'eux? Quelle peine encourront-ils, si l'un obéit à l'autre dans les cas on chacun est libre civilement de faire tout ce qui lui plast? Quels moyens la plus défiante tyrannie pourroit-elle employer pour constater, légalement ce nouveau genre de délit? A l'époque la plus suneste de la révolution, on ne songea pas à exercer cette inquisition odique; et certes, il est permis de s'étonner que nous en soyons réduits, sous le règne d'un Roi très-chrétien. à chercher des exemples de tolérance dans l'histoire de ce temps-là.

En un mot, la loi ne peut dissoudre ce que la loi ne connoît pas et ne peut connoître, ce qui ne se manifeste par aucun signe extérieur contraire à l'ordre : cette dissolution n'auroit même aucun sens, car, dans le cas supposé, la loi n'a d'action ni sur la conscience que l'autorité ecclésiastique seule peut délier, mi sur les biens qui sont des propriétés privées, ni sur les personnes enfin, puisqu'il n'existe dans nos codes aucune peine que les tribunaux puissent appliquer à des habitants du royaume qui présèrent la vie commune à la vie privée, et qui, d'ailleurs, remplissent tous les devoirs auxquels ils sont civilement-obligés, soit envers les particuliers, soit envers l'état.

## OBSERVATIONS PACIFIQUES AUX CATHOLIQUES CARTÉSIENS.

Il est des partisans du cartésianisme, pour lesquels, comme pour moi, la règle suprême est, non pas l'opinion de tel ou tel philosophe, mais la parole de Dieu interprétée par l'Églisc. C'est à eux que je m'adresse. Il s'agit de combattre l'impiété et l'hérésie. Pour le faire avec succès, il faudroit que l'armée d'Israël marchêt comme un seul homme, sans qu'on vît la seconde ligne tirer sur la première. Mes observations tendent à opérer cet heureux accord.

L'impiété et l'hérésie en veulent également à notre règle commune: l'une rejette la parole de Dieu; l'autre, l'interprétation de l'Église. Et de quel principe s'appuient-elles? Du principe même de Descartes. Écoutez et protestants et incrédules, et la Revue et le Globe: c'est Descartes qui leur a ouvert la porte, c'est Descartes qui leur a frayé le chemin, ils ne sont que marcher à la suite de Descartes et tirer les conséquen-

ces de ses principes (1). Certes, messieurs, voilà l'accusation la plus grave pour un catholique. Êtes-vous en état de la répousser? Faites alors ce que vous avez oublié jusqu'à présent : démontrez au protestant et à l'impie que le cartésianisme, par ses conséquences naturelles et d'après l'expérience même, bien loin de favoriser l'hérésie et l'irréligion, combat nécessairement l'une et l'autre. C'est là une belle matière pour un Catéchisme du sens privé.

Cette apologie est d'autant plus nécessaire que ce n'est pas d'aujourd'hui que vos doctrines sont accusées de produire des effets désastreux pour la foi. Déja le 21 mai 1687, Bossuet écrivoit à un cartésien : « Pour ne vous rien dissimuler , je vois non seulement en ce point de la nature et de la grâce , mais encore en beaucoup d'autres articles très-importants de la religion, un grand combat se préparer contre l'Eglise sous le nom de la philosophie cartésienne. Je vois naître de son sein et de ses principes , à mon avis mal entendus , plus d'une hérésie ; et je prévois que les conséquences qu'on en tire contre les dogmes que nos pères ont tenus , la vont rendre odieuse, et feront perdre à l'Eglise tout le fruit qu'elle en pouvoit espérer , pour établir dans l'esprit des philosophes la divinité et l'immortalité de l'âme.

a De ces mêmes principes mal entendus, un autre inconvénient terrible gagne sensiblement les esprits: car sous prétexte qu'il ne faut admettre que ce qu'on entend clairement, ce qui, rédnit à certaines bornes (2), est très-véritable, chacun se donne la liberté de dire, J'entends ceci, et je n'entends pas cela; et sur ce seul fondement, on approuve et on rejette tout

<sup>(1) «</sup> C'est la réforme qui a affranchi la pensée en Europe. Les rédacteurs du Globe sont enfants de Descartes; cela est vrai; mais Descartes étoit sils de Luther. » Revue protestante, tom. VII, pag. 35, V., livraison, mai 1828.

<sup>(2)</sup> Certaines bornes ne suffiroient point; il faudroit des bornes cor-

ce qu'on veut, sans songer qu'outre nos idées claires et distinctes, il y en a de confuses et de générales qui ne laissent pas d'enfermer des vérités si essentielles, qu'on renversaroit tout en les niant (1). »

Ainsi donc, suivant Bossuet, les principes de Descartes, tels qu'on les entendoit alors, préparoient un grand combat contre l'Eglise, alloient à enfanter plus d'une hérésie, et tendoient au renversement de tout. À son avis on les entendoit mal, soit; mais enfin les cartésiens les entendoient ainsi, y compris le P. Malebranche, contre lequel ces paroles sont particulièrement dirigées. Aujourd'hai les protestants, les incrédules, les jeunes gens auxquels on inculque ces mêmes principes dens leur cours de philosophie, les maîtres qui les leur enseignent, enfin vous-mêmes, messieurs, les entendez-vous autrement ou mieux que le P. Malebranche et le P. Lamy? De grâce, vouil-lez en donner des preuves claires et distinctes.

Ce n'est pas tout. Tandis que Bossuet déploroit les conséquences antichrétiennes qu'on tiroit des principes de Descartes, entendus alors comme on les entend aujourd'hui, un autre pontife également célèbre, le docte Huet, démontrait les vices, les contradictions, le venin de ces principes mêmes. J'invite tous les cartésiens à faire à l'illustre évêque d'Avranches l'honneur de lire attentivement sa Censura philosophiæ cartesianæ; et, s'il leur est possible, de le résuter pind à pied, comme il a fait leur maître.

Après cela, s'étonnera-t-on que Louis XIV ait prohibé à plusieurs reprises l'enseignement du cartésianisme, et que la plupart des œuvres de Descartes soient à l'index de Rome? Ce qui m'étonne, c'est que depuis Huet et Bossuet aucun évêque ne s'est montré pour achever leur ouvrage.

Pour moi, je vois clairement et distinctement que le cartésianisme pur détruit toutes les vérités et autorise toutes les

<sup>(\*)</sup> Œuvres de Bossuet, tom. 37.

erreurs. Supposez une réunion de cinquante jeunes gens à qui l'on enseigne les éléments de la philosophie cartésienne. Pour bien commencer, il faut, à l'exemple de Descartes, et sérieusement comme lui, révoquer en doute, tenir même pour faux tont ce que vous avez reçu de consiance jusqu'à présent; et puis que chacun n'admette pour vrai que ce qu'il concevra clairement et distinctement. Telle sera la première leçon. Fiers de se voir appelés à juger la raison de tous les hommes et à la reconstituer à neuf, les jeunes architectes se mettront d'abord à nettoyer la place. Les principes de religion, de morale, la lengue même, ils l'ont reçue sans examen préalable. Il faux denc jusqu'à nouvel ordra révoquer en doute tout cela, et le tenir même pour faux. L'un, trouvant impossible de penser sans se parler à lui-même une langue apprise, conclut avec Rousseau que l'homme qui pense est un animal dépravé, et que son état naturel est celui de la brute. Un second, ne voyant rich de clair ni de distinct, conclut avec Pyrrhon au scepticisme universel. Un troisième, ne concevant pas clairement qu'il existe un Dieu, on qu'il soit différent de la matière, conclut avec Spinora, ou qu'il n'y en a point, ou qu'il n'est autre que cet univers visible. Un quatrième, voyant clairement, à son avis. que l'origine du mal est inexplicable sous un Dieu unique, concint avec Manès qu'il en existe au moins deux. Un cinquième, ne concevant pas nettement que nous ayons une âme distincte du corps, voyant même évidemment tout le contraire, s'écrie avec les matérielistes, que quand on est mort tout est mort. Un sizième, n'apercevant parfeitement aucune distinction essentielle entré le liien et le mal, ponse avec Hobbes et compagnie. que la vertu et le vice ne sent que des conventions humaines. Un septième, tronvant que sa raison suffit à tout ce qui est nécessaire, conclut naturellement avec les déistes que toutes les religiona dites révélées sont des impostures. Un huitième, admettant par surérogation une Ecriture inspirée, décide, pour le moins, qu'il n'a besoin que de lui-même pour l'interpréter dans

son vrai sens. Plusicurs autres se voyant autorisés, en vertu du premier de tous les principes, à révoguer en doute, à tenir pour fausses, et à réformer d'après leur évidence individuelle les croyances communes de tout le genre humain, el concluent naturellement qu'ils ont encore bien plus de droit de révoquer en doute, de tenir pour fausses, et de réformer les lois et constitutions de leur pays. Que leur dira le professeur? Messieurs, vous ne raisonnez pas comme Descartes. Eh! qu'est-ce que cela nous fait? ne nous avez-vous pas appris de sa part que nous devons compter pour rien tous les autres et nous seuls pour tous?. C'est pour être fidèles à vos propres principes que nous nous. moquons et de Descartes et de vous. Mais, du moins, ce grand homme, dans sa conduite extérieure, prenoit pour règle provisoire la religion et la morale commune. Encoré une fois, qu'est-ce que cela nous fait? c'était inconséquence ou pusillanimité de sa part. Pour nous, qui ne voulons pas être des tartufes et des hypocrites, nous agirons comme nous pensons. On. dira que c'est là une supposition : oui, sous ma plume; mais. dans les colléges universitaires de France, c'est la réalité même., Nous supplions nosseigneurs les évêques, si pourtant l'université le leur permet encore, de vouloir bien en faire l'épreuve. En attendant, ils pourront en juger par les rédacteurs du Globe. sortis presque tous du noviciat où l'université formoit les instituteurs de la jeunesse françoise.

Mais vous qui attaquez la méthode de Descartes, ne la suivezvous pas vous-même dans vos discussions? Je fais tout le contraire. Ce que Descarte: commence par révoquer en doute, les
dogmes communs, je commence par les croire: Il subordonne
la raison commune à la raison privée; moi, je subordonne la
raison privée à la raison commune. Entre sa méthode et la
mienne il y a juste la différence du protestantisme à la foi
catholique, Du reste, chercher à comprendre plus ou moins ce
que l'on croit, y mettre un ordre facile à saisir, réfléchir sur
l'ensemble, en déduire les conséquences, éclaireir les doutes,

présenter des preuves de plus d'un genre; tout celm, je pense; n'est pas plus de l'invention de Descartes que de celle de Luther.

Mais en suivant la règle de la foi catholique, en croyant ce qui avoit été cru en tout temps, en tous lieux et par tous, les païens n'étoient-ils pas autorisés, obligés même à croire toutes les extravagances de l'idolâtrie? Je vois tout l'opposé dans les premiers Pères de l'Eglise. Pour combattre les idofâtres, ils suivent absolument la même méthode que pour combattre les philosophes et les hérétiques. Les théogonies des uns, comme les systèmes des autres, ont commencé à une époque connue; elles varient avec les pays et les temps; elles se contrediscnt, et choquent les notions communes du bon sens : elles se détruisent mutuellement. Ensin, tout en se contredisant soi-même, ni les uns ni les autres n'ont pu s'empêcher de rendre témoignage à la docteine des chrétiens, plus ancienne en date et que l'hérésie et que la philosophie et que l'idelatrie. C'est ainsi que le premier Père des Gaules, Irenée de Lyon, combat Valentin avec ses trente dieux. Après avoir montré que son système n'étoit qu'un amalgame des opinions particulières de quelques philosophes; il le renverse de fond en comble, en faisant voir que toutes les parties s'y contredisent, révoltent le bon sens : quienfin ces movateurs, malgré qu'ils en eussent, convenoient avec les catholiques que le Créateur de l'univers est Dieu. « Sans parler donc maintenant de l'Écriture qui n'en proclame point d'autres, conclut-il, le témoignage de nos adversaires nous suffit ; car, par ce moyen, tous les hommes sont enfin d'accord sur ce point : les anciens d'abord qui avoient conservé cette croyance par la tradition originaire du premier homme, et célébroient dans leurs hymnes un seul Dieu créateur du ciel et de la terre ; les autres qui sont venus après oux et à qui les prophètes de Dien rappeloient la même vérité; les gentils qui l'apprennent de l'univers: car la nature publie son créateur, et l'ordre du monde celui qui l'a établi; enfin, l'Église répandue par toute la terre a recu des apôtres cette même tradition. Étant done certain .

d'après le témoignage que lui ren fient tous les hommes, que ce Dieu est, il n'y a mul donte que celui que nos adversaires inventent est sans preuve comme sans témoin. Simon le magicien a dit le premier qu'il étoit ce Dieu suprême; ses successeurs ne font que se contredire dans les impiétés qu'ils vomissent contre le Créateur, se montrant, ainsi que leurs disciples, pires que les païens mêmes, car si ces derniers adorent la créature et de faux dieux, plutôt que le Créateur, ils attribuent du moins le premier rang de la divinité au Dieu créateur de cet univers, tandis que les impies que nous combattons n'en font qu'une espèce d'avorton (1).

Ainsi encore le philosophe et martyr Justin, dans son Exhortation aux Grecs, leur dit, que pour reconnoître si une religion est la véritable, il faut voir quels en sont les auteurs et en quels temps ils ont vécu. D'après cette règle, il monthe que leurs paètes et leurs philosophes, venus tard, et en contradiction les uns avec les autres, ne méritent aucune croyance: « Et d'où vient, ajoute-t-il, que vos plus tages, non-seulement se disputent entre eux, mais ne sont pas d'accord avec eux-mêmes? C'est qu'au lieu de vouloir apprendre de ceux qui savoient, ils se sont imaginé pouvoir eux-mêmes, par leur humaine intelligence, connoître clairement les choses du Ciel; eux qui ne houveient pénétrer celles de la terre. En somme, la philosophie chez vous n'est qu'un chaos informe d'opinions discordantes: et le seul mérite qu'un homme de hon sens puisse reconnoître à vos philosophes, c'est qu'ils prouvent à merveille, les uns contre les autres, qu'ils se frompent et ne disent point la vérité. Etant donc bien constaté, par leurs contradictions mêmes, que ves ministres ne peuvent rien nous apprendre de certain ni de vrai sur la religion, il nous faut avoir recours à nos ancêtres, D'abord, pour le temps, ils précèdent de beaucoup tous vos sages; ensuite, ils ne nous ont rien enseigné d'après leur seus privé x

<sup>(1)</sup> Contra haras., lib. 2, 5, 9,

He nese contredisent point, l'un ne renverse point ce qu'a établi l'autre : exempts de tout esprit d'envie et de contention, ils. nous ont transmis la doctrine telle qu'ils l'ont reçue de Dien. En effet, il est naturellement impossible à l'esprit humain des'élever à la connoissance de choses aussi grandes et aussi divince. Il falloit absolument la grace descendue d'en haut sur ces kommes saints. Pour cela ils n'avoient besoin ni de l'art des paroles, ni de l'artides disputes : mais seulement de se présenter comme des organes purs à l'opération de l'esprit de Dieu, qui vouloit, par eux, nous révéler la connoissance des choses divines et célestes. Aussi, quoiqu'ils aient véen en des temps et the lieux divers, ils parlent de Dieu, de la création du monde, de celle de l'homme, de l'immortalité de l'âme, du jugement à menir, enfin de tout ce qu'il nous importe de savoir, avec un accord si perfeit, qu'ils semblent n'avoir tous qu'une bouche et qu'une langue (+). »'

Tous les premiers Pères assurent, comme on sait, que ce que les philosophes disent, d'accord avec les chrétiens, sur l'unité de Dieu et les autres dogmes de la religion, ils l'avoient puisé dans l'ancienne parole et dans l'Ecriture des Juiss. Les païens en convettoient: Numénius disoit au second siècle : Qu'est-ce que Platon, sinon Moise parlant attique?

Il y auroit, à ce sujet, un travail très-curieux et très-utile à faire, et qui conviendroit excellemment aux conférences erclémastiques en usage dans plusieurs diocèses : ce seroit de montrer, par l'Ecriture suinte et les anciens auteurs, tel que Josèphe, le soin que prit la divine Providence, aux diverses époques du monde, de proclamer et faire retentir par toute la terme l'ancienne tradition.

Pendant plus de vangt siècles, depuis Adam jusqu'à Isaac.

<sup>(1)</sup> S. Justini opera, pag. 8 et 9, edit. de Crampiny, 1615.

se maria, Sem vivoit encore; et Sem avoit vécu cent ans avec Mathusalem, et celui-ci deux cents ans avec Adam.

Dans cet intervalle, Hénoch prêcha le jugement de Dieu: ses paroles se savoient encore au temps de l'apôtre saint Jude. Le déluge, dont le souvenir s'est conservé chez tous les peuples, avoit puissamment sanctionné la tradition des anciens. La confusion des langues, la ruine de la Pentapole, étoient hien capables de donner du poids aux prédications de Sem et de ses contemporains. Dans cette période paroît Melchisedech, roi de Salem, prêtre du Très-Haut, figure du Grand-Prêtre de la nouvelle alliance et de son sacerdoce.

Depuis Abraham, dont la mémoire est encore vivante chez toutes les nations orientales, jusqu'à David et Salomon, dans l'espace d'environ mille ans, on voit d'abord Loth, Ismaël, Esau et les enfants de Céthura, devenir les pères de plusieurs peuples auxquels ils n'auront pas manqué de transmettre la religion de leur commun patriarche. Dix-sept siècles plus tard, les habitants de Sparte lisoient encore dans leurs archives qu'ils descendoient d'Abraham, et que les Juiss étoient leurs srères. Joseph est pendant quatre-vingts ans vice-roi de l'Egypte, et en instruit les princes et les sages par l'ordre de Pharaon. Sous la conduite de Moïse, le peuple d'Israël sort de ce pays, par une suite de prodiges qui retentirent dans tout l'univers. Une multitude innombrable d'Egyptiens se joint à lui. Il entre dans la terre de Chanaan par une suite de prodiges nouveaux. Rahab de Jéricho et les Gabaonites nous sont témoins de l'impression profonde que firent ces événements sur les divers peuples. Huit cents ans plus tard, Achior, roi des Ammonites, les racontoit encore à Holopherne. Pendant que ces grandes choses se préparoient ou se passoient, Job, illustre parmi tous les fils de l'Orient, étonne le monde par sa patience, et lui rappelle avec les accents d'un prophète la majesté du Très-Haut et la promesse du Rédempteur; Raguel, prêtre de Madian, reçoit chez lui le futur législateur des Hébreux; Balaam, fils de Béor, annonce aux nations orientales l'étoile de Jacob, qui, quatorze siècles plus tard, amène les Mages à la crèche de Bethléem.

David pousse ses conquêtes jusqu'à l'Euphrate. Sa renommée s'étend par toute la terre. Son fils Salomon se fait admirer par une sagesse qui n'a jamais eu et n'aura jamais de pareille. On vient de tous les pays pour l'entendre. Les rois lui députent pour recevoir ses oracles. Pharaon d'Égypte lui donne sa fille. Hiram de Tyr bénit le Dieu d'Israël qui a fait le ciel et la terre, d'avoir donné à David un fils aussi merveilleux. La reine de Saba vient le consulter en personne. Il envoie ses flottes jusques à Tarsis et Ophir. Il bâtit des villes, et parmi elles Palmyre dans le désert. Mais surtont il élève au Très-Haut un temple qui est la merveille du monde. Plus de cent cinquante mille ouvriers y travaillent. Ce sont, non pas des Juiss d'origine, mais des Gentils adorant le vrai Dieu.

Sous les successeurs de Salomon, le peuple d'Israël est envahi par divers conquérants. Chacun en emmène des captifs. pour annoncer, dit Tobie, les merveilles du Seigneur aux nations qui l'ignoroient, et leur apprendre qu'il n'est de Dieu tout-puissant que lui. Tyr et Sidon en vendent aux Grecs huit siècles avant Jésus - Christ (Joël, 3). Juda transmigre à Babylone, où on lui demande les cantiques de Sion. Daniel, avec ses compagnons, administre l'empire d'Assyrie et de Perse, depuis Nabuchodonosor jusqu'à Cyrus. Dieu envoie à ces souverains des avertissements prophétiques; ils voient ses miracles de leurs yeux; ils annoncent sa puissance dans des édits publics à tous leurs sujets. Ils font rebâtir Jérusalem et son temple. Une fille d'Israël monte sur le trône des Mèdes et des Perses. Son oncle en est le premier ministre. Une foule de peuple embrasse le culte du Seigneur.

Alexandre de Macédoine adore le nom de Jéhova, sur le front du grand-prêtre Jaddus, qui lui montre ses victoires écrites d'avance par Daniel. Son précepteur Aristote du Ladresse, sur

le monde, une lettre où il lui enseigne l'unité de Dieu d'après la parole ancienne. Les rois qui lui succèdent établissent des Juifs partout et avec de grands priviléges. On élève au vrai Dieu un remple sur le ment Garizin, un autre en Egypte. Ptolémée philadelphe sait traduire en grec les livres des Hébreux. Divers auteurs et philosophes écrivent sur les Juifs et ce qui les conterne. Les Centils consultent les livres de la loi pour y décou-\*rir la ressemblance de leurs simulacres. Arius, roi de Sparte, renouvelle le pacte de famille avec les Juiss. Les Macchabées font alliance avec les Romains. Au temps de Sylla, les Juiss, dit Strabon, s'étoient introduits dans toutes les villes. Sous le consulat de Cicéron, Pompée s'empare de Jérusalem et entre. dans le temple. En rappelant ce fait, l'orateur ajoute (pro-Flucco) que tous les ans les Juis transportoient et de l'Italie et de toutes les autres provinces des sommes d'or à Jérusalem. Les Athéniens décernent une couronne d'or et une statue au grand-prêtre Hircan, pour la bienveillance qu'il témoignoit à teux qui d'Athènes alloient en Judée. César rappelle aux Parianiens, qu'il n'étoit pas désendu aux Juis de Rome de vivre selon leur loi. Horace, dans ses satires, parle, comme de choses très-communes, de la rigueur avec laquelle les Juifs observoient la paque, et de l'espèce de violence qu'ils employoient pour faire des prosélytes. Saint Paul trouve dans presque toutes les villes des synagogues, auxquelles étoient affiliées un grand pombre de personnes, souvent des plus considérables. Il en trouve une à Athènes; il y dispute avec les Juiss et les Grecs. qui adoroient Dieu, avant d'entreprendre les disciples de Lenon et d'Epicure. Enfin , s'écrioit alors Sénèque dans son dépit philosophique, les rites de ce peuple maudit sont reçus dans tous les pays, et les vaincus ont donné des lois aux valuqueurs.

C'est ainsi que la divine Providence accomplissoit ses desseins. Cai, comme observe Bossuet, après saint Athanase (1), na

<sup>(4)</sup> Voy, les Lettres & Mr. Bhistaint por ver not and and and one or or

la soi ni les prophètes n'avoient point cité dannets aux Jusses pour eux souls ; mais encure pour éclairer sous l'anivers de la connoissance de Diou et des bonnes manses. Voilà pourquoi le peuple dépositaire de cette loi se disperse continuellement parmi tous les autres , sans pourtant se confondre avec aucun. Le soleil de justice ne s'étoit point encore levé ; d'étoit , suivant l'expression de Clément d'Alexandrie , empruntée à Platon , une espèce de jour nocturne. Dans cet état, qui devoit naturellement faire désirer le grand jour , Bossuet me doute point qu'il n'y ait eu un grand nombre de fidèles parmi les Gentils ; mais la masse des peuples n'en profita pas mieux que les Juifs enx-mêmes. Le seul remède à un si grand mal étoit la venue de l'Homme-Dieu , promis et attendu depuis l'origine des choses.

- Le Sauveur arrivé achève le plan qu'il avoit commencé dans la postérité de Jacob. Malgré la distinction de ses douse tribus, malgré les variations de son administration temporelle, ce peuple toujours un, et par sa croyance au seul Dieu véritable, et par l'unité de son sacerdoce que courennoit un Pontife suprême; ce peuple ésoit la forme sur laquelle l'humanité devoit un jour être constituée toute entière. Les diverses nations du monde, tout en conservant la physionomie particulière de leur gouvernement civil , sont appelées, à s'unir entre elles par un lien commun et à ne faire toutes ensemble qu'une grande samille. Pour accomplir ce magnifique ouvrage, et ramener tout à l'unité, pasmi tous ses disciples le Sauveur en chaisit donce, et parmi ces douze il en choisit un, qu'il établit à sa place Chef suprême de cette monarchie spinituelle et Centre d'unité pour toutes les nations de la terre. Par l'organe de cette Eglise une, sainte, universelle et perpétuelle, il enseigne à tous les peuples les mêmes vérités, afin de réunir toutes les intelligences dans la même foi ; il donne à tous les mêmes préceptes, afin d'unir tous les cours dans la même charité. En un mot, l'humanité entière constituée divinement pour être une comme Dien est un i voilà l'Eglise catholiqueo i unitagia de la contratte

Enfant affectionné de cette Eglise, tout ce qui s'oppose à cette grande union, soit raison individuelle, soit prétentions nationales, je le condanne; tout ce qu'improuve le Centre de l'unité, je l'improuve et le repousse. Je ne veux d'autre déclaration que celle de l'Eglise même et de son Chef; car elle existe. La voici telle qu'au sixième siècle elle fut dressée par un saint Pape, souscrite par le patriarche de Constantinople, par l'empereur Justinien, par plus de deux mille évêques d'Orient, et consucrée par le huitième concile général.

La première condition du salut, c'est de garder la règle de la vraie foi, et de ne s'écarter en rien de la tradition des Pères. Et parce qu'il est impossible que la sentence de notre Seigneur Jésus-Christ ne s'accomplisse point, quand il dit: Tu es Pierre, et sur cette Pierre je batirai mon Eglise, etc., l'événement a justifié ces paroles; car la religion catholique est toujours demeurée inviolable et sans tache dans le Siége apostolique. Ne voulant donc pas déchoir de cette foi, suivant au contraire en toutes choses les réglements des Pères, nous anothématisons tous les hérétiques, principalement l'hérétique Nestorius, etc. C'est pourquoi, comme il a déjà été dit, suivant en toutes choses le Siége apostolique, et publiant tout ce qui a été décrété par lui, j'espère mériter d'être avec vous dans une même communion, qui est celle de la Chaire apostolique, dans laquelle réside la vraie et entière solidité de la religion chrétienne : promettant aussi de ne point réciter dans les saints mystères les noms de ceux qui sont séparés de la communion de l'Eglise catholique, c'est-à-dire, qui ne sont pas d'accord en toutes choses avec le Siége apostolique. Que si je me permets de m'écarter moi-même en quelque chose de la profession que je viens de faire, je me déclare par ma propre sentence au nombre de ceux que je viens de condamner. J'ai souscrit de ma main cette profession qui est la mienne, et je l'ai envoyée à vous, Hormidus, saint et vénérable Pape de la grande Rosse. 's

SUR L'ETAT DE LA RELIGION PROTESTANTE EN ALLEMAGNE; par le R Hughes-James Rose.

(Deuxième article.)

. « Si nous avons dit que les novateurs de l'Allemagne regardent Semler comme leur maître et le fondateur de leur école. on n'en doit pas conclure qu'ils adoptent toutes ses doctrines. Souvent même ils le contredisent, ouvertement, Ainsi, par exemple, ils censurent saint Paul à cause de son trop grandattachement an judaïsme, tandis que Semler, an contraire, le place à la tête du parti gnostique, qui vouloit un christianisme épuré. Mais les théologiens de l'Allemagne moderne ap-, pellent Semler le sondateur de leur école, puisque c'est lui qui a donné le premier exemple de cette méthode hardie qu'ils n'avoient qu'à suivre pour arriver au point où nous les voyons, aujourd'hui. Semler lui-même verroit avec étonnement, et. peut-être avec effroi. l'abondante moisson de plantes vénéneuses produites par les somences que sa main avoit, igtées., Même de nos jours, où la nouveauté suffit pour acrréditer, quelque fausse et dangereuse qu'elle soit, une opinion, où les: applaudissements sont pour celui qui rejette avec plus de har-. diesse ce que la sagesse de nos ancêtres a respecté; on n'écouteroit pas sans horreur et sans dégoût certaines doctrines consignées dans les écrits des théologiens qui ont marché et marchent encore sur les traces de Semler. Il y règne une incrédulité. audacieuse, une insouciance du blasphème que l'on concevroit dans la bouche d'un ennemi déclaré de la religion chrétienne; mais quand ensuite on se rappelle que les auteurs de, ces écriss, non seulement continuent de prétendre au nom de chrétiens,

mais que pour la plupart ils sont chargés de paître, de guider, et d'instruire le troupeau de Jésus-Christ, on ne sauroit se consoler qu'en pensant que la Providence a quelque but caché, qu'elle a voulu nous donner quelque grande leçon, en permettant à une peste aussi affreuse de ravager une partie de sa vigne, et de menacer de destruction tout ce qui est cher et sacré à des cœurs chrétiens (1).

« Prenant pour base le grand principe du protestantisme, que l'Ecriture (l'examen de l'Ecriture) est la source de la vérité les novateurs commendèrent par l'examen des idées reeues concernant l'inspiration et la crédibilité des Livres saints. Et voidi à-peu-près comment plusieurs d'entre eux, Ammon, Wagscheider, Hensse, etc., s'expliquent sur l'inspiration, terme par lequel on avoit entendu communément une influence directe et surnaturelle exercée par l'Esprit saint sur l'espelle des auteurs sacrés. Cette idée supposeroit d'abord que la nature de Dieu et celle de l'esprit humain sont telles, qu'un souffe peut les mettre en communication (numinis et mentis humana naturce spirabilem esse inurit. Ammon, Sam. Theol. Christ.), et elle répugne à la raison, puisqu'elle est incompatible avec une idécélevée des persections divines, et détruit la liberté intellectuelle et morale de l'homme. La démonstration orthodoxe déerit un cercle vicieux. On nous dit d'abord de croire que la Bible renferme une révélation divine, puisqu'elle est un hivre inspiré, et puis de croire qu'elle est un livre inspiré, puisqu'elle renferme une révélation divine (2). Si l'inspiration dépend du contenu des livres qu'on nous présente comme inspirés, il doit

<sup>(</sup>t) Cette légen consiste dans la nécessité d'une autorité en matière defoi. Nons examinerons plus tard et nos lecteurs jugeront en attendant, si c'est, comme prétend M. Rose, celle de l'Eglise anglicane ou telle autre autorité protestante, ou bien celle de l'Eglise catholique.

<sup>(2)</sup> Un cerelé vicieux a été souvent reproché aux défenseurs du catholicisme. Tant il est vrai que les objections qu'on fait écutre celui-oi peuvent teujours être dirigées contre le christianisme on général.

nous être permis de les soumettre à la même critique que tous les autres écrits, et alors nous verrons bien par les différences du style, par les nuances variées de la doctrine, par les difficultés chronologiques, etc., que leur inspiration est insoutenable. S'il avoit été nécessaire qu'une inspiration garantit. contre l'erreur les auteurs de la Bible, la même nécessité exist teroit pour les interprètes de cette Bible, qui est souvent obscura. Il est impossible de prouver que les passages où les apôtres se représentent eux-mêmes comme des docteurs inspirés doivent être entendus dans un sens plus littéral que ce que Cicéron die de l'inspiration des poètes et ce qu'en trouve dans Quintilien. sur selle de Platon. Le même système doit présider à l'interprétation de tous les faits de l'antiquité ; il seroit injuste d'admettre des sucther (1) dans l'histoire prefane, tandis que dans la Bible on prendroit tout au pied de la lettre. Or l'antiquité: toute entière a vu dans l'enthousiasme l'effet d'une inspiration. L'enfance du monde attribue; tout ce qui l'étonne à l'intervention de la Divinité, et Nogscheider fait remarquer que tous les législateurs et fondateurs de religions en appellent à des dienx qui parlent par leur bouche. .

« Ecousons maintenant les novateurs sur les prophéties et les miracles qui constituent aussi une preuve de l'abligations universelle de se soumettre à l'autorité des écrivains sacrés. Ammon (Summ. Theol. 8:3) dit qu'il s'en rapponte sus phislosophes pour la question de savoir si de don de la prévision de

<sup>(1)</sup> Mani, mont des résits entièrement, ou du moins en grande partie, faituleux, tels qu'on les reneontre partout en ressontant à l'origina des peuples et des institutions de l'antiquité. Comme ils jouent un grand rôle dans la théologie moderne des Allemands, nous allons transcrire ici ce qu'en dit Wegscheider: Mythus generatim est narratio quædam, ad antiquissimam populi aut religionis instituti cujusdam historiam maxime pertinens, quæ vel prarste fiota et fabelosa est, vel veritatem historiam aut philosophicam additamentis fictis iisdemque mivaculosis examatam exhibet. V. Inst. Theol. dogmatica christians, p. 22.

ŧ!

l'avenir est possible ou impossible en lai-même, mais que dans! tous les cas il est clair que Jésus-Christ lui-même a expressément renoncé à toute prétention à cet égard (Matth., XXIV, 36. Act. I, 7), et que par conséquent on ne doit pas chercher? des prophéties dans le nouveau Testament. Quant à celles de l'ancien Testament, il dit, que les unes sont trop obscures et vagues, que d'autres n'ont jamais été accomplies, que d'autres encore n'ont été faites qu'après-l'événement, et que les apôtres eux-mêmes les regardèrent comme imparsaites et obscures. Wegscheider ajoute que l'idée des prophéties favorise le fatalime. Eichhorn, dans son ouvrage : les Prophètes hébreux. s'attache à prouver que les prophéties de l'ancien Testament ne sont qu'un tableau animé et poétique d'événements qui s'étoient. passés du vivant du poète ou prophète. Paulus consacre sent. pages de son commentaire sur le nouveau Testament à démontrer que Jésus n'a nulle part prédit sa résurrection, et que s'il: a dit à ses disciples qu'il les reverroit bientôt, cela doit s'entendre de leur réunion future dans l'éternité. Il est triste detrouver, même dans les écrits d'un homme comme Schleyermacher, des passages comme celui-ci : « Il est impossible d'établir par une preuve concluante, que les prophètes avoient une prévision distincte de Jésus-Christ et de sa religion, tels que l'avenir les a fait connoître, et dès lors disperoît ce qui distingue un pressentiment vague (eine unbestimmte ahndung) d'une prophétie proprement dite. » ...

Les théologiens rationalistes traitent les miracles sur le même pied que les prophètes. Plusieurs d'entre eux soutiement qu'on ne peut supposer que Dieu ait jamais voulu interrompre l'ordre établi dans la nature, et qu'encore qu'il le voulût, il n'existe aucun moyen pour l'homme, qui ne connoît qu'imparfaitement la puissance de la nature, de déterminer avec certitude qu'un fait est surnature). D'ailleurs les miracles ne peuvent prouver la vérité d'une doctrine, et ne sont utiles qu'à exciter l'attention de la multitude. Or, il suffit pour cela qu'un fait étonne la multi-

tude et lui paroiese être un miracle; son utilité pour les témoins oculaires n'en souffre pas si plus tard on parvient à l'expliquer naturellement. Voilà des principes généraux qui, s'ils étoient fondés, justifieroient sans doute les explications naturelles que nous trouvons chez les exégètes allemands. Quelques exemples suffiront pour les caractériser à cet égard. Nous les prenons dans le commentaire de Paulus, ouvrage qui, dit un autre célèbre théologien allemand, multorum doctissimorum hominum puncta tulit, dont plusieurs journaux anglois font les plus grands éloges, et que le Classical-journal en particulier annonce comme un ouvrage du premier ordre. Si Jésus a dit à saint Pierre qu'il trouveroit une pièce de quatre drachmes dans la bouche du poisson qu'il prendroit, on ne doit pas oublier que le mot grec siplozur a un sens plus étendu que notre mot trouver. et que, d'après le contexte, il peut fort bien être traduit : Sc prosurer en vendant le poisson. Ce que l'Évangile raconte de la multiplication des pains et des poissons ne doit s'entendre que dans ce sens, que Jésus encouragea par son exemple ceux de ses nombreux auditeurs qui avoient apporté des provisions à les partager avec ceux qui n'en avoient Bint. (Matth. XIV. 16 et seq.) Nous n'avons qu'un miracle philologique résultant de l'ignorance de coux qui n'ont pas vu que les mots ini rir Salarour peuvent fort bien se traduire : Sur les bords du lac, sur le rivage. Jésus lui-même avoit dit que Lazare n'étoit pas malade' à la mort; mais les juiss le crurent mort, le traitèrent comme tel, et n'attendirent, suivant l'usage, que quelques heures pour le déposer dans le tombeau. Paulus, sinsi que Wegscheider, ne voyant dans la mort de Jésus même qu'un évanouissement. ne voient aussi rien de surnaturel dans sa résurrection (1) ».

<sup>(1)</sup> Les commentaires sur la Bible publiés dans l'Allemagne moderne, fourmillent de pareilles explications. Citons, après M. Rose, encore quelques exemples. Ammon ne voit dans l'histoire d'Ananias et de Saphira qu'un récit emphatique (an ornamental account) du fait qu'Ananias mourut subitemant dans une réunion des chrétiens, et que sa femme ne lui survécut

«Plusieurs autres théologiens tout en jetant du ridicule sur cette manie des explications naturelles, qui sont sonvent tellement forcées qu'elles sont plus ineroyables que les miracles même, trouvent un moyen encore plus prompt et plus commode pour se débarrasser de tout ce qu'il y a de miraculeux dans la Bible, en n'y voyant que cette mythologie qui enveloppe l'origine de toutes les religions de l'antiquité, et qu'on ne doit vouloir expliquer autrement que par l'ignorance universelle. L'histoire de la création, de la chute de l'homme, les apparitions des anges; dans le nouveau Testament, la naissance miraculeuse, l'ascension du Sauveur, sont des récits mythologiques qui doivent aussi peu nous embarrasser que les théogonies de l'Inde et de la Grèce (1).

pas long-temps. Kuinoël explique, dans le récit du baptème de Jésus, la voix du Giel par un coup de tonnerre que saint Jean-Baptiste prit pour une déclaration divine que Jesus étoit le Messie. Un autre théologien, Schmidt, en expliquant la guérison des démoniaques (S. Math.VIII, 28 et seq.) dit que les pourceaux, abandonnés de leurs gardiens, que la curiosité avoit portés à s'approcher de Jésus et des démoniaques, s'étant avancés trop près du rivage, plusieurs tombégant dans la mer, et que Jésus se prévalut de cette circonstance pour persuader aux démoniaques que les démons dont ils se croyoient possédés, les avoient quittés et étoient entrés dans les pourceaux. Kuinoël approuve cette conjecture, puisqu'elle nous épargne la peine de justifier Jésus du tort que, d'après l'explication littérale, il fit éprouver aux gardiens ou propriétaires de ce troupeau. Jacobi et Richter expliquent les miracles par le magnétisme.

(1) Voyez plus haut la définition de Wegscheider. Il ajoute : « Ejus modi mythos seque ut in religionibus pagasorum etiam in monumentis religionis judaica et christiana antiquissimis verè reperiri, ab iis potissimum negatur, qui vel progressus disciplinarum historicarum, philologicarum et philosophicarum plane ignorant, vel mentis quadam imbecillitate ducti easdem res iisdem nominibus definire dubitant. — Prima religionis christiana origines in ista tempora incidunt, quibus hominum animi duradamente et miraculorum opinione imbuti essent. Neque ignorare licet res memorabiles de Jesu atque apostolis in libris N. T. narratas nonnisi aliquot decenniis post illas gestas litteris mandatas esse, ut mirum nemini videri debeat, hiq ibi augustiorem rerum speciem animis informatam narratoribus illusisse.

La même licence règne dans ce que les théologiens rationalistes disent sur l'origine des livres qui composent le canon de l'Écriture. Il n'y en a presque aucun dont l'un ou l'autre n'ait attaqué l'authenticité. Vater, de Wette, Gesenius, Wegscheider et autres, s'accordent avec Eben Ezra pour contester celle du Pentateuque. Celle des prophètes Isaïe, Jonas, Zacharie, Daniel, est également niée ou révoquée en doute. Il n'est pas sûr que les quatre évangiles ont été dès l'origine publiés dans leur forme actuelle. L'authenticité de l'évangile de saint Jean a surtout été l'objet de nombreuses attaques. Schleyermacher a attaqué la première épître à Timothée; Eichhorn a attaqué les deux, ainsi que celle à Tite. L'Apocalypse, d'après lui, est un drame descriptif de la chute du judaïsme et du paganisme, et Semler l'avoit rejeté entièrement comme l'ouvrage d'un fanatique.

Ces travaux sur les détails ont dû conduire bientôt à la question plus générale de savoir ce qu'il falloit penser de l'idée même d'une révélation. Plusieurs ont contesté jusqu'à la possibilité d'une révélation ou communication directe de la Divinité avec l'esprit humain; c'étoit dépasser même les infidèles, car lord Bolyngbroke dit expressément qu'une action extraordinaire de Dieu sur l'esprit humain n'est pas plus inconcevable que l'action ordinaire de l'esprit sur le corps ou du corps sur l'esprit; et si une telle action est possible, il seroit absurde de nier que Dieu puisse mettre en évidence qu'elle a eu lieu réellement. Aussi la plupart des novateurs ne contestent que la nécessité. Les autres animaux, dit Wegscheider, et c'est la un argument favori, atteignent le but de leur existence sans une assistance extraordinaire, pourquoi donc l'homme seul auroit-il besoin de secours surnaturels asin de remplir sa destination comme être moral et religieux? Imitant la mauvaise foi des infidèles, ces théologiens puisent des leur enfance dans les enseignements de l'Évangile, et attribuant ensuite tout ce qu'ils savent aux seules lumières naturelles, ils en tirent la conséquence qu'une révélation n'était pas nécessaire. Elle l'étoit, d'après quelques-uns, ou du moins utile, si en parlant d'une révélation de Dieu, on veut dire seulement que la Providence dirige tout de manière à ce que la vérité se propage de ceux qui la possèdent à ceux qui ne la connoissent pas encore; et dans ce sens on peut même parler d'une révélation progressive et continuelle. Tout ce qui est bon et vrai vient de Dieu, et l'on peut toujours dire que c'est lui qui le révèle (1).

« On se demandera ici comment avec de pareils principes on peut prétendre au nom de chrétien, et continuer à professer un certain respect pour Jésus et ses apôtres? Les novateurs ont deux expédients. Les uns nous parlent d'une déception, d'une fraude pieuse que les apôtres pratiquèrent dans de bonnes intentions, afin d'établir un meilleur sytème au milieu d'un peuple ignorant et superstitieux. Les autres excusent les prétendues erreurs des sondateurs du christianisme, en soutenant qu'elles étoient inévitables pour des hommes de leur siècle et de leur nation, et ils disent que notre critique doit démêler la vérité, c'est-à-dire, distinguer les parties de l'Ecriture sainte qui se recommandent à notre raison, de ces miracles et mystères qui la choquent. En cherchant la vérité dans l'Ecrifure sainte, ils n'étudioient pas le sens grammetical des paroles de J.-C., mais les opinions des Juifs, ses comtemporains, sur le sujet qu'il traite : c'est ainsi qu'ils expliquent l'histoire, les dogmes et même la morale du Sauveur; ils ne s'enquièrent pas de ce qu'il a voulu dire, mais de l'idée que les Juifs ont dû attacher à ses discours; ils ne se demandent pas ce que les apôtres ont écrit, mais si ce qu'ils ont écrit est vrai; non pas ce qu'ils ont enseigné, mais ce qu'ils ont dû en-

<sup>(1)</sup> Il est seulement fâcheux que nous ayons besoin d'une révélation justement pour discerner avec certitude ce qui est bon et vrai, et qu'en renversant cet ordre la révélation comprenne les opinions les plus fanatiques qui pamissent tenjours bonnes et vraies à ceux qui les soutiennent.

seigner d'après leurs vues bornées, et d'après l'état des hommes et des choses dans leur temps; et enfin ce qu'ils eussent enseigné dans d'autres temps et à d'autres hommes. Plusieurs cependant conviennent qu'outre les doctrines de la religion naturelle, ce qu'ils appellent la forme du christianisme, c'est-àdire, tout ce qui lui est particulier, peut être utile encore tous les jours pour la foule ignorante, et quelques-uns paroissent y chercher même qualques vérités générales. Mais là dessus nous n'entrerons dans aucun détail. Ceux qui veulent se familiariser avec la méthode allemande d'expliquer la rédemption et tout ce qui s'y rattache, n'ont qu'à consulter les hérésies des premiers siècles ou bien les opinions les plus outrées des unitaires de l'Angleterre; et il est assez curieux de voir que l'éxudition des Allemands et la grossière ignorance de ces Anglois ont tiré les mêmes conséquences absurdes d'un principe qui leur est commun, c'est-à-dire, qu'on doit rejeter tout ce qui surpasse ou choque la raison humaine. »

Nous achèverons dans un troisième article l'analyse de l'ouvrage de M. Rose, par ce qu'il dit sur l'influence que ces innovations ont exercée et exercent encore en Allemagne.

## ACADÉMIE DES SCIENCES.

Une séance de l'Académie des sciences est quelque chose de grave et de sérieux; on ne rit guère dans une assemblée de géomètres, de mécaniciens et de chimistes. Mais dans ses solennités annuelles, l'Académie ne veut pas effaroucher le public mondain qui se précipite vers son sanctuaire, et dans la dernière réunion que nous avons vue, les deux notices de M. Cuvier et de M. Fourrier, sur Ramond et Charles, ont fait oublier aux dames qu'elles étoient dans une enceinte où la mutière a la pré-

tention de dominer; par malheur M. Magendie, avec son fluide céphalo-spinal, est venu les en faire souvenir.

M. Cuvier, avec sa diction élégante, avec la clarté de ses pensées, et l'ordre didactique de ses récits, semble mettre les sujets scientifiques à la portée de toutes les intelligences. Cest comme la tradition du secret de Fontenelle, qui, avec moins de connoissances profondes, en savoit assex pour deviner ce qu'il ignoroit et pour en parler avec une finesse et une liberté de langage que les gens de lettres admirent et que les savants trouvent commode de ne pas vouloir infiter. M. Cuvier a fait l'histoire d'un homme célèbre sous plusieurs rapports, et il a su mêler dans son récit des souvenirs variés, comme pour mieux expliquer le secret du génie de Ramond par la multitude des circonstances où sa vie se trouva engagée. Ramond fut naturaliste et homme d'affaires, je ne dis pas homme d'état; ce titre ne s'acquiert pas aussi aisément qu'on le donne dans notre temps.

Dès sa jeunesse Ramond avoit été jeté dans le tourbillon le plus extraordinaire; il fut l'admirateur de Cagliostro et le confident du cardinal de Rohan. Ensuite la révolution changea sa fortune. Il l'avoit secondée dans ses déplorables systèmes, il en fut proscrit. Les Pyrénées furent son asile. Il fut professeur à Tarbes, pour devenir vice-président du corps législatif; et comme c'étoit un caractère indépendant, Bonaparte en fit un préfet pour le rompre à sa manière un peu despotique. M. Cavier a parcouru ces divers accidents de la vie de Ramond, et les a suivis avec ordre, en y mêlant successivement l'histoire de ses travaux scientifiques.

Ce n'est point sous la plume de M. Cuvier que la biographie d'un savant pourroit être sans intérêt; ce qu'on eût voulu, au contraire, dans cette notice, c'est que M. Cuvier se fût attaché plus sidèlement au savant qu'au politique, et qu'il eût fait de l'histoire des découvertes de Ramond l'objet principal du panégyrique, au lieu d'en grouper le récit autour de quelques.

aventures publiques qui ne suffisent pas pour faire un personnage important dans l'histoire de nes grandes révolutions. Et après tout, M. Cuvier n'a pas en lui cette foi politique qui devient nécessaire pour juger aujourd'hui les hommes qui ont joué des rôles dans nos temps de discorde. Les ménagements que l'on accorde aux opinions contraires peuvent donner lieu à des artifices du langage qui annoncent la finesse de l'esprit, mais qui éloignent les jugements fermes et vrais sur les erreurs humaines, les censures courageuses des factions, les hommages intrépides à la vérité. Tel a été le langage de M. Cuvier, qu'on ne sauroit dire si M. Ramond a tenu ferme dans les principes monarchiques, ni si sa proscription a été un des nombreux caprices de la révolution françoise, et qu'après avoir entendu le panégyriste, il faut se souvenir des traditions publiques qui montrent M. Ramond lancé dans les innovations funestes et dans les théories d'une politique cruelle et imprévoyante. M. Cuvier a parlé de ces grands souvenirs de la révolution avec cette élégance spirituelle qui seroit propre tout au plus au récit des accidents d'un règne paisible et monotone; mais point de vues larges. point d'idées fécondes : l'esprit ne suffit pas pour tracer, même en passant, une esquisse de ces grands tableaux. C'est encore avec de l'esprit que M. Cuvier a fait disparoître M. Ramond de la scène politique, et qu'il a rappelé son bannissement du conseil d'état sous le dernier ministère. Mais ici il y avoit quelque chose de faux dans la position de l'orateur; et je ne sais si un certain sentiment de convenance ne lui commandoit pas quelque discrétion à l'égard d'un système mauvais assurément, mais auquel il n'a rien perdu. Lorsque M. Labbey de Pompières accuse, il n'est pas juste que M. Cuvier accuse aussi; cela peut paroître au moins bizarre,

Nous ne pouvons que mentionner rapidement la notice de M. Fourrier sur le physicien Charles, notice pleine de faits curieux, la plupart retenus dans la mémoire des hommes qui ont quelque culture des sciences, mais qu'on a simé à retrou-

ver groupés dans un seul récit, animé, comme on le voyoit. par des souvenirs d'amitié. Dans le travail de M. Fourrier respire un ton de candeur et de simplicité que nous aimons à. louer, parce qu'il contraste avec les efforts que font aujour d'hui les orateurs pour émouvoir les imaginations. L'assemblée a écouté avec attendrissement quelques-uns des traits de la vie de ce physicien, qui, sans avoir droit par ses talents à une grando. célébrité, eut le singulier bonheur d'ouvrir le premier la route des airs, et le mérite peu distingué de porter à un haut degré. l'art de la physique expérimentale. Cet homme avoit du reste des mœurs très-douces, et M. Fourrier a porté l'émotion dans. les cœurs en mélant à l'éloge de ses vertus un hommage naturel à l'infortuné Louis XVI, qui, en récompensant un physicien intrépide, honoroit un sujet fidèle. On a eu récemment, dans un journal, l'occasion d'adresser de justes censures à M. Fourrier; c'est pour nous un plaisir de lui adresser aujourd'hui des éloges, qui ont au moins le prix de l'impartialité. Les opinions impies ont pu profiter des recherches savantes de M. Fourrier; il seroit digne de lui de désavouer leurs interprétations.

Arrivons à M. Magendie. M. Magendie est un de ces physiologistes modernes qui, pour mieux connoître l'homme, tuent beaucoup de chiens et beaucoup de cabiais, et qui après une multitude d'expériences arrivent tout simplément à dire que l'homme est un animal, ni plus ni moins qu'un chat ou un chien. Il faut convenir que cette opinion est modeste, surtout lorsqu'elle vient d'un homme qui siége à l'Académie. Ce qu'il, y a de fâcheux, c'est qu'une si haute physiologie est en contradiction manifeste avec la science, et qu'avec la meilleure envie du monde un matérialiste ne peut se faire ni chien ni chat, et qu'il faut qu'il reste un homme, ce qui est vraiment bien désespérant. La déconverte nouvelle dont M. Magendie a entretenu le public est celle de ce fluide céphalo-spinal, qui deit servir désormais à expliquer la vie, et même l'intelliante.

gence. Ge n'est pas la première fois que M. Magendie parloit de ce fluide précieux. On peut voir dans les Archives générales de médecine une analyse de ses recherches, et même une plaisante lettre d'un docteur incrédule, qui nie tous les miracles du liquide diversement nommé par l'inventeur, et qui fait l'histoire d'un cheval malade sur lequel M. Magendie avoit beaucoup opéré et qui étoit mort guéri chez l'écarrisseur (1). Il faut savoir que le fluide céphalo-spinal, suivant M. Magendie, est le principe même de la vie animale, et il s'en réjouit, parce que cela fait disparoître les fluides vitaux que personne n'a jamais vus, et les fluides nerveux que l'on n'a pas vus davantage. M. Magendie ne croit qu'à ce qu'il touche, et cela le dispense de croire à bien des choses, même à son esprit et à son génie.

Or il observe que lorsqu'on enlève à l'animal son fluide céphalo-spinal, l'animal perd aussitôt sa nature, sa vie sensible, son instinct, il devient immobile; c'est ce qu'il a expérimenté sar un renard dans son jardin, et le fait est manifeste, quoique d'autres savants attestent que l'immobilité prétendue se réduise. en une espèce d'étourdissement, que l'on peut produire encore par d'autres moyens. Mais toujours est-il que chaque animal a se quantité de fluide; depuis le renard jusqu'à l'homme, M. Magendie en a mesuré tous les degrés. Il ajoute que la semme en a plus que nous, et ce n'est pas par-là, dit-il avec grâce, qu'elle doit revendiquer sa supériorité; car les idiots en ont davantage encore, rapprochement plein de galanterie, qui a fait sourire la docte réunion. Et pourtant il y avoit déjà dans ce simple exposé des contradictions bizarres qui se présentoient à la pensée; car, si l'idiot a sept onces de fluide, et l'homme de génie deux seulement, ainsi que l'assure M. Magendie, le renard qui n'en a plus du tout, au lieu de perdre son instinct, qui est tout dans la méchanceté et la finesse, devroit acquérir par le seul fait de l'opération un développement de sa nature. Cela

<sup>(1)</sup> Archives générales de médecine, septembre 1827.

n'est-il pas sensible? Mais un matérialiste ne se pique pas de raisonner. M. Magendie veut expliquer d'abord la vie par le fluide céphalo-spinal. Il faudroit alors expliquer ses quantités variées dans les animaux divers, et pourquoi il est encore présent après la cessation de la vie. Il veut aussi expliquer la nature de l'animal, son instinct, et par conséquent son intelligence; il faudroit alors expliquer la variété des natures animales, depuis le chat jusqu'au renard, et depuis le renard jusqu'à M. Magendie. Une cause matérielle unique ne peut produire assurément tous ces résultats; mais M. Magendie ne paroît pas vouloir s'engager dans ces explications: il suffit à un génie supérieur de montrer au monde son opinion, et il faut que le monde y croie, dussent tous les savants en démontrer l'erreur par mille raisons sensibles. Cela dispense, d'ailleurs, de croire à bien d'autres choses, et lorsque l'esprit d'athéisme repousse les mystères, il est juste qu'il adopte les absurdités. Cequi est triste, c'est que ce soit en pleine Académie des sciences que s'établisse cette pitoyable autorité d'un docteur matérialiste. On diroit que c'est peu de contredire toutes les croyances sacrées des peuples ; il faut à présent, dans un siècle des lumières, contredire toutes les expériences et toutes les recherches de la science. C'est un double moyen d'inspirer la pitié, et de déshoinorer des études dont l'objet seroit grand et beau si on ne les faisoit pas servir à rayaler la dignité de l'homme et à le dégrades jusqu'à la matière.

## CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

Bruxelles , le 3 juillet 1828.

## Monsieur.

Vous croiriez difficilement à quel degré d'ilotisme sont réduits les bons catholiques dans ce malheureux pays. Un concordat est conclu depuis long-temps, par lequel le souverain Pontise fait d'immenses sacrifices, puisque le clergé des provinces septentrionales va devenir salarié, d'indépendant qu'il étoit. Eh bien! malgré cette immense concession, le concordat ne sera pas exécuté, ou, s'il l'est, ce sera avec la mauvaise foi caractéristique de nos frères du nord; dont le cabinet du roi et la chambre haute des états-généraux sont peuplés presqu'exclusivement. Quant aux contributions, elles sont encore augmentées cette année, à tel point que les partisans même des principes anti-religieux du gouvernement, j'entends ceux que des intérêts pécuniaires et personnels n'attachent pas invinciblement au nouvel ordre de choses, commencent à murmurer euxmêmes, et à trouver qu'on leur fait payer un peu cher le plaisir de voir le clergé asservi.

Il est plaisant de voir vos prétendus libéraux, le Constitutionnel et le Courrier, témoigner le désir que le monopole universitaire cesse, en France, de peser sur qui que ce soit, et applaudir chez nous à la suppression de la liberté générale dont nous jouissions, jusqu'à un certain point, mais dont le gouvernement a fini par ne plus vouloir, parce que les établissements officiels d'instruction inspiroient aux parents autant de mépris que les établissements opposés inspiroient de confiance. Incapable de soutenir la concurrence, le gouvernement a supprimé (c'étoit le plus court) tous les établissements qui ne lui convencient pas, et, prenant la place du père de famille, il s'est établi juge souverain des doctrines de tout le royaume.

Notre gouvernement ne s'en est pas tenu là. La loi fondamentale décide que tous les belges sont aptes aux emplois, et une simple ordonnance crée une exception contre les belges élevés en pays étrangers. Cependant un évêque allemand se montre disposé à sanctionner de son autorité de collége philosophique de Louvain. Vîte une exception à l'ordonnance d'exception. On envoie les lévites, établis par la loi, sous les ailes de l'éminence germanique.

Les maisons d'éducation établies avant les ordonnances ont été frappées par le système de rétroactivité adopté par les enseigneurs jurés. L'enseignement du latin fut interdit (on devine pour quel motif) dans toutes les pensions dirigées par des particuliers non dépendants du gouvernement. On a eu beau objecter qu'on n'auroit jamais élevé ces maisons si on s'étoit attendu à une mesure pareille, on a eu beau se soumettre aux visites périodiques des inspecteurs d'études, la mesure étoit dirigée contre tous les instituteurs; heaucoup furent ruinés du coup. Il faut ajouter que de rares exceptions ont été faites en faveur des instituteurs les plus agréables aux Gouhau, aux Walter et aux autres personnages irréligieux chargés d'exploiter l'éducation des enfants catholiques.

C'est une certaine société Tot nut van t'algemeen (1), qui a du gouvernement la serme des livres d'école. Elle impose ceux qu'elle juge à propos, interdit les autres, etc.

Des établissements où les pauvres enfants étoient élevés gratis, nourris et habillés, ont été supprimés et remplacés par des écoles officielles où l'on interdit aux enfants de faire le signe de la croix. On a formé à Bruxelles plusieurs écoles de ce genre; on se propose d'en porter le nombre à une par section; et on

<sup>(1)</sup> Société pour l'utilité générale.

fait entrer les enfants dans ces cloaques dès l'âge de deux ans. Vous voyez qu'on s'y prend de loin.

Voici une provesse du gouverneur de la Flandre orientale (dont Gand est le chef-lieu). Je commence par vous prévenir que ce gouverneur, le sieur Van Doorn, protestant hollandois, est un des plus zélés partisans des nouveaux arrêtés sur l'éducation.

Ce magistrat fit dernièrement une tournée dans tous les districts de son ressort. Se trouvant à Ham, il visita un établissement fondé par legs d'un négociant, et servant à une école où on faisoit travailler de pauvres enfants, et à un atelier de dentelières. Ce dernier étoit inoccupé depuis un an par suite de la stagnation du commerce de dentelles, mais le travail devoit recommencer à la première occasion favorable. Le digne directeur de l'établissement montra tout à M. Van Doorn; cependant cet administrateur voyant une salle vide, conçut d'abord le dessein de s'en emparer pour s'en saire une école officielle. Comme le directeur refusoit d'obtempérer à la demande du gouverneur, ce dernier se borna à demander le local provisoirement et jusqu'à ce qu'il fût occupé de nouveau. Le directeur refusa derechef de disposer d'un bien qui ne lui appartenoit pas, et allégua que la volonté des morts étoit sacrée : le magistrat ne se paya pas de cette raison, et répondit que l'intention du défunt ne pouvoit avoir été de contrarier le gouvernement. Bref, le magistrat demanda au bourguemestre du lieu d'être mis en possession du local vacant. Le bourguemestre obtempéra à cet ordre, et l'instituteur officiel, à peine installé, interdit aux élèves de l'école des pauvres l'entrée de la porte commune. Le directeur réclama. Le magister ministériel se plaignit de son côté à l'autorité supérieure, qui prit fait et cause pour lui. Le directeur se voit maintenant obligé d'abandonner de malheureux enfants, qui vont tomber entre les mains de la société Tot nut van t'algemeen, et le gouvernement va

s'emparer du local, de même que vos amis de l'ordre légal méditent la confiscation de St. Acheul.

Je vous entretiendrai, dans une prochaine lettre, des désordres universitaires, de l'obligation imposée aux employés de l'état de se faire aggréger à la franc-maçonnerie ou à la société Tot nut, et des moyens de séduction qui sont employés pour y parvenir.

OEUVRES ASCÉTIQUES DE M. L'ABBÉ F. DE LA MENNAIS.

LE GUIDE DU PREMIER AGE.

Le premier chapitre de cet ouvrage, ou plutôt le premier acte de ce drame pieux (1), avoit été imprimé sous le titre suivant : Dangers du monde dans le premier age. Là, le divin Sauveur, s'attendrissant à la vue des périls que va courir l'âme si chèrement rachetée de son pauvre enfant, l'avertit des combats que livreront à sa foi les doctrines de révolte dont le monde retentit, et ceux que livreront à son innocence les brillantes illusions qui éblouissent le monde. Dans le second chapitre ou dialogue, il lui annonce qu'il veut lui donner les moyens de s'en garantir. Mais, commençant par l'éclairer, il lui enseigne quelle est la vraie fin de l'homme, et lui dit tout, parce qu'il lui dit ce qui renferme tout. Il déduit ensuite et détaille les conséquences de la fin de l'homme, qui sont les devoirs, et lui montre dans leur accomplissement l'indispensable moyen d'atteindre la bienheureuse éternité : c'est le troisième entretien. Mais comme, pour la pratique des devoirs la grâce est nécessaire, le divin maître lui découvre dans les deux chapitres

<sup>(1)</sup> C'est un dialogue entre Jesus Chaist et Le Disciple.

suivants les deux sources inépuisables de miséricorde qu'il a placées dans son Eglise, le sacrement de Pénitence, et le sacrement de l'Eucharistie, dont l'un fait revivre l'innocence du baptème en effacant la tache du péché originel, et l'autre fortifie l'âme en l'identifiant en quelque sorte avec l'Homme-Dieu. Au dénouement enfin. Jésus-Christ introduisant son disciple au milieu de ses élus, lui montre sa Mère qui règne sur toutes les créatures, sa Mère, qu'il exauce toujours comme il est toujours exaucé de son Père, puis les saints, puis les anges, qui règnent après elle. Il lui offre le secours de leur intercession qui n'est qu'un partage sans division de la sienne, et l'exemple de leurs vertus qui sont le reflet de celles qu'il a pratiquées sur la terre. Mon fils, lui dit-il en terminant, souvenez-vous de mes paroles, et méditez-les dans votre cœur. Je vous laisse ma paix ; je vous donne ma paix, non comme le monde la donne (1). Je m'en vais, mais je reviendrai, et je vous prendrai avec moi, afin que là où je suis, vous y soyez aussi (2). Demeurez en moi et moi en vous (3). Demeurez dans mon amour (4).

Père saint, conservez en votre nom cet ensant que vous m'avez donné: qu'il ne soit pas du monde, comme moi-même je ne suis pas du monde: sanctifiez-le dans la vérité: aimez-le comme vous m'avez aimé, afin qu'il voie l'éclat de ma gloire, et qu'il soit un en nous (5) éternellement (6).

Une analyse est quelque chose de bien pâle et de bien peu satisfaisant, lorsqu'elle a pour objet ce qui lui échappe le plus, l'onction et la piété. Aussi est-il nécessaire de lire ce livre pour en avoir une juste idée. Tout ce que nous pouvons dire ici, c'est qu'il laisse dans l'âme une paix ineffable tout en lui imprimant

<sup>(1)</sup> Jean, XIV, 27.

<sup>(2)</sup> Ibid., 3.

<sup>(3)</sup> Ibid. , XV, 4.

<sup>(4)</sup> Ibid.; 9.

<sup>(5)</sup> Jean, XVII, 11, 16, 17, 23, 24, 2).

<sup>(6)</sup> Guide, etc., p. 304.

un saint mouvement qui l'entraîne délicieusement vers Dieu. Il semble que la vertu ne doive plus rien coûter désormais. Toutes les illusions du monde ont disparu : on le voit dans toute sa laideur, on s'indigne contre ses séductions; et comme on apercoit en face de lui le cœur ouvert de notre bon maître. on s'y précipite, porté par une confiance indélibérée, et là on se rit des vagues qui s'élèvent sur la mer du monde et nous menacent, comme des séductions qui s'offrent à nos regards et nous appellent. Enfin, oserai-je exprimer ici une pensée qui ne m'est pas, je crois, particulière? Quelqu'un a dit, peut-être avec plus d'esprit que de bonne soi, que l'Imitation étoit le plus beau livre qui sût parti de la main des hommes, puisque l'Evangile n'en vient pas. Je dirois, ce me semble, mais en toute simplicité, que le Guide du premier age me paroît le second livre qui soit sorti de la main des hommes, puisque l'Imitation'est le premier.

Quoiqu'il soit très-difficile de rien détacher de ce petit éerit, nous citerons cependant cette peinture si fidèle de la confession sacrilége.

• Quant à ceux qui croient, et qui néanmoins cèlent dans la cons fession certains péchés, ou les circonstances qui les aggravent nota-» blement, voici ce qui se passe en eux. Leur conscience tourmentée, na finquiète, voudroit sincèrement, presque toujours, être délivrée a du poids qui l'oppresse. Là-dessus ils forment le dessein général et » vague de se réconcilier avec Dieu, par le sacrement de Pénisence. . Ils ne se disent pas d'abord, Je tairai tel et tel péché; mais, chaque • fois qu'en s'examinant, ces péchés s'offrent à leur souvenir, la pensée , qu'il faudra les dévoiler, déchoir ainsi peut-être dans l'estime du oconfesseur, la honte surtout de cet humiliant aveu, que leur imagi-» nation frappée s'exagère encore, les effraie, les bouleverse, les jette » en des perplexités infinies et d'inexprimables angoisses. Plus leur » esprit s'arrête à ces réflexions, plus le sentiment qui les préoccupe » prend de force. Le démon voit leur trouble, et l'augmente, en leur » suggérant mille idées vaines : tantôt il grossit leurs fautes, pour qu'il » leur paroisse plus pénible de les déclarer; tantôt il les excuse et les

» attenue, pour qu'ils les cèlent avec moins de remords. En cet état d'indécision, ils se présentent au prêtre. Que lui diront-ils? Ils ne le avent pas encore. Parmi les péchés qu'ils ont commis, il v en a de aoins graves, ou qui leur semblent tels; ils commencent par s'ac-" cuser de ceux la. Mais ce sont surtout les autres qui occupent leur 's pensée! La conscience les presse ; ils cherchent des mots, des tous-'s intires, post se faire chiendre à demi : à chaque instant l'aveu salpest tellre lest sons leuns leurenz une puissance fitale Ly retient. En vain la : » spetce les sollisits : la haute et l'ergesil l'empaytant : Navez-vons plus : rien à dite? Non : et à ce Nen; Dieu, se retire, les Anges voilent leur , face, et un long cri de joie retentit dans l'enfer. Nous ainsterdus les aspirations à la sainte Vierge, que le Surveup vient d'inspiren à son pieux disciple. 4 Sui nie dividera des villes comme à la solumbe, a je voterai ven. na Mere, et je me repuedrai : pres. Celle, et je kui dicei : O me . popia, apria, paria autro e , embaricam sup sula emis inover, si suitt . plus que toutes chopes, et veux ainsi vous aimer éternellement. Mais. a helas! je spis encore loin de vous, loin de votre fils, exposé sur cette retre à bien des dangers, en proie à bien des douleurs; protégez-moi, onsolez-moi; et, quand viendra l'heure de ma mort, adoucisses » pour moi ce passage, ranimez ma foi, mon esperance, mettez des paroles d'amour sur mes lèvres défaillantes, et posez votre main sur · mon cœur, dont le dernier battement, ô ma Mère, sera pour vous » et pour mon Jésus! »

L'IMPATION DE JESUS-CHRIST, traduction nonvelle, avec des Réflections à la fin de chaque chapitre, et présédés de priéres pendant la Messe.

Plusieurs éditions de la traduction de l'Imitation de Jésus-Christ, par M. l'abbé de La Mennais, ont déjà paru. Mais le plus grand nombre des Réflexions qu'on avoitajoutées n'étolent pas du traducteur. L'édition nouvelle que mous annonçons, la même pour le texte de la traduction, est bien différente quant aux réflexions qui terminent chaque chapitre. Elles sont

maintenant toutes de M. l'sbbé de La Mennais et par leur beauté révèlent assez leur auteur.

Le livre de l'Imitation, qui u'est point de Dieu sans doute, mais qui ne semble pas non plus être de l'homme, et parottroit plutôt venir d'un ange, a cela de fort remarquable qu'il est à la portée de tous les sideles. C'est, par se lecture que hi viété s'inviane doucement dans le cour, qu'elle s'y fornifie, qu'elle s'y consomme ; et depuis l'enfant auquel en le sienne pour sa première communion, jusqu'au saint le plus avancé dans les hautes voies de la spiritualité. A est et doit être la de tons. Mais tons ne sauroient le gouter égalements c'est une manne merveilleusement écoulée du occur de Jésus, qui soutient les sorts et les saibles, mais qui à mesure qu'un s'en nouvrit swend une nouvelle saveur. Or, les Réflexions de M. de La Mennais ont le singulier mérite d'être comme le livre, homes pour tous. Elles resument pour les foibles la decurine de chaque chapitre. et la leur fout mieux goûter en la leur faimer mieux comprendre; et quant à ceux qui, plus avancés dans la piété, ne se soucient de rien après l'Imitation, ils auroient autant de tort de négliger ces nouvelles Réflexions, qu'ils ont en raison de négliger celles que nous avons eues jusqu'à ce jour. Car on diroit qu'elles sont comme un post-scriptum da pieux auteur de l'Imitation; tant c'est le même esprit! tant il y règne une persuasion vive, affectueuse et pénétrante!

Jounnes pu cunerren, ou Moyen de se sanetifier au milieu du monde.

Méditer, lire et prier pour agir conformément à sa fin, voilà la journée du chrétien, et l'on à donné ce nom au livre qui renferme des sujets de méditations, des lectures et des prières pour tous les jours. Beaucoup de livres plus ou moins saistaisants ont déjà paru sous ce titre; et, il y'a quelques années, une Journée du chrétien fut publiée par un ecclésiastique plein

de zele et de talent, M. l'abretourneur, qui pria M. de La Mennais de s'associer à son/ail. Celle qui paroît en ce moment a été faite sur cette dère, mais elle a été heureusement corrigée et complétée. Elst remarquable par le choix exquis de tout ce qui la compo sout ou presque tout est extrait des ouvrages des Saints, poit avoir par conséquent une grande autorité aux yeux de dèles, puisque l'Église en consacrant les exemples des Sain/consacré leurs leçons. Mais, en outre, il y a dans les paroles , Saints quelque chose de plus que dans la parole ordinaire es mots que nous transmettent leurs pensées sembleut , para mystère ineffable , nous trassmettre la grace qui animoieur cour. On se selicitera donc de trouver dans la nouvelle urnée du chrétien des méditations du B. Ligueri , des mones equirituelles des seints lières , de seinte Fliérèse, de at Jean de La Croix, des prières du B. Louis de Blois et dutres Saints, enfin des lectures, pour tous les jours du mieux archevêque de Cambiaj.

La Guins martine, ou le Mércur des dans religieuses; par le B. Louis de Rhie, aduit par M. l'abhé de La Manneis, avec une préfere du traducties

Apat les trois auvrages dont nous venons d'entretenir le leseur, et dant on ne muoit exprimer le mérite mitant qu'en le ent, ou avoit publié une tradaction d'an livre per connu, à cause de la langue qui tenoit ce trésor caché au plus grande sombre des fidèles, mais qui portere de granda fruits dant les âmes vraiment serventes qui auvoient retiré du monde leur commo ou leur personne, pour se consacrer à la perfection chrétienne par de généreuses résolutions ou par les vasux de la religion. C'est le Guide spirituel, ou le Miroir des dines religieuses, a Nous se connaissons pas d'ouvrage, dit M. de La Mennais (1); sans

<sup>(1)</sup> Préface du Guide, page 6.

en excepter même l'Imitation lesus-Christ, si supérieure à d'autres égards, qui réunisse uéme degré la douceur, la tendresse, la vivacité du sentime, la naïveté de l'expression. On sent partout que l'auteur est pandément pénétré des vérités qu'il annonce, et que son cœur truit sa bouche et répand des grâces sur ses levres. »— (1)

De la prosecution de l'Église catholique sujet des ordonnances sur les petits séminaires; par Maubentie (2).

Cette brochure est la réunion des articles pliés par M. Laugentiet, dans la Quatidianne, au sujet de tron famenses,
ordonnances. L'auteur de ces énergiques clamations x
a joint un avertissement qui se termine ainsi, yous aver
a déjà entendu bien des murmures, et vous averenté étonnés de ces cris plaintifs de la foi. Voici utà-l'heure
a des lamentations bien autrement déchirantes, quyont étonner les peuples; et, à l'aspect de cette granderglise de
le France; étont vous avez oublié les dévouements, ous verrons si vous aurez la force de passer outre, et demisir le
fer et le feu pour disperser le sanctuaire, après l'avo, désolé.

par vos usurpations. a

Avec quel-intérêt né relira-i-on pas ces courageuses potesnations contre de funcites mesures qui alarment tous les cahe-, liques? Ce sont leura pensées, ce sont leurs gémissements en quelque sorte, et l'auteur n'en est que l'éloquent interprée. Aussi faudra-t-il bien reconnoître, à la fin, qu'il y a dans des sentiments si vifs, et qui se communiquent à tout un peuple, autre chose que de l'ironje ou des jeux de l'imagination.

<sup>(1)</sup> Tens cea ourrages se vendent à la Librairie catholique de Belin-Mandar et Devaux, rue Saint-André-des-Arcs, n°. 55. Prix du Guide du prémier ége; in-32, 2 fr., et 2 fr. 25 c. par la poste. Imitation de Jissus-Christ, in-32, papier superfin, 5 fr., et 5 fr. 75 c. par la poste. Guide spiriquel, 2 fr.

(2) Prix: 1 fr. 50 c., chez Edouard Bricon, rue du Pot-de-Fer, n°. 4.

Oraison punesse de messieurs de Larochezaqueleis, généraux en chef de l'armée vendéenne; prononcée à Saint-Aubin-de-Bauligner, le 8 juillet 1828, en présence de S. A. R. Madane, duchesse de Berry, par M. l'abbé Lombert, prédicateur ordinaire du Roi, vicaire-général de Poitiers (1).

A Saint-Aubin-de-Baubigner, le 8 juillet, M. labbe Lambert. vicaire-général de Poitiers, a prononcé, en présence de MADAME, l'oraison sunebre de Henri et de Louis de Larocheiaquelein. Arrivant à une époque de honteuse mémoire pour certaines gens qui parlent Beaucoup aujourd'hui de la sainteté des serments et de l'inviolabilité des promesses : « O profondeur des conseils de Dieu ! s'est écrié l'orateur, quatre armées alloient se réunir et voler à la victoire. Alors des négociations dont les causes appartiennent à l'histoire et sont étrangères à . un oramur chichen, viennent enchaîner l'ardeur de ces braves guerriers. Plusiturs généraux sont ébrantés, licencient les corps. qu'ils commandent, et ajournent les combats. « Pour moi, s'écrie Larocheiaquelein, qui avoit prononcé le vœn de ne jamais » porter-les armes que sous l'étendard des lis, Pour moi, je ne. a composi que mon Dien, mon Roi et mon épée ; je ne traiterai n jamais avac des rebelles, » Hélas le co n'est pas avec des opinions, mais avec des principes; ce n'est pas par des concessions. mais par la fermeté qu'on sauve les états. Auguste de Larochejaquelein, Canuel, Duperrat et d'autres chess vendéens, qui, dans cette guerre, ont fait des prodiges de valeur, pensent. comme lui, qu'ou ne doit avoir aucune confiance dans les promesses de ces hommes qui, accablés des dons du Roi et décorés de ses ordres, ont viole leurs serments. Mais que deviendra-t-il au milieu de tant d'ennemis que cette funeste désunion rend encore plus audacieux? La mort de Guery de Beauregard, son beauhère, qui vient de périt à ses côtés; l'abandon de tant de généraux, qui par leur union pouvoient épargner à la France une myasion étrangère, déchirent son âme, mais ne peuvent l'abattre. Il combat comme un héros, et meurt couvert de gloire sur un champ de bataille.

Nous voudrions pouvoir citer en entier ce beau discours. Qu'it nous stiffise d'en recommander la lecture, et de rappeler, à cette

<sup>(3)</sup> Imprimerie de Barbier , à Poitieres.

occasion, les Mémoires du général Canuel sur la guerre de 1815, où l'on trouvera des faits qu'il est important de ne pas oublier, et des documents nécessaires aujourd'hui pour bien connoître la situation de l'héroïque Vendée.

Nous avons recu de Génes un traité de philosophie morale, ayant pour titre : Dr. 1252 ar orricus, seu Philosophie moralis elements, ad donn stablosse juventutis; par Charles Enous, professeur à l'Athénée de Gênes. En attendant l'occasion de rendre compte de cet important ouvrage, nous évoyons deveir annoncer, des aujourd'hui, qu'il est entièrement basé sur la doctrine du seus commune et la philosophie traditionnelle.

### BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Réferences p'un françois carnotaque noman sun deux anticuns de la chante, et sun les ondonnances concenher, les, petits séminanes; par P.-L. Boussot, ancien avocat. Prix :, 75 c. A l'imprimerie de Béthune, rue Palatine, n°. 5.

Nous recommandons cette excellente brochure le l'attention, de mes leuteurs. Elle est de l'auteur d'un our rege intitulé : Des l'Unité tasholique, dont nous avons cité quelques fragments dans le Mémorial, et qui doit être incessamment livré au public.

La mois placiff consacrat at tries-taint contains. Manit, precede d'un abrège historique et pratique sur la dévotion à cetrès-saint cœur, et suivi d'une neuvaine pour la fète de l'Assomption; par le B. Alph. de Liguori, traduit de l'italien. 1 vol. in-18. Prix: so c., et so c. par la poste. Avignon, Seguin ainé, 1828.

Quelques personnes ne comprennent peut-être pas bien pourquoi on met tant de zèle à multiplier et à répandre les pratiques de dévotion aux saints cœurs de Jésus et de Mang. La raison en est pourtant facile à saisir. Dans un temps d'égolsme et d'indifférence, où des doctrines matérialistes ont glacé tous les cœurs, même ceux qui sont pleins de foi, il est plus que jamais aécessaire d'entretenir dans les âmes, par tous les moyens possibles, une dévotion qui, étant toute en affection et en élaps d'amour, semble spécialement destinée à ranimer parmi nous le feu presque éteint de l'amour de Dieu.

Bistoire du ciencé de Prance pendant la révolution; dédiée à S. Exc. Mgr. Lambruschini, nonce du Saint-Siège en France; par M. R. 3 vol. in-12. Prix de chaque vol. : 2 fr. 50 c.; papier satiné : 2 fr. 75 c. Chez Edouard Bricon, rue du Pot-de-fer, n°. 4.

On vient de mettre en vente le premier volume de cet ouvrage, qui ne peut manquer d'être fort recherché, tunt à cause du sujet si heureusement choisi par l'auteur, qu'à cause du bon esprit qui le dirige, et dans lequel nons l'engageons à persévérer jusqu'à la fin de son travail. Nous espérons lui dopner des preuves non équivoques du désir que nous avons de seconder, autant que nous le pourrons, une entreprise dont l'ufflité pour la religion et le clergé ne sauroit être mise en doute.

Viz pt B. Arendest-Manie Dr. Liottony; par M. Jeascard, missionnaire de Prevence. 1 fort vol. 12-8.; prix: 6 fc. A Paris, chez Cauthier frères, tue et liotel Serpence. A Marseille, chez Allègre fils, et Marius Olive.

La Vie édifiante que nous annonçons mérite à tant de titres m'être stamue, que nous ne pouvous nous dispenser d'en rendre pompte avec quelque détail. L'article que nous lui consacrerons est tout prêt, et sera inséré dans le prochain Numéro.

Documents instruments, carriquis, arozonáriques, aconosariament la companye de Jásics. Quinnième numéro: Lettres des évêques d'Uzès, de Castres et de Ledèm, est paix: 1 fa. Seixième numéro: De la doctrine du Tyrannicide; prix: 2 fr. 50 cent. Chez mademoiselle Carié de La Charie, rue de l'Ecole-de-Médecine, n° 4.

La seizième livraison de cette précieuse coffection, dont le maccès, va toujours croissant, est du plus haut intérêt. La question du Tyraméside, y est troitée historiquement aussi complètement qu'on pouvoit le désirer.

RELATION DE LA CONVARGION DE M. HYACIPERE DEUZE, BAPTISÉ A ROME LE 3 révaige 1828; précédée de quelques considérations sur le retour d'Israël dans l'Eglise de Dieu. Par P.-L.-B. Drach. Br. in-8°; prix: 75 cent. A Paris, chez l'Auteur, à la Sorbonne; et chez Méquignon-Havard, rue des Saints-Pères, a°. 10.

Cour-n'aut sun la religion, ou Réponse aux attaques continuelles des journaux prétendus libéraux contre le clergé; par un laique. Broch. in-8°. Prix s fr. Chez l'auteur, rue Saint-Jacques, n°. 38.

Les idées de l'auteur de cette brochure, où sont comparées notre situation d'aujourd'hui et notre situation d'autresois, n'appartiennent pas à ce temps-ci. C'est le vieux bou sens qui y parle; cela suffit à nos ennemis pour en dire du mal, et à nous pour en dire du bien.

DRIA Jésuirrophone, suivie d'une Lettre à M. Martial Marcet, soi-disant de la Roche-Arnaud; par l'abbé de la Chasse. Broch. in-8°. Prix: 50 cent; Chez Demonville, imprimentlibraire, rue Christine, n°. 2.

Le sieur Marcet recueille les éloges des libéraux, dans les journaux, et même à la Chambre: à quoi bon le troubler dans ses jouissances? Nous verrons ce que deviendra un partiqui n'a pas honte de compter un pareil homme dans ses rangs.

L'Association outholique du sucre cour a dejà publié huit petit volumes, cartonnés, excellents pour être répandus passailes fidèles. Outre les six ouvrages que nous avois annoncés, elle a imprimé, 10. la Dévotion au sacré cour de Jésus et au saint ouvre de Marie; prix : 20 cent.; 20. le Mois de Marie, ou le Mois de mai; prix : 20 cent. Ces deux opuscules formant la septième et la haitième livraison.

## Pautes à corriger dans la livraison de Jain.

Dans l'article inséré dans la livraison précédente sur l'ouvrage intitulé: Bisaf sur l'histoire de la philosophie, etc., il s'est glissé une faute d'impression qui forme un contracens, page 36 e; au hou de : C'ast ainsi que M. Damiron conçoit la doctrine d'autorité, lisex : Ce n'est par ainsi, etc. — P. 393, l. 11 et 12: un recueil qui mèrite son intérêt et se une cusragements, lises : bur intérêt et buis ancouragements.

# MÉMORIAL CATHOLIQUE.

AOUT 1828.

Lorsqu'une persécution s'élève contre l'Eglise, lorsque surtout les envahissements de la puissance séculière joints aux efforts des méchants rendent le danger plus grave et plus pressant, les fidèles tournent leurs regards vers l'autorité qui seule a le droit de commander à leur conscience, et ils invoquent la voix courageuse de lours premiers pasteurs; car c'est elle qui les éclaire toutes les fois qu'on cherche à les égarer sur la foi et sur la doctrine. Or, malgré la tempête furieuse qui nous menace, voilà que le temps d'avoir pitié de Sion est venu; le Scigneur a regardé son peuple, et il à entendu les gémissements de ceux qui étoient dans les tiens (1).

Des plaintes énergiques, telles que les permet la sainte liberté de l'Evangile, ont été déposées que pieds du Roi par Son Eminence le cardinal de Clermont-Tonnerre, doyen des évêques de France, au nom de l'épiscopat François. Il ne fût point venu dans notre pensée de rendre publiques ces réclamations sans une autorisation spéciale. Mais puisque les journaux les ont fait connoître, nous croyons devoir les publier aussi, et avec d'autant plus d'empressement qu'elles ne peuvent manquer de prendre place parmi les actes les plus mémorables du clergé de France. Les nouvelles réflexions que nous proposions

<sup>(1)</sup> Quia tempus miserendi ejus, quia venit tempus..... Dominus de calo in termain aspenit, ut audiret gemitus compeditorum. Psal. 101.

encore de faire sur les ordonnances devenant ainsi tout-à-fait inutiles, nous n'aurons point à nous occuper d'un factum anonyme qui a part récemment, dans lequel un courtisan du ministre rêve pour lui la reconnoissance du clergé. Le Mémoire des évêques explique comment il faut entendre cette reconnoissance, promise au Roi par M. Feutrier, et comment il faut juger le rapport qui précède les ordonnances du 16 juin.

Espérons qu'une démarche et une fermeté si dignes de l'épiscopat, dont l'annonce seule a fait frémir l'incrédulité, sauvéront l'illustre Eglise de France d'un schisme demandé à grands cris par toutes les sectes, et qu'elles célébroient déjà comme un triomphe assuré et prochain. Qu'il nous suffise d'avoir exprimé les voux unanimes de tous les catholiques : écoutons maintenant les évêques.

## MÉMOIRE

PRÉMERTÉ AU ROL

## PAR LES ÉVÊQUES DE FRANCE,

AU SUJET

DES ORDONNANCES DU 16 JUIN 1828,

BRIATIVE

AUX ÉCOLES SECONDAIRES ECCLÉSIASTIQUES.

Sing !

Le temps ne calme pas la douleur que les évêques de votre royaume ont éprouvée à l'occasion des ordonnances du 16 juin ; au centraire , ils sentent qu'elle devient plus vive et plus profonde à mesure qu'ils voient s'approcher le terme fatal de leur enécution. Les

starmes de la conscience viennent encore se joindre à cette douleur pour la leur rendre insupportable. Si les évêques ne devoient, en effet que demeurer spectatours passifs des choses qui se préparent. ils espéreroient trouver du moins dans l'acceptation de cette ernelle épreuve un adoucissement que la résignation et la patience leur rendroient méritoire; mais frappés des coups les plus sensibles par une main qu'ils sont accoutumés à bénir, il ne leur sera pas permis de se contenter de gémir en secret et d'attendre en silence l'accomplissement des mesures qui doivent les désoler et affliger leurs églises. On leur demande de coopérer eux-mêmes directement à des actes qu'ils ne peuvent s'empêcher de regarder comme humiliants pour la religion, durs pour le sacerdoce, génants et vexatoires pour l'autorité spirituelle dont ils ne doivent compte qu'à Dieu parce que lui seul leur en a coolié l'exercice. On veut que, par un concours direct et immédiat de leur part, ils paroissent approuver ce que les principes leur semblent condamner, et qu'ils travaillent eux-mêmes à serrer des entraves que la liberté évangélique leur interdit de souffrir ; placé ainsi entre les plus chères affections et les devoirs les plus sacrés. l'épiscopat françois ne sait comment satisfaire à-la fois au sentiment du cœur et au cri de la conscience. Pleins d'une inquietude que des ennemis même n'oseroient leur reprocher, les évêques tournent leurs regards tour à-tour vers le Ciel où préside la Majesté suprême dont ils doivent respecter les ordres, et vers le trône où est assise la seconde Mujesté dont ils voudroient contenter jusqu'au moindre désir.

Dans leur anxiété, Sire, après avoir invoqué par de lougues supplications les lumières et le secours qui viennent d'en haut, les évêques ne croient pas s'écarter des bornes du respect et de la soumission dont il leur appartient plus qu'au reste des fidèles de donner l'exemple, s'ils essaient de déposer aux pieds du Roi, comme ils savent que quelques-uns de leurs collègues réunis à Paris l'ont déjà fait par l'organe d'un d'entre eux avant la publication des ordonnances, leurs inquiétudes et leurs craintes, en suppliant sa houté d'apporter à ces ordonnances des modifications, qui, les arrachent à la cruelle alternative où elles vont les placer; ils n'obéissent, point à l'exigence des passions, ils n'empruntent pas leur langage; ce n'est même qu'après evoir maîtrisé le premier mouvement de la douleur

qu'ils viennent faire entendre au Roi Très-Chrétien la voix plaintive de la religion et les douloureux accents de l'Église à celui qu'elle aime à nommer le premier né de ses fils.

Les évêques n'ignorent pas qu'on leur conteste le droit d'examen et de discussion sur les ordonnances du 16 juin, qu'on affecte de ne les regarder que comme des réglements d'ordre légal qui appartiennent à la puissance séculière ; on ne cesse de leur rappeler que ces ordonnances ne blessant en aucune manière les intérêts de la religion ni le pouvoir ecclésiastique, ils ne doivent intervenir que pour se soumettre et seconder l'action du gouvernement. Plut à Dieu qu'il en fut ainsi! on les versoit ce qu'ils sont toujours, zélés et fidèles, commander le respect et l'obéissance autant par leur exemple que par leurs discours; mais il est au contraire trop manifeste que les ordonnances sont de nature à porter l'atteinte la plus déplorable à la prospérité de la religion catholique en France, et qu'elles attaquent dans plusieurs de leurs dis, ositions l'honneur et l'autorité de l'épiscopat. Ces motifs sont plus que suffisants pour légitimer. nous ne dirons pas les résistances, mais l'inaction des évêques, qui peuvent bien supporter un joug onéreux, mais qui ne sauroient se l'imposer eux mêmes. C'est ce qui résulte de l'examen approfondi. des deux ordonnances sons quelque point de vue qu'on les envisoge, soit dans l'ensemble, soit dans les détails.

L'une et l'autre ordonnances semblent reposer sur ce principe bien contraire aux droits de l'épiscopat dans une matière évidemment spirituelle, puisqu'il regarde la perpétuité même du sacerdoce, sevoir, que les écoles secondaires ecclésiastiques, autrement appelées petits séminaires, seroient tellement du ressort et sons la dépendance de l'autorité civile, qu'elle seule peut les instituer et y introduire la forme et les modifications qu'elle jugeroit à propos, les créer, les détruire, les confier à son gré à des supérieurs de son choix, eu transporter la direction, en changer le régime comme elle le voudra, sans le concours des évêques, même contre leur volonté, et cela sous prétexte que les lettres humaines étant enseignées dans ces écoles, cet enseignement est du ressort exclusif de la puissance séculière.

C'est en vertu de ce principe que huit écoles secondaires eeclesiastiques ont été tout d'un coup, sans àvertissement, sans ces admonitions prealables qui conviennent si bien à une administration pas ternelle, arrachées au gouvernement des évêques sous lequel elles prospéroient, pour être sommises au régime de l'université. C'est encore par une conséquence de ce principe qu'il est ordonné qu'à l'avenir, sans avoir égard à l'institution de l'évêque, non plus qu'à sa responsabilité devant Dieu et devant les hommes, nul ne pourru demeurer charge soit de la direction, soit de l'enseignement dans une des écoles secondaires ecclésiustiques , s'il n'a affirmé par serit qu'il n'appartient à aucune congrégation religieuse non légalement éta. blie en France.... C'est toujours de ce principe que découlent les autres dispositions qui limitent au gré de l'autorité la que le nombre des élèves qui doivent recevoir dans ces mêmes écoles l'éducation ecclésiastique, qui déterminent les conditions sans les quelles ils ne peuvent la recevoir, et qui, enfin, statuent que désormais cette éducation no sera donnée, que la vocation au sacerdoce ne pourra être reconnue et dirigée des son commencement sons l'intervention de cette même autorité le l'ue; car les supérieurs ou directeurs doivent obtenir l'agrément du Roi avant de s'ingérer, après la mission des évêques, dans la conneissance et dans la direction de cette vocation.

Voilà jusqu'où conduit un principe fondé ser une prétention exorbitante, un principe mal conen, faussement-appliqué, et trop largement étendu à des objets devant lesquels la raison, la justice et la conscience le forcent à s'arrêter; voilà aussi comme il provoque des réclamations, des froissements, des luttes très pénibles, que l'on auroit évités, si l'on avoit su se renfermer dans ces bornes en deçà desquelles il n'y a qu'hésitation et que foiblesse, comme il n'y a audelà que violence et que cellision.

Que le principe donc de l'autorité de la puissance eivile à l'égard des petits séminaires soit réduit à ses justes limites, et tout afors rentrera naturellement dans l'ordre, parce que rien ne sers compromis. Essayons de les déterminer avec précision.

Que le prince doive avoir, et qu'il ait en effet sur les écoles ecclésiastiques, destinées à perpétuer le sacerdoce, l'inspection et la surveillance nécessaires pour assurer l'ordre public, empêcher la transgression des lois, maintenir les droits et l'honneur de la souveraineté; qu'il puisse exiger, exécuter par lui même la réforme des

abus qui intéressent l'ordre civil; qu'il doive même, en quanté d'évêque du dehors, provoquer la réforme des abus dans l'ordre spirituel, et prêter l'appui du bras séculier pour le maintien des règles canoniques:, on en convient: qu'il soit libre d'accorder ou de resuser à ces établissements une protection, des priviléges. des biensaits, dans l'intention de savoriser les progrès de la foi, en contribuant à perpétuer les ministres de l'Évangile, la religion n'est pas ingrate et lui rendra au centuple, pour prix de sa munificence, pon-seulement la reconnoissance et l'affection, mais encore le dévouement et les services; qu'ainsi les écoles ecclésiastiques regoisent une sanction qui les fasse jouir de tous les avantages dont sont en possession tous, les autres établissements légalement reconnus; qu'elles sient la capacité d'acquérir, de vendre, de posséder, etc.; que ces avantages même ne leur soient accordés qu'à de certaines conditions sans. l'accomplissement desquelles elles ne pourroient en jouir, rien dans tout cela qui excède le pouvoir politique , qui envehisse le pouvoir spirituel ; mais au-delà l'usurpationest à araindre, elle est bien prochaine, ...

Prétendre, pan exemple, qu'aucune échle destinée à former à la piété, à la science et aux vertus sacerdotales, ne peut exister sans l'autorité du prinça ; que les évêques soumis d'ailleurs à toutes les lois, ne puissent réupir les jepnes Samuel que le Seigneur appelle dès l'enfance au saint ministère, afin de les rendre plus propres à desservir l'autal et le tabernacle ; qu'ils n'aient pas la liberté de confier l'éducation, la direction, l'enseignement de cette chère et préciense tribu, aux maîtres qu'ils jugeront les plus habiles et les plus capables de la diriger à travers mille dangers jusqu'eu terme de sa vocation; qu'ils ne puissent bénir et multiplier catte moisson de praphàtes d'est vouloir asservir l'Église dans ce qu'elle a de plus indépendant, lo'est porter atteinte aux droits de sa mission divine ; c'est contredire témérairement ces paroles qui regardent tous les temps : Allez et enseignez ; c'est s'inscrire en faux centre l'histoire de l'Église, Au sein de la persécution, elle étoit libre de former des clercs dans les prisons et dans les camcombes; en lui donnent la paix, les empereurs p'ont pas assujetti à leurs réglements les écoles et les monastères où elle recueilloit l'espérauce de son sacardone; et s'ils sont quelquefois intervenus, ce n'estque par leur protoction, leur libér

ralité, ou dans les choses purement temporalles. Depuis, l'Église n'a pu se dessaisir des droits que lui a confiés son divin fondateur.

Si elle accepte les faveurs des princes à la condition de quelques priviléges qui touchent au spirituel, comme les droits de nomination, de patronage, etc., elle peut prendré des engagements avec eux, elle se les impose, mais elle ne les receit pas ; elle les remplit, mais en cela elle n'obdit qu'à elle-même.

Et qu'on ne dise pas qu'il ne s'agit ici que de l'enseignement des lettres humaines, qui est du ressort de la puissance civile; qu'on remarque qu'il est question d'écoles ecclésiastiques où cet enseignement n'est qu'un acquesoire dent, après tout, la religion pourroit se passer, et que le principat, qui emporte tout le reste; est évidemment du ressort de l'autorité spirituelle. Les ordonnances elles mêmes établissent outre différence. La première statue, atticle à , que « nul ne pouva demenrer chargé, soit de la direction, mit de l'enseignement tions une des maisons d'éducation dépendantes de l'Université; » et elle sjoute; » ou dans une des écoles sevondoires ecclésiastiques. » La distinction est formelle; et cependant tout y est compris, tout y est placé sous la même autorité.

plus expresse; on n'a pas même en la précaution d'y faisser un moyen de défense contre les reproches d'une usurpation évidente; ou n'y invoque pas même le prétente tiré de l'enseignement des lettres humaines, car l'article 6 de cette ordonnance n'exige pas l'agrémént de la puissance civile pour les professeurs qui enseignent les lettres humaines dans ces écolés, mais peur les supérieurs ou directeurs; rette qui sont spécialement oltargés de la councissance, de la culture et de l'examen approfondé de la vocation ecélésiastique, et de former les élèvis à la piété, la doctrine, la science, et toutes les vertus nécessaires à cetté vocation sainte; d'où il s'ensuit que c'est l'essentiel même des écoles ecclésiastiques, et ce qui appartient en propre aux érêques, que l'on semble vouloir partager avec enx.

Ce n'est pas l'intention sans donte, nous croyons même que les facilités qui seront données pour l'agrément réduiront à presque fien cette formatité; mais cette formatifié peut devenir dangéreuse du moment qu'effe est commandée : les systèmes changent avec les

hammes, et celui qui a pour but l'asservissement de l'higlisa, qui a déjà obtenu depuis peu sur elle d'importants avantages, s'en prévaus droit un jour, et pourroit exiger d'autres concessions, si d'avance on ne se mettoit en garde contre des prétentions exagérées.

D'après cet exposé ; il résulte, en premier lieu, que les ordomnances qui out prononcé sur les petits séminaires, ont bien ju Jour communiquer l'existence légale, et avec elle tous les avantages temporels et cixils qui l'accompagnent, qu'elles peuvent sussi leur accorder des accours, des dotations, des maisons pour s'établir; mais qu'elles ne peuvent sieu aux leur existence proprement siète; puisque g'est une conséquence de la mission divine que les avé pues, en se conformant d'ailleurs aux lois du prys sur tout le reste, sient le droit d'assurer et de perpétuer la prédication de l'Evangèle, l'administration des accempass et les hienfeits d'un ministère qui a pour objet le salut des Ames. La manière d'user de ce droit, ou plutôt de semplir ce devoir, peut être différents suivant les temps et les bestannes; mais l'exercice n'en appartient pas mains eux évêques, il ne asuncit leur être contesté.

Il ne serviroit de rien de dire qu'autrefois il n'y appit pas de petite séminaires, ou s'il y su audit, qu'ils n'étoient pas semblables petite séminaires, ou, s'il y su audit, qu'ils n'étoient pas semblables g'a seux qui existent actuellement. Quand cela seroit arei, le droit des évêques de petite séminaires; on prouveroit, au contraire a par foit invoquer ici la prescription; mais on est loin d'admetire qu'il invoquer ici la prescription; mais on est loin d'admetire qu'il invoquer ici la prescription; mais on est loin d'admetire qu'il generale petit pas de petite séminaires, on prouveroit, au contraire a par foit invoquer ici la prescription; mais on est loin d'admetire qu'il generale petit pas de petite séminaires, on prouveroit, au contraire a par les distantes de la la contraire a par la product de la contraire a par la contraire a par la contraire a par la contraire a par la contraire de la c

où les aspirents su saint ministère doivent âtre reçus; examinés des vés, dirigés dans leur vocation; que leur nombre, leurs qualités, celles des maîtres qui les conseignent et qui les conduisent dens cettes repte céleste, sont sussi du ressort de l'autorité, spirituelle; c'est porter, atteinte, à son indépendance, c'est lui mettre, des entrayes que de lui imposer des conditions qui lui éteroient ou qui géneroient sa, liberté dans le choix de ceux qu'elle est chargée de séparer pour

Li) Poin Concile de Trente , prese, 28, chep, 38; Edit. de Alois, Ordone pances de Louis XIV; Fleury, 5; Discours sur l'histoire acolésiastique,

l'invré du Seigneur ; et des consucceurs qu'elle recoundit être les plus habiles pour ainener cette œuvre à sa perfection.

Il s'ensuit encore que si la puisance saulibre croit pouvoir refuser ou retirer ses faveurs, ses privilèges, et tous les avantages de l'existence tégute; même la faculté d'enseigner les lettres leu maines, à des prêtres qui, individuellement ou collectivement, suivent, pour leur régime intérieur; la règle d'une deugrégation ou d'un brûre dont là loi ne réconnoît pas l'existence, elleme peut evolure ses prêtres de l'enseignement des écoles ecclésiastiques pour ce seul fuit; this moment où, appelés par les évêques, soumis en tout à la juriffiction de l'ordinaire comme tous les autres prêtres des diocèses, ils sont préposés à cet enseignement et à cette divection.

Les évêques sont donc en droit de conclure, et ils le concluent presque à l'unanimité , squ'll seur paroit répuguer à la conscience de soumettre à la sanction du Roi la nomination des supérieurs at directeurs de leurs petits séminaires, parce que cette obligation est contraire à la pleine et entière liberte dont les évêques doivent junir dins la direction de ces établissements, en raison de leur nature et de leur destination. Est-il rien qui appartienne plus à l'autorité spi-Fituelle que le droit d'examiner la vocation des sujets qui aspisant au sacerdoce ; de former ces sujets aux vertus sacerdotales ; ce qui fenferme évidemment celui de choisir des hommes charges de faire cet examien, de juger ou vocations, de former à ces vertus? Comment dout les évêques pourroient ils reconnoître dans l'autorisé civile le pouvoir d'agréer ou de rejeter les hopames qu'ils autoient charges de tette mission toute spirAuelle? et que seroit ce pas reconnoltre ce pouvoir que de confribuer à mettre à exécution l'article 6 de la seconde de ces ordonnances?

Si l'on objecte que les évêques sont déjà sommis à des formailles semblebles pour cé qui concerne la nomination des vicaires généreux, chancines et curés, il est façile de répaidre que, quant aux curés, c'est en vevtu d'une clausé formellé du concendat de 1801, et par suite avec le consentement exprès du souverain Pontifé, lequel, lorsque le bien de la religion l'exigé, peut restreindre Busage de cette pleme et entière liberté que J. C: a demée à son Églim, cu qui excète le pouvoir d'un évêque à l'égard de ces décirs segrés, tient il

n'est que le dépositaire. Quant aux viosires-généraux et aux cheq noines, on sait que cet opprouvé imposé plus tard sous un régime despotique et par une puissance soupçonneuse n'est segardé que comme une simple formalité qui n'influeren rien sur l'institution canonique; men plus que sur l'exencice des pouvoirs qu'elle confère; tandis que la nécessité de l'agrément royal pour les supérieurs ou directeure d'un petit séminaire une foie admise, le refus de cet agrément pouvoit jeter le désordre dans cet établissement précieux; et paut-être même en entraîner la ruine.

Les subgues concluent secondement qu'il ve leur paroît pas non plus pessible de concilier avec cette sainte et pleine indépendance dent ils doivent jouir dans l'organisation de leurs écoles acclésiestimes. Pobligation de fournir des déclarations individuelles de la part des directeurs ou supérieurs qu'ils y appellaroient. Un évêque me neut s'interdire la faculté de donner une règle apégiale aux directours et professeurs de ses petits séminaires, de les assujettir même à des vœux en for intérieur , d'établir ainsi une espèce de congrégation . afin de faire régner et plus de piété et plus d'harmonie antre des prêtres destinés à former de jounes clercs à la perfection sacerdotale, à faire observer à leurs élèves une règle sévère, à les édifier par toutes sortes de bons exemples, à leur inspirer, à leur rendre familier l'amour du détachement de soi-même, de l'obsissance, de la gamvrétéset des autres conseils évangéliques, dont la pratique, dans un certain degré, est si propre à assurer les fruits du sacré ministère. Bat de sien de plus spinituel de sa nature qu'une nongrégation religieure considérée précisément comme congrégation religieure et séparée de toute existence légale? Si des évêques peuvent reconnoître dans l'autorité séculière le droit de donner ou de refuser à une congrégation religiouse tette anistence légale ; ils ne peuvent lui reconneitre le droit de désendre à l'autorité spirituelle d'approuver, d'établir, de diriger ces congrégations toutes spirituelles; d'en employer les membres à des fonctions également spirituelles, et conséquemment à former les jeunes elercs à la science et aux vertus coclésiastiques. Or , ce seroit recouvoître ce droit dans l'euterité civile que d'enécater l'art. a de la première ordonnance. qui déferit généralement, sans aucune distinction, d'employer à la

direction de l'enseignement dans les écoles secondaires esclésiastiques tout homme qui appartiendroit à une congrégation non légalement établie en France,

En troisième lieu, les évêques concluent que la conscience ne leur permet pas devantage de coopérer d'une manière active aux aptieles a et 3 de la secotide ordennance, qui dimitent le mombre des élèves dans les écoles secondaires acciétiantiques, et qui en excluent les externes, pance que ce setoit vouloir sis quelque sorte limiter les vocations et mettre des obstables à une grace dont ils doivent au comtraire, autunt qu'illest en oux, favoriser les progrès et assurer la fin. On'ils se soumettent d'une manière passive aut mesures qui enterdis roient aux jounes gons appelés au secendoce l'entrés de leurs écoles secondaires, c'est tout ce qu'on peut exiger d'eux; mais il coroit indigne de leur caractère de s'engager à les reponser du sanctedire ou à les écarter du chemin qui peut les y conduine, sons le prétente. que le nombre en est trop grand, ou que, n'ayant pas les moyens de, payer une pension exigée , ils ne peuventsuivre les écoles que comme externes y ils sevoit égalements contraire trux devoirs des évêques de reconnoître, par une coopération positive, un droit fauatie à la religion, à une époque surteut où la rareté : tiss prêtres est la grande plaie de l'Eglise; et oùi, il faut en convenir, l'éducation donnée: dans les institutions laigues est telle , en général , que les vocations esclésiastiques-s'y pardent loin de s'y développer. La puissance séculière prest pas d'ailleurs juge dompétente pour compêtent just qu'où s'étendent les basoins de l'Eglise, et où doiveut parrêter les secours qui lui sont hédessaires.

Sire, à l'appui des motifs que les évêques ont l'hommens d'exposer à V. M. pour justifier une conduite qu'on ne manquera paspeut être, de lui présenter comme une révolte centre son autorité,
ils pourroient inveguer cette liberté civile et cette tolérance religieuse consicrées par les institutions que nous dévous à votre nuguete
frère, et que V. M. a jusé aussi de maintenir; mais ils ne veulent
point entrer dans une question de droit public dont les maximés et
les conséquences ne sont pas ençore bien finées, sur laquette ées
plus habites eux-mêmes sont divisés d'opinion, et qu' les jetteroit
dans une discussion susceptible de s'éteudre et de se sesserge, selon
les temps et les systèmes toujours mobiles; toujours variables.

Ils ont examiné dans le secret du annetuaire, en présence du souverain Juge, avec la prudence et la simplicité qui lenr ont été recommandées par leur divin maître, ce qu'ils devoient à César comme ce qu'ils devoient à Dieu : leur conscience leur a répondu qu'il valoit mieux obéir à Dieu qu'aux hammes, lorsque cette obéissence qu'ils deivent premièrement à Dieu ne sauroit s'allier avec celle que les hommes leur demandent. Ils ne résistent point, ils ne profèrent pas tumultueusement des paroles hardies, ils n'expriment pas d'impérieuses volontés; ils se contentent de dire avec nelipett, comme les apôtres, Non possumus, nous ne peuvons pas, et ils conjurent V. M. de lever une impossibilité toujours si doutoureuse pour le cœur d'un sujet fidèle vis-à vis d'un Roi si tendrement aimé.

: .Jusqu'ici nous n'avens considéré dans les nouvelles ordonnances que ce qu'elles nous peroissent avoir de contraire à la liberté du ministère ecclésiastique, relativement à l'éducation des clercs et à la permétuité du sacerdoce ; mais , Sire, nous n'aurious pas satisfait à l'un des devoirs que V. M. aime surtoet que nous remplissions amprès d'elle, celui de lui faire connuître la vérité sans déguisement. si nous lui taisions les autres funestes conséquences que ces ordonnances peuvent avoir pour la religion. Pasteurs du troupeau de Jesus-Christ, notre sollicitude ne doit pas se borner à former les guides qui seront destinés à le conduire sous notre direction aux pâtureges de la vie éternelle. Le soin du bercail tout entier nous regarde, et ce seroit pour nous une illusion et une erreur impardonnables, si nous croyions avoir acquitté tout ce que demande la cherge pastecale du moment où nous n'avons rien négligé pour assurer de hons prêtres à nos églises. C'est sans donte la première et la plus essentielle, de nos obligations, pour laquelle nous ne spurions faire trop de sacrifices; mais tout ce qui peut avoir quelque influence sur la senctification des âmes réclame aussi de nous une yigilance, une attention et des efforts continuels.

. Or, il n'est que trop manifeste que les dispositions des ordonnances qui tendent à interdire rigoureusement l'eccès de nos écoles sociésiastiques à une certaine classe de fidèles qui ne se destinereient pas au secerdoce, seront très fatales à la foi et aux meurs. Nous le disons sans orgueil et sans vouloir déprécier les institutions publiques, dans nos séminaires le lait de la plus saine doctrine coule toujours pur et abondant; les précautions pour conserver sans tache l'innocence du jeune âge sont portées d'autant plus loin, que nous aspirons à ne présenter au service des saints autels qu'une virginité sacerdotale : le respect pour les lois, l'amour pour le Monarque, et li fidelite à tous les autres devoirs de la vie sociale, y sont enseignes, développes, inculques avec d'autant plus de force dans les esprits et dans les cœurs, que nous avous à former des hommes qui seront obligés par état de précher toute leur vie la connoissance de ces devoirs et d'en commander la pratique au nom du Ciel ; les vertus aux quelles on y exerce les élèves sont d'autant plus solides qu'ils doivent en soutenir l'honneur par les plus coursgeux exemples. De quel effrei la religion n'a-t-elle douc pas dû être sainie! que de larmes n'a-t-elle pas dû répandre en entendant l'arrêt qui exclut à jamais de la perfection de ses enseignements les enfants de tant de familles honorables qui auroient voulu confier à une vigitance plus maternelle ce qu'elles ont de plus cher, et souvent ce que l'État a de plus précieux! Maie combien cet effroi a-t-il augmente, combien ces larmes sont-elles. devenues plus amères, lorsqu'elle a vu repudier de l'instruction publique les maîtres les plus capables de former la jeunesse aux vartus du christianisme, quand même ils ne servient pas reconuts comme les plus habiles pour leur enseigner les lettres humaines! Déjà elle n'avoit pu voir, sans pousser de profonds soupirs, l'usage de l'autorité qu'elle doit exercer sur l'éducation de l'entance affoibli, restreint et presque réduit à une simple voix consultative; elle n'avoit pu que s'affliger de la nouvelle humiliation qu'on lui a fait subin en lui retirant la confiance que lui avoit témoignée le feu Roi queiques années auparavant; ses alarmes redoublent avec sa douleur depuis qu'elle voit écarter, avec tant de précautions, d'auprès des génerations qui s'élèvent, ces infatigables et zeles précepteurs de l'adolescence, qu'elle a comptés dans tous les temps au numbre de ses plus puissants auxiliaires.

Sire, nous ne poussons pas plus loin nos considerations; quoiqu'ellea se présentent en foule. François, nous ne voulons pas récrimiser contre notre siècle ni contre le système d'education organisé dans notre patrie; évêques, nous devons être attentits aux perils qui environnent la jeunesse, espérance de l'Église et de l'État. S'il ne nous

est pas donné de la préserver entièrement de tous les dangers qu' la menscent, nous devons désirer et demander avec instance qu'on ne repouse pas du moins les moyens salutaires qui peuvent en diminuer le nombre et en affoiblir l'excès.

Sire, quelque profonde que soit l'affliction des évêques de se trouver dens la pénible nécessité de contrister peut-être V. M., en lui demandant d'apporter aux mesures qu'elle a ordonnées des tempéraments qui dissipent leurs alarmes, ils se consolent cependant et se rassurent par la pensée que ces mesures n'ent été prises qu'à regret, et dans cette persuasion que, si elles pouvoient s'allier avec les devoirs du christianisme, elles devenoient indispensables à cause de la rigueur des temps. Ils ne s'abusent donc pas en espérant que les conseils de V. M., plus éclairés par les observations de l'épissopat, s'empresseront de lui proposer des modifications capables de satisfaire à-la-fois à ce qu'exigent la dignité souveraine et l'autorité de la conspience, la paix publique, et les trop longues douleurs de la religion. Oui, Sire, ce sont tous les évêques de France qui sollicitent de V. M. le remède des maux dont ils portent tous ensemble le poids accablant, et non plus seulement quelques évêques isolés, qui cherchent à détourner un malheur prochain. S'il en est permi eux, quoique en très-petit nombre, qui diffèrent d'opinion sur la conduite à tenir dans ces circonstances difficiles, il n'en est pas un seul qui ne partage les sentiments de l'affliction commune, et qui ne croie sermement que la piété du fila de saint Louis ne repoussers pas les respectueuses doléances que l'épiscopat tout entier ose prendre la confiance de lui adresser.

Plus d'une sois, Sire, les évêques de votre royaume se sont vus obligés de désendre aiusi, par leurs supplications au pied du trône, la cause secrée de leurs églises contre les envahissements de la puissance séculière, déposée entre les mains de ces corps antiques si respectables et si utiles à la monarchie, mais qui, malheureusement pour la religion et pour l'État, se croyoient quelquesois autorisés à soumettre à leur juridiction l'autorité du prince et celle des pantifes, réunissant ainsi en une seule main le glaive de la justice, la houlette des pasteurs et le sceptre des rois. L'épiscopat, alors protégé par ses privilèges, soutenu par son crédit, placé par sa situation sociale dans une parsaite indépendance, luttoit en quelque sorte à

force égale avec la magistrature; il lui étoit donné de réunir dans une seule et même action tous ses moyens, et de soutenir avec aventage les attaques livrées à l'indépendance de son ministère, Alors, Sire, il supplioit, il imploroit l'assistance de l'autorité souveraine; il lui parloit toujours avec une dignité pleine de mesure; toujours il en étoit écouté avec bienveillance, et souvent avec succès. Aujour-d'hui, privé de ses enciennes ressources, dispersé sans pouvoir se concerter d'une manière facile, mais toutefois investi des mêmes droits spirituels et responsable de l'atteinte qu'il y laisseroit porter par négligence ou par foiblesse, il supplie encore; et la voix de ses prières et de ses larmes sera d'autant plus puissante sur le Roi Très-Chrétien, qu'il n'existe plus aueum prétexte qui puisse faire soup-conner les évêques de vouloir employer d'autres moyens pour le fléchir.

Si malgré cette situation humble et respectueuse, capable de réduire au silence les langues les plus imprudentes, il se trouvoit encore des hommes qui osassent prêter à notre zèle et à nos instances les couleurs de la révolte, et nous traduire devant la France et devant V. M. comme des sejets rebelles; relevant alors nos fronts humiliés, nous repousserions avec une juste indignation d'aussi odieuses calomnies; tous ensemble nous répéterions avec assurance ces expressions de fidélité que nos prédécesseurs portèrent autrefois au pied du trône de votre auguste aïeul, à la suite d'une de ces assemblées générales dont la discipline ecclésiastique et les plus chers intérêts de la religion appellent si impérieusement le retour; nous vous dirions, Sire, « qu'au milieu des maux qui nous affligent, votre » prospérité et votre gloire sont le sujet de nos plus tendres et de » nos plus vives acclamations; que soutenir et désendre les droits » sacrés de votre couronne sera toujours pour nous l'objet d'une » noble et sainte jalousie; que plus nous sommes obligés de chercher » à conserver la liberté d'un ministère qu'on ne sauroit essentiellement nous ravir, plus nous nous croyons engagés à donner l'exem-» ple de la soumission; que cette obligation ne nous servira jamais » que pour porter plus loin notre obeissance et lui donner plus de mérite; que nul ne pent nous dispenser des moindres devoirs de » véritables François, et qu'enfin dans ce royaume où V. M. est » partout chérie et révérée, nous ne lui connoissons d'autres ennemis

- » que ceux qui nous secusent de l'être, et qui n'oublient sien pour
- » décrier auprès d'elle mos respects, netre amour et notre inébran-
- » lable fidélité (x). »

Nous sommes avec respect, Sire,

De Votre Majesté.

Les très humbles, très-shéissants et fidèles sujets et serviteurs,

Les Cardinaux, Archevêques et Évêques de l'Église de France,

A.-J. CARDINAL DR CLERMOFF TORNERRE

Aschevêque de Toulouse, Doyen des Évêques de France,

Au nom do l'Episcopat françois.

Paris , le 1º1, août 1828.

La première des deux lettres qu'on va lire est attribuée à Mgr. le cardinal de Clemont-Tonneure; la seconde est aignés de Mgr. l'évêque de Marseille. Toutes les deux ont été àdressées à S. Exc. le ministre de l'instruction publique, au sujet de l'ordonnance du 21 avril. Si nous les publions, après d'autres journaux, c'est qu'on ne sauroit trop faire connoître ces courageuses réclamations en faveur des droits sacrés de l'autorité spirituelle, et qu'il est important de les consigner dans un recueil périodique de la nature du Mémorial.

### LETTRES

A SON EXCELLENCE LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. le grand-maître, je viens de recevoir la lettre de V. Exc. relative à l'ordonnance du 21 avril dernier, concernant l'instruction primaire. Puisque V. Exc. reconnoît que cette instruction doit être essent

<sup>(</sup>i) Harangue au Roi pour la clôture de l'Assemblée de 1750.

tiellement religieuse, et que la surveillance en apparlient aux évegues : en vertu de leur titre même, il semble que V. Exc. devoit aussi reconnoître que M. l'évêque d'Hermopolis n'avoit fait que remplir un devoir. en rendant ad corps épiscopal une attribution importante, qui lui avoit été enlevée par l'impiété. Il est donc beaucoup à regretter que V. Exc. n'ait point maintenu l'ouvrage de son illustre et sage prédécesseur. qu'elle sit dépouillé les premiers pasteurs des droits qui leur avoient été rendus par l'ordonnance du 8 avril 1824, en rétablissant, avec quelques modifications peu importantes, un régime qui avoit déjà produit; et qui doit produire encore, dans l'enseignement de la classe pauvre : les plus funestes abus. J'aime à croire que ce résultat est loin de la pensée de V. Exc. Les principes qu'elle a émis dans son rapport au Roi. et ceux qui sont consignés dans la lettre du 12 du mois dernier, sembleroient le garantir, si les dispositions de l'ordonnauce et les instructions qui l'accompagnent se trouvoient en harmonie avec les droits que V. Exc. reconnott au clerge. Depuis long-temps les ennemis du trône et de l'autel vovoient avec regret les évêques charges de la direction des écoles primaires, et il est impossible de se dissimuler, en lisant soit les dispositions de l'ordonnance du 21 avril, soit l'instruction ministérielle du 7 mai, qu'elles ne conduisent insensiblement à l'accomplissement de leurs coupables vœux.

D'un côté, la recommandation faite aux comités de favoriser toutes les méthodes d'enseignement, et par conséquent l'enseignement mutuel, que tous les bons esprits ont tonjours repoussé en France, parce que, si cette méthode peut contribuer à développer plus promptement l'esprit; elle laisse le cœur vide, par une fausse économie du temps que l'expérience universelle a reconnu nécessaire pour donner aux enfants me éducation morale et religieuse; de l'autre, la permission de tenir des écoles mixtés que V. Exc. s'est engagée à ne jamais refuser, et plusieurs autres dispositions qu'il seroit trop long de détailler, peuvent deveair des sources inépuisables de désordre que les comités établis par l'ordonnance n'auront aucun moyen de réprimer.

Le caractère sacré dont je suis revêtu, mon amour pour le Roi, mon attachement inviolable à la religion, tout me fait un devoir de vous signaler, M. le grand-maître, les graves inconvenients de la mesure à l'aquelle V. Exc. m'invite à concourir, et de lui déclarer que jusque-là je m'abstiendrai d'y participer.

Je reconnois d'ailleurs les obligations que Dieu m'impose par rapport à l'éducation des fillèles confiés à mes soins, notamment pour ceffe de la classe pauvre; je les remplirai, autant qu'il sera en mon pouvoir, avec tout le zèle dont je serai capable, afin de former de boas chrétiens et des sujets fidèles.

Jai l'honneur, etc....

#### Monseignenr,

Il n'étoit point mécessaire pour assurer à la jeunesse le bienfait d'une instruction fondée sur la religion, d'enlever aux évêques la faculté d'exercer un droit qu'ils tiennent de Jésus-Christ; car, Monseigneur. ce n'est pas seulement la surveillance de l'enseignement religieux qui leur appartient en vertu de leur titre, mais encore l'enseignement même, c'est-à-dire, qu'ils sont juges de la doctrine, et qu'ils doivent connoître seuls, sans le concours obligé d'aucun comité, des erreurs qui peuvent se glisser dans l'enseignement qui est offert aux onailles qui leur ont été confiées par le souverain Pasteur des ames. Ces considérations tiennent à un ordre supérieur qui ne peut se plier aux exigences des partis ni aux détours de la politique humaine. La force peut mettre un obstacle invincible à l'exercice de nos droits; mais elle ne sauroit nous les enlever, ni même nous prescrire de concourir à des opérations qui y portent atteinte. Vous ne trouverez donc point mauvais, Monseigneur, que je demeure étranger à l'établissement des comités que l'on doit former dans mon diocèse, d'après l'ordonnance du 21 avril dernier. La réclamation que je fais aujourd'hui, je l'aurois faite en 1824 s'il s'étoit trouvé des écoles spécifiées dans l'article 4 du titre V de l'ordonnance du 8 avril dans le diocèse de Marseille. Mais n'ayant que des écoles comprises dans le titre II, j'usai alors d'un pouvoir qui nous étoit rendu plutôt qu'accordé, et bientôt toutes les écoles primaires se ressentirent de l'influence de mon ministère. Il n'est point d'abus que je ne me sois efforce de corriger, je ne m'en fais pas un mérite, je m'acquittois d'un devoir, d'autres achèveront ce que j'avois commencé : mais je n'y concourrai désormais que par mes vœux, l'intention de Sa Majesté ne pouvant être que je compromette ma conscience en coopérant à un nouveau système qui blesse les droits de ma charge.

Recevez, Monseigneur, l'assurance de ma respectueuse considération.

Signé † Charles Forzunt, évêque de Marseille.

De l'université nouvelle, fille aînée de la révolution, par l'éditeur des Documents historiques concernant la compagnie de Jésus, avec cette épigraphe:

O matre pulchrà filia pulchrior (1).

Quelque affliction que les ordonnances du 16 juin aient causée à tous les amis de la religion, il est un point de vue sous lequel on peut s'en consoler, sinon s'en réjouir : c'est qu'elles hâtent la solution d'une question sociale dont notre avenir dépend, celle de la liberté d'éducation. Aux vives réclamations qui s'étoient élevées contre le monopole de l'instruction publique dans les premiers jours de la restauration, avoit promptement succédé un silence presque absolu : les parents chrétiens n'en souffroient pas, grâce aux petits séminaires : les autres se taisoient, parce qu'ils ne croyoient voir dans le système universitaire rien de menaçant pour l'avenir de leurs doctrines. Aujourd'hui que le gouvernement a blessé les intérêts les plus sacrés des pères de famille, les plaintes éclatent de tous côtés; les journaux en sont pleins; la tribune publique en a retenti, et elles ne cesseront plus de se faire entendre qu'elles n'aient obtenu satisfaction pleine et entière. La conduite des libéraux dans cette occasion est remarquable : ceux qui sont conséquents à leurs principes sont obligés d'avouer que la liberté d'éducation est implicité-

<sup>(1)</sup> Broch. de 130 pages. Prix : 2 fr. 50 c. Chez Mile. Carié de la Charie, rue de l'École-de-Médecine, a°. 4.

ment garantie par la charte, que le monopole universitaire est illégal et oppressif, et que sa suppression est désirable. Cependant il est visible que le libéralisme est en général favorable à l'université: s'il l'attaque, c'est avec une douceur et comme pour l'acquit de sa conscience, on le voit toujours

## Parcentem viribus, atque Extenuantem illas consultò.

Ses'iournaux, ses orateurs applaudissent ironiquement aux réclamations des hommes religieux en faveur de la liberté d'éducation. Ils se félicitent de la circonstance qui donne à leurs doctrines de si étranges auxiliaires : ils donnent à entendre que les principes que nous mettons en avant sont une arme que nous empruntons pour les besoins du moment, prêts à la rejeter si nous triomphons: car y a-t-il rien de plus antipathique à toutes les idées de liberté que la religion catholique? Il importe de détruire ce sophisme, et les faits suffisent pour cela, Certes, s'il y a un homme que les catholiques puissent présenter comme le véritable organe de leurs doctrines, c'est M. l'abbé de La Mennais. Or il est notoire que l'université et son monopole n'ont jamais eu d'adversaire plus terrible, plus infatigable. Qu'on relise le Conservateur, on y verra avec quelle vigueur de raisonnement, quelle haute éloquence, il a attaqué cette institution : il y a traité ex professo, et dans toute leur étendue, les questions du droit des gouvernements sur l'éducation, de l'éducation dans ses rapports avec la liberté, etc. Tout le parti royaliste pensoit alors comme lui. Depuis les hommes du gouvernement changèrent, un évêque sut mis à la tête de l'université; les royalistes crurent tout sauvé: ils oublièrent que des homines, quelque habiles, quelque vertueux qu'on les suppose, ne peuvent changer la nature d'une institution radicalement vicieuse et basée sur de mauvais principes. La voix de M. de La Mennais se fit encore entendre : le tribunal correctionnel le sait; ni lui, ni ceux qui partagent ses doctrines n'ont

cessé, sous M. Decazes comme sous M. de Villèle, de réclamer la liberté d'éducation, parce qu'ils savent que pour être chrétienne il faut qu'elle soit libre.

M. de La Mennais, dans les divers articles qu'il a faits sur ce sujet, a établi les théories les plus solides et les plus incontestables; sous ce rapport, il n'a rien laissé à dire après lui. Voici un ouvrage d'un autre genre, qui doit beaucoup avancer la controverse, et par l'heuseuse idée qui l'a inspiré, et par la manière dont elle est mise à exécution. Il est intitulé : De l'université nouvelle, fille aînée de la révolution, et il a pour auteur l'éditeur des Documents historiques concernant la compagnie de Jésus. Impatienté des phrases sonores de ces apologistes, qui, appliquant habilement d'anciens noms à des choses nouvelles, appellent l'université actuelle la fille aînée de nos rois, il a voulu nous présenter les titres généalogiques de cette institution, « Nous prétendons, dit-il, que l'université nouvelle est une institution purement révolutionnaire, puisque nous l'avons appelée la fille aînée de la révolution, et nous ajoutons qu'elle a conservé les doctrines et les traditions de sa mère. » Pour prouver son assertion, l'auteur résume dans un style servé et rapide les discussions des assemblées républicaines et impériales sur l'éducation. Les lois qu'elles ont enfantées, les principes qu'elles ont admis, les modifications que les événements ont apportées dans ces principes, se présentent à nous tour-à-tour dans ce tableau dramatique, où le ridicule se mêle sans cesse à l'horrible. Cette histoire de l'université étoit le coup le plus terrible qu'on pût lui porter, parce que les faits n'admettent pas de réplique; surtout lorsque, comme ici, l'auteur a su y répandre une telle clarté, les coordonner si bien, que les conclusions en sortent toutes seules. Une grande idée domine tout l'ouvrage et y établit cet ordre logique, cette unité, qui laissent dans l'âme du locteur une impression vive et sorte. On assiste au combat de la révolution contre le catholicisme : dès les premiers pas elle reconnoît en lui le seul ennemi qu'elle ait à craindre : elle emploie tour-à-tour contre lui la ruse et la force : elle prend toutes les formes, tous les masques, rassemble tout ce qui lui a été donné de puissance pour le mal; mais au milieu des persécutions, des échafauds, la religion toute sanglante fait douter sa rivale de son triomphe; elle la réduit à recommencer sans cesse une lutte qu'elle croit finie.

Per damna, per cædes sh ipso """.
Ducit opes animumque ferro...

Une chose bien remarquable, et sur laquelle nous appelons toute l'attention des libéraux, c'est que, dans cette guerre terrible, chaque fois que la révolution, croyant le triomphe de ses doctrines assuré, laissoit l'éducation libre, l'éducation étoit emportée vers la religion par une pente rapide et irrésistible : bientôt mille voix furieuses redemandoient le monopole et Péducation forcée, seules garanties de l'avenir.

L'université de Paris tomba avec les autres institutions de l'antique monarchie, c'est ce que personne ne devroit ignorer. Il est étrange d'être obligé de prouver que la fille aînée des rois de France, avec sa juridiction qui ne s'étendoit guère au delà de la banlieue de Paris, n'a rien de commun avec le corps enseignant unique créé par Bonaparte pour un royaume de trente millions d'habitants. L'université détruite, les corps religieux supprimés, il falloit mettre quelque chose à la place : l'assemblée constituante s'en chargea. Un rapport sur l'organisation de l'instruction publique fut fait par M. de Talleyrand : l'évêque d'Autun vouloit entre autres choses que la déclaration des droits de l'homine fût le nouveau catéchisme de l'enfance. L'éducation fut alors reconnue libre en principe. Un an après, le plan de M. de Talleyrand n'étoit plus à la hauteur des circonstances, Condorcet eu fit un nouveau pour l'assemblée législative. Dans celui-ci on déclaroit mauvaise toute religion particulière, même la religion naturelle : la liberté d'enseignement y étoit déjà soumise à quelques restrictions : il va sans dire que ce plan fut lui-même bientôt

summé pour la convention. « Deux choses, dit notre auteur. paroissent avoir surtout occupé les pensées et les sollicitudes de la convention, tuer les pères et faire élever les enfants : jamais les plans d'éducation nationale ne se sont plus multipliés que pendant le règne de cette troisième classe de régénérateurs de la nation française. » Nous renvoyons nos lecteurs au livre même s'ils veulent se faire une idée de discussions où toutes les bornes connues de l'extravagance sont dépassées : on sentit vivement à la convention les inconvénients de la liberté d'éducation, grâce à laquelle la régénération n'avançoit pas assez vite : c'est au moment le plus affreux du règne de la terreur que l'idée du monopole prit naissance : elle est tout entière dans ce mot de Dauton, que les enfants appartiennent à la république avant d'appartenir à leurs parents. Après une discussion où Chénier demanda que les fils de la république fussent arrachés au joug de la théocratie qui pesoit encore sur eux, où Fourcroy demanda. la destruction des colléges, dont l'esprit étoit en opposition. avec les mœurs nouvelles, on créa des écoles primaires où les. parents furent obliges d'envoyer leurs enfants (1). Nous ne suivrons pas l'auteur dans le tableau des six époques qui comprenuent les travaux de la convention sur l'instruction publique. De grands et nombreux établissements furent projetés : il y eut même un commencement d'exécution : une discussion qui eut lieu sous le directoire nous apprend ce qui en étoit résulté. « Des établissements étoient élevés, des professeurs entretenus: mais il n'y avoit d'élèves nulle part : l'instruction publique étoit dans un délabrement absolu, nulle, vicieuse dans sa forme, effrayante par sa dépense, etc. » Dans le corps législatif de cette époque, quelques hommes honnêtes qui y étoient entrés réclamèrent la liberté des cultes : les conventionnels, obligés de consentir à rapporter les lois rendues contre les prêtres, demandèrent qu'on exigeat d'eux la déclaration suivante : « Je promets de ne rien

<sup>(1)</sup> Loi du 29 frimaire an 3.

enseigner de contraire à la constitution de l'an III, soit en public, soit en particulier. » C'est une grande marque d'estime qu'ont donnée aux hommes religieux les gouvernements qui ont imaginé de les mettre aux serments comme on met les criminels aux fers. Un retour effrayant vers le fanatisme et la superstition s'étant manifesté dans la nation, le 18 fructidor l'arrêta : la révolution et les plans d'instruction publique reprirent leur cours accoutumé. Les habiles voyoient bien que, pour sauver l'avenir et même le présent, il falloit en revenir au plan d'éducation forcée de Dauton, c'est-à-dire, détruire les écoles particulières qu'avoit fait élever la liberté d'enseignement proclamée dans la constitution de l'an III. Elles furent dénoncées au conseil des cinqcents. « Oa y élevoit les enfants des citavens dans la haine de la » république; on faisoit filtrer dans les veines de la jeunesse le » poison du royalisme et de la superstition; si le législateur ne » s'emparoit de la génération nouvelle, la révolution se tron-» veroit arrêtée d'un demissiècle, etc. » Un décret fut présenté d'après leguel la police pouvoit défendre d'enseigner à tout instituteur qui professeroit des principes anti-républicains : un article, fait dans le but d'écarter les prêtres, portoit que nul ne pourroit enseigner s'il p'étoit veuf ou marié. Boulay de la Meurthe le combattit : « Je suis sûr, disoit-il, que le dessein ». d'écarter de l'enseignement les prêtres papistes sera suffisam-», ment rempli par le serment exigé d'eux. » Il paroît que les mesures un peu acerbes prises par le directoire n'avoient pas produit les heurenx effets qu'on s'en étpit promis: car peu de temps après on se plaignoit de ce que « les écoles de la monarchie se nourrissoient et s'engraissoient des pertes et de la ruine des écoles nationales. • Un pouveau plan sut présenté : il y eut une discussion des plus curieuses sur la liberté de l'éducation. « Il faut, disoit-on, que l'instruction publique soit arrachée à l'aristocratie et aux suggestions du royalisme.... Il est indispensable d'obliger les parents à envoyer leurs fils aux écoles.... La liberté qu'on invoque pour l'éducation sera funeste à la liberté. L

Un des membres présentoit un dilemme que nous récommandons aux partisans de l'ordre légal, « Ou les pères de famille sont amis, ou ils sont ennemis de l'ordre actuel des choses : s'ils sont amis, ils se conformeront aux lois qu'il établit : s'ils sont ennemis, je ne vois pas comment on pourroit réclamer pour sux une liberté dont ils ne pourroient qu'abuser. »

- Enfin Bonaparte vint : celui-ci, dont les intérêts étoient différents de coux de la troupe de démagogues qu'il avoit dépossédée, comprit qu'une alliance avec le parti catholique pouvoit lui être utile : il commença par le ménager, se réservant d'essayer de l'asservir plus tard : il avoit rouvert les églises pour satisfaire aux préjugés des générations présentes, il résolut de s'assurer par l'éducation des générations à venir, L'auteur retrace avec talent les premiers essais tentés par lui en ce genre et l'état de l'instruction publique en France, jusqu'au moment où Bonaparte, arrivé à l'apogée de sa puissance et libre de braver impanément se pasti catholique qu'il avoit si traftreusement caressé, gréa l'université impériale. Pour exécuter le plan de monarchie universalle et orientale qu'il avoit concu ; il lui falloit des esplaves n'il résolut donc d'abrutir et the fanatiser, au profit de sa soule ambition; une generation paissante qu'il s'agissoit de rémir toute entière sous sa main pour en faire ou des instrumests matériels d'administration dans ses bureaux, ou des mameluks sur le champ de bataille. Telle fut la penses qui donna naissance à l'université. Nous de suivrons pas notre auteur dans les détails qu'il donne sur ce corps plus administratif qu'enseignant, sur sa hiérarchie où les professeurs des facultés n'avoient que le dixième rang, marque de ce mépris que Bonaparte avoit pour l'intelligence humaine, sur les différentes attributions des fonctionnaires, enfin sur le but caché ou patent de chaque disposition. Le décret du 17 mars 1808 établissoit le privilège explusif de l'enseignement au profit de l'université. Aucun établissement d'instruction ne pouvoit plus être formé hors de son sein et sans l'approbation du grand-maître. Toute la France enseignante et enseignée se trours enveloppée dans les vastes filets de cette administration, et sujette du chef suprême de l'université, ou pour mieux dire de la bureaucratie dont il étoit enteuré. Nous regrettons que les bornes que nous nous sommes prescrites ne nous permettent pas de reproduire le tableau de cette institution tel que la présente l'auteur de la brochure : les ressorts de cette grande machine sont mis à nu avec une segacité remarquable ; on est effrayé de tout ce qu'elle présente de vices pour ainsi dire organiques, de son pouvoir pour le mal, de son impuissance pour le bien : tout y est sacrifié à la pensée trachiavelique du fondateur : elle seule la dirige et l'anime.

Bonaparte avoit employé un moment contre le catholicisme les armes dangereuses de la ruse et de la décention : il les dédaigna bientôt pour revenir à son naturel violent et impérieux. Les familles catholiques s'éloignoient de ses lycses et cherchoient un refuge pour leurs enfants dans les institutions particulières. Un décret rendu en novembre 1811 s'efforça d'effacer cette ligne de démarcation, et de peupler de force les lycées aux dépens des pensions. On ne peut pas se faire une idée des dispositions tyranniques et vexatoires de ce décret : jamais on n'avoit. plus complètement foulé aux pieds les droits les plus encrés, les intérêts les plus précieux des citoyens : il n'est pas sans intérêt de remarquer que ce décret réduisoit les écoles ecclésiestiques à une par département, enjoignoit aux jeunes clercs de porter l'habit ecclésiastique, et soumettoit ces établissements aux écoles de l'université. Rien ne pouvoit plus désormais échapper au bras de fer de Bonaparte : les générations nouvelles étoient en sa puissance et il se croyoit sûr de l'avenir, lorsque le présent lui échappa. Il tomba sous les coups de l'Europe, et la Francefut rendue à ses princes légitimes. Là commence pour l'instruction publique une ère nouvelle qui n'est pas la moins curieuse.

De toutes les institutions de l'empire, l'université fut celle qui cut le plus à craindre pour son existence lors de la restauration. Un cri général s'éleva contre elle du sein des familles qui se

crovoient pour topiours arrachées au jour odieux qui aveit resé sur elles : les accusations éthient accablantes et personne n'essayoit de les réfuter : les ches eneme et les membres de l'université sembloient la condamner par leur silence. Mais, quoique ses vices fussent reconnus et publiquement avoués par les organes du gouvernement, elle obtint l'avantage si décisif du provisoire. Ce ne fut que le 27 février. 1815 quiune ordonnance royale la supprima : le préembule qui détaille tous les inconvénients de cette institution est fort curieux. Peu de jours après cette ordonnance, Boneparte rentreit en France et rétablisseit l'université : ses nourrimens se montrèrent dignes des bienfaits de leur maître : Cannot célébra à la tribune l'enthousiasme des lycées ; il y eut presque partous des fédérations parmi les élèves ; et la chambre leur yota des remerciements. Qu'arriva-t-il après le retour du Roi? Que l'université fut provisoirement encore reconstituée. Ici l'auteur s'arrête pour résumer ses titres généalogiques et établir la filiation qui existe entre elle et les premiers établissements révolutionnaires: il le prouve par les expressions des projets de lois, des rapports, des décrets, etc. « Rien n'a été perdu, dit-il, tout a été religieusement conservé et transmis d'école, en école, à partir de la convention, en passant par le directoire, le consulat et l'empire jusqu'à la mozarchie. Cé sont les mêmes matérique, les mêmes éléments d'instruction : il n'y a eu autre chose à faire qua de les reveruer, de les réunir, de les organiser, de les coordanner (1). 4 Les choses étapt restées les mêmes ; il y a en quelques changements parmi les hommes : il faut cependant faire une distinction : l'administration est restée la même que sous Bonaparte:: chacun est demouré forme à son poste et fidèle à ses appointements : la comme ailleurs l'inemo vibilité des barequerates a été respectée. Les changements opérés ont en lieu dans les administres, c'est-à-dire, dans le corps enseignant. Mais ici l'auteur

<sup>(1)</sup> Ce sont les termes des pièces officielles.

gramina quelle a pu être l'influedos de ces changements; et if démontre par des raisonnements pleins de force que dans cette institution il n'y a point d'action merale des chefs sur les professeurs, de ceux-ci san les mattres d'étude, des mattres d'étude sur les élèves :: qu'en supposant les fonctionnaires remplis de toutes les vertus, de toute l'habileté, de tout le zèlé possible, rien ne peut améliorer cette machine enseignante et administrative, dont les rouges si nombreux et si compliqués touchent les corps pan tous les points palors que les intelligences leur échappent de toutes parts. « Alusi ; dit-il, se sont conservées parmi. les diènes les traditions des générations élevées par les docteurs de la convention et du directoire : et il y avoit impossibilité que cele fut autrement : car cer générations scolastiques ne disparoissent pas tout d'un coup : olles s'écoulent lentement, graduellement, sans cesse renouvelées par les générations nouvolles qui mais'y introduisent que par une lente et insensible gradation, tellement que ce qui entre se corrompt par le contact anégitable de cuqui s'apprête à soutir, et nous ne craignons pas dale dire, sans qu'il soit donné à sucune puissance humaine dersemédier à co-mal à jumnis irremédiable.'s

L'autoux consacre un obspitre aux écoles écelésiastiques sous les monarchies : on spense bien que ce n'est pas le moins intérnesant. Il montre, par les dates seules, que lorsque le Koi, donnoit aux évêques le droit d'établir des écoles écolésiastiques, la duppression de l'université étoit résolue, que son existence étoit provisoine et devoit faire place à un système définitif, fondé sur une loi, c'est à dire, conçu de manière à n'être pas en opposition avec la charte, dont les libertés reçoivent une atteinte grave de ce privilège exclusif attribué à l'université impériale pan l'houme qui l'avoit créée platét pour servir ses vues politiques que pour répundre les bienfaits d'une éducation morale (1).

<sup>(1)</sup> Tout ce qui est en italiques est extrait des ordonnances du 17 févries et du 15 août 1815.

Il est donc abeurde de supposer que lorsque l'université était sous le coup du provisoire le plus humiliant, previsoire qui est encore aujourd'hui le seul titre de son existence, l'autorité royale exercée par le fils ainé de l'Eglise prétendit saire réserve contre l'Eglise même des priviléges d'un corps qu'il avoit le projet de détruire et surtout des impôts qui lai étoient dus. Quoi qu'il en soit, les écoles, geclésiastiques, somme l'avoient fait dans d'autres temps les institutions particulières, voyoient s'accrofère tous les jours le nombre de leurs élèves, et les écoles de l'université étoient désertées dans les mêmes proportions : la révolution, dont l'avenir étoit menacé par des générations chrétiennes, at fait entendre de nouveau des cris de fureur, et les hommes du pouvoir y ont obéi. Ce qu'elle veut, ce qu'elle demande, c'est ce qu'elle demandoit à la convention et au directoire, c'est ce' que lui accordoit Bonaparte: l'éducation forcés, la prohibition! des écoles chrétiennes. L'auteur a rapproché les arguments qui avoient retenti dans les assemblées révolutionnaires, de coux' qui ont été avancés dernièrement à la tribune publique et dans: les journaux ministériels. On en croit à peine ses yeur : mais les idées, les principes, les déductions; les termes souvent sont les mêmes. Le journal des Débats et les autres défenseurs de, l'université parlent sans s'en donter comme Danton et Robespierre. Nous recommandons aussi à nos lecteurs les considérations de l'auteur sur cet ordre légal, l'ultima ratio de tous nos politiques, contre lequel ni raison ni justice ne doivent prévais loir, qui ressemble à cette destinée aveugle des anciens contre laquelle tout venoit se briser, mais auquel ne croient guères ceux qui l'ont imaginé, parce que presque tout le monde sait bien qu'il n'y a jamais en désordre plus complet que celui qui règne dans notre législation, immense arsenal qui fournit tour à tour des armes à tous les partis. Il se hasarde à prédire à l'ordre légal que lui aussi verra sa puissance échouer contre la religion, et il termine son ouvrage par une péroraison pleine de cette éloquence qui naît de l'alliance d'un talent élevé et d'une conviction prodes nuages répandus sur le suprême pouvoit de la chrétiente, concourut à hâter la naissance du philosophique moderne. Il nous a semblé utile de donnet quelques nouveaux développements à ces pensées, montrant comment les esprits acts sous l'empire du gallicanisme sont arrivés sur la paste rapide où ils se trouvoient aux approches de la révolution. Cette étude auffira pour reconnoître le développement d'idées qu'amère le gallicanisme, et jusqu'à quel point il change la disposition ordinaire des bonness.

Pour poser d'abord la question sous le nouvern point de vue pù nous voulons la traiter, la société fidèle, constituée soit en empire général, comme sous les premiers Catlovingiens, soit en plusieurs états indépendants, ne possède-t-elle pas en ellemême le moyen certain de maintenir la civilisation contre des hérésiarques et contre des souverains individuels ou collectifs qui attentent à l'existence sociale de la vraie religion, seule hase de la civilisation véritable? Ce moyen certain n'existest-il pas pour chacun de ces états s'il jouit de l'indépendance ou d'un appui suffisant? Placé sous l'action immédiate du clergé gallican, l'homme qui réfléchit, conduit à ces questions par le spectacle de l'histoire, a recours à lui pour en recevoir l'éclaircissement: Sa consiance dans l'identité des réponses qu'il va recevoir avec l'enseignement des Apôtres est d'autant plus grande, qu'il est préparé par son éducation à regarder ce clergé comme la voix même de la primitive Eglise et la partie la plus lumineuse du troupeau de Jésus-Christ. Voici ces réponses si vivement attendues : «Saint Pietre et ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ, et » toute l'Eglise même, n'ont reçu de puissance de Dieu que sur » les choses spirituelles et qui concernent le salut, et non point » sur les choses temporelles et civiles; Jésus-Christ nous appre-» naut lui-même que son royaume n'est pas de ce monde, et » en un autre endroit, qu'il faut rendre à César ce qui est à » César, et à Dieu ce qui est à Dieu; et qu'ainsi re précepte de » l'apôtre saint, Paul ne peut en rien être altéré ou ébranlé s

» Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures; « car il n'y a pas de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est » lui qui ordonne celles qui sont sur la terre; celui donc qui » s'oppose aux puissances resiste à l'ordre de Dieu. Nous dése clarons en consequence que les rois et les souverains ne sont » soumis à aucune puissance ecclésiastique par l'ordre de Dieu » dans les choses temporelles; qu'ils ne peuvent être déposés » directement ni indirectement par l'autorité des chels de » l'Eglise; que leurs sujets ne peuvent être dispensés de la soumission et de l'obéissance qu'ils leur doivent, ou absous du » serment de fidélité; et que cette doctrine nécessaire pour la stranquillité publique, et non moins avantageuse à l'Eglise » qu'à l'État, doit être inviolablement suivie comme conforme » à la parole de Dieu, à la tradition des saints Pères, et aux

» exemples des saints (1). » L'empire ou le gouvernement civil est subordonné à la" » vraie religion et en dépend dans le genre moral, mais non » dans le genre politique ou en ce qui concerne les droits de la » société humaine, puisque, dans ce genre, l'empire et la vraie » religion peuvent subsister l'un sans l'autre. Il s'ensuit de ces principes avoués de tout le monde, que, dans quelque état » que se trouve la religion, (en vain toute l'Eglise), en vain » les pontifes qui en sont les chels feront des lois, des ordon-» nances et des décrets contre le Prince qui est le chef de la » société civile ; le Prince conservera indépendamment de ces » décrets tous les droits qu'il avoit avant, de gouverner et de » régler. la société civile saus pouvoir jamais être deposé par » ( toute l'Eglise ), par les pontises. L'institution du sacerdoce » des chrétiens n'a rien changé dans le droit des souverains, et " Jésus-Christ n'a attribué aucun pouvoir (à toute l'Eglise), » aux pontifes du christianisme, pour régler les choses tempo-» relles ou pour donner et ôter les empires. Le Printe ne doit

<sup>(1)</sup> Déci. de 1682, art. 1er.

» rendre compte à personne de ce qu'il ordonne. Le Prince se » peut redresser lui-même quand il connoît qu'il a mal fait; » mais contre son autorité, il ne peut y avoir de remède que » dans son autorité. » « Un Prince qui anéantit le droit de, » Dieu ou celui des peuples, dit Jurieu, par cela même anéantit. » ses propres droits; car on ne doit rien à celui qui ne rend » rien à personne, ni à Dieu, ni aux hommes : on ne peut pas » pousser plus loin la témérilé.... Jésus-Christ met, pour » ainsi parler, dans la même ligne ce qu'on doit aux Princes, » avec ce qu'on doit à Dieu même, afin qu'on reconnoisse daps » l'un et dans l'autre une obligation également inviolable. Jésus-» Christ, qui assurément n'ignoroit pas que ses disciples no. » dussent être persécutés par les Princes, puisque même il » l'avoit prédit si souvent, n'en rabattoit rien pour cela de » l'étroite obéissance qu'il leur prescrivoit, ne leur per-» mettant que la fuite d'une ville à l'autre, et ne leur donnant » d'autre moyen d'assurer leur vie et leur liberté que la patience. Soit que l'on considère les préceptes de l'Ecriture » ou la manière dont on les a entendus et pratiqués dans l'Eglise, » la maxime qui prescrit une obéissance à toute épreuve envers ». les Rois, ni ne peut être un simple conseil, ni un précepte. » accommode aux temps de foiblesse ( de l'Eglise ), puisqu'on » les voit établis par des principes qui sont également de tous, » les temps, tels que sont l'ordre de Dieu et le respect qui est, » dû, pour l'amour de lui et pour le repos du genre humain, » aux puissances souveraines : principes qui, étant tirés des, » préceptes de Jésus-Christ, devroient durer autant que son, » règne; c'est-à-dire, selon l'expression du Psalmiste, autant » que le soleil et que la lune et autant que l'univers. L'impiété • déclarée et même la persécution n'exemptent pas les sujets » de l'obéissance qu'ils doivent aux Princes. Cette doctrine qui ». est celle des prophètes, s'est conservée dans la religion chréstienne; c'est aussi celle des Apôtres. On les doit toujours » servir, quels qu'ils soient, bons ou méchants. L'Eglise chré-

s tienne s'est fait une règle de la pratique constante de cette » maxime tout le reste des temps : de sorte qu'on peut assurer » comme une vérité incontestable que la doctrine qui nous oblige » à pousser la sidélité envers les Rois jusqu'aux dernières épreuves, s est également établie dans l'ancien et le nouveau peuple. Quoique » toute l'Eglise même n'ait reçu aucune puissance sur les choses » temporelles et civiles, il n'existe point de souveraineté du peuple. Le ministre Jurieu s'est imaginé que le peuple est naturellement » souverain, ou, pour parler comme lui, qu'il possède natu-» rellement la souveraineté, puisqu'il la donne à qui il lui plaît : » or cefa, c'est errer dans le principe et ne pas entendre les n termes; car, à regarder les hommes comme ils sont naturel-• lement et avant tout gouvernement établi, on ne trouve que » l'anarchie. S'imaginer maintenant dans le peuple, considéré » en cet état, une souveraineté qui est déjà une espèce de gou-» vernement, c'est mettre un gouvernement avant tout gou-» vernement et se contredire soi-même. Il est démontre que n les exceptions ou limitations du pouvoir des Rois, loin d'être » le droit commun des monarchies, ne sont pas seulement » condues dans celle du peuple de Dieu; mais celle-ei n'ayant » rien eu de particulier, pulsqu'au contraire on la voit établie » sur la forme de toutes les autres ou de la plupart, la démonsn tration passe plus loin et remonte jusqu'aux monarchies les plus anciennes et les plus célèbres de l'univers ; de sorte qu'on peut conclure que toutes ces monarchies n'ont pas seulement z connu ce prétendu pouvoir du peuple, et qu'on ne le con-» noissoit pas dans les empires que Dieu même et Jesus-Christ ont autorisés. Si les Princes (les empereurs romains)" quittoient les règles d'un bon gouvernement, leurs succes-» seurs revenoient à l'intérêt de l'Etat, qui dans le fond étoit » aussi le leur : les peuples se rétablissoient ; et, sans en faire » des souverains, Marc Aurèle se proposoit d'établir defisi la » monarchie la plus absolue la plus parfaite liberte du peuple » soumis, ce qui est d'autant plus aise, que les monarchies les

» plus absolues ne laissent pas d'avoir des bornes inébranlables and dans certaines lois fondamentales, contre lesquelles on ne » peut rien faire qui ne soit nul de soi. Comme le vrai intérêt. » du peuple est d'intéresser à son salut ceux qui le gouverneut, » le vrai intérêt de ceux qui gouvernent est d'intéresser aussi à leur conservation les peuples soumis; ainsi... le gouver-» nement va tout scul et se soutient pour ainsi dire par son » propre roids. Sans craindre qu'on les contraigne, les Rois » habiles se donnent eux-mêmes des bornes pour s'empêcher » d'être surpris ou prévenus ; ils s'astreignent à certaines lois, » parce que la puissance outrée se détruit enfin elle-même : » pousser plus loin la précaution, c'est, pour ne rien dire de o plus, autant inquiétude que prévoyance, autant indocilité » que liberté et sagesse, autant esprit de révolte et d'indépen-» dance que zèle du bien public. On a régné parmi les Juiss » toujours dans le même esprit d'indépendance absolue, tant » sods les Rois de la première institution que dans la monarchie » naissante sous les Machabées. Ce peuple étoit le peuple de » Dieu, le seul qui le connût et le servît : le seul par consén quent qui ent la véritable sagesse : le seul que Dieu gou-» vernat, à qui il eut donné des lois. Le peuple (de Dieu) ne » se laisse vien par où il puisse jamais s'opposer au Prince, ni » armes, ni assemblées, ni autorité quelconque, ni enfin autre. » chose que l'obéissance. Le droit de la propre conservation. » objecte Jurieu, est un droit inaliénable. Il ne lui sert de rien » de dire qu'il parle d'un peuple...., car il met expressément » dans le même droit une grande partie du peuple qui verroit sa vie injustement attaquée (par le souverain).... Que deviendront les états si l'on établit de telles maximes (1)!!! » Selon l'illustre auteur des Avertissements, ce droit de conser-

٤,

<sup>(1)</sup> Reponet, Diff. do la diet. do 1682; passim, liv. 19. et 23 50. Acort. sur les lettres de M. Jarien; Politique sacrée, liv. 45 Voyez aussi Gene. de la Sorb contre l'Emile.

vation n'appartient pas même au tout moral, à la majorité de l'Etat, car il nous représente les chrétiens comme la partie prépondérante, la partie la plus nombreuse de l'empire romain sous Julien l'Apostat; et, en quelque nombre qu'ils fussent, et quelques tourments qu'ils dussent souffir, il leur refuse même dans ce cas le droit de défense; nou en vertu d'un précepte appliqué à la situation sociale de ce temps, mais par un précepte apostolique absolu d'une perpétuelle application, et le principe de conscience qui en dérive.

Voilà donc, grand Dieu! la société telle que le christianisme l'a faite, s'écrie, frappé d'une douloureuse surprise, l'esprit méditatif à qui vient d'apparoître ce singulier tableau : qu'est-ce donc que ces choses civiles et temporelles qui ne concernent point le salut, puisque l'Eglise qui à pouvoir sur les choses qui concernent le salut n'en a point sur elles? Ces choses civiles et temporelles qui ne concernent point le salut sont-elles des actes d'une créature raisonnable ou des objets purement matériels? Et le monde matériel lui-même est-il sans rapport au salut des êtres pour lesquels il est créé? Qu'est-ce qu'une conscience qui prescrit à un état de périr de peur de périr, de perir de peur de souffrir; enfin, de perir de mort spirituelle de peur de souffrir temporellement. Hélas! l'étude de la société avoit sait naître en moi d'autres espérances : il m'avoit paru que dans une société bien constituée, la vérité et la liberté devoient se soutenir par le développement de toutes les ressources de la nature humaine. La réparation du genre humain me présentoit l'idée d'une action divine, destinée à ramener la société humaine, par le bon usage du libre arbitre, à reconnoître complètement l'ordre social, à s'y soumettre de droit et de sait. L'ordre social étoit à mes yeux une législation complète, destinée à déplayer contre le désordre et surtout contre le arime, qui est la corruption et la mort spirituelle de la société, toutes les forces spirituelles et physiques du corps social; et cette législation me sembloit ne pouvoir être efficace que par une hiérar-

chie qui l'appliqueroit à la société. Jésus-Christ me parpissoit être Penu réparer le genre humain principalement pour la vérité, par rapport au salut ou à la vie suture, mais aussi par rapport à la vie présente, au salut temporel en lui-même; et telle se présentoit à moi l'action du réparateur sur la société obeissante aux lois de la réparation, Au lieu de cela, que me montre le christianisme de la primitive Eglise, le véritable christianisme(1)? Un Dieu qui confère immédiatement un pouvoir politique dont la possession est affranchie de toute condition, un pouvoir inamissible, à moins que l'état ne soit conquis ; quelles que puissent être l'hérésie, la tyrannie, l'impiété; un Dieu, dont la parole; lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde, ne fait que maintenir les princes destructeurs et livre l'empire à une tyrannie temporelle sans remède certain; un Dieu; qui ne retire jamais les pouvoirs de la royauté à un souverain rebelle aux lois fondamentales de la société homaine, qu'en livrant l'état à l'étranger; qui même, au sein d'un empire profondément attaché au christianisme, confère des droits souverains dont la possession est indépendante de tout respect pour les bases de la société chrétienne, et constitue le pouvoir politique sans frein certain, tendant au despotisme, comme l'obéissance sans sécurité, tendant à la rébellion! Voilà donc le corps sucial livré à la bonne, volonté d'un pouvoir individuel tout humain, c'est-àdire, à Crapmer, à Anne de Boleyn ou à Henri VIII, à Pombal, à Elisabeth, à Pierre-le-Cruel; livré enfin à l'antéchrist luimême par le christianisme, et aux Séjan, aux Messaline, à Néron, à Domitien, à Commode, à Héliogabale, par la loi de nature, interprétée selon la loi de grâce! Quel doute affreux vient saisir moname! Est-elle divine et véritable la religion qui constitue d'après de pareils principes la société humaine toute entière et à jamais! Ainsi les Germains, les Romains, les peuples antiques qui, par l'exercice de la véritable force sociale, 

<sup>(1)</sup> On entend qu'il s'agit ici du gallicanisme.

préservent long-temps leurs mœurs et leur liberté d'une tyrannie corruptrice, n'obéirent en cela qu'à une sausse sagesseà une fausse loi de nature ; et leur entrée dans l'Eglise eut pour effet de détruire cette flatteuse illusion, et non de régler, diriger l'usage des diverses puissances du corps social et d'en prévenir les écarts! Au contraire, l'empire romain, agissoit selon la loi de nature tant qu'il se laissoit dissoudre par des êtres qui n'avoient de l'homme que la figure et l'esprit des démons! L'Evangile condamnoit l'Allemagne quand, en 1106, elle rejeta Henri IV, c'est-à-dire, le schisme, la simonie, l'iniquité permanente, la corruption sociale; la France, quand elle ne voulut pas concevoir pratiquement un roi très-chrétien professant l'heresie; l'Espagne, quand elle s'est soustraite à un Néron chrétien sous le nom de Pierre-le-Cruel. Mais le Bas-Empire, l'Angleterre, la Suide, le Danemarck, l'Ecosse, se conformerent, du moins matériellement, à l'ordre du Christ, en tant que tout aussi libres dans leurs actes sociaux ils resterent soumis à Henri VIII, à Elisabeth et autres qui exerçoient sur eux une action plus anti-chrétienne et plus anti-sociale. Oui, plus on considère un ordre social si imparfait, si chancelant, reposant sur des bases si étroîtes et si précaires, rétrécissant si singulièrement l'idée générale de la loi naturelle et d'une révélation véritable, plus les doutes augmentent sur la divinité et la vérité d'une religion qui constitue ainsi la société humaine.

Tel est l'effet inévitable d'un enseignement que repoussent la raison et la conscience humaine. Les ames nobles, les esprits droits s'irritent contre une doctrine qui courbe les peuples sous un despotisme éternel. Alors une voix s'élève, elle chante le déisme et la liberté, elle annonce de nouveaux cieux et une terre nouvelle.

« Il y a, dit-elle, une religion bizarre, qui, donnant aux hommes deux législations, deux chefs, deux patries, les soumet à des devoirs contradictoires, et les empêche de pouvoir à être à la fois dévots et citoyens : telle est la religion des La-

nas, telle est celle des Japonais: tel est le christianisme ro-» main (1); il en résulte une sorte de droit mixte et insociable, » qui n'a point de nom..... Elle est si évidemment mauvaise » que c'est perdre le temps de s'amuser à le démontrer. Tout ce » qui rompt l'unité sociale ne vaut rien. Toutes les institutions » qui mettent l'homme en contradiction avec lui-même ne » valent rien. Jésus vint établir sur la terre un royaume spiri-• tuel, ce qui, séparant le système théologique du système po-» litique, fit que l'État cessa d'être un et causa les divisions in-» testines qui n'ont jamais cessé d'agiter les peuples chrétiens. . Il a résulté de cette double puissance un perpétuel conflit de » juridiction qui a rendu toute bonne police impossible dans » les états chrétiens. Un Catilina, un Cromwel, aura trouvé l'art » de s'emparer d'une partie de l'autorité publique... : bientôt » voilà une puissance, Dieu veut qu'on lui obéisse. Le déposi-» taire de cette puissance en abuse-t-il, c'est la verge dont Dieu punit ses enfants...; et après tout, qu'importe qu'on soit libre » ou serf dans cette vallée de misères? L'essentiel est d'aller en » paradis, et la résignation est un moyen de plus pour cela. Mettez vis-à-vis des chrétiens ces peuples généreux que dé-» voroit l'ardent amour de la gloire et de la patrie, supposez » votre république chrétienne vis-à-vis de Sparte ou de Rome... » Mais je me trompe en disant une république chrétienne, cha-» cun de ces deux mots exclut l'autre; le christianisme ne » prêche que servitude et dépendance : son esprit est trop savorable à la tyrannie pour qu'elle n'en profite pas toujours. Les » vrais chrétiens sont faits pour être esclaves : ils le savent et ne » s'en émeuvent guère, cette courte vie a trop peu de prix à » leurs yeux. De tous les auteurs chrétiens le philosophe Hobbes » est le seul qui ait bien vu le mal et le remède, qui ait osé pro-» poser de réunir les deux têtes de l'aigle, et de tout ramener à » l'unité politique sans laquelle jamais état ni gouvernement ne

<sup>(</sup>a) C'est-à-dire gallican.

» sera bien constitué(1). » Cependant, « Il jusporte bien à l'état » que chaque citoyen ait une religion qui lui fasse aimer ses de-» voirs. Les dogmes de la religion civile doivent être siraples, » en petit nombre, énoncés avec précision. L'existence de la » divinité, puissante, intelligente, bienfaisante, prévoyante, » et pourvoyante, la vie à venir, le bonheur des justes, le » châtiment des méchants, la sainteté des lois, en un mot le » déisme (2). »

Ainsi, séduit par ce développement d'idées, l'esprit méditatif dont nous suivons la marche s'éloigne du christianisme qu'il ne voit plus que comme incompatible avec la liberté naturelle. que comme principe éternel de division sociale; et il arrive à l'idée d'une société tout humaine reposant sur une religion naturelle, enseignée à la société par la seule raison, et dont le maintien est confié à la puissance politique: Suivons-le dans les conséquences qu'il va tirer de cet ordre d'idées. La religion naturellé étant seule compatible avec la liberté publique et l'unité morale des sociétés humaines, c'est elle qui doit prévaloir comme base de la civilisation universelle. Le religion chrétienne essentiellement servile, qui tend toujours à s'éténdre et à se développer, ne doit pas être religion de l'étet; au contraire, pour qu'elle ne puisse encore lui mire, il fint, tant qu'on pourra, l'éteindre, chercher à soumettre à l'état son église, lui donner une constitution civile. Si cette église résiste, les ménagements qu'on aura pour elle ne seront plus qu'effet de prudence; car ce motif n'ayant plus lieu, il sera naturel au corps social d'employer tous ses moyens à exclure de son sein des idées et des hommes qui menacent toujours le bon sens, le droit naturel, la liberté publique, et dont le système a entraîné le monde. De là, suppressions, spoliations; et puis serments, intrusions, exils, déportations, incarcérations, exécutions! répressions indispensables de la résistance obstinée à LA BAISON. aux lois de l'Etat, qui ne veulent plus souffrir qu'on l'éteigne

<sup>(1)</sup> Contrat social, liv. 2, ch. 8.

<sup>(2)</sup> Émile, t. IV, p. 373 et 387.

'et qu'on la méprise. Voils pour la religion; passons aux conséquences politiques : « Le droit politique est encore à naître. » Qu'est-ce qu'une loi et quels sont les vrais caractères de la loi? » Ce sujet est encore tout neuf, la définition de la loi est encore

m'à faire (1). n

Donc aussi la définition du souverain qui impose la loi; et ces définitions pures et justes ne se trouvent ni dans le paganisme avec ses extravagances, ni dans le christianisme avec la servilité. Elles ne peuvent donc se trouver que dans la savante philisophie qui s'élève, et dont on voit l'aurore chez quelques philosophies de l'antiquité qui ont su mépriser les superstitions populaires.

· Suivrons - nous cet esprit inquiet au milieu des obscurs et profonds ablanes où il va s'enfoncer? Ce détail ne pourroit se resfermer dans les bornes que nous nous sommes prescrites. Lavré, dans l'étude la plus étendue et la plus variée, celle de la société, à toutes les illusions d'une philosophie tout humaine; altérée par toutes les passions et toutes les foiblesses de l'intelligence, ses égarements seront indéfinis. Ne le dissimulons pas, plus la révélation a développé l'esprit humain et donné de force à la lumière qui éclaire la société, plus l'abus et l'altération de sette lumière doivent être terribles dans leurs effets. L'homnie qui rejette la religion révélée ou complète ne peut errer de la même manière que celui qui abandonne la religion naturelle; il sera d'autant plus redoutable et plus malheureux qu'il s'appuiera d'un bienfait divin plus admirable pour attaquer le don de Dieu même. Le plus parfitit des esprits célestes, dit Bossuet, se trouva i le plus malfaisant et le plus malheureux (2). » Ainsi les plus beaux dons de l'intelligence et de l'âme se changèrent en erreur et en fanatisme les plus terribles sous l'empire de l'esprit mensonger du philosophisme déiste ou athée. La nature de l'homme, des corps politiques, des états, du monde civilisé, de la société humaine, fut conçue en dépit de la révélation, de la raison et de

10 - 11 - 3 - 5

<sup>(1)</sup> Emile, t. IV, p. 573 et 387.

<sup>(2)</sup> Disc. sur l'hist. univ.

l'expérience, autant qu'il plut aux philosophes modernes de se soustraire à toutes ces lumières de la vie. Dans les réformes qu'exigeoient les abus introduits par une longue altération de la science sociale, on rejeta la haute sagesse de la représentation divine qui avoit formé l'Europe, qui, sans jamais exclure de forme politique nécessaire, l'eût dirigée dans le choix paisible des modifications convenables à l'état de la société On préféra se livrer à l'essai aventureux de plusieurs formes de gouvernement qui, même possibles et légitimes ailleurs, exposoient aux plus grands malheurs les états à qui elles étoient inapplicables. Ainsi, nonseulement le système de 1682 conduisit au philosophisme par le dégoût de la religion chrétienne, mais beaucoup d'erreurs du philosophisme sont de véritables conséquences de plusieurs principes professés par l'école gallicane. La déclaration gallicane enseigne, par exemple, que l'Eglise n'a point reçu de Jéans-Christ de puissance sur les choses civiles et temporelles; quel sera l'effet de cette maxime dans l'esprit des lois? Le voici dans quelques titres de chapitres du livre de Montesquieu : « Les » choses qui doivent être réglées par les principes du droit » civil peuvent rarement l'être par les principes des lois de la religion. Il faut en quelques cas sulvre la loi civile qui permet, » et non pas la loi de la religion qui défend. Il ne faut point a régler les tribunaux humains par les maximes des tribunaux » qui regardent l'autre vie. Dans tel cas il faut suivre à l'égard » des mariages les lois de la religion, et dans tel cas il faut suivre » les lois civiles. • C'est-à-dire, opposition des lois civiles aux lois religieuses, supposition de bonnes lois civiles contradictoires aux lois religieuses, et enfin, présérence de l'obéissance aux lois civiles à l'obéissance aux lois religieuses. Quelle extension n'a pas obtenue maintenant un tel ordre d'idées!

Le comte Henri de Mérode.

(Lu suite au prochain Numéro,)

Burrigania approvedujem regarmo apostaj socijarih alemo animatrivimimimi ingrajativa ipo imo

#### Sur un passage du journal des débats.

Par extraordinaire, le journal des Débats contient (dans son nº. du 15 de ce mois) un passage plein de vérité que nous croyons devoir faire connoître à nos lecteurs. A l'aide de quelques préliminaires assez insignifiants, le journaliste arrive, tant bien que mal, à se proposer cette question : Vaudroit-il mieux que les professeurs de nos colléges sussent ecclésiastiques? et à ce propos il remarque que depuis deux cents ans en cà tout en France tend à la sécularisation. » C'est, dit-il, un fait impor-\* tant dans l'histoire moderne que cette sécularisation progres-» sive de toutes choses. Il y a eu un temps où l'Eglise aspiroit à » gouverner les royaumes. Elle y a parfois réussi; mais cet ordre w de choses n'a pas pu durer. Il y a eu séparation du pouvoir » temporel et du pouvoir spirituel : c'a été la sécularisation de » la politique. Autrefois la morale étoit du ressort du clergé, » c'étoit ce qu'on appeloit le casuitisme. La théologie définissoit » seule nos devoirs et nos obligations; elle nous disoit seule of s étoient le bien et le mal. Pétrarque, Montaigne, Charron, ont • émancipé la morale; elle est devenue une science laique. Le » monde s'est fait des principes d'honnêteté indépendante des s canons de l'Eglise. Il y a eu d'autres vertus que celles du cloître, » d'autres règles de conduite que celles du casuitisme : c'a été » la sécularisation de la morale. Avant Descartes, la philosophie » étoit confondue avec la théologie : c'étoit le temps de la sco-» lastique; Descartes est venu : c'a été la sécularisation de la » philosophie. Jusqu'à Louis XIV les cardinaux entrent au con-» seil et gouvernent souvent l'état. Depuis Louis XIV qui avoit » l'expérience de ce qu'avoit été Masarin, on ne voit plus guère » que le cardinal de Fleury à la tête des affaires. Je me trompe, » it y a eu le cardinal Dubois; mais l'Eglise, j'imagine, ne se » soucie guère de revendiquer comme sien un pareil homme:

» ç'a été la sécularisation du ministère. Autrefois, dans l'univer-

» sité de Paris, la plupart des professeurs étoient prêtres. Les

» universités étoient un des quatre ordres de l'Eglise : l'épisco-

» pat, les prêtres séculiers, les ordres monastiques, les univer-

sités. A mesure que le temps a marché, l'université est de-

» venue plus séculière. Jadis les lettres et les sciences étoient

» renfermées dans les cloîtres; c'étoit leur berceau et leur asile.

» Bientôt il y a eu des académies, des instituts, des sociétés.

» Qu'annonçoient toutes ses fondations? la sécularisation des

» lettres et des sciences. »

Il ajoute que cette sécularisation universelle a p'est rien autre chose que la marche de la civilisation. Car, dit-il, le caractère le plus marqué de la civilisation, c'est de partager tout entre tous, pouvoir, sciences, industrie, richesses.

Il y a long temps que nous disions que la civilisation telle que l'entendent ces messieurs, n'étoit autre chose qu'une longue et persévérante attaque de la terre contre le Ciel, dont le but étoit d'exclure peu-à-peu la religion de la politique, de l'éducation, de la littérature, de la morale, enfin de tout ce que la religion a pour objet de régler ici-bas; et que, si on laissoit faire cette espèce de civilisation, on verroit enfin la religion, et par conséquent toute société, disparoître de dessus la terre. Les paroles' que nous venous de transcrire sont un aveu éclatant de cette vérité. En effet, si cette grande sécularisation pouvoit enfin devenir complète, si l'on pouvoit enfin parvenir à partager tout entre tous, et par égales portions (cela va sans dire, jusque là l'œuvre seroit imparfaite), considérons un instant le rare bonheur dont en jouiroit dans ce nouvel âge d'or. D'abord le pouvoir, qui, suivant notre journaliste, a déjà si heureusement passé du clergé aux rois et des rois aux assemblées législatives. seroit alors arrivé jusqu'aux particuliers, qui le posséderoient tous également. Ainsi ces distinctions humiliantes de princes et

de sujets, d'administrateurs et d'administrés, n'existeroient plus que dans l'histoire. Personne n'auroit plus de maître; il n'yauroit plus de gouvernement nulle par Alors vivroit-on en paix? Sans donte, car les consciences auxpient obtenu une plénitude de liberté en vertu de laquelle:il est bien clair que chacun auroit le droit de faire tout ce qu'il jugeroit à propos. La morale seroit complétement émancipée. En un'mét, il 'n'y auroit plus ni casuistes, ni cas de conscience. C'est là, on enconvient aujourd'hui, c'est là décidément que l'on vent nous conduire. Il y a long-temps que nous le savions. Nous l'avions dit et répété mille sois. Mais il est bon pourtant que nos ennemis l'avouent. Du moins personne n'en pourra plus douter. Mais que dis-je? et quelle est mon erreur! L'auteur que nous venons de citer aura plus d'une fois encore la liardiesse de se dire chrétien, et il trouvera encore des lecteurs assez insensés pour le croire. Ce n'est pas pour ceux-là que nous écrivons. Mais ceux à qui il reste encore de l'intelligence comprendiont aisément qu'il faut pourtant bien que les écrivains catholiques sient vu clair, puisque ce qu'ils ne cessent de répéter depuis si longtemps, et ce qui a trouvé tant d'incrédules, est proclamé aujourd'hui par leurs ennemis qui s'en applaudissent.

Nous allons essayer de montrer comment tous les divers genres de sécularisation dont le journaliste libéral nous entretient, comment toutes ces différentes manières d'excluré la religion se lient entre elles et partent d'un principe commun; l'indépendance de la raison individuelle, que notre écrivain appelle avec beaucoup de justesse la sécularisation de la philosophie. Pour le bien faire comprendre, nous alions remonter à l'origine commune de toutes les questions et de toutes les sectes.

L'infini existe, car autrement liexistence auroit des bornes et le néant seroit une réalité. D'autre part, le fini existe aussi. Car, chacun de nous sent en lui-même qu'il est borné. Mais ici ser présente le grand problème, le poblime général de toute phislosophie qui n'est pas sondée sur la fdi. Dans l'état d'égharante

où Dieu a placé l'individu, tant qu'il ne consulte que sa raison isolée, il ne peut voir et ne voit en esset que contradiction dans la coexistence du fini et de l'infini. De là tous les systèmes. Chacun a imaginé le sien pour résoudre cette dissiculté qui sc présente partout sous mille et mille faces diverses, et à laquelle se réduisent en dernière analyse toutes les questions de la philosophie. Mais comine elle est absolument insoluble pour quiconque ne sommet pas d'abord sa raison privée à la raison générale, il en est résulté que ces systèmes se sont éloignés du vrai à proportion que leurs auteurs ont eu plus de force dans l'esprit. Ainsi ceux qui ont envisagé cette difficulté dans sa plus grande généralité et qui en ont tiré la dernière conséquence, ont dit : L'existence de l'infini est démontrée, celle du fini est évidente, et la contradiction entre ces deux existences est claire comme le jour : donc la raison se contredit : donc on ne doit pas se sier à elle : donc il faut douter de tout. Ce furent les sceptiques de tous les temps. D'autres ont dit : Non, la raison ne se contredit pas, il y a une des trois propositions qui n'est pas démontrée. L'inportant étoit de savoir laquelle : on se divisa sur ce point. Il. s'en trouva qui nièrent l'existence du fini et qui soutinrent que: les individus n'étoient par rapport au grand tout que ce quesont les modifications par rapport au sujet modifié, lesquelles n'empêchent pas qu'il ne soit un. Restoit bien la question de savoir comment les modifications elles-mêmes pouvoient être distinctes entre elles et distinctes du sujet modifié, sans que l'unité fût rompue. Mais on négligea pour le moment cette petite difficulté : et on sit le panthéisme. D'autres trouvèrent qu'ils étoient pourtant bien des individus réels et différents les uns des autres; et, pour désendre leur existence personnelle, que l'autre système attaquoit, ils attaquèrent celle de l'infini, et conclurent qu'il n'existoit pas. Ce surent les athées.

La même dissiculté se présente sous une autre sorme dans la question de la spiritualité de l'âme. On n'a qu'à considérer la simplicité comme un infiniment petit en étendue, et on va voin les mêmes discussions produire des sectes analogues. Les plusforts dirent: La pensée est un acte simple que la matière essentiellement étendue ne peut produire: donc il existe en nous une
substance inétendue qui est le sujet de la pensée; d'autre part,
il est bien évident que notre corps est une matière étendue.
Mais l'action réciproque entre un être simple et un être étendue
implique contradiction: donc il y a contradiction entre les données les plus claires de notre intelligence: donc il ne fait pas
eroire à son témoignage: donc il faut être sceptique. D'autres
dirent: Non, il faut absolument qu'il y ait une des trois données fausses, et on se divisa pour savoir laquelle. Les matérialistes soutinrent que la pensée n'étoit qu'une modification de la
matière; et les idéalistes soutinrent que la matière étoit un pur
phénomène, simple modification de notre esprit abusé.

Telles sont les principales erreurs dans lesquelles on tomba sur les deux questions fondamentales de la philosophie, par' suite de l'impossibilité où se trouve la raison individuelle de résoudre le grand problème de la coexistence du finiet de l'in-, fini. Il nous seroit facile de ramener aux mêmes éléments nonseulement toutes les autres questions qui se rattachent à ces deux principales, comme celles qui se font sur le temps et l'espace, sur l'origine de nos connoissances, sur le libre arbitre, sur l'origine du mal, la nature des modifications, les universaux, etc., mais encore toutes les questions théologiques que les diverses hérésies ont soulevées. Comme les bornes d'un article ne neus permettent pas d'entrer dans ce long, mais curieux détail, nous nous contenterons de dire que la coexistence du fini et de l'infini offrant à la raison bornée de l'individu une contradiction? apparente, et ne pouvant par conséquent être admise qu'en vertte d'un acte de soi, la détermination de leurs rapports ne peut de même appartenir qu'à l'autorité générale ou catholique; qu'ainsi du moment où les hommes commencement à prendre leur raison particulière pour guide dans les questions de cet ordre, ils durent nécessairement se retrouver en présence de la difficulté fondamentale; que cette difficulté dut reparoître, toujours également insoluble, sous autant de faces diverses qu'il y avoit de rapports à déterminer.; que de là dut naître une multitude infinie de sectes opposées et présentant, sur chaque question, des caractères analogues à ceux que nous avons observés dans les sectes. relatives à l'existence de Dieu et à la spiritualité de l'âme. C'est aussi ce qui est arrivé, et, comme l'histoire de la philosophie. l'histoire des hérésies, qui n'en est qu'une continuation, offre constantment des caractères. Ainsi, par exemple, les hérésies qui concernent la personne de notre Seigneur Jésus-Christ vinrent toutes de l'impossibilité où l'on étoit de comprendre l'union hypostatique du Créateur avec une créature; et de la naquirent deux genres de sectes opposées, dont les unes considéroient Jésus-Christ comme un pur homme, et tels furent les paulianistes. les photinistes, les ariens et les sociniens; tandis que les autres tendoient à anéantir en Jésus-Christ l'humanité, et ce fut le caractère particulier du monothélisme. La même question appliquée à nos actes moraux donna lieu à la même division. Les pélagiens attribuèrent tout au libre arbitre et ne laissèrent plus rien dans le domaine de la grâce; et l'erreur opposée fut celle des jansénistes dont la grace toujours efficace détruit de fond en comble le libre arbitre.

Mais le grand problème dont nous parlons ne se présente pas seulement dans les questions purement philosophiques ou théologiques. Ses ramifications s'étendent encoré à la politique, à la morale, à la littérature, aux sciences, en un mot à tout ce qui compose l'immense domaine de l'esprit humain. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer que l'infini se retrouve partout, et que, dans la morale, le droit, dans la politique, le pouvoir, dans la littérature; le beau, dans les sciences, le vrai, n'ont pas d'autre source que l'infini ou Dieu, ni d'autre règle que l'autonité générale ou le sens commun. Ainti l'on reconnoîtra facilement l'origine de toutes les fausses théories, et l'on comprendra pourquois tout ce qui n'est pas catholique s'est trouvé

partagé entre le rigorisme et la morale relâchée, le droit divin inamissible et sans bornes et la souveraineté du peuple, le classique et le romantique, l'idéalisme et l'empirisme.

Cependant il est important de remarquer que ces deux grandes classes d'erreurs opposées, qui comprennent toutes les erreurs dans lesquelles l'esprit humain s'est égaré, n'obtinrent point et n'obtiendront jamais dans le monde un succès égal. Depuis le péché originel, les choses sensibles et bornées nous touchent par trop d'endroits et se révèlent à nos sens avec trop d'énergie pour que nous ne soyons pas, en général, plus portés vers les opinions qui les favorisent que vers celles qui tendroient à les faire disparoître devant l'idée de l'infini ou de Dieu, que notre foiblesse n'aperçoit plus que comme à travers un voile. C'est pourquoi, dans tous les temps, la tendance la plus générale de l'esprit particulier a en pour objet d'éloigner de plus en plus Dicu de l'homme, ou, comme l'a fort bien dit le Journal des Débats, de séculariser toutes choses. Nous allons voir d'ailleurs que les systèmes mêmes qui tendent à anéantir l'idée de l'Être infini, et qui, sous ce rapport, sembleroient s'éloigner de cette tendance générale, y reviennent tous par un autre chemin, ce qui peut aider à expliquer comment les sectes les plus opposées ont pu contracter une si étroite alliance, quand il s'est agi de combattre la religion catholique. Toutes alors ont fait cause commune; toutes ont travaillé, autant qu'il étoit en elles, à rompre le commerce d'amour que le divin Médiateur avoit, au prix de tout son sang, rétabli entre le Ciel et la terre.

Ainsi le gallicanisme a exclu la religion de la politique, parce que apparemment le Dieu qui a créé le monde et qui est mort pour lui n'a pas le droit de se mêler de ce qui s'y passe. Ainsi le jansénisme a éloigné les individus de la pratique de la religion, en leur faisant entendre que leur salut ne dépendoit d'eux en aucune sorte, et en refusant à leur foiblesse les secours qu'elle puisoit dans la manducation fréquente du pain des forts. Le calvinisme a nié la présence réelle et a ainsi banni de ses

temples le Dieu-Homme, l'époux, l'appui et le consolateur unique des âmes. Les déistes sont allés plus loin et ont dit que Dieu étoit trop grand, trop élevé au dessus de nous pour s'occuper en aucune manière ni de nous, ni de nos actes. Enfin les athées et les panthéistes se sont trouvés d'accord pour nier l'existence du vrai Dieu, ou pour assurer avec Cabanis que la cause première est pour toujours dérobée à notre investigation.

C'est ainsi que les croyances religieuses se sont par degrés secularisées. Et comme, dans les sociétés, ces croyances finissent toujours par déterminer tout le reste, tout le reste s'est aussi progressivement sécularisé, c'est-à-dire, que l'athéismé, ou autrement la révolution, a pris partout la place de la religion et de l'ordre.

On a secularise la politique, c'est-à-dire, que les rois sont devenus les juges de ce qu'ils devoient à leurs peuples, et les peuples sont devenus les juges de ce qu'ils devoient à leurs rois, conflit d'où résulta l'alternative inévitable du despotisme et de l'anarchie, de l'anarchie qui règne encore, et qui continuera de régner jusqu'à cc que le despotisme vienne la remplacer de nouveau.

On a sécularisé la philosophie, c'est-à-dire, que chacun est devenu le juge de tout ce qu'il devoit croire, ce qui est l'anarchie ou autrement le délire dans les croyances.

On a fait plus (et le rédacteur soi-disant chrétien du Jauras), des Débats trouve en cela un sujet de joie), on a sécularisé la morale, c'est-à-dire, que chacun est devenu le juge de ses devoirs, soit envers Dieu, soit envers les autres hommes; d'où vient qu'on proclame aujourd'hui le triomphe de la morale du monde, tant de fois anathémisée par Jésus-Christ, sur la morale de ce divin maître, qui a civilisé les nations.

Et afin d'assurer la durée d'un si bel œuvre, afin que cette civilisation nouvelle, ou plutôt cette dégradation épouvantable.

de la société, se perpétuât d'âge en âge, on a sécularisé l'éducation.

La littérature, les sciences, ont en aussi leur part dans ce funeste progrès. La littérature, après avoir méconnu la règle immuable et universelle du beau, que le christianisme seul révèle, n'a su que flotter incertaine entre le despotisme du classique, qui la rend impuissante pour le bien, et la licence effrénée du romantisme, qui lui donne tout pouvoir pour le mal. Les sciences, destituées de la règle du vrai, se sont d'abord égarées dans mille systèmes qui se le disputent les uns aux autres en absurdité et en audace pour attaquer toutes les doctriner qui servent de fondement à la société et à la morale, jusqu'à ce que, fatiguées enfin de tant de rêves et de chimères, elles n'aient plus fait que ramper dans les détails et se soient en quelque sorte interdit toutes les considérations élevées qui seules les pouvoient ennoblir.

Tels ont été, dans les sciences, dans la littérature, dans la morale, dans la philosophie, dans la politique, tels ont été les fruits amers de cette espèce de civilisation que le Journal des Débats nous vante. Elle a tout sécularisé; elle a chassé Dieu de partout; elle a chassé de partout la vérité et la vie. Mais quelle est donc la puissance occulte et maligne qui, en flattant l'orgueil de l'homme, le porte saus cesse à se constituer juge de tout ce qu'il devroit adorer, et entretient ainsi la guerre entre le monde et celui qui l'a fait? La religion, qui n'est autre chose que le règne de Dieu sur la terre, la religion qui nous unit à Dieu, nous identifie avec lui, et commence des ici-les le grand ouvrage de l'unité dont la consonnation doit faire notre bonheur éternel, la religion seule peut nous apprendre le nom et l'origine de cette puissance qui travaille de tant de manières à nous séparer pour jamais de notre unique bien. Cette puissance est la même qui, dès le commencement, slatta l'orgueil de la mère du genre humain, en lai demandant pourquoi Dieu ne lui

avoit pas permis de manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal. Cette puissance, c'est le Prince (1), c'est le dieu (2) du siècle et du monde; en un mot, c'est l'Esprit mauvais, qui, depuis le jour de sa chute, fait la guerre à l'Esprit de Dien, lequel a dit, par la bonche de saint Jacques, que l'amitié de ce monde est l'inimitié de Dieu, et que quiconque veut être l'ami de ce siècle se constitue par la même l'ennemi de Dieu (3). Yous donc, o insensés, qui applaudissez au triomphe de cette puissance et qui combattez sous ses drapeaux, apprenez que celui dont les paroles ne passeront point, celui dont les paroles survivront au Ciel et à la terre, a dit que le Prince de ce monde étoit déjà jugé (4); et qu'il a promis à son épouse, à cette Église aux lois de laquelle vous présérez les maximes du monde et de son prince, que tôt ou tard elle triompheroit de vos coupables efforts, et que les portes de l'enfer ne prévaudroient pas contre elle (5).

<sup>· (1)</sup> Joun., XIV, 30.;

<sup>(2)</sup> II Cor., IV, 4.

<sup>(3)</sup> Jac., IV, 4.

<sup>(4)</sup> Joan., XVI, 11.

<sup>(5)</sup> Math., XVI, 18.

JESUS-CHRIST LE VRAI ISAAC, ou la Divinité du christianisme prouvée par l'histoire du saint patriarche Isaac; par M. CARON, curé-doyen d'Ailly-le-Haut-Clocher (1).

La prophétie étant un caractère distinctif de la divinité, il s'ensuit, par une conséquence nécessaire, que toute religion fondée sur la prophétie est manifestement divine. C'est donc rendre un important service à la religion catholique, et contribuer puissamment à lui donner de nouveaux enfants, que de mettre en évidence les prophéties sans nombre que contiennent ses livres sacrés. Depuis l'origine du christianisme, les Pères et les docteurs se sont livrés sans relâche à ce travail, et il n'est pas un discours prophétique qui n'ait été excellemment développé. Cependant on peut dire qu'il reste beaucoup à faire. Les interprètes des divers oracles se sont plus particulièrement appesantis sur ce qu'on peut appeler prophéties de discours; mais il y a dans l'ancien Testament une manière d'annoncer l'avenir, non moins frappante, à laquelle, avec notre auteur, nous donnerons le nom de prophétie d'action; c'est ce genre de prophétie qui résulte de la vie, de la conduite et de toutes les actions des patriarches et du peuple de Dieu en général, qui n'étoit lui-même tout entier qu'une continuelle prophétie. Tout, dans l'ancien Testament annonce le nouveau, « et, dit Bossuet, il n'y a page » où l'on ne trouve le sauveur Jésus. Il est dans le paradis ter-» restre, il est dans le déluge, il est sur la montagne, il est au » passage de la mer Rouge, il est dans le désert, il est dans la » terre promise, dans les cérémonies, dans les sacrifices, dans

<sup>(1)</sup> Deux fosts vol. in-12; prix: 6 fr., et 7 fr. 50 c. par la poste. Paris, chez Bolin-Mandar et Devaux, rue St. André-des-Arts, n°. 55.

» l'arche, dans le tabernacle; il est partout : mais il n'y est » qu'en figures. »

C'est une nouvelle partie de ces figures qu'à voulu expliquer le pieux et savant auteur du fivre que nous examinons. « Déjà, » dans l'Essai sur les rapports entre le saint patriarette Joseph » et notre Seigneur Jésus-Christ, nous nous sommes efforcé, » dit-il, de montrer avec quelle clarté, quelle précision, quelle » exactitude, le Fils de Dieu étoit préfiguré par les moindres dés tails de l'histoire du fils de Jacob. Animé du désir d'être utile, » nous avons continué de scruter les divines Ecritures, pour y » trouver et y montrer partout notre Seigneur Jésus-Christ, et » nous venons offrir, dans l'histoire du saint patriarche Isaac, » une neuvelle preuve de la divinité du christianisme. »

On sait quel succès obtient le premier de ces ouvrages. « Îl » fait, dit M. Drach, une vive impression sur tous les Israé-» lites qui le lisent, et il a contribué à la conversion de quel-» ques-uns d'entre eux. » Nous disons avec confiance que colui-ci obtiendra le même succès. Il est dans le même genre que le premier; l'auteur y fait voir, par des rapprochements continuels, les nombreux traits de ressemblance qui so-trouvent entre Jésus-Christ et Isaac, et d'une manière si frappante, qu'après avoir lu l'ouvrage, il est impossible de ne pas reconnoître dans Isaac une incontestable prophétie de Jésus-Christ; partout nous avons trouvé la plus grande justesse d'application, ce que l'on doit exiger surtout d'un écrit de cette nature; et si quelquefois l'auteur paroît se permettre des rapprochements moins directs, soit dans l'histoire du mariage d'Isaac, soit dans la comparaison de Rebecca avec la sainte mère de Dieu, soit dans quelques autres endroits que l'on remarque en très-petit nombre, alors même il cite à l'appui de ces rapprochements des interprétations si claires et si précises des docteurs, qu'on est obligé de se ranger à son avis.

Mous croyons encore devoir détruire d'avance un préjugé qui semble naître de la nature même de l'ouvrage. Un pourroit se le représenter comme composé d'articles décousus et d'une lècture désagréable : ce seroit un jugement très-faux, L'ingénieuse disposition qu'a su lui donner l'auteur, en forme une histoire raisonnée et non interrompue du patriarche Isane d'une part, et de Jésus-Christ de l'autre, dans un texte constamment lié et suivi au moyen de pages alternes, c'est-à-dire dont le verse présente toujours l'histoire d'Isaac, et le recto celle de Jésus-Christ en regard, comme dans une traduction.

On ne peut que le conseiller à tous les chrétiens qui désisent s'instruire et s'édifier, et surtout aux Israélites de honne sai qui veulent sincèrement le salut de leur âme.

En finissant cet article, nous ne laisserons pas échapper l'occasion de faire mention d'un ouvrage important, intisulé Gessi Cristo nei due Testamenti, par le chanoine Rubout, de Milan, que l'auteur a bien voulu nous adresser, et dont l'idée fondamentale se rapproche beaucoup de celle qui dirige M. l'abbé Garon dans ses travaux. Cette coïncidence remarquable honone l'un et l'autre écrivain. Nous parlerons plus tard de l'ouvrage italiem

Viz du B. Alph. Marie de Laguoni; par M. Jeancard, inissionnaire de Provence (1).

Publier une vie de saint par le temps qui court, c'est, ce semble, manquer de respect à son siècle. Y songe-t-on de donner tout simplement un bon livre, dans lequel on se contente de raconter des vertus admirables, il est vrai, mais qui, dèslors, ne sauroient s'accorder avec les progrès que font tous les jours les lumières? Ce livre est une histoire; mais puisque c'est l'histoire d'un saint reconnu par l'Eglise, il faut, de toute

<sup>(</sup>a) Un fort. vol. in-8°.; prix:6 fr. A Paris, à la librairie de Gauthier frères, rue et hôtel Serpente.

nécessité, qu'elle soit controuvée, qu'elle outrage calài dont on parle, qu'elle contienne force railleries impies et force anocdotes scandaleuses. Que si, au contraire, la justice a guidé la plume de l'écrivain; s'il rend hommage à la sainteté vénérée sur les autels, la plus grande grâce qu'on puisse faire à son ouvrage c'est d'en avoir pitié. Apparenment M. Jeancard n'a pas été arrêté par ces considérations, son travail étant aussi pieux qu'utile et intéressant. Mais il ne s'est pas douté, sûrement, qu'il pût jamais sortir de l'ordre légal quelque prescription contre les vertus pratiquées par le B. Liguori. Il ne savoit pas qu'en France on ne suit pas impunément les conseils évangéliques, et que les ministres du Roi très-chrétien nous apprendroient un jour, par ordonnances, qu'on ne doit recevoir l'Evangile qu'en partie, et qu'à moins d'un nouvel ordre légal d'est un crime de faire ce que Dieu conseille.

Le B. Alphonse-Marie de Lignori, évêque de Sainte-Agathe, dans le royaume de Naples, vivoit dans le siècle dernier. Aussi illustre par ses vertus, que par son saveir, et par les grandes choses qu'il a faites pour l'Eglise, il est, parmi les saints, un modèle comparable aux plus célèbres petsonnages de l'histoire ecclésiastique. Sa grande réputation et les nombreux ouvrages qu'il a laissés, tant en latin qu'en itulien, doivent faire désirer de connoître sa vie. Le tableau qu'en a trace l'auteur de l'ouvrage que nous annonçons, dans une préface très-bien écrite, en donne une juste idée, et permet d'en saisir tout de suite l'ensemble admirable.

L'auteur explique ensuite comment il a été conduit à ce genre de composition. Un ancien magistrat, M. le président de Mazenod, avoit commencé de traduire de l'italien une vie ahrégée du saint. Après la mort du respectable traducteur, M. l'abbé Jeancard a été chargé de revoir et de terminer se travail; mais de nombreux documents qui lui ont été fourais à cette époque l'ont mis dans le cas, de donner un ouvrage original et heautoup plus étendu. Les faits y sont très multipliés et recontés avec des détails aussi curieux que bien choisis.

Parmi les nombreux passages de cette Vie que nous pourrions citer, nous n'avons que l'embarras du choix. Nous nous sommes arrêtés de présérence aux suivants, que nous croyons devoir offrir à nos lecteurs. On y verra ce que le B. Liguori pensoit de l'autorité du Pape.

i « Il se plaisoit à rendre en toute rencontre hommage et » obéissance aux décisions du Chef de l'Eglise. Telles étoient ses » dispositions à cet égard qu'il ne voulut jamais faire imprimer » aucun ouvrage de théologie sans l'avoir auparavant soumis à » son jugement irréfragable. Dans sa piété filiale pour le Père » commun des fidèles, il déploroit comme un malheur toutes » les attaques dirigées contre la chaire du Prince des apôtres. » Il jugeoit avec raison que, contester à cette Chaire sainte so quelques-uns de ses droits et de ses prérogatives, et surtout '» sa prééminence souveraine sur toutes les églises particulières, w et l'autorité divine des jugements qui en émanent, c'étoit » tendre, peut-être sans le vouloir, vers le même but que " poursuivent avec des intentions coupables tous les ennemis de Dieu. Porter atteinte au saint Siège apostolique, c'étoit, à son avis, frapper au cœur la religion de Jésus Christ, et » vouloir ébranler cette inébranlable colonne de la vérité, que Dieu lui-même a élevée au milieu du monde pour faire luire » la lumière aux yeux de tous les hommes, et qui soutient à » elle seule l'Eglise universelle, dont elle est le centre nécessaire '» et le fondement divin. Il s'élevoit avec force contre toute » restriction imposée à la puissance apostolique du Pontife " romain, en qui elle réside essentiellement dans toute sa plénitude. Il disoit, en parlant du pouvoir suprême du Pape, a dans une lettre au professeur en droit-canon du lycée archié-» piscopal de Naples: Je suis prét à désendre ce pouvoir au » péril de ma vie, car, sans ce pouvoir, l'autorité de l'Eglise

, a servit andantie.... En supprinant ce Juge supreme de toutes » les controverses, la foi est perdue; l'absence de ce Juge est » la cause de la grande confusion et de la diversité de sentiments » que l'on trouve parmi les hérétiques, parce qu'à défaut du » Juge établi de Dieu, chacun se constitue arbitre de sa propre autorité. Il s'efforça d'opposer une digue au torrent des doc-» trines anti-catholiques qui commençoient alors à se répandre nême en Italie. Quoique avancé en âge et accablé d'infir-» mités, il entreprit de venger le saint Siége des attaques de . Febronius, qui venoit de publier son livre contre l'autorité e du Pape. Il composa plusieurs autres ouvrages pour la défense s de l'autorité du Chef de l'Eglise. Ces écrits lui attirèrent » quelquesois des injures de la part de ses adversaires, il les supporta avec patience et n'en demeura pas moins serme dans » ses principes. Il les désendoit par esprit de religion et il étoit » inaccessible à toutes les atteintes de l'esprit de parti. Cepen-.» dant, s'il étoit sans ressentiment contre les hommes passionnés qui l'outrageoient, il s'attachoit aussi avec un religieux e intérêt à tous les savants qui partageoient ses opinions et a, entretenoit avec eux un commerce utile à une cause sainte. .». Tel étoit son attachement pour cette cause de la vérité, que, » se trouvant dans un état violent de souffrance et en danger de » perdre la vie, il tressaillit de joie et parut reprendre ses sorces " un jour qu'on lui parla du zèle de ses élèves pour la doctrine » catholique de la suprématie du Pape (1). » Et plus loin. « C'étoit un point capital aux yeux de notre saint que la supré-. matie absolue du Pape.comme juge des controverses : il pro-• testoit qu'il étoit prét à défendre l'infaillibilité du Pape au » prix de son sang et jusqu'à la mort.... Sans doute ce grand · attachement de notre bienheureux au saint Siége apostolique .. ne sauroit être trop relevé pour l'édification du lecteur, . puisque, d'après Benoît XIV, il faut compter parmi les signes

<sup>(1)</sup> Pag. 550.

» d'une vertu héroïque la soumission et l'obéissance au Chef de » l'Eglise (1). »

Le B. Alphonse de Lignori ent quelques rapports avec la France, et il est surtout curieux de connoître sa correspondance avec l'abbé Nonotte. On y voit avec plaisir comment il jugeoit Voltaire et J .- J. Rousseau, et quels effets il assignoit des-lors aux erreurs dont notre patrie étoit devenue le foyer, d'où elles se propageoient ensuite dans toute l'Europe. Il fut un grand saint, un grand missionnaire, et un grand évêque, ot on aimera à s'arrêter suz les détails de ses vertus privées, de ses travaux apostoliques et de son administration épiscopale. Chacun de ves trois rapports offre le sujet de la lecture spirituelle la plus attachente et la plus propre à édifier. On est ravide voir tout ce que peut un homme que l'esprit de Dieu anime, et on se sent vivement pressé de faire quelque chose pour l'imiter. L'ouvrage est divisé en six parties, et subdivisé en. chapitres qui se lient les uns sur autres sans que la suite des faits soit interrompue. Il y a un chapitre particulier sur les écrits. du bienheureux. C'est un aperçu succinet, mais qui donne la plus grande idée des connoissances et des travaux de l'auteur de tant de livres utiles à la religion. Son grand ouvrage de théologie morale est le seul qui soit examiné avec quelque étendue. On auroit pu désirer que l'auteur ne se fût pas renfermé pour ee travail dans les bornes d'un seul chapitre. Il auroit fallu considérer et étudier l'écrivain d'une manière qui répondit davantage à son mérite. Quoi qu'il en soit à cet égard, la Vie du B. Liguori est digne de se trouver entre les mains de toutes les personnes religieuses et surtout celles qui ont à cœur leur perfection. On ne sauroit trop en conseiller la lecture dans les séminaires, et en général dans les communautés de l'un ou de l'autre sexe. On peut avancer que, parmi tant de vies de saints que nous possédons, il en est peu qui se recommandent autant

<sup>(1)</sup> Pag. 563 et 564.

à l'interêt des lecteurs chrétiens, et il n'en est point avec lesquelles elle ne puisse soutenir le parallèle. Les recherches de l'auteur, qui a écrit d'après les actes mêmes de la béatification et sur des mémoires contemporains, garantissent son exactitude, et la conleuz qu'il a su donner à son style doit satisfaire à-la-feis les sentiments et le goût des hommes pieux et instruits.

# COLLEGE DE JUILLY.

Quoique l'opinion publique soit déjà fixée sur le nouveau collége que des prêtres respectables vont fonder dans l'ancienne maison de Juilly, nous adressons à nos souscripteurs le prospectus de cet établissement : nous aurions regretté de ne faire connoître que par des extraits cette intéressante notice, qui nous a paru renfermer, dans un petit nombre de pages, les vues les plus sages, le plan d'éducation le mieux entendu, le plus complet,, le plus approprié aux besoins de notre époque.

Si le prospectus du collége de Juilly promet beaucoup, le nom des ecclésiastiques qui dirigeront cet établissement est un sûr garant que tout ce qui est promis sera réalisé.

M. l'abbé de Scorbiac a prêché pendant six ans des retraites dans les différents colléges de l'université, et il a obtenu dans ce ministère des succès qui étonnent tous ceux qui connoissent les obstacles qu'il devoit rencontrer dans les vices inhérents à l'organisation des colléges royaux. M. l'abbé de Scorbiac n'est pas seulement un prêtre de zèle et de talent; mais il possède au plus haut degré l'art de se faire aimer des jeunes gens, de s'emparer de leur confiance.

L'amitié qui nous unit à M. l'abbé de Salinis, et la part qu'il a prise à la rédaction du *Mémorial*, nous ôtent le droit de dire, dans ce recueil, tout ce que nous pensons de cet ecclésiastique.

M. l'abbé Gaire a eu occasion de montrer, dans le séminaire de Masseille dont il a été supérieur, et dans le collége de Heari IV, où il exerçoit depuis trois ans, avec M. l'abbé de Salinis, les fonctions d'aumônier, la réunion rare de toutes les qualités que l'on peut désirer dans un prêtre qui se destine à l'éducation de la jeunesse.

Les trois ecclésiastiques qui vont se trouver à la tête de la maison de Juilly ont pu déjà apprécier la confiance qu'inspiroient leur caractère connu, leur réputation. Nous apprenons que plusieurs prêtres recommandables, que des laïcs, dignes par leurs talents, par leur piété, par leur expérience dans l'enseignement, de leur être associés, se sont empressés de leur offrir d'être leurs collaborateurs dans l'œuvre qu'ils entreprennent. Des hommes religieux, des pères de famille, qui occupent dans le monde le rang le plus élevé, ont voulu s'associer au bien immense qui doit résulter de cette institution, en faisant toutes les avances de fonds nécessaires pour réparer, pour embellir la maison de Juilly, pour donner à cet établissement tous les développements dont il est susceptible.

En voyant le collége de Juilly (1) renaître dans ce moment, ou plutôt un nouveau collége, entouré de tant de garanties, se présenter à la France catholique dans l'ancienne et magnifique maison de Juilly, nous ne pouvons nous empêcher d'admirer et de bénir la Providence, qui a réservé l'exécution d'une œuvre, dont il paroît que le dessein avoit été conçu depuis long-temps, à une époque où cette œuvre devenoit si nécessaire; et qui a voulu qu'un établissement si précieux s'élevât précisément au milieu des ruines de tant d'écoles religieuses, où l'impiété prétendoit ensevelir les dernières espérances des familles chrétiennes!

<sup>(1)</sup> Les Directeurs de la maison de Juilly rappellent dans leur prospectus quelques uns des anciens titres de gloire de cette école célèbre. Qu'ils nous permettent d'en ajouter un qu'ils ne connoissoient peut-être pas, c'est que l'illustre auteur de la Législation primitive étoit élève de Juilly.

Aussi le projet de cet établissement étoit à peine connu du public, qu'il avoit déjà squlevé les clameurs des journaux impies. Ceux qui ont besoin encore qu'on leur explique comment la révolution entend cet ordre légal, avec lequel elle a proscrit les Jésuites, pourront l'apprendre des articles que le Constitutionnel et le Courrier ont publiés sur le collége de Juilly. Louons le pouvoir d'avoir osé, dans cette circonstance, ne pas être aussi absurde que la révolution; car nous en sommes venus au point de devoir louer les ministres du Roi très-chrétien de toutes les persécutions qu'ils épargnent à la religion.

### DES AVANTAGES

DES ORDONNANCES PORTALIS ET FEUTRIER,

#### ET DE LEURS HEUREUX EFFETS.

Quelques lecteurs prendront sans doute ce titre pour une épigramme ou du moins pour une plaisanterie. C'est pourtant très-sérieusement que nous l'avons choisi, et les réflexions qu'il nous suggérera seront très-sérieuses aussi, du moins si l'effet répond à notre intention.

Après cet avertissement nécessaire, et sans autre préambule, nous commencerons en nous adressant à nous-même cette question: Q'est-ce qu'une société?

N'est-ce pas une réunion de créatures intelligentes, gouvernées par une Loi divine dont toutes les autres lois dérivent, obéissant aux mêmes préceptes conséquences des mêmes croyances, attachées à l'intérêt général par un dévouement commun, et liées entre elles par des sacrifices réciproques et une mutuelle charité? Cette définition admise (et nous ne pensons pas qu'on la conteste), remontons en esprit les dernières années écoulées, et sans perdre de vue ces caractères constitutifs de toute société chrétienne, considérons la en France telle que l'a faite la revolution aidée de la restauration (1).

A la Loi divine, la révolution a substitué l'athéisme légal, que la restauration a reconnu et confirmé. Et aussitôt, plus de société publique, c'est-à-dire, plus de droits de commander, plus de raisons d'obéir, plus de liens, plus de règles, plus de freins; car rien de sacré, rien de stable sur la terre, sitôt qu'elle a rompu avec le Ciel.

Cependant, telle étoit la force vitale du christianisme dans cette France qu'il avoit fondée, que bien que déjà mort civile-

(1) Nous répétons à dessein cette expression, que nous avons employée il y a quelques années, parce qu'alors elle fit jeter les hauts cris aux circonspects et aux modérés, ce qui étoit déjà pour nous la preuve qu'elle étoit juste, avant même que les événements se soient chargés de la justifier, comme ils l'ont fait et le font tous les jours. Au reste nous venons de trouver la même pensée reproduite deux fois : en premier lieu, dans un article de la Quotidienne du 9 août, aussi remarquable par l'élévation des vues que par la jasteuse de l'expression. Il y est dit en parlant de l'opinion. révolutionnaire : « On lui soumet tout, et même la rayanté; il n'est pas » de sacrifice qu'on ne lui ait fait depuis quatorze ans, c'est-à dire, depuis . l'époque ou a du recommencer en France le règne de la vérité et do la jus-» tise; » en second lieu, dans une brochure toute nouvelle, mais dejà célèbre de vérité, intitulée de L'UNIVERSITÉ, FILLE AIREE DE LA REVOLUTION. a Il n'ast maintenant personne, dit l'auteur, à qui il soit nécessaire d'ap-» prendre que, par un concours de circonstances prodigieuses, la restauration no fut pas autre chose, sous une forme pouvelle, qu'une suite, de » poine interrompue quelques instants, de la révolution. » Voilà, ce pous semble, deux phrases bien ressemblantes à la nôtre. Et cependant aujourd'hui personne ne s'en scandalise, personne ne se récrie. Pourquoi? C'est que le temps a fait un pas, et que le prétendu paradoxe de 1825 est devenu une verité: banale en 1828. Avis à donner, en passant , aux mympes politiques, qui s'offensent de ce qu'on voit d'un peu plus loin, qu'enz , et aux yeux desquels le plus grand des torts est d'avoir saison tron tôt.

ment et politiquement, il y vivoit encore moralement, c'est-àdiré, que chassé des institutions, il s'étoit comme réfugié dans les mœurs, se défendant, au fond des consciences, contre la persécution des lois, et entretenant ainsi une espèce de société privée parmi les ruines de la société publique, en reversant sur la famille l'héritage de doctrines et de vérités répudié par l'état.

Or, c'en étoit trop encore pour la révolution, qui compris que c'est en vain qu'elle régneroit par les lois si elle ne régnoit pas sur les esprits, et que tant que ceux-ci resteroient unis entre eux par des doctrines communes, elle les trouveroit aussi unis contre elle dans une commune opposition. Il lui falloit donc les corrompre pour les diviser, et les diviser pour les asservir : de là dépendoit son triomphe. Dès lors tous ses efforts tendirent à ce but, et il ne s'agit plus que de trouver les moyens de l'atteindre.

Elle les cherchoit, quand, par grand bonheur, elle rencontra, ou (si l'on veut) elle porta au pouvoir un homme merveilleusement propre à la seconder. Doutant toutefois qu'en lui révélant ses projets elle en pût faire son complice, elle en fit sa dupe; et ce lui fut d'autant plus facile, que ce qu'elle vouloit lui faire faire pour elle, il étoit d'avance tout disposé à le faire ponr lui-même, et qu'en le poussant où il croyoit aller librement, elle obtenoit ainsi de l'intérêt personnel cent sois plus qu'elle n'auroit osé attendre même du dévouement le plus obérssant. Ayant donc reconnu d'abord en lui une vaste ambition embarrassée dans des idées étroites, et une disposition singulière à acquérir une grande autorité par de petits moyens, la révolution qui, d'un coup-d'œil, jugea tous les avantages qu'elle pouvoit retirer d'un tel caractère, lui insinua adroitement que rien n'est si difficile à conduire et à maîtriser que les grandes masses; que les préjugés généraux, les opinions communes sont toujours la pierre d'achoppement du despotisme, et que pour marcher vîte, surement, et commodément dans la Toie de la puissance, un homme d'état habile doit s'arranger de façon à ne rencontrer sur son chemin que des individus isolés.

L'appat étoit trop séduisant pour qu'un esprit à vue courte y pût échapper : le chef du dernier ministère s'y laissa prendre ; et la révolution n'eut plus qu'à le regarder faire. On peut croire même qu'elle fut étonnée de son intelligence à deviner ce qu'elle désiroit, et qu'en voyant toute la peine qu'il se donnoit pour accomplir l'œuvre dont elle seule devoit retirer tout le profit, elle dut quelquefois sourire en elle-même de cet excès d'obligeance.

Pendant sept ans, en esset, il y travailla sans relache, malgré les oppositions, les plaintes, les avertissements, les accusations, et même les épigrammes de toute la France; et en considérant une si longue tenacité, on conçoit comment on a pu la prendre quelquesois pour du caractère. Diviser, désunir, isoler, pour régner ensuite sur l'égoïsme par la corruption, et sur la soiblesse par la violence, telle sut donc sa pensée dominante, sa règle inviolable. Dans ce dessein, non seulement il essaya d'apméantir ce qui pouvoit rester encore de croyances publiques, mais aussi de briser jusqu'au lien des simples opinions, jusqu'à l'accord des préjugés communs et des antiques affections. Or, il faut convenir que dans l'invention comme dans la diversité des expédients qu'il employa, il sit preuve d'une fertilité d'esprit qui ressembloit presque à du génie.

Il n'est pas nécessaire, ce nous semble, de le suivre ici pas à pas, et de nous faire, jour par jour, l'historiographe de sa politique. Les faits sont assez récents et parlent assez haut. Nous avois su avec toute la France, semer, croître et se développer, par ses soins, ces germes de division dont nous devions recueillir des fruits si amers. Nous avons vu ses efforts, trop souvent heureux, pour séduire les cœurs les plus purs, pour égarer les jugements les plus droits. Nous avons vu d'antiques vertus s'éclipser, et des persévérances de cinquante ans fléchir tout-à-coup, tant il avoit su rendre, hélas! la délection profitable et l'apostasis

abandonner leurs soldats, et de soldats trahie leurs cheft; le lendemain, nous les avons retrouves sous un autre drapeau, revetus de dignités nouvelles, et la nomenclature des faveurs accordées n'a été trop souvent peur nous que le tarif des consciences vendues. Ainsi nous avons vu les grâces, les emplois, les distinctions, liens qui unissent d'ordinaire l'état qui récompense au serviteur récompensé, jetés au contraire dans la société sousse autant de pommes de discorde; nous avons vu enfiu jusqu'à l'aumone devenir une source de dissentions, et la prétendue charité à trois pour cent susciter dans les familles, qu'une commune pauvreté avoit du moins unies, des milliers de procès, dont le produit le plus net est une haine, qui survivra longtemps au misérable brin d'or qui la fait naître.

Ce n'est pas tout; et comme si l'on est craint que quelques esprits sans ambition résistassent au dissolvant universel, ou que la politique seule ne fut pas un moyen de discorde assèt puissant, on imagina de lui associer la religion. A propos de certaines servitudes de l'Eglise de France, que l'on vent, de temps en temps, appeler par moquerie libertés gallicantés, ou surprit à quelques membres du clergé une espèce de déclaration, très-vague sans doute, et aussi peu concluante dans le fend qu'impartoient lei la forme et le fond, pourvu que cela servit à trombler les esprits, à alamsser les consciences, à créér des divisions? C'est la tout ce que vou-loit le ministère : ses vaes théologiques ne s'éténdoient pas plus loin.

On doit pourtant le dire, au milieu de cette dissolution générale et de ces inimities domestiques, un parti demeura comtamment uni : les revolutionnaires; et il faut rendre au premier ministre cette justice, que loin d'essayer seulement de les printer, il contribua autant que possible à resserver leurs desse. Politique extérieure, administration intérieure, traités, lois, ordennaces, élections, manifestes officiels, circulaires secrètes, descutrs de tribune, paroles de jeurneux, il mit tout en ueuge pour rapprocher, pour réunir tous les déments de la révolution : on est dit qu'il vouloit nous en donner une édition compacte.

Mais, par malheur, la révolution n'est pas reconnoissante,

## C'est la son molindre delanty

quand elle eut épuisé le crédit de son bienfaiteur, le voyant s'affoiblir, chanceler, et prêt à succomber sous le nombre des ennemis qu'elle-même lui avoit faits, tout-à-coup, elle aussi s'élève contre lui, le renyerse, et remet en des mains nouvelles le pouvoir dont son ingratitude vient de le dépouiller.

Ce succès, en lui révélant toute sa force, la rendit fière. Elle parla à ses nouveaux agents d'un ton qui dut leur faire d'abord comprendre à quelles conditions elle les avoit choisis. Voyant autour d'elle tous ses ennemis découragés, abattus, divisés, ét croyant n'avoir plus qu'un pas à faire, toute dissimulation lui parut désormais inutile. Comme la reine de Juda, d'un respect forcé elle dépouilla les restes, et pour achever sur Dieu ses vengeauxces funestes, elle dicta les deux ordonnances de persecution.

kei, un nouveau spectacle ne présente; spectacle que nous coions à peine espérar, auquel nos ennemis étoient plus loin encore de s'attendre, et qui les a jetés dans une sorte d'étonnement furieux, digne objet de nos méditations.

Parmi leurs calculs, et les diverses chances plus ou moins probables sur lesquelles ils les appuyoient, il est un obstacle qu'ils avoient oublié de compter : c'est la Foi. Et comment y auroient-ils pensé? Ne la connoissant que de nom, et instruits à croire que c'étoit une parole vide de sens, ou tout au plus une abstraction théologique sans application, ne devoient-ils pas être consternés en rencontrant une chose où ils n'avoient jamais vu qu'un mot, et une réalité où ils pensoient ne trouver qu'une emère? Aussi, cette Foi qu'ils jugeoient digne à peine de servir d'eliment à leurs moqueries; cette Foi, folle superstition des

siècles de ténèbres, et qu'on disoit disparue avec eux devant nos lumières; cette Foi, qu'ils croyoient emevelle avec tout le reste sous les décombres de l'édifice social, s'élevant tout à coup du milieu de ses ruines, comme la fondatrice du monument qui n'est plus, pour défendre ses derniers débris contre leurs derniers outrages, cette Foi a été pour eux comme une épouvantable apparition. Leur esprit s'est troublé; ils se sont regardés avec anxiété; et, dans leur stupeur, ils se sont demandé si ce n'étoit point un songe, et si elle existoit bien réellement cette puissance qui bravoit leurs fureurs, cette force qui résistoit à leurs violences, cette voix souversine qui parloit plus haut que leurs clameurs, cette immortelle autorité qui se rioit de leur pouvoir d'un jour!

Il leur a pourtant bien fallu se fendre à l'évidence; et ils en ont été tellement accablés, que leur arrogance même a paru un ! moment les abandonner. Les premiers blasphèmes sortis de leur' bouche out été, pour ainsi dire, plus empreints encore de frayeur que de rage ; et même aujourd'hui, qu'ils ont feint de l reprendre leur air d'assurance accoutumée, l'inquietude mortelle qui les agite perce de toutes parts sous les sarcasmes dont. ils essaient d'égayer leurs menaces. En vain les beaux esprits de l'ordre légal, pour détourner notre attention de leurs propres, terreurs, s'efforcent de plaisanter sur ce qu'ils appellent nos terreurs imaginaires; les parleurs de christianisme seles la charte ont beau persifiler avec grâce le catholicisme persétuté: et railler ses ministres proscrits, ils n'en imposeront à personne. Sons leur masque on voit encore leur figure, et leur gaîté grimacière ne sera plus de dupes; on sait bien que les poltrons chantent quand ils ont peur : ils chantent, mais leur voix, tremble!....

Cette soudaine métamorphose des révolutionnaires, ce passage subit de l'audace à la crainte est le premier des heureux effets de deux ordonnances antichrétiennes, et si l'on sait en

profiter, on peut en tirer d'impenses avantages. Déjà c'en est un grand que de convaincre ceux qui n'ont jamais vu la révolu tion que menacante, qu'elle aussi peut être menacée; grand de la surprendre, pour ainsi dire, en flagrant effroi de la montrer à l'univers tremblante et consternée; el guère si hautaine dans ses paroles, si impérieuse dans ses vo loutés, si andacieuse à la tribune, si insolente devant les magistrate, si despote envera les ministres, si exigeante dans le conseil des Princes; elle, que n'out pu vainere d'innombrables atmées, des coalitions de Pepples, des congrès de Rois! Or la rollà pourtant qui, tout-à-copp, tremble et s'arrête; et devent qui devant quelques pauvres catholiques qu'elle croyoit opprimer sage résistance, devant quelques prélats sur qui elle levoit dejà sa main sacrilége, et qui pour la renverser à leurs pieds p'ont en comme leur divin Maître, que ce seul mot à

dire : Quest ou mairie? Qui cherchei-nous ici (1)?

Admirable révélation de la force de la divine parole! Profonde lecon que Dieu donne aujourd'hui au monde! Ah! qu'il juge par là de quelle paix il jouiroit maintenant, s'il avoit appele plus tot à son seçours cette religion, dont une seule parole

ورزواه طع طريب ويط

<sup>(1)</sup> Jesus dimit, ets .: Quem querilie? Responderunt et : Josum Nazarenun Dicott of Josus : Ego sum. Stabut autem of Judes, que tradebat ount , cant ibule... El udbelent rettoreinn , ist cividerunt in teiranu dane ieux die z. Quel glieratini-rom a ille repondirent's Idnan da Planteth, Jihnt Jent dit i Gippt decent le treliseoit, était; quest avec enz... Et alum ils reculifrent. et ils tomberont par terre. Saint Jean, chap. XVIII, v. 4, 5 et 6.

Quel rapport frappant entre cette circonstance de la vie du Sauveur . et celle on se trouve maintenant son Eglise !.. Jesus practie (comme ? Egitas alabout a Rail), du lien où it reiotz i comme pille, the no apanelle (tipuessante edin) ( piner deis Mrrh: win nendes ni Aux wostpupa Gugli, chizogi, compigio/h, encore \_ terrassant cos ennemis d'une parour de sa noveme , avant d'être effeeige .... Et pour que rien ne manque à la ressemblance, l'apôtre qui pour razure succes s'anguar, devoit le trahir par un baiser, JUDAS ETOLT AUSSI AVEC EUX .... AUSSI'AVEC EUX 1... as the colors to some again

a tant de puissance, s'il avoit plus tôt demandé à cette fille des Ciel comment on désarme l'enfer. Que de tempêtes il auroit conjurées! que de sang il auroit épargné! que de folies, que de crimes, que de misères, que d'angoisses, que de larmes,

que de remords il auroit évités!

Mais parce qu'il s'est cru sage, et qu'il s'est complu dans sa prudence, il n'a trouve qu'erreur et déception. Atteint d'un mal secret, il a cherche le remède partout, excepté où il étoit; il a demandé à la science de l'homme de le guérir, et il s'est étonné de voir son état empirer. Las du passé, tourmenté du présent, il s'est mis à la poursuite d'un avenir imaginaire. A l'en croire, il aboit toujours atteindre au bonheur : il n'avoit plus, disoit-il, qu'un dernier pas à faire, et toujours ce dernier ant le plongeoit dans un nouvel abîme. Decu, mais non détrompé, il se relevoit alors pour poursuivre de nouvéau le fantôme imposteur. Mais en vain il a couru d'illusion en illusion; de malheureux essais ont été suivis d'essais plus malheureux encore, et il n'a vu qu'il s'étoit abusé que pour s'abuser davantage. Ainsi il a fait des lois et il les a défaites; il a proclamé des principes qu'il a renies ensuite; il a bâti partout et n'a rien fonde nulle part ; il a imaginé un ordre politique qui ne lui a donné que l'anarchie; il a inventé une morale au fond de laquelle il a trouvé tous les crimes; il a composé une religion qui, le lendemain, l'a conduit droit à l'athéisme !..... Cependant, de longues années se sont écoulées ainsi, et déjà des générations. entières ont passe, agitées, malheureuses, et maudissant le siècle qu'elles traversoient.

En sera-t-il de même de la génération présente? Tant de déplorables expériences ne nous instruiront-elles pas et verronsnous enfin où il est, le remède à tous nos maux? Que si nos yeux sont encore trop fascinés, croyons-en du moins nos ennemis plus clairvoyants, et que leur cri de détresse nous sauve nous-mêmes du naufrage. Reconnoissons et adorons cette Proyi4 4 Bay

dence, qui permet que ce soient eux qui se chargent aujourd'hui de nous montrer la seule force qui puisse les arrêter, la seule puissance qui sache les vaincre. Ils se sont ri de notre vaine sagesse et de ses puérils efforts; ils ont bravé notre politique, notre législation, nos armées, nos tribunaux, notre police publique ou secrète; ou plutot, police, tribunaux, armées, législation, politique, ils ont tout envahi ou tout paralyse...; enfin ils ont rencontré l'Église, et les voilà arrêtés. En faut-il plus pour nous éclairer? Ah! suivons la voie qu'ils nous indiquent. et réfugions-nous dans cette forteresse au pied de laquelle viennent mourir leurs fureurs. Là seulement nous retrouverons l'intelligence et la lumière ; car ce n'est qu'à sa voix divine que les aveugles voient et que les sourds entendent. Comparant alors les passions furieuses qui rugissent autour d'elle au calme ineffable qui règne dans son enceinte; ne voyant que désordres. crimes et folies partout où elle ne domine pas, et la sagesse, la justice et la paix ne fleurir que sous ses lois, nous reconnoîtrons cette grande vérité, morale et politique, qu'il n'y a d'union que dans l'Église, de pouvoir que par l'Église, d'ordre possible que selon l'Église. Car, sans l'Église, quelle majesté est inviolable, quelle autorité est sacrée, quelle obéissance est raisonnable quel précepte est obligatoire, quel sacrifice est exigible, quellepromesse est sure, quel serment est fidèle, quel dévouement est entier, quel engagement est irrévocable? Reconnoissant, en un mot, que l'Éclise, c'est la société, puisque ce n'est qu'en elle que Dieu et l'homme peuvent s'aimer et que les hommes s'aiment en Dieu, nous entendrons alors, comme elle doit l'être, une parole profonde dont jusqu'ici le monde a trop circonscrit le sens, et nous rous écrierons unanimement : Hors l'Eglise point de salut! non, point de salut pour les rois, point de salut pour les peuples, point de salut pour la nature humaine; car point de salut pour ses plus nobles attributs: l'intelligence, la raison, la science, le génie et la liberté!

Mais dejà cette verité de salut penetre de toutes parts dans les intelligences, et y repand de jour en jour une plus vive lumière. Ceux-là même qui n'avoient jamais réfléchi sur la puissance spirituelle, ou qui peut-être nourrissoient contre elle d'ignorantes préventions, en commençant à la connoître sont comme forcés de l'admirer. En la voyant, toujours fidèle aux peuples qui finissent comme aux peuples qui commencent, accourir seule, quand tout les trahit ou les abandonne, pour de-Sendre leur vieillesse, comme elle protégea leur enfance ; en l'entendant, toujours semblable à elle-même, protester, en leur seveur, contre les solies et les crimes du jour, en vertu des mêmes droits et avec les mêmes paroles qui protestoient, il y a dix-huft siècles, en faveur d'autres peuples, contre d'autres crimes et d'autres folies; les plus incrédules sentent qu'il y a là quelque chose de surhumain, et que ce n'est pas Phomme qui a jamais pu donner, recevoir, et encore moins conserver une telle autorité.

Cest ainsi que les derniers événements ont imprimé aux esprits une direction nouvelle, dont eux-mêmes peut-être sont bien étonnés; et assurément, c'est encore la un heureux effet des ordonnances révolutionnaires.

Mais non seulement elles ont été une source féconde d'instruction, mais aussi un moyen de rapproclièment et de réconciliation. Le dernier ministère avoit tout désuni, tout divise. Opposant intérêt à intérêt, opinion à opinion, il avoit égaré bien des cœurs, trompé bien des esprits, fasciné bien des imaginations; mais le temps ou l'audace lui avoit manqué pour creuser plus avant; et, grâces à Dieu, au milieu de ces foiblesses humaines, beaucoup de consciences étoient demeurées pures. Aussi, des qu'elles se sont senties atteintes, elles ont jeté un cri unanime; et aussitôt, intérêts, opinions, dissidences, rivalités, tout a disparu, et d'un bout du royaume à l'autre les François ont tout oublié, excepté qu'ils étorent chrétiens.

Nous devous même le dire, pour en benir Dieu, il ne killoit

rien moins qu'un attentat aussi prodigieux pour hous arragher à notre trop long engourdissement. En effet, si la révolution avoit été plus adroite ou moins affamée, si elle avoit eaché, ses desseins sous des voiles plus épais, si elle avoit attaqué progressivement et arraché par lambeaux ce qu'elle a voulu rayir et renverser d'un seul coup, qui peut douter qu'elle n'en sût venue à ses fins? Car n'est-ce pas ainsi qu'elle a toujours tout obtenu jusqu'aujourd'hui? N'est-ce pas, en partageant son plan d'envahissement général en une multitude de petites usurpations partielles, qui chacune ne froissoit qu'une certaine classe d'individus ou p'attaquoit qu'un intérêt isolé, qu'elle paryemoit adroitement à désintéresser tous les autres et à s'assurer ainsi de leur consentement par leur égoisme? Or, cette tactique, si long-temps heureuse, l'auroit sans doute été toujours. Quant nous, cette inquiétude nous préoccupoit depuis long-temps, et ce que nous redoutions le plus, ce n'étoient pas les fureurs de la révolution : c'étoit sa patience. Car, alors, de quoi auroient servi les avertissements que nous aurions donnés? En vain, la guettant sans relâche, eussions-nous, comme par le passé, signalé chacun de ses monvements et sonné partout l'alarme; comme par le passé aussi, on ne nous ent point écoutés, et nous aurions encore été des visionnaires aux yeux de cette soule d'honnêtes gens, qui ne voient jamais où les méchants en veulent venir que lorsqu'ils y sont venus, et dont l'oreille, sourde aux tonnerres lointains, ne reconnois la foudremque quand elle éclate.

Mais ce qu'ils n'auroient pas redouté en détail, ils en ont été épouvantés en l'apenervant en masse, et se sentant attaqués, simultanément de tous côtés, ils se sont levés ensemble ci ont fait pacte pour se défendre. C'est ainsi que la révolution a manqué le but en voulant l'atteindre trop vîte; c'est ainsi qu'en hlessant la conscience dans ce qu'elle a de plus intime, la liberté des vocations; en violant le droit le plus cher au comme de l'homme. L'autorité paternelle, en usurpant le privi-

lége-le plus esencille securique, le droit d'enteignement; en una nout, an faisant partisiper la famille en depil du sanctueire et le sanctueire à l'affliction de la famille, elle a cimenté, entre la Ciel et la terre, comme une Sainté-Allience de douleurs, qui dé-, sormais unit inséparablement les intérfts de l'houme aux inté-urés de Bien.

Mais le plus houreux effet de cotte persécution, c'est l'impulsien qu'elle a donnée à l'épiscopet: français, et l'éclat soudhin. qu'elle a répandu sur lui. Cest ici que la Providence apparaîta plus manifeste et plus adorable. Elle sente pouvoit tirer musigrand bien d'un si grand mal; elle seule pouvoit faire soutif la gloire de l'Eglise de son humiliation, et la revêtir, dans sa servitude, d'une si merveilleuse liberté. Qui, c'est par sa piretec-a tion, que ces vénérables prélats, auxquels, par la plus amère dérision, on refuseit le droit de délibérer dispersés, en mêmes temps que par la plus odiense tyrannie en les empêchois de sec rétnir, ont pourtant trouvé le moyen de ventendre et de faire entendre leur voir au mondé; c'est sous sa conduite, que leur espitit. devore du sele de la maison du Seigneur; a franchi les distances et surmonté les obstacles, et qu'ils out tout la coup réédifié et rendu visible cette Eglise de France si long-temps éclipsée : élest sa sagesse butin; qui leur a inspire ces paroles que l'implégé a trouvées dures, estus solembelle protestation sal ils déclarent devant Dieu et devant les hommes, que gerdieus " We l'autorisé spirituelle dont, ilé ne dolvant compte qu'à Dieu; a parce que lui seul leur en a confié il sertice ; ils me peuvent n cooperent des abtes himifiants pour la religion, dure puis le » sucercioce y everytoires pour l'autorité ipérituelle, et serven » eux-mêmes des entraves que la liberté évangélique less intentis a de vouffie, ... que l'Eigling et apper se des sais à vite de le le lique » hui a confiés son divin fondateur ;.... que si les princes sont quelque fois intervenus, ce n'est que par leur protection leurs liberalitée ou et dans les choses purement semporelles na que quand elle accepte leurs faveurs, elle peut prendre

" des crigagements aveb étal, mais qu'allers élle se les impose et " vie les revoit pus , qu'elle les remplit, male qu'en delu elle n'abbit qu'à elle même : ... que le souverain Pontife sunt peut ... » forsune le bien de la religion l'exige, restreindre l'usage devette) » plaine et authreliberte que lesus-Christ a donnée à son Eglise, mais que cela excède le pouvoir d'un évéque à l'égard de ces: p-droits apries dont il n'est que le dépositaire :.... que prétenwide paper example, qu'aucuna école ecclésiastique ne vent si exister suns l'ordre ou auns, la permission du prince, é'ést. » vouloir asservir l'Église dans ce qu'elle a de plus indépenu'dant : c'est porten atteinte que droits de se mission diffine, » c'est s'inscrine em fitue contre son histoire, c'est contredire. » temegairement ces panoles qui regardent tous les tempe er » Arres er respecter le con qu'ils, ent donc caraminé deus le se », eres du sanctuaire, en présence du souverain Juge, avec lès n prudence et la simplicité que leur ont necommandées lours w divise Maker, or qu'ils devoters a Chean comme or qu'isa; », devoient a Dieu, et que la conscience leur a répondu qu'et. a value migus obéla a Dieu qu'aux nommes ... Et alors, d'une, n voix unanime, ils ont dit comme les Apôtres; Non rossumus ... » HOUS HE POUVONS PAS (1)! » and Miller Planets Middle . Paroles sages et fortes qui ont rendu l'espoir à l'église dést lée ! Pareles douces aux coeurs des fidèles! Paroles puissantes qui pat réuni tous les esprits, rapimé tous les courages pet; qui , hénies du Dieu qui les a inspirées , maltiplieront les confesseurs de la Foi, et au besoin soutiendront ses martyre! Ah!. en'il y a long-temps que nous les appelions de tous nes vous , « ese paroles de vérité l'Qu'il y a long-temps que nous les ésqutions on emérance! March State Company of the Company

. En les entendant, nous nous rappélous involontairement see:

<sup>(1)</sup> Il est superflu sans doute de faire observer que ces citations ne se trouvent pas dans cet ordre dans le Mémoire des évêques de France; mais, pour en montrer l'esprit genéral; nous avois du les rapproches.

présage magnifique ( nous avons presque dit prophétique ). qu'un grand écrivain adressoit il y a huit ans au clergé françois, quand il disoit de lui : « Il a donné au monde pendant la s tempête révolutionnaire un spectacle admirable; dispersé n par une tourmente affreuse sur tous les points du globe, » partout il a conquis l'estime et souvent l'admiration des peuples. Aucune gloire ne lui a manqué, pas même la palme a des martyrs. L'histoire de l'Eglise n'a rien d'aussi magnifique s que le massacre des Carmes.... Supérieur aux insultes à la » pauvreté, à l'exil, aux tourments et aux échafauds, que lui manque-t-il?... Pendant long-temps le clergé sera privé de et éclat qu'il tenoit de quelques circonstances heureuses. Aujourd'hui, il ne peut maintenir son rang que par la pu-» reté et par l'austérité de ses maximes.... Que si quelque auo torité, aveugle héritière d'un aveuglement ancien, osoit » encore lui demandor un serment à la fois ridicule et coupable, , qu'il réponde par les paroles que lui dictoit Bossuet vivant : a Non possumus! non possumus! et le clerge peut être sur p qu'à l'aspect de son attitude intrépide, personne n'osera le · pousser à bout. Alors de nouveaux rayons environnerent m » tête, et le grand œuvre commencera par hii (1).

Il les a prononcées ces paroles, que la révolution a entendues avec étonnement, et qu'elle médite avec effroi. Déja un illustre défenseur de la vérité avoit dit su grand scandale des impies : « Ils ne savent pas ce que c'est qu'un prêtre : eh bien ills l'apprendront! » Aujourd'hui, grâce à Dieu, nous pouvons dire dans un sens plus étendu : ils ne savoient pas ce que c'étoit que le clergé françois; eh bien ils l'ont appris!

En résumé, avant les ordonnances, la révolution étoit partout victorieuse et marquoit déjà le jour de son dernier triomphe; les gens de bien l'attendoient immobiles, les uns décou-

(i) the open three de the electronists of the

<sup>(3)</sup> De l'Eglise gellisens, par le comte on Maisten; pag. 346, 347 et 546, édition de 1825.

rager, les autres endormis; tous divises; Egise restoit muette les pretres phoient sous le jong, et la France, ne sachant qu'elle, a des eveques que comme elle sait qu'elle à des preiets, cherchoit en yain son épiscopat.... Depuis les ordonnances la revolution tremble et nous designe elle meme l'arme qui la peut terrasser; les gens de bien se reveillent, se raniment, et la Foi, en les rapprochant, a refait un esprit public ; l'Eglise a parle, ses prêtres se relevent, et les éveques, qui ont fait le royaume de France (1), s'unissent pour défendre ce chesd'œuvre de l'épiscopat.

Voilà où neus en sommes. Les impres qui ont fait faire le ordennances ne nieront pas que ce sont la leurs effets; les chratiens, contre lesquels on les avoit faites, conviendront qu'on peut appeler cela leurs avantages.

one but dean with ran some as in this ridie of reach tiles,

Mgr. l'évêque de Chartres, animé, à la vue des dangers de la Foi, d'un zele qui pe redoute auduse attaque des ennemis de l'Eglise". Vient de publier une defense de su Lurius & M. de Vatimemil au mjet de l'ordonnance du at avril. Nous parlerons dans le prochain numéro de cet écrit remarquable et plein de fermeté en faveur des droits de l'épiscopat. Nous rendrons egalement compte d'un harronr , très important , concea-What the orden and us no so rein; presente à l'Association pour da definee de la religion eatholique; par M. Berryer fils, avocat, et imprimé par décision du Conseil général de l'Association. Ce Mémoire se vend à la librairie catholique d'Edouard Bricon. The dulPotede Per, fie 4 prize 1 fr. ils no savole it jus eu que el-

On désiroit depuis long-temps une édition de l'Essai sur l'Indifference qui fut, par son prix, plus à la portée d'un grand - Mombre de lecteurs, et partieulièrement des jeunes seminaristes. -MM: Belin-Minder et Dergustylennent de satisfaire à ce vou général en publiant une nouvelle édition de l'Essai, en cinq volumes in-12. y compris la Défense. L'ouvrage entier se vend 18 fr., chez Belin mandat et Dévaux, rue Samit André del Mics, er it in an itie

<sup>(1)</sup> Gibbon , Histoire de la dicadence , etc.

n. 53. C'est an inême librairie que se veud la nouvelle dournée du Chrétien, par M. Tabbé F. de La Mennais, dont nous avons parlé dans le dernier numéro. Prix : 3 fr. 50 c., et 4 fr. 50 c. par la poste; papier vélin : 4 fr. 50 c., et franc de port, 5 fr. 50 c.

Nous profiterons de cette occasion pour reclifier une phrase dont le sens seroit peu exatt, psg. 63, ligne 4, du numéro de juillet, dans l'article que nous avons donné sur les Œuvres ascettues de M. de La Menusis. Au lieu de : En effaçant la tache sur peché origine!, lises : En effaçant les pechés que nous avois commiss.

Nous apprendrons à nos lecteurs qui s'occapent de philosophie une nouvelle qui les intéressera vivement : c'est la publication prochaine d'un Cours de philosophie, en françois, par M'Tabhé Doney, professeur de philosophie au collège royal de Besançon, en deux forts vol. in-8°. On sait que l'auteur joint à une grande science l'expérience de l'enseignement. Il traîtera dans un troisième volume, qui paroîtra séparément, dans le courant de l'année 1829, des preuves de la religion, en suivant, comme dans ses Eléments de philosophie, la règle de la tradition et du sens commun. L'ouvrage se vendra, à Petis, un hurreau du Mémorial, et chez Belin-Mandar et Devaux; et à Besançon, chez Boillet et compagnie. Le prix des deux premiers volumes sera de 11 fr.

## Bulleyin Besliographique.

Begins and to the North American State of the Committee o

Considérations générales sur l'Europe et sur la l'amage en particulier, ou Réflexions sur les maux de la société présente; par M. Rosset, Un vol. in-8°; prix: a fr. 50 c., et 3 fr. 50 c. par la posté. A Paris, à la librairie ecclesiantique de Rusand, que du Pot-de-Fer, n°, 8.

L'esprit de tot auvrage est excellent. Malgré quèlques longames, on le list avec beaucoup d'intérêt. L'auteur a très-bien compris que la doctrine philasophique du seus président la prismière cause des malheurs et de la cerruption de ll'Europe p il fallait avoir ratours; pour réginéres la sepiété; à la idoctrine catholique d'autorité, la seule musie et la seule qu'an paisse invoquer désormais avec avantage. LES MONALISTES LATINS, ON Choix de morceaux, extraits des ceuvres philosophiques de Cicéron, Sénèque, etc., par M. Guérin, professeur au collège de Sainte-Barbe, Paris, 1827. Un vol. in-12; prix: 5 fr. Chez Charles Gosselin, rue Saint-Germain-des-Prés, n°. 9.

Les morceaux qui composent ce recueil out été choisis aves un goût sûr et une sage précaution, dans les nombreux ouvrages que l'antiquité látine nous a laissés sur les matières philosophiques. Des analyses à-la fois exactes et rapides lient entre eux ces divers fragments, de manière à donner une idée complète des traités dont ils sont extraits, en n'arrêtant l'attention que sur les passages les plus intéressants. La correction du texte a été surveillée evec soin.

Vosgien, nouveau dictionnaire of ographique universel, contenant une description détaillée des royaumes, empires, états, contrées, etc., rédigé sur un plan nouveau, par M. le chevalier de Roujoux. Un vol. in-8°., prix : 6 fr., et 8 fr. 50 c. par la poste. A Paris, chez Belin-Mandar et Devaux, rue St.-André-des-Arcs, nº. 55, et à Bruxelles, même maison, rue de la Chancellerie, place Sainte-Gudule.

Ce dictionnaire géographique est à la sois très-enact et trèssomplet, comme il est aussi le plus récent, deux conditions indispensables pour le succès d'un ouvrage de ce gepre.

L'ANI DES CAMPAGNES, Almanach moral, historique et amusant, suivi des Veillées franc-comtoises. On mettra cet Almanach en vente le 25 septembre, à la librairie d'Outheuin Chalandre fils, à Besançon, Grand'rue, n°. 60. Pour toute demande qui excédera cinquante douzaines, prix: 2 fr. 50 c. la douzaine; et am-dessons de se nombre, 2 fr. 75 c.

Nous venons de recevoir le prospectus de l'Ami des campagnes. Le nom de l'auteur, le plan qu'il a suivi, tout annonce que ce nouvel almanach sera très-bien exécuté, et qu'on le trouvera éminemment propre à être répandu parmi le peuple. En effet, ce sera un recueil utile, contenant le calendrier, les foires de plusieurs provinces, des avis de médecine domestique et d'agriculture; ce sera un recueil amusant et varié, présentant la relation des principaux événements politiques de l'Europe et surtout de la France, des traits historiques et des ancedetes, et, enfin, sous le titre de l'eillées franc-comtoises, des compositions d'un genre plus élevé. Mais ce qu'il importe le plus de savoir, c'est que l'ami des campagnes tiendra, nous en sommes surs, tout ce qu'il premet.

# MAISON D'ÉDUCATION

# DE JUILLY.

MM. L'ABBÉ DE SCORBIAC, Directeur.
L'ABBÉ DE SALINIS,
L'ABBÉ CAIRE,
PASCHAL ROCHE, Préfet des études.

La réputation de la maison de Juilly remonte à près de deux siècles. C'est en 1640 que ce collége fut fondé, par les pères de l'Oratoire; Louis XIII le décora la même année du titre d'Académie royale (1).

Après l'époque désastreuse de la révolution, et dès que des jours plus calmes permirent de relever quelques-unes des institutions qui avoient été entraînées dans la chute de la monarchie, des hommes respectables, qui avoient appartenu à la congrégation de l'Oratoire, aidés des ressources que la pieuse reconnoissance de plusieurs élèves de la maison de Juilly mit à leur disposition, rachetèrent les bâtiments de ce collége avec le parc magnifique qui en dépend, et les rendirent à leur ancienne destination.

<sup>(1)</sup> Juilly étoit une ancienne abbaye de chanoines réguliers, qui fut réunie à la congrégation de l'Oratoire par une bulle d'Urbain VIII, en 1638. Henri IV aimoit à visiter cette maison, d'où sont même datés plusieurs actes de son conseil.

La propriété de cet établissement à été fondée plus tard sur les bases légales les plus propres à en assurer la stabilité : elle est possédée en commun par une société, qui retrace dans ses statuts et dans l'esprit de son administration tout le désintéressement des congrégations religieuses, sans en avoir les engagements.

Cependant plusieurs membres de cette association avant été appelés à remplir des fonctions qui ne leur permettent pas de résider dans la maison de Juilly; d'autres se trouvant, à raison de leur grand âge et de leurs infirmités, dans l'impossibilité de prendre une part active à la direction de cet établissement, l'administration tout entière reposoit, depuis plusieurs années, sur un seul des sociétaires, dont le dévoument, les talents, l'expérience, ne pouvoient pas remédier à tous les inconvénients d'un pareil état de choses. L'administration d'une maison d'éducation se compose de trop de détails pour qu'un seul homme puisse suffire à tout, quels que soient son zèle et sa capacité. Pour prévenir une décadence inévitable, il devenoit donc nécessaire d'appeler de nouveaux associés, qui puissent porter dans l'administration du vollège de Juilly tout le concert, tout l'ensemble nécessaire au succès des œuvres de ce genre. Cette opinion émise dans une réunion des sociétaires, par le directeur même de la maison de Juilly, ayant été généralement approuvée, des propositions furent faites aux ecclésiastiques dont le nom se trouve à la tête de ce prospectus. Ils considérèrent comme un devoir de se dévouer à cette œuvre dans les circonstances où elle leur étoit offerté.

Cependant ils ne se sont engagés dans cette entreprise qu'après s'être assuré le concours d'un nombre suffisant de collaborateurs, la plupart ecclésiastiques, étrangers comme cux à l'Oratoire et à toute congrégation religieuse, mais animés de l'esprit d'abnégation et de désintéressement qui distingue le zèle et qui fait la force des corps religieux.

La partie matérielle d'un collége a une importance que personne ne peut méconnoître; car elle est étroitement liée à la partie morale, qui est le but essentiel de l'éducation. Sous ce rapport, il n'existe peut-être aucun établissement qui se présente aussi heureusement que le collége de Juilly. Des bâtiments vastes, construits avec une admirable prévoyance de tous les besoins d'une maison d'éducation; les cours, les salles de récréation et d'étude, les dortoirs spacieux et parfaitement aérés; une distribution calculée de manière à séparer les différents ages et à faire, on quelque sorte, plusieurs colléges distincts dans un même collége; un parc de trente arpents, qui offre des lieux de récréation entièrement isolés aux élèves de chaque cours; la facilité d'établir, dans une immense pièce d'eau, une école de natation; tout l'espace nécessaire pour un manége, pour les jeux, pour les exercices de gymnastique, qui, distribués dans l'éducation avec une sage réserve, peuvent servir à entretenir la santé, à développer les forces des enfants sans les jeter dans une trop grande dissipation : tels sont les avantages qui se trouvent réunis dans la maison de Juilly. Mais pour tirer tout le parti possible de ce vaste établissement, pour faire toutes les réparations, pour introduire toutes les améliorations convenables, pour

donner ensin à cette maison, s'il est permis de parler ainsi, sous le rapport physique, en même temps que sous le rapport moral, toute la perfection dont elle est susceptible, il falloit des avances de fonds trèsconsidérables. Tous les capitaux nécessaires ont été fournis par des pères de famille, qui appartiennent aux classes les plus élevées de la société, et qui, accoutumés à aider de leur fortune toutes les entreprises utiles, ne pouvoient pas laisser échapper l'occasion de concourir à une institution qui, en même temps qu'elle leur a paru propre à rendre les plus grands services à la religion et à la société, étoit en outre un moyen d'assurer une éducation chrétienne et monarchique à leurs propres enfants.

Encouragés par tous ces moyens de succès, les nouveaux directeurs de la maison de Juilly ont cru pouvoir entreprendre avec confiance l'œuvre qui leur étoit proposée. Il leur reste à faire connoître quelle sera l'organisation de cet établissement, et les principes d'après lesquels il sera dirigé.

L'expérience a toujours prouvé que la réforme d'une maison d'éducation présente beaucoup de difficultés, et demande un temps très-long. Il est même rare d'entendre citer dans ce genre des exemples d'un succès complet.

Les directeurs de la maison de Juilly ne hasarderont pas cette entreprise. La crainte de tromper la confiance des familles chrétiennes l'emportant dans leur esprit sur toute autre considération, ils ont cru qu'ils devoient renoncer aux éléments mêmes de bien que présentoit la composition actuelle de ce collége, et fonder un établissement entièrement nouveau.

Cette mesure indique assez les règles d'une sage sévérité, que les directeurs s'imposeront dans l'admission des élèves. Ils n'en recevront aucun qu'après s'être assurés, par les renseignements les plus positifs, que les habitudes contractées ou les principes puisés dans la première éducation, seront de nature à ne présenter aucun danger pour l'établissement.

On rendra à leurs parents tous les élèves qui seroient dangereux pour leurs camarades. Mais les directeurs s'efforceront toujours de concilier les mesures de rigueur essentielles au maintien des règles, de la piété et des bonnes mœurs, avec les ménagements dus à l'honneur des familles.

Le principe de la discipline du collége de Juilly sera une vigilance continue, qui ne laisse jamais les élèves seuls, et qui s'attache à prévenir les infractions plutôt qu'à les réprimer. Du reste, la sévérité nécessaire à l'ordre extérieur sera tempérée par toute l'indulgence que réclament les défauts de l'enfance : le collége doit être pour les enfants une seconde famille.

C'est à la religion qu'il appartient de donner ce caractère paternel au régime des colléges. Que la religion soit la base nécessaire de toute bonne éducation, c'est là une vérité que personne ne nie, et qui se trouve énoncée dans le Prospectus de tous les établissements. Les directeurs de la maison de Juilly ne eraindront pas d'étendre un peu celui gu'ils publicit. pour expliquer aux parents chrétiens, auxquels ils s'adressent, comment ils entendent cette vérité. Ils pensent que, pour plier aux principes de la religion les pensées et les sentiments de l'enfance, il ne suffit pas que la religion explique ses enseignements divins, de temps à autre, du haut d'une chaire; mais qu'elle doit se trouver naturellement mêlée aux conseils, aux reproches, aux leçons de tous les jours. C'est par le langage habituel de la foi et de la piété que l'on fait pénétrer peu à peu la piété et la foi dans l'esprit et dans le cœur des enfants. Sans cela, le premier but d'une éducation chrétienne, qui est de former des chrétiens, ne sauroit être atteint : le christianisme n'est plus dans un collége que comme une de ces langues étrangères que les élèves apprennent à parler plus ou moins correctement, mais dans laquelle ils ne pensent pas.

Cependant un homme du monde n'étant pas soumis à tous les devoirs d'un prêtre, les directeurs de Juilly ne croient pas que le régime d'un collége doive être, sous le rapport religieux, celui d'un séminaire. Une piété franche, renfermée dans les habitudes, les pratiques essentielles qu'un chrétien exact à ses devoirs peut et doit même conserver dans le monde toute sa vie, c'est là ce qu'ils s'efforceront

d'inspirer aux élèves.

Mais s'il importe de prémunir le cœur des jeunes gens contre les séductions du monde par les habitudes d'une piété solide, il n'est pas moins essentiel de fortifier leur caprit par les principes d'une foi éclairée, contre les erreurs qu'un siècle de fausse philosophie a déposées dans la société. L'instruction religieuse dans le collége de Juilly scra coordonnée de manière à suivre les progrès de l'intelligence des élèves et le développement des autres études. Elle sera partagée en quatre cours, chacun de deux années. Dans le premier, on. sera apprendre et on expliquera aux élèves des basses classes les éléments de la religion renfermés dans le Catéchisme. Le second, destiné aux élèves de cinquième et de sixième, aura pour objet l'étude de l'histoire de la Religion avant et après J.-C. Dans le troisième cours, il sera fait aux élèves de quatricine et de troisième des instructions développées sur tout l'ensemble de la doctrine chrétienne, les dogmes, la morale, le culte. Enfin les élèves des classes supérieures assisteront à une suite de conférences sur les preuves de la divinité du christianisme et de l'autorité de l'Église. Dans les deux derniers cours, on exigera des élèves des analyses raisonnées de chaque instruction, exercice qui est un moyen naturel de faire servir l'étude de la religion au progrès des études classiques, en ce qu'il n'offre pas seulement l'avantage de graver les enseignements religieux plus profondément dans la mémoire des élèves, mais qu'il les accoutume de bonne heure à se rendre compte de ce qu'ils entendent, à suivre la chaîne d'un raisonnement, à lier leurs propres idées, à les exprimer avec ordre et avec précision.

On sait quelle a été; sous le rapport des études, la réputation de l'académie royale de Juilly pendant près de deux siècles. Les directeurs du nouveau collège de Juilly espèrent que cette maison pourra ne pas paroître indigne d'avoir récueilli l'héritage

d'un nom aussi illustre. Ils n'ignorent pas que c'est promettre beaucoup. Voici les motifs sur lesquels se fondent leurs espérances.

C'est d'abord la position même si heureuse de la maison de Juilly, placée à une distance de Paris qui permet de profiter de tous les moyens d'instruction qui ne se trouvent réunis que dans cette capitale, sans présenter les occasions de dissipation qui retardent toujours plus ou moins le progrès des études.

C'est, en second lieu, ils ne craindront pas de le dire, l'esprit religieux qu'ils s'efforceront avant tout d'établir dans cette maison. Que la religion et les bonnes mœurs qui en sont la conséquence aient beaucoup d'influence sur les bonnes études, c'est là une vérité à-la-fois de bon sens et d'expérience. Combien d'exemples prouvent tous les jours qu'une corruption précoce énerve le talent, et que l'intelligence naissante des enfants ne s'éteint que trop souvent dans les vices du cœur.

En troisième lieu, rien ne sera épargné pour attacher aux différentes branches de l'enseignement les hommes les plus habiles, des professeurs d'un véritable talent, d'une réputation déjà établie. Tous les sacrifices nécessaires à la prospérité de la maison de Juilly seront une conséquence naturelle de l'esprit de désintéressement personnel qui animera l'administration de cet établissement.

Enfin rien n'est plus essentiel au succès des études qu'une direction générale, sagement entendue, qui coordonne, qui lie entre elles les différentes branches de l'enseignement; qui dans le progrès de l'instruction classique sache suivre les développements naturels de l'intelligence des enfants; qui, ramenant à l'unité toutes les leçons particulières, prévienne la confusion et le désordre que des méthodes opposées peuvent jeter dans l'esprit des élèves. Le Préfet des études du collège de Juilly portera dans cette importante fonction un zèle éclairé par quarante ans d'expérience. La modestie de M. Roche ne nous permet pas, et sa réputation nous dispense d'ajouter aucun autre éloge.

L'enseignement dans le collége de Juilly comprendra tous les mêmes objets que dans les colléges royaux, les langues anciennes et modernes, la rhéto-rique, la philosophie, les mathématiques, la physique, l'histoire, la géographie, les éléments d'histoire naturelle, l'écriture, le dessin, les arts d'agrément.

L'HISTOIRE étoit dans le collége de Juilly l'objet d'un enseignement spécial long-temps avant que cet enseignement eût été introduit dans les colléges de l'université. On soignera d'une manière toute particulière cette étude, si importante et par son objet direct et par le secours nécessaire qu'elle prête aux autres études. Les enseignements de l'histoire sont, en effet, après les enseignements de la religion, le seul moyen d'enrichir l'esprit des élèves d'un fonds de connoissances positives, sans lesquelles la rhétorique n'est pour eux que l'art futile de combiner des mots, qu'une vaine théorie des formes du langage.

L'art d'écrire n'étant que l'art de penser, et la logique formant par conséquent une base essentielle de la rhétorique, tous les grands maîtres ont été d'avisque pour inspirer aux jeunes gens le goût; que pourles initier aux secrets de la véritable éloquence, ilfaudroit avoir préparé leur esprit par l'étude de la philosophie, leur avoir fait contracter l'habitude dela méditation et du raisonnement. Les élèves du collége de Juilly pourront, après l'année de philosophie, suivre, si cela convient à leurs parents, uncours de haute littérature, destiné à leur faire étadier tous les grands monuments qu'a produits le génies de l'antiquité et des différents peuples modernes, et à les exercer par des compositions plus graves, plus importantes que celles qui occupent les cours ordinaires de rhétorique.

L'HISTORE NATURELLE offre dans ses différentes branches une source trop abondante d'instructions agréables, elle peut avoir des applications trop utiles à l'industrie; aux arts, à l'économie rurale et doncstique, pour que l'on n'accueille pas à Juilly l'heureuse innovation qui a fait des éléments de cette science un'des objets de l'enseignement des colléges royaux.

L'enseignement des MATHÉMATIQUES commencera en seconde: Il sera établi des classes spéciales pour préparer les élèves qui auroient l'intention de se présenter aux examens de l'école de Marine, de l'école Militaire, ou de l'école Polytechnique. Deux savants auxquels nous devons témoigner ici notre reconnoissance, M. Ampère et M. Gauchy; tous les deux membres de l'Académie des Sciences et professeurs à l'école Polytechnique, veulent bien se chargér de diriger cette partie importante des études; ils éclairerent les professeurs de leurs conscils, et ils s'assurerent par des examens réguliers des progrès des élèves.

Les élèves de l'ancien collége de Juilly n'avoient pas voulu que la dénomination d'Académie roy de fut pour cette maison un vain titre. Les meilleurs écoliers de philosophie, de rhétorique et de seconde lisoient tous les mois des compositions de prose et de vers, en présence des élèves des autres classes, des professeurs et quelquefois d'un nombre considérable d'étrangers. On rétablira ces exercices, qui présentent le double avantage d'animer les études par une louable émulation, et de former les jeunes gens à l'art si rare de parler et de lire en public.

Sous le rapport de l'aducation paysique, la maison de Juilly offrira toutes les garanties que peut réclamer la juste sollicitude des parents. Les enfants y trouveront tout ce qui peut entretenir leur santé, un air pur, une nourriture saine et abondante, une sage distribution des heures de travail et de récréation.

Un médecin résidera dans l'établissement. Les médecins les plus habiles lui seront adjoints dans toutes les maladies qui présenteroient quelque caractère de gravité. Le soin de l'infimerie sera confié à des religieuses.

Les directeurs de la maison de Juilly ont cru devoir entrer dans tous les détails qui, en faisant connoître l'organisation, le caractère, l'esprit de cet établissement, pouvoient mettre les familles chrétiennes à même d'apprécier les motifs qui les ont déterminés à se dévouer à l'œuvre qu'ils entreprennent. Préparer par des études fortes et par des habitudes chrétiennes des hommes utiles à la religion et à la société, tel est le but unique qu'ils ont envisagé. Leur ambition sera entièrement remplie si cet établissement répond pleinement à l'attente des familles chrétiennes, et si les parents religieux qui auront fait élever leurs enfants à Juilly peuvent dire un jour de cette maison ce que disoit, il y a cent cinquante ans, de l'ancien collége de Juilly, un père vertueux dans un livre de conseils adressé à ses enfants : « Harduin et Charles, mes deux cadets, j'ai en-» core acquis sur vous cette obligation, qu'étant » septuagénaire, je vous ai amenés à Juilly, qui » est une Académie que tiennent Messieurs de l'O-» ratoire, à plus de six vingt lieues de ma maison. » Je m'y suis enfermé avec vous onze jours entiers » pour être l'espion de votre éducation et de leurs » manières. J'ai vu que tout s'y faisoit avec un si bel » ordre pour les lettres, pour la piété, pour les » mœurs, pour la netteté et pour les heures de ré-» création, que si vous ne devenez pas en ce lieu » là savants, gens de bien et sociables, je n'aurai » sujet de me plaindre que de vous (1). »

Du reste, les directeurs de Juilly désirent que les pères et les mères qui leur auront confié leurs enfants veuillent bien être les espions de leur éducation et des manières de leurs maîtres. Une partie des bâtiments sera destinée, comme elle l'a toujours été, à les recevoir.

<sup>(1)</sup> Testament ou Conseils fidèles d'un père à ses enfants, par P. Fortin, seigneur de la Hoguette. (Paris, 1656.)

L'entrée des élèves et l'ouverture des classes aura lieu, cette année, le lundi 20 octobre.

Le prix de la pension, tant pour la nourriture que pour l'instruction commune, est, pour l'année scolaire, de 800 fr., payables par quartier et d'avance, à raison de 80 fr. par mois. Il ne sera fait de déduction sur le prix de la pension que pour les absences qui seroient de plus de quinze jours. Il y aura deux mois de vacances; les élèves pourront passer ce temps dans leur collége ou dans leurs familles, au gré de leurs parents.

L'instruction commune comprend le latin, le grec, l'anglais, l'allemand, la philosophie, les belles-lettres, l'histoire, les mathématiques élémentaires et transcendantes, la physique, les éléments de l'histoire naturelle, la géographie, le dessin, l'écriture, le crant, la natation, etc...

La rétribution universitaire est de 40 fr. en sus de la pension.

Moyennant une somme annuelle de 400 fr. l'établissement se charge du blanchissage, du raccommodage, du renouvellement du linge et des habits, et de l'entretien de tout le trousseau; des fournitures de papier, plumes, encre, livres classiques, cartes de géographie, crayons, papier de dessin, de l'abonnement au médecin, dentiste, etc., et en général de toutes les dépenses fixes ou éventuelles tant en santé qu'en maladie.

Les parents n'auront à leur charge que les arts d'agrément, qui ne sont pas compris dans l'enseignement commun, c'est-àdire la musique instrumentale, la danse, l'escrime et l'équitation.

Les élèves, en entrant, fournissent le trousseau suivant :

Deux habits. . . . . drap d'Elbeuf bleu;
Deux pantalons. . .

Trois pantalons, deux habits-vestes et deux gilets d'été, en mexicaine, laine et coton, couleur gris-noir;

Un chapeau rond et une casquette;

Trois paires de souliers;

Trois paires de draps en toile;

Douze serviettes;
Douze chemises en toile;
Douze mouchoirs;
Huit cravates carrées en perkale;
Deux cravates noires en soie;
Douze paires de bas de coton bleu mélangé de blanc;
Six bonnets de coton et six serre-tête;
Deux peignes;
Une brosse pour les habits, une pour les peignes;
Un couvert et un gobelet d'argent.

Le tout doit être marqué du numéro de l'élève.

Si les parents le désirent, l'établissement se chargera de la confection du trousseau.

Les élèves emportent, en sortant de l'établissement, leur trousseau complet, excepté une paire de draps de lit et les serviettes, qui appartiennent à l'infirmerie.

Les lettres doivent être adressées, jusqu'au 15 octobre prochain, à M. l'abbé de Sconbiac, Directeur de la maison de Juilly, rue des fossés St.-Jacques, n°. 13, à Paris. Après cette époque on pourra les adresser à Juilly, par Dammartin, Scinc-et-Marne.

Les parents qui seront dans l'intention de placer leurs ensants dans la maison de Juilly, sont priés d'adresser leurs demandes avant la fin du mois de septembre.

N. B. Il part tous les jours de Paris, rue de Bondy, n°. 56, une diligence qui arrive à Juilly en trois heures et demie. Le départ est à sept heures en été, et à huit heures en hiver.

# MÉMORIAL CATHOLIQUE.

SEPTEMBRE 1828.

LE MINISTÉRIEL DANS L'EMBARRAS.

flien n'est si dangereux qu'un ignorant aux Meux vandroit un sage ennemi.

Lafontaine , fiore 8 , fable 500

Il y a dians ce monde des hommes bien malheureusement maladroits: ils arrivent toujours trop tôt ou trop tard. Nous en connoissons un qui s'étoit avisé de faire de l'opposition précisément au moment où elle ne donnoit plus d'importance; et maintenant, le voici qui s'en vient faire de l'approbation au moment où elle ne donne que des ridicules. Si cet homme joue jamais dans les fonds publics, il est ruiné: il n'entend rien à calculer la hausse et la baisse.

Quoi qu'il en soit, il est donc accouru du fond de son département pour désendre M. Feutrier et son ordonnance; et, certes, ce n'est pas de cela que je le blâme; l'intention est même charitable, et c'est un voyage obligeant. Peut-être aussi qu'il aura pensé que le ministre n'ayant encore rencontré cette courageuse complaisance que dans un écrivain pseudonyme qui dîne chez lui, et dans un anonyme qui a envie d'y dîner, en arrivant lui troisième pour les assister, il trouveroit encore place dans la reconnoissance et dans la salle à manger de Son Excellence. Or,

ce calcul est encore assez innocent; il est permis d'aimer les manyaises oudonnances justifiées par de bon diners, et d'être désireux de figurer à la table d'un ministre, surtout quand on y a ses coudées franches, comme il arrive maintenant aux convives de Monseigneur.

Mais ce qui est fâcheux partout, et particulièrement en France, c'est de nuire à ceux que l'on veut servir, c'est de tourner ses apologies de façon qu'elles deviennent des censures, c'est d'imaginer de si maladroites louanges qu'elles équivalent aux plus sanglantes épigrammes. Or, c'est justement ce qui vient d'arriver au malencontreux abbé, auteur anonyme des Nouvelles réflexions sur l'ordonnance du 16 juin concernant les petits séminaires.

En effet, cette pauvre petite brochure, faite dans l'intention la plus bénévole du monde, est devenue, par l'événement, d'une incroyable méchanceté contre le ministre qu'elle devoit justifier. Voici comment: le fait est assez curieux.

L'auteur, qui comptoit peu sur la bonté intrinsèque de sa cause (ce qui prouve un fond de discernement), et moins encore sur la force de sa logique (ce qui dénote aussi une louable connoissance de soi-même), n'a rien imaginé de mieux pour suppléer l'un et l'autre et rendre sa tâche facile, que de présupposer comme une vérité déjà universellement reconnue, que l'ordonnance n'a trouvé d'adversaires en France que parmi de jeunes écrivains, qui malheureusement ont oublié ce que leur cure leur a appris de catechisme, et qui, avant de faire du dogme, de la morale et de la discipline dans les livres ou dans les feuilles publiques, auroient du prendre la précaution de relire, dans ce catéchisme, les chapitres relatifs aux objets qu'ils vouloient traiter.

L'hypothèse étoit commode en effet, et simplifioit beaucoup la besogne; car une fois ce point reconnu, ce n'étoit plus guère la peine de raisonner. Devoit-on même compromettre un personnage nécessairement aussi docte qu'un ministre, et un acte nécessairement aussi respectable qu'une ordonnance, en s'abaissant jusqu'à les 'défendre contre de pauvres jeunes ignorants? Envers de si minces adversaires la dialectique seroit du luxe. Tout ce qu'on leur doit, c'est tout au plus un peu de catéchisme pour leur tenir lieu de celui de leur curé qu'ils ont oublié. Aussi, l'auteur leur en donne-t-il, par charité, trois petites pages de sa facon, et encore par demandes et par réponses, pour se mettre mieux à la portée de leur débile et jeune intelligence.

Mais voici l'accident : c'est que pendant que M. l'Abbé nous saisoit le catéchisme à nous autres ensants, l'épiscopat françois prenoit, de son côté, la liberté de l'aire le catéchisme à M. l'Abbé. et cela non pas en trois petites pages, et par demandes et par réponses, mais dans une longue, éloquente et lumineuse exposition de la doctrine catholique, qui ne laisse rien à demander aux ignorants comme nous, et rien à répondre aux savants comme M. l'Abbé; car cette déclaration unanime des évêques de France étant la réfutation complète et détaillée de l'œuvre ministérielle, il faut logiquement en conclure l'une de ces deux choses : on que l'apologie du ministre, fondée sur la supposition que son ordonnance n'a été blâmée que par de jeunes ignorants qui ont oublié le catéchisme de leur curé, croule maintenant par sabbase et ne repose plus sur rien, (première conclusion embarrassante pour M. l'Abbé); ou que les évêques de France qui blâment l'ordonnance, sont tous, moins celui de Beauvais, de jeunes ignorants qui ont oublié ce que leur curé leur a appris de catéchisme. (seconde conclusion que M. l'Abbé doit trouver encore plus embarrassante que la première ); et cependant il faut bien qu'il choisisse entre les deux, car il n'y en a pas une troisième.

Mais pour mieux faire apprécier le désagrément de la position de M. l'Abbé, que je plains vraiment de tout mon cœur, il me prend envie d'adopter la méthode qu'il m'indique lui-même, et de composer aussi, non pas un catéchisme (cette audace dans un laïque seroit trop impertinente), mais seulement un petit dialogue sans prétention; et pour être sûr qu'au moins une par-

tie lui en paroîtra agréable, c'est à lui-même que je l'emprunterai, en rapportant ses propres paroles. Quant à l'autre partie, je tâcherai de l'appuyer aussi sur des autorités, d'un autre genre il est vrai, mais qui ne sembleront pas, j'espère, moins respectables. Ainsi, je mettrai le public en état de prononcer luimême, et me tenant autant que possible à l'écart, comme il convient à un enfant qui ne sait pas son catéchisme, j'aurai prouvé que si j'ai encore toute l'ignorance du premier âge, j'en af du moins aussi toute la simplicité.

Je crois devoir seulement prévenir le lecteur qu'il ne trouvera pas dans ce dialogue l'enchaînement d'idées qu'il auroit droit d'exigér si j'avois composé moi-même les demandes et les réponses. Mais attentif à conserver intactes et vierges les paroles de mon interlocuteur, j'ai dû me borner à les choisir çà et là, dans son livre, et ensuite à les transcrire simplement, sans liaisons et sans transitions, persuadé qu'en pareil cas il est juste de préférer une fidélité, même aride, aux plus agréables artifices du langage.

### M. L'ABBÉ.

- acQuand on prononce avec éclat ces mots de violation de

- » sanctuaire, de persécution de l'Église catholique, quand on

  » les imprime à la tête des actes du gouvernement, on glace de

  » terreur les âmes les plus fermes... Qu'on ne soit donc plus

  » étonné si quelques phrases bien sombres et bien alarmantes

  » ont encore la puissance de plonger l'Eglise dans une inconso
  » lable désolation... Les provinces, privées de la connoissance

  » des causes qui produisent les événements, et par conséquent
- s incapables de les isoler des commentaires passionnés qui les
- » précèdent ou qui les suivent, les provinces sont livrées sans dé-
- » fense aux plus fausses terreurs... Et comme dans ces îles recu-
- » lées dont parlent les voyageurs, on entend gronder les orages
- sous un ciel serein... Mais à quoi bon se jouer de la raison
- » publique et de l'évidence des saits?... En matière de juridic-

- tion et de discipline ecclésiastique, la peur est une ignorance on craint parce qu'on me sait pas... On parleroit moins de violation de sanctuaire, d'empiétement sur la juridiction des évêques, de tonciles et de droits canoniques, si l'on étoit un peu plus fort sur son Je crois en Dieu. Un théologien ne s'improvise guère plus qu'un peintre ou un architecte... Il faut un peu d'apprentissage à tous les états..., et ce n'est pas avec des désirs et du zèle qu'on feroit une colonnade comme Perrault et un tableau comme Raphaël... Hommes de bonne foi, laissons done aux passions déchaînées la sottise qui blesse et les pompeuses déclamations : pesons nos pensées avant de les
- s'évanouiront pour faire place à la vérité.

### LE LAÏQUE IGNORANT. .

» publier; et les faits manquant aux exagérations, les fautéunes

Personne, monsieur l'Abbé, n'est plus convaincu que moi de mon ignorance : c'est peut-être la seule chose que je sache, et je la savois avant même que vous m'eussiez fait l'honneur de me l'apprendre. l'avouerai donc tant qu'il vous plaira que je ne suis pas fort sur mon Je crois en Dieu, quoique je le dise tous les jours dans la simplicité de mon cœur, comme vous votre bréviaire, Aussi, n'ai-je jamais eu la prétention d'être un théologien, même improvisé. Je conviens aussi que je n'ai point visité les îles reculées où l'on entend gronder les orages sous un ciel serein ; je ne me suis même jamais senti des désirs de faire des colonnades comme Perrault, ni des tableaux comme Raphaël. Mes paroles ne peuvent donc avoir aueun poids. Mais je connois des personnages, très-graves, très-vénérables, et aussi très-savants, quoiqu'ils ne fassent non plus ni tableaux ni colonnades, et qui vont répondre ici pour moi. Ce sont eux qui disent que « pleins d'une inquiétude que des ennemis même n'oseroient » leur reprocher, il ne leur sera pas permis de se contenter de

» gémir en secret, et d'attendre en silence l'accomplissement » des mesures qui doivent les désoler et affliger leurs églises ; » car on leur demande de coopérer eux-mêmes à des actes » qu'ils ne peuvent s'empêcher de regarder comme humiliants » pour la religion, durs pour le sacerdoce, gênants et vexatoires » pour l'autorité spirituelle ; on veut enfin que par un concours » immédiat de leur part ils travaillent eux-mêmes à serrer les » entraves que la liberté évangélique leur interdit de souffrir... » Or, c'est vouloir asservir l'Eglise, c'est porter atteinte aux » droits de sa mission divine, c'est s'inscrire en faux contre son » histoire, c'est contredire témérairement ces paroles qui re-» gardent tous les temps : Allez et enseignez! » Maintenant, si vous voulez savoir, monsieur l'Abbé, quels sont ces téméraires qui prononcent avec éclat, comme vous dites, ces phrases sombres et alarmantes, qui se permettent ces pompeuses déclamations, ces commentaires passionnés des ordonnances, qui livrent sans défense les provinces aux plus fausses terreurs, qui se jouent de la raison publique et de l'évidence des faits, et dont la peur est une ignorance; je vous dirai en confidence que ce sont tous les évêques de france! Oui, monsieur l'Abbé, c'est contre eux que votre science aura à se mesurer ; ce sont ces théologiens improvises qui craignent parce qu'ils ne savent pas, qu'il vous faudra instruire et rassurer; et, en attendant, c'est à eux que vous laissez la sottise qui blesse, et que vous conseillez charitablement de peser leurs pensées avant de les publier.

- M. L'ABBÉ (qui, préoccupé de sa propre pensée, ne paroît pas avoir écouté la réponse.)
  - « Peu s'en est fallu qu'on ait déjà prêché la révolte et l'insur-
- » rection à propos d'un article de l'ordonnance..... Mais les or-
- » donnances ont force de loi.... Inventer des subterfuges pour
- » les éluder, se retrancher derrière des manières de parler pour

- » les enfreindre, pour rendre vaînes leurs dispositions, ce se-
- » roit faire du saint et glorieux ministère un instrument pro-
- » fane d'opposition au gouvernement. »

#### LE LAÏQUE IGNORANT.

Voilà, monsieur l'Abbé, une grave accusation, et même quelque chose de plus; car cela ressemble beaucoup, pour le fond et pour la forme, à ces dénonciations civiques, comme on en faisoit en 1790, dans le bon temps de la constitution civile du clergé. Mais heureusement que nos évêques, qui ont autant de pénétration que de fermeté, paroissoient s'y attendre, et y ont répondu d'avance. Écoutez-les, monsieur l'Abbé, et dites si l'on ne croiroit pas qu'ils pensoient à vous quand ils disoient que « pour justifier une conduite qu'on ne manquera pas » de présenter au Roi comme une révolte contre son autorité, ils » pourroient invoquer la liberté civile et la tolérance religieuse n consacrées par nos institutions; » mais ils ont mieux aimé encore • examiner dans le secret du sanetuaire, en présence du » souverain Juge, avec la prudence et la simplicité qui leur ont » été recommandées par leur divin maître, ce qu'ils devoient à » César comme ce qu'ils devoient à Dieu, et leur conscience » leur a répondu qu'il valoit mieux obéir à Dieu qu'aux honf-» mes ; » en conséquence, « ils ne profèrent pas tumultueuse-» ment des paroles hardies; mais ils se contentent de dire avec » respect, comme les apôtres : Non rossumus !.... Cependant, » si, malgré cette situation humble et respectueuse, capable » de réduire au silence les langues les plus imprudentes, il se » trouvoit encore des hommes qui osassent préter à leur zèle et » à leurs instances les couleurs de la révolte, et les traduire de-» vant la France et devant Sa Majesté comme des sujets re-» belles, relevant alors leurs fronts humiliés, ils repousseroient » avec indignation d'aussi odieuses calomnies!..... » Eh bien, monsieur l'Abbé, que vous en semble? que dites-vous de ce généreux est de la conscience épiscopale, de cette énergique protestation contre les calomnies des dénonciateurs? n'y voyez-vous
pas de quoi réduire au silence les langues les plus imprudentes?
Je conçois que dans le dialecte de l'ordre légal, que vous parlez avec une facilité et une grâce infinies, cela peut signifier
chercher des subterfuges, précher la révolte et l'insurrection,
faire du saint ministère un instrument profane d'opposition au
gouvernement, voire même, comme vous le dites fort élégamment, se retrancher derrière des manières de parler; mais quant
à moi, qui ne sait que le vieux françois, je vous avoue que ces
manières de parler me semblent fort bonnes et fort belles, que
ce retranchement me paroît très bien choisi, et même que je ne
vois pas trop comment vous pourrez y atteindre et en expulses
ceux qui s'y sont réfugiés.

## M. L'ABBÉ (dont la distraction continue.)

Eh bien, « voici un raisonnement concluent, et je dis qu'en donnant leur adhésion pleime et entière à l'ordonnance du 5 octobre 1814 (qui établissoit les petits séminaires), les évêques ont adhéré d'avance à l'ordonnance du 16 juin 1828; donc, aux yeux de l'épiscopat, cette dernière ordonnance ne porte aucune atteinte à la perpétuité du sacerdoce; donc, supposer qu'elle éprouvera de sa part une opposition indirecte ou d'honorables résistances, c'est faire injure à nos premiers pasteurs. Ainsi, attaquer l'ordonnance, c'est attaquer les préplats, c'est attaquer l'épiscopat françois......»

# LE LAÏQUE IGNORANT.

Je m'aperçois, monsieur l'Abbé, que tout entier à vos propres pensées, vous ne m'avez pas fait l'honneur de m'écouter. Mais ce superbe dédain ne me découragera pas; et à votre raisonnement conc'uant j'opposerai encore celui des évêques de France, qui disent que ul'ordonnance semble reposer sur un » principe bien contratre aux droits de l'épiscopat dans une mantière purement spirituelle, puisqu'elle regarde la perpétuité du sasserdoce; qu'il est manifeste qu'elle porte l'atteinte la plus déplorable à la prospérité de l'Église catholique en France, et qu'elle attaque l'honneur et l'autorité de l'épiscopat...» Et ils ajoutent « que ces motifs sont plus que suffisants pour légitimer l'inaction des évêques, qui peuvent bien supporter un joug onéponse est ad rem, convenez-en; et ne vous paroît-il pas singulier, monsieur l'Abbé, d'y retrouver vos propres expressions, employées à infirmer ce que vous affirmez, et n'êtes-vous pas tenté d'en conclure que ce n'est pas faise une si grande injure à l'épiscopat que de supposer qu'en adhérant à l'ordonnance de 1814, qui établissoit les petits séminaires, par cela même il n'adhéroit pas d'avance à l'ordonnance de 1828 qui les détruit ?

## M. L'ABBÉ.

Au reste, « les petits séminaires n'ont pas vingt ans de date; » on en trouve à peine des vestiges dans les conciles et dans la » discipline ecclésiastique.... Leur établissement est dû à l'esprit irréligieux du siècle, et cet esprit venant à changer, ils » seroient parfaitement inutiles. »

# LE LAÏQUE IGNORANT.

Je ne sais, monsieur l'Abbé, si c'est précisément l'esprit irréligieux du siècle qui a produit les petits séminaires. Ce seroit, au reste, une grande obligation que nous lui aurions là, et dont je ne me doutois pas avant que vous prissiez la peine de me l'apprendre. Je ne vois pas non plus bien clairement encore comment ils seroient parfaitement inutiles si l'esprit du siècle venoit à changer. Mais comme il vous faudra, selon toute apparence, prêcher le siècle encore long-temps avant que ce changement arrive, j'ajournerai jusque-là, s'il vous plaît, ma conviction touchant l'inutilité des petits séminaires. Et quant à la date récente que vous assignez à leur fondation, j'entends encore les évêques qui me disent « qu'on prouveroit, au contraire, par les monuments les plus authentiques, que l'Eglise et l'Etat en ont formellement reconnu et méme recommandé l'établissement; » et ils citent à l'appui le saint concile de Trente, session xx111°, les ordonnances de Louis XIV, et le cinquième Discours sur l'histoire ecclésiastique, par Fleury. Mais apparemment que les évêques de France ne comptent pas les années comme vous, monsieur l'Abbé, et entendent autrement les conciles et la discipline ecclésiastique.

#### M. L'ABBÉ.

« Mais, après tout, quels fruits si nombreux ont porté depuis » quatorze ans ces arbres chargés d'un si riche feuillage? »

## LE LAÏQUE IGNORANT.

Voici, monsieur l'Abbé, ce que je lis à ce sujet : « Dans ces établissements précieux, le lait de la plus saine doctrine coule toujours pur et abondant. Le respect pour les lois, l'amour pour le monarque, et la fidélité à tous les autres devoirs y sont enseignés, développés, inculqués dans tous les esprits et dans tous les cœurs..... Et les vertus auxquelles on y exerce les élèves sont d'autant plus solides, qu'ils doivent en soutenir l'honneur par de plus courageux exemples. • Je crois, monsieur l'Abbé, que ce sont là des fruits, et des fruits assez précieux, et je suis étonné qu'un œil aussi pénétrant que le vôtre ne les ait pas aperçus. Pour vous les cacher, il falloit que votre riche feuillage fût bien épais!

## M. L'ABBE (cherchant à détourner l'entretien.)

« L'atteinte prétendue donnée aux droits inhérents à l'épis-» copat, par la disposition de l'ordonnance relative aux direcne paroît pas possible qu'on attaque jamais cette disposition ne nelle-même..... On demande si le Roi peut exiger que les évêques présentent à son agrément les prêtres qu'ils nomment ne aux places de grands-vicaires et de professeurs de théologie?...

Un enfant que j'instruirois répondroit : Oui, il le peut, d'any près le droit canonique et les concordats.... Que penseroit-on donc de ceux qui prétendroient que les évêques ne peuvent être soumis à cette règle pour la nomination des directeurs de leurs petits séminaires? On penseroit, soit dit sans les offenser, qu'ils ne savent pas leur catéchisme.

#### LE LAÏQUE IGNORANT.

La décision est tranchante, monsieur l'Abbé, et telle qu'il convient à un grand théologien comme vous. Cependant en voici une autre non moins positive, selon moi, quoique exprimée en des termes plus doux. Ce sont toujours les évêques de France qui déclarent « qu'il répugne à leur conscience de » soumettre à la sanction du Roi la nomination des supérieurs » ou directeurs de leurs petits séminaires. » Et ils ajoutent : « Si l'on objecte que les évêques sont déjà soumis à des forma-» lités semblables pour ce qui concerne la nomination des vi-» caires-généraux, on sait que cet approuvé, imposé après le » concordat de 1801, sous un régime despotique et par une » puissance soupconneuse, n'est regardé que comme une simple » formalité, qui n'influe en rien sur l'institution canonique, » non plus que sur l'exercice des pouvoirs qu'elle confère. » Maintenant, de quel côté me rangerai-je? Je voudrois bien que ce fût du vôtre, monsieur l'Abbé; car vous aviez l'air si sûr de votre fait, que j'étois déjà à moitié convaincu. D'ailleurs, cette menace de passer, même aux yeux d'un enfant, pour ne pas connoître, au moins aussi bien que lui, le droit canonique et les concordats, cette menace humiliante m'avoit épouvanté, je vons l'avone. Mais voilà que, tout-à-coup, la difficulté que j'ai déjà indiquée plus haut se représente encore, et pour vous donner raison, il faut que je suppose, avec vous, que les évêques de France ne savent pas leur catéchisme; or, véritablement, je ne puis m'y résoudre; et j'aimerois presque mieux croire que c'est vous, monsieur l'abbé, qui ne savez pas le vôtre; soit dit aussi sans vous offenser.

# M. L'ABBÉ ( s'animant tout-à-coup, et d'un ton inspiré. )

- « Calmez done vos craintes, catholiques sincères! votre re-» ligion ne court pas plus de risque après l'ordonnance qu'elle
- n'en couroit avant cette ordonnance. Elle est un sacrifice de
- » la couronne au repos des peuples, et non un don de vos
- » ennemis. Loin de couper les dernières racines du catholi-
- » cisme dans le sol français, elle plante l'arbre de vie au milieu
- » des institutions qui régissent la France; elle unit plus inti-
- a des institutions qui regissent la France; elle unit plus ini
- » mement l'autel au trône, et la religion à l'Etat! »

#### LE LAÏQUE IGNORANT.

Voilà, monsieur l'Abbé, un tableau bien agréable et bien pittoresque. Quel brillant coloris! quel pinceau fin et délicat! mais surtout que vous êtes habile à peindre la perspective! que de bonheur promet au trône et à l'Etat une ordonnance qui est un sacrifice de la couronne, et quel délicieux souvenir du paradis terrestre, que cette ordonnance qui plante l'arbre de vie au milieu d'institutions! En vérité, monsieur l'Abbé, M. Feutrier devroit vous nommer premier peintre du ministère des Affaires ecclésiastiques. Cependant voici, sur le même sujet, un autre tableau que je vous prie de considérer. Moins gracieux, monsieur que le vôtre, le style en est sévère, vigoureux, imposant; mais un connoisseur comme vous, monsieur l'Abbé, y reconnoîtra sans peine une touche de maître. « Le temps ne » calme pas, disent les évêques, la douleur qu'ils ont éprouvée

a l'occasion des ordonnances; au contraire, ils sentent qu'elle devient plus vive et plus prosonde à mesure qu'ils voient s'approcher le terme satal de leur exécution. Les alarmes de la conscience viennent encore se joindre à cette douleur pour la leur rendre insupportable...; cependant, après avoir maîtrisé le premier mouvement de cette douleur, dans leur anxiété ils tournent leurs regards vers le Ciel où réside la majesté suprême dont ils doivent respecter les ordres..., et ils viennent faire entendre la voix plaintive de la religion et les douloureux accents de l'Eglise. » Voici deux peintures bien opposées; et si l'une est vraie, l'autre est nécessairement infidèle. Auriez-vous donc, monsieur l'Abbé, composé de mémoire et peint d'imagination? on bien votre vue vous a-t-elle trompé, et ce que vous avez pris pour l'arbre de vie, ne seroit-il pas, par hasard, l'arbre de la tiberté?

# M. L'ABSÉ (qui est retembé dans ses distractions.)

Quoi qu'il en soit, et malgré tout ce qu'on pourra dire, « le zèle excuse les alarmes du fidèle, mais il ne l'autorise pas à les répandre. C'est de plus haut qu'elles doivent partir quand elles sont fondées.... Ainsi donc, si les principes que vous avez établis sont si sûrs, si les conséquences que vous déduisez sont si évidentes, comment se fait-il que d'autres voix ne se joignent pas à la vôtre pour proclamer vos doctrines?... seriez-vous le seul vrai catholique?.... non, non, un vrai catholique n'est jamais seul, quand profondément soumis à l'autorité de l'Eglise et dégagé de tout esprit novateur, il s'efforce de mettre les fidèles également à l'abrides excès d'un zèle qui s'emporte, et de la lâcheté d'une indifférence qui laisse tout périr. Et qu'ai-je dit qui n'ait été dit avant moi? ai-je manqué de guides pour me conduire et d'autorité pour me décider?.... ma tâche est donc finie. »

#### LE LAÏQUE IGNORANT.

Ici, monsieur l'Abbé, j'ai le bonheur d'être tout-à-fait de votre avis. Oui, vous avez raison, cent fois raison, un vrai catho-. lique n'est jamais seul quand il est profondément soumis à l'autorité de l'Eglise, et dégagé de tout esprit novateur : aussi, ne sont-ils pas seuls, les catholiques adversaires des ordonnances. anti-catholiques, et ils entendent au-dessus d'eux l'imposante, voix de l'Eglise de France qui s'écrie : « Oui, ce sont tous les. » évêques de France qui sollicitent le remède à des maux dont, n ils portent tous ensemble le poids accablant, et non pas seu-» lement quelques évéques isolés, qui cherchent à détourner un » malheur prochain.... Il n'en est pas un seul qui ne partage. » le sentiment de l'affliction commune, et que ne croie serme-» ment que la piété du fils de saint Louis ne repoussera pas les » respectueuses doléances que l'épiscopat tout entien ose » prendre la confiance de lui adresser. » Oui, monsieur l'Abbé, c'est parce que les alarmes (comme vous le dites), viennent de haut, qu'elles nous paroissent fondées; c'est parce que cette voix solennelle confirme la nôtre que nous jugeons nos principes surs, et que les conséquences en sont évidentes; en un mot, c'est parce que nous trouvons de tels guides pour nous conduire et de telles autorités pour nous décider, que nous pouvons, avec confiance, répéter après vous: qu'ai-je dit qui n'ait été tlit avant moi?.... Enfin, monsieur l'Abbé, invoquant une dernière autorité que, sans doute, vous ne récuserez pas, « Je n'ou-» blierai point, vous dirai-je en terminant cette discussion, » qu'un grand évêque a traité de factieux les esprits inquiets » qui à diverses époques tentèrent de jeter dans l'épiscopat des » semences funestes de division. Nous apprenons de l'histoire » ecclésiastique, dit Bossuet, que lorsque les factieux entre-» prenoient de diviser l'épiscopat, une voix commune de toute

» l'Eglise et de tout le clergé fidèle s'élevoit contre cet attentat » sacrilége... les évéques n'ont tous ensemble qu'un même trou-» peau, dont chacun conduit une partie inséparable du tout, de » sorte qu'en vérité tous les évéques sont au tout et à l'unité, et » ils ne sont partagés que pour la facilité de l'application. » (Bossuet, Oraison funèbre du Père Bourgoing.) Lors donc » qu'on entreprend de discuter des sujets qui touchent de plus » ou moins près aux droits spirituels et inviolables des pren miers pasteurs, on ne sauroit perdre de vue ces belles maximes » sans se déclarer indigne et incapable à-la-fois de jeter aucun » jour sur de si hautes matières.... O Pontises vénérables! » voudroit-on faire retomber sur vous le reproche amer d'avoir » livré la porte de la cité sainte aux ennemis qui ont juré sa » ruine? Non, les passions orageuses qui s'agitoient au-dehors » n'ont point pénétré dans la paisible enceinte de vos délibé-» rations. La vérité qui voit passer devant elle la politique et » ses systèmes, les exigences d'un jour et les passions de tous » les temps, la vérité s'est assise dans vos sages conseils; mais » les partis politiques ne veulent pas de la vérité : ils l'interrogent pour la forme, comme Pilate; et sans attendre sa » réponse, ils pensent à autre chose, ou ils prêtent l'oreille » aux clameurs qui les menacent de perdre leur puissance, • » s'ils osent refuser à l'opinion égarée le sacrifice de la justice » et la condamnation de l'innocence. » — Or, vous le savez, monsieur l'Abbé, ce n'est pas moi, ce ne sont pas les censeurs des ordonnances, ce ne sont pas les évêques de France qui ont dit cela. C'est un apologiste du ministère, c'est un désenseur officieux ou officiel de M. Feutrier, en un mot, c'est vous, OUI. YOUS-MÊME, MONSIEUR L'ABBÉ!!!... Et si le lecteur étonné en vouloit douter, vous lui confirmerez vos propres paroles; vous lui répéterez que, selon vous, ils sont incapables et indignes de parler, ceux qui nient les droits spirituels et inviolables des évéques; vous lui répéterez, qu'à vos yeux, ce sont des factieux, et qu'ils commettent un attentat sacrilége ceux qui

s'élèvent contre l'union de l'Episcopat; vous lui rénéterez que l'enceinte des délibérations de nos Pontifes vénérables a été paisible, que les passions orageuses n'y ont point pénétré, et que la vérité s'est assise dans leurs conseils ; yous lui répéteres qu'ils vous semblent de nouveaux Pilates, les hommes vénals ou ambitieux qui sacrifient la justice et l'impocence à la crainte de perdre la faveur des princes et des ministres, et qui lorequ'ils internogent la verité pour la forme, n'écoutent pas sa réponse; en un met vous lui déclarerez avec moi, que c'est à vous, monsieur l'Abbé, à vous seul, que j'ai emprunté cette singulière page tout entière. Quant à moi, en vous remerciant de me l'avoir sournie. je dois déclarer aussi qu'elle est incontestablement la meilleure de votre ouvrage. Vous ne me trouverez done pas trop hardi, si, en finissant, j'ose vous engager à la méditer, à l'approfondir, et à en faire la base d'un petit catéchisme à votre propre usage.

Le comte O'MAHONY.

Un de nos correspondants nous adresse, au sujet de l'Histoire d'Angleterre par le docteur Lingard, les observations suivantes que nous adoptons entièrement. Considérée sous un certain rapport, cette histoire nous a paru mériter des éloges; mais sous un autre rapport plus important, elle mérite les plus graves reproches.

## AM. le Rédacteur du Mémorial catholique.

Après avoir lu les articles que le Memorial a publiés sur l'Histoire d'Angleterre par le docteur Lingard, je me suis empressé de me procurer cet ouvrage. Je m'attendois bien à y trouver des principes peu conformes à la doctrine catholique

touchant les fondements de la société; rout nons en avies prévenu dans une note. Mais, malgré cet avertissement, j'étois bien loin encore de me former une idée exacte des grandes et dangereuses erreurs qu'il contient. Aimi, après l'avoir lu avec soin, je n'ai pas douté un seul instant que vous n'éussiez le projet de faire, en temps apportun, une critique sévère de estre listoire, pour désabuser les catholiques qui auroient été; contre vôtre intention; induits en erreur par vos articles, et je crois me conformer à nos vues, en vous adressent à ce sujet quelques observations, très-incomplètes sans doute, mais qui sont du moins le fruit d'un examen aussi attentif qu'impartial.

· J'ai cherché d'abord à m'expliquer pourquoi les catholiques angleis avoient accueilli si favorablement cet ouvrage. Les historiens protestants de l'Angleterre s'étoient attachés à présenter. sous le jour le plus faux, tout ce qui concerne l'établissement de la réforme dans la Grande-Bretagne, et cette masse d'erreurs et de calomnies, mises en circulation parmi toutes les classes de la population, contribuoit puissamment à entretenir ces préjugés baineux contre le catholicisme, qui, outre qu'ils éloignent les esprits de la vérité, ont aussi pour effet de retarder le moment au l'opinion publique fora triompher la cause de d'émencination. Quoique le savant doctour Milner out déjà répande un grand jour sur l'origine et les circonstances de la réformation anglicane, les catholiques de ce pays ont dû éprouver une vraie satisfaction de posséder une histoire nationale qui retrace cette grande époque de manière à faire impression sur les protestants. en confrontant le récit de leurs historiens avec l'ensemble des dol cuments contemporains. Le mérite de la vérité historique acquerroit, sous cerapport, dans l'ouvrage du docteur Lingard, commé dans ceux da doctour Milner, une importance particuliurel, & raison de l'ignorance dans laquelle op avoit tenu jusque la les Anglois sur une des parties les plus intéresantes de leur propre: histoire. D'un autre côté, on s'accorde générallement à reconnoître dans le docteur Lingard une patience de travail, une sorte

d'opinitareté de recherches, qui ne sont pas très-communes, surtout chez les historiens qui ont à parcourir une lengue suite d'événements. Mais ces qualités, quelque recommandables qu'elles scient, ne devoient pas faire illusion sur des défauts non moins réels, et dont quelques-uns, comme nous le verrons bientôt, sont de nature à produire les résultats les plus funcstes.

Je ne m'arrête pas à examiner, sous un rapport purement littéraire, cette chronique rapide, qui ne me paroît pas, en général, s'élever heaucoup au dessus d'une gazette correctement écrite. Je dirai peu de chose aussi de ce penchant à flatter, même dans des minuties, les préjugés de l'orgueil national. Cette partialité, qu'on peut excuser comme une foiblesse, n'en est pas moins un très-grand défaut dans un historien, et si les Anglois n'en sont pas choqués, comme cela se conçoit, la classe instruite en Europe en juge tout autrement, aujourd'hui surtout que cette misérable coquetterie d'un historien envers sa propre nation contraste, d'une manière un peu ridicule, avec la tendance, si marquée chez les granda écrivains des nations continentales, à considérer, sous des points de vue généraux et élevés, l'histoire des sociétés humaines.

Le docteur Lingard me paroît préoccupé d'une idée trèsfausse qui a influé suf tout son ouvrage. On voit, en lisant son
introduction, qu'il ne conçoit pas de milieu entre l'histoire
telle qu'il l'a faite, et l'histoire philosophique telle qu'il la définit.
L'histoire telle qu'il l'a faite est la chronique; l'histoire philosophique, d'après l'idée qu'il s'en forme, est un tissu de conjectures systématiques; et comme l'historien, suivant ilui, doit
opter entre ces deux genres, il en conclut que, pour éviter des
inconvénients du second, qu'il appelle avec raison le roman
de l'histoire, il doit se renfermer dans le promier. Que la chronique ait ses avantages, qu'elle soit même nécessaire pour rassembler les matériaux de la vraie science historique, personne
n'en disconviendra. Il n'est personne aussi qui ne voie aissinent
tout ce qu'a de futile et d'absurde ce qu'il appelle histoire phi-

losophique Mais entre ces deux extrêmes se trouve la véritable histoire, source léconde d'une instruction que ni l'un m l'autre ne sauroit fournir. Elle a pour objet de nous donner l'intelligence des faits, en faisant saisir au lecteur les rapports des événements particuliers qui remplissent une époque, avec les principes généraux qui gouvernent la société à cette époque même. Le moyen âge, par exemple, offre une grande action du catholicisme, tendant perpétuellement à soumettre à la Loi divine, c'est-à-dire, à la vérité et à la justice, les forces matérielles et brutales qui troubloient la société. La plupart des travaux sur cette mémorable époque entrepris depuis quelque temps soit en Allemagne, soit en France, par des catholiques et des protestants, par des écrivains de toutes les opinions, aboutissent à ce résultat fondamental, qu'on cherche en vain dans l'ouvrage du docteur Lingard, qui est resté, sous ce rapport, fort en arrière des études contemporaines. Il a oublié que l'histoire d'Angleterre n'étoit qu'une dépendance de l'histoire générale du moyen âge, et qu'il falloit considérer cette partie dans le point de vue de l'ensemble. Au lieu de se placer au centre de la république chrétienne, pour bien juger l'histoire de ce pays qui n'en étoit qu'une province, il a placé dans cette province même son centre d'observations, dès-lors nécessairement étroites et fausses : semblable, je n'hésite pas à le dire, à ces auteurs chinois, qui s'imaginant que leur patrie est le grand empire de milieu, établissoient sur cette base leur système de géographie.

Ccci me conduit à considérer sous une autre face cet ouvrage que l'on a jugé, ce me semble, beaucoup trop légèrement. Ici ses défauts, ou plutôt les erreurs qu'il renferme prennent un autre caractère, et réclament, de la part des cathorliques, la plus sérieuse attention.

Héritiers des vieux préjugés des protestants, les philosophes du dix-huitième siècle avoient traité l'histoire moderne de nianière à présenter l'exercice du pouvoir écclésiastique et particulière-

ment du Pouvoir pontifical sous un aspect peu propre à le faire respecter, quoique de temps en temps la vérité leur arrachât des aveux remarquables, qu'on trouve jusque dans Voltaire. Cette philosophie passionnée et superficielle a fait place, dans le dixneuvième siècle, à une philosophie moins partiale parce qu'elle est plus éclairée. Les fausses idées qui avoient prévalu dans l'âge précédent, sont rejetées aujourd'hui, et même avec mépris, par les philosophes les plus opposés d'ailleurs au catholicisme, qui s'accordent, à peu d'exceptions près, à reconnoître que le pouvoir des Papes et l'usage qu'ils en ont fait, ont été en général éminemment savorables, autant que l'état du genre humain le comportoit, à l'établissement de l'ordre et de la liberté: de telle sorte que les actions des Papes, que les philosophes encyclopédistes, les protestants et les gallicans affectoient de signaler à l'indignation publique, sont précisément selles que les philosophes de l'époque actuelle admirent le plus, comme on peut s'en convaincre en comparant les opinions diamétralement opposées des uns et des autres touchant l'influence exercée par Grégoire VII. Mais tandis que les ennemis du catholicisme ont été sorcés de revenir à des idées plus saines, le docteur Lingard'a marché en sens inverse, ou, si l'on veut, il n'a pas marché, il est resté, à cet égard, dans l'ornière du dix-huitième siècle. Assurément je suis loin de prétendre qu'on retrouve dans son histoire quelque chose qui ressemble aux grossières injures, aux déclamations furieuses si fréquentes chez les écrivains de cette époque; je suis bien plus loin encore de comparer ses intentions à leurs intentions; mais il ne m'en paroît pas moins très-certain que l'impression totale, qui résulte de la lecture de son ouvrage, concorde malheureusement avec celle que leurs écrits produisent. Le Pouvoir spirituel, particulièrement dans ses rapports avec la société politique, y apparoît, non pas seulement comme une chose sujette à des abus, mais comme étant lui-même un grand abus à-peu-près continuel. Ce résultat m'étonne sous un rapport, puisqu'enfin il s'agit de

l'ouvrage d'un prêtre catholique; mais, sous un autre rapport. je n'ai pas de peine à me l'expliquer, et, si l'on fait attention à la doctrine du docteur Lingard, on concevra qu'il en devoit être ainsi nécessairement. Il part constamment de cette idée que la société politique, loin d'être subordonnée à la société spirituelle, doit en être fondamentalement séparée, et comme l'histoire lui montre l'ordre contraire établi par l'Église elle-même pendant plusieurs siècles, il se trouve conduit à considérer tous les faits qui n'étoient qu'une conséquence de cet ordre, comme des violations de la constitution légitime de la société. Alors tout change de face : les Papes qui ont combattu pour le maintien de cet ordre ne sont plus que des fanatiques, s'ils y travailloient de bonne soi, ou, dans une autre supposition, de méprisables intrigants, d'audacieux criminels, responsables de tous les troubles occa ionés par des prétentions injustes. Les conciles soit particuliers, soit généraux, qui ont sanctionné le même ordre, étoient dominés par d'absurdes préjugés. Les princes qui s'y soumettoient, doivent être considérés comme des espèces d'idiots politiques, qui, par foiblesse d'esprit ou de caractère, fléchissoient sous le joug de la domination sacerdotale; tous les actes de résistance deviennent au contraire d'honorables protestations contre une monstrueuse tyrannie. En un mot, le Pouvoir spirituel, tel que l'Église l'exerçoit, n'est rien moins qu'une usurpation permanente des droits les plus sacrés, et la dernière et inévitable conséquence qui sort de cette doctrine, c'est que l'Église, pendant plusieurs siècles, s'est trompée ellemême ou qu'elle a trompé scienment le monde entier sur l'étendue du pouvoir qui lui appartient. Mon objet n'est pas de relever en ce moment les erreurs historiques dans lesquelles le docteur Lingard est tombé à ce sujet; mais, sans entrer dans l'examen des faits, tels qu'ils sont présentés dans son histoire, je remarque seulement ce fait, qui jette lui seul plus de jour qu'une critique de détail, sur le caractère de cette histoire même : c'est qu'en rapprochant du jugement qu'il porte sur l'influence du Pouvoir spirituel les opinions qui prévalent depuis quelque temps, à cet égard, hors du catholicisme, on est forcé de convenir qu'il est resté imbu de préjugés dont les philosophes se sont affranchis. Ce sont des protestants, des déistes, des athées qui vengent aujourd'hui, contre les assertions d'un prêtre catholique, l'institution divine. Faites une l'istoire du Pouvoir spirituel, extraite de leurs ouvrages, à commencer par le protestant Jean Müller pour finir par les écrivains matérialistes du Producteur et les rédacteurs sceptiques du Globe; composez ensuite la même histoire avec des extraits de l'ouvrage du docteur Lingard : la première sera infiniment plus catholique que la seconde. Sur ce point j'en appelle, sans craindre un démenti, à tous ceux qui ont lu ces écrivains, et, quant à ceux qui ne les connoissent pas, j'espère trouver l'occasion de leur fournir des citations assez nombreuses pour les mettre à lieu de faire eux-mêmes cette singulière expérience.

En affranchissant le pouvoir politique de toute règle extérieurement obligatoire ou de la Loi divine, promulguée par l'Église, le docteur Lingard le soumet à la souveraineté du peuple. Cette doctrine, qui perce dans son ouvrage, s'y montre surtout, d'une manière révoltante, dans le jugement qu'il porte sur Charles I'r. Le sang-froid avec lequel il approuve la justice du peuple anglois à l'égard de cet infortuné monarque me dispense d'insister sur ce point. Ainsi, de même qu'il en est resté, en ce qui concerne les Papes, aux préjugés des encyclopédistes, il en est resté aussi, relativement aux rois, aux principes du Contrat social; et sous ce nouveau rapport il est encore plus éloigné de la vérité que les chefs actuels du parti philosophique, qui avouent que la doctrine de la souveraineté du peuple n'est pas au fond plus satisfaisante que celle qui livre les peuples au pouvoir arbitraire d'un ou de quelques hommes, et qu'elles ne font qu'établir, sous des formes différentes, l'empire de la force ou le despotisme.

D'après toutes ces considérations, je suis intimement con-

vaineu que l'ouvrage du docteur Lingard est, je ne dis pas plus dangereux que les écrits des philosophes du dix-neuvième siècle ( car ceux-ci, malgré de grandes erreurs, servent, sans le vouloir, la cause catholique), mais plus propre à égarer le jugement des catholiques pen instruits que tout ce que les vieux philosophes du siècle précédent avoient écrit touchant le Pouvoir spirituel et son action sur le monde. Leur haine fanatique contre le christianisme, la violence de leurs déclamations. avertissoient leurs lecteurs de se tenir en garde contre leurs assertions; mais, dans l'ouvrage du docteur Lingard, le caractère honorable de l'auteur, le sacerdoce dont il est revêtu. le service qu'il a rendu aux catholiques anglois, son érudition de détails, son langage décent et mesuré, tout concourt à faire illusion sur des erreurs anti-catholiques et anti-sociales qu'il s'obstine à perpétuer parmi les croyants, en face de l'incrédulité qui s'en moque et qui auroit honte de les soutenir encore.

Je ne suis pas le premier à signaler le caractère affligeant de cette production. On en a fait récemment une édition françoise à Lonvain, à laquelle M. L. F. de Robisno de Borsbeeck, fondateur de la Société catholique des Pays-Bas pour la propagation des bons livres, a cru nécessaire de joindre des notes pour corriger, autant que cela étoit possible, des erreurs qui l'ont justement alarmé. Je regrette de n'avoir pas en ce moment sous la main ce travail, qui honore la foi, la science et le zèle de son respectable auteur; mais si je ne puis en rendre dre compte aujourd'hui, je présume que le Mémorial ne tarque dera pas de s'acquitter de ce devoir, et de recommander cet antidote aux lecteurs de cette histoire imprudemment vantée.

Si les catholiques anglois, dont les applaudissements, répétés parmi nous, ont fait la réputation de cet ouvrage, n'ont pas été choqués de sa dangereuse tendance, il ne faut pas s'en étonner. Ils sont eux-mêmes sur une pente très-dangereuse ; un désir ardent de leur émancipation politique les entraîne à se rapprocher, à quelques égards, des protestants, en leur

saisant des concessions de doctrine. De là ces déclarations sur L'autorité du Saint-Siège, relativement à des points sur lesquels des évêques catholiques ne doivent s'expliquer qu'après avoir consulté le Viceire de Jésus-Christ, dont aucune église ne peut borner arbitrairement l'autorité : de là cette lettre de M. Doyle sévêque en Irlande, qui a été rendue publique, et qui renferme des thoses si étranges qu'on est obligé de se redire sans cesse, en la lisant, qu'elle a été réellement écrite par la main d'un évêque catholique. Il est triste qu'au moment où des opinions funestes sont à la veille d'être presque entièrement extirpées du paysipu elles étoient le plus enracinées, elles poussent des rejetons dans une contrée où la foi des catholiques s'étoit conservée dans toute sa vigueur et toute sa pureté, et qu'elles semblent prêtes à s'y relever bien plus dangereusement. Car le gallicanisme, qu'on soutenoit, en France pour flatter les rois, n'y avoit pas eu pour effet, du moins immédiat, de rendre moins vive la lutte contre les protestants. Mais ceux qui inclinent en Angleterre vers les opinions gallicanes ne les adoptent que pour complaire au protestantisme. Il n'est personne qui ne voie que cette disposition est bien plus périllense, et, si les catholiques anglois étoient malheureusement destinés à passer, comme nous, par toutes les phases du gallicanisme, plus affaiblis que nous dès le principe, ils n'auroient pas la même force pour résister long-temps à cette terrible épreuve. Voilà aussi pourquoi l'histoire du docteur Lingard, dangereuse parielle-même, est bien plus dangereuse encore dans cette disposition des catholiques anglois : aucun ouvrage n'est plus propre que le sien à la favoriser ; il hâtera, dans la Grande-Bretagne, les progrès du gallicanisme, dont le germe, déposé dans quelques séminaires de ce pays par des professeurs françois lors de l'émigration , s'y développe déjà rapidement, et si l'on n'y prend garde, les esprits seront préparés sans hruit à renouveder, lorsque les intérêts politiques leur paroîthont l'exiger, une insurrection bien autrement décisive que celle de 1682. Aussi plus j'y réfléchis, plus je domeure persuadé qu'à Rome et ailleurs on a mis à l'index des ouvrages moins nuisibles que cette histoire, dans l'état actuel des esprits.

Telles sont, monsieur le Rédacteur, les premières réflexions que j'ai eru devoir vous adresser a ce sujet. Je pourrai ensuite fortifier ces considérations générales par une série de preuves particulières, à moins toutefois que vous n'aimiez mieux vous charger vous même de ce travail.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

Un de vos correspondants.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LA LITTÉRATURE ET LES BEAUX-ARTS.

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable.

Ce beau vers de Boileau n'est pourtant qu'une imitation assez pâle du principe de Platon: Pulcunum, splendon vent. Le Beau, c'est la splendeur du vrai. Principe sublime, évident en luimême, vérifié dans tous les âges par les rapports constants qui ont toujours régné entre les littératures et les doctrines religieuses et philosophiques des peuples, et seul propre, selon nous, à verser la lumière sur toutes les grandes questions qui ont partagé et qui partagent encore aujourd'hui le monde littéraire. Nous n'entreprendrons point ici de traiter dans toute son étendue la grande question du romantique et du classique. Cette tâche, sera remplie par une plume plus exercée que la nôtre. Nous nous bornerons à établir quelques vérités qui nous semblent devoir être supposées par quiconque voudra envisager setté dispute sous son véritable point de vue.

. Et d'abord, il est bien évident qu'en partant de neue prin-

cipe, il faut de toute nécessité proscrire de la littérature tout ce qu'il y a de faux dans le paganisme, et reconnoître que les absurdités de la mythologie, qui jouent un si grand rôle dans nos classiques, n'ont pu que retarder la marche du génie dans la carrière du Beau. Je n'ignore point ce qu'on a dit et ce que répéteront peut-être encore long-temps ceux qui prétendent que l'esprit humain, sous Louis XIV, est parvenu à la demière limite où il lui soit donné d'atteindre, et qui ne veulent plus lui permettre que de tourner incessamment dans le cercle plus ou moins étroit tracé autour de lui par les grands écrivains du dixseptième siècle. On a dit et l'on répétera sans doute que la littérature et les arts ne peuvent pas se passer du merveilleux, que le christianisme est trop sévère pour s'allier aux jeux de l'imagination, et qu'il faut par conséquent de toute nécessité recourir au merveilleux mythologique. Sans doute, si l'on ne considère la littérature et les beaux-arts que comme des jeux frivoles destinés seulement à nous precurer quelques plaisirs épliémères et stériles, sans doute peu importera que vous ayez recours à la vérité ou au mensonge; tout sera bon, pourvu que vous amusiez vos lecteurs. Mais aux yeux de la saine philosophie, l'objet de la littérature et des beaux-arts ne doit pas être seulement de nous amuser. Non, non; l'homme de génie a sur la terre une mission bien plus haute à remplir. La destination naturelle de la littérature, c'est de remuer les cœurs, c'est de les captiver, et, s'emparant ainsi des volontés, de disposer des hommes en souveraine maîtresse pour les rendre meilleurs et plus heureux. Or, pour atteindre un aussi grand but, deux conditions sont nécessaires et suffisent. Il faut: 1°. que l'influence de la littérature sur la société soit tout employée au perfectionnement des mœurs privées et publiques; 26. que cette influence soit portée au plus haut degré possible. Nous essaierons de démontrer qu'une littérature fondée sur le christianisme peut et peut seule remplir dans toute leur étendue ces deux conditions: Mais, auparavant, nous croyons devoir faire quelques réflexions sur la nature du Beau littéraire; car, dans ce siècle de lumière, toutes les connoissances où le cœur humain se trouve intéressé ont été tellement obscurcies et dénaturées, qu'il faut, de toute nécessité, pour établir quelque chose de solide et se faire comprendre, en revenir aux premiers élémente.

La capacité du cœur humain est infinie. C'est ce qui fait qu'il est impossible d'exercer sur lui une grande puissance, tant qu'on ne lui présente que des objets bornés et considérés comme tels. Dans la vague multiplicité de ses désirs, c'est l'infini, c'est Dieu qu'il recherche partout, et, le plus souvent, à son propre insu. Ce n'est donc qu'en lui présentant sous mille et mille faces diverses l'image de l'infini, qu'on peut être assuré de le ravir et de le maîtriser. Aussi tous les passages des anciens et des modernes qui ont été le plus admirés dans tous les temps, ne sont jamais, en dernière analyse, que des manières différentes de transporter nos âmes de l'ordre relatif et borné à l'ordre infini et absolu. Le fameux Moi! de Médée, qu'est-il autre chose qu'une créature s'attribuant, dans le délire de l'orgueil, l'une des perfections incommunicables de Dieu, qui seul peut se suffire à luimême. Le Qu'il mourût du vieil Horace n'est de même que l'expression du dévouement et du courage portés au-delà de toute limite et jusqu'à ce dernier point où se trouve, dans la mort, l'immortalité. Il seroit facile de ramener à ce type universel un plus grand nombre de passages, et de montrer comment les plus douces peintures de la vie pastorale ne sont que les images d'un bonheur et d'une paix qui n'est point ici-bas et que le Ciel nous révélera; comment les tableaux les plus terribles ne répandent dans nos cœurs ce sentiment d'effroi que l'auteur a voulu produire, qu'autant qu'ils réussissent à frapper nos esprits par l'idée de maux sans bornes et sans remède, tels qu'il n'en est point sur la terre; comment enfin tout ce qu'il y a de parfait dans les plus beaux monuments de la littérature et des arts. n'atteint précisément la perfection qu'en dépassant la réalité, ou plutôt (car j'ai dit tout le contraire de ce qu'il falloit dire),

en réveillant consusément dans notre âme, à l'aide des figures de ce monde, qui sont vaines et qui passent, le sentiment des réalités éternelles.

Voilà ce que n'ont compris ni M. Cousin, ni M. S. D., l'un des rédacteurs du Journal des Débats, qui paroît être son élève; et les deux passages suivants, que nous prenons, l'un dans la première leçon donnée en Sorbonne par M. Cousin le 17 avril dernier, l'autre dans un article des Débats du 11 août, nous semblent propres, par les contradictions qu'ils renferment, à jeter du jour sur cette matière.

« Dans le monde des formes, nous dit M. Cousin, la beauté » ne se montre que d'une manière qui, en nous la révélant, la » voile et la défigure... Le plus bel objet du monde a ses dé-» fauts; la plus charmante figure a ses taches. Par combien de » tristes détails ne tient-elle pas encore à la matière! L'héroisme » lui-même, la plus grande et la plus pure de toutes les beautés, » l'héroïsme, vu de près, a ses misères. Tout ce qui est réel est » mélangé et imparfait. Toute beauté réelle, quelle qu'elle soit, » pâlit devant l'idéal de beauté qu'elle révèle. Que fait donc » l'homme ? Ce qu'il fait, Messieurs ? après avoir renouvelé la » nature et la société primitive par l'industrie et les lois, il refait » les objets qui lui avoient donné l'idée du beau sur cette idée » même, et les refait plus beaux encore. Au lieu de s'arrêter à » la contemplation stérile de l'idéal, il crée pour cet idéal une » nature nouvelle, qui réfléchit la beauté d'une manière beau-• coup plus transparente que la nature primitive. La beauté de » l'art est supérieure à la beauté naturelle de toute la supério-» rité de l'homme sur la nature. Et il ne faut pas dire que cette » beauté n'est qu'une chimère, car la plus haute vérité est dans \* la pensée; ce qui réfléchit le mieux la pensée est ce qu'il y a s de plus vrai, et les ouvrages de l'art sont par là bien plus vrais » que ceux de la nature. »

Et M. S. D., fidèle aux mêmes principes, nous dit : « L'art » seul cependant, l'art qui ajoute, qui retranche, qui crée,

» laisse de longues et profondes émotions. La fidélité du coniste n amuse un instant, mais s'oublie vîte. Ce qui plaît dans la » copie, c'est le talent du peintre qui a su attraper la ressem-» blance. La ressemblance constatée, on s'éloigne pour ne plus » revenir. L'artiste au contraire attache par l'impression que » produit son œuvre, vraie, comme le sont toutes les créations » du génie, mais de cette vérité que nous saisissons en nous-» mêmes, qui nous appartient et que nous prêtons au monde » extérieur. Qu'est-ce donc que la réalité pour l'artiste? Un » fonds commun ouvert à qui veut y puiser. C'est là qu'il ren-» contre son idée première. Mais cette idée, il ne la reproduit » pas telle qu'il l'a trouvée; il la travaille, il la détache de tout » ce:qui l'enveloppe, il la conçoit, en un mot, et en la conce-» vant il la modifie. Ce n'est pas tout : son imagination l'agran-» dit bientôt; il la crée en quelque sorte une seconde fois; elle sort plus pure et plus belle des mains de son intelligence, et » commence à vivre d'une vie toute poétique. Croit-on qu'elle » en soit moins vraie? Non: mais au lieu d'être vraie aujour-» d'hui seulement, elle le sera demain, après-demain encore, » aussi long-temps qu'il y aura quelque sympathie entre les » hommes. La réalité change, et les copies qui la représentoient » se décolorent. La vérité poétique, qui va de l'âme à l'âme, » vit éternellement. »

Les vérités que ces messieurs admettent, la méprise dans laquelle ils tombent, et les absurdités qui en résultent, nous paroissent également dignes de fixer l'attention.

Et d'abord, ils reconnoissent formellement la supériorité infinie de la vérité poétique, ou du beau idéal, sur toutes les beautés du monde extérieur. Ils reconnoissent formellement que l'art seul, qui a pour objet de nous représenter en mille manières cet ineffable modèle, l'art seul peut laisser dans nos âmes de longues et profondes, émotions. Enfin ils reconnoissent (car je ne crois pas que M. Gousin soit disposé à démentir en cela son disciple), ils reconnoissent que cette vérité poétique, ce beau

idéal, a sur toutes les autres beautés le plus grand de tous les priviléges, celui de vivre éternellement.

M. Cousin auroit dû être naturellement conduit de cet idéal de beauté que la beauté créée révèle et devant lequel elle pálit . à la source originelle de toute beauté, à Dieu, qui est la beauté par essence. Il n'eût eu pour cela qu'à demeurer d'accord avec lui-même, puisque, dans un autre endroit de la même leçon, il dit : « Enchaîné dans les limites de ce monde, l'homme ne voit » rien qu'à travers ce monde, et sous les formes de ce monde; » mais, à travers ces formes et sous ces formes mêmes, il sup-» pose irrésistiblement quelque chose qui est pour lui la sub-\* stance, la cause et le modèle de toutes les forces et de toutes » les perfections qu'il aperçoit et dans lui-même et dans le » monde. En un mot, par-delà le monde de l'industrie, le » monde politique et celui de l'art, l'homme conçoit Dieu. » · Mais cette route eût mené trop loin. Il falloit donc rebrousser chemin à quelque prix que ce fût. La chose étoit pourtant difficile. En effet, au point où on en étoit, on ne pouvoit éviter de deux choses l'une, ou de reconnoître que le beau idéal, la beauté essentielle, est une grande réalité qui ne se trouve qu'en Dieu, ou de dire implicitement que le Beau, ou la vérité poétique, qui vit éternellement, et à laquelle seule il appartient de laisser dans nos âmes de longues et profondes émotions, n'est, au fond, rien du tout. Ce dernier parti est bien absurde; mais on ne pouvoit se dispenser de le prendre, à moins de voir la religion étendre son empire sur la littérature et les beaux-arts. Or c'est ce qu'il falloit éviter pardessus tout. On eut rendu, il est vrai, aux sublimes méditations du génie le seul objet véritablement digne d'elles; on ne l'eût pas fait courir sans cesse après ce qu'à la vérité on a honse d'appeler une chimère, mais que pourtant on dépouille de toute réalité; en un mot, on n'eût pas subi cette loi terrible et inévitable à laquelle l'esprit humain est assujetti dans tous ses procédés des qu'il s'écarte des règles que la vérité éternelle lui a tracées, cette loi, dis-je, qui le porte irrésistiblement à renoncer aux grandes réalités qui devoient faire son magnifique apanage, et à prodiguer en pure perte à la vanité et au mensonge tout ce que l'humanité a reçu de son auteur de plus noble et de plus précieux. N'importe. Pourvu qu'on soit dispensé de chercher en Dieu la source du Beau, et dans la religion, ou le sens commun, sa règle, on sera tous les sacrifices nécessaires. On dira même, s'il le faut, pour conroler les hommes de génie, que ce qui n'a point de réalité ne doit pas être pour cela rangé parmi les chimères, qu'entre le réel et le chimérique le vrai tient un juste milieu; et l'on appuiera cette absurdité sur cette autre, qui est le dernier excès de l'idéalisme : La plus haute vérité est dans la pensée ; principe véritablement curieux, qui, traduit en langage ordinaire, veut dire que toutes les pensées sont vraies, même les fausses, et qui a peut-être sa raison dans cette autre proposition du même auteur : Les idées ne représentent rien, absohument rien qu'elles-mêmes, laquelle, traduite à son tour, signifie que toutes les idées sont fausses, même les vraies (1).

<sup>(1)</sup> Nous n'ignorons point que ces deux propositions, dans une autre bouche que celle de M. Cousin, pourroient être entendues dans un trèsbon sens. Si l'on disoit, en effet, que la pensée humaine en général, ou autrement la pensée du genre humain. qui seule est infaillible et qui doit servir de règle à toutes les pensées individuelles, a Dieu pour objet immédiat ; que c'est en lui qu'éclaires par la parole extérieure . nous voyons toutes les vérités ; et que l'essence divine , objet unique de notre intelligence, est l'éternel archétype dont tous les objets créés ne sont que les images : on poursoit dire alors que la plus haute verké est dans la pensee, puisque tout ce qui n'est pas Dieu n'est vrai, c'est-à-dire, n'est, que parce qu'il représente la pensée de Dieu et qu'il participe de cetté manière à sa vérité et à son être. On pourroit dire aussi que les idéce ne représentent rien, absolument vien qu'elles mêmes, puisque les fidées, que nous voyons en Dieu; et qui font partie de l'essence divine, ne sont pas la copie, mais l'original éternel d'après lequel toutes choses ont été faites. Mais il est important d'observer que cette hante dootrine ne pent son

Telles sont les hautes absurdités qui découlent du système que nous combattons, et qui pourtant sont aujourd'hui, en Sonbonne, les bases de l'enseignement philosophique. Pour nous qui croyons tout bonnement, avec le gense humain, qu'il y a des pensées vraies et des pensées fausses, que leur vérité dépend de leur conformité avec la nature des choses où avec la raison de Dieu, et que le sens communiest le désnier et infaillible moyen pour distinguer cette conformité de ce qui n'en a que l'apparence : nous croyons aussi que le Beau, comme le Vrai, dès-là qu'il n'est pas une chimère, est nécessairement une réalité; et cette réalité, qui vit éternellement, nous la voyons dans l'Éternel, dans celui qui est, comme l'a si bien dit M. Cousin, la substance, la cause et le modèle de toutes les forces et de toutes les perfections que l'homme aperçoit dans lui-méme et dans le monde.

Cette vérité bien méditée peut rendre raison d'un grand nombre de mystères absolument inexplicables pour ceux qui ne la reconnoissent pas.

venir qu'au catholique qui recopnoît comme infaillible la pensée générale, ou le sens commun. Des qu'on refuse, avec M. Consin., d'imposer à la philesashia et à la penece individuelle une autorité supérieure ; ne conmissant plus, des lors, d'autre pensée que les pensées individuelles, qui s'entrebattent, et dont, par sprséquent, une partie est nécessairement fausse, on ne pent plus dire; que la plus haute vérité est dant la pensée, sans dire per la que toutes les pensées individuelles, et, par conséquent, celles qui, sont, fausses, sont vraies. Et de même, des qu'on renie le moyen général et unique par lequel nes pensées penvent participer à l'infaillibilité de celles de Dieu, et, par la même, à leur souveraine indépendance dès-lors on n'a plus auque droit de les considérer comme archétypes par rapport aux choses créées, et, dans qut état d'isolement, on ne peut plus les regarder comme vraies qu'en supposant gratuitement qu'elles représentent les objets extérieurs et qu'elles en sont des copies exactes. Ainsi dire, dans cette hypothèse, que les idées ne représentent rien, niv solument rien qu'elles mêmes, c'est dire évidemment qu'elles sont toutes Lapsees, même celles qui par lassard pourroient se trouver vraires.

Elle nous fait connoître d'abord la raison métaphysique du principe de Platon dont nous avons parlé au commencement de cet erticle : Le Beau est la splendeur du vrai ; s car elle nous fait remonter jusqu'à Dieu, qui est le centre et le lien pécessaire de toutes les perféctions. Ainsi, dans la théorie des aux-arts', comme dans toutes les autres matières dont elle rupe, la saine philosophie nous ramène aux vérités les plus es et les plus douces de notre sainte religion. Qui, le in nime le Vrai, n'est autre chose que Dieu. Et ce qui , dans us les temps, l'objet unique des recherches, des ditation des désirs de tous les hommes de génie qui ont u sur la termet qui, pour la plupart, l'ignoroient ou n'y soient pas, wassi l'objet unique de la foi et de l'amour chrétien. Et ne s'nous pas dans saint Jean que Le Christ LA VÉBITÉ (1), et ans l'épître de St. Paul aux Hébreux, l est l'a splendeur La Gloire de Dieu (2)? Mais ce n'étoit assez de consentir d'tre aimé de nous. Ce Beau ineffable, leau par essence a mé prendre à notre égard le titre d'Ex; et tous les jour du haut des Cieux, il descend sur nos els, afin de s'uni reporellement à nous, et d'accomplir à la lettre ce qu'ent écrit dans la prophétie de Zacharie : let qu'est-ce que le Beau du Seigneur. sinon le froment des élus et le vin qui produit les vierges (3). »

Le même principe peut seul nous expliquer pourquoi la religion dans tous les pays est le premier objet des beaux-arts. Ce fut elle-qui alluma sur la terre les premiers feux du génie; le génie à son tour lui consacra ses premiers fruits; et les succès qu'il obtint furent tels qu'ils ont peine aujourd'hui à trouver

<sup>(1)</sup> Christus est veritas. I Joan., v, 6.

<sup>(1)</sup> Qui cum sit splendor gloriæ, et figura substantiæ ejus. Hebr., 1, 3.

<sup>(3)</sup> Quid enim bonum ejus est, et quid pulchrum ejus, nisi frumentum electorum, et vinum germinans virgines. Zach., 1x, 17.

croyance parmi nous. C'est que le génie des beaux-arts n'est autre cliose que le talent d'émouvoir et d'entraîner les cœurs, or qui ne peut se faire qu'en leur offrant pour attrait, sous un point de vue ou sous un autre, leur véritable objet, qui est. l'infini ou Dieu. Ainsi la religion est l'élément naturel du génie, et il n'est pas étonnant qu'il lui ait dû ses premiers et ses plus prodigieux succès.

Quand il voulut traiter des sujets moins élevés, il sentit parfaitement la nécessité indispensable d'employer encore le même mobile. De là naquit le merveilleux poétique, qui n'est autre chose que l'intervention, soit directe, soit indirecte, de la Divinité dans les affaires humaines. Le besoin du merveilleux est la démonstration la plus éclatante du rapport intime que la littérature et Jes beaux-arts ont avec la religion. Tout le monde, sans exception, convient que la littérature ne peut se passer du merveilleux. Je dis tout le monde, sans exception; et cela, peut-être, paroîtra d'abord paradoxal, puisqu'il existe une classe de théoriciens qui soutiennent expressément que la littérature peut se passer du merveilleux. Mais cette prétention n'est que dans les termes. En effet ; le merveilleux littéraire ne consiste pas seulement dans l'intervention explicite des puissances surnaturelles dans l'action d'un poème (et c'est uniquement de cette intervention que la nécessité est contestée). Il est évident qu'il y a emploi du merveilleux partout où il est fait usage de la notion de la Divinité comme moyen littéraire. Or ceux qui nient que les puissances surnaturelles doivent être nécessairement employées comme machines poétiques, ne peuvent du moins se refuser à admettre que les perfections des objets que la littérature et les beaux-arts ont pour but de nous représenter, doivent être non seulement exagérées, mais portées au plus haut degré possible, en un mot, comme l'a dit presque en propres termes M. Cousin, qu'elles doivent être refaites sur le modèle du beau idéal.

Il y a plus : la littérature, pour produire tout son effet, est obligée de déifier les objets des affections qu'elle veut nous faire partager; c'est ce qu'on peut observer à chaque instant dans presque tous les genres de poésies, mais surtout dans les romances modernes, où les termes de divinité et d'adorat tion sont prodigués sans cesse en l'honneur de la personne chantée. Ce besoin de la littérature a, comme nous l'avons déjà dit, sa cause nécessaire dans le fond de notre cœur. qui sent, quoique d'une manière confuse, qu'un objet ini fini est seul capable de le contenter, et, par conséquent, seul digne de son amour: Au reste, prise en elle-même, et abstraction faite de ses applications vicieuses, cette tendance générale à diviniser les créatures objets de nos affections est fort loin de mériter le blâme. La religion, en effet, n'est pas autre chose que l'humanité divinisée; et le Fils de Dieu n'estivene sur la terre et ne s'est revêtu de notre nature que pour nous rendre, tous tant que nous sommes, participant de sa divinité (1), et faire de nous ses cohéritiers et ses membres (2). C'est pourquoi il nous est non seulement permis, mais commande de nous regarder réciproquement comme des dieux.

Ainsi donc, amis et ennemis, chrétiens, paiens, philosophes; tous sont, au fond, d'accord pour reconnoître l'indispensable nécessité du merveilleux dans la littérature et les beaux-arts. Or, pour en faire usage, dès l'origine deux voies se présentèrest à l'homme, celle de la vérité et celle de l'erreur. La première consistoit à chercher, à saisir les innombrables rapports qui hent nécessairement chaque sujet particulier avec l'ordre éternel et absolu, à mettre ainsi chaque chose à sa véritable place, et à réaliser dans les arts les magnifiques splendeurs du vrai.

<sup>(1)</sup> Divinæ consortes naturæ. II. Petr., 1, 4.

<sup>(2)</sup> Cobseredes autem Christi. Rom., v11, 17. Membra sumus corporis ejus. Eph., v, 30.

De cet ordre d'idées, mille et mille sois plus sécond et plus yaste que les fictions compables qui ont presque tout envahi. de ce fonds inépuisable des réalités sublimes, jaillit la source immortelle des sentiments profonds et purs, fleuve de vie d'où procède tout ce qui excita jamais l'admiration et l'enthousiasme. Si le génie humain n'eût marché que dans cette route, il eût rempli sa destination divine, dont, au milieu de ces plus grands forsaits, il conserve encore le souvenir. Il eût conduit les hommes, par l'attrait du plaisir, à la vérité et au bonheur. Mais il fut infidèle à cette grande vocation. Il en coûtoit trop à l'homme, dégénéré et coupable, de contempler sans cesse la vérité éternelle qui lui rappeloit d'une manière si puissante. avec la règle inflexible du devoir, l'affreuse difformité du mal vers lequel l'entraînoit son penchant. Pourtant il lui falloit du merveilleux, car l'homme ne pourra jamais s'en passer. Après avoir renoncé aux merveilles véritables que les traditions primitives lui présentoient, il en fabriqua d'autres à sa manière. Il lui falloit un Ciel; il en fit un sur une montagne de Thessalie. Le chef d'une colonie égyptienne fut pour lui le maître du tonnerre. Et le fruit du commerce impur de cet homme avec une certaine Latone remplaça dans des chants sacriléges l'Esprit d'amour inspirateur des prophètes.

(La suite à un prochain Numéro.)

CHRONIQUE DE LA RÉVOLUTION DU PORTUGAL, DE 1820 A 1826.

(Quatrième article.)

1826.

Nouveau triomphe du parti révolutionnaire. — Résistance générale. — Guerre civile. — Querelle faite à l'Espagne. — Invasion du Portugal par une armée angloise.

- 3 Mai. Don Pedro, empereur du Brésil, nomme les pairs du royaume de Portugal, quoiqu'il en eût abdiqué la couronne et que la constitution ne sût encore ni publiée ni jurée. Il ordonne aussi de procéder immédiatement à l'élection des membres de la chambre des députés.
- re. Juillet. Sir Charles Stuart, tour à-tour ambassadeur d'An-, gleterre et du Portugal, apporte la charte de don Pedro à Lis-home. Elle y est reçue avec un morne silence que les journaux appellent tranquillité.
- 1x Juillet. Le ministre des affaires étrangères en Portugal, M. le comte de Porto-Santo, excellent royaliste, donne sa démission.
- 13 Juillet. La régence, peu empressée jusqu'ici de promulguer la constitution, le fait enfin le 13 juillet. Elle engage le peuple à la tranquillité, et fixe la prestation du serment au 31 juillet.

Sir Charles Stuart est rappelé par sa cour, mesure par laquel'e l'Angleterre veut prouver qu'elle n'a ni provoqué ni approuvé la constitution importée du Brésil. Nous croyons en effet que ce reproche est mai fondé, et qu'en ce genre on attribue trop à l'Angleterre, comme s'il n'y avoit pas des francs-maçons et des jacobins ailleurs. Que le cabinet britannique ait désiré d'affermir la séparation du Brésil, de trouver un prétexte d'occuper le Portugal, de prolonger les embarras de l'Espagae et de la forcer à reconnoître l'indépendance de ses colonies, cela se peut; mais il pouvoit égalament

atteindre ce but sans constitution, moyennant une reine âgée de sept aus et eme régence dévouée. Les journaux anglois disent eux, mêmes que c'est du calicot, et non des constitutions, que dans sa détresse l'Angleterre doit exporter (x).

Des proclamations royalistes sont répandues en faveur de l'Infant don Miguel, que l'on regarde, après l'abdication de son frère, comme roi légitime du Portugal.

si Juillet. Le gouverneur militaire de Chavès fait arrêter de nuit, donc contrairement à la constitution, grand nombre de personnages importants, suspectés d'indisposer le peuple contre la constitution. Il les nomme des factieux, et assure que leur cri de ralliement est: Vive l'Espagne et le Roi absolu! Mort aux Anglois, aux constitutionnels et à ceux qui jurerons la constitution.

2 Août. Des troubles éclatent dans la province de Tras-los-Montes et dans celle d'Alentejo au sujet du serment à la constitution, serment qui ne devoit être prêté que par les trois ordres de l'état et non par tous les individus. Le 24° régiment d'infanterie se soulève à Bragance, le 15° à Estremes, le 2° de cavalerie à Villaviciosa, quoique la constitution les déclare essentiellement obéissants, et ils passent en Espague avec armés et bagages, caisse, musique, et le corps des officiers.

3 Août. Nomination d'un ministère libéral à Lisbonne: aux affaires étrangères M. Almeyda, ci-devant membre des cortès, resusé comme ministre de Portugal par la cour de Vienne, et connu à Paris par ses liaisons intimes avec le parti libéral; à la guerre M. Saldanha d'Oliviers Daun, gouverneur très-constitutionnel d'Oporto; et aux sinances M. Braancamp, aucien membre des cortès et pareillement sort attaché aux principes dits constitutionnels.

Id. Le marquis de Chavès sait une proclamation en saveur de l'Insant don Miguel; la princesse régente eu publie une autre à Lisbonne où elle annouce qu'elle exécutera et fera exécuter l'immortel code constitutionnel qu'a donné son auguste frère le roi don l'edro IV, dont le nom glorieux est répété avec admiration et respect dans l'Amérique, dans l'Europe et dans le monde entier.

4 Aout. Les domestiques et marmitous des cuisines royales sont.

<sup>(</sup>i) Globe and Traveller.

appelés par le ministre de la maison du Roi à se rendre au paleis d'Ajuda pour prêter serment à la constitution (1). Apparemment les marmitons sont aussi un des trois ordres de l'état. Au moins sont ils plus utiles à la société que l'école des francs-maçons.

Le Nonce du Pape, l'ambassadeur d'Espagne et le ministre de Russie ne se rendent pas à la cour lors de la prestation du serment à la charte. Les cocardes révolutionnaires reparoissent dans les rues, où l'ou insulte les prêtres et les moines. En revanche de nouveaux mouvements royalistes éclatent à Oporto, à Evora, à Elvas, à Chavès et à Bragance (2).

- 4 Août. Les Portugais qui se trouvent à Paris prêtent serment à la charte constitutionnelle, prestation qui est elle-même anticonstitutionnelle, puisque la charte ne devoit être jurée que par les trois ordres de l'état. On remarque dans le nombre de ces Portugais plusieurs personnages fort connus depuis la révolution : deux anciens députés aux cortès., deux ex-ministres de la constitution, Ferreira, et Pamplona, comte de Subserra, Sepulveda, fameux gouverneur de Lisbonne, et qui tous avoient également juré la constitution des cortès. En revanche M. Gomez, simple chargé d'offaires de Portugal à Madrid, envoie sa démission.
- 16. Août. Le gouverneur de Tras-los-Montes mande que les insurgés paroissent découragés parce qu'on les désarme en Espagne, et qu'ils n'y reçoivent pas l'assistance qu'on leur avoit promise. Néammoins une grande partie de la population émigre en Espagne.
- 23 Août. Une conspiration contre la charte éclate même dans la garde de police à cheval de Lisbonne. On l'accuse d'avoir voulu établir l'absurde système de l'absolutisme qui, dit on, n'a jamais existé en Portugal, et proclamer un nouveau roi et une nouvellé régence. L'article officiel n'ose pas dire quel roi et quelle régence, de peur que le public ne trouvât pas le crime si extraordinaire. Quatre compagnies de la cavalerie de police sont désarmées, et il est enjoint à la cour criminelle de procéder sans délai à l'enquête et au jugement de la conspiration. L'intendant-général de la police du royaume est remplacé par un ardent constitutionnel.

Arrêté provisoire de la régence contre la liberté de la presse ; en.

<sup>(1)</sup> Avis officiel contenu dans la gazette de Lisbonne du 3 août.

<sup>(2)</sup> Étoile du 19 août.

dépit de constitution, nul écrit ne peut plus paroitre sans une permission préalable.

- Etablissement d'une commission pour rétablir dans leurs grades tous les officiers destitués en 1823, après la chute de la constitution des cortès. Ils sont en effet réintégrés peu de temps après. En revanche on déstitue des officiers et deux colonels dits infantistes, c'est-à-dire royalistes.
- a Septembre. La gazette officielle de Lisbonne contient un long article du Constitutionnel en faveur de la charte portugaise.
- Id. Etablissement de douze censeurs chargés d'examiner tous les ouvrages, spécialement les journaux et les pamphlets. On ajoute que si ce nombre ne suffit pas, il en sera proposé d'autres. (Étoile, 19 sept.)
- 4 Septembre. Les Portugais résidants à Madrid refusent de prêter serment à la charte. Ils veulent auparavant en connoître les dispesitions; mais le nouveau chargé d'affaires de Portugal ne peut leur en montrer le texte, qu'il ne possédoit pas lui-même. (Étoile, 15 sept.)
- 6 Septembre. Des troubles plus ou moins violents éclatent dans les villes de Guimaraes, Monforto, Braga et Vianna de Minho. Le 94 régiment de cavalerie se soulève aussi contre la constitution, et la garnison d'Almeida, composée du 11º régiment d'infanterie, passe tout entière dans la Vieille-Castille.
- 12 Septembre. Nomination d'une commission de tachygraphes chargés de recueillir les séances des cortès et d'en transmettre le compte rendu aux différents journaux. Dans l'intervalle des séances, le tachygraphe en chef, largement payé, sera tenu de faire un cours public et gratuit de son art.
- 20 Septembre. Décret contre ceux qui veudent les journaux dans les rues et dénigrent le gouvernement.
- 27 Septembre. Décret de la princesse régente qui ordonne de mettre immédiatement le séquestre sur les biens de tout ecclésiastique, militaire ou paysan, qui sortira du Portugal sans autorisation. La liste des émigrés sera envoyée sans délai au gouvernement, et tout fonctionnaire qui négligera de les faire connoître sera destitué sui le-champ. Voir l'article de la constitution qui garantit à tout citoyen la liberté de sortir du royaume en emportant ses propriétés,

et la proclamation de la régente qui promet d'exécuter et de faire exécuter cette constitution.

Vienne la charte constitutionnelle, qu'il n'a probablement jamuis lue. Trois semaines après, ses fiançailles avec sa nièce l'Infaute dona Maria da Gloria ont lieu dans la même ville.

4-10 Octobre. Elections des députés pour la chambre à Lisbonne, Oporto et autres villes du royaume. Tout le parti révolutionnaire ou macounique qui avoit régné sous les cortès de 1812, est derechef porté au pouvoir suprême. Presque tous les membres nonmés sont des avocats et professeurs, députés ci-devant aux cortès, auxquels le Constitutionnel de Paris prodigue les plus grands éloges, et dont il vante les antécédents.

13 Octobre. Une insurrection appuyée par le 14° régiment d'infanterie et le 4° de chesseurs, éclate dans les Algarves sous le commandement du marquis d'Abrantès. Elle proclame don Miguel roi absolu, et reconnoît la reine veuve pour régente. Le ministre de la guerre marche avec six obus et 2700 hommes de troupes contre ces insurgés qui sont dispersés, et 900 d'entre eux fuyent en Espagne où on les désarme.

La princesse régente, assimilant la charte à l'Église chrétienne et don Pedro à Jésus-Christ, assure, dans une réponse à la municipalité de Beja, que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre la charte constitutionnelle donnée par son frère bien-aimé, l'incomparable roi et seigneur don Pedro IV. Nous le croyons sans peine; car à coup'sûr les portes de l'enfer ne s'élèveront pas coutre cette charte. Reste à savoir si elle tiendra également contre les puissances du Ciel.

- . 18 Octobre. Deux cents soldats de la marine de l'escadre anglaise, précurseurs d'un secours plus considérable, sont débarqués à Lisbonne pour servir de garde à la princesse régente.
- 25 Octobre. Avis officiel publié à Lisbonne que le roi d'Espagne a ordonné aux gouverneurs de la Galice, de la Vieille-Castille et de l'Estramadure, de remettre aux autorités portugaises les armes et chevaux des insurgés Portugais.
- 30 Octobre. Première séance des cortès. La princesse régente dit dans son discours d'ouverture, « que le Pertugal ne connut ja-

- mais que la monarchie représentative; qu'il a fleuri plus tard à » l'ombre d'un gouvernement complètement représentatif, renou-
- » velé aujourd'hui par des institutions sages et stables, et que des
- » hommes pervers et traîtres ont à peine réussi à entraîner contre
- > ces institutions quelques individus foibles ou imprudents. » Enfin
- elle annonce un code civil et criminel, un système municipal, des administrations provinciales, la prospérité de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et recommande aux cortes de porter leurs, soins sur l'éducation et l'instruction publique.
- 4 Novembre. La chambre, dans sa première séance, refuse l'adoption d'un réglement proposé par le ministère, et l'adresse rédigée par l'évêque de Viseu, en réponse au discours de la régente, est conçue dans des termes beaucoup moins philosophiques que le discours lui-même.
- n Novembre. Rapport du ministre des finances sur un déficit de deux millions et demi de reis; ou quinze millions de francs. La proposition de proclamer don Pedro roi légitime du Portugal est écartée, mais en revanche on adopte par acclamation celle de lui ériger un monument avec l'inscription: Au Restaurateur des liabertés publiques, la nation reconnoissante. On se rappelle que Louis XVI aussi sut proclamé Restaurateur de la liberté.
- 11 Novembre. Une conspiration royaliste est découverte à Oporto. Le gouverneur fait intercepter et ouvrir les lettres des réfugiés. Portugais, quoique la constitution garantisse comme inviolable les secret des correspondences; personne ne réchame le moins du monde contre cette violation de la cherte.
- 13 Novembre et suivants. La chambre des pairs décrète que les fils aînés des pairs auront de préférence les places réservées au public dans les tribunes et les galeries. Ajournant d'ailleurs les travaux législatifs, elle s'occupe d'un grand nombre de motions patriotiques; du monument à élever à don Pedro; d'un conseil militaire pour juger tous les ennemis de la charte, quoique cette charte même interdise les tribunaux particuliers; de l'établissement d'une garde nationale pour garder les francs-maçons; de la formation de sociétés d'agriculture, composées comme ailleurs de gens qui n'entendent rien à l'agriculture, mais destinées à rendre les cultivateurs favorables à la révolution, en leur préchant l'inconvé-

pient de payer leurs dettes et de chômer les dimanches et les fêtes : de plus, la chambre s'occupe d'un registre de parchemin où sont inscrits les noms des pairs, et de l'uniforme des députés et des garçons de bureau.

. 21 . 24 Novembre. Sur ces entressites les émigrés Portugais. reunis sur le territoire espagnet, gens faibles ou imprudents selon le discours de la princesse, rentrent en Portugal sur trois colonnes. par les provinces de Tras-los-Montes et de Beira : ils s'emperent de Bragance, de Chaves, de Miranda, de Viseu, et avancent jusques. près de Porto et de Combre, proclamant don Miguel roi légitime de Portugal, la reine-mère ségente, et établissant une régence provisoire. « En cas, disent-ils, que leur auguste seigneur don Miguel » vînt à mourir sans enfants légitimes, ils reconnoissent pour son • successeur et pour souverain du Portugal et des autres possessions » du Portugal, S. A. R. la princesse de Beira, dona Maria Thérèse, » sœur aînée de don Miguel (1); et en cas qu'elle meure, son fils " l'Infant de Bragance de Bourbon , né en:1811 , Portugais de sang, » de naissance et par le contrat de mariage. » De plus, ces insurgés jurent « de défendre jusqu'à la mort tous ces droits sacrés et de ne » jamais reconneître d'autres états usurpés ou envahis de force et » entièrement opposés aux lois fondamentales du royaume, lois qui n lient également les sujets et les souverains (2). »

Dès avant cette époque l'Angleterre avoit fait au roi d'Espagner une querelle semblable à celle du loup et de l'agneau. « Vous me troublez l'eau; c'est vous qui êtes la cause de cette irruption des émigrés portugais; vous attaquez le Portugal. — Mais, reprenoit l'Espagne, les troubles viennent de chez vous, c'est moi qui en souffre: vous savez bien qu'ils me déplaisent et que je ne les ai pas provoqués. — Si ce n'est pas vous, lui réplique-t-on, c'est donc votre frère ou quelqu'un des vôtres; vos gouverneurs et vos sujets sont favorables à mes ennemis; et bref, je vous en rends respousable, parce que tel est mon bon plaisir et que j'ai envie de m'emparer de vos possessions. » Il est à remarquer que la régence de Portugal avoit à plusieurs reprises (le 16 soût, le 13 octobre; le 25 octobre) for-

<sup>(1)</sup> La Régente actuelle est le quatrième enfant du roi Jean VI , et a deux saurs ainées.

<sup>(2)</sup> Voyez le texte de ce serment dans l'Étoile du 5 décembre.

mellement et officiellement annoncé que les insurgés Portugais étoient désarmés en Espagne, et que des ordres avoient été donnés aux gouverneurs des provinces limitrophes de remettre les armes et les chevaux de ces insurgés aux autorités portugaises. Maintenant on reproche au roi d'Espagne l'inexécution de ces ordres, et on l'accuse d'avoir provoqué et secondé l'invasion du Portugal. Or, l'une ou l'autre de ces assertions doit nécessairement être fausse. Il est vrai qu'on pourroit demander encore en vertu de quel droit des gens le roi d'Espagne étoit obligé de ne pas recevoir les émigrés portugais sur son territoire, mais de les v désarmer et de les empêcher de rentrer dans leur patrie? Etoit-il donc le gendarme des cortès portugaises, devoit-il faire la police pour elles, devenir l'allié des révolutionnaires ses ennemis, et suppléer à leur propre impaissance? Si la défense personnelle des émigrés ou leur aggression du Portugal étoit un délit, c'en étoit un contre les cortès de Lisbonue et non contre le roi d'Espagne, dont elle ne blesse point les droits, et qui n'est point tenu de réprimer pi de venger l'inius faite à un autre. En temps de paix même, et entre des puissances amies, il faut un cartel pour l'extradition des déserteurs réciproques, et à défaut de cette convention spéciale on ne livre ni leurs personnes. pi leurs armes et chevaux, pas plus qu'on ne remet des marchandises entrées par contrebande, des esclaves fugitifs, ou des prisonmiers échappés de la captivité militaire. C'est à la puissance lésée de veiller elle-même à l'exécution de ses ordres et de faire respecter ses droits ou ses prétentions, si elle le peut. Enfin nul, et un roi moins que tout autre, n'est responsable des actes ou des négligences de ses subalternes, encore moins de ceux des simples particuliers, surtout lorsqu'il n'a ni pouvoir de les empêcher, ni intérêt à le faire. Il n'est pas de guerre en Europe ou ailleurs dans laquelle des individus sujets d'un autre prince ne prennent parti pour l'une ou l'autre puissance belligérante, selon leur goût et leurs intérêts : ils entrent au service de ces puissances et les secondent de diverses manières, sans qu'on y trouve rien à redire, sans que personne en rende leur souverain responsable. Quand pour une cause toute pareille à celle des royalistes portugais, les émigrés françois se rassemblèrent à Coblentz, on n'a pas accusé l'électeur de Trèves d'attaquer la France : pour lui en faire un crime, les gouvernants révolution-

naires eux-mêmes, plus modérés que ceux de Lisbonne, attendirent du moins qu'ils fussent devenus les plus forts, et en définitive pourtant ce prince n'a pas été plus maltraité que d'autres qui, par une prudence méticuleuse, avoient fléchi sous les exigences des jacohins. Dans la guerre actuelle entre les Turcs et les Grecs ne voit-on pas des François et des Anglois servir les uns chez les Grecs, et les autres char le pacha d'Égypte. D'une part, des comités grecs envoient aux révoltés moréotes des officiers et des soldats, de l'argent, des vivres et des munitions; de l'autre, quand le Reis-Essendi se plaint seulement qu'il ait à combattre plus d'Anglois que de Grecs, et que l'amiral Cochrane arbore même le pavillon anglois, M. Strafford-Camping, parent du ministre, lui répond que ces Anglois sont au service des Grecs et non de l'Angleterre. Eh bien! les Espagnols entrés en Portugal avec le marquis de Chavès ne sont - ils pas aussi au service des Portugais? M. Agier a révélé à la chambre des députés qu'on enrôle à Paris des officiers et des soldats pour les Turcs. Lord Cochrane n'est-il pas le grand amiral des Grecs, le général Church leur, généralissime, sans que la Porte-Ottomane accuse l'Angleterre on la France d'une aggression? Une puissance comme l'Angleterre, qui se vante de son respect pour la liberté individuelle, devroit savoir que les sujets d'un roi ne sont pas des esclaves attachés à la glèbe, qu'ils peuvent par conséquent servir tels maîtres qu'ils veulent, et que leur fait n'est pas celui de leur souveraip. Enfin l'Angleterre, n'a-t-elle pas donné un asile et même des pensions à tous les rebelles proscrits de l'Espagne, toléré leurs intrigues, favorisé plusieurs de leurs débarquements, qui avoient pour but de susciter de nouveaux troubles en Espagne? N'a t-elle pas depuis six ans fomenté, encouragé, secondé la révolte et la défection du Mexique, du Pérou et de la Colombie, dont l'armée se compose en grande partie d'officiers anglois? Et cela malgré les défenses formelles du voi d'Angleterre, qui n'ont pas été mieux observées que les ordres du roi d'Espagne. De quel droit vient-elle maintenant reprocher à celui-ci qu'une poignée d'Espagnols ont peut-être secondé les royalistes Portugais? Mais il paroît que de tels actes ne sont permis qu'au loup et non pas à l'agneau : l'Espagne les supporteavec résignation, et quoiqu'elle eût bien plus de droit de se plaindre d'une aggression de la part de l'Angleterre, elle passe pour coupable, parce que quelques-uns de ses sujets prêtent leur appui à la justice et servent parmi les fidèles royalistes Portugais.

La France, craignant entre l'Espagne et l'Angleterre l'éclat d'une rupture qui pourroit en entraîner d'autres, donne au roi d'Espagne des conseils d'une prudeute condescendance, et pour témoigner son mécontentement de ce que ces conseils n'ont pas été suivis dans toute leur étendue, elle rappelle vers la fin de novembre son amphassadeur de Madrid.

28 Novembre. L'Espagne intimidée fait néanmoins ce qu'elle peut, avant que l'ordre de rappel ne fût parvenu au marquis de Moustiers. M. Salmon, ministre des affaires étrangères, remet aux ambassadeurs de Russie, de Prusse, d'Autriche, de France et d'Angleterre une note portant que les réfugiés Portugais, ayant abusé de l'hospitalité généreuse qu'ils avoient reçue en Espagne; seront désarmés et qu'on les fera rentrer dans l'intérieur de l'Espagne à soixante lieues des frontières, en les séparant de leurs chefs et officiers; qu'enfin les généraux comte de Canellas et marquis de Chavès ne seront plus tolérés dans le royaume.

2 Décembre. Le ministère portagais n'en demande pas moins le secours de l'Angleterre sous prétexte d'une aggression prétendee de la part de l'Espagne, mais dans le fait contre les royalistes Portugais, qui selon le discours de la princesse régente n'étoient pourtant qu'un petit nombre d'individus foibles ou imprudents.

4 Décembre. M. Almeyda, ministre des affaires étrangères, fait aux deux chambres un rapport arrogant contre l'Espagne et contre la conduite politique de l'ambassadeur de France, qu'il suppose disgracié, quoique son rappel de Madrid tienne à des causes indépendantes de sa conduite et de ses opinions personnelles. Dans ce rapport, M. Almeyda enchérit encore sur le langage du Constitutionnel. « L'Espagne, dit-il, est dominée par une junte apostolique qui est le plus grand fléau des monarchies, la plus infâme lique contre les rois et la civilisation européenne; » d'où il résulte que les apôtres et ceux qui suivent leur doctrine; communément appelés les chrétiens, composent cette lique infâme; que l'Europe n'a pas été civilisée avant 1789, ou que dans le dictionnaire libéral le mot de civilisation est synonyme de révolution, et doit être entendu dans son sens libéral comme une civification, une opération tendant à

Calviquer des citoyens, c'est-à-dire, à changer les monarchies en républiques, gouvernées par une aristocratie de francs, maçons. Et pourtant la charte portugaise prescrit un serment de fidélité à la religion catholique, qui est aussi nommé apostolique.

- 5 Décembre. Les cortès suspendent la liberté individuelle pour trois mois et autorisent & pouvoir exécutif à suspendre et destituer les magistrats et les juges, sans observer aucune formalité constitutionnelle; mesures inconnues du temps des apostoliques et qui appartiennent sans doute aussi à la moderne civilisation européenne. Formation d'une garde de sûreté publique, c'est-à-dire maçonnique, dans toutes les villes et communes du royaume, laquelle garde est autorisée à arrêter tout individu proférant des cris séditieux ou répandant des écrits incendiaires. De tels cris et de tels écrits ne sont permis qu'aux révolutionnaires contre les rois et les gouverpements légitimes, on les appelle alors liberté de la presse, qui pour les francs-maçons est en effet la plus précieuse des libertés; mais ils ne sont pas assez bêtes pour l'accorder à leurs ennemis.
- 6 Décembre. Changement de ministère à Lisbonne. Tous les ministres, deux exceptés, donnent leur démission, et on a heaucoup de peine à en trouver d'autres, tent la terreur est grande.
- Id. Décret portant que tout individu insurgé, répandant des proclamations ou adressant des discours au peuple pour lui persuader que don Pedro (qui a abdiqué la couronne) n'est pas souverain légitime, sera jugé par une cour martiale, nonobstant toutes les lois contraires. En que n'en fait-on autant en France contre ceux qui contestent et attaquent chaque jour l'autorité légitime et hien mieux établie du roi Charles X! Les libéraux francs maçons savent bien déroger à leurs propres lois et chartes quand il le faut. Ils les établissent non pour détruire, mais pour conserver leur pouveir, et en cela ils ont raison.
- Id. Sous cette date, le Times, journal anglais ministériel, particulièrement attaché aux intérêts de M. Canning, contient des invectives furibondes tant contre l'Espagne que contre la France, Solon lui, le roi d'Espagne est un despote qui tient ses peuples dans l'esclavage; rien ne pourra satisfaire les puissanges alliées, le Portugal et l'Angleterre surtout, qu'un changement absolu et complet dans l'esprit et la serme du despotisme monacal, comme si le

ministère du Roi étoit composé de moines, et que les moines, qu's se séquestrent du monde, sussent des despotes. La France est accusée de persidie et d'une duplicité qui surpasse même celle de Bonaparte. Il ne suffit pas au Times qu'elle ait rappelé son ambassadeur; il saut qu'elle retire ses troupes, asin que celles d'Espagne cessent d'être disponibles et que l'armée anglo-portugaise trouve moins d'obstacles à envahir ce royaume. (Voy. les articles du Times dans l'Étoils des 10 et 19 décembre.

- 9 Décembre. Décret des cortès qui autorise le gouvernement à ouvrir un nouvel emprunt de deux mille contos reis, ou quinze millions de francs, la moitié des revenus annuels. Défense de tout rassemblement populaire dans les rucs et places de Lisbonne et de toute autre ville, tant de jour que de nuit, excepté pour un marché ou une cérémonie religieuse. Sans doute il ne s'agit point ici de rassemblements dans le sens libéral et constitutionnel, autrement on ne les auroit pas défendus. Remarquez au surplus que le marché vient avant la cérémonie religieuse.
- Id. Au moment où l'on se plaint avec tout d'amertume de quelques Espagnols mêlés parmi les royalistes portugais ; M. Guerreyro, membre des cortès, propose d'armer, d'enrégimenter et d'employer tous les militaires étrangers quelconques, c'est-à-dire tous les jacobins espagnols, italiens et autres, réfugiés en Portugal. Mi de Villa-Real s'élève même contre les journaux de l'Espagne, et les regarde aussi comme des actes d'hostilité, parce qu'ils dénigrent la révolution; de sorte que la liberté de la presse existera dans toute l'Europe pour diffamer l'Église, les souverains et les honnôtes gens, mais non pour dénigrer les francs-macons. Op s'étonne de cette apparente inconséquence des libéraux, mais à tort. La révolution n'est-elle pas, selon cux, l'unique bonne cause? la cause de la raison, de la liberté, de l'égalité, que sais je, même de la justice et de l'humanité? donc tout doit être permis pour elle et rien contre elle. Plusieurs gouvernements légitimes sembleut niême l'entendre ainsi.
- 11 Décembre. Message du roi d'Angleterre adressé aux deux chambres et portant que des troupes levées en Espugne out envahile Portugal; que la princesse régente a demande des secours contre cette agression hostile de l'Espagne, et que les traités obligent

l'Angleterre à sournir ce secours, qui, sans attendre la résolution du parlement, est accordé avec une promptitude inouie. Cinq mille hommes de toutes armes s'embarquent en toute latte pour Lisbonne sur des bateaux à vapeur. Quand il s'agissoit de combattre la révolution à Naples et en Espagne, il a fallu l'accord préalable de toutes les puissances réunies en congrès. L'Angleterre va son train et ne demande l'autorisation de personne pour occuper le Portugal, où il s'agit de soutenir une constitution révolutionnaire.

12, 13 Décembre. Discours de M. Canning au parlement d'Angleterre pour justifier ces mesures. Il y annonce que les révolutionnaires et les mécontents de tous pays sont prêts à se ranger du côté de l'Angleterre, qui cependant doit observer la neutralité, nonseulement entre les hommes, mais aussi entre les opinions, c'està-dire entre la justice et l'injustice, la vérité et le mensonge, l'ordre et le désordre, la rébellion et la fidélité. Mais pourquoi donc envoyer des troupes en Portugal, si elles ne doivent servir aucun parti? C'est, dit M. Canning, pour y planter la bannière de l'Angleterre et empêcher qu'aucune autre puissance n'y parvienne. Il croit toutesois que la présence de l'armée française en Espagne a eu pour effet de protéger le parti qu'elle étoit destinée à combatire, et que le résultat de sa retraite seroit la destruction de ce même parti. comme étant de beaucoup le plus soible. Ne pouvant, malgré tous ses efforts, empêcher l'occupation de l'Espagne, qu'il appelle une invasion, M. Canning se vante de l'avoir rendue préjudiciable à son possesseur, et d'avoir appelé à l'existence un nouveau monde, c'està-dire, secondé la révolte et la défection des colonies espagnoles en Amérique, ce qui sans doute n'étoit pas un acte d'hostilité contre le roi d'Espagne.

Ce discours excite une vive surprise et même un peu d'indignation dans toute l'Europe, et en Angleterre peut-être autant et plus qu'ailleurs.

12 Décembre. Le roi de France termine son discours d'ouverture des chambres par ces mots: « La France, industrielle et tranquille, » acquerra une grandeur nouvelle, et ses succès dans la paix ne » répandront pas moins d'éclat que n'en répandroient encore ses » vertus guerrières, si l'honneur l'obligeoit à les déployer. » Ces mots si simples produisent déjà une certaine inquiétude en Angle-

14

terre, et les journaux ministériels de ce pays font tous leurs efforts pour empêcher qu'on ne les regards comme une menace de guerre. 20 Décembre. Discours de M. le ministre des affaires étrangères de France, prononcé dans la chambre des pairs à l'ouverture de la discussion sur le projet d'adresse. Il désapprouve la conduite de l'Espagne par rapport aux affaires du Portugal; déclare qu'on lui refusera tout appui si, par sa faute, elle s'exposoit à des hostilités de la part du Portugal, mais annonce cependant que la France soutiendra les droits de l'Espagne, s'ils venoient à être injustement attaqués, et finit par dire que puisque l'Angleterre n'est sortie victorieuse d'une longue et sanglante lutte qu'en défendant les principes d'ordre et de légitimité, les mêmes succès seroient assurés à la France, si jamais elle étoit appelée à défendre à son tour les mêmes principes.

Bien que peut-être il eût été plus noble encore et sans danger de justifier les appréhensions du roi d'Espagne et de se prononcer hautement contre la révolution du Portugal, en laissant d'ailleurs aux Anglois leur ascendant ordinaire dans ce pays, ce discours du ministre ne produit pas moins son effet en Angleterre, et engage les journaux anglois à plus de circonspection. Le Times, qui naguère avoit rempli ses colonnes de violentes diatribes contre la France, change tout à-coup de langage, appelle les François les alliés de l'Angleterre, vante leurs sentiments d'amitié, et excuse même l'éloquence irréfléchie de M. Canning, qu'il ne falloit pas juger d'après l'emportement et l'impétuosité d'une improvisation. Enfin M. Canning publie une édition rectifiée de son fameux discours, où plusieurs passages sont adoucis et changés.

23 Décembre. Dissolution des deux chambres en Portugal, quatre jours avant l'arrivée des troupes angloises.

26 Décembre. Discours énergiques prononcés à la chambre des députés de France contre la révolution de Portugal, contre la politique de l'Angleterre, le discours de M. Canning et le système qu'on suppose avoir été suivi par le ministère de France. Les ministres répondent qu'il n'existe aucun traité avec l'Angleterre par rapport aux affaires du Portugal, et que les alliés de la France sont toutes les puissances de l'Europe.

24, 27 Décembre. Les troupes angloises débarquent à Lisbonne,

et selon le rapport de leurs propres officiers, elles y sont reçues avec un morne silence, sans le moindre signe de contentement ni même de curiosité. Néanmoins un constitutionnel de Lisbonne écrit dans les journaux anglois que le Portugal va maintenant respirer, et que la liberté du monde (remarquez qu'il s'agit de la liberté du monde maçonnique, et non de la liberté portugaise) sera affermie par cet acte de protection de la part du peuple constitutionnel le plus puissant qui existe. L'intervention étrangère n'est nullement blâmée quand elle s'exerce en faveur de la révolution.

Durant ce mois de décembre et, à ce qu'il paroît, aussitôt après le rappel de l'ambassadeur de France, l'Angleterre exige de l'Espagne, sous la forme d'un ultimatum, ro. le renvoi immédiat du ministère, et surtout de M. Calomarde; 2º. la destitution des trois capitaines accusés d'avoir favorisé les royalistes portugais; 3º. la reconnoissance de la constitution portugaise et du gouvernement établi en vertu de sa charte, 40. le rétablissement des relations diplomatiques et l'envoi d'un ambassadeur à Lisbonne. Si l'on en croit les journaux, qui en cela n'ont pas été contredits, le roi d'Espagne auroit refusé les deux premiers points, en observant que de son côté il seroit tout aussi bien en droit de demander la destitution de M. Canning, du gouverneur de Gibraltar et autres agents du cabinet britannique. Sur le troisième point, il auroit été répondu que la cour d'Espagne, suivant l'exemple des autres cabinets du continent, avoit reconnu le gouvernement institué par le testament du roi Jean VI, et qu'il n'étoit pas bien certain que la France ellemême appuyât le gouvernement établi dans ce moment à Lisbonne. Enfin on observe, sur le quatrième point, que c'étoit le gouvernement portugais qui, le premier et sans aucune provocation, avoit interrompu les rapports diplomatiques que la cour de Madrid étoit toute disposée à rétablir. Il n'y avoit rien à répliquer à cette réponse: l'Angleterre semble s'en contenter, et l'ambassadeur d'Espagne reparoît, le 27 décembre, à la cour de Lisbonne.

# Résumé des événements de 1826.

Le roi de Portugal meurt d'un coup d'apoplexie, et néanmoins on publie sous son nom l'établissement d'une régence illégale, mais

dévouée au parti maconnique, et où la majorité des voix devoit de cider. même contre l'avis de la régente. Don Pedro apprend cette nouvelle au Brésil, et pour la première preuve d'affection envers le pays de ses pères et le berceau de sa famille, il amnistie tous les scélérats fugitifs ou proscrits, chargés de crimes et de rapines, et lance dans le Portugal, sous le nom de charte constitutionnelle, un brandon de discorde, qui, sous tous les rapports, brise tous les liens, détruit les pactes et les promesses, qui enfin est un germe de dissolution et de mort. Par une fatale déception, les cabinets de l'Europe semblent respecter cette charte, parce qu'elle émane de l'autorité légitime, comme si le poison changeoit de nature pour être administré par une main royale, et qu'on n'eût jamais distingué entre la source et ce qui en découle, entre la puissance et son emploi. D'après ce principe, aucun homme au monde ne pourroit plus faire de mal; car sa liberté naturelle, ses facultés natives ou acquises sont aussi légitimes. Jadis l'on croyoit, au contraire, que l'iniquité est d'autant plus révoltante quand on l'érige en règle et qu'elle se pratique par celui-là même qui devroit être le gardien et le désenseur de la justice. On ne s'occupe en Europe que de la question de savoir si don Pedro est ou non roi légitime de Portugal, comme si dans le premier cas la charte étoit excellente. Nul n'examine st, en le supposant même légitime, chose au moins fort douteuse d'après sa révolte au Brésil, d'après le traité de séparation, d'après les lois qui règlent l'ordre de succession au trône de Portugal et d'après l'acte formel d'abdication, don Pedro avoit le droit d'imposer une pareille charte : question à laquelle aucun publiciste instruit n'auroit pu répondre affirmativement, puisque don l'edro y dispose de ce qui ne lui appartient pas, renverse des rapports dont il n'est pas l'auteur, blesse les droits et les propriétés tant de sa propre maison que de tous les sujets, et viole en un mot les lois divines et humaines. Don Pedro ne pouvoit heriter de son père que ce que celui-ci possédoit lui-même et étoit, par conséquent, en droit de lui transmettre. Or, au moment de la mort de Jean VI, l'ancien ordre de choses étoit rétabli en Portugal, et loin d'être en droit de faire jurer sa charte arbitraire, don Pedro devoit, au contraire, avant d'exercer aucun acte de royauté, et selon l'exemple de tous ses prédécesseurs, jurer lui-même « de maintenir la justice envers tous, de les laisser dans

m la fouissance de tous les bons usages et priviléges, comme aussi de. » toutes les grâces, libertés et franchises qui leur ont été concédées » par les rois ses prédécesseurs. » Permis à don Pedro d'abdiquer la couronne de Portugal, s'il la dédaignoit ou s'il la jugeoit incompatible avec celle du Brésil, mais non pas de dépouiller la maison de Bragance de ses droits et de ses domaines, dont il n'étoit que l'administrateur et l'usufruitier; encore moins d'ordonner à ses sujets d'abdiquer des droits qu'ils tiennent aussi bien que lui de la grâce de Dieu, par droit de propriété et par des engagements volontaires, Le temps est venu où il faut enfin reconnoître que les rois eux-mêmes sont soumis à des lois éternelles, données non par le peuple, mais par celui qui est le Roi des rois; que les révolutions ordonnées d'en haut sont aussi criminelles, désastreuses et impraticables que celles qui s'effectuent d'en bas; qu'une révolution dans le genre moderne n'est pas seulement un crime de lèse-majesté, mais un crime de lèse-divinité et de lèse-société, et qu'un roi fauteur, instrument ou complice des révolutionnaires, est le plus grand siéau qui puisse affliger un peuple.

Aussi la force des choses l'a-t-elle emporté sur cet usage inique d'une autorité elle-même illégitime ou contestée. Malgré l'adhésion tacite des cabinets et les bons offices de leurs diplomates, la constitution de don Pedro est universellement repoussée. Le peuple donne un démenti formel à ceux qui usurpoient son nom ou qui, joignent la moquerie à l'outrage, prétendoient lui faire recevoir la mort comme une source de vie, et l'esclavage le plus honteux pour de la liberté. Les francs-maçons arrivent, à la vérité, momentanément au pouvoir souverain, mais c'est pour montrer au grand jour leur impuissance, leurs sottises et leurs turpitudes. Des insurrections éclatent contre eux dans toutes les provinces et jusque dans les villes de Lishonne et d'Oporto, dont les loges avoient été le berceau de la révolution. Par un sentiment universel et sans aucun concert préalable, tous les insurgés reconnoissent que la couronne appartient de droit au prince injustement exilé à Vienne ; et soit par un reste de pudeur, soit par crainte, les révolutionnaires eux-mêmes rejettent la proposition de proclamer don Pedro roi légitime du Portugal, Prévoyant la chute de leur règne et ne songeant qu'à leur salut personnel, ils appellent à grands cris une armée étrangère à

leur secours, et consomment ainsi envers le pays qu'ils prétendoient affranchir tous les genres de trahison. Du reste, comme on pouvoit le prévoir, aucun article de la charte n'est exécuté, aucun droit garanti comme inviolable n'est respecté, et ceux qui prônent la constitution la violent eux-mêmes impudemment dans tous les points : singulière charte dont personne ne veut, et qui n'est exécutée ni par ses amis ni par ses ennémis! Elle devoit être jurée par les trois ordres de l'état, et ces trois ordres de l'état ne sont jamais convoqués : en revanche, on force à ce serment tous les individus. et jusqu'aux marmitons des cuisines. Elle avoit fastueusement garanti la liberté de la presse, le droit de sortie du royaume, en emportant ses propriétés, l'asile sacré du domicile des citoyens, le secret inviolable des lettres, etc., et les constitutionnels eux-mêmes établissent une censure préalable contre tous les écrits et spécialement contre les journaux, qualifient l'émigration de crime et confisquent les biens des émigrés, se vantent d'avoir ordonné des arrestations nocturnes et remplissent les prisons de gens de bien, autorisent, commandent la détention arbitraire de tous ceux qui auroient mal parlé de la révolution, suspendent même toute liberté individuelle, et font publiquement intercepter et ouvris toutes les lettres. La charte déclare tous les citoyens admissibles aux emplois; mais les sujets fidèles en sont exclus; le privilége s'établit en faveur d'une secte, et l'on ne peut obtenir la moindre place sans produire un brevet de sranc-maçon. Elle supprime tous les tribunaux particuliers, et les gardiens de cette constitution établissent des conseils militaires et des cours martiales pour juger les ennemis de la charte, et ceux mêmes qui disoient qu'un roi qui a renoncé à la couronne cesse d'être roi. Enfin l'intégrité présumée des juges et des magistrats incommode même les libéraux francs-maçons, et malgré l'inamovibilité des juges, ils autorisent leur pouvoir exécutif à les destituer arbitrairement, sans observer aucune formalité constitutionnelle. En faut-il encore davantage pour montrer aux moins clairvoyants que cette charte, ainsi que toutes les constitutions semblables, n'étoit et ne devoit être, dans l'esprit même de ses auteurs, qu'un échelon pour les faire arriver au pouvoir, et après, une amusette pour les sots, une pâture pour leurs disputes, afin de les endormir et de les empêcher de voir le véritable ennemi. L'unique résultat de

ces constitutions, le seul possible, le seul aussi qui soit à craindre et dont cependant on se préserve le moins, c'est l'exaltation de la secte maçonnique au pouvoir absolu et seuverain. Du reste, leurs mesures de défense, considérées en elles-mêmes, sont proportionnées à leur but, dictées par un instinct de conservation et par le sentiment d'un pouvoir libre de toute entrave; elles pourroient même apprendre aux souverains légitimes comment il faut procéder contre des ennemis publics; et si nous les blamons, si elles nous inspirent de l'horreur, ce n'est point parce qu'elles sont inconstitutionnelles, car nous n'entendons pas dire que la constitution soit excellente et que sa violation seulement soit répréhensible, mais nous détestons ces mesures parce qu'elles sont employées par des scélérats contre des gens de bien et pour le triomphe d'une cause infâme.

Six mois après la publication de la charte, le Portugal est subjugué par une armée étrangère. Sous prétexte de le préserver d'une invasion espagnole, elle arrive, au fond, pour soutenir le gouvernement soi-disant constitutionnel; mais les protecteurs eux-mêmes ne tardent pas à s'en dégoûter et en préparent la chute. C'est ce que nous verrons dans le cinquième et dernier article.

MÉCESSITÉ D'ÉCLAIRGIR LA QUESTION DU POUVOIR SUPRÈME SUR LA CROSTIERTÉ.

(Troisième et dernier article.)

Pour concevoir les incroyables oppositions à la Loi divine accréditées au sein d'une monarchie très-chrétienne, il suffit de considérer les altérations qu'elle avoit subies dans son intelligence sociale. C'est à l'Eglise que le Réparateur, qui, comme Christ, est sous tous les rapports chef suprême de la chrétienté, a confié le pouvoir de gouverner le monde chrétien sous tous les rapports. Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie aussi de même (1). Ainsi,

<sup>(1)</sup> S. Jean, ch. 20.

la grande maxime gallicane qui affirme que l'Eglise n'a point recu de pouvoir sur les choses civiles et temporelles, conduisoit naturellement à affirmer que Jésus-Christ n'étoit Roi suprême, Roi des rois, que comme Dieu ou Verbe, mais non comme homme, comme Christ: que le règne du Christ comme homme n'étoit qu'un règne purement spirituel, exclusif de tout droit temporel; que la royauté n'étoit attribuée qu'à une, et non aux deux natures du Christ, au Christ comme Dieu, mais non comme Dieu-Homme, comme Cerist. Il s'ensuivoit que les souverains chrétiens étoient, sous les rapports civils et temporels, indépendants, de droit naturel et par le ceristianisme même, du Christ comme homme, comme Christ; et que cet Homme-Dieu ne devoit qu'à la crédulité superstitieuse des peuples, au fanatisme religieux, le droit dont il avoit joui dans toute la chrétienté et pendant MILLE ANS (1) sur l'ordre social des peuples chrétiens dans les rapports civils et temporels. Ainsi s'ébranloit dans la monarchie très-chrétienne ce règne du Christ qu'elle avoit proclamé jadis avec enthousiasme, en présentant à l'univers sur les monnoies les plus précieuses ce cri de joie et de triomphe: Christus regnat, VINCIT, IMPERAT, uni à celui de la reconnoissance : SIT NOMEN Do-MINI BENEDICTUM. Il s'ensuivoit que les rois et les peuples chrétiens, depuis long-temps abusés et trompés sur ces rapports, devoient enfin rompre leurs chaînes et rentrer en possession de leurs droits naturels et primitifs, dans la jouissance de leur ancienne liberté: Dirumpamus vincula eorum, projiciamus à nobis jugum ipsorum (2). C'étoit substituer avec mesure aux acclamations antiques un cri nouveau : Nolumus hunc regnare super nos, non habemus regem nisi Cæsarem. Ainsi les rois de France, comme chess de la monarchie, chargés de soutenir son indépendance du Christ comme Roi, et même sous les rapports civils et temporels son indépendance du Christ comme Pontise, ne furent

<sup>(1)</sup> Ap., eh. 20, v. 4 et 6.

<sup>(2)</sup> Ps. 2.

plus de droit les représentants, encore moins les sujets du Christ en sa qualité de Roi : leur autorité ne sut plus regardée comme une participation de l'autorité royale du Christ, mais comme une émanation de l'autorité du Dieu de la nature considéré comme Verbe. Le trône très-chrétien ne fut plus fondé, appuyé sur le trône du Christ; et le peuple françois ne dut plus voir dans son roi le successeur de Clovis, de Charlemagne, de saint Louis, et le représentant du Christ comme Roi des rois, mais le successeur de Pharamond et de Clodion, le représentant du Dieu de la nature. Dans un royaume très-chrétien, la qualité de roi sut absolument indépendante de la qualité de chrétien, et la qualité de chrétien fut accidentelle à la qualité de roi. Affoiblissement d'intelligence voisin de la décrépitude, et qui plaçoit, sous le rapport de la liaison des idées, un tel système social bien au-dessous de celui des royaumes hérétiques du Nord, voire même du mahométisme! Désordre de jugement qui, joint à des conséquences indéfinies, donnoit la plus grande force au reproche de manquer de constitution, adressé par les philosophes modernes à l'ancienne monarchie.

Sera-t-il difficile maintenant d'apprécier la puissance morale que puisèrent en de tels précédents les novateurs déistes, lorsqu'ils vinrent achever la révolution antichrétienne, arracher l'état à la profession sociale du christianisme pour le fonder sur la loi naturelle, sur le déisme pur, et présenter comme châtiment à l'Europe effrayée un empire universel, né d'une république en délire, et apparoissant mille ans après le saint empire romain pour proclamer la déchéance du Christ et le règne du fort-armé? Vainement on admireroit la grande et imposante unité de l'empire de Napoléon. L'Écriture nous fait entrevoir l'avantage d'avoir un seul chef politique, en nous montrant la multitude des princes comme un châtiment de la terre: Propter peccata terræ multi principes ejus; mais c'est en nous faisant envisager, dans l'effrayante puissance de la société des impies sous un seul chef, l'Antéchrist, quelle pouvoit être celle de l'em-

pire chrétien sous un seul chef profondément soumis à l'Eglise, et ainsi au Christ, par le puissant ressort de la vraie religion sociale. La société chrétienne s'est avancée vers l'unité politique sous Charlemagne. Grégoire IX nous présente avec détail la magnifique idée de ce vaste développement de l'édifice élevé par le Christ (1). L'Eglise avoit conservé dans les chefs du saint empire romain, successeurs de cet empereur auguste, un centre d'unité politique pour la chrétienté; long-temps les empereurs conservèrent une suzeraineté sur les royaumes annexés à l'empire de Charlemagne (2).

Leur primauté d'honneur parmiles princes chrétiens étoit universellement reconnue. Elle leur fut accordée par l'Eglise avec la qualité de défenseur de l'Eglise romaine et chef des chrétiens contre les infidèles (3). La disparition du saint empire romain de la face de la terre a toujours été dans le sens intime des chrétiens l'annonce d'une défection funeste: Pie VII, conformément à ce sentiment profond, en faisoit témoigner sa douleur en ces termes au congrès de Vienne par le cardinal Consalvi, son plénipotentiaire: «Le saint empire romain, centre de l'unité politique, ouvrage vénérable de l'antiquité, consacré par l'auguste caractère de la religion, et dont la destruction a été un des renversements les plus funestes de la révolution, n'est pas ressuscité de ses ruines.

Dès l'origine de cette affreuse tempête, les caractères les plus sinistres annoncent qu'elle va soulever les bases de l'ordre social. Non seulement le déisme, mais l'athéisme et l'idolatrie sont proclamés: une impure déesse, emblème de la raison humaine, reçoit des adorations publiques dans le temple de Dieu: des factions anarchiques s'arrachent le pouvoir: un féroce et vil sophiste répand la terreur et la mort; il ose annoncer le projet

<sup>(1)</sup> Lettre à l'empereur Frédéric II.

<sup>(2)</sup> Voyez, par exemple, le prés. Hénault, à l'an 883, et le P. d'Orléans, Révol. d'Esp., Ferd. I...

<sup>(3)</sup> Pens. de Leibnitz.

de dépenpler la France: des villes entières sont ravagées par ses satellites, des supplices dignes de Néron viennent se placer à côté d'un genre de mort simple et rapide, et les mœurs publiques se présentent sous les formes hideuses de la dégradation. Les révolutions se succèdent jusqu'à l'élévation du conquérant redoutable qui constitue l'état sur le déisme et le despotisme militaire, foule aux pieds toutes les libertés de l'état et de la famille, brise comme de légers roseaux les sceptres des rois fidèles ou opposés à l'Eglise, présente au monde une image plus vive du règne antichrétien de la fin des siècles, et périt en attaquant dans ce qu'il nomme idéologie les derniers obstacles à son apothéose (1).

Après ces égarements effroyables de la société, n'est-il pas ensin arrivé le temps d'en signaler les principes, d'en éclaircir les causes et de rappeler aux hommes l'ordre dans lequel seul ils peuvent éprouver pleinement les biensaits qui descendent du trône de l'Eternel? Mais une objection toujours reproduite nous arrête. Le règne du Christ par son Eglise sur la chrétienté toute entière et sous tous les rapports n'est plus applicable à la société; il est donc bien inutile d'expliquer ce bel ordre, de le. désendre, de prouver qu'il est le seul ordre social complet. Singulier raisonnement, fondé sur une véritable confusion d'idées! Sans doute on pourroit conclure des antécédents qu'il seroit inutile et même impossible de faire à la société actuelle l'application pratique de toute la civilisation chrétienne. Mais vouloir prouver par là que la science sociale chrétienne doit, rester à jamais ensevelie, que le déisme politique doit s'affermir et s'étendre, vouloir calomnier et faire illusion, sans que la vérité se fasse entendre, c'est une tendance aussi naturelle au philosophisme qu'elle paroîtroit incompréhensible en des catholiques, si elle ne servoit à montrer plus que toute autre preuve la nécessité d'une lutte complète avec l'erreur et les prestiges

<sup>(1)</sup> Disc. de l'emp. au cons. d'état au retour de la Russie, 1812 ou 1813.

qu'elle enfante. L'action prosane et prolongée d'ouvrages ou de sophismes théologiques et politiques ayant diminué et saussé la science sociale parmi les nations chrétiennes, une action doctrinale pure et soutenne peut seule apporter remède à cette cause de désastres. Cherchons donc les principales notions de l'ordre dans la nature des êtres sociaux, Dieu et l'homme, et dans l'histoire des peuples chrétiens: plus ils seront connus, et plus ressortira la nécessité d'en déduire le développement de la véritable doctrine sociale pour prévenir de funestes égarements.

Dieu est le Créateur et le Seigneur suprême de la société humaine. L'homme est formé de deux natures personnellement unies, esprit et corps. Depuis sa chute, l'homme est plus sensible à ce qui agit sur les seps extérieurs qu'à ce qui agit intérieurement sur l'âme; Dieu condescendant à cette foiblesse, gouverne la société humaine par des moyens extérieurs et sensibles. Le Médiateur est le moyen extérieur et sensible par lequel Dieu gouverne son peuple sous la loi de grâce; mais le Médiateur, n'étant plus sensiblement présent sur la terre (1), depuis son ascension, l'Eglise continue par voie de représentation sa présençe sensible ici-bas. L'expérience montre que le gouvernement monarchique ou unitaire est le plus complet et le plus efficace, et Dieu a donné à son Eglise, à l'épicospat, le gouvernement monarchique. Le Médiateur, en tant que sensible ou comme homme, est plus semblablement représenté à la société par un homme que par un corps ou être humain collectif: c'est un homme qui est le représentant suprême, le Vicaire de Jésus-Christ, le Pape. La monarchie étant aussi la forme de gouvernement politique la plus complète et la plus efficace, la raison objective, qui est le Verbe divin, naturellement mais intérieurement présent à l'homme, demande de la préférer; et le Médiateur, sensiblement présent par l'Eglise et développant par elle l'enseignement naturel et intérieur du

<sup>(1)</sup> Prasset fides supplementum sensuum defectui. Hym. de S. Th. d'Aq.

Verbe divin, demande pour elle la même présérence. Mais la société chrétienne devant être gouvernée par un moyen extérieur et sensible venant de Dieu, et ce moyen étant l'Eglise, les chess politiques des peuples chrétiens, rois ou autres, seront dirigés PAR Dieu au moyen de l'Eglise infaillible dans le gouvernement de la chrétienté. Plus cette action de l'Eglise sera fortement sensible, plus la liberte des peuples et les droits des ordres de l'état seront garantis, plus le pouvoir régulier et salutaire du souverain politique sera fort et inébranlable, plus son caractère sera sacré, profondément vénérable et entouré d'un amour fondé sur une divine ressemblance avec le Christ, plus son pouvoir désordonné et destructif sera éphémère. La Réparation, selon le sens du christianisme, est le remède de tous les désordres dans l'enseignement et l'exercice de nos devoirs envers Dieu et les hommes. Ce remède embrasse tous les 'moyens que présente la nature humaine, et n'est que le pouvoir de l'Eglise sous celui de Dieu. Dieu a donné à l'Eglise sur le monde et les états comme sur l'homme individuel, le pouvoir suprême de droit qu'exige l'obéissance, le pouvoir suprême de droit et de fait qui n'agit sur eux, avec une efficacité complètement salutaire, que quand le monde et les corps politiques ou l'homme individuel usent de leur libre arbitre selon l'ordre de Dieu. Sans doute il n'existe pas une seconde force sociale pour contraindre celle qui existe, et il faut que celle-ci soit assez pénétrée du christianisme pour obéir à l'Eglise comme à la représentation du Christ, Roi des rois : autrement, instabilité de l'ordre social chrétien, gallicanisme, protestantisme, déisme révolutionnaire, et enfin, athéisme ou plutôt idolâtrie envers le pouvoir de l'homme; Adoration de l'impie déisié de la fin des siècles.

Le comte Henri de Mérode.

ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DE LA RELIGION CATHOLIQUE.

RAPPORT PART AU CONSEIL GÉNÉRAL, LE JEUDE 31 SUILLET 1828 (1).

L'Association pour la défense de la religion catholique a annoncé, dans l'art. II de ses statuts, qu'elle se proposoit de faire discuter par un conseil spécial les questions légales qui intéressent la religion. C'est en exécution de cet article qu'une commission, composée de M. le vicomte d'Ambray, pair de France, M. le marquis de DAMPIERRE, pair de France, M. DUPLESSIS DE GRENÉDAN, député, et M. BERRYER fils, avocat, a été chargée « d'examiner les discussions élevées dans les chambres, dans les » journaux et dans un grand nombre d'écrits, depuis la publication des deux ordonnances du 16 juin dernier, contenant » diverses mesures relatives aux écoles secondaires ecclésias-» tiques et autres établissements d'instruction publique, et de » rechercher spécialement en quoi les dispositions de ces deux or-» donnances sont conformes ou opposées aux lois du royaume.» Le Rapport que nous annonçons, et qui a été rédigé par M. Berryer, présente le résultat des délibérations de cette commission. Nous regrettons vivement de ne pouvoir le donner en entier. Mais, du moins, nous essaierons d'en offrir à nos lecteurs une analyse, dans laquelle nous conserverons, autant qu'il nous sera possible, les propres expressions de l'illustre avocat.

<sup>(1)</sup> Ce Mémoire se vend chez Bricon, libraire de la Société catholique, rue du Pot-de-Fer, n° 4. Prix: 1 fr.

M. Berryer commence par dégager et mettre en évidence l'idée-mère des deux ordonnances. • Leur objet, dit-il, est d'interdire les fonctions de l'éducation publique aux membres de toute congrégation religieuse non légalement établie en France, et de réduire le nombre des écoles ecclésiastiques et celui des élèves qui peuvent y être admis, de manière à n'y laisser pénétrer que des enfants nécessairement consacrés au sacerdoce. L'intention du gouvernement seroit donc de s'opposer, autant qu'il en a le pouvoir, à ce que les jeunes gens destinés à toute autre carrière pussent être élevés dans un établissement religieux; d'où il faudroit conclure que les hommes qui sont chargés de l'administration du royaume regardent l'éducation catholique comme inutile, ou plutôt qu'ils se sont persuadés qu'on ne peut sans danger consier à la religion le soin de préparer les hommes aux travaux et aux devoirs de la société. Mais, dans cette pensée, il falloit effacer des ordonnances les articles qui laissent subsister une partie des écoles ecclésiastiques. A quoi bon, en effet, permettre à l'Église de réparer les ruines du sacerdoce? Pourquoi former de nouveaux prêtres, si on les destine à vivre dans le monde, en présence d'une génération qui, dès l'enfance, aura été soigneusement soustraite à l'autorité de leurs enseignements ? »

M. Berryer remarque ensuite que deux principes semblent avoir guidé les conseillers de la couronne: 1°. la prohibition en France des congrégations religieuses non légalement établies; 3°. le droit exclusif créé par les décrets impériaux en faveur de l'université. Examinant d'abord le premier de ces deux principes, il montre tout ce qu'il y a d'inconséquent ou de faux dans la prétention de remettre en vigueur les anciennes décisions royales sur des matières particulières qui intéressent l'ordre religieux ou l'ordre politique. « De nouvelles mesures, dit-il, règlent en France tous les droits, de nouveaux rapports sont établis entre la religion et l'état. La liberté de conscience, l'égale protection accordée à divers cultes, la libre publication des opi-

nions et des doctrines, l'unisorme autorité des lois de posice intérieure, l'abolition des priviléges personnels, l'égalité d'aptitude politique pour tous les emplois : toute notre législation, ensin, repousse cette alliance bizarre entre les choses présentes et les lois d'un temps qui n'est plus. »

L'orateur fait ensuite l'histoire de la législation relative aux congrégations religieuses depuis 1789, de laquelle il résulte que « le gouvernement impérial, le gouvernement consulaire, l'assemblée constituante, n'ont laissé aucun acte législatif qui exclue les membres de congrégations religieuses des fonctions de l'enseignement publique; et que c'est dans les archives de la convention qu'on a pu découvrir les principes constitutifs de l'ordre légal, avec lequel on met en harmonie des ordonnances publiées au nom du Roi. » Il prouve, par le dilemme suivant, que ce prétendu ordre légal n'est nullement légal sous l'empire de la charte royale: ou l'Etat en France est catholique, et alors les lois et les réglements doivent être en harmonie avec la religion catholique, et ne peuvent, par conséquent, frapper d'incapacité et exclure de la loi commune les sujets qui se vouent à la profession religieuse recommandée par l'Évangile, par les apôtres et par l'Eglise; ou l'Etat n'a point de religion propre, c'est-à-dire, la loi est athée et doit l'être ; et alors l'Etat doit respecter les engagements religieux contractés dans un culte régulièrement établi, comme il doit respecter la conscience et la pensée. « Comme le religieux ne reçoit aucune protection particulière de l'autorité civile, comme il n'a point de devoirs spéciaux à remplir envers elle, l'autorité n'a point de droits ni de pouvoirs particuliers à exercer sur lui. Si, dans un tel ordre de choses, on consulte les lois politiques où il est écrit que l'Etat ne reconnoît pas l'engagement religieux, cela veut dire qu'il ne voit dans la personne qui a fait des vœux solennels qu'une personne libre et semblable en tout aux autres habitants du territoire: mais il n'en résulte point que l'Etat interdise à ses membres la liberté de former un engagement de conscience, et de se soumettre aux pratiques de la vie religieuse. D'où il suit que c'est par une violation manifeste de tous les droits, qu'on raviroit aux membres des congrégations religieuses la capacité, commune aux hommes de toutes les religions, de remplir les importantes fonctions de l'instruction publique.

« Le caractère illégal des ordonnances, continue M. Berryer, est plus manifeste encore dans la disposition qui, pour parvenir à opérer cette injuste exclusion, impose aux personnes attachées à l'université, ou soumises à son régime, l'obligation d'affirmer par écrit qu'elles n'appartiennent à aucune congrégation religieuse. Étrange et nouvel excès d'un pouvoir inquiet, qui prétend pénétrer la conscience de l'homme, et le contraindre à révéler ses engagements envers Dieu. Rien de pareil ne s'étoit vu en France depuis qu'en présence de l'échafaud, la révolution vouloit faire jurer aux prêtres la constitution civile du clergé; et . il le faut avouer, la révolution étoit moins inconséquente. car elle ne sépavoit point l'Eglise et l'état; elle prétendoit régler la religion; sa constitution étoit un établissement civil, une organisation de l'Eglise dans l'ordre civil ; le gouvernement civil pouvoit donc, sans cesser d'être violent, mais du moins sans êtrè absurde, exiger de ceux qui faisoient partie du clergé l'obéissance aux lois qu'il avoit faites pour le clergé. Mais comment comprendre que dans un état où la loi fondamentale pose une barrière entre les choses spirituelles et les choses temporelles, dans un état où tous les cultes sont également admis, toutes les opinions libres, la loi civile étende son autorité sur un engagement qu'elle méconnoît, qui n'émane point de sa puissance. qui n'est pas contracté envers elle, et qui ne sauroit être soumis à ses commandements, parce qu'elle a seulement promis de le tolérer en promettant le libre exercice de la religion, »

Passant à la question du monopole universitaire, M. Berryer retrace l'histoire de la législation sur cette matière, et il établit ainsi, « qu'il n'existe point de loi qui ait constitué l'université; que son existence et celle des petits séminaires émanent de la

même autorité, s'exerçant dans la même forme et par des actes de même nature; que les réglements universitaires n'ont été maintenus qu'en ce qui n'étoit point contraire à l'établissement des écoles ecclésiastiques; que, loin d'être favorisé, ce privilége exclusif de l'éducation n'a été considéré que comme une anomalie suneste qu'on promettoit de faire bientôt cesser; qu'enfin, ce qui est bien digne de remarque, l'exécution actuelle des réglements de l'université n'est qu'une exécution provisoire, tandis qu'au contraire l'organisation des écoles ecclésiastiques étoit définitivement réglée par le Roi. •

L'orateur termine ainsi cette discussion lumineuse : « L'ordre légal ne réclamoit donc point ces réformes désastreuses; l'autorité des lois n'est évidemment qu'un prétexte imaginaire! Nous ne croyons pas que l'état présent de l'enseignement religieux, des mœurs et de la discipline, dans les colléges de l'université, ait pu exciter vivement en leur faveur le zèle des auteurs des deux ordonnances. Quels sont donc les motifs impérieux qui ont violenté à ce point leur conscience? Nous ne voudrions pas les accuser d'avoir écouté timidement les clameurs des ennemis de la religion et de la royauté; mais pourquoi sont-ils restés sourds aux plaintes et aux reproches que les hommes religieux et les sujets fidèles élèvent depuis quatorze ans contre le régime intérieur des maisons soumises à l'université?

« D'un bout du royaume à l'autre, a dit M. de Château-» briand (1), les pères de famille réclament; et les apologistes

- » de l'université provisoire n'étoufferont pas les plaintes des
- » pères de famille. Il n'y a pas un moment à perdre ; on ne peut
- » suspendre notre existence comme on ajourne l'éducation :
- notre vie n'est à la vérité que provisoire, mais c'est en atten-
- a dant l'éternité. Les générations qui comptoient douze, treize,
- » quatorze ou quinze années au commencement de la restaura-

<sup>(1)</sup> Conservateur, t. IV, p. 80.

- ition, en comptent aujourd'hui dix-sept, dix-huit, dix-neuf,
- » vingt, et vingt-une. Qu'a-t-on fait pour attacher ces géné-
- » rations à la religion, au Roi légitime, au gouvernement mo-
- » narchique? Déjà la restauration a vu entrer dans le monde
- » quinze cent mille jeunes françois. Que sont-ils ces jeunes
- » hommes qui vont nous remplacer sur la scène du monde,
- » occuper les tribunaux, les corps politiques, les places de
- » l'administration et de l'armée? Croient-ils en Dieu? Recon-
- » noissent-ils le Roi? Obéissent-ils à leurs pères? Ne sont-ils
- » point anti-chrétiens dans un état chrétien, républicains dans
- » la monarchie, désireux de révolution et de guerre dans un
- » pays qui ne se peut sauver que par la paix? Les ministres se
- » sont-ils jamais fait ces questions ?...
- « Cétoit en 1819 que le noble pair interrogeoit ainsi les dépositaires du pouvoir. Que leurs successeurs lui répondent aujourd'hui : diront-ils que c'est par la destruction des établissements religieux qu'ils se proposent d'assurer les destinées de la monarchie? »

amplexions de monseigneur l'évêque de chartres sur un artigle inséré au moniteur de 4 septembre, concernant preordonnances du 16 juin.

L'adhésion que nous avons donnée au Mémoire des évêques, et le publication de deux écrits où nous nous sommes efforcé de démontrer les vices des ordonnances du 16 juin, sont pour nous un engagement à découvrir les erreurs sans nombre renfermées dans le fameux article récemment inséré au Moniteur sur ces ordonnances.

Dans les différentes conjectures qu'on a faites sur la source d'où partoit ce factum contre les évêques, on a prononcé des noms respectables que nous honorons trop pour avoir seulement la pensée de les associer à cette œuvreIl est impossible d'en imaginer une qui, sous une apparente modération, cache plus de venin que cette production astucieuse, où une espèce de courtoisie et de demi-respect accompagne des assertions si hostiles envers notre ministère et si destructives de la foi; c'est un travail tout propre à réjouir l'impiété, et qui lui facilite merveilleusement les moyens d'anéantir le culte de Dieu sur la terre.

Je sais que beaucoup de lecteurs ont pu être séduits; tout, à la surface, est si mesuré, si cauteleux, si éblouissant par les citations d'auteurs graves, par les démonstrations d'une tendre affection pour la royauté, que les personnes peu versées dans ces matières ont pu se prévenir en effet, au premier abord, contre les réclamations des évêques; mais le fond, quand on prend la peine de le creuser, est si plein de fausseté, de haine mal déguisée, de semences d'impiété, qu'avec un peu de discussion il est aisé de faire voir, à travers tous ces sophismes et toutes ces citations mal appliquées, l'énorme et mortelle blessure faite à la religion.

Les doctrines qu'on y expose tendent à faire disparoître cette religion par le moyen le plus court et le plus efficace, qui est la destruction du sacerdoce. Le ministère des autels y est sapé par les fondements; on y tourmente, on y atténue, on y éteint le principe de sa vie et de sa perpétuité; on prend de telles mesures, que sa reproduction, traversée de mille manières, devient presque impossible. Jamais on ne trouva un expédient plus sûr pour faire tomber à petit bruit, et dans un court intervalle, l'Eglise de Jésus-Christ.

Attaquer la foi dans sa racine et dans la préparation la plus éloignée des moyens qui la soutiennent, c'est une invention nouvelle, et qui avoit échappé au génie si fécond en ressources de Julien lui-même. Cet empereur voulut interdire aux chrétiens les études profanes, mais il n'empêchoit pas que, dans leurs écoles, d'où étoient bannis Homère et Virgile, il ne se formât autant de prêtres qu'il en falloit pour le service de la religion. Il leur fermoit les sources d'une instruction humaine; mais en s'abstenant de toucher au sacerdoce, il laissoit subsister les cansux par lesquels ils recevoient la science du salut. On ne trouve, dans l'histoire entière, que les Vandales qui aient su porter au vrai culte un coup si décisif. Victor de Vite cite un édit d'Huneric, qui défendoit d'ordonner soit des évéques, soit des prêtres, soit des clercs inféreisers, sons peine d'une forte amende contre les consécrateurs et les con-

sacrés (1). Nous ne voyons pas qu'on ait employé dans aucune autre occasion ce procédé infaillible pour détruire le christianisme.

Toutes les formules insidieuses de l'article du Moniteur n'empêchent pas que les principes qu'on y défend ne mènent tout doucement à cette fin. Aussi a-t-il été élevé jusqu'aux nues par certains écrivains qui nourrissent assurément le haine la plus profonde et la plus envenimée à laquelle le culte de Dieu ait jamais été en bûtte. Ils n'auroient pas accueilli ces doctrines avec tant de joie et de si vifs applaudissements, si elles n'étoient que médiocrement cruelles et injustes envers la foi de nos pères.

La pièce que nous combattons n'est qu'un sophisme perpétuel qui a diverses branches, entrelacées avec beaucoup d'art et disposées de manière à se prêter un mutuel appui; mais quand nous aurons anéanti (ce qui nous sera facile) l'erreur principale, toutes ses dépendances, toutes les conclusions qu'on en tire tomberont d'elles-mêmes, et ces vains raisonnements, rompus et ruinés, exciteront la douleur et l'effroi par la vue de l'abimb affreux où ils auroient conduit ceux qu'ils auroient pu surprendre.

Voici les deux ou trois côtés par lesquels ce grand échafaudage manque. Il porte sur des erreurs révoltantes qu'on a palliées le mieux qu'on a pu, et sur les prétentions les plus iniques qu'on puisse ima; giner.

Tout est bon à l'auteur de l'article pour écraser la religion, et il ne tient aucun compte des lois ou des principes qui la protégent. Tout lecteur sensé a dû s'en apercevoir. On sait que chaque constitution politique a son caractère propre, que les avantages et les charges relatives aux différentes classes de citoyens, aux différentes institutions, s'y combinent diversement, de manière qu'en passant d'un ordre de choses à un autre, le poids d'une nouvelle obligation, l'importunité d'une gêne inconnue est adoucie et compensée par l'acquisition de quelque bien qu'on n'avoit pas. Supprimez cet équitable dédommagement, et dèslors il y aura quelque classe de la nation ou quelque institution publique

<sup>(1)</sup> Nullam ordinandi haberent ticentiam sive episcopos, sive presbyteros, vel alios quos ad clerum pertinere contingeret, proposità severitate vindictæ, etc. Vict. Vit. Hist. persec. vandalicæ, l. 4, p. 66.

qui, voyant se réunir sur elle une multitude d'obligations dures, dont aucun avantage n'allegera le fardeau, sera nécessairement accablée, ou plutôt frappée de mort. Qu'on accumule sur le commerce toutes les prohibitions, toutes les taxes, toutes les entraves que lui imposent plusieurs constitutions disparates, et qu'on lui refuse tous les encouragements, tous les appuis que lui offroient ces diverses formes de gouvernement, il est évident que le négoce est détruît, et que, par cet arrangement inique et intolérable, on a voulu le perdre et lui ôter jusqu'au moindre souffle de vie. Or, voilà la règle arbitraire et absurde dont on use dans l'article, au sujet de la religion. Tandis qu'on doit prendre chaque gouvernement avec ses conditions particulières, sans mêler ce qui appartient à divers états politiques, cet écrivain va chercher de tous côtés ce qui blesse, entrave, déprime cette religion divine, et il méconnott tous les titres, tous les avantages que les diverses constitutions ont pu lui assurer. Il n'y a de mise, selon lui, que ce qui l'humilie et la tue; il repousse ou annule tout ce qui la protége. Nous vivons sous la charte, loi écrite, récemment rédigée, ouverte sous les yeux de taus les François, où la religion a beaucoup perdu d'un côté, mais où elle trouve de l'autre, dans sa participation à la liberté plus étendue concédée à tous, certaines garanties de son affermissement et de sa prospérité. Notre adversaire ne l'entend pas ainsi. Que les autres invoquent la charte, qu'ils veuillent s'en tenir à la charte, il trouve leur prétention très-juste : mais s'il s'agit des ministres de Dieu, c'est autre chose; il s'élance hors de cette sphère pour aller ramasser au loin des rigueurs, des génes, des restrictions odieuses qu'il puisse accumuler à plaisir sur leur tête. Il va demander au régime absolu de nos rois, aux fureurs de l'anarchie, au despotisme impérial, comme aux nouvelles maximes de la charte, des dispositions qui rétrécissent nos droits, qui embarrassent l'action de notre ministère; il met tout cela ensemble, et supprimant toutes les compensations que nous ménageoient ces gouvernements chacun à leur manière, il nous dit : « Voilà le code qui doit vous gouverner : il présente, à la vérité, une confusion et un alliage qui sont contre nature; il rassemble à votre usage ce qui est disparate et incompatible : n'importe, cela est assez bon pour vous. Ministres de Dieu, résignez-vous à tous nos caprices, que nous avons ornés du beau nom d'ordre légal, a

N'est-il pas évident qu'il est impossible que la religion ne succombe pas sous un système si insensé et dont l'injustice est si monstrueuse? Or, nous verrons que c'est la la méthode chérie de notre publiciste.

C'est une chose curieuse d'examiner jusqu'où il étend cette méthode. Personne n'oseroit contester que la charte ne protége la religion catholique, qu'elle déclare la religion de l'Etat. Ne faut il donc pasdès-lors avoir perdu tout sentiment de convenances, pour prétendre faire cadrer avec la charte une loi dictée per un esprit directement contraire à ses vues. c'est-à-dire, par un esprit de haine surieuse contre la catholicité? Tel est cependant le procédé de notre écrivain. Il ose nous opposer la lui du 18 août 1702 ; ouvrage d'une poignée d'anarchistes, qui venoient. huit jours avant, de précipiter Louis XVI du haut de son trône, et qui, quinze jours après, abandonnèrent au poignard des assassins plusieurs containes de prêtres dont le sang regorgea jusqu'à leur repaise. Quelle bassesse ( nous n'hésitons pas à le dire ) de reproduire avec respect les dispositions émanées de cette source abominable! La charte a frappé cet acte de nullité, et puisque cette considération n'arrête pas l'écrivain du Moniteur, pourquoi ne remettroit-il pas en vigueur toutes les lois atroces et imples qui effrayèrent la terre dans ce temps de delire? Il se déferoit ainsi de la religion et des prêtres à mailleur marché.

Un autre vice radical de l'article, c'est qu'indépendamment de cet emprunt fait à des constitutions diverses et inalliables, pour mieux opprimer l'Eglise on y explique la charte d'une manière si grossièrement erronée, qu'on le pardonneroit à peine à l'homme le plus ignare.

Chasun, dit notre acte fondamental (ant. 5.), professe sa religionque une égale liberté, et obtient pour son suite la même protection. Voilà,
les propres paroles qui, abrogeant des lois de quatorse siècles, ont établiparmi nous la liberté des cultes ; mais cette concession se réduit-elle à
garantir aux différents cultes qu'ils pourront exister publiquement enFrance? et ne leur assure-t-elle pas en même temps qu'ils y senont parfaitement libres, c'est-à-dire, qu'ils y pratiqueront hautement tout ce
qui dépendra de leur croyance, pourva, qu'ils ne nuisent pes des doutes
sur cette interprétation. Si l'on disoit, par exemple, aux Juifs : « Vous
pouvez professer sans trouble votre religion, la charte vous couvre de
son égide ; cependant, comme autrefois, vous porteres sur vos vêtements une marque distinctive ; vous vous retirerez dans vos demeures à

une heure fixe : vous vous soumettrez à toutes les gênes du temps passé : » Si l'on disoit aux protestants : « A la bonne heure, élevez des prêches, jouissez de tous les droits civils; mais on vous interdira, ou à une partie d'entre vous, certaines pratiques qui sont dans l'esprit de votre religion, et qui n'ont rien de génant ni d'incommode pour autrui; » avec quel mépris on repousseroit cette interprétation dérisoire et tyrannique! Tous les cultes sont conséquemment libres en France, non-seulement quant au droit d'exister, mais encore quant au développement entier de leurs maximes et de leurs rites, en tout ce qui ne préjudicie ni au public ni aux particuliers. La religion catholique est-elle de pire condition que les autres sur cet article? Queile absurdité de le supposer! Louis XVIII, en reportant ses regards vers les siècles passés, y voyoit cette religion s'associant à la gloire de ses ancêtres et de ses prédécesseurs jusqu'à Clovis, couvrant de ses ailes, protégeant par ses lois, enrichissant de ses lumières cette illustre nation françoise qui l'avoit rappele dans son sein, pouvoit-il ne pas rendre quelque hommage solennel et durable à la foi des Clotilde, des Blanche, des saint Louis, qui est en même temps celle d'une grande partie de la terre? Il ajouta donc ces mots aux paroles que nous avons citées plus haut : Cependant la religion catholique, apostolique et romaine, est la religion de l'Etat (art. 6). C'est-àdire évidemment : bien que nous croyions devoir accorder à d'autres cultes la même protection qu'à cette religion antique que nous portons gravée dans notre cœur, et qui fut si long-temps chère et précieuse à tous les François, cependant nous lui assurons une distinction qui transmettra du moins aux siècles futurs un souvenir et un foible reste de son ancienne prééminence. Voilà le sens manifeste des art. 5 et 6 de la charte; et prétendre que son fondateur a voulu, en les proclamant, retirer au culte catholique l'entière liberté qu'il laissoit aux autres, et ainsi lui imprimer un caractère d'infériorité au lieu de lui conférer un privilége, c'est une explication aussi contraire au texte de la charte, qu'injurieuse envers son auteur.

Que le canoniste du Moniteur vienne après cela nous citer les lois du gouvernement absolu, les décrets rendus par la Constituante sur les débris du trône qu'elle avoit renversé la veille, les actes de Buonaparte, let tout ce qu'il aura pu ramasser de plus fâcheux pour nous dans tous es codes passés, nous lui dirons: Nul ne peut obéir à deux mattres, bien moins encore à vingt maîtres différents qui se contredisent, qui se dé-

chirent les uns les autres. Voilà la charte, c'est notre règle unique. Les lois du régime absolu exigent que nous prenions des lettres-patentes pour former entre nous des associations picuses, mais ce régime est anéanti; vous triomphez de sa destruction; vous vous applaudissez de lui devoir une liberté entière; de quel droit, de quel front osez-vous restreindre le même bienfait que nous tenons d'elle à notre tour? Dans tout ce qui ns nuit point à autrui, nous sommes pleinement libres comme vous; et si vous voulez refuser à notre foi et à notre amour pour l'Evangile ce que vous réclamez pour vos systèmes impies et pour vos passions, vous vous jouex de nous, de la charte, du culte de nos pères; vous êtes de ridicules tyrans et de pitoyables raisonneurs.

Vous nous opposez l'ancien régime; mais rendez-nous donc les avantages immenses que nous tenions de lui, son zèle pour la foi, sa protection éclatante, ses profonds sentiments de religion, qui lui auroient fait voir avec horreur cette ligue d'athées, de matérialistes, de révolutionnaires, de cannibales, formée pour détruire une institution bienfaisante et divine: rendez-nous tous les moyens qu'on auroit eus alors de faire taire d'effrénés déclamateurs qui, par l'insolence avec laquelle ils traitent les corps les plus respectés chez tous les peuples et la majesté même, offrent l'exemple d'un oubli des bienséances qu'on ne rencontreroit pas même chez les sauvages; rendez-nous ces choses, et alors nous vous sacrifierons volontiers le peu que la charte nous donne en échange des biens et des privilèges sans nombre dont elle nous prive.

Notre adversaire du Moniteur cite Lebret pour prouver que nous ne pouvons établir, sans la permission du Roi, des écoles ecclésiastiques. Il est vrai que ce vieux auteur, après avoir fait remonter jusqu'à Nemrod l'établissement des universités, avance la proposition qu'on allègue (laquelle au reste ne conclut rien pour la question discutée); mais il ne faut pas mettre en pièces un auteur, on doit prendre l'ensemble de ses doctrines: pourquoi done notre écrivain ne citoit-il pas les chapitres du même Lebret où il établit qu'il n'appartient qu'au Roi de faire des lois dans son royaume, de les changer et de les intempatren; qu'il n'appartient qu'au Roi de lever deniers sur ses sujets par forme de tailles, aides et gabelles, etc. (1)? Qui ne voit combien ces contradictions et cette bigarrure, imaginées pour opprimer le clergé, sont fallacieuses et misérables?

<sup>(1)</sup> De la Souveraineté du Roi; par Lebret, pag. 14 et 595.

Notre dissertateur nous oppose encore Duperray. Mauvaise dissertateur, puisque ce jurisconsulte ne parle que des arts libéraux, et nullement des études sacrées; aussi a-t-il eu soin de ne point indiquer le passage dont la seule lecture découvre la fansse application qu'on en fait.

Du reste, il veut, parce que notre religion est la religion de l'État, que le civil puisse se méler de tout ce qui tient à son culte, à sa perpétuité, à sa vie a par cela même, suivant lui, elle me peut réclamer le privilège de l'indifférence. Dérision cruelle ! Les liens qu'elle a contractés avec l'Etat seroient bien doux vralment, s'ils n'avoient presque d'autre effet que d'autoriser le pouvoir temporel à l'asservir et à la dégrader. Il rappelleroit ce tyran de Lacédémone qui, pour marquer sa tendre affection à quelques uns de ses sujets, les approchoit d'une statue qui représentoit la reine, et qui, les saisissant tout-à coup, les perçoit de mille pointes de fer cachées sous les vétements.

Get auteur a aublié une autre grande vérité, c'est que l'Eglise de Jésus-Christ forme une société parfaite; qu'elle a reçu de Dieu le droit et l'obligation de se perpétuer, indépendamment de toutes les puissances de la terre; que les premiers pasteurs sont donc tenus par le précepte divin de former un nombre suffisant de ministres, de dispensateurs de la parole et des mystères; qu'ils sont obligés, au prix de leur sang et de leur vie, d'accomplir ce devoir; que s'ils ne peuvent le faire librement et à la face du Ciel, ils doivent le faire en seçret, comme ces premiers chrétiens qui, se pouvant immoler en public, creusoient la terre ou s'enfonçoient dans les catacombes pour offrir la victime du salut.

Enfin l'apologiste des ordonnances ne voit pas que les évêques ont tout sujet de se tenir en garde. Malgré les hannes intentions de coux qui gouvernant, la faction les pousse, elle gagne tous les jours du terrain; on ne peut savoir jusqu'où elle espère d'arriver un jour par ce mélange d'astuce profonde et de violence qui fait son caractère. Pour moi, je suis très-frappé de ces paroles de l'histoire de Julien : « Il réservoit les grands comps jusqu'à ce qu'il fût assuré d'achever par la sorce on qu'il auroit commencé par l'adresse... Mais anparavant il vouloit tenter toutes les voies imaginables qui ne sezoient pas incom-

<sup>»</sup> patibles avec une apparence de dignité et des gramaces de tolérance.

a faisant semblant de n'être pas persécuteur (1). ».

<sup>(1)</sup> Fie de Julien , par La Blettrie , p. 210.

Après les observations que nous venons de faire, nous n'aveus qu'à parcourir rapidement l'article du Moniteur. On verra, à l'aide des principes posés, qu'il ne contient presque pas un mot qui ne soit une erreur, une insulte ou une perfidie.

Il ne veut pas que les évêques soient les directeurs indépendants de leurs petits séminaires, parce qu'on y enseigne les lettres... Mais depuis quand les lettres ne font-elles pas essentiellement partie de la science ecclésiastique? Le concile de Trente, dans l'endroit qu'il cite lui-même, ne dit-il pas qu'on donnera aux élèves des petits séminaires la connoissance du chant, de la grammaire et des autres bonnes lettres, atiaramque bonarum artium (1)? Le latin n'est-il pas la langue de l'Eglise? Les cleres ne doivent-ils pas être en état d'expliquer les homélies des Pères, de s'enquer en public avec clarté, avec force, avec éloquence même s'ils le peuvent? Où en seroit la France si, depuis quatorse siècles, on avoit interdit aux ecclésiastiques l'étude des lettres? Les évêques ent donc, de droit divin, la faculté et même l'obligation de faire apprendre aux élèves du sanctuaire les lettres humsines comme préparation indispensable à la science divine,

On prétend que les évêques regardent tous les établissements d'éducation séculière comme étant de leur domaine, et qu'ils voulent transformer tous les collèges et pensionnais de France en établissements esclésiestiques... C'est une imposture. Qu'on cite un seul mot, une seule démarchequi annonce de leur part cette prétention, Leurs maisons d'éducation cléricale sont dans une très-foible proportion avec les établissements de l'université qui couvrent toute la France. Ils n'aspisent nullement à gouvernes ceux-cis mais ils défendent leur autorité sur les autres, parcequ'ils sont tenus de le faire su prix des plus grands sacrifices,

Autrefois, dit-on, il n'y avoit point de petits séminaires... Assertion très inexacte 4 dans la réalité, ils étoient en petit nombre : mais quelle ca étoit la raison? G'est que l'éducation étant dirigée en France depuis, Glovis par les ecclésiastiques, les vocations au sacerdoce se développoient sans obstacles, et que tous les collèges, suivant l'expression de Fleury, étoient comme autant de petits sémisaires.

Le Roi a concede aux évêques, par l'ordennance de 1814, le droit de.

<sup>(1)</sup> Conc. Trid. sess. 23, c. 18,

nommer les maîtres des petits séminaires; donc les évêques n'ont pas cette faculté de droit divin : le Roi a limité à une seule par département le nombre de ces maisons; les prélats n'ont pas réclamé; donc ils ont reconnu que toutes ces choses dépendoient de la puissance séculière... Misérables sophismes! On a rendu à la religion par lambeaux ce que la révolution lui avoit ôté : l'Eglise a reçu ce qu'on lui rendoit; souvent elle gémissoit en secret sur l'imperfection ou sur la forme de ces restitutions; mais elle se taisoit, persuadée qu'elle réclameroit en vain. Un particulier foible, qui ne peut tirer d'un homme puissant qu'une partie de ce qui lui est dû, prouve-t-il par son silence qu'il abandonne le surplus de sa dette?

Mais la commission formée au sujet des petits séminaires est d'une autorité qui doit nous fermer la bouche. Elle comptoit parmi ses membres deux vénérables archevêques... Le rapport de cette commission ne doit pas avoir plus de poids à nos yeux qu'il n'en a eu au jugement des dépositaires du pouvoir, lesquels, malgré la décision qu'il renferme, ont frappé une compagnie illustre dont la proscription excite les vifs regrets d'une foule de gens de bien d'un bout de la France à l'autre.

Vingt mille jeunes gens, instruits dans les petits séminaires, suffisent pour les besoins de la religion... La vérité de cette assertion repose sur ce fait, savoir qu'il n'y a en France que huit mille titres ecclésiastiques vacants. J'ouvre l'Almanach du clergé pour 1824, document le plus authentique du monde, puisqu'il est rédigé dans les bureaux et sous les yeux du ministre des Affaires ecclésiastiques, et je lis dans un tableau placé à la fin : Nombre des seclésiastiques manquant pour le service des diocéses, 15,808. On part donc d'une base très-fausse, et on sacrifie, par une prohibition inouie chez les chrétiens, le salut d'une infinité d'âmes.

Mais il y a des collèges mixtes où l'on pourra placer les élèves ecclésiastiques; on les exemptera, comme par le passé, de la rétribution universitaire... Quelle déception! Il y a très-peu de collèges mixtes en France, et on en supprime tous les jours. Dans notre diocèse et dans beaucoup d'autres ces établissements sont inconnus. Il faudra donc que, dans une grande partie de la France, la foi périsse, parce qu'on y aura mis des obstacles invincibles au renouvellement du sacerdoce.

Craintes pusillanimes! le Roi augmentera plus tard, s'il le faut, le nombre de 20,000... On emploie toujours le nom du Roi, pour lequel on connoît notre respect profond et notre dévouement à toute épreuve : assurément c'est le stratageme le plus finement calculé sur les sentiments de notre cœur; mais nous ne pouvons mettre un bandeau sur nos yeux, ni éteindre notre intelligence. Nous savons comme tout le monde, et l'on a soin de nous l'inculquer dans d'autres occasions, que, sous le régime constitutionnel, ce n'est pas la volonté personnelle du Roi qui est la règle, et que le gouvernement, ce sont les ministres. Or la confiance sans bornes que nous aurions dans notre bien-aimé souverain, pouvons-nous l'accorder avec cette même absence de toute restriction à des ministres qui se succèdent rapidement, qui sont accusables et quelquefois accusés; que nos adversaires eux-mêmes traitent souvent comme les plus vils, les plus perfides, les plus corrompus des hommes?

Le Roi s'est réservé l'agrément des supérieurs! Eh bien! cette innovation (qu'on n'a vue dans aucun siècle au sujet des chefs des écoles cléricales) peut-elle vous donner quelque ombrage? Quoi! vous hésitez à vous fier au Roi!... Même réponse. Ajoutons qu'il est impossible de concevoir pourquoi la monarchie de son côté ne se fieroit pas aux évêques qui l'ont faits autrefois, comme dit Gibbon, et qui certes n'ont rien tant à cœur que d'en empêcher la ruine.

Le gouvernement peut choisir qui il veut pour enseigner... Sans doute, mais il ne peut pas interdire aux évêques de placer à la tête des écoles dont ils sont de droit divin les chess indépendants, des hommes qui ont tous les droits que la charte assure à tous, et à qui on ne peut désendre l'enseignement qu'en violant ouvertement cet acte sondamental.

Quoi! vous voulez refuser au Roi la surveillance sur les établissements ecclésiastiques!... Voilà votre équivoque éternelle, et au moyen de laquelle vous justifiez, vous encouragez la plus odicuse oppression. Vous pouvez, vous devez tout surveiller dans le royaume, et les maisons cléricales comme le reste: mais qui dit surveillance, ne dit pas administration, gouvernement, invasion des droits des particuliers. Il n'y a point de père de famille auquel votre surveillance ne doive s'étendre, et cependant si vous prétendiez que nul ne pourroit se choisir un régisseur de ses biens ou un précepteur de ses enfants qui n'eût votre agrément, cette imagination seroit regardée généralement comme aussi bizarre que tyrannique. Or les droits de l'Eglisc ne sont pas moins sacrés que ceux de la famille.

Il scroit aisé de dire beaucoup d'autres choses contre le sophiste que

nous combattons; on pourra les trouver en partie dans un écrit (1) que nous avons publié il y a un mois, et où nous l'avons réfute d'avance. Qu'il n'espère pas que son manifeste fasse illusion aux évêques. Ils verront comme nous qu'il aiguise d'un air respectueux l'instrument de la persécution la plus dangereuse qui fût jamais. Ils ne jugeront pas ses intentions, sur lesquelles nous nous abstenons aussi de prononcer; mais ils reconnoîtront que la religion est perdue, ai l'on suit ses conseils.

Nous devions encore parler de deux écrits fort importants, concernant l'ordonnance du 21 svril; mais le défant d'espace nous oblige d'en renvoyer l'analyse au prochain Numéros L'un est de Mgr. l'évêque de Chartres, Défense et développement de la Lettre de Mgr. l'évêque de Chartres à M. de Vatimesnil, et se trouve chez Adrien Leclère. L'autre est intitulé: Examen de l'ordonnance du 21 avril concernant l'instruction primaire, par M. l'évêque de Bayonne. Prix: 60 c. Chez Bricon, rue du Pot-de-Fer, n. 4.

### BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Les obdonnances du 16 juin 1828 considérées dans leurs Bapports avec la charte et l'ordre légal. Brochure in-8°; prix : 75 c., chez Bricon, rue du Pot-de-Fer, n° 4.

Cette brochure, aussi bien pensée que bien écrite, a été publiée par l'Association pour la défense de la religion catholique. Nous en rendrons compte prochainement.

Lettres de saint François-Xavier, traduites en françois. Deux vol. in-8°; prix: 10 fr. À Paris, chez Périsse frères, place St.-André-des-Arcs, n° 11; et à Lyon, chez les mêmes libraires.

L'abondance des matières nous a forcés de renvoyer à un autre numéro l'article que nous avions préparé sur cet excellent ouvrage.

(1) Défense et développement de la Lettre de Mgr. l'évêque de Chartres à M, de Vutimesnil.

Théologie morale de Lioudni. Besandon, Chalandre fils, 1828. 9 vol. in-8; prix: 5 fr. 50 c. le vol.: et en 9 vol. in-12, prix: 2 fr. 50 c. — Biblia sacra. 1 vol. in-8°, prix: 14 fr., ou huit vol. in-32, prix: 16 fr. A Paris, chez Gaume frères, rue du Pot-de-Fer, n° 5.

Ces deux entreprises de M. Chalandre fils, imprimeur à Besançon, se continuent avec autant de soin que d'activité. La Bible latine, comme nous l'avons déjà dit, est extrêmement remarquable sous le rapport de la correction.

M. Méquignon-Junior vient de mettre en vente la quatrième livraison de la théologie de Billuart; ainsi se trouvent déjà publiés les huit premiers volumes de la movale. Cette importante entreprise se continue avec tous les soins que l'on attendoit des éditeurs. Elle mérite de fixer l'attention du clergé et de tous ceux qui s'intéressent au progrès des études ecclésiastiques.

Le même libraire annonce en ce moment une autre théologie non moins estimée, celle de Liguori, dans le format in 8° et in-12. Cette édition sort des presses d'un célèbre im-

primeur catholique, M. Hanicq de Malines.

Voir, pour le prix de ces deux ouvrages, la couverture du cabier.

#### . MAISON DE SAINT-FUSCIEN.

- » De bons esprits avoient depuis long-temps senti le besoin d'un plan d'éducation où n'entreroit pas l'étude du grec et du latin. Il est une foule de jeunes gens, d'ailleurs bien nés, auxquels ces langues ne sont ni nécessaires ni même utiles, et qui manquent néanmoins des comoisances dont ils auront besoin dans le cours ordinaire de la vie. Dermièrement encors des membres distingués de l'université signaloient cette lacune et proposoient divers moyens de la remplir.
- » Sans doute l'étude des langues anciennes est indispensable à ceux qui, par la nature des fonctions qu'ils auront à remplir, sont obligés à une érudition plus variée, à un saveir plus étendu. Mais aussi combien de jeunes gens, devant parcourir une tout autre carrière, perdent dans les colléges un temps considérable à acquérir des connoissances trop

souvent superficielles, et qui leur sont toujours d'une inutilité complète? Qui ne voit l'avantage immense qui résulteroit pour eux, si, au lieu de consacrer fruit années à des études pénibles, infructueuses pour plusieurs, dispendieuses pour tous, ils en employoient seulement quatre ou cinq à apprendre d'une manière usuelle et pratique tout ce qui s'enseigne à la longue dans les autres établissements d'éducation? Quel avantage surtout si les maîtres étoient des hommes rassemblés par le seul désir du bien, et s'ils joignoient à la capacité requise les meilleures méthodes d'enseignement!

- A ces importantes considérations viendroient s'en rattacher d'autres plus sérieuses encore, si, dans ces jours où la jeunesse se trouve plus que jamais exposée à tant de dangers, les parents trouvoient dans un établissement toutes les garanties que la religion peut présenter; si, non content d'écarter tout ce qui a l'apparence du mal, on s'efforçoit de développer les germes précieux que le Ciel dépose dans ces jeunes âmes; si de pieux instituteurs leur inspiroient l'amour de la vertu moins par des leçons, toujours insuffisantes, que par des exemples, toujours plus ou moins efficaces; enfin, si l'on ne laissoit rieu à désirer à la sollicitude paternelle elle-même, quand elle n'ignore pas l'influence que les sentiments religieux exercent sur l'éducation.
- Tel est le plan que les Directeurs de la Maison de Saint-Fuscien, près Amiens, se sont appliqués à réaliser, et qu'ils suivent avec une constance justifiée par les résultats les plus satisfaisants. Leur prospectus, répandu déjà dans nombre de provinces, ne peut que contribuer à la prospérité d'un établissement vraiment digne d'encouragement et d'éloges.
- . A tons ces avantages, Saint-Fuscien joint encore l'agrément de la position la plus heureuse, par la beauté du site et la salabrité de l'air. Les bâtiments sont beaux, grands et commodément distribués. Outre les jardins et de spacieuses localités, destinées aux jeux des élères, le pensionnat a, dans ses dépendances, un bois de trente arpents, contigu aux murs de l'enclos, et coupé en tous sens par de larges allées, qui offrent en toutes saisons des promenades aussi saines qu'agréables.

#### Fautes à corriger dans le Numéro d'août.

Page 122, ligne 19: l'etre infini, lisez: l'etre fini. — P. 138, l. 18: règle inviolable, lisez: règle invariable.

# MÉMORIAL CATHOLIQUE.

остовки 1828.

## Avis AUX SOUSCBIPTEURS.

Messieurs les Souscripteurs dont l'abonnement expire avec la livraison de décembre, sont priés de le renouveler avant le 15 janvier 1829, pour ne point éprouver de retard dans l'envoi de leurs numéros.

Les lettres, demandes et envois d'argent doivent être affranchis, et adressés au Directeur du Memorial, aux des Braux-Arts, nº 5, près la rue de Seine, faubourg Saint-Germain.

Messieurs les Abonnés qui auroient des réclamations à nous adresser, sont invités à nous les faire parvenir à l'époque du renouvellement de leur souscription; plus tard elles ne seroient pas admises.

# AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES.

Nos lecteurs n'attendent pas de nous des récits sur les affaires de l'Eglise de France. Nous venons tard pour leur raconter ce qui a occupé les journaux pendant un mois. Mais notre jugement ne sera point inutile peut-être, pour faire justement apprécier la position où l'on a fait tomber quelques évêques vertueux, à force de petits manéges, indignes des ministres d'un Roi trèschrétien.

La fameuse lettre diplomatique du cardinal Bernetti a été le premier piége tendu à la bonne soi. Monseigneur Bernetti, en sa qualité de secrétaire d'état du gouvernement Pontifical, a pu sort bien exprimer le désir de voir une consiance réciproque

ιb

s'établir entre le Roi de France et les évêques. Mais c'est là un vœu politique, tel que l'auroit pu faire le ministre d'un souverain indifférent à la religion. Et après tout ce n'étoit pas au ministre Bernetti qu'on avoit à demander une solution pour les difficultés qui troublent l'Eglise de France. C'étoit à l'autorité souveraine du Pape qu'on devoit s'adresser. Le Pape seul pouvoit prononcer sur ces questions qui touchent à la conscience et à la foi. Tant que l'on a pu faire de ce recours à Rome une affaire de famille entre M. Lassaigny, conseiller à la cour de cassation, et Monseigneur Bernetti, ministre de S. S., il est bien évident qu'il n'y a eu là qu'une supercherie qui a pu faire sentir de plus en plus combien on redoute en France l'intervention réelle, souveraine et apostolique du Pape dans les affaires de l'Église.

Aussi tout a été déception dans cette intrigue. Une lettre ministérielle arrive; on la cache soigneusement, et comme on veut toutesois qu'elle ait une autorité sussisante pour esfrayer les consciences, on répand avec habileté quelques phrases qui semblent exprimer une pensée du saint Père. Aussitôt ceux qui désignent le saint Père sous le nom impie de souverain étranger, disent avec une assurance toute nouvelle et qu'on prendroit presque pour un mouvement subit de catholicisme, que le Pape a parlé et que tout est fini; que les évêques doivent obéir, que toutes les menaces de résistance sont évanouies, que les ordonnances seront exécutées, et que c'est un vœu du souverain Pontife. Alors nouvelles intrigues; nouveaux moyens mystérieux. Qui dira toutes les confidences, tous les pourparlers, toutes les promesses qu'on a vu se succéder dans huit jours? Nous en savons assez pour gémir profondément de voir les affaires d'un clergé qui compte quarante mille prêtres et quatre-vingts prélats vénérables, gouvernées par des moyens aussi pitoyables. Vit-on jamais un mépris semblable tomber, nous ne disons pas sur d'autres corps de l'Etat, mais sur les derniers sujets du Roi? Il faut que · les évêques se soumettent sur la parole d'un ministre françois qui leur dit qu'il y a dans la chancellerie des affaires étrangères

une lettre d'un ministre italien sur les ordonnances. Un ministre par intérim est chargé de traiter avec des formes diplomatiques une question qui ayant été publiquement débattue attendoit une solution publique. Il faut obéir sans savoir à qui. Il faut s'humilier sans savoir pourquoi. Mais, dans toutes les affaires humaines, lersqu'il est question de soumission, on montre la loi qui ordonne de se soumettre. Autrement, à la place de l'obéissance et du devoir on mettroit une affreuse servitude et un abominable arbitraire. Quoi! il n'y a que les évêques pour qui on fait exception à cette règle de bon sens et de droit! On les méprise assez pour leur commander une obéissance aveugle! On ne daigne pas même croire à leur conscience! En vérité c'est là un excès de despotisme qu'on n'avoit jamais vu dans aucun temps.

De quelque manière qu'on ait pu juger cet abus extrême d'autorité, qui se réduit en intrigues mystérieuses et pitoyables, il n'est que trop vrai qu'il a eu quelques résultats conformes au vœu ministériel. On a eu beau faire du gallicanisme, des déclarations, des explications de doctrine, des écoles de hautes études, on n'a pas détruit en France ce profond respect pour l'autorité souveraine du Pape, qui est le fond du catholicisme. Il suffit même d'en montrer l'ombre à nos évêques, pour que les consciences en soient émues. Observation bien digne d'être méditée! Car on y trouve l'indice des dispositions universelles du clergé de France, telles qu'elles devroient éclater si l'on en venoit enfin à trancher certaines questions que les anciens pouvoirs ont si malheureusement perpétuées dans l'intérêt unique des révolutionnaires et des impies. C'est par cette disposition profonde à l'obéissance que nous devons nous expliquer la facilité qu'a eue le ministère de tromper quelques prélats vénérables et dignes d'hommages. Nous savons qu'il y a eu un plan général de conciliation qui paroît avoir été suivi par plusieurs évêques. Il ne nous appartient pas de publier ce qu'on a voulu tenir secret. Mais nous nous permettrons d'observer que ce mystère a un danger grave pour la religion. Car si dans le plan d'arrange-

ment qui a été conçu, tous les intérêts de l'Eglise ont été, comme on doit le présumer, suffisamment désendus, le public qui ignore ces stipulations est autorisé à n'attacher son jugement qu'aux actes qu'on lui fait connoître. Ainsi il voit le Moniteur qui annonce des autorisations légales pour les séminaires et des agréments pour les directeurs; et il peut conclure que les évêques ont fait purement et simplement leur acte d'adhésion aux fatales ordonnances, si consciencieusement jugées par leur Mémoire. Une situation aussi fausse est d'un extrême danger, et nous devons penser que la plus grande partie des évêques a compris une si triste complication d'intérêts; car le ministère se tait depuis quinze jours, et les journaux révolutionnaires en sont réduits à se réjouir de ce que quelques séminaires n'ont pas été rouverts dans quelques diocèses, ou bien à dénoncer les évêques qui, nonobstant les intrigues diplomatiques, continuent à exercer le droit inaliénable qui leur est donné d'en haut de pourvoir à l'éducation cléricale.

Tel est en résumé l'état actuel des choses. Avec de la ténacité dans les volontés catholiques, nous persistons à dire qu'il est facile au clergé françois de sortir victorieux de la lutte où il a été précipité malgré lui. Qu'il songe surtout que l'Eglise ne se gouverne pas comme les états modernes par de l'intrigue et de la diplomatie. Elle a ses règles et ses traditions, et lorsqu'elles sont publiquement violées, il appartient aux Pasteurs d'en rappeler l'autorité par leur fidélité et leur courage.

## HISTOIRE DE FRANCE.

( Neuvième article, )

Le quinzième siècle, époque importante dans l'histoire de toute l'Europe, l'est surtout dans l'histoire de France : car c'est celle du règne de Louis XI. Sous ce prince s'accomplit une véritable révolution : les grands sont abaissés et leur puinsance détruite : la féodalité expire dans une dernière convulsion. A dater de ce regne, l'aristocratio ne sera plus en France une puissance politique : il n'y aura plus que deux forces, la royauté d'une part, la démocratie de l'autre, car celle-ci s'organise et trouve dans le parlement un représentant toujours agissant. Elles travailleront de concert à détruire, à effacer tout ce qui les sépare encore, jusqu'au moment où elles se trouveront en présence et se livreront la lutte la plus terrible qu'ait vue le monde. C'est au règne de Louis XI que finit le moyen âge et que commence l'ère véritable de l'histoire moderne : le pouvoir se centralise; ses moyens d'action deviennent fixes et réguliers, et la science de l'administration commence : la société matérielle se perfectionne : les nouveaux rapports des états entr'eux donnent naissance à la diplomatie. En même temps que des changements importants s'accomplissent dans l'ordre politique, de grandes révolutions se préparent dans l'ordre religieux, et bientot la face du monde va être renouvelée.

Nous avons vu qu'à l'époque de la rivalité de la France et de l'Angleterre, la victoire du pouvoir royal sur la féodalité étoit décidée : les troubles intérieurs qui signalèrent les règnes des premiers Valois eurent un caractère tout populaire, et aucune

infinence aristocratique ne s'y fait sentir. Les ducs de Bourgogne, princes issus du sang royal, n'étoient plus de grands vassaux, chess d'une lique de seigneurs : c'étoient, dans le fait, malgré le lien féodal, des souverains rivaux, égaux en puissance aux rois de France, et que la force des choses entraînoit à se rendre tout-à-fait indépendants. Les guerres contre l'Angleterre furent savorables à l'autorité royale, parce que le roi étoit un centre auquel tout se rallioit pour résister à l'ennemi commun, et que lui seul pouvoit donner de l'unité aux efforts tentés pour reconquérir l'indépendance nationale. Aussi la fin du règne de Charles VII est remarquable par des institutions qui fixent et régularisent cette augmentation de pouvoir. Les armées permanentes dont nous avons déja parlé furent créées dans ce but : c'est alors aussi que les coutumes des provinces furent écrites, généralisées, et soumises à la sanction royale. Louis XI acheva ce que son père avoit commencé. En ce prince se concentra en quelque sorte toute la politique des rois ses aïeux : la crainte et la haine des grands, la propension à s'allier avec le peuple. pour dominer à-la-fois par lui le pouvoir aristocratique de la poblesse et le pouvoir spirituel de l'Église. M. de Saint-Victor a tres-bien sait ressortir cette tendance des rois Capétiens, tendance qui s'explique facilement par les circonstances au milieu desquelles leur puissance avoit commencé, et qui étoit devenue pour eux une tradition de famille. Nous ne pouvons mieux faire que d'analyser les considérations générales auxquelles il se livre à ce sujet. Il reproche aux descendants d'Hugues Capet d'avoir été chercher dans le peuple un dangereux auxiliaire contre la noblesse, tandis qu'ils négligeoient, ou pour mieux dire, qu'ils sembloient redouter, qu'ils s'efforçoient d'affoiblir la puissance spirituelle, « puissance auguste et salutaire, dit-il. qui plus d'une fois avoit déjà sauvé la société, qui d'elle-même yenoit s'offrir à eux pour la sauver encore, puissance également favorable aux peuples et aux rois, puisque c'étoit en rendant ceux-ci meilleurs qu'elle consolidoit le pouvoir de ceux-là. »

Sans donte un pareil système fera crier'à l'ultramontanisme, et il y a beaucoup de gens pour qui une pareille qualification tient lieu des meilleurs arguments. Nous ferons observer à ces gens-là qu'il ne s'agit que du passé, et que par conséquent les opinions de M. de Saint-Victor ne mettent point l'état en péril, qu'il établit une hypothèse historique, laquelle a même, de plus qu'une autre, le mérite de l'originalité, car nos historiens en général ne sont rien moins qu'ultramontains. Il est certain que le clergé, sous la seconde race et dans les premiers temps de la troisième, exerça une influence tout-à-fait favorable à la civilisation. Pendant une époque de troubles et de dissensions, les papes aidèrent les rois à contenir des sujets indociles et turbulents, et à établir l'ordre dans leurs états; mais le Chef de l'Église universelle devoit tenir la balance égale pour tous. Si elle promettoit aux rois de maintenir les peuples dans leur légitime dépendance, elle promettoit aussi aux peuples de les protéger contre les violences et les passions des rois. Elle imposoit également ses lois divines à ceux qui commandoient et à ceux qui devoient obéir. Tant que l'appui de l'Église fut nécessaire aux souverains, son pouvoir put s'exercer sans aucune contestation; mais lorsqu'ils furent affermis sur le trône, lorsqu'ils virent leur autorité devenir de jour en jour plus étendue, les princes françois sormèrent le dessein de s'affranchir par degrés d'un joug qu'une sage politique eût dû leur faire trouver utile et léger, si les passions des hommes n'étoient pas, dans tous les temps, ce qu'il y a de plus opposé à leurs véritables intérêts. « Il est très-remarquable, dit M. de Saint-Victor, que le premier roi de France qui se soit mis en révolte déclarée contre le Chef de l'Église, est le même qui imagina de donner au peuple des droits politiques et d'en former un troisième ordre dans l'état. Ainsi il créoit une force aveugle et impétueuse, et brisoit en même temps le scul frein qui pût constamment la lui assujettir et lui fournir des moyens. sûrs de la diriger à son gré. C'est que ce frein l'incommodoit

lui-même, parce que, nous devons le répéter encore, les pas pes, qui vouloient que les peuples sussent obéissants et sidèles, exigeoient que le gouvernement des rois fût juste, religieux et paternel. » Les violences exercées par Philippe-le-Bel contre Bopisace VIII montrèrent aux peuples que ce qui étoit l'objet de leur vénération pouvoit être impunément insulté par leurs souverains. L'exil des papes à Avignon et ensin le grand schisme d'occident portèrent de nouvelles et irréparables atteintes à l'autorité pontificale. Les esprits s'accoutumerent à soumettre à leurs jugements ce qui avoit été pour eux la première et la plus irréfragable des autorités : l'esprit de révolte s'introduisit peu-à-peu jusque dans le sein même de l'Église. Le concile de Constance, celui de Bâle, firent voir quels progrès effrayants avoient fait les idées de licence et de rébellion, On vit le concile de Bâle se déclarer supérieur au Pape, puis inviter les princes temporels à s'associer à son entreprise contre le Chef de l'Église, en leur offrant des décrets nouveaux, dont le résultat étoit de légitimer à son égard leur entière indépendance et de briser les derniers liens par lesquels ils étoient encore reteuus. Les réglements nouveaux faits par le concile de Bâle relativement à la discipline de l'Eglise, furent reçus en France sous le règne de Charles VII, et c'est alors que fut établie la Pragmatique sanction, véritable origine de ces servitudes de l'église gallicane, dérisoirement appelées ses libertés. C'est ainsi que se préparoient tous les schismes, toutes les hérésies qu'alloit enfanter bientôt cet esprit de révolte contre l'autorité pontificale, qui n'a cessé de vivre jusqu'à nos jours au sein même du catholicisme. Ces maximes d'indépendance à l'égard du Saint-Siège, nées au milieu des discussions du concile de Constance, établies en France par la Pragmatique, s'y perpétuèrent au sein des parlements beaucoup plus que dans le clergé, y servirent de prétexte à toutes leurs entreprises sur l'autorité ecclésiastique : elles enfantèrent le jansénisme, et ont mérité l'adhégion des hérétiques de tous les temps ; ce sont malheurques-

ment les mêmes qu'une partie de l'Eglise de France a consacrées par la déclaration de 1682. Écoutons sur ce sujet M. Guizot, homme désintéressé entre les gallicans, et les ultramontains, puisqu'il est protestant, et auquel on ne peut refuser des vues remarquables et beaucoup de sagacité. Après avoir signalé l'esprit de résorme s'élevant dans le sein de l'Église, se manisestant dans les efforts du concile de Bâle : « La papauté l'emporte, dit-il; le concile n'a pu accomplir ce qu'il avoit entrepris, mais il a fait des choses qu'il n'avoit pas entreprises et qui lui survivent. En France, et avec les décrets du concile de Bale, Charles VII fait la Pragmatique sanction qu'il proclame à Bourges en 1438.... La Pragmatique sanction est déclarée en France loi de l'état. Ce que le pouvoir spirituel a tenté sans succès, le pouvoir temporel semble disposé à l'accomplir. Nouveau revers des projets résormateurs. Comme le concile avoit échoué, la Pragmatique échoue : François les l'abandonne et lui substitue son concordat avec Léon X. La réforme des princes ne réussit pas mieux que celle du clergé. Mais ne croyez pas qu'elle périsse tout-à-fait. De même que le concile avoit fait des choses qui lui ont survéçu, de même la Pragmatique sanction a des effets qui lui survivent et joueront un grand rôle dans l'histoire moderne. Les principes du concile de Bâle étoient puissants et féconds.... En vain le concile se dissout, en vain la Pragmatique sanction est abandonnée : ses doctrines générales sur le gouvernement de l'Église, sur les réformes nécessaires à y opérer, ont pris racine en France : elles s'y sont perpétuées, elles ont passé dans les parlements, elles sont devenues une opinion puissante; elles ont ensanté d'abord les jansénistes, ensuite les gallicans. Toute cette série de maximes et d'efforts tendant à réformer l'Eglise, qui commence au concile de Constance et aboutit aux quatre propositions de Bossuet, émane de la même source et va au même but : c'est le même fait qui s'est successivement transformé. En vain la tentative de résorme légale du quinzième siècle a échoué,

elle n'en a pas moins pris place dans le cours de la civilisation, elle n'en a pas moins exercé indirectement une immense influence (1). M. Guizot croit que la résorme légale tentée par les conciles, si elle eût pu être accomplie, auroit prévenu la révolution du seizième siècle. C'est-à-dire que si le Pape eût abdiqué son autorité, on ne l'eût pas attaquée. Quant à la résorme des abus réels qui s'étoient glissés dans l'Eglise, elle sut opérée par le concile de Trente, que le comte de Maistre appelle avec raison le plus grand et le plus heureux effort qui ait jamais été fait dans le monde pour la réformation d'une grande société; or, voit-on que la suppression de ces abus ait ramené ceux qui étoient déja séparés de l'Eglise, ou empêché la séparation d'uu grand nombre d'autres? Au reste, nous aurons occasion, en parlant du règne de François I<sup>ee</sup>, d'apprécier l'influence des maximes de la Pragmatique sanction, et l'usage qu'en firent les parlements, revenons à Louis XI, dont cette digression nous a un peu écartés,

Lorsqu'il monta sur le trône il ne restoit de grands vassaux de la couronne que les ducs de Bourgogne et de Bretagne. Ces deux princes ne voyoient pas sans inquiétude l'accroissement de la puissance royale: ils se trouvoient désormais dans la nécessité, ou de briser sans retour jusqu'aux derniers liens qui les attachoient à la couronne de France, ou de subir son autorité. Le duc de Bretagne étoit un trop petit prince pour pouvoir espérer de devenir indépendant. Quant au duc de Bourgogne, sa puissance égaloit celle du roi de France, et il est probable que Charles-le-Téméraire, s'il eût vécu, eût pris le nom de roi et rejeté entièrement la suzeraineté du monarque françois. En attendant, tous deux se mêloient autant qu'ils pouvoient des affaires de la France; ils vouloient arrêter les progrès du pouvoir royal, et n'osant pas s'y opposer à force ouverte, ils attisoient les mécontentements, et prenoient part

<sup>(1)</sup> Cours d'histoire moderne, 2º. leç m , page 27.

secrètement aux révoltes des grands. Le duc de Bourgogne surtout, au sein d'une paix apparente et forcée, étoit réellement contre le roi dans un état de guerre perpétuelle. A peinc Louis XI fut-il monté sur le trône, qu'on vit éclater la guerre du bien public. Presque tous les princes et grands seigneurs du royaume se liguèrent contre le roi, « pour l'engager à changer » de système, à réformer les abus, le tout par compassion » pour le pauvre peuple. » Mais le peuple n'étoit pas la dupe de ces protestations : il trouvoit incomparablement plus de douceur sous une autorité ferme et régulière, que sous la tyrannie capricieuse des seigneurs. Cependant cette lique étoit si puissante que le roi, pressé entre de si nombreux et de si -implacables ennemis, sembloit être au moment d'éprouver une révolution aussi funeste que celle qui avoit failli arracher le sceptre à son père et renverser de sond en comble sa maison. Heurensement pour lui que la monarchie n'étoit plus ce qu'elle avoit été s le temps étoit passé où l'on pensoit à lever des troupes, lorsqu'il s'agissoit de commencer la guerre : une force militaire disciplinée, et dans une activité permanente, étoit aux ordres du roi; mais avant tout, ce qui le sauva, ce fut la supériorité de son génie. Quelque peu d'estime qu'inspire son caractère, il est impossible de ne pas admirer son habileté. Ayant contre lui tant de chess de parti, qui, réunis en apparence pour un intérêt commun, n'avoient en effet pour but que des intérêts particuliers, il n'avoit qu'à les diviser pour les affoiblir : or personne ne s'y entendoit mieux que lui. • Entre tous ceux que j'ay jamais connus, dit Philippe de Comines, le plus sage pour soy tirer d'un mauvais pas, en temps d'adversité, c'estoit le roi Louis XI, notre maître : le plus limble en paroles et en habits, et qui plus travailloit à gagner un homme qui le pouvoit servir ou qui lui pouvoit nuire. Et ne s'ennuyoit point d'être refusé une sois d'un homme qu'il prétendoit gagner : mais y continuoit en luy promettant largement et donnant par esset argent et estats qu'il connoissoit

lui plaire. Et quant à ceux qu'il avoit chassés et deboutés en temps de paix et de prospérité, il les rachetoit bien cher quand il en avoit besoin et s'en servoit : et ne les avoit en nulle haine pour les choses passées. Il estoit naturellement ami, des gens de moyen estat et ennemy de tous grands qui se pouvoient passer de luy. Et ses termes et façons qu'il tenoit dont j'ay parlé cy-dessus, luy ont sauvé la couronne, veu les ennemis qu'il s'estoit luy-même acquis à son advénement au royaume, » Du côté de ses ennemis étoit la force, mais la force brute : les chess étoient vaillants, rudes et grossiers; ils ne connoissoient que le métier des armes. Louis XI au contraire s'adressoit aux esprits, les manioit habilement : il est en quelque sorte le créateur de la politique proprement dite, qui jusqu'alors avoit tenu peu de place dans le gouvernement. C'est par ce moyen qu'il termina à son avantage cette guerre du bien public, qui sembloit devoir renverser la monarchie et qui, par le parti qu'il sut en tirer, contribua au contraire à la raffermir, Convaincu par une triste expérience que les grands de l'état étoient ses ennemis irréconciliables, il vit qu'il n'avoit d'espoir de salut que dans leur désunion : et dès ce moment, toutes ses pensées, toutes ses actions, tous les traités qu'il fit, toutes les faveurs qu'il accorda, tendirent à ce but unique de mettre leurs intérêts en opposition et de les affoiblir en les désunissant. Sa vie fut un combat continuel : car la guerre des grands vassaux contre leur suzerain se rallumoit de nouveau chaque fois que l'occasion en sembloit favorable; le roi pressé sans cesse entre le duc de Bretagne, le duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre, résistoit avec d'autant plus de peine à ces trois ennemis, que pour mettre le comble à ses embarras, les brouillons et les séditieux dont la France étoit infestée trouvoient dans sa propre famille un chef qui les soutenoit dans leurs continuelles rébellions. On le voit placé au centre de tant d'ennemis, étudiant tous leurs mouvements, profitant de toutes leurs fautes, sachant exciter leurs passions lorsqu'elles. pouvoient les aveugler sur leurs intérêts, corrompant leurs ministres, surtout leur suscitant à propos des adversaires qui, par d'utiles diversions, ne combattoient en quelque sorte que pour lui : enfin s'il fait des fautes, il se montre aussi habile à les réparer qu'à profiter de celles qu'il fait commettre.

On a souvent présenté Louis XI comme un digne émule des Néron et des Domitien : on s'est plu à le peindre des couleurs les plus sombres, à en faire un véritable épouvantail historique. Nous croyons qu'il y a beaucoup d'exagération dans cette manière de le juger. Au reste, cela prouve la douceur du gouvernement des princes qui ont gouverné la France : car si l'on tompare Louis XI à plusieurs des rois d'Angleterre, à Henri VIII, par exemple, combien ne gagne-t-il pas à la comparaison. Mérite-t-il donc le nom de tyran? Comme il faut être juste envers tout le monde, nous croyons, avec M. de Saint-Victor, que non. Qu'on examine, en effet, sa vie. Dans ce règne si agité, ce qui frappe d'abord, c'est la situation d'un roi qui ne voit partout que des ennemis acharnés à sa perte. Dans les périls les plus imminents, il oppose la ruse et la force aux violences et aux perfidies : il ne repugne à aucuns moyens, des qu'ils peuvent le mener à son but, qui est de perdre ceux qui cherchent également sa perte par tous les moyens possibles; car ses adversaires, pour être moins habiles que lui, n'étoient ni moins fourbes ni moins dissimulés. Quelles que soient les qualités d'un tel prince, on ne pourra le présenter comme un beau caractère : une politique aussi perverse ne pourra se faire estimer; car il est faux, quoi qu'on en ait dit, que ceux qui gouvernent les hommes soient dispensés de suivre les lois de la probité. Mais quelque odieux que soient de tels principes, il seroit injuste et même déraisonnable de considérer comme une 1yrannie l'usage que Louis XI en a pu faire dans le cas de la désense la plus légitime : et l'on n'est pas un tyran pour chercher à détruire des ennemis qui nous attaquent à main armée. « Si nous examinons ce prince dans l'intérieur de ses états, dit

M. de Saint-Victor, nous l'y voyons entouré d'eunemis plus dangereux peut-être et surtout plus coupables que les ennemis du dehors. Ils ne cessent de tramer contre lui d'indignes complots. Parn i ces traîtres, on compte des hommes qu'il a tirés de la poussière pour les combler de biensaits, pour les élever aux dignités les plus éminentes; des ingrats à qui il a déjà plusieurs fois pardonné; des perfides qu'il honore de sa confiance la plus intime. Il fait éclater sa colère contre ces hommes pervers : il les livre à toute la sévérité des lois : ils ne sont condamnés qu'après avoir été convaincus devant les tribunaux légalement institués, et subissent le juste supplice qu'ils ont mérité: où donc est la tyrannie? On a cité avec une indignation exagérée ces cages de ser dans lesquelles des prisonniers languirent pendant de longues années, mais il n'est pas prouvé que Louis XI ait fait subir une semblable peine à des innocents : et personne n'ignore que le cardinal Balue et l'évêque de Verdun, d'Haraucourt, qui y surent si long-temps rensermés, et qui du reste étoient eux-mêmes les inventeurs de ces affreux cachots, méritoient la mort la plus hontense et la plus cruelle, pour avoir trahi le prince et l'état... Nous ne prétendons point justifier les actes d'une trop grande rigueur exercés au Plessis pendant les deux dernières années de son règne : mais nous soutenons qu'il ne faut pas juger la vie entière d'un roi sur ces actes d'un esprit malade et même aliéné par tant de trabisons, dont il n'a pas cessé un seul instant d'être environné. » Ces observations' nous semblent parfaitement justes, et nousles appuierons du témoignage de Comines, qui nous semble très-bien caractériser Louis XI : « Cestuy-ci n'a fait mul à mul qui ne luy eut fait quelque offense .. S'il pressoit ses subjets, toutesois il n'eût point souffert qu'un autre l'eût fait, ne privé, ni étrange. » Un fait constant, c'est que sous lui les peuples furent heureux et tranquilles, les lois respectées, toutes les parties de l'administration améliorées; que jamais les cours souveraines n'usèrent avec moins de danger du droit

de remontrances et ne s'arrogèrent même plus impunément celui d'opposition aux volontés du prince. Louis XI est bien loin assurément d'être un noble et vertueux caractère; mais nous ne croyons pas qu'il mérite l'épithète de tyran, si souvent et si légèrement attachée à son nom, ni qu'il doive partager l'exécration qu'inspirent ces ennemis des hommes pour lesquels cette dénomination a été inventée.

R.

## Collection Choisie des Pères de l'Eglise (1).

#### (Premier article.)

Le premier volume de cette précieuse collection comprend les Epitres de saint Clément de Rome, de saint Ignace le martyre, et de saint Polycarpe; les Actes des martyres de saint Polycarpe, de saint Ignace, de saint Pothin et de ses compagnons; et les ouvrages qui nous restent de saint Justin, savoir: le Discours et l'Exhortation aux Grecs, le livre de la Monarchie, les deux Apologies, le Dialogue avec Tryphon, et l'Epitre à Diognète.

Nous nous proposons de donner sur la Collection Choisie des pères de l'Eglise, une suite d'articles dans lesquels nous ferons part à nos lecteurs des principales réflexions qu'une lecture attentive de leurs immortels écrits nous aura suggérées sous le double rapport de la philosophie et de la tradition. Nous nous estimerions heureux si nous pouvions ainsi contribuer au

<sup>(1)</sup> Gollegtio selecta sanctorum ecclesiz fataum, complectens exquisitissima opera, tum dogmatica et moralia, tum afologetica et oratoria; accurentibus nonnullis è gallicano clero presbyteris, Tom. 1°°; prix: 6 fr. 50 c. Chez Parent Desbarres, rue de Sorboune, n°. 5.

succès d'une entreprise si utile, et qui peut aider si puissamment, pour nous servir des paroles du savant auteur du prospectus, à préparer la restauration complète des études ecclésiastiques (1).

Ce que nous examinerons principalement aujourd'hui, c'est la méthode apologétique de saint Justin.

Deux grandes puissances sont en guerre depuis le commencement du monde. Elles se livrent sans cesse autant de combats particuliers qu'il y a d'individus dans l'espèce humaine; et le combat général dont la société est le théâtre n'est que le produit des différentes combinaisons de tous ces combats particuliers. Aussi les rapports qui existent entre ces deux puissances dans l'individu et dans la société sont-ils absolument les mêmes; et il en devoit être ainsi, car la partie de la société dans laquelle l'esprit règne sur la chair, devoit naturellement se trouver à l'égard du reste des hommes, chez qui la chair tient l'esprit asservi, dans les mêmes relations que l'âme et le corps ont entre eux chez l'individu. C'est ce qui a fait dire à saint Justin, que » les chrétiens sont dans le monde ce que l'âme est dans le » corps. L'âme, dit-il, est répandue dans tous les membres de » notre corps, et les chrétiens dans toutes les villes du monde. » L'âme habite dans le corps, mais elle n'est pas du corps; et de » même, les chrétiens habitent dans le monde, mais ils ne sont » pas du monde. L'âme invisible est comme en garnison dans un » corps visible; de même les chrétiens, tant qu'ils habitent le » monde sont, à la vérité, connus, mais le culte spirituel qu'ils » rendent à Dieu ne se voit pas. La chair, qui n'a reçu de l'es-» prit aucun mal, le hait pourtant, et lui fait la guerre parce » qu'il l'empêche de se livrer aux voluptés; le monde aussi hait » les chrétiens qui ne lui ont jamais fait de mal, parce qu'ils sont » ennemis des voluptés. L'âme aime le corps qui la hait, comme

<sup>(</sup>i) Nous invitons le lecteur à revoir ce prospectus, qui a été inséré su Mémorial, liviaison de mars dernier.

» les chrétiens himent ceux qui les haissent: L'âme est ensermée
» dans le corps, mais c'est elle qui conserve le corps, et, de
» même, les chrétiens sont retenus dans le monde comme dans
» une prison, mais c'est à eux que le monde doit de n'être pas
» anéanti. Le corps mortel est comme une tente qu'habite en
» passant l'âme immortelle, et c'est ainsi que les chrétiens
» habitent ce monde corruptible comme une maison qui n'est
» pas la leur, et soupirent après l'incorruptibilité dont ils seront
» revêtus dans les Cieux. L'âme devient meilleure étant maltraitée par les jeûnes, et les supplices multiplient les chrétiens.
» Dieu a voulat qu'ils occupassent sur la terre un rang aussi au-

» guste : l'abandonner seroit pour eux un grand crime (1). »

Cependant on n'auroit qu'une idée sort imparsaite des deux puissances qui sont en guerre, si on ne les connoissoit purement et simplement que sous les notions de l'âme et du corps, de l'Eglise et du monde. Il ne seroit pas même possible de concevoir que le corps, par lui-même inerte, impuissant, et qui tient uniquement de l'âme tout ce qu'il a de force et de vie, pût exercer contre elle aucun pouvoir, ni per conséquent lui faire aucun mal: et de même, on ne concevroit pas que le monde, qui, considéré isolément de l'assemblée des fidèles n'est plus qu'une multitude d'éléments hétérogènes, sans lien , sans unité, et par conséquent dépourvue de tout ce qui constitue essentiellement la vie et la force, pût agir contre le christianisme, et obtenir dans une telle guerre l'ombre du plus léger succès. Aussi l'âme, née souveraine du corps, ne peut jamais ni lui être asservie, ni perdre même aucune partie du pouvoir légitime qu'elle a sur lui, que lorsque venant à douter de la puissance que Dieu lui a donnée, elle se rend elle-même complice de son sujet rehelle, et abandonne par de lâches concessions la place auguste qui lui avoit été assignée dans la constitution de l'homme. Bien que l'Eglise ait des promesses que l'âme n'a pas, puisque celle-ci peut.

<sup>(1)</sup> Epistola ad Diognetum, n. 6.

en dernier résultat l'Equatituée avec le corpe dans une même ruine, tandis que l'Egine est infailliblement assurée de sa victoire future et définitive sur le monde, et par conséquent de son innuortalité glorieuse; cependant, tandis que dure le combat, il se passe sosti dans la société quelque chose d'analogue à ce que nous avons remerqué dans l'homme, eur toutes les persécutions des patens n'ont fait qu'augmenter la puissème de l'Eglise, et les plus grandes plaies qu'elle uit reçues lui sont venues originairement d'elle. C'est dans le sein du clergé qu'a germé tout le bien et tout le mal.

Mais il faut encore aller plus loin. Il est contraire à la nature de tout être, soit individuel, soit collectif, de travailler contre lai-même et de se déchirer de ses propres mains. Quiconque méditers profondément sur ce désordre, dont l'existence perpétuelle ne peut être contestée, sera forcé d'y recomposere un grand miracle, que peut seule expliquer l'intervention constante d'êtres étrangers à l'espèce humaine, et à qui pouvoir a été conné pour la séduire. Et qui pourroit comprendre autrement cet accord universel de tous les ennemis de la religion, qui, sans s'être entendus, et souvent divisés par des doctrines diamétralement opposées, sont avertis à point nominé, par une sorte d'instinct commun, ou plutôt d'lespitation satanique, de tout ve qu'il y a de mieux à faire ou à dire dans chaque circonstance, pour hâter avec ordre la marche systématique du désordre, et consommer méthodiquement, s'il leur étoit possible, la ruine complète de l'homine et de la société? Ce n'est donc pas seulement contre la chair et le sang que nous avons à combattre ; nos plus grands, nos vrais ennemis sont les esprits malins qui règnent en gyrans vur le monde et sur les ténèbres de ce siècle (1). Aussi, pour résister à de tels ennemis, ceseroit peu de nos forces humaines, si nous n'étions dans le combat revêtus d'une armure divine, si Dieu lui-même et toute l'armée céleste ne daignoient

<sup>(1)</sup> Ephes., VI. 12.

combattre avec nous. Ainsi donc, parir se faire une juste idée des doux grandes puissances qui sont en guerre, il faut considérer, d'une part, dans l'individu, la chair, mot qui ne signifio pas seulement le corps, mais aussi l'âme en tant qu'elle suit les appétite charnele; dans la société, le monde, c'est-à-dire, nonseulement la partie du geure humain qui ne professe pas la vraie selizion . mais encore tous ceux d'entre les chrétiens qui suivent en tout en en partie les maximes corrompues du monde; et à la tête de cet insorme assemblage, Sutan, ches des puissances de l'enfer : et de l'actre part, dans l'individu, l'esprit, c'est-àdire. l'ame en tant qu'elle suit avec fidélité les inspirations cébusses; dans la société , l'Eglise , non pas l'Eglise visible dout les mislames font partie; mais l'liglise révitablement militante, en un met l'assemblée des saints, unis par la foi et la charité à Jesus Christ leur chef et à tous les caprits bienhouseux qui coulpocent l'Eglise triomphante.

Ces deux puissances étant ainsi déterminées et bien conques . on est naturellement conduit à penser qu'il doit être possible de démêler dans la marche que chacune d'elles a suivie depuis le commencement de la guerre les principes généraux d'attique et de désense qui constituent le caractère propre de sa tattique. Comme il n'est point de plus grand spectacle que telui and nous offre bette guerre, il n'en est point qui mérite minux de fixer nos regards, et la science des principes qui la dirigent est de toutes les sciences la plus digne de nos méditations et ile notre étude. Or, cette science des sciences, que la philosophie cartésienne commençoit à faire oublier, ne peut être mieux rapprise que dans les ouvrages des saints Pères, qui fureint les principaux chefs du bon parti, et qui, par leurs travaux, lui avoient conquis le monde entier. Saint Justin, en particulier; le plus ancien des Pères apologistes, et qui, converti de la philosophie païenne au christianisme, conserva toute sa vie Phabit de philosophe et fut le père de la philosophie chrétienne, saint Justin, sous ce double rapport, nous paroît plus propre quiancun autre à montrer dans son origine même la méthode apologétique et ses éléments essentiels. Peut-être ne verra-t-on pas sans quelque surprise l'identité parfaite de cette méthode, telle que ce grand saint l'avoit conque, avec celle qu'un homme illustre a suivie de nos jours, et que l'ignorance a accusée de nouveauté.

Que fait donc saint Justin? Il remarque que les efforts des démons ont un but unique, qui est d'éloigner de plus en plus les hommes de Dieu leur créateur et de Jésus-Christ son fils; et que pour atteindre ce but, ils emploient deux moyens principaux, appropriés aux deux natures qui composent la personne hufhaine, et aux deux classes d'individus dans lesquelles notre espèce peut être partagée, suivant que l'une ou l'autre de ces deux natures y domine: « Ceux, dit-il, qui ne penvent pas » s'élever au-dessus de la terre, les démons ne s'efforcent qu'à » les attacher de plus en plus aux choses terrestres et aux ou-» vrages faits par la main des hommes, et ceux qui s'élèvent à » la contemplation des choses célestes, à moins qu'ils n'aient » un jugement parfaitement sain et qu'ils ne mênent une vie » pure et exempte des troubles de l'âme, ils les supplantent et " les jettent dans l'impiété (1). " De la les deux formes générales sous lesquelles l'œuvre du démon s'est toujours montrée, savoir: la volupté ou l'orgueil des sens, d'où naît le culte des passions ou l'idolatrie, jadis extérieure et publique, aujourd'hui particulière et cachée, et l'orgueil ou la volupté de l'esprit, d'où nait le culte de la raison, ou la philosophie profane. L'une et l'autre de ces deux formes tendent sans cesse vers leur développement complet, et il est permis de penser qu'elles ne l'auront atteint que lorsqu'on les verra unies dans leur manifestation publique. comme le sont dans l'individu les deux facultés dont elles procedent. Ceci pourroit peut-être faire conjecturer qu'on verra plus d'une fois reparoître le culte de la déesse raison qui réalise

<sup>(1)</sup> Apologia prima, a. 58.

précisément cette pensée. Quoi qu'il en soit, l'idolatrie n'étant pas une erreur; mais un crime, c'est plutôt au prédicateur qu'à l'apologiste qu'il appartient de la combattre. Il ne s'agit point, en effet, de raisonner contre l'idolâtre, ni de lui prouver qu'il a toit: il s'agit uniquement, à l'égard de l'individu, de le mettre en présence de son crime, de le rappeler à sa conscience, et, à l'égard de la société, de lui montrer par sa propre littérature qu'elle connoît le Dieu qu'elle ontrage. C'est en cela que consiste uniquement tout ce que saint Justin a écrit contre l'idolâtrie, Le petit Discours aux Grees et les deux pages de l'Exhortation aux mêmes, dans lesquele il combet directement ce genre de désordre, out pour objet de retracer les vices et les déréglements des dieux, et (chose bien digne de remarque!) l'apologiste s'en tient là : il n'ajonte même pas que tant de faiblesses et de crimes sont incompatibles avec les notions que nous avons de la Divipité, tant il étoit certain que la seule représentation de toutes ces choses suffiroit, par l'effet du contreste, pour réveiller dans les cœurs cette notion admise de tous. Voilà ce que l'on trouve sur ce sujet dans les deux écrits dont nous venons de parler. Mais, afin de confondre entièrement ses adversaires, saint Jussin composa un autre ouvrage tout exprès sur l'unité de Dieu, qu'il intitule : de la Monarchie. Un cartésien doit supposer que cet ouvrage est une longue suite de raisonnements métaphysiques, dans lesquels l'auteur démontre que Dieu étant infini, et l'infini étant nécessairement unique, il faut absolument qu'il n'y sit qu'un Diou. Eh bien! saint Justin n'a pas soulement pensé à sela. Son livre (du moins ce qui nous en reste, car il y en a une partie qui est perdue) n'est qu'une collection d'extraits d'Eschyle, de Sophocle, d'Enripide, de Ménandre, de Philémon, d'Orphée, etc., par lesquels il fait voir que le Dieu qu'il anpunce p'est point du tont une nouveauté pour les Grecs i mais bien le Dieu unique et véritable, de tous temps connu parmi eux : et il termine ainsi : « C'est pourquoi nous devons nous atta-» cher au vrai Dieu, au Dieu immuable, qui ne vous est pos

s seulement préché par moi, mais aussi par les auteurs mêmes s ijai vous introdétient dans les premiers éléments de la seience,

» de peur que, si nous passions le tempe de cette vie dans l'oisi-

» veté et la paresse, nous n'avons un compte rigoureux à rendre

s à notre Juge, non pas seulement pour avoir ignoré la gloire

celleste, mais aussi pour notre ingratitude envers lui. »

Veut-on maintenant savoir pourquoi saint Justin n'a point employé de raisonnements métaphysiques pour prouver aux païens l'unité de Dieu? C'est que ce grand et véritable philosoplie ne croyoit pas qu'il fut possible d'établis la vérité par ce moyen. Ceci nous conduit à examiner la manière dont il combat la philosophie palenne. Dans son Exhortation aux Grecs, il pose en principe que les vérités de la religion ne peuvent être découvertes par la raison; a car, dit'il, il ne se peut pas faire que des » choses si grandes et si divines soient connues, à moine qu'ou » ne les ait apprises de personnes qui les sachent (1). • Il prouve ensuite ce principe par l'expérience, et montre, avec détail, que tous les philosophes grecs, depuis Thales jusqu'à Platon et Aristote, n'ont fait que se contredire sur l'origine des choses, sur la nature de Dicu et sur celle de l'ame. . Mais quelle est s donc, continue-t-il, la raison qui fait que tous ceux qui out » passé chez vous pour des sages sont perpétuellement en ... contradiction, non-seulement entr'eux, mais encore avec » cux-memes? La voici : c'est qu'ils n'ont pas voulus apprendre s ile ceux qui savoient, et qu'ils se sont imagines que par la settle i force de l'esprit humain ils pourroient parvenir à conneire » chirement les choses du Ciel, tandis qu'ils he pouvoient pas s thême connoctée ainsi celles de la terre (2).

L'a meme verifé est encore développée au commencement du Dislogue àvec Tryffion, où saint Justin raconte à quelle éch-sion il abandonnis l'étude des philosophies pour sellivrer à celle

<sup>(1)</sup> Cohort ad Græc., n. 3.

<sup>(</sup>a) 16mm, n. 4.

de nos Livres soints. Il se promenoit un jour dans la rampagne en inéditant, aur la philosophie de Platon., lousque Dian: parque qui lui montra clainement l'impossi, qu'il rescontrât un homme qui lui montra clainement l'impossi, bilité a bsolue où étoient les philosophes de lui enseiguer quoi que se fût de certain aur la natura at les perfections de Dieu. Voici le raisonnement font simple que se personneme lui fit : « Si l'on raisonnement font simple que se personneme lui fit : « Si l'on « vous disoit qu'il y a dans l'Indama apimal tout à fait différent « des autres, mais fait de telle ou tella manière, es présentant » aux peux une grande variété da forme, vous me pourries ja » mais conneître cet minul augus de l'ausinque et il acous acroit « desclutoest impossible d'un rien dire, , si vous mes autre en « tendu perles à quelqu'un qui l'opt me Commentalone peum » roient les philosophies avoir sur Dicht destidées fustès; jois en parler avec vérité? Ils me peument le conneître, qui minul èle parler appris sur sa mature ni pur la mea ni per l'ouse (»). ()

L'est pinsi que, des son dibut, la philosophic salmátics med prit la reute dismetraloment appeace à celle que le philiteophie prajenne avoit tenue; et, sandiaque cel baci, s'étoit propraé; pour objet de découvrir et de progreer par les apules sorres de la suison les récrités nécessaires à l'homme ; les applogistes de da peligian, au contraire, me courent pas pompoie la diffendre mbis efficacement qu'en démontrant par le raisonnement et par l'expérience l'impossibilité absolue bis nous soumes de parvenir pin cette voie à la connoissance de la vérité. Je que enporé rappoi ter ici un passage du Dialogue aues Tryphon, touchand la mitule de l'âme, pasce qu'il me semble très-propre à montter combies. la méthode que les pramiers obrétique employoient gour préparer les hommes à la foi étoit opposée à colle qui a tété suite dans ces derniers temps. Dans toutes nos philosophies clatenates modernes on attache une très-grande importance à démontrer que l'ang est immortelle de az nature, ou pour me cervir de

<sup>(1)</sup> Dial. cum Tryphone judeo, n. 5.

l expression technique, que l'immortalité lui est intrinsèque (1). On démontre cela très-doctement, d'après les philosophes Grece, en disant que l'âme n'a point de parties et que ce qui n'a point de parties ne peut périr : car, comme dit Cicéron dans ses Tusculanes. « la mort est en quelque sorte une séparation des parties » qui auparavant étoient jointes. » Tout cela est admirable. Cependant le personnage qui convertit saint Justin regardoit ce sentiment comme uns grave erreur; et il crut devoir lui démontrer, pour opérer sa conversion, que l'âme est mortelle de sa nature: La raison péremptoire qu'il en donne, c'est que la vie n'est pas motre bien propre; il n'y a que Dien qui seit lui-même sa vie ; et l'âme, aussi bien que le corps, ne peut vivre qu'autant qu'il plaîte Dieu de la faire participer à la vie par une action constante et non interrolapse de sa volonté toute-puismnte. Que coste action vienne à cesser un seul instant, et l'âme, immédiatement et par son propre poids, retombera dans le néant d'où elle a été tirée. Cela ne veut pas dire que l'âme doive mourir paisque Dieu peut la faire vivre éterneliement et qu'il a effectivement révélé qu'il en seroit ainsi. Mais cela prouve que la question de l'immortalité de l'âme est entièrement indépendante de celle de sa spiritualisé, et ne peut en aucune façon être décidée par des principes tirés de la considération de sa nature, pià par conséquent; par les seules forces de la raison (2).

Rel est l'abjet unique vers lequel sent dirigés tous les travaux philosophiqués de saint Justin, savoir, de montrer que la saisha partitulière de l'homme n'est d'elle-même que néant, et qu'elle est entièrement impuissante à établir par elle-même aucune vérité. C'est ce qu'il confirme encore par la témoignage de Sequate : « Que si, dit-il, la fin de la philosophie est suivant eux

<sup>(1)</sup> Processive a Anima huminal collisioniste talis at intelesco. Philosophic de Lyon, d'Adam, etc., etc.

<sup>(</sup>a) Dialog. cum Tryphone judzo , n. 6.

\* suivant les philosophes Grecs) de découvrir la vérité, comment eux qui n'ont pu parvenir à la connoître mériteroientils le nom de philosophes l'Oar, si de tous vos sages le plus sage,
n ai Socrate, à qui, comme vous le racontez vous-inême, votre
n eracle a rendu ce témoignage: Socrate est le plus sage de tous
ites hommes; si, dis-je, Socrate avoue qu'il ne sait rien, comment ceux qui sont venus après lui osent-ils se vanter de conmoître les choses du Ciel l' car il dit lui-même, que s'il a été
déclaré sage, c'est uniquement parce qu'il n'hésite point à
confesser qu'il ne sait rien, tandis que les autres hommes feignent de saveir ce qu'ils ignorent (r).

Mais il no suffisoit pas de montrer aux gentile la monstruosité de leur idolâtrie et l'ignorance de leurs philosophes; il fallois encore leur prouver la vérité de la religion chrétienne. Les preuves de saint Justin sont s

1°. L'antiquité de nos Livres saints, et en particulier de ceux de Moise, autérieure non-seulement à tous les poétes et à tous les historiens grees, mais encore à Cadmus qui le premier apporta l'alphabet de Phénicie en Grèce (x).

1º L'accord admirable qui règne entre tous les unteurs sacrés, lesquels, a ayant écrit en des temps et en des lieux divers, n'ont pas laissé de nous instruire avec un consentement parfait et se comme s'ils n'avaient tous en qu'une boughe et qu'une langue, sur l'origine du monde, sur la création de l'homme et l'imme mortalité de l'âme, sur le jugement qui doit suivre cette vie, senfin sur toutes les choses dont la connoissance mons est néces saire, saccord qui prouve évidennment que dans tout ce qu'ils nous ont enseigné, ils n'ont sien imagné de leur chef. « Ilsans se sont point fait la guerre entitieux, ils n'ont point essayé de se réfuter les uns les autres; mais, sans contention et sans débat, sils n'ont fait que nous transmettre la science qu'ils recevoient

<sup>(1)</sup> Ad græcos cohort, n. 56.

<sup>(</sup>a) Ibid., n. 9, 12.

Add Dieu. Aussi, des choses si grandes et si divines ne peuvent et economies par les moyens de la nature, ni par la pénétran tieu de l'esprit de l'hommis, mais seulement par le don de 
l'esprit de l'hommis, mais seulement par le don de 
l'esprit descendoit sur ces hommes saints. Ils n'eurent donc 
les pessin ni des artifices du langage, ni de la science de le dispute; 
les n'eurent qu'à se présenter purs à l'opération de l'Esprit 
les n'eurent qu'à se présenter purs à l'opération de l'Esprit 
les n'eurent qu'à se servit de cus hommes justes comme un archet 
descendu du Ciel pour seucher des lyues bumpines, et nous 
le ouveit par leur, la commensance, des choses divines et cé-

3°. Les miracles de Jésus-Christ, reconnus de tous et capetatés par les actes authentiques qui aunient été duessés aous Punce Pilute, et qui existaient encore (a).

H. Les prophéties de l'aucien Testament, dant l'accomplissement étoit manifeste et l'authentigité guantie par les Juifs, c'est-à-dire les plus eruels ensemis des chrétiens (3).

5. Les sémoignages de Platon, dont saint Justin fait voir que les patenges les plus admirés na senfermoient que des idées empruntées à Moïse et aux autres prophètes, idées que le philosophe grac avoit plus que moins altérées, pame qu'il ne vouloit pas hoire la signé comme son maître [4].

6? Les témoignages de tous les poètes grans, qui, à conumencer par Ombée, réconncissoient fenmellement l'artité de Dien etiets principales perfections (5).

. 17°. Les témaignages des espoies patens, dont l'an, nipai que les grecs enx-mômes la resontoient à mist. Luttin, avoit déclavé que les Chaldéens et les Hébreux possédoient neuls la seguese, parce qu'ils adornient le mui. Dien, le Rai qui n'a pour père que lui-même, et dont un antre apart été prié de chanter un bytone

<sup>(1)</sup> N. 8.

<sup>(2)</sup> Apol. prim., n. 48.

<sup>(3)</sup> Ad græc. cohort., n. 13; apol. prim., n. 30 et seq.

<sup>(4)</sup> Ad græcos cohort., n. 20 et seq.

<sup>(5)</sup> Mid., n. 15 et erq.; necnon totus de Monarchia liber.

au Dien tout pulesant; prononça, entre autres, ces paroles remarquables: lui qui forma le premier homme et l'appela Adam (1). Cet hyunne; continue le saint apologiste, est conservé par plusieurs que nous connoissons, et peut servir à confondre ceux qui ne veulent pas se rendre à la vérité confirmée par le témoignage de tous : VERITATI OMBRUM TESTIMONIO CONFIRMATE (2).

8. Enfin ce témoignage de la Sybille, universellement reconnue pour inspirée : « Si donc, dit-il, ô Grecs, vous préférez
» votre salut à la vaine fiction des dieux qui ne sont pas, croyez ,
» comme je l'ai déjà dit, croyez à la Sybille, qui remonte à la
» plus haute antiquité, dent les livres sont gardés par tout l'uni» vers, et qui, animée d'une inspiration puissante, nous en» seigne, pet ses oracles, que les dieux que vous adoréz ne sont
» rien, et annoace clairement et euvertement la venue future
» de notre Sanveur Jésus-Christ, et toutes les choses qu'il devoit
» faire (3). »

Saint Justin termine son Exhertation aux Grecs en zappelant la foiblesse de l'esprit hamain, sur laquelle il semble ne pouvoir se lasser de revenir. Il cite encore sur ce point les témoignages de Mercure et d'Ammon, les plus anciens, dit-il, de tous ceux qui out été appelés philosophes, et il finit ainsi ; « C'est dons » une chose bien évidente et bien prouvés, qu'il est impossible » de comnoître Dieu ou la venie religion par aucun autre moyen, » sinon par les seuls prophètes qui nous l'anseignent avec l'Esprit de Dieu.

On peut juger maintenant en quoi consiste la méthode applogétique de saint Justin. Elle consiste uniquement en deux choses: 1° à renverser d'un seul coup toutes les exreurs, en montrant par le raisonnement, par l'expérience et par le témoiguage même des philosophes, que la raison réduite à ses propres

<sup>(1)</sup> Qui primum mortelem efficial Adamque vocavit,

<sup>(2)</sup> Ad graces cohest., n. 36.

<sup>(3)</sup> Ibidom.

forces ne peut jamais enfanter que le doute; 2º à montrer la vérité avec ses caractères distinctifs, qui sont l'antiquité, l'universalité, le consentement, Que si tous les Pères apologistes qui sont venus après saint Justin ont suivi constamment la même méthode, comme l'examen des autres livraisons de la Collection choisie nous fournira l'occasion de le démontrer, que doit-on penser des apologistes modernes qui ont cru devoir suivre la méthode opposée, et qui, s'imaginant que le vrai Dieu étoit entièrement inconnu des gentils avant la venue de Jésus-Christ. ont entrepris d'asseoir les vérités de la foi sur les vains raisonnements de la philosophie, semblables à des architectes qui prétendroient bâtis sur un sable mouvant un édifice faébranlable? Ne seroit-il pas permis de les comparer à des guerriers qui, au lien d'étudier à l'école de tous les grands capitaines des siècles passés les principes de l'art militaire et cette tactique savante qui leur a valu tant de triomphes et de gloire, iroient d'abord se présenter au combat sans bouclier et sans épée. Ce n'est pas nous qui imaginons cette comparaison. Nous l'avons apprise dans le même livre, à la même source, où saint Justin et tous les Pères de l'Eglise ont appris à combatère le ben combat. C'est l'Esprit saint lui-même qui nous l'a enseignée par l'organe du Docteur des nations. A l'endroit même de l'épître aux Ephésiens que nous vons déjà cité et où saint Paul nous dit que nous n'avons pas seulement à combattre contre la chair et le sang, mais aussi contre les puissances spirituelles du mai : En toutes choses, nous dit-il, prenez le bouclier de la foi, avec lequel vous puissiez repousser tous les traits enflammes de l'esprit malin.... Prenes aussi le glaive de l'Esprit, qui est la parole de Dieu (1). Profond avertissement et digne de toutes les méditations des défenseurs de la vérité! L'esprit ne dit pas : Veus opposerez à

<sup>(1)</sup> In omnibus sumentes soutum fidei io quo possitiu omnia tela nequissimi ignea extinguere....; et gladium Spiritus, quod est verbum Dei. Ephes., VI. 16, 17.

tette difficulté les décisions de l'Eglise, à vette autrelles discussions de la philosophie; vous soumettrez à l'examen de la raison les vérités fondamentales, telles que l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, la divinité de Jésus-Christ, etc., et vous les établirez par des raisonnements tirés de Platon, de Cicéron ou autres 4 après quei vous exigerez de la raison qui aura prononcé sur tant et de si impénétrables mystères, qu'elle se soumette aveuglément à l'autorité sur tout le reste. Non, non, l'Esprit de Dieu ne se contredit pas lui-même, comme l'esprit de mensonge qui préside aux conceptions de la philosophie indépendante; et les inventions de son amour pour élever jusqu'à lui notre néaut sont mieux proportionnées à notre soiblesse. C'est en tout et partout qu'il nous ordonne de prendre le bouclier de la foi et le glaive de la parole de Dieu. Et si les traits de feu de l'esprit malin ont causé depuis cent aus de si effroyables ravages, il ne faut point en douter, l'oubli du précepte divin en a été une des principales causes. Puissent désormais les apologistes de la religion, éclairés par une leçon si terrible, reprendre, pour ne la plus quitter, l'armure divine complète, et reconquérir sur l'enfer toutes les belles contrées qu'on lui a laissé envahir.

Après avoir considéré la méthode apologétique dans ce qu'elle a d'essentiel et de général, il nous resteroit à faire le même travail sur la tactique qu'a suivie de son côté la puissance ennemie de Jésus-Christ et de l'Église, et à montrer, d'après les apologies de saint Justin, l'identité parfaite de cette tactique, telle qu'elle se présentoit sous les empereurs païens et alors que le sang des martyrs ruisseloit dans les amphithéâtres, et telle qu'elle se montre encore aujourd'hui sous le régime de l'ordre légal. Une des prochaines livraisons de la Collection choisie nous fournira probablement l'occasion d'établir cet effrayant parallelle, dans lequel l'étendue déjà trop considérable de cet article ne nous permet pas d'entrer aujourd'hui.

# Sur la houvelle édition de la disle de Verce. (+)

Un journal protestant, rédigé par des professeurs de Heidelberg et de Bonn, contenoit, dans sa première livraison de l'année dernière, un article intitulé : Coup-d'œil sur l'état actuel de la lillérature théologique en France. Ce coup-d'œil étoit de M. Matter, professeur luthérien de Strasbourg, un des profonds érudits de la résorme, au dire de la Revue protestante. Dans sa fivraison du mois de mars, le Catholique de Spire s'est permis d'y découvrir quelques bévues. Sur les vingt-quatre pages que renferme l'article, il en compte environ sept cent quatre-vingt-douze, à peu près une bévue par ligne. En voici des échantillons : « Un recueil qui se rapproche encore plus des anciennes légendes, ce sont les Vies des Pères de Butler, que l'abbé Godescard traduit en françois, et dont les mois de septembre, octobre. novembre et décembre viennent de paroître. » L'abbé Godescard est mort depuis vingt huit ans, et cependant le voilà qui traduit encore en françois les Vies des Pères : certes voilà une légende qui, à coup sûr, n'a pas sa pareille dans les douze volumes d'Alban Butler.

Plus loin, le docte prosesseur nous apprend que les séminaires de France n'ont que de maigres abrégés de théologie dogmatique, et que cette année-la même (1827) les villes de Lyon et du Mans venoient de publier les leurs, savoir ceux de Bailly et de Bouvier: sur quoi le Catholique observe que Bailly n'a guère pu écrire de Compendium en 1827, par la raison qu'il est mort depuis vingt ans: que la première édition de son ouvrage date

<sup>(1)</sup> Vingt-cinq vol. in-8°:, avec un atlas in-4°. Prix de chaque volume : 7 fr. A Paris, chez Méquignon-Havard, rue des Sts.-1'ères, n° 9.

de 1769: que ni Lyon tri Le Mans ne peuvent le revendiquer comme leur étant propre; va qu'un grand nombre de seminaires l'ont adopté depuis trente ans : que ce n'est pas un petit compendium, mais un cours complet de sept ou huit gros volumes : qu'il renferme non-seulement le dogme, mais encore la morale, et qu'il se trouve entre les mains de presque tous les ecclésiastiques. Ce qui moutre surtout combien le coup-d'œit de M. Matter est juste, c'est qu'il fait des balourdises semblables quand il veut parler de ce que l'on fait sous ses yeux, à Strasbourg même.

Le docteur luthérien nous assure encore que dans les séminaires de France on ne fait que lire et que traduire, sons les expliquer, certains livres du nouveau Testament. Ce qui prouve seulement que le savant docteur ne sait pas que dans chaque séminaire il y a un professeur chargé d'expliquer l'Ecriture sainte : que le cours entier de théologie, qui dare trois ou quatre ans, consiste presque uniquement à établir l'authenticité des Livres saints, et à en déduiré le dogme et la morale par l'interprétation certaine des siècles chrétiens. « Cependant, ajoute M. Matter, on publie encore volontiers en France des traductions de la Bible. On réimprime toujours les Bibles de Le Maistre de Sacy et de Venence, même avec des introductions et des éclaircissements sur certains passages diffiches et contestés. Voilà peut-être plus d'une bévue par ligne. M. Matter met la Bible de Sacy au premier rang, et cependant c'est la moins estimée: il atteste qu'on la réimprime toujours, et cependant on ne la réimprime point du tout : il fait entendre que ce n'est qu'une simple traduction, accompagnée de quelques notes, et une des plus anciennes éditions ne renferme pas moins de trentedeux gros volumes in 8°. Il suppose que les deux traductions dont il parle sont les seules qui soient répandues en France. Il ignore, à ce qu'il paroît, l'existence de la Bible de Carrières, de la Bible de Rondet, de la Bible de M. Genoude, chacune de vingt à trente volumes : il ignore l'existence des excellents commentaires des PP. Berthier et de Picquigny: il ignore celle de la Bible vengée en six volumes in 8°. Il ignore jusques aux titres des ouvrages dont il veut parler; car quand il mentionne la Bible de Venece, il veut dire probablement la Bible de Venece. Cette Bible n'est pas non plus, comme il le suppose, une simple traduction accompagnée de quelques notes, mais un ouvrage complet et savant sur toute l'Ecriture, et dont une des éditions les plus récentes n'a pas moins de vingt-cinq volumes in-8°., avec un atlas in-4°. La compilation allemande que M. Matter vante le plus, celle de Kuinoel, est, à côté de ce beau monument, dit le Catholique de Spire, ce que seroit à côté du magnifique dôme de Strasbourg un temple protestant menaçant ruine, éclairé par des vitraux de papier, n'ayant pour décoration que les poutres et les échafaudages des maçons occupés à en réparer les brèches sans nombre.

Cet éloge, que méritoit la dernière édition de la Bible de Vence, l'édition que nous annoncons le mérite encore davantage. L'impression en est encore plus belle. Mais surtout elle a été enrichie par M. Drach d'un grand nombre d'observations et de notes importantes. A chaque passage, à chaque événement qui a donné lieu à quelques objections de la part des incrédales, on indique avec soin les endroits des apologistes modernes où se trouvent les réponses et les éclaircissements désirables. Ceux auxquels on renvoie le plus souvent sont : Sucra scriptura propugnata, par le P. Veith, jésuite : les Réponses critiques de Bullet : la sainte Bible vengée, par M. Duclot : les Lettres de quelques juifs : le Dictionnaire philosophique de Nonotte : les Helviennes : les ouvrages de Bergier, etc. C'est un véritable service rendu à ceux qui veulent approfondir l'Ecriture et pouvoir la défendre contre les attaques de l'impiété. Parmi les notes de M. Drach, les plus intéressantes sont celles où, par des citations d'auteurs profanes, il montre chez les peuples anciens, principalement chez les nations de l'orient, des coutumes et des locutions tout-à-fait semblables à celles qui surprennent quel-

quelbis dans les Livres saints. Cependant il est une de ces citations, ceffe de Lucain, sur le deuil de la femme d'Urie, qui nous a paru déplacée. Un autre mérite de cette édition, c'est que les textes grecs cités au bas des pages ont été purges des nombreuses fautes d'impression qui s'y étoient glissées. Enfin, les mots hebreux, chaldarques, samaritains, etc., qui dans l'édition précédente étoient figurés en lettres romaines, out été rétablis par M. Drach dans leurs caractères naturels. Nous souhaitons vivement que la vue de ces signes antiques engage un plus grand nombre d'élèves du sanctuaire à étudier la langue des patriarches. Nous disons un plus grand nombre, car il n'est peut être point de diocèse ou ne se rencontrent quelques ecclesiastiques plus ou moins familiarises avec la langue sainte. Cette étude d'ailleurs n'est pas, de beaucoup, si difficile qu'on se l'imagine communément. Avec la moitié du temps et de l'application que l'on donne au latin, on apprendroit assez l'hébreu pour lire et interpréter couramment l'ancienné loi dans le texte original; et avec six mois seulement d'une application commune, on en saura pour le moins autant que la plupart des ministres protestants qui en savent quelque chose. La langue hébraïque, ajonterons-nous, est la première des trois qui furent consaerées, en quelque sorte, sur la croix du Sauveur. La connoissance en est nécessaire aujourd'hui pour servir efficacement l'Eglise du côté des sciences historiques. Les recherches des savants se portent de préférence vers les anciennes traditions de l'Asie; fréquemment ils y font des découvertes qui pouvent servir à dissiper les nuages de l'impiété et à confirmer la croyance des sidèles. Il s'agit de recueillir, d'étendre, de compléter ces découvertes précieuses. Pour cela, il faut connoître les langues de l'Orient: l'hébreu est la clef, la racine de la plupart d'entre elles. Oui, quelque chose de grand se prépare; la science interroge curieusement toutes les branches de la grande famille humaine. Chacune expose ses souvenirs; leurs dépositions, d'accord sur plusieurs points, se divisent sur d'autres. Entre

ces branches diverses, il en est une privilégiée du Ciel: elle ne dit que ce dont toutes les autres sont d'accord. Pour garant de la foi commune, elle a non-seulement la tradition orale, mais encore des papiers de famille; elle possède des titres authentiques, empreints du sceau de Dieu même. Développer ces testaments de l'Eternel dans leur majestueuse unité, en montrer la substante dans le souvenir de tous les peuples, en découvrir les vestiges défigurés jusque dans les grandes erreurs de l'homme : voilà le glorieux monument que la science chrétienne doit encore à la vérité de Dieu. Pour aider à ce grand œuvre, il faut connoître la langue de ces antiques archives. M. Drach, un de ces hommes que la Providence a visiblement choisis pour exécuter ses desseins, promet de faciliter beaucoup ce travail aux hommes de bonne volonté. Il annonce qu'immédiatement après la dernière livraison, il publiera, en un seul volume, le texte original ponctué de l'ancien Testament, avec une grammaire de la langue sainte, et un lexique de toutes les racines hébraïques et chaldarques de la Bible. C'est un nouveau motif pour nous de souhaiter que sa belle entreprise s'achève promptement et qu'elle trouve un grand nombre de souscripteurs.

Un membre du jeune clerge ,

F.

## Quelques observations sur la Théologie Morale.

1°. Tout homme sensé doit préférer les opinions théologiques d'un auteur examiné et jugé par une congrégation romaine à celle des autres auteurs; car, en envisageant la chose humainement, on doit avoir plus de confiance dans une décision portée sur une cause quelconque par une réunion de personnages très-instruits, très-respectables, très-attentifs à peser les motifs de

feur résolution, dent les conséquences étoient des plus graves, que dans une décision donnée par un seul homme, même estimable, tel qu'un censeur épiscopal, qui suffit pour examiner et approuver les autres ouvrages non présentés, ni discutés, ni jugés à Rome: bien entendu qu'on excepte le cas où le seul homme seroit assuré d'une assistance spéciale du Saint-Esprit.

- 2°. Tout catholique agit sagement en préférant les opinions d'un auteur canonisé à celles des auteurs non canonisés; car le Saint-Siége est infaillible dans ses jugements sur la canonisation des saints; et comme ces jugements résultent des décisions données par rapport aux différents points qu'on examine pour prononcer la canonisation, savoir, la vertu, la doctrine, les miracles, etc.; quand le Saint-Siége a dit: nihil censurd dignum, ce seroit lui faire une grave injure de ne pas croire que c'est vrai, de ne pas estimer un tel auteur plus que ceux sur lesquels le Saint-Siége n'a pas porté de jugement, et desquels un certain nombre, d'abord approuvés par des censeurs locaux, ont ensuite été condamnés à Rome.
- 5°. Il y a beaucoup plus de sureté à suivre en tout les opinions d'un auteur tanonisé que celles des autres auteurs. Il est vrai que l'Eglise laisse chacun libre d'embrasser à son gré toutes les opinions fondées; mais par rapport à celles d'un saint, la considération suivante me semble très-forte. Le saint a dû suivre lui-même dans la pratique les opinions qu'il conseille aux autres, car ce seroit être non un saint, mais un insensé et un imposteur que d'enseigner sur des objets si importants des choscs qu'on ne voudroit pas pratiquer soi-même. Or tel auteur en pratiquant, et qui plus est en enseignant publiquement ses opinions, est devenu et a été déclaré saint; donc ses opinions n'empêchent pas, mais plutôt procurent la sainteté. Qui pourroit jamais imaginer que Dieu, après avoir publié dans l'univers la sainteté d'un tel auteur, acquise avec et par ses opinions, pût damner un autre homme pour avoir suivi fidèlement toutes ces

mêmes opinions? On doit donc être bien tranquille sur son propre salut et sur celui des autres, quand on s'en tient exactement à ces opinions. Seroit-il sage de prétendre être ou paroître plus saint que les saints? Mais sans vouloir blâmer ceux qui présèrent les opinions des autres auteurs, il saut cependant convenir qu'elles offrent beaucoup moins d'assurance, d'abord parce que l'Eglise n'a pas dit d'elles, nihil censurá dignum; et ensuite, quoique ces auteurs aient paru vertueux, on n'est cependant pas sûr qu'ils ne soient pas damnés, et peut-être par suite des opinions même qu'on veut adopter. Quant à ceux qui voudroient nous astreindre à préférer et à suivre leurs opinions, exigeant qu'on observe ce qu'ils appellent des préceptes, lesquels sont du moins douteux au jugement des autres théologiens, nous aurions droit de leur demander qu'ils fissent, comme les saints, quelques miracles, pour nous prouver la supériorité de leurs opinions sur celles des saints canonisés.

4. Des trois propositions précédentes résulte nécessairement une conséquence utile à ceux qui étudient la théologie. Quand il s'en trouve qui ont assez de temps, de livres, de lumières et de sagesse pour approfondir les différents auteurs, comparer leurs opinions fondées et choisir, ils sont bien maîtres de le faire. Mais il en est beaucoup d'autres qui éprouvent de grandes inquiétudes en considérant la multitude des théologiens, n'ayant souvent qu'un auteur, et encore manquant de temps pour le hien étudier. D'ailleurs, quand même ils en auroient plusieurs et du temps, ils seroient encore fort embarrassés, car avec un peu de juste modestie ils n'oseroient se constituer juges de tant d'hommes si instruits, et décider ex cathedra qui d'entre eux a raison ou tort : peu d'hommes en sont capables. Ils peuvent, s'ils le veulent, prendre un parti bien facile, et qui leur offre pleine assurance. Qu'ils adoptent un de ces auteurs canonisés dont Rome a dit, nihil censurá dignum: tant que Rome ne dira rien de contraire, qu'ils suivent toutes ses opinions, et

d'après ce qui a été dit plus haut, qu'ils viveut parfaitement tranquilles sur leur salut et sur celui des autres, assurance qu'ils n'auroient jamais avec d'autres auteurs.

· 5°. On dit qu'on veut l'unité de doctrine dans un pays. Il faut absolument qu'elle y soit sur les points décides en dogne et en morale. Mais quant aux opinions : 1º elle n'a janiais été obligatoire, Manducantem non spernat (saint Paul); In dubiis libertas (saint Augustin); se les evêques ne peuvent l'exiger : Benoît XIV leur désend si souvent de prononcer sur les opinions; 5° vu les dispositions des têtes humaines, on ne l'obtiendra jamais, et il seroit fou de l'espérer. La prudence et la nécessité exigent donc qu'on laisse chacun libre. Le seul moyen, et le plus sur, pour approcher de l'unité qu'on désire, sans jamais errer d'une manière dangereuse pour le salut, seroit de s'accorder à adopter dans la pratique les opinions de tel ou tel saint, et de les suivre dans tout le pays. Je dis le plus sur, parce que l'auteur étant devenu saint en pratiquant et en enseignant ses opinions, un autre ne peut se damner en l'imitant, et on ne peut en assurer autant des autres auteurs, comme il a été dit plus haut, quand leurs opinions sont opposées à celles des saints. Je dis de tel ou tel saint, car les saints eux-mêmes n'ont pas toujours été d'accord sur les opinions, et c'est une preuve de plus qu'elles sont libres, puisqu'avec les unes et les autres en certains cas on se sauve, suriout lorsqu'elles ont été adaptées par des saints. '

Maintenant si l'on demande quel est parmi les auteurs dont la sainteté est reconnue celui qui paroît devoir être préféré, je vois en faveur de la théologie morale du bienheureux Liguori une réunion de motifs qui me semble être du plus grand poids.

1°. C'est le dernier auteur de morale, il a fait usage des lumières de tous ses prédécesseurs. 2°. Il a examiné leurs opinions avec la plus grande attention: par ses prières et par sa sainteté il a obtenu des lumières que tous n'ont pas reçues. 5°. Il cite en détail les opinions de tous les principaux mora-

listes, de sorte qu'il peut suppléer tous les autres. 4°. Il n'a écrit qu'après bien des années d'exercice habituel du saint ministère dans les missions (chose très-rare pour les autres auteurs). 5°. Il a opéré en grand nombre les conversions les plus étonnantes. 6°. Il ne tenoit à aucun système de pays, il n'étoit attaché qu'à la doctrine romaine et à tout ce qui s'en rapprochoit le plus; il cite à l'occasion toutes les décisions du Saint-Siége, que d'autres auteurs omettent souvent. Il a toujours eu principalement pour but de s'opposer aux jansénistes, qui ont tant bouleversé la morale, de détruire leurs saux systèmes, de ramener aux anciennes règles de l'Eglise catholique suivies par. tous les saints des différents siècles. 7. Il n'avoit aucun intérêt humain ni personnel. 8. Sa morale est estimée et sujvie par un grand nombre d'ecclésiastiques zélés, qui, l'ayant bien étudiée, exercent, avec beaucoup de fruit, le saint ministère. 9°. En pratiquant et en enseignant sa morale, il est devenu saint. Que veut-on de plus, et comment se damneroit celui qui l'imiteroit? 10°. Les autres saints moralistes n'ont pas écrit sur la morale avec autant de détail que lui. 11º. Rome, après un examen rigoureux, a déclaré, nihil censurá dignum. 12°. Dans aucun autre moraliste on ne trouvera tous ces avantages réunis.

None wons annoncé dans le dernier Numéro deux éditions de la Théologie morale de Liguori, dont l'une s'imprime à Besençon, et l'autre à Malines. Quatre volumes ont déjà paru. Voir, pour les prix, le Mémorial de septembre. Examen de l'ordonnauge du 21 avel 1828, concernant l'instruction primaire, par Mgr. l'évêque de Bayonne (1). — Défense et développement de la lettre de Mgs. l'évêque de Chartres & M. de Vatimeseil (du 15 juillet 1828), par Mgr. l'évêque de Chartres.

Nous avons remarque dans le premier de ces deux écrits un caractère tout particulier qui le recommande spécialement aux lecteurs pieux. On y reconnoît partout le langage inimitable de la sainteté; la candeur, la simplicité naïve du vrai chrétien, l'humilité de l'anachorète jointe aux talents de l'apologiste, cette délicatesse de conscience qui tremble d'offenser ceux-là même qu'elle se croit obligée de combattre, cette alliance merveilleuse de la douceur et de la force que la charité connoît seule, tout cela s'y trouve réuni pour édifier tout à-lafois les âmes fidèles et confondre l'impiété.

« Loin de moi, dit l'auteur avant d'entrer en matière, loin de moi la pensée, non-seulement de manquer à ce que je dois au Prince ou à ceux qui le représentent; mais même d'offenser qui que ce puisse être. Je dois à mon caractère d'avertir des dangers qui menacent la religion, de signaler certaines dispositions qui tendent à sa ruine; mais, pour remplir ce devoir, je n'ai besoin d'accuser personne. Au fond, qui connoît les vrais auteurs du mal? J'entends, par ces vrais auteurs du mal, ceux qui veulent, qui exécutent ou font exécuter tout le mal dont nous gémissons. »

Après avoir montré, par nombre de documents, que nos évêques et nos rois ont toujours considéré l'enseignement de la religion et l'éducation chrétienne des enfants comme l'objet

<sup>(1)</sup> Prix : 60 cent. A Paris , chez Bricon , rue du Pot-de-Fer , nº 4.

essential et principal des petites écoles, et qu'une pleine autorité aux ces écoles a constamment été attribuée aux prélats, Mgr. l'évêque de Bayonne analyse les dispositions de l'ordonnance à cet égard et montre que l'influence qu'elle semble laisser à l'épisco-pat se réduit absolument à rien.

Il prouve ensuite qu'elle tend à détruire dans ses fondements la foi des peuples. Mais, auperavant, le pieux prelat nons révèle une partie de ce qui s'est passé dans, sa belle âme : La religion, dit-il, me paroît menacée; et je craindrois, si je gardois le silence, de mériter le reproche fait aux lâches pasteurs, que l'Ecriture appelle des chiens muets qui ne savent pas aboyer, J'avoue cependant que, soit par l'effet d'une crainte trop humaine, soit par le sentiment naturel du respect qui est dû aux hommes revêtus de l'autorité, il a fallu que je me sois fait violence pour me décider à consigner mes réflexions dans cet écrit. » Après ces paroles dont le mérite tout chrétien est plus facile à sentir qu'à analyser, le vénérable auteur démontre par les discours de MM. Dupin et Vatimesnil, rapportés au Moniteur du 28 avril, que l'article 13 de l'ordonnance, qui porte que les Instituteurs des écoles primaires catholiques ne pourront recevoir des élèves de différentes religions sans en avoir obtenu la permission du conseil royal de l'Instruction publique, au lieu d'établir une précaution sage, comme il sembleroit au premier abord, crée au contraire un grand abus qui n'existoit pas; que l'autorisation dont il parle sera demandée fréquemment, et presque toujours accordée; que, par suite de cette autorisation, des instituteurs catholiques se verront obligés à enseigner dans leur classe les principes religieux les plus opposés et d'y faire prier leurs élèves chacun selon sa croyance, ce qui, du moins dans un très-grand nombre de diocèses, emportera pour ces maîtres la plus grande des peines spirituelles, l'excommunication; enfin qu'il n'étoit pas possible d'imaginer un expédient plus efficace pour anéantir la foi dans les cœurs et pour y établir une indifférence absolue pour toutes les religions. C'est dans la

brochure même qu'il faut lire cette partie du travail de Monseigneur d'Astros, si l'on veut se faire une juste idée de sa dialectique éloquente.

Il termine sinsi: « Il resteroit maintenant à examiner ce que doivent faire les évêques par rapportà l'exécution de l'ordonnance que nous venons de discuter. Il m'appartient moins qu'à tout autre de tracer à mes vénérables collègues la conduite qu'ils ont à tenir. Pour moi, je croirois, en coopérant à cette exécution:

- aux évêques sur les écoles primaires estholiques;
- » » Favoriser prinsamment l'indifférence de toutes les religions, qui est l'erreur propre du jour, contre laquelle par conséquent nous devons nous élevar sans cesse;
- » 3° Consacrer un acte qui tend à saper la foi dans ses fondements ;
- s 4° Enlin, par cette coopération à l'exécution d'un acte dont les dispositions me sont bien connues, je croirois avoir renoncé au droit d'user dans la suite de l'autorité spirituelle qui m'est confiée, pour empêcher qu'on ne mette en vigueur dans mon diocèse cellés de ces dispositions qui tendent évidenment à la destruction de la foi.
- » Il en seroit autrement, 1° si, en laissant aux évêques le droit de donner l'autorisation spéciale aux instituteurs primaires, on se bornoit à régler qu'ils ne peuvent en prononcer la révocation qu'après avoir pris l'avis des comités;
- » 2° Si l'on déclaroit que l'on n'introduira jamais dans les écoles le mélange d'élèves de divers cultes, si ce n'est du consentement des évêques, et avec les précautions nécessaires pour mettre en sûreté la foi des enfants.
- » On comprend asser qu'ils ne permettront jamais à une bouche catholique de s'ouvrir pour enseigner l'erreur.
- » Pourquoi nous seroit-il défende d'espérer que Sa Majesté, mieux éclairée sur un objet d'un aussi grand intérêt, et prêtant l'oreille à nos humbles supplications, ordonnera la réforme de

se que l'ordonnance du 21 avril contient de faneste pour la Religion et pour l'Etat? a

Monseigneur l'évêque de Chartres établit dans son écrit : 1° le droit qu'ent les évêques de refuser leur coopération à l'exécution. de l'ordonnance concernant les petites écoles; a° les services. inappréciables que les Jésuites ont rendus de tous temps à la religion, et l'illégalité des mesures qui ont été prises contre eux par les ordonnances du 16 juin : 3º la justice des alarmes queces ordonnances ont produites dans tons les cœurs chrétiens et des réclamations que les évêques ont fait entendre. . Du milieu, dit-il, de la tribu sacrée ou du sein des familles chrétiennes il s'élève un gémissement universel. Les communions séparées celles-mêmes marquent leur étonnement et leur pitié. « Les or-» donnances sur la suppression des Jésuites, disoit, ile y a un, » mois, un célèbre journal protestant, ont produit la plus grande-» sensation à Paris. Quant à nous, nous ne voyons pas que cette-» mesure ait été nécessaire. Il n'y a pas beaucoup de raison à » craindre que la génération-qui s'élève en France devienne trop. » religieuse (1). » Comment, ajoute Monseigneur de Montals, des évêques pourroient-ils s'abstenir de réclamer contre des innovations qui, d'après une vue commune à tous les catholiques, et dont leurs ennemis eux-mêmes sont frappés, achèvent de pousser l'Eglise dans l'abîme?»

On avoit accusé l'illustre prélat d'avoir manifesté la crainte d'une persécution. Quoi! sous Charles X, craindre que l'Eglisene soit persécutée, s'est-on écrié avec une indignation simulée et un air de scandale! Mais, répond-il, ceux qui jouent ainsi la surprise savent très-bien que nos appréhensions embrassent tout à la fois le trône et l'autel, et que, si nous redoutons le retour des violences et des horreurs, nous supposons avant tout que les ennemis de la monarchie qui la sapent avec tant de rage,

<sup>(1)</sup> Courrier anglois.

seront parvenus à la renverser ... Du reste, ajoute-t-if en minant, ce n'est point pour nos personnes que nous craignons, mais pour la foi et pour tout ce qui est cher aux vrais françois; et quand nous sollicitons la miséricorde divine, celui qui reçoit nos vœux sait bien que nous, pasteurs ou enfants de l'Eglise, ne l'invoquons que pour la conservation des plus précieux, des plus grands intérêts, et que nous nous bornons à lui dire : Dieu tout-puissant, gardez la religion, conservez le Roi, protégez sa famille, sauvez la France.

Cet écrit de Monseigneur l'évêque de Chartres est une protestation courageuse contre les envahissements du pouvoir temporel sur les droits sacrés de l'Eglise. Ce n'est donc pas ici le lieu de nous arrêter à combattre les principes que Sa Grandeur a cru devoir poser, en commençant, sur la distinction et la limite des deux puissances. Ces principes, qui ont été plus d'une fois discutés dans le Mémorial, seront toujours, nous n'en doutons point, solennellement démentis dans la pratique par le petit pombre des évêques qui les professent.

La Quotidienne ayant publié une des protestations confidentielles des évêques, laquelle nous a paru un vrai modèle de fermeté apostolique, nous croyons devoir la transcrire à la fin de cet article. « Ce sera, nous le savons, dit cet excellent journal, contre le gré du pontife vénérable qui l'a écrite; mais qu'il nous pardonne: tout le sacrifice que nous devons à son humilité, c'est de cacher son nom. Il faut hien aussi que les catholiques de France sachent comment leurs pasteurs soutiennent leurs droits, lorsqu'il y a de malhéureux ministres qui les abandonnent ou les trahissent. »

"J'ai déjà eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence, dit le pieux Évêque, que j'avois adhéré au Mémoire des évêques concernant les ordonnances du 16 juin ; que ma conseience ne me permettoit pas de coopérer à l'exé-

culion de ces ordonnances, et que s'il arrivoit que par suite de ce refus on en vint à fermer mes petits séminaires, il ne me resteroit qu'à déplorer la violence qui scroit faite, sous un roi très-chrétien, à la religion, et les funestes effets qui en seroient la suite.

- Depuis cette époque, Monseigneur, il n'est survenu aucun changement qui m'ait permis de prendre une autre détermination. Les ordonnances du 16 juin sont toujours les mêmes, et vous continuez de nous en prescrire l'exécution comme en vertu d'un droit rigoureux de la puissance civile.
- Il a été question, il est vrai, d'une réponse de Rome sur ce sujet. Ou ne pouvoit nous proposer pour guide une autorité plus vénérable : nous avons pour le Saint-Siége un respect profond et une sommission entière, et nous saurions dire, si Rome avoit parlé: la cause est finie. Mais quelle est cette réponse? Une note diplomatique sur laquelle vous gardez, Monseigneur, un silence absolu ; on n'a pas même voulu nous la communiquer textuellement. On s'est contenté de nous rapporter en substance une partie de ce qu'elle contient. Cette partie même est vague et obscure ; elle peut être modifiée, annulée per ce qui précède et par ce qui suit, et, isolée comme on nous la donne, il n'est pas facile d'y trouver un seus raisonnable. Comment pourroit-on exiger que sur un document pareil les évêques d'une grande Église abjurassent la déclaration solennelle qu'ils ont faite de leurs sentiments?
- » Il m'est donc impossible, Monseigneur, d'obtempérer à votre lettre du 14 du présent mois. Le même courrier qui me l'a apportée m'annonce que l'ordre est donné de fermer, dans ce cas, mes petits séminaires. J'en ai ressenti la plus vive douleur. Nous allons donc voir commencer, à la grande satisfaction des impies, une persécution nouvelle.
- » J'espère, avec le secours de Dieu, Monseigneur, la souffrir sans me laisser ábattre.

HISTOIRE DU CLERGÉ DE FRANCE PERBANT LA RÉVOLUTION, dédice à Mgr. Lambruschini, nonce du Saint-Siège; par M. R\*\*\*, auteur de plusieurs ouvrages politiques et religieux (1).

En lisant le titre de ce livre, une réflexion se présente d'abord à l'esprit. On se demande si elles sont déjà si loin de nous ces grandes tribulations de l'Eglise de France, et si ceux qui en ont été les témoins ou les fauteurs ont la mémoire si courte ou des remords si fugitifs, que pour nous rappeler nos malheurs et leurs forfaits, tant de témoins vivants soient déjà muets, et qu'il nous faille avoir recours à la parole écrite? Hélas! il faut bien l'avouer, et quelque étonnante que soit cette oubliense indifférence, chaque jour elle devient plus générale, et par conséquent plus évidente. La France d'aujourd'hui ne se souvient pas de la France d'hier. Isolés dans le présent, nous sommes tout à-la-fois sourds au passé et insouciants de l'avenir, et l'on diroit qu'en nous abandonnant l'Espérance a aussi emporté nos souvenirs.

Ainsi, tandis qu'autour de nous certains peuples se montrent encore empressés de recueillir, et soigneux de conserver leurs plus antiques traditions historiques, nous, au contraire, répudiant même l'histoire contemporaine, nous nous hâtons d'effacer jusqu'à la trace des événements les plus récents. En vain une révolution d'un demi-siècle aura ébranlé notre patrie; en vain la terre qui nous porte en tremble encore; en vain, à ce long châtiment de la justice de Dieu, sa miséricorde avoit voulu attacher aussi une grande leçon; en subissant la punition, nous avons repoussé la lumière, et nous ne gagnerons même pas en expérience ce que nous avons perdu en bonheur.

<sup>(1)</sup> A Paris, à la librairie catholique d'Edouard Bricon, rus du Pot-de-Fer, n° 4. Prix du premier volume publis : 2 fr. 50 c. L'ouvrage sera composé de trois volumes ; le second est sous presse.

Cette disposition, bien humiliante pour la génération présente, et qui, pour le dire en passant, contraste assez singulièrement avec ses hautes prétentions à la science, doit du moins être favorable à l'ouvrage que nous annonçois. Il sera, pour la plupart des lecteurs, comme une chronique déjà vieille de plusieurs siècles: car une histoire oubliée équivant à une histoire inconnus; et celle-ci, tout en rapportant des événements accomplis hier, en célébrant des victimes dont le sang fume encore, en flétrissant des Bourreaux qui vivent au milieu de nous en attendant des victimes nouvelles, offirira néanmoins à nos jeunes érudits, et peut-être même aux vieux, tout le piquant de faits ignorés et tout l'avantage d'une instruction inattendue.

En effet, peut-être sait-on encore confusément aujourd'hui qu'il y a une cinquantaine d'années, l'Eglise de France a été en butte aux attaques de la philosophie qui détestoit sa puissance, et aux sarcasmes des philosophes qui convoitoient ses richesses. Mais sait-on par quel enchaînement d'intrigues, de machinations, de calomnies, ils parvinrent à renverser l'autel et à s'emparer de ses dépouilles? Quelques personnes savent encore qu'il y eut un serment imposé à l'autorité spirituelle par l'autorité, ou, pour dire mieux, par la force civile; mais ce serment, le connoît-on? Nos innocents gallicans eux-mêmes savent-îls, par exemple, que pour exiger, pour désendre, pour justifier ce serment schismatique, l'impiété législative de cette époque invoqua précisément leurs chères libertés gallicanes, et même qu'elle prouva assez logiquement que la constitution civile du clergé se trouvoit tout entière renfermée en paincipe dans la déclaration de 1682, et n'en étoit, après tout, qu'une conséquence pratique plus développée? On sait encore qu'un roi pieux, mais foible, sanctionna cette constitution, qui, plus tard, fut le seul souvenir qui troubla la paix de son martyr; mais connoît-on les insolentes menaces par lesquelles les révo-Intionnaires de 1700 arracherent cette lamentable et suneste sanction royale, et que les révolutionnaires de 1828 ont déjà recommencé à faire entendre, pour arracher à un autre roi une autre sanction, non moins lamentable, et plus funeste peut-être? On sait qu'alors le courageux pontife Pie VI, parlant au Roi et au peuple du haut de cette chaire qui domine les peuples et les rois, anathématisa et cette constitution sacrilége, et ceux qui l'avoient faite, et ceux qui y adhéroient; mais connoît-on, en détail, ces lettres, ces brefs, ces bulles, en un mot tous ces vénérables monuments de l'autorité, de la sagesse, du zèle et de la sience apostoliques? On sait que l'immense majorité du clergé de France, avant même que Rome eût parlé, s'étoit hâté de repousser, au nom de sa conscience, cette usurpation civile, qu'il devoit bientôt, par l'ordre du successeur de Pierre, repousser au nom de la foi; mais connoît-on les protestations éloquentes que la foi et la conscience firent entendre alors jusqu'au pied de cette tribune dite nationale, où l'impiété vomissoit les blasphèmes qui devoient, de tribune en tribune comme d'échos en échos, parvenir jusqu'à nous? On sait qu'au Non possusnus de tant d'illustres confesseurs, l'ordre légal répondit alors, comme aujourd'hui, par des outrages et des violences, et que. dans cette discussion, la hache révolutionnaire fut le dernier argument que la philosophie opposa à la religion; mais sait-on dans quelles voies tortueuses elle s'engagea d'abord pour atteindre plus sûrement son but? Sait-on (et véritablement il ne seroit peut-être pas inutile de s'en souvenir aujourd'hui) par quelles protestations de respect pour le christianisme on préluda à sa destruction? Sait-on ces hypocrites promesses de salarier le culte qu'on venoit de dépouiller, de protéger les religieux dont on envahissoit les asiles, de consacrer à la bienfaisance les biens confisqués sur la charité? Sait-on ces tentatives pour intimider la foiblesse, pour ébranler la fidélité, pour endormir la vigilance, pour tromper la simplicité? Sait-on ces caresses plus dangereuses que des menaces, ces honneurs décernés à la défection, ces primes offertes à l'apostasie? Enfin, connoîton les diverses phases, si importantes pourtant à méditer au

temps où nous sommes, de cette longue persécution, qui commença par une tolérante proclamation de l'inviolabilité de la conscience et de la liberté des opinions religieuses, et qui finit par l'adoration forcée d'une prostituée sur les autels du Christ inondés du sang de ses prêtres?

L'histoire du clergé de France pendant la révolution ne pouvoit donc être publiée dans un moment plus opportun, puisqu'elle est à la fois un hommage rendu aux courageux confesseurs qui nous ont précédés dans la voie des tribulations, et un encourageant exemple proposé aux chrétiens qui doivent y marcher après eux. Cependant, son principal mérité à nos yeux n'est pas encore tant de nous offrir une source d'instructions, que de nous présenter un grave sujet de comparaison, en nous montrant à quel point ce que nos pères ont vu ressemble à ce que nous voyons. La similitude, en effet, est tellement évidente, qu'il n'est pas un lecteur, quelque insouciant qu'on le suppose, qui ne doive en être frappé, et qui, dans le simple récit de ce qui s'est passé il y a quarante ans, ne reconnoisse à la sois la peinture la plus sidèle et la censure la plus éloquente de ce qui se passe aujourd'hui. Et qu'on remarque attentivement ici l'importance de cette similitude singulière; qu'on remarque combien le passé et le présent s'éclairent et se fortifient mutuellement, et quelle imposante autorité les conseils de la prévoyance doivent acquérir, confirmés qu'ils sont ainsi par la voix de l'expérience même! C'est, on peut le dire, un immense avantage de position, et dont nous serions d'autant plus inexcusables de ne pas profiter, qu'il se représente plus rarement dans les annales du monde.

Et en effet, avant que les révolutions éclatent, d'ordinaire il se rencontre, parmi les gens de bien, quelques esprits pénétrants qui en pressentent les approches, en prévoient les suites et en révèlent le but. Mais les événements n'ayant pu encore justifier leurs paroles, et la sanction des faits manquant à leurs avertissements, les révolutionnaires ont alors beau jeu pour repousser les inculpations, désavouer les intentions qu'on leur attribue, et traiter de visionnaire et d'alarmiste le prophète indiscret qui, dans ce qu'ils ont déjà fait, a apercu ce qu'ils yeulent faire. Et, malheureusement, ils n'ont pas grand'peine à abuser, sur ce point, cette masse d'indifférents, d'étourdis et de sots, qu'on nomme le public, qui ne craignant rien tant que d'avoir à craindre quelque chose, se rangent toujours de l'avis de celui qui leur dit dormez tranquilles; attendant ainsi pour apercevoir les catastrophes qu'elles soient déjà irréparables, jet qui, après avoir répété constamment il n'y a rien à craindre, jusqu'à ce que le mal arrive, finissent par dire il n'y a rien à faire, quand le mal est arrivé : espèce d'hommes qui, du reste, n'appartient pas exclusivement à notre époque, qu'on retrouve partout et toujours en remontant jusqu'avant le déluge, et dont, selon toute apparence, il se sera glissé furtivement un couple dans l'arche:

Mais ici la position est différente. Ce n'est pas un nouvel ordre de choses qui se prépare; la révolution ne commence pas: elle recommence. Elle ne peut donc avoir rien de caché, rien de mystérieux, rien d'imprévu; dans ses paroles on ne trouve même rien de neuf: elle ne fait que redire ce qu'elle a dit, de sorte que pour lui répondre il suffit de ce qu'on lui a répondu. Des victimes nouvelles elle en fera sans doute; mais de nouvelles dupes, c'est désormais impossible; car l'hypocrisie ne sort qu'une fois, et la révolution, toujours la même à ce vice près, a tout conservé moins son masque. Pour connoître ses desseins et lire dans sa pensée, il ne faut donc ni calculs profonds, ni conjectures savantes; un peu de mémoire dispense de pénétration, Ceux qui prévoient aujourd'hui sont ceux qui se souvienment, et c'est le passé qui raconte l'avenir.

C'est donc principalement sous ce rapport que nous applaudissons à l'ouvrage de M. R\*\*\*; c'est parce qu'en retraçant les persécutions qu'a subjes l'Eglise de France, il nous révèle celles qu'elle doit bientôt subir encore, que nous engageons nos lecteurs à méditer sérieusement cette histoire, qui, considérée ainsi, peut être justement nommée prophétique. C'est pour la même raison que nous aurions désiré que l'auteur donnât plus de développement à certaines parties de son livre, qu'il multipliat davantage les pièces justificatives, qu'il citat de plus longs fragments des discours qui furent prononcés à cette époque pour et contre l'Eglise, son autorité, ses droits, sa doctrine, ses priviléges, ses coutumes, etc.; certains que nous sommes que chaque trait qu'il eût ajouté à son tableau eût été aussi un trait ajouté à sa ressemblance avec celui qui déjà se déroule sous nos yeux. Car l'auteur a l'esprit trop juste pour n'avoir pas apercu, en abordant son sujet, que c'est sous ce double point de vue qu'il doit constamment le considérer, s'il veut imprimer à son ouvrage le grand caractère d'utilité et d'autorité qu'il peut et doit avoir dans les conjonctures présentes, pour répondre aux vœux des bons esprits et contribuer à la guérison des esprits foibles ou aveuglés. Nous l'engageons donc à se donner plus de latitude dans les deux dernières parties, sans être arrêté par la crainte de dépasser les bornes qu'il s'étoit d'abord prescrites. Qu'un volume de plus même ne l'effraie pas : ce qui rebute le lecteur, ce ne sont pas les ouvrages longs : ce sont les longueurs.

Nous ferons maintenant une observation sur un point important de cette histoire; observation que nous avons cru devoir communiquer préalablement à l'auteur, et à laquelle il a répondu avec une franchise et une modestie qui nous donnent le droit et même nous imposent l'obligation de transmettre aussi à nos lecteurs l'éclair cissement qu'il a bien voulu nous adresser à ce sujet. Mais d'abord, rappelons les faits.

M. de Pompignan, ancien archevêque de Vienne, et M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, étoient tous deux ministres de Louis XVI lorsque l'assemblée nationale décréta la constitution civile du clergé. Dès que cette œuvre impie sut comme du souverain Pontise, il enjoignit à ces deux prélats d'user de toute leur

influence pour empêcher le Roi de donner sa sunction à ces » décrets empoisonnés dont, disoit-A, l'effet inévitable seroit » de rompre toute communication entre le royaume de France » et le centre de l'unité. Ainsi, ajoutoit-il, ce monarque, ho-» noré du surnom glorieux de roi très-chrétien, nous aurions » donc la douleur de le voir tomber da le schisme; tous • les évêques, élus dans les formes prescrites par l'assemblée na-» tionale, seroient schismatiques; et nous même, nous serions » réduit à la nécessité de les déclarer retranchés de la commu-» nion des sidèles !.... C'est donc pour nous un devoir rigou-» reux de combattre, avec la grace de Dieu, d'aussi criminels » desseins .... En conséquence nous avons jugé convenable » de réclamer les bons offices de nos vénérables frères les évê-» ques de France, et de cenx, en particulier, à qui la permis-» sion d'approcher du Roi donne les moyens de persuader cet excellent prince de ne pas compromettre sa sanction..... » Nous sommes bien loin de penser qu'il faille vous rappeler » les obligations que vous avez contractées par un engage-» mant solennel au jour de votre consécration ; convaincus que » nous sommes qu'elles vous sont continuellement présentes, » la plus sacrée, la plus indispensable de toutes est de détour-» ner le Roi de cette satale sanction, de peur qu'il ne ferme le » royaume des Cieux à lui et à ses peuples. Nous n'ignorons pas la situation où il est; nous savons combien elle est'dé-» plorable dans l'état de sujetion où le tiennent les violences » populaires; mais nous savons aussi que dest pour lui un \* devoir de ne pas céder aux mouvements d'une multitude ef-» frénée, qui, n'écoutant que ses fureurs, court se précipiter » dans l'abime. Les obligations qui nous lient à Dieu ne sont » susceptibles ni de changement ni de dissimulation, QUEL QU'EN » PUISSE ÊTRE LE MOTIF, fût-on disposé à y revenir, lorsqu'on » ne sera plus sous le joug des malheureuses circonstances qui e nous y auront contraints. »

En même temps, et pour disposer le Roi à écouter favorablement les remontrances de l'épiscopat françois, le saint Pontife lui adressa cette lettre immortelle, si belle à lire dans tous les temps, et surtout si bonne à relire aujourd'hui. « Quoique nous » soyons loin de douter, disoit-il, de la ferme et profonde ré-» solution où vousetes de rester attaché à la religion catholique, » apostolique et romaine, au Saint-Siége, centre de l'unité, à » notre personne, à la foi de vos glorieux ancêtres, nous n'en » devons pas moins appréhender que des artifices adroits et un » captieux langage surprenant votre amour pour vos peuples, » on ne parvienne à abuser du désir ardent que vous avez de n mettre l'ordre dans les affaires de votre royaume et d'y ra-» mener la paix et la tranquillité. Mais nous qui représentons » Jésus-Christ sur la terre, nous à qui il a confié le dépôt de » la Foi, nous sommes spécialement chargé du devoir, non pas » de vous rappeler vos obligations envers Dieu et envers vos » peuples (car nous ne croyons pas que vous soyez jamais infi-» dèle à votre conscience, ni que vous adoptiez les fausses vues » d'une vaine politique), mais, cédant à l'impulsion de notre » amour paternel, de vous déclarer et de vous dénoncer de la » manière la plus expresse que si vous approuvez les décrets » relatifs au clergé, vous entrainez par cela même votre na-» TION DANS L'ERREUR, LE ROYAUME DANS LE SCHISME, et peut-» être vous allumez la flamme dévorante d'une guerre de reli-» gion.... Gardez-vous, notre cher fils en Jésus-Christ, gardez-» vous bien de moire qu'un corps simplement civil et politique » ait le droit de changer la doctrine et la discipline universelle » de l'Eglise, de transgresser et de compter pour rien les or-» donnances des saints Pères et des conciles, de renverser l'ordre n de la hierarchie, en un mot de bouleverser arbitrairement et » de dégrader toute la construction de l'Eglise catholique. Votre » Majesté a dans son conseil deux archevêques, dont l'un, du-» rant tout le cours de son épiscopat, a défendu la religion

- » contre les attaques de l'impiété; l'autre possède une connois-
- » sance approfondie des matières du dogme et de la discipline.
- . Consultez-les; prenez avis de ceux de vos prélats en grand
- » nombre et des docteurs de votre royaume distingués tant par
  - b leur piété que par leur savoir, de peur de hasabder le salut
  - ÉTERNEL DE VOUS ET DE VOTRE PEUPLE par une indiscrète et
  - » légère approbation, qui seroit pour tous les catholiques un
  - » sujet de scandale et de mécontentement. Vous avez fait de
- » grands sacrifices au bien de votre peuple; mais s'il étoit en
  - » votre disposition de renoncer à des droits inhérents à la pré-
  - rogative royale, vous n'avez pas le droit d'aliéner en nien ni
  - Togative Toyate, boas it ares pas to another attention Ex Risk in
  - » d'abandonner ce qui est dú à Dieu et à l'Eglise, dont vous
  - » êtes le fils aî né!»

Dans sa réponse le Roi ayant expressément reconnu la souveraine autorité et les droits sacrés de l'Eglise, sur cette assurance le Pape se hâta de lui écrire de nouveau pour soutenir son courage et fortisser sa foi. Et le lendemain du jour où le Roi recut cette seconde lettre, la sanction royale parut au bas de la constitution civile du clergé!!!

Ce sacrifice de la conscience d'un Roi très-chrétien aux exigeances de l'impiété factieuse parut tellement inexplicable, que les écrivains contemporains et tous les historiens de l'époque aimèrent mieux supposer et dire que les deux ministres-archevéques avoient dérobé au Roi la connoissance des bress du Pape, que de croire qu'un fils aîné de l'Église pût oublier si vîte les instructions souveraines du Père commun des fidèles; tant alors on étoit loin encore d'avoir sondé l'abîme de la foiblesse, et d'avoir découvert tout ce qu'il renferme de misères et de malheurs!

Tel est le point important que le nouvel historien du clergé de France a voulu rétablir selon la justice et la vérité, pour décharger deux prélats de la longue accusation qui affligea leur vieillesse et qui pesoit encore sur leur mémoire. Jusqu'ici nous partageens en tout son opinion, et nous applaudissons à son zèle. Mais ce n'est pas tout. M. l'archevêque de Bordeaux avoit, en outre, reçu du Saint-Siége l'ordre exprès de communiquer à ses collègues dans l'épiscopat les décisions pontificales. «Cepen-

» dant, dit l'historien, Louis XVI s'étant opposé à ce qu'elles

fussent répandues, le ministre soumis crut devoir obéir au Roi

» son maître. » Puis il ajoute immédiatement : « Ainsi donc,

» les deux ministres doivent être purifiés de l'ignominie dont

» la légèreté a pu les couvrir quelque temps, et nous n'avons

» pas cru insister trop longuement dans cette histoire sur l'écla-

» tante réparation qui leur est due. »

Nous l'avouerons, cette dernière partie de l'apologie, en ce qui concerne le second grief, nous a paru étrange de la part d'un écrivain qui montre partout les sentiments et les principes les plus orthodoxes; et il nous a semblé que, dans cette manière gallicane d'excuser un évêque d'avoir désobéi au Pape pour obéir au Roi, tout catholique ne devoit voir, au contraire, qu'une espèce de justification accusatrice, tout-à-fait en contradiction avec l'intention apparente de l'auteur. Nous avons donc cru devoir lui en témoigner notre étonnement, et il s'est empressé de nous déclarer, et de nous autoriser à le faire après lui, que l'intention de son apologie ne portoit que sur le seul fait des brefs qu'on disoit avoir été soustraits à la connoissance du Roi, et nullement sur l'énorme et inexcusable faute d'avoir manqué (en ne les communiquant point aux évêques) à la soumission due aux ordres de l'autorité spirituelle, pour se conformer aux injonctions de la puissance temporelle. Il nous a deplus assurés qu'une note du second volume contiendroit cette explication, et préviendroit ainsi toute fausse interprétation de sa véritable pensée.

Une docilité si complaisante à la critique ne sauroit être troplouée, et elle se rencontre si rarement aujourd'hui, que nous sommes tenté de la mettre encore à l'épreuve en signalant à l'auteur deux phrases qui nous paroissent devoir être rectifiées. Il dit : « Tandis que Jourdan remplissoit Avignon de sang es • de terreur, le Roi, qui venoit d'accepter la constitution, sai» soit célébrer par des sêtes somptueuses cette démarche de» venue nécessaire. » Les deux mots que nous avons soulignés
semblent dire qu'il peut quelquesois devenir nécessaire de faire
ou d'approuver ce qu'on sait être mal, ce qu'assurément l'auteur
est sort éloigné de croire, lui qui nous a sourni cette belle citation du bres pontifical où il est dit: « Nous n'ignorons pas com» bien est déplorable la situation du Roi dans l'état de sujétion
» où le tiennent les violences populaires; mais nous savons aussi
» que c'est pour lui un devoir de ne pas céder aux mouvements
» d'une multitude effrénée, qui, soulant aux pieds tous les liens
» et n'écoutant que ses sureurs, courtes précipiter dans l'absme.
» Car les obligations qui nous lient à Dieu ne sont susceptibles
» ni de changement, ni de dissimulation, que le qu'en puisse être
» Le motif. »

Notre seconde et dernière observation porte sur cette phrase:

Notre seconde et dernière observation porte sur cette phrase:

A la suite de ce bref pontifical, les évêques de France publié

rent différentes instructions et lettres pastorales, qui vinrent

ajouter encore à l'autorité des paroles du Chef de l'Eglise.

Or, les instructions et lettres pastorales des évêques ont bien pu
ajouter à la publicité, mais non à l'autorité des paroles du Chef
de l'Eglise; parce que cette autorité, aussi inaltérable qu'infaillible, est telle, par elle-même, qu'aucune puissance sur la
terre ne peut ni l'accroître ni la diminuer.

Ces remarques, que des lecteurs irréfléchis pourront trouver minutieuses, seront, nous en sommes certains, jugées différemment par l'auteur auquel nous les soumettons; et il comprendra mieux que personne, que dans la situation actuelle des esprits, une phrase, un mot, tout enfin est important dans des matières d'une si haute importance.

Au reste, ces fautes pourroient fort bien n'être pas même imputables au jeune historien; et l'on sera tenté de le croire quand on saura que, par une méfiance excessive de lui-même, il avoit d'abord cru devoir communiquer son travail et demander conseil à un journaliste obscur, qui fait deux fois la semaine du gallicanisme à tant par mois, et qui non content d'en barbeuiller son journal, n'aura pas manqué aussi cette occasion d'en jeter quelques éclaboussures sur le livre soumis à son examen. Il est encore heureux qu'il ne l'ait pas taché davantage; carà mesure que cette doctrine, en produisant ses conséquences, perd les partisans de bonne foi qu'elle avoit abusés, ceux qui lui restent attachés par des liens moins nobles que la conviction, s'y cramponnent de plus en plus, et veulent, à mesure que le mépris ou le ridicule les atteint, que du moins les profits croissent aussi pour le couvrir. Or, dans cette situation désespérée du parti, obligés de faire ressource de tout, sans doute que ses écrivains mercenaires sont également récompensés pour les mauvais ouvrages qu'ils font et pour les bons qu'ils gâtent. Nous félicitons donc M. R\*\*\* d'avoir échappé, à ce prix, aux conseils de son premier ami. Il en doit rendre grâce à la Providence, et aussi au vénérable représentant du souverain Pontife qui à daigné encourager ses efforts, en acceptant la dédicace de son ouvrage. Cela lui aura porté bonheur, et la protection d'un saint prélat romain aura été, pour lui, le contrepoison de la bienveillance du journaliste gallican.

· Le comte O'MAHONY.

## Fautes à corriger dans le Numero de septembre.

Page 165, ligne 4, ainsi, lisez: aussi.—Page 181, ligne 25, la religion dans tous les pays est le premier objet des beaux-arts, lisez: fut le premier objet des beaux-arts.

Brrata pour l'Eloge funèbre de M. Bertaud du Coin.

Page 1<sup>re</sup>, à la note, auquel ses glorieux frères d'armes, lisez: auquel ses braves frères d'armes. — Page 3, ligne 17, peut à grand prix, lises: peut à grand bruit.

# ÉLOGE FUNÈBRE

# CLAUDE BERTAUD DU COIN.

CAPITAINE AU 2º. RÉGIMENT D'INFANTERIE DE LA GARDE ROYALE

Prononce dans une chapelle particulière, consacrée à la sainte Vierge, en présence de parents, d'amis, et de compagnons d'armes du défunt.

## Par le comte O'MARGEY (1).

Petranelt benefaciendo, quoniam Dom orat cum illo..., et nos testos sumus omnium que focil.

Il a passé en faisont le blen , parce que Dieu éteit avec lui.... , et neus avons été témoins des choses qu'il a faites.

(Actes des Apôtres , chap. 10. ]

## Messievas,

Lorsque le Prince des Apôtres rendoit ce glorieux témoignage au Sauveur du monde, il n'étoit pas seulement l'interprète de l'admiration, de la reconnoissance et de la foi des premiers chrétiens, qui, comme lui, avoient été témoins des choses que l'Homme-Dieu avoit faites en passant sur la terre; il vouloit encore que cet éloge, si sublime et si touchant dans sa simplicité, devînt pour les chrétiens de tous les siècles et de toutes

(1) Lorsque les apôtres de l'impiété redoublent d'efforts pour éteindre jusqu'aux dernières lueurs de la foi dans toutes les classes de la société, et principalement dans notre brave armée, nous avons pensé que l'éloge d'un officier chrétien, auquel ses glorieux frères d'armes avoient unanimement décerné le glorieux surnom d'Ange de la Garde produiroit peut-être quelque bien, et que la révélation publique d'une si sainte vie pourroit servir d'en-

les nations un perpétuel avertissement, une exhortation éloquente, et comme le véhicule d'une émulation sainte et d'une pieuse ambition; il vouloit que chaque disciple de Jésus, en s'efforçant de marcher sur les traces de son divin modèle, fût incessamment soutenu, encouragé, enflammé par le noble espoir de mériter qu'au terme de son pélerinage les mêmes paroles lui fussent appliquées, et que la vérité répétât aussi sur sa tombe: Il a passé en faisant le bien, parce que Dieu étoit avec lui: pertransiit benefaciendo, quoniam Deus erat cum illo.

Louange, en effet, au-dessus de toutes louanges, louange divine, on peut le dire, puisqu'un Dien en fut le premier l'objet; et cependant louange que l'humanité peut, sans rougir, recevoir de la justice, parce qu'elle est plus glorieuse encore au Créateur qu'à la créature, et que si elle dit de l'homme qu'il a passé en faisant le bien, elle ajoute aussitôt: parce que Dien étoit avec lui: quoniam Deus erat cum illo.

Mais si cette récompense est la plus belle que le chrétien puisse désirer et recevoir sur la terre, qu'il est difficile, Messieurs, qu'il est rare d'en être véritablement digne! qu'il est rare d'avoir fait le bien pendant toute sa vie, si courte qu'elle ait été, et de l'avoir fait, comme le dit ici l'Apôtre, par Dieu seul, pour Dieu seul, en présence de Dieu seul! qu'il est rare qu'aucun motif étranger, qu'aucun intérêt humain n'en ait altéré le mérite, et que, pesé dans la balance du Seigneur, il ait été trouvé pur et sans alliage!

Telle est pourtant l'obligation imposée au chrétien par l'Apôtre. C'est à cette condition seulement que sa mémoire sera hono-

couragement et d'exemple à la jeunesse militaire et chrétienne, pour laquelle, aujourd'hui, la paix a plus de dangers que la guerre, et qui, destinée à combattre les ennemis du Roi et de la France, a encore à soutenir une lutte bien plus terrible contre les ennemis de Dieu et de la société; ces motifs nous ont fait demander à M. O'Mahony de publier dans le Mémorial cet élogs funèbre, qu'il ne destinoit pas à l'impression.

( Note de l'éditeur. )

rée, que son passage sur la terre sera béni. Entrepris pour toute autre cause, ses travaux sont sans fruits, ses sacrifices sans valeur; car Dieu n'est pas avec celui qui travaille pour obtenir l'estime des hommes, l'approbation du siècle et les louanges du monde.

Aussi, les héros que la philosophie veut imposer à notre admiration ne ressemblent guère à ceux que la religion recommande à notre respect, propose à notre imitation; et à cet égard, la langue elle-même a pris soin d'en bien marquer la différence. Le héros philosophe peut être brave : le héros chrétien seul sait être courageux; le monde dira du philosophe qu'il est sage, modeste et patient : mais ce n'est que du chrétien que l'on peut dire qu'il est chaste, humble et résigné. Si, à force d'études, le philosophe parvient à mériter le titre de savant : sans autres lumières que celles de la foi, le chrétien, et même le chrétien ignorant, est seul véritablement éclairé; enfin le philosophe peut à grand prix se proclamer bienfaisant, mais au chrétien exclusivement appartient à jamais le glorieux privilége d'être nommé charitable.

Laissons donc aux enfants du siècle le futile orgueil et le vain plaisir de célébrer leurs héros et de brûler en leur honneur un enceus dont le vent dissipe la fumée comme le temps emporte leur gloire. Chrétiens, n'estimons, n'admirons que ce qui est chrétien, n'aimons que ce que Dieu trouve aimable, ne louons que ce que Dieu approuve, ne travaillons à aequérir que ce que Dieu bénit et récompense!

Ces réflexions, Messieurs, me conduisent naturellement au sujet principal de ce discours, ou, pour mieux dire, elles sortent du sujet même; et déjà, j'en suis certain, celui que je n'ai pas encore nommé est présent à votre esprit, et déjà vous l'avez reconnu dans ces premiers traits de l'esquisse du parfait chrétien, et dans les paroles mêmes du texte que j'ai choisi, et dont jamais l'application ne fut plus juste et mieux méritée;

vous l'avez reconnu quand j'ai parlé de courage, de résignation, de désintéressement, d'abnégation, d'humilité, de charité; vous l'avez reconnu, et mille traits touchants se sont présentés à votre mémoire, alors que j'ai dit : il a passé en faisant le bien, pertransiit benefaciendo; frappés des prodiges de la miséricorde divine en sa faveur, vous l'avez reconnu surtout quand j'ai ajouté que Dieu étoit avec lui, Deus erat cum illo; et pleins du souvenir d'une vie semée de tant de bonnes œuvres, ou, pour mieux dire, d'une vie qui n'a été qu'une bonne œuvre, vous avez dit aussi après l'Apôtre: « et nous aussi, nous avons été témoins de toutes les choses qu'il a faites; » et nos testes supus omnium quœ fécit.

L'honorable tâche qui m'est imposée par vous, Messieurs, se borne donc, pour ainsi dire, à rassembler vos propres souvenirs, vos propres sentaments, et à vous les présenter dans un tableau dont vous aurez ainsi fourni les traits, et qui sans doute seroit plus brillant si vous en aviez aussi fourni les couleurs. Mais du moins je tacherai de suppléer l'éclat par la simplicité, et peut-être trouverez-vous qu'elle ne messied pas au sujet que je traite; peut-être vous jugerez comme moi qu'une vie si pure doit être racontée sans art, et qu'un récit maif est dans une plus juste harmonie avec les vertus d'un chrétien qui, par l'innocence de ses mœurs, la candeur de son caractère, la franchise de son zèle, semble appartenir bien plutôt aux premiers siècles de foi et de charité qu'à cette triste époque de relâchement et d'indifférence, où, comme isolé au milieu de la corruption générale, il trouva si peu de modèles, et où j'ajouterois qu'il a laissé si peu d'imitateurs, si je parlois, Messieurs, partout ailleurs que dans cette édifiante assemblée.

Cz fut au sein d'une noble famille lyonnoise, et plus noble encore par la vertu que par le sang, que Claude Brettaud du Coin reçut le jour dans l'année 1780. La religion s'assit auprès de son berceau, et déposa dans son âme ces premiers germes de foi qui devoient un jour porter de si précieux fruits. Aussi peut-on dire de lui ce qu'un orateur sacré disoit du jeune Villars, que les amusements de son enfance ne furent que des essais de vertus. Incapable encore de connoître la créature, il levoit déjà ses mains pures vers le Créateur. Il apprit à consacrer son cœur au Seigneur dans un âge où à peine a-t-on un cœur pour soimême; et la piété, qui est d'ordinaire le fruit tardif de la grâce, n'attendit pas ici l'âge de raison.

Les premières qualités qu'elle développa en lui furent une fermeté inflexible jointe à une inaltérable douceur, vertus bien rares à rencontrer réunies, mais dont Dieu se plut à former l'alliance dans le cœur du jeune Bertaud, parce qu'il devoit avoir bientôt besoin de leur double appui; d'abord, dans les persécutions auxquelles sa jeunesse alloit être livrée, et qui lui rendirent également nécessaires la fermeté qui résiste et la douceur qui supporte; et ensuite dans l'espèce d'apostolat militaire qui occupa ses dernières années, mission admirable, mais difficile, où la fermeté seule peut achever et consolider ce que la douceur a commencé.

Ces épreuves dont il devoit sortir si pur et si saint ne se firent pas long temps attendre. La révolution éclata, et Lyon fut une des villes de France où l'enfer immola le plus de victimes, où le Ciel recueillit le plus de martyrs. Lors du siége à jamais fameux que soutint cette fidèle cité, Bertaud sortoit à peine de l'enfance; mais homme déjà par le cœur, déjà nourri du pain des forts, il ne voulut pas se contenter

De lever au Seigneur ses innocentes mains;

sa jeune audace réclama sa part du danger commun. Cependant trop soible encore pour combattre lui-même, il accompagnoit

ses parents, ses amis au combat. Intrépide comme eux et plus exposé qu'eux, sans armes et saus force pour défendre sa vie, on eût dit qu'il n'étoit là que pour attendre la mort. Son ambition n'alloit pas plus loin; car il n'avoit pas encore l'âge de la gloire: il avoit seulement anticipé sur celui du courage.

On sait l'issue de cette noble désense; on sait que tant d'héroïsme ne fut pas récompensé sur la terre!..... pour échapper à l'échasaud, le jeune Bertaud et sa vertueuse famille surent obligés de quitter la France, et leur bourreau trompé leur sit payer de leur sortune le crime de lui avoir dérobé leur tête.

Après une absence de quelques années, Bertaud revint à Lyon; il y revint pauvre aux yeux des hommes, mais aux yeux de Dieu plus riche qu'il n'en étoit sorti: car il y rapportoit de nouvelles vertus, fruits heureux des privations et des souffrances de l'exil. Pour les accroître encore, la divine Provideuce acheva de lui retirer jusqu'aux derniers débris des biens qui lui étoient restés. Plusieurs spéculations entreprises par lui pour rétablir les affaires de sa famille eurent un succès tout contraire; nien ne lui réussit: et sa patience en devint plus infatigable, sa soumission, sa résignation plus parfaites.

Saisi d'un saint effroi à l'aspect de l'immoralité de son siècle, héritier corrompu du siècle corrupteur qui l'avoit précédé, le jeune Bertaud plein d'innocence voyoit le mal, pour ainsi dire, plus qu'il ne le comprenoit, et le fuyoit comme par instinct pour n'avoir pas à le détester par expérience. En garde contre l'es obligeants amis, ces compagnons de plaisirs qui seroient mieux nommés peut-être complices de désordre; étranger aux joies du monde, aux divertissements profanes que de prétendus chrétiens s'efforcent de faire croire innocents (peut-être sans le croire eux-mêmes), les plaisirs du jeune Bertaud c'étoient ses devoirs, ses divertissements c'étoient ses bonnes œuvres, ses compagnons, ses amis c'étoient ses parents. Pendant longtemps il n'eut pas d'autre société. Heureux au milieu d'eux, il

les aimoit autant qu'il en étoit aimé, et chaque jour il leur rendoit (douce récompense de leur tendresse!) les exemples édifiants qu'il en avoit reçus. Ce ne fut que lorsque quelques jeunes Lyonnois, comme lui échappés au naufrage presqu'universel, se réunirent au nom de Marie pour mettre en commun leurs travaux, leurs œuvres et leurs prières, qu'il se joignit à eux, se livrant alors sans crainte aux nouveaux compagnens auxquels la Vierge très-prudente l'unissoit, et goûtant sans trouble auprès d'eux les charines naïfs d'une amitié formée sous les auspices de la Reine des anges et confiée à la garde de la Vierge des vierges.

Mais ce moment de calme devoit peu durer. Bertaud étoit destiné à l'honneur de combattre les combats du Seigneur, et Dieu avoit marqué en lui un Maurice plutôt qu'un Stanislas. Déjà la persécution du despotisme avoit succédé à celle de l'anarchie, et l'Eglise de France n'avoit fait que changer de tyran. Le souverain Pontife étoit prisonnier à Savonne. Le diocèse de Lyon, privé comme tant d'autres de ses pasteurs légitimes, languissoit et déjà penchoit vers sa ruine. L'auguste captif pouvoit seul le relever et le rappeler à la vie; mais il falloit pénétrer jusqu'à lui, lui exposer les souffrances de ses enfants, et recevoir de ses mains sacrées le baume consolateur qui devoit guérir leurs plaies. Or, comment tromper les regards d'une police ombrageuse, échapper à la vigilance de l'inquisition révolutionnaire? La tentative seule exposoit à la mort: le succès rendoit la mort presque certaine. Qui donc sera le messager de cette périlleuse ambassade? On le cherchoit.... Bertaud se présente. Cependant il demande un moment avant de s'engager; et aussitôt il court vers sa mère; il lui expose le but et les chances de l'entreprise, les dangers du retour, et les dangers bien plus grands encore qui en doivent être la suite. « Enfin, » lui dit-il, il est à croire qu'il y va de la vie. La mienne, ma » mère, vous appartient autant qu'à moi, et je n'en puis disn poser sans votre permission. n — Partez, mon fits, et que Dieu vous protège! telle fut la réponse de cette mère digne d'un tel fils. Et, en effet, il partit et Dieu le protégea! A l'ombre de cette toute-puissante protection, il parvint jusqu'au Captif sacré; et, comme jadis, le successeur de saint Pierre vit apparoître dans sa prison un nouvel Ange qui, cette fois, n'étoit pas envoyé pour le délivrer de ses liens, mais qui venoit (chose plus merveilleuse peut-être!) pour demander au Pasteur prisonnier la délivrance spirituelle de son troupeau.

Chargé des hénédictions et des ordres du souverain Positife, son retour ne fut pas moins heureux, et le succès de ce premier voyage engagea Bertaud à en entreprendre d'autres, pendant lesquels il établit avec une admirable prudence et une prévoyance qu'on pourroit appeler inspirée, une correspondance secrète entre le Pape et les fidèles de France, canal mystérieux par où l'Esprit Saint a fait incessamment couler les grâces de sa lumière, et dont il n'a jamais été donné à l'impie et au méchant de découvrir la trace ni d'arrêter le cours.

Le bien étoit fait, l'œuvre étoit achevée; il étoit juste que l'ouvrier reçût sa récompense. Celle que Dieu choisit à Bertaud dans les profondeurs de ses trésors étoit digne d'un tel serviteur : il fut soupçonné, arrêté et jeté en prison.

C'est ici, Messieurs, que commence cette longue suite de tribulations et d'épreuves qui conduisirent Bertaud à la hauteur de perfection en Dieu l'appeloit pour sa gloire et pour notre instruction. Arrêté avec MM. Franchet, Vanet et quelques autres complices d'innocence, il fut, comme son divin Maître, mis au rang des malfaiteurs et livré à une troupe armée pour être amené devant ceux qui s'étoient fait ses juges. A quelques lieues de Lyon, une pauvre servante d'auberge, qui sans doute avoit su lire la vertu au front de celui qu'on traitoit en criminel, lui propose de le faire évader; mais Bertaud refuse, « parce que, » dit-il, sa fuite pourroit compromettre ceux qui le gardoient.» Plus loin, on chargea de fers son vertueux ami Franchet; Bertuad comptant sur le même traitement, présentoit déjà ses mains en s'écriant: « C'est la livrée de Jésus-Christ! je n'osois pas prétendre à un pareil honneur! » Mais ce transport imprudent lui fit tort: on ne lui mit pas les fers. Demeuré libre malgré lui, il s'en affligea intérieurement, en reconnaissant, comme il l'a écrit depuis, que Dieu l'avoit justement puni d'avoir aspiré à une gloire dont il étoit indigne.

A son arrivée à Paris, Bertaud subit l'espèce de torture à laquelle, dans ces jours d'exécrable mémoire, on soumettoit tout homme soupçonné de piété et suspect de vertu. Sa conscience sut livrée aux interrogations de ces inquisiteurs de la tyrannie, si habiles, comme on sait, à interpréter la pensée, à commenter un regard, et même à traduire le silence pour faire coupables ceux que le maître ne vouloit pas qui fussent innocents. Mais Dieu soutint son serviteur dans cette périlleuse épreuve, et tous ses interrogatoires tournèrent à sa gloire et à la confusion de ses ennemis. D'un côté, l'on vit tout ce que l'impiété sans pudeur, le despotisme sans frein peuvent inventer de plus insultant; de l'autre, on put admirer tout ce que la foi inspira jamais de plus noble à l'innocence. Ici, tantôt d'infâmes ruses, d'hypocrites détours, d'insidieuses questions; tantôt (piége plus perfide encore!) de l'emportement sans abandon, de la fureur sans franchise; là, au contraire, la douceur unie à la fierté, la vérité dirigée par la prudence, et toujours une sorte de candeur habile et de sincérité discrète, qui, sans dire tout ce qui est, ne dit pourtant rien qui ne soit.

Lassés enfin de leurs vains efforts pour obtenir un aven de leur victime, ses persécuteurs ne pouvant punir ses paroles, voulurent du moins punir son silence; ils voulurent essayer s'ils seroient plus heureux à fatiguer sa patience qu'à vaincre sa fermeté, et si la lente agonie d'une captivité solitaire lui arracheroit une foiblesse que la menace d'une mort violente n'avoit pu obtenir de lui. Un noir cachot, dont une lumidité infecte dévoroit les murs que le soleil n'avoit jamais éclairés, tel fut l'a-sile qu'on lui choisit. C'est là que, séparé de ses amis, ignorant le sort de ses parents, dépouillé de ses papiers, de ses livres, sans argent, sans ressources, c'est là que Bertaud entra seul.... Seul? Non, Messieurs, je me trompe; on lui avoit laissé son cratcifix.

Aussi, il sentit bientôt qu'il n'avoit rien perdu, ou plutôt il sentit tout ce qu'il avoit gagné. Où la cruauté des hommes abondoit, les consolations de Dieu surabondèrent. Le récit qu'il se plaisoit souvent à en faire avec une candeur et une vivacité dont je sens trop que le charme est inimitable, est un des plus touchants témoignages, et l'on pourroit dire même un des plus beaux cantiques d'actions de grâces que jamais la reconnoissance de l'homme ait adressé à la miséricorde de Dieu.

Ah! que ne l'ont-ils entendu, comme nous, ces malheureux qui nient la Providence! que ne l'ont-ils entendu raconter ces communications ineffables avec Jésus, ses tendres invocations au cœur de Marie, ces heures si ingénieusement partagées pour en déguiser la longueur, entre la prière, la méditation, les souve-nirs et l'espérance; ce sommeil si doux sur la pierre qui lui servoit de couche; ces rêves si consolants, suivis d'un réveil si paisible et si serein; cette constante liberté d'esprit au milieu des sers; cette paix prosonde du cœur sous la hache des bourreaux; tous les mystères ensin de la solitude chrétienne, toutes les délices de la captivité pour Jésus-Christ!

Ces favorables rigueurs durèrent six mois, que Bertaud a toujours regardés, disoit-il souvent, comme les plus heureux de sa vie. Cependant il changea de prison, et fut jeté parmi les voleurs et les assassins, Peut-être espéroit-on l'humilier en l'abaissant jusqu'à ces malheureux; le contraire arriva : il eut la consolation d'en élever plusieurs jusqu'à lui; et répandant sur eux la surabondance des grâces, qu'il venoit d'amasser dans la

(11)

solitude, il leur enseigna la religion qui purifie la main du meurtrier, il leur fit aimer le Dieu qui accueillit le repentir du bon larron.

Enfin, le tyran tomba, et avec lui les sers de l'innocence. La nouvelle de sa chute excita dans les prisons où languissoient tant de royalistes des transports de joie impossibles à décrire. Quant à Bertaud, il se contenta d'observer que c'étoit précisément le jour de la sête de la Compassion de la sainte Vierge, que Dieu avoit eu pitié de la France. Personne ne paroissoit y penser.

Cependant, la plupart de ceux qui avoient souffert pour la cause de l'autel et du trône firent valoir leurs droits. Bertaud ne s'en crut aucun aux récompenses: il croyoit n'en avoir qu'aux persécutions; et tandis que ses amis et les compagnons de ses revers recevoient ou attendoient de la légitimité le prix de leur sang répandu ou exposé pour elle, Bertaud, obscur et oublié comme le mérite modeste, reprenoit au sein de sa famille le cours de ses pieuses et charitables habitudes. L'arrivée à Lyon de LL. AA. RR. Monsieur et Madame ne put même le distraire. Satisfait de les voir, il ne fit aucune tentative pour en être vu; car alors ils étoient heureux, et ce n'étoit pas encore le temps de les défendre.

Hélas! ce temps n'arriva que trop tôt. L'ombre de l'usurpateur reparut, et la France, à la vue du fantôme sanglant, poussa un cri d'effroi. Bertaud l'entend; il vole à Paris, et les rangs des volontaires royaux s'ouvrent pour le recevoir. Il y apporte ce zèle ardent et ingénieux qui s'applique à toutes les positions et maîtrise toutes les fortunes, et il devient l'exemple de ses frères d'armes, comme plus jeune il avoit été l'édification de ses pieux compagnons. Son dévouement se communique à ses nouveaux camarades; son courage les électrise, sa fermeté les soutient, sa prudence les dirige. Parvenus à la frontière, c'est en vain qu'on veut les forcer à retourner sur leurs pas. « Amis, » s'écrie Bertaud, qui a du cœur me suive! » et soixante jeunes guerriers s'élancent, et franchissent avec lui la frontière, en présence d'un régiment qui déjà avoit arboré les signes de la rébellion, et qui demeure immobile de surprise et d'admiration.

Rentré avec le Roi, Bertaud alloit s'ensevelir de nouveau dans son humble obscurité, lorsqu'un colonel de la garde royale que la noblesse de sa conduite avoit frappé, le fit nommer capitaine dans son régiment. Bertaud, surpris d'avoir été remarqué, plus surpris encore d'avoir été trouvé digne d'une, récompense, accepta en rougissant une justice qu'il nommoit une faveur, et dès-lors il ne travailla plus qu'à la mériter. Instruction, discipline, exactitude, régularité, il eut bientôt tout acquis; et ce même homme, qu'on croyoit exclusivement adonné aux pratiques minutieuses d'une piété monastique, fit voir aux impies et aux mondains étonnés, que celui qui sait obéir à Dieu sait aussi commander aux hommes, et qu'une épée ne paroît pas pesante au chrétien accoutumé à porter sa croix.

Cependant, à cette épée même, une croix aussi étoit attachée; croix plus lourde, plus accablante cent fois qu'aucune de celles que Bertaud avoit portées jusqu'alors. Car Dieu voulut, pour que rien ne manquât à ses mérites, et peut-être aussi pour que rien ne manquât à l'instruction qu'il devoit nous donner, que son serviteur subît la plus rude épreuve à laquelle un militaire, un Français pût être soumis. Un de ses camarades, injustement prévenu contre lui, l'appelle en duel.... A ce mot seul, Messieurs, vous vous troublez pour lui, et votre cœur vous en dit plus que je ne pourrois le faire. Officiers et chrétiens, vous seuls pouvez comprendre tout ce qu'il eut à souffrir; et vous mettant à sa place, vous sentez combien la tentation dut être pressante, combien il étoit difficile de vaincre la crainte de paroîtme craindre la mort.... Mais rassurez-vous, Messieurs; Dieu

sontenoit Bertaud; avec la tribulation il lui avoit envoyé la force.

Le Roi, répondit-il au provocateur, le Roi m'a confié une épée

pour combattre ses ennemis et non pour égorger ses servi
teurs! » Réponse sublime, courage héroïque, et je dirois
presque courage inimitable, si je ne savois que quelques-uns de
ceux qui m'entendent ici l'ont imité, comme Bertaud lui-même
avoit imité en cela le brave des braves, le grand Turenne.... Et
comme Turenne aussi, il fut approuvé, loué de ses frères
d'armes, de ses chefs, de ses inférieurs. Puissant empire du vrait
courage l'jusqu'alors Bertaud avoit été aimé, estimé; de ce moment, l'amitié se changea en admiration, l'estime en respect. Et
lui, serti vainqueur d'un combat bien plus glorieux que celui
qu'il avoit refusé, il s'attacha de plus en plus à remplir les devoirs d'un officier zélé, comme il venoit d'accomplir ceux d'un
fidèle chrétien.

Et que l'on n'imagine pas, Messieurs, que ces nouveaux devoirs lui fissent négliger en rien le premier, le plus important de tous, et que le service du Roi nuisst en rien, chez lui, au service de Dieu, Bien loin de là, il comprit qu'environné de frères moins favorisés de la grâce que lui, il devoit redoubler de zèle et de ferveur, afin que son exemple encourageat les timides, réchauffât les tièdes et ramenât les égarés. Il ne tarda pas à recueillir les fruits de cette sage et charitable piété, et c'est à elle principalement qu'est dû le succès des missions de la Garde, dont il a été le premier moteur et comme le vicaire extérieur ; et l'accroissement merveilleux des pieuses associations d'officiers dont il fut le fondateur, et dont maintenant, sans doute, il est le protecteur et l'ange tutélaire; et l'établissement des pieuses réunions de soldats, que partout il a formées sur son passage, à Paris, à Rouen, à Versailles, à Saint-Denis, à Vincennes: œuvres admirables, qui sont tellement marquées de double caractère religieux et militaire, qu'on les croiroit plutôt des fondations de saint Louis continuées par Henri IV, que l'ouvrage d'un

simple officier qui n'eut, pour l'entreprendre, que son zèle, et pour l'achever que sa persévérance.

Ce n'est point à vous, Messieurs, qu'il est nécessaire de retracer et les heureux effets de ce zèle, et les fruits nombreux de cette persévérance. Vous en êtes, pour la plupart, les vivants témoignages, et vos souvenirs vous en diront plus que toutes mes paroles. Ce lieu même nous rappelle assez que c'est à sa suite que plusieurs d'entre nous y entrâmes; que ce fut, appelés, guidés par lui, que nous vinmes, en frères unis de foi et de charité, promettre, au pied de cet autel, de servir Dieu, d'honorer Marie, de défendre le Roi, et de nous aimer les uns les autres. Saint engagement, douce promesse, que Dieu récompense en augmentant chaque jour le nombre des enfants de Notre-Dame-des-Victoires! Fruit béni des travaux et des efforts de celui qui nous a placés sous sa puissante protection!

. Cependant, tant d'efforts, tant de travaux avoient usé sa vie, tant de vertus avoient préparé son immortalité : déjà le Ciel le redemandoit à la terre. Dieu voulut toutefois, pour couronner une si belle carrière, que ses derniers jours fussent encore utiles à son pays. Uni par l'amitié, la vertu et le malheur, comme je l'ai déjà dit, à cet infatigable magistrat qui veille sur la France avec autant de zèle qu'il prie pour elle, et qui, hors d'ici, est la terreur des traîtres, comme ici il est l'édification des fidèles (1), Bertaud s'offrit à supporter une partie du poids de ses immenses travaux. Il s'y livra avec une ardeur qui s'accroissoit de tout ce que le désir de soulager l'amitié peut ajouter au désir de servir sa patrie. Mais ses forces trahirent son courage. Sa santé s'altéra; on lai conseilla d'aller respirer l'air natal, et il partit pour Lyon. Bientôt une longue et douloureuse maladie l'avertit que sa dé. livrance étoit prochaine. Pendant quelques jours, cependant, on le crut guéri ; sa famille, ses amis en accueilloient l'espérance,

<sup>(1)</sup> M. Franchet, alors directeur-général de la police du royaume.

lui seul ne la partageoit pas; et soit qu'il sentit son état, soit plutôt que Dieu l'eût favorisé à cet égard de quelque révélation particulière, comme le feroient croire plusieurs circonstances extraordinaires qui peutiêtre seront mieux connues un jour, Bertaud vit que l'heure suprême approchoit; et c'est au moment même où ses parents se réjouissoient de son rétablissement, que s'entretenant avec eux du néant des espérances de la terre, du bonheur de l'éternité, des miséricordes de Dieu, il remit doucement entre ses mains son âme si belle et si pure, et alla continuer dans le Ciel sa prière commencée sur la terre.

Telle est, Messieurs, l'esquisse rapide de la vie de celui qui a passé en faisant le bien parce que Dieu étoit avec lui. Vous qui avez été témoins des choses qu'il a faites, vous savez si j'ai rien ajouté à la vérité, ou plutôt vous savez combien je suis loin de l'avoir dite tout entière; et comme moi, vous regrettez tout ce que son humilité a dérobé à notre admiration. Cependant il est un témoin, Messieurs, un témoin qui a vu, qui a jugé, qui a apprécié ses vertus les plus cachées, ses plus secrets sacrifices. Ce témoin est ici, il est au milieu de nous..... C'est le Dieu qui repose dans ce tabernacle! Ah! si, humblement prosternée devant lui, il étoit permis à sa créature de l'interroger, et qu'il daignât, comme autrefois sur la montagne, faire entendre ici sa voix; s'il nous révéloit les mérites obscurs de son serviteur, et les faveurs secrètes qui en furent le prix, quelle admirable. quelle touchante manifestation! que nous apprendrions de combats, de victoires, de récompenses! que nous verrions de pieuses larmes tendrement essuyées, de saintes austérités miséricordieusement adoucles! que nous connoîtrions de pauvres secourus, de malades soulagés, de malheureux consolés, de pénitents encouragés, de pécheurs convertis! Enfin, de la part de Dieu, quelle abondance de graces, et de la part de son serviteur, quelle correspondance à la grâce!.... Mais je m'arrête, Messieurs; le respect m'impose silence; Dieu a voulu qu'un voile couvrît encore cette partie du tableau. Adorons sa volonté suprême, et attendons soutenus par la foi et l'espérance, attendons ce gran d jour, ce dernier jour, où tous les voiles tomberont, où toutes les œuvres seront pesées et jugées, et où les vertus des justes seront données en spectacle su Ciel et à la terre!

FIN.

# MÉMORIAL CATHOLIQUE.

NOVEMBRE 1828.

## Avis aux Souschipteuss.

Messieurs les Souscripteurs dont l'abonnement expire avec la livraison de décembre, sont pries de le renouveler avant le 15 janvier 1829, pour ne point éprouver de retard dans l'envoi de leurs numéros.

Les lettres, demandes et envois d'argent doivent être affranchis, et adresses au Directeur du Mémorial, au pres Braux-Arts, n. 5, près la rue de Seine, faubourg Saint-Germain.

Messieurs les Abonnés qui auroient des réclamations à nous adresser, sont invités à nous les faire parvenir à l'époque du renouvellement de leur souscription; plus tard elles ne seroient pas admises.

QUELQUES FRAGMENTS DE LA SECONDE FARTIE DE L'OUVRAGE DE M. MORRILER SUR L'UNITÉ DE L'ÉGLISE (1).

Comme nous avons lieu de penser qu'on a lu avec intérêt l'analyse de la première partie du savant ouvrage de M. Moehler, insérée dans le *Mémorial* de février, nous espérons que quelques extraits de la seconde partie trouveront aussi un accueil favorable.

M. Neander, professeur à Berlin, qui publie en ce moment une Histoire de l'Eglise, dont le quatrième volume vient de paroître, ayant déclaré qu'asin de bien comprendre et de juger

(1) Voyes le premier article sur cet ouvrage dans le cahier de mois de février.

20

avec impartialité les événements et les hommes qui figurent dans l'histoire ecclésiastique, il faut que celle-ci soit hasée sur l'idée d'une Eglise invisible, son assertion a été attaquée nonseulement par des catholiques, mais même par des auteurs protestants. Ainsi, on trouve dans la Gazette évangélique, qui s'imprime à Berlin, un article du pasteur Grundwich, sur l'ouvrage de Neander, où il est dit, au sujet de cette Eglise invisible, que les protestants avoient cru devoir l'inventer afin de pouvoir répondre aux catholiques, qui leur reprochoient de n'être plus dans l'Eglise hors de laquelle il n'y a point de salut, et auxquels on ne pouvoit répliquer autrement qu'en donnant ce nom à la seule Eglise des élus, qui ne se distingue pas par des marques sensibles. « Mais, ajoute le pasteur, si les hommes n'ont aucun moyen de distinguer la véritable Eglise, elle n'est pour eux qu'un être imaginaire, et il sera même impossible de dire avec certitude si saint Etienne ou bien ses bourreaux appartenoient à l'Eglise, attendu que nous ne nouvons les distinguer que par leurs paroles et leurs actions, c'est-à-dire par des cheses sensibles. »

Ce point essentiel de la théologie étant donc controversé de nouveau entre les protestants mêmes, nous croyons devoir soumettre à nos lecteurs ce qu'en dit M. Moehler.

Les agents cachés, les forces invisibles tendent partout à se manisester dans le monde extérieur, et produisent des phénomènes analogues à leur nature et à leur action particulière. Pour que l'âme de l'homme comme telle pût être et agir, il a sallu qu'elle se formât des organes et qu'elle se manisestât dans un corps. Le zonanzor, la sociabilité, que l'homme tient de son Créateur, se révèle en formant la société. Nos principes moraux se manisestent dans nos œuvres. Et lorsque l'Esprit saint sut envoyé sur la terre, il sallut de même que cette sorce nouvelle, cet agent invisible se manisestât en produisant un phénomène nouveau et correspondant à la nature de son action. Ce phénomène est l'Eglise visible. Sa destruction seroit un signe

de la retraite du Saint-Esprit, comme la dissolution du corps de l'homme marque le départ de son âme. Il est vrai que l'action du Saint-Esprit dans nos âmes, par lequel il produit et conserve l'Église visible, semble supposer que nous sommes dans un état purement passif, puisqu'au lieu de nous déterminer nous-mêmes, nous nous laissons déterminer par l'universalité des fidèles; mais cette passivité apparente renferme la plus grande activité, Car l'abnégation de nous-mêmes qui nous rend soumis à l'Église est un des plus grands efforts dont la volonté humaine soit capable. Nous le voyons par l'exemple de ces confesseurs et martyrs que saint Cyprien avoit à combattre; ils avoient la force qu'il falloit pour braver les tourments, mais ils n'étoient pas asses farts pour résister aux tentations de l'Eglise.

» L'Eglise visible, ce phénomène qui maniseste l'action de l'Esprit de Dieu, de cet Esprit d'amour qui étousse l'égoisme et enti unit les fidèles, est aussi le seul moyen qui puisse transmettre et conserver la vraie soi que le Verbe de Dieu a révélée ; Columna veritatis (1). Jésus Christ n'a pas voulu que le hasard décidat par qui et comment sa doctrine seroit enseignée; les apôtres non plus ne l'abandonnèrent pas au hasard. Sans cet établissement et cette succession régulière et permanente d'un corps enseignant, la bonne nouvelle et son véritable sens ne seroient parvenus à la postérité que comme ces bruits vagues et confus qui se perdent dans le lointain. Et si chaque chrétien, abandonné à lui-même, avoit du, sur des notions aussi vagues, se sormer son christianisme, à qui le paten se seroit-il adressé, si les chrétiens eux-mêmes n'avoient su répondre que d'une mamère confuse et contradictoire à cette question : Quelle est la doctrine du maître sous l'étendard duquel vous voulez que je me range? Rien au contraîre n'a dû tant frapper les palens que cette réponse uniforme de tous les chrétiens, qui n'étoit que l'écho

<sup>(1)</sup> I Tim., III, 15.

de l'Eglise enseignante. Cet accord merveilleux, selon la beile idée de saint Augustin, devoit remplacer, pour tous les temps, ces miracles primitifs que Jésus-Christ et ses apôtres avoient employés pour attirer l'attention d'un monde qui ne connoissoit pas encore le christianisme; et nul doute que l'unité de l'Eglise ne soit un miracle perpétuel du Saint-Esprit, un argument propre à toucher dans tous les siècles des intelligences faites pour sentir ce qui est grand et sublime. Quant à l'opinion de ceux qui prétendent que Jesus-Christ n'a voulu fonder qu'une Eglise invisible. elle est tellement contraire au christisnisme, que quelle que soit l'époque à laquelle on remonte, on trouvera toujours que l'Eglise visible existoit déjà de fait, comme sussi elle est précédée par tous les enseignements du Sauveur même, de ses apôtres et des docteurs primitifs. L'institution de sacrements visibles pour l'Eglise, ce que Jésus-Christ dit des règles qu'on suivra pour admettre les hommes dans son Eglise ou pour les en exclure, les préceptes apostoliques de garder l'unité de la foi et d'éviter les hérétiques, tout cela n'auroit aucun sens dans l'hypothèse d'une Eglise invisible. »

Dans ce que M. Moehler dit sur l'épiscopat nous avons remarqué le passage suivant :

La primitive Eglise se composoit d'hommes que le Saint-Esprit avoit convertis, et dont la volonté sainte étoit si conforme
à celle de leur évêque, qu'il pouvoit paroître que celui-ci ne fit
que proclamer et exécuter la volonté générale. Mais la présence
et l'action de l'autorité épiscopale ont dû se faire sentir davantagé à mésure que ceux qui n'étoient chrétiens que par leur
naissance sont venus remplacer les vrais fidèles; la volonté de
l'évêque ne pouvoit plus être l'expression de la volonté de tous,
puisque cette volonté de tous n'étoit plus conforme à la volonté
divine; l'évêque se montre dès lors souvent en opposition avac
le grand nombre, et les bons seulement sont de son côté. Il commande plus souvent, puisque l'obéissance volontaire est plus
rare: il paroît s'être élevé, puisque ceux qui composent son

troupeau se sont abaissés et sont déchus de leur primitive vertu. Voilà comment on doit s'expliquer le changement qui eut lieu. On trouvera sans doute plus commode de ramener tous les développements de l'autorité, et en général tous les événements de l'histoire ecclésiastique à un seul et même principe, c'est-à-dire, à l'égoïsme et à l'ambition des ministres de Jésus-Christ. »

Voici maintenant, en substance, ce que dit M. Mochler sur la Papauté, Le commencement pourroit surprendre dans un écrivain catholique, si l'on ne savoit que c'est un professeur de Tubingue qui parle.

« J'avois pendant long-temps révoqué en doute, et j'étois même prêt à nier que la l'apauté fût une nécessité, un caractère essentiel de l'Eglise catholique. Le concours de toutes les parties nour la formation d'un seul et grand tout me paroissoit assuré par l'unité de l'épiscopat telle que le viens de l'expliquer. Mais en examinant plus attentivement et avec moins de préjugés les passages de l'Ecriture qui se rapportent à saint Pierre, et les données que nous trouvons dans l'histoire des premiers siècles; en méditant ainsi plus profondément sur tous les éléments qui entrept nécessairement dans l'idée de l'Eglise, je me suis convaincu que cette idée seroit incomplète sans la Papauté. Nous avons vu dans l'évêque le centre et l'image vivante de l'unité de tous les fidèles d'un même diocèse; le métropolitain nous a paru de même être le centre de l'unité pour plusieurs évêques appartenant à la même métropole; nous avons enfin trouvé l'unité de tous les évêques, mais il nous manque encore une image vivante de leur unité. Or, de même que nous avons vu que l'évêque, centre et image vivante de l'unité de tous les fidèles d'un même diocèse, n'est pas une création ou invention humaine, mais une institution divine, ainsi nous devons trouver dejà dans l'Evangile l'institution du centre et de l'image vivante de l'unité. de tous les évêques, qui est l'unité de l'Eglise même. Or, qu'on attache plus ou moins de poids aux textes par lesquels on prouve l'institution divine de la Primauté de saint Pierre, on ne

contestera pas du moms que l'Apôtre l'a exercé de fait. Et quand même Jesus-Christ eut dit en termes exprès : Il vous faut un centre d'unité; il ne pouvoit pas être compris avant l'époque où la nécessité d'un pareil centre d'unité commençat à se faire sentir. Pendant la vie des apôtres, dans leur dispersion, et quand chacune des Eglises qu'ils avoient fondées étoit encore tout occupée de son organisation particulière, le besoin et l'action même d'une autorité suprême ne pouvoient encore être que peu sensibles. L'histoire de l'Eglise nous présente le développement d'un corps et de ses organes ; ce corps et ses organes sont déjà rensermés dans le germe qui existe tout d'abord, mais le germe ne peut se développer que successivement. L'idée de l'unité de l'Eglise précède dans l'ordre logique celle d'un centre de cette unité. Il a fallu que les chrétiens fussent d'abord conduits à l'idée d'une seule et grande société, qu'ils devoient former en prosessant tous la même doctrine etsuivant la même loi, pour passer de là à cette autre idée d'un Chef visible et suprême, comme le seul moyen et le moyen donné par le foudateur même/de la religion pour réaliser et maintenir l'unité de tous les fidèles. Aussi est-il remarquable qu'à dater de l'époque où le dogme d'une seule Eglise, fondée par Jésus-Christ, fut plus expressémentenseigné, et le besoin de l'unité senti plus généralement, l'histoire nous parle beaucoup plus souvent de l'Eglise de Rome, et nous la montre prenant la part la plus-active à tout ce qui se passe d'important pour le monde chrétien. Le célèbre passage de saint Irénée qui fait remonter cette autorité, cette influence de l'Eglise de Rome à sa fondation par saint Pierre et saint Paul, ré-Aute d'avance tous ceux qui aiment mieux l'expliquer par la circonstance que Rome étoit la capitale du monde; et certes, on ne conçoit pas ce qu'une pareille circonstance pourroit avoir de commun avec la croyance des chrétiens, que l'Evêque de cette ville est le conservateur fidèle de la doctrine apostolique.

« Pour bien comprendre l'action de l'autorité dans les premiers siècles, nous devons partir de ce principe, que l'énergie avec laquelle se manifeste l'unité chrétienne est toujours en proportion du nombre et de la violence des attaques qui veulent la troubler. Dans les temps les plus florissants et les plus calmes, nous ne remarquons que l'action de chaque évêque dans les limites de son diocèse. Dans des temps moins florissants, lorsque la paix est troublée dans une certaine étendue de pays, nous voyons les rapports qui existent entre plusieurs diocèses devenir plus sensibles; les évêques d'une même province se montrent combinant leurs forces et groupés, par exemple, autour d'un métropolitain. Enfin un péril plus imminent et un désordre plus général marquent les époques où l'action de la Papauté se fait le plus sentir, où toutes les forces de l'Eglise se concentrent plus visiblement dans un seul, afin que dans cette concentration la résistance soit proportionnée à la violence de l'attaque, »

Ce qui caractérise l'ouvrage de M. Moehler, c'est qu'il trouve parteut l'expression de cette unité intérieure, la manifestation de ce principe d'amour qu'il regarde comme la base de tout le christianisme. Citens comme exemple une réflexion qu'il fait dans l'une des appendices qui terminent son livre. « La confession, dit-il, exprime aussi l'union intime qui existe entre tous les chrétiens. Tous ne forment qu'une seule famille; l'un ne peut rien cacher aux autres, il éprouva le besoin d'ouvrir son cœur; et comme il ne peut le faire devant tous, comme cela se pratiquoit en quelque sorte dans les premiers siècles, il le fait en se confessant à celui dans lequel est toute l'Eglise, à l'évêque, soit en personne, soit par l'entremise d'un prêtre qui représents l'Eglise. »

Dans une appendice sur l'affoiblissement des forces vitales du christianisme, qui, dans les communions séparées, doit résulter du caractère sceptique de l'hérésie, nous avons été frappés de la vérité des réflexions suivantes. « Un missionnaire hérétique, s'il reste fidèle à son système, ne convertira jamais un païen. Car voici, dans ce cas, le début de sa prédication : — La chose la plus essentielle que je dois vous annoncer, c'est que vous avez la

liberté de croire tout ce que vous voulez. Pour devenir membres ale notre Eglise, il faut que vous interprétiez l'Evangile vous-mêmes; si quelqu'un s'arroge le droit de vous en dire le sens, vous ne pouvez l'écouter, à moins d'apostasier la maxime fondamentale du système auquel je désire vous convertir. Gardez-vous bien de vous convertir à ce que je vous dis, par la raison que vous l'avez entendu de moi; car si vous croyez par confiance en celui qui vous prêche, vous vous laissez influencer par l'autorité d'un homme, et vous serez fort mal converti si vous ne savez pas rejeter toutes les autorités humaines. Ne vous imagines pas non plus transmettre à vos enfants ce que vous croyez, car ceux-ci ont le droit de trouver toute autre chose par l'examen qu'ils feront de l'Ecriture sainte. - Quel païeu se convertira sur une telle prédication qui, au lieu de lui donner la vérité, lui impose seulement la tâche de la chercher, en lui défendant de croire que quelqu'un l'ait jamais trouvée? Voilà le néant de l'hérésie, on ne peut la prêcher qu'en reniant son principe son damental; il n'y a que des hypocrites ou des ignorants qui puissent être ses missionnaires.

Nous voulions traduire en entier une antre appendice fort savante sur l'exégèse d'Origène ; mais cet article étant déjà trop long, nous nous bornerons à reproduire les principaux résultats des recherches de l'auteur, lesquelles sont d'un intérêt général et méritent d'être méditées très sérieusement.

a Origène nous prouve que si l'on croyoit et révéroit l'Ecriture sainte, ce n'étoit pas en conséquence d'un examen préalable auquel on l'eût soumise. Il y trouvoit nombre de choses qui lui sembloient absurdes, contradictoires et indignes de Dieu. Pourquoi donc n'a-t-il pas rejeté ce Livre qui lui paroissoit renfermer des absurdités ? C'est qu'il eut d'autre part la certitude que ce livre étoit un Livre divin. Sa foi en l'Ecriture reposoit sur sa foi en l'Eglise, qui lui disoit que tout le contenu des Livres saints émane de Dieu et est tout-à-fait digne de lui; et sou exégèse allégorique et mystique n'étoit pour lui qu'un expédient

auquel il eut recours afin de se réconcilier avec quelques passages qui le choquoient et qui étoient pourtant dans un Livre dont le chrétien ne doit approcher qu'avec le plus profond respact et une désérence absolue pour tout ce qu'il contient. Mais ai l'Eglise lui commandoit de tout croire, elle ne lui commandoit pas de prendre tous les passages au pied de la lettre, et lui permettoit d'expliquer librement ceux dont elle n'avoit pas encore précisé le sens. Quant aux textes dont l'Église a fixé le sens et qui renserment les dogmes qu'elle enseigne, Origène ne s'est jamais permis d'y appliquer sa méthode allégorique; des doctrines comme celle de la Trinité, d'un Dieu qui s'est fait chair, d'un Dieu souffrant, semblent pourtant aussi propres à choquer la raisou humaine que les autres passages dont le sens littéral lui paroissoit absurde et indigne de la Divinité; mais on ne trouve pas choquant ce qu'on croit et révère de tout son cœur, et Origène avoit été élevé dans la foi de l'Eglise dès l'âge le plus tendre; la doctrine de celle-ci, la règle de la foi lui marquoit donc en même temps l'étendue et les lilites de la liberté qui étoit laissée à son interprétation individuelle. C'est dans cette splière qu'il employa le système herméneutique qu'on admiroit alors, comme on peut dans les mêmes limites employer tel autre qu'on admire aujourd'hui. Mais ces systèmes variables d'interprétation ne doivent pas déterminer la foi chrétienne, qui doit à jamais être la même, et nous ne pouvons sous ce rapport trouver autre chose dans l'Ecriture sainte que ce qu'on y a toujours trouvé. La manière dont le catholique lit la Bible a quelque chose de bien touchant et de vraiment divin; il la lit dans le plus parfait accord avec les chrétiens des pays les plus distants et des siècles les plus reculés. C'est comme si, réunis dans un seul et grand temple, l'Esprit saint descendoit au milieu d'eux pour leur faire à tous la même révélation; ou comme si ne formant qu'une seule famille, ils lisoient ensemble les lettres d'amour que leur adresse un père tendre et chéri ; tous n'étant qu'un cœur et qu'une âme y trouvent le même sens et recoivent la même consolation, le même encouragement. La pentée paternelle s'imprime peut-être dans l'esprit de quelques-uns d'une manière plus forte et plus lumineuse; mais aucun ne s'arroge le droit d'y trouver autre chose que le reste de la famille, et le père n'a pas le chagrin d'apprendre que la lettre qu'il avoit écrite pour les unir plus étroitement entr'eux et avec lui est devenue entre leurs mains un sujet de dispute et une source de division. »

ORSERVATIONS SUR UN TEXTE DE SAINT PAUL TOUCHANT LA LOR.

# A M. le'Rédacteur du Mémorial.

Je vous ai communiqué dans le temps (1) quélques éclaircissements sur un passage de saint Paul aux Romains, le Rationabile obsequium, auquel bien des personnes attribuent un sens qui est le contraire du véritable. Je vous adresse aujourd'hui des observations pareilles sur un autre texte de la même Epître.

Le voici : « Tribulation et angoisse sur l'âme de tout homme qui fait le mal : du Juif premièrement, puis du Grec. Mais gloire, honneur et paix à tout homme qui fait le bien : du Juif premièrement, puis du Grec; car Dieu ne fait point acception des personnes. Ainsi tous ceux qui ont péché sans la Loi (écrite), périront sans la Loi; et tous ceux qui ont péché dans la Loi, seront jugés par la Loi. Car ce ne sont pas ceux qui entendent la Loi, qui sont justes aux yeux de Dieu; mais ce sont ceux qui la pratiquent, qui seront justifiés. En effet, lorsque les nations (les gentils) qui n'ont point la Loi (écrite), font naturellement les choses que la Loi commande, n'ayant point la Loi, elles sont

<sup>(1)</sup> Voyez le Numéro d'août 1827.

à elles-mêmes la Loi : elles montrent l'œuvre de la Loi écrite dans leurs cœurs, leur propre conscience leur rendant témoignage, et leurs pensées s'accusant entr'elles ou aussi se défendant, au jour auquel Dieu, selon l'Evangile que je prêche, jugera par Jésus-Christ ce qui est caché dans le cœur des hommes (1).

De ces paroles hien des gens concluent qu'il existe une loi naturelle distincte de toute révélation, et que tout homme, même païen, la connoît par les seules forces de son intelligence.

Cette conclusion suppose, 1° que saint Paul entend parler des gentils encore infidèles; 2° que, selon lui, naturellement signifie: par les forces naturelles de l'individu laisse à lui seul; 3° que la loi écrite dans le cœur, y est gravée indépendamment de toute révélation.

Le plus savant commentateur des Epîtres de saint Paul, Estius, rapporte trois interprétations de ce passage.

La première est de Pélage et de Jean Cassien. Selon eux, l'Apôtre vouloit dire que des gentils avoient observé la loi de Dieu par les seules forces de la nature, sans la foi et la grâce de Jésus-Christ, et s'étoient ainsi rendus naturellement justes. Cette doctrine a été condamnée comme hérétique.

La secon de est de Cajetan et de plusieurs autres. Suivant eux, l'Apôtre veut parler des gentils encore infidèles, qui accomplissent, non pas toutes les œuvres de la Loi, mais seulement quelques unes : comme d'honorer son père et sa mère, de secourir un malheureux, de rendre un dépôt. Cette interprétation, dit Estius, n'a rieu de contraire à la saine doctrine : car les infidèles peuvent faire quelques œuvres moralement bonnes. La raisou qui fait croire à ces interprètes que saint Paul parle ici de cette sorte de gentils et d'œuvres produites par les seules forces de la nature, c'est qu'il dit que les nations font naturellement, c'est àdire, suivant eux, par les forces de la nature, ce que la Loi

<sup>(1)</sup> Rom., II.

commande. Mais, ajoute Estius, cette preuve s'évauouira sans peine quand on aura entendu l'interprétation plus véritable.

· Et c'est la troisième, qui applique les paroles de l'Apôtre aux gentils qui ont la soi du Médiateur, et qui, par sa grâce, accomplissent la Loi, qu'ils aient véeu avant ou depuis l'avénement de Jésus-Christ. Cette interprétation est de saint Augustin, de saint Prosper, de saint Pulgence, de saint Thomas, de Denis le Chartreux, ainsi que de beaucoup d'autres. Elle résulte d'ailleurs du contexte même, comme saint Augustin le prouve en détail contre les Pélagiens. En effet, saint Paul dit que ce ne sont pas les auditeurs de la Loi, mais ceux qui la pratiquent, sans distinction de Juif ni de Grec, qui seront justifiés devant Dieu et obtiendront la gloire, l'honneur et la paix. Or, d'après la doctrine catholique, sans la foi nul ne sera justifié devant Dieu, ni récompensé au jour du jugement. Il ne peut donc être ici question d'infidèles. Et ce que dit l'Apôtre dans ce second chapitre n'est que le développement de ce qu'il a dit dans le premier, savoir : que l'Evangile est la force de Dieu pour sauver quiconque croit, premièrement le Juif, puis le gentil. Ainsi, d'après l'interprétation la mieux sondée en raison et qui compte le plus d'autorités en sa faveur, l'Apôtre parle iei de gentils qui ont la foi ; qui, par conséquent, ont participé à la révélation divine, sans laquelle ne sauroit se former la foi qui sauve.

Quant à l'expression naturellement, de l'aveu de tous les interprètes elle n'est mise là en opposition qu'avec la loi écrite, avec la loi de Moïse. Elle n'exclut donc ni la grâce, ni la for, ni la révélation transmise par la parole, mais simplement l'écriture. Paire naturellement, connoître naturellement, signifie dans ce texte de saint Paul, faire et connoître sans le secours de l'écriture. Telle est la voié naturelle. Aussi, avant d'écrire aux enfants de Jacob les dix commandemens sur la pierre, Dieu voulut-il les leur transmettre par la parole. Et de fait, l'homme peut agir naturellement, connoître et opérer d'une manière conforme à sa

nafure d'être intelligent et raisonnable, il peut pavrenir même à la plus haute perfection, sans le secours de l'écriture. Il lui suffit pour cela de la panole vivante, qui, communiquée par ses semblables, réveille en lui la faculté native de connoître, lui tranamet les vérités qui l'alimentent, et lui sert de règle. Mais sans cette parole givifiante, il ne pourroit, même avec l'écriture, mettre en action les facultés natives, oncore moins leur donner aucun développement. Il resteroit dans sa unture brute; il ne seroit intelligent qu'en puissance. Pour le devenir de fait, pour développer sa nature, la parole lui est nécessaire et lui suffit. La parole, voilà ce qui allume en lui la lumière innée. Aussi Suarez dit, en parlant de la promulgation de la loi naturelle: Modus autem quasi connaturalis illius legis fuit, ut inciperet à divina revelatione; posteà verò per traditionem descenderet à parentibus ad filios, præveniente simul, et cooperante Deo, cum singulis ad illuminationem illius legis percipiendam. « Pour promulguer cette loi, le mode qui lui étoit naturel en » quelque sorte, c'est qu'elle commençat parla révélation divine, » et qu'elle descendit ensuite par la tradition des pères aux en-» fants, Dieu prévenant en même tomps chacun, et coopérant avec » lui pour lui faire avoir l'intelligence de cette loi (1).»

Pour ce qui est de l'expression d'œuvre de la loi écrite dans les cœurs, saint Augustin, saint Prosper, saint Fulgence, en tirent une nouvelle preuve contre les Pélagiens, que l'Apôtre entend les gentils qui ont la foi.Car, d'être écrite dans le cœur et nou sur la pierne, c'est un earactère distinctif de la loi de grâce. En tout cas, cette qualité n'exclut ni la grâce, ni la foi, ni la révélation, puisque, de l'aveu de tout le monde, elle s'applique principalement à la loi de l'Evangile, qui est la grâce, la révélation par excellence, et ne se transmet que par la prédication. Il en est de même de la qualification d'innée; car la seule fois que nous la trouvions dans l'Ecriture, elle est appliquée à la loi

<sup>(1)</sup> Suarez, de Legibus, lib. I, c. 11.

évangélique. « Receves dit saint Jacques, aux premiers fidèles, » recevezavec docilité la parole innée ou implantée qui peut sauver » vos âmes.» In mansuetudine suscipite insigni verbum, τὸν ἔμφντον λόγον, quod potest salvare animas vestras (1).

Et les interprètes relèvent la justesse de cette expression, en ce que la parole du salut germe et naît dans nos cœurs, comme la semence dans le sein de la terre. Mais cela n'exclut pas la main qui l'y jette. Cela suppose seulement que le cœur de l'homme est naturellement fait pour recevoir cette semence divine, comme la terre est faite pour recevoir le grain de blé. Aussi le bienheureux Liguori, après avoir bien examiné tent ce que disent les théologiens pour expliquer dans quel sens la loi naturelle est innée, finit par dire : Unde concluendum, quòd, propriè et stricte loquendo, in infusione anima non jum inseratur lex, sed inseratur lumen quo lex cognoscenda erit ab homine, eum pervenerit ad usum rationis, sive inseratur potentia, capacitas, sive habilitus ad legem cognoscendam tempore usus rationis. « De » tout cela il faut conclure qu'à parler proprement et stricte-» ment, ce n'est pas la loi qui est infuse avec l'âme, mais la lu-» mière pour la connoître un jour, autrement dit, la puissance, la » capacité, la faculté de connoître cette loi, au temps où l'homme » sera parvenu à l'usage de la raison (2). »

On ne peut aucunement inférer de ce passage de saint Paul, ni qu'il existe dans l'homme une loi distincte de la révélation transmise par la parole, ni qu'il puisse la connoître par les seules forces de sa raison individuelle et sans le secours de la raison commune. Tout ce que prouve ce texte, si fréquemment cité, c'est que l'Écriture n'entre point dans la voie naturelle et primitive de connoître et de pratiquer la loi divine.

Un membre da jeune Clerge, Professeur d'Écriture sainte.

<sup>(1)</sup> Jacob. liv. I, v. 21.

<sup>(2)</sup> T. I, p. 57, édit. 1828, in 8°.

### HISTOIRE DE FRANCE.

(Dixième article.)

Nous voici arrivés au seizième siècle, la grande ère de l'histoire moderne. Quel tableau présente l'Europe à cette époque! quelle activité, quelle fermentation dans les esprits, quels hommes et quelles choses! L'imprimerie est inventée, le monde doublé par Colomb; les arts et les lettres semblent sortir du néant : la réforme, mère de toutes les révolutions modernes. vient remuer les bases de la société européenne, et ébranles àla-fois l'ordre religieux et l'ordre politique; c'est le temps des grandes découvertes et des grandes révolutions. Quelque intéressant, quelque instructif que soit ce spectacle, nous ne nous y arrêterons pas pour le moment. La France seule nous occupera : encore laisserons-nous de côté les grands événements du règne brillant et malheureux de François I., qui ne sait sa longue lutte avec Charles-Quint, ses victoires, ses revers, sa brayours, et sa logauté chevaleresque? Nous parlerons d'une lutte moins connue et moins éclatante, celle qu'il eut à soute, nir contre le parlement de Paris. C'est sous son règne que ce corps célèbre commence à faire voir ce qu'il sera par la suite dans la constitution de l'état, qu'il prend vis-à-vis de l'autorité rovale et du pouvoir spirituel une position qu'il ne quittera plus. Pour bien comprendre l'histoire de France à dater de cette époque, il faut se faire une idée juste de cette nouvelle puissance, comparer ses droits et ses prétentions, enfin rechercher les principes qui dirigeront sa double opposition contre les rois et contre l'Eglise.

Les attributions politiques revendiquées par les parlements

leur appartengient-elles légitimement, ou leurs droits étoientils restreints à l'exercice des fonctions judiciaires? C'est une question facile à résoudre pour qui conque a étudié l'ancien droit public de la France. Ces grands corps prétendoient tenir la place des grands conseils des successeurs de Charlemagne, et ils se considéroient comme des états-généraux au petit pied. Mais cette prétention n'avoit aucun fondement, comme le prouve fort bien une excellente dissertation qu'on lit dans le premier volume du Tableau de Paris. Il est hors de doute que le parlement de Paris n'étoit point la cour de France, le parlement de la nation, mais simplement la cour du Roi; son autorité prenoit sa source dans l'autorité royale; il lui devoit son existence, et des priviléges concédés par les monarques dans l'intérêt des peuples ne lui donnoient point le droit de lutter contre la volonté de ceux dont il étoit le conseiller et le serviteur. Mais les rois, après s'être servi de lui pour briser autour d'eux toutes les résistances, pour enlever à l'aristocratie d'abord une puissance exorbitante, puis jusqu'à sa légitime influence dans le gouvernement, ne durent point être étonnés que ce dangereux auxiliaire voulût entrer en partage de ce pouvoir sans limites dont il avoit été le principal instrument. C'est pendant les troubles du règne de Charles VI, que le parlement commença à s'immiscer dans la connoissance des affaires d'Etat. Comme le gouvernement avoit pris l'habitude d'y faire publier et déposer ses actes, il élevala prétention de faire précéder Fenregistrement des actes émanés de la couronne d'une délibération sur leur mérite même, et par conséquent de n'euregistrer et hisser exécuter que ceux qui obtiendruient son approbation, prétention qu'il u'abandonna plus. Le dreit d'enregistrement ne lui appartint jamais légitimement : quant au droit de remontrances, ce sut également une usurpation que toléra la politique de Louis XI, qui avoit besoin de ménager cette compagnie, afin d'en être efficacement secondé dans son système d'abaissement des grands vassaux. Les hautes prérogatives que s'envogeoit le parlement, et qu'il poussa dans la suite jusqu'à l'abus le plus déplerable, n'étoient donc récliement fondées que sur des prébédents, acquis presque toujours dans des temps de troubles et à la faveur des embarras où se trouvoit l'autorité soyale.

Tout gouvernement exige une opposition quelconque; aussi, si les parlements s'étoient hornés à arrêter dans certaines circonstances la marche trop rapide des rois vers le despotisme, en pourroit y voir un service rendu à la patrie; et quolque l'opposition eût pu être placée ailleurs plus utilement et plus légitimement, on trouveroit peut-être qu'il valoit mieux après tout qu'elle fût la que nulle part. Mais le caractère distinctif, invariable, du perlement, se tire moins encore de son opposition à l'autorité royale que de son esprit de résistance contre le Saint-Siége. Quant à cette autre opposition, elle ne peut être justifiée : car elle n'a fait que du mai à la religion et à l'état : tout homme qui lira l'histoire sans préjugés en tombera d'accord. Voyona ce qu'étoit à l'épaque où nous nous trouvoits, cet esprit d'hostilité contre le pouvoir spirituel, et recherchons les causes qui lui avoient donzié naissance.

L'alliance formée, dans le principé, entre les rois et la démouratie dont le parlement étoit le représentant, tendoit à la destruction de la puissance du clergé, tout comme à celle de la puissenne des seigneurs. Pendant que les monarques cherelroient à s'affranchir de leur dépendance spirituelle à l'égard du Pape, leur allié envabissoit, dans le royaume, la juridiction cetésiastique. Dès les premiers siècles du christianisme il écoit recommunque l'Eglise, en taut que société, deveit avoir sur ses membres une juridiction propre et indépendante de la puissance temporelle. Les concites et les Papes auxquels appartenoit l'exércice du pouvoir spirituel, prononçoient donc avec une autorité souveraine par les matières de la foi et la règle des meeters, faisoient des réglements de discipline, établissoient des pasteurs ou des ministres, enfin punissoient ceux qui vio-

loient ses lois et retranchoient de la société les membres corrompus. Ces principes étoient avoués de tout le monde : en conséquence il existoit, indépendamment du droit civil, un droit canonique qui comprenoit l'ensemble des lois ecclésiastiques, et l'application et l'interprétation de ces lois étoient confiées à des tribunaux ecclésiastiques. Au commencement du quinzième siècle c'étoit une maxime universellement enseignée par les jurisconsultes, qu'il n'y avoit point d'appel du juge d'Eglise au juge séculier. Les princes jusqu'alors n'avoient jamais prétendu, sous aucun prétexte, connoître des matières spirituelles, et les décrets de l'Eglise, reconnus valables par eux-mêmes, n'avoient à attendre de la puissance royale qu'une entière soumission et une protection extérieure, suivant cette règle tracée par Bossuet, qu'on n'accusera point de trop diminuer l'autorité des rois: Dans les affaires, non seulement de foi, mais dans tout ce qui » concerne la discipline ecclés iastique, aux princes la protec-» tion, la désense, l'exécution des canons et des règles ecclé-» siastiques, à l'Eglise la décision. » Tel étoit l'état des choses, lorsque le schisme d'Occident vint faire éclater de sunestes divisions dans l'Eglise et préparer les voies à la réforme. Alors fut établie en France la pragmatique-sanction, fondée en partie sur les décrets d'un concile qui s'étoit séparé du souverain Pontife et qui avoit mérité ses anathèmes. La pragmatique donna aux parlements la première occasion d'empiéter efficacement sur la juridiction ecclésiastique; l'assemblée de Bourges qui avoit rédigé cet acte l'avoit mis sous la protection du roi : les officiers du roi trouvèrent dans cette clause un prétexte pour connoître de toutes les infractions à la pragmatique qui pourroient être commises par les évêques eux-mêmes, et, par suite de ce penchant qu'a tout pouvoir à s'accroître, ils prirent insensiblement connoissance de toutes les affaires ecclésiastiques. Dès 1400, l'envahissement avoit été si rapide et étoit porté si loin qu'un illustre magistrat de cette époque, Cosme Guimier, président au parlement de Paris sous Charles VIII, ne craignoit pas de dire

que, sans l'uide de Dieu, la juridiction et les libertés de l'Eglise alloient être anéanties. Ainsi le clergé de France ne s'étoit sonsmuit à l'autorité du Pape que pour tomber sous celle du parlement. Ce corps, comme on peut le croire, attachoit le plus grand prix à la nouvelle juridiction qu'il avoit attirée à lui, et les premières remontrances qu'il se soit hasardé à saire, eurent lieu à l'occasion de la pragmatique que Louis.XI, pressé par le Pape, vouloit abolir. Tant que dura la pragmatique, il y eut une espèce de schisme en France, car presque tous les liens qui attachoient ce royaume au Saint-Siége se trouvoient rompus. Elle étoit d'ailleurs pleine d'inconvénients, suivant l'opinion même d'écrivains parlementaires, tels que le président Hénaut: il suffit pour en donner une idée de dire qu'elle ordonnoit la convocation d'un concile tous les dix ans, clause non seulement absurde, mais encore impraticable, qui toutefois supposoit l'autorité des conciles au-dessus de celle des Papes, et mettoit en même temps dans tous les cœurs l'esprit de révolte et de défance.

On voit bien quels fruits avoient portés les doctrines de la pragmatique lorsque François L' l'abolit de concert avec Léon X. M. de Spint-Victor qui, comme nos lecteurs, le savent déjà, s'attache avant tout aux événements qui intéressent la religion, expesse d'upe manière très-remarquable ce qui se passa à cette occasion. On voit déjà dans le tableau qu'il nous présente, tout ce que sera le parlement, tout ée qu'il sera de mal à l'Église, et surtout qual parti il tireia pour cela de ce qu'on appelle les libertés gallicanes. Mille motils se réunissoient pour engager Erançois Ier à abelir la pragmatique : des négociations furent entamées, et élles eurent pour résultat un traité, dans lequel le Pape preparanthout co qu'il lui était impossible de céder. se montra très facile sur plusieurs articles de la pragmatique qu'il n'y svoit que pen d'inconvénients à conserver. Il fut reçu et confirmé dans le concile de Latran, et c'est la constitution muivelle, depuis si célèbre sous le nom de concordat. L'esprit

de révolte contre l'autorité spirituelle étoit déjà tellement répandu en France, que le voi, qui s'attendoit à de vives réchmations, peut être à de fâcheuses résistantes, demeura comme indécis pendant une année entière et comme s'il sut craint de rompre le silence à ce sujet. Enfin la chose avant transpiré de tous côtés, il se décida à faire conneître sa volonté et à l'exposer de manière à ce que l'on fût bien convaineu qu'il étpit gésolu de la faire exécuter. François I se rendit donc an parlement au milieu de l'appareil le plus imposant, et là le chancelier exposa, dans un long discours, tous les motifs qui avoient décidé l'abolition de la pragmatique, et déclara que c'étoit la volonté du roi que le parlement enregistrat le nouveen traité sans élever la moindre difficulté et sans se permettre la plus petite résistance. Quelques jours après cette séance où le roi avoit parle en maître qui vouloit être obéi; ce cerns ayant reçu les lettres-patentes par lesquelles il sui étoit ordonné d'enregistrer et de faire exécuter le contordat, ne fit qu'une réponse évasive au chancelier et au connétable qui les lui apporterent. Lorsque les bulles du Pape lui furent présentées, il nomma des commissaires pour hire l'examen de la nouvelle constitution qui y étoit contenue, et l'avecat-général qui aveit provoqué cet examen eut alors la hardiesse de se déclarer upposant à l'étiregistrement, et de requérir de la vour que munchstant la révocation de la pragmatique elle ne continuat pas moins d'en suivre les décrets dans tous ses jugements. Enfin. après beaucoup de lenteure volontaires, qui excitèrent l'impatience du roi, le parlement y mit fin par un refin formel d'enregistrer et de publier le concordat. a Il in'y avait point encare d'exemple, dit M. de Saint-Victor, d'une semblable résistance aux volontés du roi de la part de sa cour de justice : elle pres noit, dans cette circonstance, un caractère nouveau que montroit à quel point toutes les sièces étaient changées en France depuis l'établissement de la pragmatique e et en effet il ne daus point chercher ailleurs que dans cette loi de névolte contre l'ans

torité aparituelle le principe de cette municipe coutre le pouvoir omparel qui, de toutes parts, commençoit à se manifesser. Toutefois cet essai que le parlement faisoit de ses forces no pouvoit réussir dans l'état actuel des choses et avec un prince tel que François I. Il étoit à Amboise lorsqu'il apprit le résultat des délibérations de cette cour, et sur-le-champ il préquis qu'elle est à lui envoyer des députés pour lui faire connoître les motifs de son arrêt. Ces députés furent reçus comme ils méritoient de l'être: le roi ne voulut pas les entendre, et après quelques parolés très-dures sur les remontrances : « Je suis roi de France, leur dit-il, et je n'entends pas qu'il y ait un sénat comme à Vepise : le parlement ne doit se mêler que de rendre la paix à mon royaume, j'en ai pris les moyens sûrs, et on ne défera pas en France ce que j'ai fait en Italie pour le bien de mon État. # Il lit signifier ensuite au parlement l'ordre le plus positif de procéder sur-le-champ à l'enregistrement. Ce ne fut qu'à la dermière extrémité, et après s'être bien assuré que le roi étoit résolu de se porter à toutes sortes de violences s'il n'obtenoit pas satisfaction, que le parlement se décide à faire l'enregistrement; mais avec cette clause tout aussi nouvelle que le reste: « Du très-exprès commandement du roi, plusieurs fois rélléré; conservant ainsi, même dans son obéissance, ce caractère de révolte qu'il avoit pris et qu'il étoit résolu de ne plus quitter. »

Cette conduite du parlement peut cependant s'appeler modérée, si on la compare à celle que tint l'université dans cette circonstance. Quelques éloges qu'ait reçus la fille ainée des rois, il faut convenir qu'elle a mérité encore plus de reproches. Depuis son établissement on la trouve partout ou il y a des révoltes et des séditions: point de troubles populaires où ses membres ne figurent au premier rang; son esprit de mutinerie et d'indépendance, encouragé en quelque sorte par l'indulgence excessive de nos rois, se montre à chaque occasion; cette fois elle poussa la résistance presque jusqu'à la folie. C'étoit dans l'unitersité que la pragmatique et les doctrines qui l'avoient enfan-

tée avoient trouvé de tout temps leurs plus habiles et leurs plus ardents désenseurs. Gerson, Almain, Jean Major et leurs disciples avoient paru en France, à la tête de ces théologiens qui mettant les conciles au-dessus des Papes; prétendoient consacrer dans le gouvernement de l'Église le dogme de la souveraineté du peuple. Ces docteurs, du reste, étoient plus conséquents que ceux qui de nos jours soutiennent, les mêmes maximes, et qui, combattant de toutes leurs forces l'autorité des Papes, veulent que l'on considère comme inviolable l'autorité des rois, ce qui est vouloir que le peuple soit à-la-fois souverain et, sujet. Ceux-là, meilleurs logiciens, le maintenoient envers et contre tous dans la souveraineté dont ils l'avoient gratifié. Si le concile est au-dessus du Pape, le peuple est au-dessus du roi: la conséquence est de rigueur. « La raison est, dit Gerson, que » lorsqu'il s'agit de remédier aux maux de l'Eglise ou d'un état » quelconque, les sujets sont les maîtres et les juges des sou-» verains, quand ceux-ci chercheut leur intérêt aux dépens de » l'état. »

Tels étoient les principes de l'université, et on ne doit pes s'étonner d'après cela de la voir se réunir au parlement dans l'affaire du concordat, et manifester même son opposition avec plus de chaleur et de violence. Quoique le parlement eût fait assurément une belle résistance, elle éclata en murinures et en reproches contre la lâcheté de cette compagnie; elle convoqua aussitôt des assemblées où furent appelés les avocats les plus célèbres, les plus dévoués à sa cause, et dans lesquelles il fut résolu que l'on demanderoit la convocation d'un concile national. Défense expresse fut faite par elle aux imprimeurs, sur lesquels elle avoit alors toute puissance, d'imprimer, vendre et afficher le concordat, sous peine de privation de leurs priviléges et de la perte de leur état. Les prédicateurs soumis à son influence, et soutenus d'ail leurs par une partie du clergé, déclamèrent hautement dans leurs sermons contre la cour de Rome, la cour, les ministres, et n'épargnèrent même pas la personne du roi. Il

fallut faire entrer des troupes dans Paris, arracher les placards séditieux de l'université, emprisonner et condamner à de fortes smendes quelques-uns de ses principaux membres, pour obtenir le rétablissement de l'ordre. Quoique le parlement eût été forcé d'enregistrer le concordat, il n'en continua pas moins de juger toutes les matières bénéficiales, conformément aux déerets de la pragmatique, tant il avoit le pressentiment que la puissance toute populaire qu'il avoit commencé à s'arroger ne pouvoit s'élever et se consolider que sur les ruines de l'autorité spirituelle; on me parvint à donner au concordat une action véritable qu'en ôtant à cette compagnie la connoissance de ces sortes d'affaires pour l'attribuer au grand-conseil. Ce seroit cependant une erreur de croire que ce parlement, si opposé à l'autorité du Pape et presque rebelle à celle du roi, fût composé d'hommes sans religion et d'ennemis de la monarchie. «La plupart de ses membres, dit M. de Saint-Victor, étoient elore, et furent pendant long-temps encore des personnages graves et réguliers dans leurs mœurs, fermes dans leur croyance, dév oués an prince et ne respirant que le bien de l'état; mais ils étonent passédés de cette passion qu'ent tous ceux qui possèdent un pouvoir quelconque, de l'accroître, de l'étendre tant qu'il n'est pas aussi grand et aussi étendu qu'il pourroit être : et c'est là ce qui les attachoit si fortement à des doctrines dont il est probable qu'ils ne sentoient pas toutes les conséquences, mais qu'ils jugeoient très-bien être extrêmement favorables à leurs vues ambitieuses. Aussi les verrons-nous, partagés ainsi entre leurs principes et leurs affections, tomber plus d'une fois dans les contradictions les plus étranges, et, selon qu'ils seront ainsi poussés d'un côté ou d'un autre, devenir des instruments de perte ou de salut pour la monarchie. Mais le temps n'étoit pas encore venu où le parlement pût se permettre impunément de semblables libertés, et ses résistances, tant que dura ce règne, ne produisirent pour lui que des humiliations nouvelles et des coups d'autorité encore plus fâcheux que le premier.

C'est sous François I que fut établie la vénalité des offices de judicature. Cette mesure ent les résultats les plus importants s elle a été diversement jugée. M. de Maistre, résutant Voltaire qui avoit dit, avec sa légèreté habituelle : . La preuve que cette vente est un abus, c'est qu'elle ne fut produite que par un autre abus », montre fort hien qu'il ne faut juger les institutions publiques que par leurs effets constants, et nein par leurs causes quelconques, qui ne signifient tien par rapport au mérite de l'institution. « Une cour voluptueuse et dissipatrice, dit-il, réduite aux abois par ses dilapidations, imagine de vendre les offices de magistrature, et crée ainsi ( ce qu'elle n'auroit famais fait librement et avec connoissance de cause), elle crée, dis-je, que magistrature riche, insmovible et indépendante, de manière que la puissance infinie qui se joue dans l'univers (1), se sert de la corruption pour créer des tribuneux incorruptibles. autant que le permet la faiblesse humaine... Voici le problème presque résolu quand il est posé, comme il assive à presque tous les problèmes. Un pays tel que la France pouvoit d'être jugé mieux que par des magistrats héréditaires? Si l'on se décide pour l'affirmative, ce que je suppose, il findra tout de suite proposer un second problème que voici : La magistrature devant être héréditaire, y a tai pour la constituez d'abord, et eastite pour la recruter, un mode plus avantageus que celui dui-jette des millions au plus bas prix dans les coffres du souverain, et qui certifie en même temps la richeme, l'imilépendance et même la noblesse des juges supérieurs? Si l'on ne considère la vénalité que comme moyen d'hérédité, tout espoit juste est frappé de ce point de vue qui est le vrai (2). » M. de Saint-Victor exprime une opinion entièrement opposée à celle de cet illustre écrivain, ou plutôt il considère la question sous un autre point de vue qui nous paroît plus vrai. M. de Maistre

<sup>(1)</sup> Ladens in orde terrarum. Prov., VIII, 31.

<sup>(2)</sup> Essai sur le principe générateur des constitutions politiques , nº. Co.

et M. de Bonald (qui a porté un jugement analogue) n'ont vu dans le parlement que ce qu'il devoit être en effet, la cour de justice du roi, et non ce qu'il avoit trouvé le moyen de seffaire sous François I., une sorte d'assemblée politique; et relativement à l'action du pouvoir monarchique, comme une chambre d'opposition permanente. Pour achever de se constituer ainsi, il ne lui manquoit que d'assurer à ses membres une existence entièrement indépendante du choix et de la volonté du monarque ; c'est ce que fit la vénulité des charges. Le parlementus crut alors bien humilié, bien outragé; il résista long-temps et vigourcusement à la nouvelle mesure: mais s'il ent bien compris les intérêts nouvenux qu'il prétendeit se faire, et se qui étoit favorable à cet amous de pouvoir et d'indépendance dont à étoit possédé, au lieu de s'opposer à la vénalité des charges is auroit dû s'en réjouir et la provoquer. On peut s'étonner aussi que le roi n'ait pas compris qu'il se privoit par in de la faculté qu'il avoit conservés jusqu'alors de punir par la destitution ceux de ces magistente qui s'étoient mis dans le cas de lui déplaire et qu'il consacroit leur inamovibilité. Il est certain que le parles ment commença des lors à jouer dans les affaires publiques aus rôle d'une tout aithe, importante. La buite nous apprendre si ce changement fut avantageux ou femeste pour l'état.

C'est sous le règne de l'rançois le que le calvinisme commença à s'introduire en France; on suit re qu'il vint y apporter : mons essaientes, dans le prochain article, d'apprécien les disconstances qui favorisèrent ses progrès et disposèrent tant d'espaits à l'acencilie.

The second secon

A SAME A COMMENT OF A SAME AND A COMMENT OF A SAME AND A SAME AND

SUR LA PHILOSOPHIE DU MANS

## A M, le Rédacteur du Mémorial.

Dans votre liviaison de septembre vous avez annoncé, sur la converture du Mémorial, la Philosophie du Mans, par M. Bouriers. Cette simple indication a fait croire à quelques parsonnes que vous l'approuviez en tout. A mon avis, elles se tromplent. Je n'en puis douter après l'examen que j'en ai fait, et dont je prends la lihenté de vous communiques le résultat.

La philosophie peut se définir, la science de la raison humaine. Un sours de philosophie doit découvrir le fondement sur lequel la raison humaine s'appuie, développer les vérités capitales qui font-comme sa substance, donner à l'individu une méthode sure et facile, pour, de ces vérités premières, tirer des conséquences ultérieures et en faixe des applications. Depuis long-temps on en demande un, qui, débarrassé des questions inutiles, et démontrant avec force et elarté les vérités nécessaires, réponde aux beseins actuels des esprits. Je donnerois volontiers mon suffrage à la Philosophie du Mans, si l'auteur svoit mis un peu plus de petteté et d'ensemble dans son chapitre sur la certitude.

Il y établit d'abord que dans l'ordre moral le sentiment universel, constant et uniforme des hommes, est toujours un motif infaillible de juger; et il conclut qu'il n'est permis à personne d'opposer à ce sentiment commun son opinion particulière. C'est précisément sur ce fondement qu'il appuie, dans les deux derniers volumes, les grandes vérités de la religion et de la morale. Quant à l'objection tirée de l'idolâtrie, il répond avec M. de La Mennais, auquel il renvoie, qu'elle n'étoit point uniforme. Mais l'auteur borne-t-il l'infaillibilité du sens commun'à l'ordre moral? Non; car, à la sin de sa thèse sur l'évidence, il observe que le sens commun étant un motif infaillible de juger, il pourra, quand il y aura conssit entre des évidences particulières, montrer de quel côté est la véritable. Voici ses paroles : Notandum est 2°: Sensum communem ex superius notatis, et ex susiés instra dicendis, esse motivum infaillibile judicandi : porrò sensus communis ostendere poterit quinam ex contendentibus evidentiam habeant. Voilà donc la suprématie du sens commun reconnue encore dans l'ordre métaphysique.

Mais l'auteur l'admet-il également dans l'ordre physique? Oui : car il a une thèse pour prouver contre Descartes, Malebranche, Berkeley et Kant, l'existence des corps, par la persuasion invincible, constante et universelle de tous les hommes.

Donc, suivant l'auteur, le sens commun est dans l'ordre physique une preuve tellement infaillible, que c'est à lui à redresser la raison particulière d'un Kant, d'un Berkeley, d'un Descartes. Donc, suivant l'auteur, et dans l'ordre métaphysique, et dans l'ordre moral, le sens commun est toujours un motif infaillible de certitude.

Donc, suivant l'auteur, et dans l'ordre métaphysique, et dans l'ordre physique, et dans l'ordre moral, c'est au sens commun à juger et à redresser les évidences particulières, même celle d'un Descartes et d'un Malebranche.

Or, voilà toute la doctrine de M. de La Mennais, je dis toute la doctrine, car le reste ne sont que des conséquences et des applications. Pour avoir une exposition claire de la doctrine du sens commun, l'auteur de la Philosophie du Mans n'auroit eu qu'à fondre ensemble ses trois propositions, en développer les conséquences nécessaires; et c'est parce qu'il ne l'a point eneme fait, qu'il se trouve dans une partie de son travail une certaine confusion qui nuit beaucoup à l'ensemble.

Ainsi, d'une part, il donne pour fondement à sa philosophie la substance de tout ce qu'enseigne M. de Lu Meannis. Il admest avec lui que dans l'ordre physique et métaphysique; aussi bien que dans l'ordre moral, le sens commun est infaillible et doit être la règle des jugements individuels; et d'un autre côté, il prétend que le système de M. de La Mennais est inutile et dangereux; détruisant ainsi d'une main ce qu'il bâtit de l'autre; d'autant plus qu'un peu auparavant, parlant de la méthode cartésienne, il dir que, de l'aveu même de Descartes, elle peut être funeste à un grand nombre et ruiner dans leur esprit les fondements de la religion, de la morale et de la société.

Ainsi encore, quand il essigne les qualités que doit avoir le sens commun pour être au moul infaillible de certitude, il dit d'abord qu'il doit être constant et uniforme, c'est-à-dire véritablement compun, ce qui est très vrai; ensuite, qu'il doit être conforme à la raison. Comme il ne marque point de quelle raison il entend parler, si c'est de la raison de chaque individu ou de la raison commune, on ne sait ce qu'il veut avec cette dernière condition. Entend-il que le sens commun, pour être une preuve infaillible, doit être conforme à la raison de chaque individu? Alors il ne sera jamais une preuve contre personne : alors il ne prouvera jamais contre la raison individuelle de Descartes, de Malebranche, de Berkeley, de Kant, qu'il existe des corps; alors entre deux individus qui ont des évidences contraires, il pe pourra jamais prouver à l'un que son évidence n'est pas véritable; ce que l'auteur assure espendant. Entend-il que, pour être une preuve infailfible, le seus commun doit être conforme à la raison commune, c'est-à-dite à lui-mênte? Mais n'est-ce pas là supposes que le seus commun, constant et timforme, peut être contraire à lul-môme, se démentir lui-même; attester à la fois le pour et le contre, le qui et le mon; finalement, qu'il n'y a pour l'homme aucun moyen infaillible de certitude, mais qu'il est plongé dans un doute irremédiable.

En parlant du doute méthodique de Descartes, l'auteur prétend que le cartésianisme consiste moiquement à faire ce que font tous les jours les théologiens catholiques, quand ils

pronvent, par la voie de discussion, les dogmes qu'ils connoissent déjà d'une manière certaine par la voie d'autorité. Mais il y cette énorme différence, que les théologiens catholiques donnent à leurs discussions pour règle la eroyance commune, l'autorité qui peut toujours redresser leurs jugements particuliers ; tandis que les cartésiens, pour examiner, juger et redresser les croyances les plus universelles, ne donnent à l'individu que son évidence particulière. Ceux qui font comme les théologiens catholiques, ce sont les disciples du sens commun : ils ne détruisent point la raison de l'individu, ne lui interdisent point la discussion : sealement ils fui donnent pour guide et pour juge la raison commune. Les cartésiens, au contraire, ne font ni plus ni moins que les théologues protestants; et leur système, suivi au pied de la lettre et dans toute la rigueur des conséquences, ne conduit nas moins que celui de la Revue protestante au renversement de toute vérité et de toute certitude.

Il est sacheux de voir des choses semblables dans un cours de philosophie. On nous dit dans la présace que ce traité sut commencé, suspendu, sepris, abandonné, repris de nouveau, et ensin achevé au milieu d'une soule d'occupations étrangères et de distractions presque continuelles. Cela nous explique l'espèce de confusion qui règne dans la partie que nous venons d'examiner; mais cela n'empêche pas qu'elle ne produise inévitablement une consusion semblable dans l'esprit des élèves. Comme je sais que l'auteur est un homme de bien et qui ne vit que pour le service de l'Eglise, je me permettrai de lui adresser un conseil ou plutôt une prière : c'est de revoir cette partie de son travail plus à loisir; par là il fera une bonne œuvre de plus. Il contribuera puissamment à l'union si désirable des esprits.

Un de vos anciens Abonades,
Frosesseur de Thiologie.

### LETTRE DE MUNICA.

#### SUR LA NOUVELLE UNIVERSITÉ DE CETTE VILLE.

Vous désirez que je vous communique les renseignements qu'à l'occasion de mon dernier voyage j'ai recueillis sur les études en Bavière et principalement sur la nouvelle université de Munich. Je satisfais à ce vœu d'un ami chéri d'autant plus volontiers que je connois la conformité qui existe entre notre manière d'envisager le rapport de la science à la religion et les besoins de l'Eglise catholique, et que j'ai lieu d'espérer que vous me comprendrez parfaitement. Les circonstances me furent aussi pour cette fois très - favorables. A Munich plusieurs hommes fort respectables secondant mes vues, m'ont introduit chez les principaux personnages de l'université, du clergé et de l'administration, et dans leurs entretiens j'ai puisé les détails que je vous transmets.

Vous savez que dans le royaume de Bavière les deux tiers des habitants sont catholiques, et que l'autre tiers est protestant. C'est d'après ce nombre que sont réparties les universités; car l'une est protestante, celle d'Eclangen, et deux sont catholiques, celle de Würtzbourg, et celle qui a été récemment transférée de Landshut dans la capitale (anciennement elle existoit à Ingolstadt). Les catholiques durent espéres, que ce principe du droit égal pour tous s'observeroit dans les nominations des professeurs, et qu'il n'y auroit que des catholiques dans les universités catholiques, et que des protestants dans l'université protestante. Cela eut lieu, en effet, sous le gouvernement précédent pour Erlangen, qui resta protestant; seulement, dans les dernières années de ce règne, on avoit tenté d'y introduire un catholique comme professeur de canauxeis;

mais, si le ne me trompe, on ne réuseit pas à cause de la résistance des professeurs protestants de cette université. En revanche, on força les universités catholiques à recevoir un nombre considérable de professeurs protestants, et j'ose avancer hardiment que cette manière d'agir étoit combinée avec ce plan gigantesque de l'état que d'autres mesures prises alors avoient signalé, et qui étoit de décatholiser la Bavière ou d'y répandre un indifférentisme général. Et quels furent, pour la plupart, ces gens à qui l'on confia l'éducation de la jeunesse catholique? Je n'en nommerai qu'un, c'est Koeppen, d'ailleurs connu par ses écrits, et que son ami Jacobi recommanda pour Landshut. Comme professeur il ne fut pas même médiocre; ce qu'il savoit le mieux c'étoit de répéter sans cesse à ses auditeurs que le Pape est l'antéchrist. Je parlerai plus tard de son collègue Mannert. On sait trop bien quels fruits a produits la semence funeste que ces professeurs tant protestants que catholiques s'efforçoient de répandre en Bavière.

Vous n'ignorez pas combien s'est améliorée sous le gouvernement actuel la situation de l'Eglise catholique, et que c'est décidemment la volonté du Roi de protéger les intérêts des catheliques. Je ne crains point d'ajouter que S. M. a aussi solennellement exprimé sa volonté à l'égard des protestants, et qu'il seroit impossible de citer un seul fait par lequel elle auroit blessé leurs droits. Cela est juste et conforme aux obligations que le Roi s'est imposées en devenant souverain d'un état mixte. Les catholiques bayarois désirent seulement qu'on leur accertle une participation égale aux droits conspuns, et ils se seroient crus heureux si sous l'ancien régime ils avoient pu jourt de cette égalité (1).

<sup>(1)</sup> L'exemple suivant, choisi parmi bien d'autres, servira à montrer comment cette égalité a été maintenue. Un jeune protestant, nomme Schmidt, obtint une place de professeur extraordinaire avec un trajtement à la Faculté de droit de l'université de Wurtzbourg, qui ne le connoissoit même pas. A la même époque la Faculté de théologie catholique ayant

Avant de vous exposer combism on sut peu d'égard pour les catholiques loss de l'érection de la nouvelle université de Manish, je ne puis me dispenser de jeter un coup-d'eil sur l'ancienne école de Landshut. Tout le monde convient que cette université présents dans les dernières années de son existence l'iniage d'une entière décadence, et qu'il étoit absolument nécessaire de la réformer. Il y avoit dans les professeurs peu de adle, peu d'andeur, mais béaucoup de discorde et de mécontentement, surtout par la faute de ceux qui, sous le gouvernement précétlent, avoient été à leur tête; our on peut dire hardiment, sans leur faire d'injustice, qu'ils possédoient une adresse singulière à choisir pour professeurs, dans les lyoées comme dans les universités, les sujets les plus ignorants et quelquefois les plus indignes.

Les étudiants se distinguoient par leur inapplication, pas leur rusticité et des sentiments émoussés pour tout ce qui est noble et grand. Il y avoit sans doute des exceptions, mais enfince n'étoient que des exceptions. Aussi ce fut une pensée heureuse et sage de transférer l'université de Landshut dans une capitale si riche en collections précieuses et en toutes sortes de secours littéraires. Cette translation et les changements faits parmi les professeurs, tant pour ce qui regarde leur personnel que pour leur nombre, concoururent à en faire un institut tout nouveau. Le renvoi des professeurs non admis à Munich fit déjà noncevair les plus heureuses espérances. On se réjouissoit surtout de la destitution des trois principaux moteurs des dissensions qui régnoient parmi les professeurs, et qui exercpient la plus nuisible influence sur la jeunesse des écoles.

demandé pour son professeur extraordinaire, M. Bicket, un traitement très-médiocre, on lui répondit qu'on avoit pour principe de ne point donner de traitement à un professeur extraordinaire. Et cependant M. Bic'el étoit indispensablement nécessaire à la Faculté théologique. Sous le gouvernement actuel on a agi tout autrement; car M. Schmidt ayant été jugé incapable de rémplir ses sonctions à été destitué, et le savant M. Bichet a été nommé profésseur ordinaire.

Je parle de Salat, Koeppen et Schulthess. Ce dermier, qui étoit professeur de médecine, poussa jusqu'à la fureur sa haine contre la religion catholique et ses ministres, et on m'a assuré qu'il eut même la barbarie de refuser à son épouse sur le lit de mort les consolations de la religion. Il se donna toutes les peines imaginables pour exciter dans le cœur de ses auditeurs l'antipathie qu'il avoit pour les pfaffen ou calotins. Le professeur Koeppen, qui à la fin étoit tombé dans une entière inaction, se préparant ainsi, comme on disoit par ironie à Landshut, à remplir une place à l'académie de Munich, fut envoyé à Erlangen. sinon comme protestant, du moins comme anti-catholique; il paroît étre à sa place. Vient enfin Salat, qui depuis asses longtemps déshonore l'état ecclésiastique, auquel il appartient. Cet homme fut pensionné, et c'est ce qu'on pouvoit saire de mieux; car lui donner une cure, c'eut été une insulte pour ses paroissiens. Son caractère est tel, que la vie humaine en offre rarement des exemples. Après avoir dénoncé au ministère les hommes les plus estimables, il s'occupa, quand personne ne daigna plus lire ses misérables écrits philosophiques, à calomnier, sous mille rapports, des hommes tels que Zimmer et Sailer, qui cependant étoient placés trop au-dessus de lui pour pous gir craindre ses aboiements. Il a continué jusqu'à ce jour à semen ses impertinences grossières dans les recueils les plus dégoûtants de la littérature allemande, comine l'Hesperus et autres journaux semblables. Et enfin, puisque c'est un des traits du caractère de cet homine, je dirai qu'il fait paraître en toute occasion un zèle ridicule contre le celibat.

Cependant l'élimination si nécessaire de quelques professeurs de cette université n'ent pas lieu complètement. Dus imagine aisément, en effet, que la plupart des professeurs de Landshut conservèrent leurs places, et qu'il fut assez naturel d'admettre dans la nouvelleuniversité les savants qui se trouvoient à Munich, et principalement ceux qui étoient de l'académie des sciences ; sinsi qu'une partie des professeurs des lysées. C'est pouvquei en

ent dès le sommencement une université mixte, et parmi les académiciens qui devinrent professeurs, je citerai les protestants Schelling, Thiersch, Vogel, Spaeth, Martius et Wagler. De Landshat vinrent Ast et Mannert, puis le jurisconsulte Maurer, le professeur d'histoire naturelle Schubert, et l'æsthéticien Schorn, tous protestants. Vous voyez que le nombre des protestants est très-considérable, et que parmi des noms obscurs en brillent d'autres du premier ordre. Vous remarquez en outre que cette université s'est éloignée de son but primitif, qui étoit de devenir un institut catholique, maisque cette mixtion fut produite par les circonstances. Au reste, il est étonnant que tous ces protestants, à l'exception du seul Maurer, appartiennent à la faculté dite philosophique, qui a par conséquent la prépondérance, tandis que les facultés des sciences positives ne comptent que des catholiques.

Mais à présent, mon cher ami, vous demandez ce qui pourra. dans un pareil amalgame, maintenir l'unité de sentiments et de principes si nécessaire à la prospérité de l'établissement? Là-dessus je ne saurois que vous répondre. Ce que je puis dire. c'est qu'à Munich, comme dans d'autres pays, cette unité de santiments et de principes n'est pas regardée comme essentielle, peut-être: pas même comme désirable. Il paroît qu'on croit à Munich que pour établir une bonne université il ne s'agit que de rassembler de toutes parts une masse de savants, les uns distingués, les autres bons, et d'autres enfin médiocres, lesquels enseigneront chacun à sa manière ce que bon lui semblera. On suppose que les étudients possèdent éminemment le don que l'antique serpent promit à nos premiers parents, qui est de savoir comme Dieu discerner le bien du mal. On n'a pas réfléchi que c'est surtout au mauvais choix des professeurs qu'il faut attribuer la chute profonde de l'université de Landshut. Cependant je dois avouer, avec un sentiment de reconnoissance, qu'au moins la pastie dans laquelle l'opinion religieuse du professeur a le plus d'influence, je tent dire l'histoire, a été confiée à un

\_ .·

nement lui-même a déjà eu occasion de remarquer les suites de ce défaut d'union spirituelle; car tous ses efforts et tous ses encouragements pour la création d'un journal littéraire dont l'université devoit être le centre, sont restés sans effet jusqu'à ce moment. Aussi bien est-il difficile de concevoir comment un nombre d'hommes qui ne tiennent ensemble que par l'unité du lieu et une commune destination à l'enseignement, se concerteroient pour une pareille entreprise littéraire, qui devroit être l'organe des opinions et des sentiments les plus contradictoires.

Si, ensuite, nous considérons chacune des facultés et de leurs diverses branches, nous voyons d'abord une grande inégalité entr'elles. Ainsi il doit paroître étonnant que la branche de l'histoire naturelle soit pourvue d'un si grand nombre de professeurs; on diroit que c'est l'ensant de prédilection qui s'est attiré toute la sollicitude maternelle. Il y a deux professeurs de minéralogie, deux de botanique, deux de physique, et deux de chimie, un de zoologie, deux d'histoire naturelle generale; ensemble onze professeurs. Voilà qui est bien fort. Il est vrai que sous le gouvernement précédent ces prosesseurs étoient déjà parvenus à l'Académie sans savoir pourquoi. La translation de l'université leur offrit l'occasion tant désirée de répandre leurs lumières, qui étoient restées cachées jusqu'à ce jour; car que saire de ces gens-là, sinon des prosesseurs d'histoire naturelle, eux qui n'avoient pas un instant cessé d'être oisifs, et qui étoient incapables de remplir une autre fonction? Si un parei système avoit duré plus long-temps, nous aurions des professeurs d'entomologie, d'elminthologie, de cryptogamie, etc. Nous savons aussi que les Allemands ont un penchant décidé pour ces sortes de sciences, où l'on s'achète à si bas prix la réputation de savant. C'est un des signes caractéristiques de la bêtise et de la misère de notre siècle, qui a la manie de vouloir être grand dans ce qui est petit. Autresois un concile attiroit l'attention de toute l'Europe; aujourd'hui tous les journaux de l'Allemagne

se débattent sérieusement sur une nouvelle espèce de mousse, et sur la nécessité de sous-divisir le genre linnéen de l'escargot en deux autres. Il ne faut donc pas s'étonner si la nouvelle université suit cette pente.

La Faculté théologique est traitée en revanche avec d'autant plus de parcimonie. Elle ne compte, à proprement parler, que quatre prosesseurs, puisque Mall n'enseigne que l'hébreu et ne peut pas être mis en ligne de compte. Wiedemann est directeur du séminaire Géorgien, et ne fait que préparer les élèves au saint ministère. Une des branches principales de la théologie, savoir, l'exégèse du nouveau Testament, attend encore son professeur. Je vais maintenant vous donner une idée de chacun des professeurs. Buchner, qui enseigne le dogme, étoit auparavant professeur à Dillingen, puis à Würtzbourg. Il a jusqu'ici satisfait ses auditeurs; cependant on désireroit en lui plus de feu et une profondeur plus raisonnée. Mais il seroit juste que dans une université qui compte quatre cents théologiens, la partie la plus essentielle et la plus difficile eut deux prosesseurs. Amann, qui étoit professeur de dogme avant Buchner, enseigne maintenant la morale. Il faut convenir que la vocation de cet homme, d'ailleurs estimable, est tout-à-fait manquée. Auparavant, comme pasteur et prédicateur, il étoit à sa place; mais son état maladif ne lui permettant pas de se perfectionner sous le rapport de la science, on feroit bien de le rendre à sa première vocation, et de le remplacer par un homme propre à cette partie de la science théologique. Doellinger est professeur d'histoire ecclésiastique et de droit canon. Il parle, dit on, avec besucoup de clarté et de feu, ce qui fait que son cours est très-suivi. Il mérite d'être rangé parmi les meilleurs théologiens allemands, et ses productions littéraires l'ont déjà rendu célèbre. Allioli, professeur assidu, profond, laborieux et très-estime, fait un cours de langues orientales et d'exégèse de l'ancien Testameit. On observe cependant qu'il est meilleur philologue qu'exegète. Le

savant Hortig, qui l'année passée enseignoit encore la morale, mais qui fut enlevé à la Faculté théologique par son admission dans le chapitre, ne sera pas facile à remplacer. Son élocution claire, savante, et quelquesois pleine de traits d'esprit, étoit goûtée de tout le monde, et jamais professeur ne sut mieux que lui s'attirer l'amour et la consiance de ses auditeurs.

(La suite au prochain Numéro.)

sur le premier article de la déclaration de 1682 (1).

Lille, 10 avril 1827.

Il ne faut pas s'étonner aujonrd'hui si certains amis du gallicanisme déclament avec tant de fureur contre nos évêques, parce que leur voix ne cesse de signaler et de poursuivre les doctrines effroyables que la presse a vomies depuis la restauration. Ces gallicans sont tout-à-fait d'accord avec le principe; car, d'après la déclaration, le temporel étant complètement indépendant du spirituel, le dernier ne peut se permettre aucun avis ou conseil sans être accusé de vouloir envahir l'autre. Quand donc l'épiscopat se plaint avec amertume d'une licence entièrement désordonnée, il dit au Prince que c'est à lui de la saire cesser, et il reprend de fait la puissance qui lui appartient de droit d'après l'ultramontanisme, mais qui n'est qu'un attentat d'après la doctrine de 1682; et de là ces accusations d'envahissements contre le clergé, ces cris sur la conspiration des saints, sur cette faction qui se cache dernière l'autel, toutes choses qui seroient fondées si le gallicanisme étoit la vérité; car,

<sup>(1)</sup> On voit, par la date, que cette lettre, d'un de nos abonnés, est déjà ancienne. Mais elle nous a paru offrir un si grand intérêt dans les circonstances actuelles, quoique la question qui en fait le sujet semblat épuisée, du moins pour les catholiques, que nous avens eru devoir la communique. à nes lesteurs.

d'après le premier article, le sacerdoce ne doit ni voir ni entendre, et quand le dernier citoyen a le droit de se plaindre de ce qu'il pense pouvoir être funeste à l'état, seul îl est obligé au silence. En vain alléguera-t-il que, sentinelle du troupeau, il doit répondre devant Dieu de l'égarement des brebis : on lui dira que la puissance qui peut faire cesser le désordre est, de son propre aveu, entièrement affranchie de la juridiction; que, si elle écoutoit un de ses avis, elle perdroit son indépendance et se soumettroit en cela; que ce langage n'est donc qu'une tentative d'usurpation, et que, par cela qu'on le fait entendre, le pouvoir doit le rejeter pour conserver la liberté qu'il a reçue de Dieu. S'il arrivoit même que la voix du clergé, réunie à celle de tous les homines clairvoyants, annoncât un danger tellement évident, que le Prince sût obligé de l'écouter, il pourroit remercier les derniers, mais il diroit au clergé : Vos réclamations étoient justes, mais ce n'étoit point à vous à les saire; mes actes, en tout temps et de toute manière, vous sont totalement étrangers, c'est vous-mêmes qui l'avez déclaré, et vous ne pouvez en provoquer un seul sans manquer essentiellement à mes droits, sans chercher à plier à votre jugement ce qui, vous le savez, ne doit y être soumis en rien.

Ainsi, non-seulement les maximes gallicanes rompent l'autorité du sacerdoce, mais elles lui ôtent toute son action et l'empêchent d'exécuter ses devoirs. Préserver le troupeau du danger est son obligation principale; les attaques contre la religion et les livres qui les renferment sont le plus grand danger : mais 'si ces livres existent, c'est que le pouvoir temporel le permet. Le sacerdoce, dont la charge est de signaler le péril, ne peut donc la remplir s'il reste gallican, car elle l'oblige à défendre ce que le Prince tolère, à tonner contre ce qu'il souffre; et si, inalgré sa profession de gallicanisme, la conscience l'oblige à être ultramontain, en cherchant par ses censures à prémunir les sidèles, les gallicans, conséquents avec eux-mêmes, lui reprocheront avec raison ses envaluissements sur le temporel; et la philosophie, qui reconnoîtra qu'agir ainsi c'est suivre la ductrine universelle, dont le Pape est le conservateur incorruptible, portera tout aussitôt ses accusations contre le souverain Pontise, qu'elle sait tout aussi bien que les vrais chrétiens être la base unique de cette puissance spirituelle qu'elle combat avec tant de fureur.

.. Le Prince est le ministre de Dieu, dit l'Apôtre; mais somme il ne peat connoître la volonté divine que par les hommes chargés par Dieu même de l'enseigner, et. de l'interpréter, il est.donc de toute nécessité qu'il écoute ces hommes, pour savoir au juste en quoi consistent les devoirs que lieu lui impose. Le gallicanisme, qui prétend, au contraire, que le pouvoir temporel est par l'ordre de Dieu entièrement indépendant du spirituel, force le Prince à ne plus consulter que sa raison particulière et le fait protestant de fait,, avec cette différence pourtant que les réformés, lorsqu'ils ont senti l'insuffisance de leur raison, peuvent revenir à l'autorité catholique : tandis que le Prince, fût-il même arrivé au doute absolu, ne pourroit, sans renverser des droits sacrés, sans se révolter contre Dieu même, qui l'en a fait indépendant, venir à cette autorité que l'erreur ne peut jamais faire chanceler, à cette vérité infaillible donnée pour éclairer tous les hommes, lui seul excepté. Mais comme le doute est insupportable et que le Prince doit agir, s'il ne trouve plus dans la loi divine la certitude qu'il cherchoit pour le guider il sera forcément amené à suivre cette lumière que la philosophie appelle la reine du monde, c'est-à-dire l'opinion. Cette opinion. reine absolue, n'étant autre que la pensée du plus grand nombre, c'est au dogme de la sonveraineté populaire que le gallicanisme conduit le Prince; ensuite, l'homme ne devant d'obéissance qu'à la vérité, l'obliger à se soumettre à l'opinion c'est déclarer avec Jurieu et Rousseau que la vérité n'est que ce que veut le peuple. Qu'on ne s'étonne donc plus si la révolution applaudit au gallicanisme : elle sait fort bien qu'il conduit tôt ou tard à elle, et comme il affranchit le pouvoir temporel du

jong thrétien, et que ce pouvoir, d'après elle, n'appartient qu'au peuple, elle accueille avec joie un auxiliaire qui déclare. an nom de Dien, que les hommes sont enfin délivrés du vieux servage; et rendus à leurs droits souverains; de là sa fureur contre les catholiques complets et conséquents, qu'elle appelle ultramontains; de là ses cris contre nos évêques, soupconnés avec grande raison, pour la plupart, d'ultramontanisme; de là surtout sa rage contre Rome. Le Pape, voilà le monstre qu'illui saut écraser, voilà l'usurpateur éternel de cette souveraineté absolue qu'elle lui dispute avec tant d'énergie; entre elle et lui il ne peut pas plus y avoir de trève qu'entre le bien et le mal, le juste et l'injuste, la lumière et les ténèbres. Voyez avec quelle instance elle demande que l'on rompe avec Rome. L'un de ses organes (1) s'écrioit dernièrement que le statut anglais qui met hors la loi tout homme convaineu de correspondre avec le Pape, et permet à tous de le tuer, que ce statut devroit être adopté en France, et que ce seroit le moyen d'en finir avec le jésuitisme, c'est-à-dire le catholicisme. Hélas! elle est déjà parvenue à empêcher nos évêques d'avoir cette correspondance; et le gouvernement ne peut en effet rester gallican sans regarder aussi le Pape comme son ennemi ; car, d'un côté; les Pontises romains, soutenant toujours qu'ils sont les interprêtes de la loi divine, loi obligatoire pour tous les hommes, princes ou sujets, et que nul ne peut connoître avec certitude que par eux tous les devoirs exigés par cette loi, il est de toute nécessité que les princes, pour obéir à Dieu dont ils sont les ministres, viennent entendre leur voix et se soumettre à leur enseignement (2) : et le gallicanisme, de l'autre

<sup>(1)</sup> La Pendora

<sup>(2)</sup> Quand nous disons les Pontifes romains, nous entendons aussi l'Église universelle, parce que, comme l'a fort bien démontré le cardinal Litta, l'enseignement du Pape et celui de l'Église ne forment qu'un seul et même enseignement. Toutes les promesses faites aux Apôtres, y compris Plerie, out été faites à Pierze seul; s'il a été dit aux premiers: Tout es que

côté, consistant à nier cette puissance et à la traiter d'usurpation, il est de nécessité absolue que tout pouvoir qui professe les opinions gallicanes rompe avec le Saint-Siége; et plus il y aura de sincérité dans les croyances, plus aussi cette rupture devra être complète. Et c'est parce qu'elle n'est point encore entière, que la révolution accuse notre gouvernement d'une timidité pusillanime. Mais elle le pousse de plus en plus à cet acte désespéré qui manque seul en effet à sa victoire; car,

vous délieres, il a été dit à Pierre dans les mêmes termes: Tout ce que tu délieras. Mais, ajoute le même cardinal, c'est Dieu qui a sait ces promesses, il ne peut être contraire à lui-même, la vérité est une; donc, selon le mot de saint François de Sales, le Pape et l'Eglise c'est tout un. Nous aj meterons une réflexion qui nous est suggérée par M. Drach dans sa deuxième Lettre d'un rabbin converti: « Un des noms du Messie» (dit ce savant israélite, destiné par Dieu sans doute à ramener ses frères errants) « qui » exprime le mieux tous les caractères que nous remarquons dans sa » personne adorable, c'est celui de Pierre. Vous avez vu dans la première » Lettre que dans ce mot nous trouvons les noms hébreux du Père, du » Fils, et du lien d'Amour inessable entre les deux. — Dans l'ancien Testas ment, Jéhova est fréquemment appelé Pierre.

Mais puisque le nom de Pierre est celui de Dieu, et renferme, ainsi que Jéhova, les trois personnes de la Divinité, pourquoi Jésus-Christ l'a-t-il donné au Prince des Apôtres? N'a-t-il pas montré par-la que ce Pasteur suprême, qu'il donnoit au troupeau pour le conduire jusqu'à la fin des temps, n'étoft autre que lui-même rendu ainsi visible dans la personne sacrée du Pontife. Les Prophetes avoient en effet annoncé que le guide unique qui régiroit éternellement Israël ne seroit autre que Jehova, et Jesus-Christ a parfaitement expliqué leurs oracles en donnant à Simon ce nom auguste, et en lui disant par trois fois en présence des Apôtres : Pasce eves, pasce agnos. L'Eglise entière a proclamé cette croyance, en disant dans le huitième concile œcuménique que la religion chrétienne s'étoit toujours conservée pure et sans tache dans le Siège apostolique. Mais pour ne jamais errer dans la foi, il ne faut pas un seul instant être abandonne de la vérité, et la vérité, c'est Diet; dosc rien de plus vrai que ce mot de saint Augustin, que nous avons déjà cité: Ce que le Pontise prononce, ce n'est pas lui qui le dit, mais D'eu même, qui a mis la doctrine de vérité dans la chaîre d'unité.

pour le reste, il seroit impossible d'ajouter quelque chose à la désiance avec laquelle on voit chez nous tout ce qui vient de Rome : une lettre du Pontise, un mot d'un évêque au Prince des pasteurs, semblent beaucoup plus dangereux que cette révolution qu'on a l'air de combattre, et les tribunaux l'ont formellement déclaré. Mais repousser l'interprète, c'est rejeter la doctrine, et cette doctrine Jésus-Christ l'appelle la vérité; done prétendre que le temporel est indépendant du spirituel, c'est soutenir que la vérité doit être éternellement étrangère à la politique, et que le bonheur universel ordonné par cette vérité n'est qu'une chimère que l'intérêt d'état doit repousser ayec mépris. Hélas! le monde chrétien n'a que trop suivi ce satal principe, et des torrents de sang ont coulé. Mais au moins on ne contestoit pas à l'Eglise le droit de protester, et il n'étoit réservé qu'au gallicanisme de vouloir le lui enlever entièrement,

Nous le disons avec une conviction profonde, c'est à la déclaration de 1682 que nous devons tous les maux qui ont, désolé la France et qui nous menacent encore. Sans doute les méchants sont de tous les temps; mais ils sont plus ou moins contenus par les puissances, et leur liberté absolue doit être suivie des plus grands fléaux. Tant que ces puissances crurent que la religion devoit être le mobile de leurs actes, elles ne surent point transiger avec les fausses doctrines, et empêchèrent leurs auteurs de les répandre; mais quand la déclaration vint apprendre aux princes qu'ils ne devoient point se laisser guider ainsi, et que Dieu les avoit faits indépendants, ils n'eurent plus de règles certaines, et la philosophie, profitant de leurs hésitations, sit paroître aussitôt tous ces écrits qui; fascinant les yeux et les charmant par leur voile de tolérance et de philanthropie, inoculèrent la révolte dans tous les esprits : on se persuada que la société telle que le christianisme l'avoit faite n'étoit qu'une barbarie honteuse, et que l'homme étant sous

verain, sa liberté comme roi étoit incompatible avec les pouvoirs religieux et politique. On fit un appel à l'anarchie, et cet horrible appel ne fut que trop entendu. En vain les évêques, élevant une voix courageuse, montrèrent-ils le précipice dans lequel on alloit s'engloutir, on leur dit qu'ils n'étoient point l'Église universelle, et que quand ils en auroient les droits, ils n'auroient rien encore à voir aux choses temporelles; on les traita de factieux, on les accusa de vouloir étouffer les lumières et replonger les peuples dans la barbarie d'où la philosophie alloit enfin les tirer. Des princes religieux essayèrent aussi de s'opposer au torrent, mais on leur représenta qu'ils obéissoient à l'Eglise et lui soumettoient un pouvoir que le gallicanisme en avoit à jamais affranchi : ils hésitèrent, et tout sut perdu. La philosophie donna le dernier signal; elle rappela au peuple qu'étant le vrai souverain, les pouvoirs religieux et politique qui l'avoient si long-temps courbé sous leur joug n'étoient que d'odieux usurpateurs, coupables du plus horrible attentat, et que sa liberté ne seroit réelle que quand il les auroit détruits; il les renversa donc avec une rage effroyable, et tous les hommes accusés d'avoir soutenu l'un ou l'autre furent égorgés sur ses échafauds. En vain aujourd'hui veut-on désavouer ces massacrés, ils furent la conséquence rigoureuse des principes, car les législations du monde condamnent à mort toute usurpation de l'autorité légitime.

Grand Dieu! à quel avenir avez-vous donc condamné la France, puisqu'une leçon si terrible ne lui a point servi? La'philosophie a recommencé ses attaques : les princes, avertis par l'expérience, auroient pu écouter la voix de l'Eglise; mais le gallicanisme est encore venu leur dire que la déclaration de 1682 contenoit la véritable doctrine de l'Evangile, et retombant dans le doute, ils se sont retrouvés sans force. La révolution n'a pas perdu de temps, et réimprimant ses Voltaire, ses Rousseau, ses Raynal, ses Diderot, ses d'Holbach, ses Helvétius, elle a répandu leurs infâmes productions dans le monde entier, et comme la Babylone

antique, Paris a corrompu l'univers (1). Mais si le second délit l'emporte sur le premier, le châtiment sera aussi plus terrible; il s'approche de plus en plus, et déjà un vertige inconcevable s'emparant des esprits leur persuade qu'il n'y a de bonheur que dans l'indépendance, et que les pouvoirs, sléaux de la terre, doivent en être chassés à tout prix. Dans un si grand danger, le Pontise ne se tait pas et les évêques répètent sa voix, mais l'autorité ne croit que les maximes gallicanes et se refuse à l'entendre. Elle flotte indécise, tantôt faisant à la révolution des concessions que celle-ci tourne aussitôt contre elle, tantôt cherchant à la retenir par des digues inutiles et qui ne font qu'accroître sa force. Sure de la victoire, la révolution ne dissimule plus sa joie, et le jour où ceux qui l'avaient combattue sont renus, comme ses amis, proclamer l'opinion, qui n'est que la souveraineté populaire, et ont ajouté que désormais il n'y auroit plus de crimes et que la hache était émoussée, ce jour, la résistance a cessé d'exister. Encore quelque temps, et le fruit de tant d'illusions sera mur, et dans une tempête plus horrible que selle de 43, on apprendra, mais trop tard, que les vents ne sont point le calme, et que des maximes toutes destructives ne produisent que des ruines.

Pour nous résumer, nous répéterons ce que nous venons de dire, que le premier article de l'assemblée de 1682, sous le prétexte d'affranchir le pouvoir temporel, n'a fait que lui enlever sa force et le livrer sans défense à ses ennemis. Il est doublement cher à la révolution, et pour ce motif, et parce que déclarant le souverain libre de toute juridiction spirituelle, il le fait absolu, sans autre guide que sa volonté; doctrine qui n'est antre que celle de la philosophie, et qui n'en diffère qu'en ce que la philosophie ne voit la souveraineté légitime que dans le

<sup>(1)</sup> Ecco ogo ad lo, mons pestifor, ail Dominus, qui corrumpte universam Verram, et entendam manum meam super to, et evolvam to de petres, et debe to in montem combastionis....; perdilas utis in attruum. Jeremie, Lio hat et 26.

peuple, tandis que le gallicanisme la reconnoît partout où elle se trouve, dans les mains d'un seul, de plusieurs ou de tous. Le deuxième et le quatrième articles ne sont que le complément du premier, et étendent à tous les hommes ce que le premier n'accordoit qu'au pouvoir; car, sous prétexte aussi de rectifier l'autorité religieuse, ils la rendent impossible à exercer, illusoire par conséquent, et, la détruisant par le fait, ils donnent ainsi à chaque individu le droit de n'écouter que sa raison qui, privée de la lumière par laquelle seule elle est quelque chose, ne peut que le conduire au doute et l'asservir à la matière. Le gallicanisme a donc été une erreur des plus funestes : il a dépouillé les pouvoirs religieux et politique de la force qui étoit leur vie, et la philosophie ne trouvant plus de résistance n'a eu qu'à marcher pour les anéantir.

Agréez, monsieur le Rédacteur, l'hommage de la profonde estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Un de vos abonnés, Membre de la Société catholique des bons livres de Lille (Nord).

#### RENSEIGNEMENTS SUR LES SOURDS-MUETS.

Les observations sur l'état des sourds-muets par rapport à l'ordre intellectuel et moral conduisent, comme l'a remarqué M. de Bonald, à une vérité d'une grande importance; car il en résulte que l'individu reste renfermé dans le monde des sensations, tandis que la société ne lui a pas révélé, au moyen d'un langage quelconque, le monde spirituel. Quoique cette vérité soit déjà suffisamment constatée, elle est trop féconde en con-

séquences, pour qu'on doive négliger de recueillir les nouvelles observations qui petivent s'y rapporter. C'est pour cette raison que nous n'hésitons pas à consigner dans notre recueil le document suivant, d'autant plus qu'il est comme relégué en forme de note dans un livre qui, soit pour le fond, soit pour la forme, ne hous paroît pas destiné à jouir d'une grande publicité.

L'auteur, M. l'abbé Vrindts, se trouvant, il y a que lques années, à la Chartreuse d'Auray, en Bretagne, où les dames de la sagesse dirigent un établissement de sourdes-muettes, pria ces respectables institutrices de lui faire donner par écrit l'exposé sommaire des idées que pourroient avoir ces enfants par suite de leur éducation domestique, au moyen du geste et autres secours que fournit la famille. Quatre des plus instruites de leurs élèves écrivirent les réponses suivantes.

MARIE-Josephe Bouilly. — Avant mon instruction, je croyois que le soleil étoit le maître de la nature, et qu'il gouvernoit l'univers; je le respectois et je l'adorois : je pensois qu'il faisoit eroître les plantes et donnoit la vie aux animaux, et qu'il pouvoit me tuer; je le priois de me conserver la vie; je le remerciois de ce qu'il ne me faisoit pas mourir; je lui faisois signe de la tête; je pensois qu'il ne regardoit que moi seule et qu'il me fixoit toujours; je craignois qu'il ne me fit mourir; je me demandois à moi-même pourquoi il ne cessoit de me regarder ; je lui disois de regarder aussi les autres personnes ; je le priois de ne pas envoyer de pluie, parce que je me mouillois quand je gardois mes vaches; quand il faisoit beau je l'en remerciois, croyant qu'il m'avoit exaucée; quand je ne le voyois pas je me ressouvenois de lui avec bien du plaisir; je pensois qu'il m'aimoit mieux que les autres, puisqu'il ne regardoit que moi seule; je m'asseyois sur le gazon, et je fixois le soleil, parce que je voulois faire comme lui, croyant qu'il me fixoit aussi; je le regardois de temps en temps, et je voyois qu'il me regardoit toujours; je pensois qu'il avoit grande pitié de moi parce que j'étois sourde-muette, c'est pourquoi je l'aimois singulierement; je pensois qu'il faisoit crottre les steurs que je cultivois; quand elles mouroient, je hii faisois des grimaces et lui disois qu'il étoit un ane. J'aimois bien les oiseann; je prenois spia de quelques-una, et quand le mouroient j'en étois fachée; je eroyois que le soleil en étoit cause; je lui tirois la langue et je le menaçois; je mettois sous une pierre ceux que j'avois ensevelis, et je leur mettois des cierges de paille et une croix de bois; je prenois une pierre que j'agitois comme si c'eût été une sonnette, et je faisois leur enterrement; quand je revenois pour les prendre et que je ne les trouvois plus, je croyois que le soleil étoit venu prendre ces oiseaux pendant la nuit et qu'il les avoit ressuscités; je pensois qu'ils devoient toujours être avec lui, et je croyois qu'ils en étoient bien contents.

Je pensois, en voyant les étoiles, que c'étoient des chandelles que des hommes allumoient tous les soirs pour nous éclairer pendant la nuit; je pensois qu'ils étoient bien riches puisqu'ils allumoient tant de chandelles, au lieu qu'ici on étoit pauvre puisqu'on n'en avoit guère; je croyois aussi qu'il y avoit deux lunes, une dans le firmament et l'autre dans la mer; quand je regardois celle-ci pendant long-temps, je pensois qu'elle avançoit vers moi pour me précipiter dans la mer, où je eroyois devoir périr; je craignois que cette lune ne vint chez moi, où je me cachois parce que je craignois qu'elle ne me tuat. Je pensois que les prêtres vouloient faire mourir les personnes auxquelles ils donnoient l'extrême-onction, et qu'ils leur donnoient des coups de couteau; je les menaçois, je craignois de les voir et je les suyois; je pensois qu'ils vouloient me faire mourir comme les autres; je me cachois pour qu'ils ne me trouvassent plus.

Quand je voyois les personnes parler, je voulois les imiter, et je remuois les lèvres pour faire comme les autres.

A la sête de Noël on représentoit dans notre paroisse la naissance de Jésus-Christ dans l'étable où il y avoit des animaux; quand je demandois ce que c'étoit, on me montroit le ciel, et je croyois qu'il y avoit dans le ciel des bœuss et des ânes comme sur la terre; il y avoit aussi une statue qui représentoit un homme noir; j'en avois peur et je suyois, craignant qu'il ne m'emportat.

ADÉLAIDE CASENAVE. — Je pensois que le soleil étoit le maître souverain de la nature, qu'il créoit tous les enfants et tous les animaux, qu'il faisoit croître les plantes; je l'adorois; je craignois qu'il ne me fit mourir comme les autres, que je croyois qu'il tuoit; je me eachois dans un arbre et dans les maisons pour qu'il ne me trouvêt pas. Comme je mar-

chois tonjours, je pensois en tremblant qu'il me voyoit toujours et qu'il me suivoit, pour récompenser les bons et pour punir les méchants, comme je crovois qu'on me le disoit. Je crovois que les étoiles étoient beaucoup de chandelles, que les hommes montoient dans le ciel toutes les nuits pour les allumer; je désirois les voir; je les regardois par les fenêtres, mais je ne les apercevois jamais monter. Je craignois beaucoup que le tonnerre et les éclairs ne me tuassent, c'est pourquoi je ne les regardois pas; je pensois que si je les voyois ils me rendroient aveugle; je les craignois beaucoup ainsi que la l'une, que je croyois compagne du soleil et au-dessous de lui; je pensois qu'elle me voyoit toujours comme les hommes, et qu'elle marchoit toujours dans le ciel, tandis que je marchois sur la terre. Je croyois qu'il y avoit beaucoup de soleils et de lanes, et qu'il y en avoit dans tous les pays du monde ; je croyois que dans le ciel il y avoit des hommes qui étoient immensément riches, qui avoient beaucoup de maisons superbes; qu'il n'y a jamais aucun pauvre; l'avois un grand désir de les voir. Jé pensois qu'il y avoit deux soleils et deux lunes pour mon pays, dont l'une étoit dans le ciel et l'autre dans la rivière. Quand il y avoit beaucoup de statues au reposoir le vendredi saint, je pensois que c'étoient des hommes méchants qu'on avoit tués, et je craignois beaucoup qu'on n'en fit autant de mon père et de mes frères, ce qui me faisoit pleurer. Quand je voyois un crucifix, je pensois que mon père et mes frères seroient crucifiés de même ; je le craignois ausai beaucoup pour moi. Quand il pleuvoit, je pensois que les hommes portoient des seaux dans le ciel pour jeter l'eau sur la terre, qu'ils étoient très-méchants et cruels pour nous tous qui étions couverts de pluie. Je croyois que tous les hommes avoient le pouvoir de dire la messe tous les jours comme les prêtres.

Maman me disoit que nous mourrions comme tous les hommes, et que tous les animaux meurent: je lui disois qu'ils étoient très-faibles de mourir, et que moi, au contraire, j'étois très-forte et que je ne me laisserois jamais mourir. A la commémoration des morts, je pensois avec crainte que les prêtres feroient mourir mes parents; j'en étois bien fâchée. Je désirois parler; c'est pourquoi, quand j'étois seule, je remuois mes lèvres pour parler aux murs et aux choses, comme les personnes qui parlent ensemble. Ma sœur et mes frères apprenoient à lire et à écrire. J'en étois jalouse; je remuois mes lèvres pour lire dans leurs livres. Quand mon père et ma mère lisoient leurs livres dans l'église, je

în échappois pour prendre un autre livre, et je rémuois les lèvres pour lire comme eux. J'imitois dans notre maison les cérémonies de l'Église, avec mes frères, ma sœur et mes autres amies, comme les personnes les font dans l'église. Je pensois en tremblant que le ciel s'abaissoit toutes les nuits; mais je ne le voyois jamais.

Félicité Cassanie. — Je croyois que le soleil étoit Dieu et qu'il me voyoit; je présumois qu'il faisoit croître toutes les plantes et qu'il commandoit aux étoiles; j'aimois beaucoup ses rayons, et je prenois plaisir à voir mon dimbre. Je voyois le flux et le reflux de la mer; je ne savois ce que c'étoit; je pensois que l'eau rentroit dans le sablé quand la mer étoit basse; je croyois qu'il y avoit un ciel au fond de la mer, parce que j'y voyois la représentation des étoiles. Je désirois monter au haut des mâts des vaisseaux, parce que je m'imaginois pouvoir de la toucher le firmament.

Je me demandois à moi-même pourquoi les prêtres disoient la messe tous les jours ; je croyois que tous les autres hommes pouvoient la dire comme eux; je me mettois à genoux devant les objets que je trouvois jolis, et je faisois semblant de prier. J'aimois bien mes parents et les personnes qui me plaisoient; mais je n'aimois pas celles qui me plaisoient pas.

Je pensois que si maman venoit à monrir, je serois toute seule, et que je serois bien malheureuse, parce qu'elle a soin de moi : mais je me consolois en pensant qu'après sa mort elle ressusciteroit au bout de quelques jours.

On m'avoit dit qu'il y avoit dans un puits un nègre qui revenoit au bord ; je ne voulois pas y voir parce que j'avois peur, et je pleurois.

Je désirois apprendre à parler et à lire; je regardois avec beaucoup d'attention les personnes qui parloient; je me retirois quelquafois seule,, et je tachois de parler: je revenois à maman, et lui faisois entendra mes sons, qu'elle me disoit être vilains; je prenois un livre; et je demandois à maman de me faire lire; mais elle me disoit que je ne pouvois pas l'apprendre, parce que j'étois sourde-muette; alors je m'affligeois beaucoup; d'autres fois j'essayois encore de parler, et les personnes qui m'entendoient rioient beaucoup et se moquoient de moi.

Je parlois par signes dévant un laurier qui étoit dans notre jardin : je lui disois qu'il étoit bien joli : bientôt après je sorteis de jardin et ja

23

voulois tacher de prononcer des paroles; je le faisols devant maman pour qu'elle me dit si je parlois bien; mais je ne concevois pas comment on prononçoit les mots; je retournois encore dans le jardin; je recommençois à parler au laurier; je me plaignois à lui de mes petits chagrins, en me mettant à genoux sur le sable; j'admirois des pêchers et des raisins violets où étoient de belles grappes; je les adorois même.

Quand je voyois les éclairs j'en étois étonnée; je pensois que des hommes faisoient un grand tour, et montoient avec une échelle pour allumer le feu que je voyois; je ne comprenois pas pourquoi ils faisoient cela : je demandois à maman si cela étoit vrai; elle me répondoit que non.

Perrine Le Biran. - Je craignois beaucoup que le tonnerre et les éclairs ne me tuassent. Je croyois que les étoiles étoient des chandelles, et que les hommes montoient le soir le long des échelles pour les allumer; je désirois les voir; je regardois par les fenêtres pour les voir: mais je ne les apercevois jamais; je pensois que les hommes étoient montés pendant que je ne regardois pas, et qu'ils étoient tombés sur la terre. Je croyois que le soleil créoit les enfants et les animaux, et qu'il les faisoit croître; je croyois qu'il y avoit des hommes dans le ciel; qu'ils y faisoient des seaux, et quand il pleuvoit je croyois que c'étoient eux qui jetoient de l'eau sur la terre avec leurs seaux. Je pensois que le ciel s'abaissoit quelquefois sur la terre ; j'en avois peur. Je croyois que la lune marchoit sur le ciel, parce que quand je marchois et que je la regardois, offe sembloit me suivre; je croyois que le soleil me voyoit comme je le vovois, et qu'il étoit Dieu ou le maître de la nature; j'en avois peur, et je me cachois dans un arbre creux quand il brilloit beaucoup et que j'étois dehors; je craignois qu'il ne me taat. Je me plaignois souvent aux vaches ou aux murs de mes peines et de mes chagrins. Je croyois que les hommes pouvoient faire croître les plantes sans le secours de Dien. Ma sœur apprenoit à lire; j'étois jalouse, je voulois l'apprendre aussi; je prenois un livre, et je remuois les levres pour lire comme ma sœur. Quan l je voyeis des prêtres, je me cachois dans la maison; j'avois peur qu'ils ne me tuassent. Quand je voyois des cruciax, je croyois que c'étoient des méchants qui avoient crucifié des hommes sur leurs croix. Maman me disoit que je viendrois à la Chartreuse pour apprendre à écrire : j'étois contente

d'y aller apprendre; mais je pensois qu'il y avoit des efficiers et des soldats, et je craignois qu'ils ne me coupassent la 18te; je pensois encere que tous les hommes pouvoient dire la messe comme les prêtres, et que ceux qui mouzoient conservoient la faculté de penser et l'usage de leurs sens.

Pour ne pas se méprendre sur les inductions auxquelles les pièces que l'on vient de lire donnent lieu, il faut d'abord mettre à part les notions qu'avoit communiquées à ces enfans l'éducation domestique, qui, quelque imparsaite qu'elle soit, n'est possible à leur égard qu'au moyen d'un langage quelconque par signes. On remarquera aussi que pour rendré compte de leurs sensations, elles se servent d'idées et d'expressions acquises postérieurement : par exemple les mots sons, paroles, par lesquels elles désignent ce qu'il y a de visible dans l'action de parler, ou le mouvement des lèvres et de la langue, qui seul pouvoit frapper leurs sens. La même observation s'applique aux mots qui expriment des idées et des sentiments religieux, ces idées et ces sentiments étant développés dans leur esprit lorsqu'elles ont écrit leurs réponses; mais, rapportés à l'état antérieur de leur âme, ces mots, comme on le voit par la manière dont elles les expliquent elles-mêmes, ne sont que les formules d'un ordre d'impressions sensibles, si l'on excepte quelques traces confuses d'un premier développement de l'intelligence, correspondant à la première ébauche de leur éducation au sein de leurs familles.

# CHARLES LEONI ET LE P. VENTURA (1).

Ces deux ouvrages, publiés, l'un à Génes en 1828, l'autre à Rome en 1826, forment cependant un ensemble suivi. Développant avec méthode et clarté la doctrine du sens commun, le premier replace sur le fondement catholique la philosophie, la morale, les lois, les devoirs, la société: le second traite en particulier ce qui regarde la société chrétienne. L'un et l'autre ont mis à profit ce que la France et l'Europe ont produit de plus profond et de plus complet sur ces matières.

Dans un moment où le monde; arrivé à une nonvelle confusion des langues, est menacé d'une dissolution finale; dans un moment où nos fabriques industrielles de lois et d'éducations travaillent à rendre la philosophie, la morale, la législation, la société, la raison même, aussi mobile, aussi incertaine que les vagues de la mer, quiconque veut échapper à un prochain naufrage doit se hâter de saisir l'unique arche du salut, la doctrine catholique dans toute son extension. Hors de là, hors de l'Eglise et de sa règle immuable, il n'y a pas plus d'espoir pour la société que pour l'individu, pour la morale que pour le dogme, pour la raison que pour la foi. Ceux qui enseignent la jeunesse, et qui veulent en sauver au moins quelques débris, doivent surtout, à l'exemple de M. Leoni, lui inculquer ces principes conservateurs. Son livre leur sera d'un très-utile secours. Il aidera les professeurs de philosophie à opérer dans l'esprit de leurs élèves l'union, ou plutôt l'unité de la raison et de la foi; les professeurs de théologie, à déduire le traité de la véritable reli-

<sup>(1)</sup> De lege et officiis, par M. Leoni. - De jure publico ecclesiastico, par le P. Joach. Ventura.

gion comme la conséquence naturelle d'un principe unique et nécessaire; les professeurs de droit, à raffermir la doctrine des droits et des devoirs sur un fondement certain et inébranlable, au lieu de la laisser flotter en l'air. Le P. Ventura, que nous ne plaçons ici en second que pour suivre l'ordre des matières, leur fera comprendre quelle est la constitution naturelle et chrétienne de la société. Il a réuni, dans un ordre clair et facile, les puissantes doctrines de MM. de Maistre, de Bonald, de La Mennais, de Haller, de Saint-Victor; noms illustres, auxquels celui du P. Ventura mérite d'être associé, soit pour la force de penser, soit pour le talent d'écrire.

ę.

QEUVRES CHOISIES DE DOM JAMIN. — Traité de la lecture chrétienne. — Le Fruit de mes lectures. — Pensées théologiques (1).

Nicolas Jamin, bénédictin de la congrégation de St. Maur, né à Dinan en Bretagne, fit profession dans l'abbaye de Saint-Melaine, à Rennes, et mourut l'an 1782, dans celle de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. Les principaux ouvrages sortis de sa plume sont les trois dont on a donné une édition nouvelle. Dans le premier, l'auteur commence par montrer les avantages que l'on peut tirer d'une lecture bien faite, et s'élève ensuite contre les mauvais livres, en fait voir le danger, et donne de sages préceptes, qu'il appuie d'excellents témoignages, pour les lire avec fruit. Cet ouvrage, écrit d'un style moins lâche et moins diffus, auroit pu produire beaucoup plus d'effet. Le se-

<sup>(1)</sup> Trois vol. in-12; prix de chaque volume : 2 fr. 50 c., et 3 fr. 25 c. par la poste. Dijon, Lagier, 1826, A Paris, chez Gaume frères, rue du Pot-de-Fer, n°. 5.

cond est un recueil de ce que les auteurs profanes ont écrit de plus remarquable sur divers sujets de morale et de littérature. Quant aux Pensées théologiques, dont la lecture convertit du luthéranisme à la soi catholique le prince Guillaume, comte palalatin, elles sont généralement estimées, et méritent de l'être. L'auteur y présente, sur les vérités fondamentales de la religion, une suite de réflexions presque toujours justes, et exprimées souvent avec chaleur. Il caractérise assez bien le principe des erreurs actuelles. « L'esprit de l'homme paroft comme agité d'une fièvre violente: son délire ne fait qu'augmenter. On s'est écarté du chemin battu, on a alors abandonné les principes les plus autorisés, on les a traités de préjugés : enfin, on a pensé que, pour être esprit fort, il falloit renoncer au sens commun.... Quelle force d'esprit, dit-on, ne faut-il pas pour s'écarter du sentiment de la multitude! illusion! Il ne faut pour cela que de la vanité, et une ridicule envie de faire parler de soi dans le monde. Ce n'est pas la singularité de penser qui fait l'esprit-fort, mais la vérité. Les fous qu'on enferme dans les Petites-Maisons sont singuliers dans leur manière de penser, et c'est cette singularité même qui caractérise leur folie; ils cesseroient d'être fous s'ils revenoient au sens commun. La différence entre un esprit-fort du temps et un fou, est que la folie du premier est réfléchie; celle de l'autre est involontaire (1). » C'est par cette méthode qu'il réfute les athées. « Qui sont ceux qui reconnoissent la divinité? Tous les peuples de la terre. Quelle preuve! qu'elle est pressante! Qui sont ceux, au contraire, qui osent réclamer contre son existence? Le plus petit nombre des hommes. Qui sont-ils encore? Ceux qui ont pour maxime: Jouissons du temps présent, livrons-nous au plaisir; nous mourrons demain-Quel témoignage! qu'il est méprisable! Il vaut mieux, dit un ancien, croire l'universalité que le particulier. Celui-ci peut

<sup>(1)</sup> P. 18 et 402.

tromper et être trompé; mais personne ne trompe l'universalité, et l'universalité n'a jamais trompé personne (1). »

Cependant, parmi les pensées de dom Jamin, il en est qui ne sont pas aussi justes. Il dit, par exemple, que l'excommunication n'est une peine que pour ceux qui la craignent (2). Il a contre lui saint Paul, qui déclare que par l'excommunication il a livré à Satan Hyménée et Alexandre, afin qu'ils apprennent à ne point blasphémer, et l'incestueux de Corinthe, afin que la perte de sa chair produise le salut de son âme. De même quand il dit, que l'Eglise prononce sur la foi, et par le souverain Pontife, lorsque l'unanimité morale du corps des pasteurs accepte son jugement, et par l'évéque même diocésain qui condamme une erreur qui s'élève dans son troupeau, si sa censure est connue et n'est pas blamée par les pasteurs (3), il exprime, dans un trèsmauvais style, une proposition absurde. Il s'ensuivroit qu'un simple évêque non-seulement auroit autant d'autorité que le Pape, mais beaucoup plus encore; car pour que sa décision devînt celle de l'Eglise, il suffiroit qu'elle ne sut pas blamée par les pasteurs; tandis que celle du Pape auroit besoin d'être acceptée par l'unanimité morale du corps des évêques. En un mot, quand il est question des successeurs de saint Pierre, il suppose trop souvent que ce qui se dit en France ne sauroit être faux.

Disserbation sur la réhabilitation des mariages nols ; par un professeur de Théologie (4).

Une des grandes difficultés du ministère pastoral a été, en tout temps, la réhabilitation des mariages nuls; depuis la révolution ces difficultés sont encore bien plus fréquentes et plus variées.

<sup>(1)</sup> P. 34. - (2) P. 182. - (3) P. 117.

<sup>(4)</sup> Broch. in-8°.; prix: 1 fr. 25 cent. Ches Méquignon-Junior, rue des Grands Augustins, n°. 2,

Ceux qui travaillent dans les paroisses et dans les missions se. trouvent souvent embarrassés à cet égard. Obligés quelquesois. de se décider eux-mêmes et avant de pouvoir consulter personne, ils tremblent d'agir : cependant le salut de bien des ames en depend. Résumer en peu de mots, avec méthode et clarté, les principes et les règles de conduite en cette matière délicate, éclaireir les difficultés nouvelles auxquelles ne touchoient guère les auteurs anciens, comme tout ce qui regarde les dispenses in. radice matrimonii, étoit donc rondre un véritable service aux pasteurs des âmes. C'est ce qu'a fait l'auteur de la dissertation que nous annoncons. Son travail, accompagné des instructions de Benoît XIV et du cardinal Caprara sur le même sujet, nous paroît digne, non seulement de faire suite au Traite des dispenses, par Collet et Compans, qu'il complète, mais encore d'être lu et consulté par tous ceux qui s'occupent de l'enseignement de la théologie et des fonctions du saint ministère.

#### BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

VIBDE SAINTE THÉRÈSE; par M. Boucher. 2.vol. in-8°. Prix 10 fr., et 13 fr. par la poste. Chez Méquignon-Junior, rue des Grands-Augustins, n° Q.

Voulez-vous admirer dans la même femme un génie sublime, une humilité profonde, une piété séraphique, un aimable enjouement, une insouciance pleine de charme, une prudence consommée, un zèle infatigable, un courage à toute épreuve? lisez la vie de sainte Thérèse, écrite en grande partie par ellemême, Lisez-la, et vous ne vous étonnerez plus que l'Église ait placé au rang de ses docteurs la sainte réformatrice du Carmel, ni que, dans les questions de la plus haute métaphysique, lorsqu'il s'agissoit des secrets les plus intimes entre Dieu et l'homme, entre l'âme et le corps, les Fénelon, les Bossuet, les Rleury, les Nicole, aient consulté ses écrits comme des oracles. Cette vie, la plus complète que nons ayons, sera une lecture à la fois utile et agréable pour toutes sortes de personnes.

VIE DE LA B. MARIE DE L'INCARNATION; 1 vol. in-8°; prix : 7 fb., et 9 fr. par la poste. Chez le même libraire.

La bienheureuse Marie de l'Incarnation, dans le monde madame Acarie, est une sainte françoise. Elle étoit contemporaine de François de Sales et de Vincent de Paul. Successivement fille, épouse, mère, veuve, religieuse carmélite, elle a été dans tous ces états un modèle de perfection chrétienne. Sa vie, d'ailleurs bien écrite et du même auteur que la précédente, sera lue également avec plaisir et avec fruit.

FRAGMENTS DE QUELQUES LETTRES DE PLUSIEURS ÉLÈVES DES JÉSUITES PARTANT POUR FRIROURG, OU ENTRANT DANS LES COLLÈGES DE L'UNIVERSITÉ; publiés par Jehanno Doleina, leur condisciple. Broch. in-8°; prix : 2 fr. 25 cent.

On trouvera dans ces Lettres tont ce qui peut le mieux faire apprécier des maîtres vertueux et des disciples reconnoissants. La résignation des uns et leur inaltérable paix, les nobles sentiments des autres et leurs accents douloureux, tout y est raconté de la manière la plus touchante. Elles intéresseront vivement les familles chrétiennes qui se sont vu frapper dans ce qu'elles ont de plus cher; et il n'est personne parmi les gens de bien qui ne les lise avec attendrissement et surtout avec édification.

PÉLEBINAGE AU TOMBEAU DE SAIRT FRANÇOIS RÉGIS. Lyon, 1827. 1 vol. in-18; se vend au profit de l'église de la Louvesc. Prix: 1 fr. Chez Rusand, à Paris et à Lyon.

Les pélerinages aux tombeaux des saints sont rares de nos jours, et la philosophie moderne les a rangés au nombre des pratiques d'une dévotion superstitieuse et crédule. A peine quelques âmes simples et pieuses osent-elles visiter en secret les lieux sacrés où Dieu a tant de fois manifesté sa puissance par les triomphes de la parole chrétienne, ou par l'apostolat des martyrs. Les jeunes écrivains dont nous annonçons l'ouvrage n'ont pas eu cette crainte, et ils se sont rangés sans scrupule parmi les simples et les foibles. Cependant ils n'ont pas voulu heurter trop violemment les opinions du siècle, et pour ne pas, effaroucher les lecteurs mondains, ils out marché, comme ils le disent eux-mêmes, sans les coquilles et le bourdon des pélerins. Mais, malgré le costume un peu profine qu'ils ont préféré, palgré l'enjouement de leur style qui contraste avec la rélic

giruse austérité du sujet, nous pensons que nos lecteurs accueilleront avec plaisir un grand nombre de détails intéressants sur la vie et les actions miraculeuses du Saint. Ils sont présentés avecla conviction d'une soi vive et docile. L'ouvrage, orné d'une lithographie, qui représenté le village de la Louvesc, se vend au profit de son église, déponiffée, comme tant d'autres, par la barbarie révolutionnaire, mais qui du moins a eu le bonheur de conserver son plus précieux trésor, les reliques vénérées de l'apôtre du Vélay.

La Religion demontage par les preuves de faits et de sentiments, en forme de dialogues; par M. Besnier. 1 vol. in-12; prix : 2 fr. 25 c., et 2 fr. 85 c. par la poste. A Paris, chez Méquignon-Havard, rue des Saints-Pères, n° 9.

Les faits, c'est-à-dire les prophéties et les miracles, ensuite la doctrine évangélique considérée en elle-même, tel est le fondement sur lequel l'auteur de cet ouvrage appuie les preuves de la religion chrétienne, qu'il développe dans une suite de dialogues, dont la forme lui permet aisément de se proposer et de résoudre successivement les objections des incrédules. Une idée très-sanssé, celle de la loi naturelle, revient souvent dans cet ouvrage. Cela est inconcevable après tout ce qu'on a écrit sur cette question, dont la solution dans le sens de la révélation primitive et de la tradition est un point hors de discussion pour tous les catholiques conséquents. Nous ne pouvions nous dispenser, malgré les excellentes intentions de M. Besnier, malgré la simplicité et la clarté de ses preuves, de lui signaler une erreur aussi sondamentale.

MEMORIAL DE LA RÉVOLUTION FRANÇOISE; par M. T.-F. Jolly, ancien professeur de théologie. Seconde édition, revue, corrigée et augmentée. Deux forts vol. in-12; prix 5 fr. — VIA CAUCIS, ou Méthode pratique du chemin de la Croix, d'après le B. Léonard de Port-Maurice. Troisième édition, avec cartes et gravures. 1 vol. in-18; prix: 4 fr. 50 c. — Dévotion pratique au sacré cerur de lésus et au mès-saint cœur de Marie. Un vol. in-18; prix: 1 fr. 25 c. A la librairie d'Edouard Bricon, rue du Pot de-Fer, n° 4.

Nous avons suffisamment fait connoître, dans le temps de sa première apparition, le *Mémorial de la révolution*. C'est, comme on le sait, un recueil de faits, accompagnés de réflexions

sur lesquelles on peut n'être pas toujours d'accord, mais un recueil dont la lecture est essentiellement instructive et intéressante. M. l'Abbé Jolly, dont le zèle est infatigable, a voulu donner la dernière main à la nouvelle édition, soit par des corrections, soit par des additions plus ou moins importantes, afin d'augmenter le mérite de son livre, qui étoit déjà d'une utilité reconnue généralement. — Le Via Crucis publié par M. Bricon est le même que celui dont nous avons rendu compte en 1826, lequel est muni d'une Approbation de feu Mgr d'Aviau, et que son respectable auteur, dans cette édition revue avec soin. a rendu encore plus digne de l'estime dont il jouit à si juste titre auprès des âmes pieuses. - Le troisième ouvrage, ou Dévotion pratique au sacré cœur de Jésus et au très saint cœur de Marie, est extrait d'un Recueil de pratiques pieuses, également approuvé par Mgr d'Aviau, et du même auteur que le Via Crucis, qui a pensé, avec raison, qu'un nouveau livre spécialement consacré à cette sainte dévotion ne pouvoit qu'être bien acqueilli de tous les fidèles.

LE PETIT MANUEL DU PIEUX ÉCOLIER. Seconde édition. Un trèsjoli volume in-32; prix: 1 fr. 25 c.— Le Bon Curé, ou Réponse aux objections populaires contre la religion; par M. B. d'Exauvillez. Troisième édition. 1 vol. in-18; prix: 1 fr. 30 c.— Le Bon Paysan, ou Thomas converti; 2° partie du Bon Curé; par le mênte. 1 vol. in-18; prix: 1 fr. 25 c. A Paris, chez Gaume frères, rue du Pot-de-Fer, n° 5.

Le petit Manuel du pieux écolier a eu un succès si rapide, que l'auteur s'est vu obligé en moins d'une année d'en donner une seconde édition, qu'il a revue et corrigée avec soin. Un pareil succès vaut mieux que les meilleures recommandations. — Le Bon Curé a été recherché avec encore plus d'empres ement. L'auteur, M, d'Exauvillez, a notablement amélioré la nouvelle édition, surtout en en retranchant des détails ou inutiles, ou peu convenables. — Le Bon Paysan, qui n'est que la suite du Bon Curé, a été composé dans le même but, et n'offre pas moins d'intérêt. On désireroit seulement, dans ces deux ouvrages, plus de simplicité, plus de précision, quand il s'agit de la doctrine chrétienne, et quelquesois même plus d'exactitude. La première chose, pour un ouvrage de ce genre, c'est de se mettre à la portée de ses lecteurs, et de leur procurer une instruction claire et solide autant qu'édisante. Voiei, par exem-

ple, une réflexion qu'on ne s'attendroit guère à trouver dans le Bon Paysan: « Si Job fût resté continuellement dans sa pre» mière opulence, son nom, ignoré, n'eût jamais passé à la 
» postérité. » Ce trait, à coup sûr, aura échappé aux commentateurs de Job. Les imitateurs de ce saint homme n'ont pas ordinairement, que nous sachions, une pensée qui s'accorde si peu avec l'humilité; et on ne voit pas beauconp d'ambitieux qui consentissent à ce prix à passer à la postérité.

RECOURS AU ROI; par M. de Cressy. Br. in-8°; prix; 50, c. Chez Rusand, rue du Pot-de-Fer, n° 8. — Droits constitution-wels des évêques de France; par M. Boussot, ancien avocat. Br. in-8°; prix; 2 fr. 50 c. Chez Bricon, rue du Pot-de-Fer, n° 4. — Appel, a l'opinion publique pour la sustification du clergé et sa réconciliation avec tous les François. Br. in-8°; prix; 2 fr. A la librairie ecclésiastique de Rusand.

Les auteurs des trois brochures que nous annonçons n'ont d'autre désir que de s'éclairer avec les gens de bien sur les moyens de sauver la France. Comme beaucoup d'autres, ils ont aperçu le danger terrible qui la menace, et ils ont cru devoir faire part au public de ce qui leur sembleroit le plus efficace pour conjurer l'orage. — M. de Cressy, vieillard respectable, ne donne que des conseils généraux; mais ce sont ceux de l'expérience. Il attribue nos malheurs à l'abandon de la religion, de la foi, de l'honneur, lesquels sont pourtant l'unique fondement des états. C'est donc un retour aux vrais principes qu'il demande, et il veut que le gouvernement s'appuie sur les hommes sincèrement religieux; car sans cela, il faut bien en convenir, nul ordre à espérer, nulle paix à attendre. - M. Boussot, toujours fermement attaché à la doctrine catholique, ne voit de salut possible que dans une alliance réelle et véritable de l'état avec la religion. Son principe est încontestable. Ses considérations sur la situation actuelle de l'Eglise de France, sur notre législation telle que l'ont faite la révolution et l'empire, aidée de la restauration, sont, en général, fondées sur des observations fort exactes. Mais le moyen qu'il propose pour rendre durable et solide l'alliance de l'Eglise et de l'état, est-il aussi infaillible qu'il le suppose ? Nous ne le croyons pas. Ce n'est pas une alliance de budget, comme l'a dit M. de La Mennais, ni même une alliance d'honneurs et de dignités que la peligion demande; mais bien une alliance de vérité, de doc-

trine et de foi. Il y a plus, le moyen infaillible de M. Boussot ne seroit propre, selon nous, qu'à perdre infailliblement l'Eglise de France, puisqu'il la constitueroit dans un état de servitude et lui deroit jusqu'à la moindre liberté. On n'a qu'à voir l'Angleterre. - Quant à l'auteur anonyme de l'Appel à l'opinion publique, qu'on dit être ecclésiastique, il voudroit que le clergé s'assemblat; rien de mieux. Mais que devroit faire, suivant lui, cette : assemblée du clergé de France? Le voici : une déclaration, sur. les choses spirituelles, analogue à la charte, qui a réglé les intéréts temporels. L'auteur a la naiveté de croire que cette déclaration, surtout si on la discutoit publiquement, et même dans les journaux, satisferoit peut-être tout le monde, comme la charté! Il est permis aux bonnes gens de rêver. Mais comment un prêtre catholique peut-il imaginer de pareilles utopies, s'il a tant soit peu réfléchi sur la constitution de l'Eglise, et sur les suites funestes de LA CHARTE DE 1682?

ROUSSEAU APOLOGISTE DE LA RELIGION CHRÉTIENNE; par M. l'ab bé Martin Dutheil. Un vol. in-8°; prix : 5 fr. Chez Belin-Mandar, rue Saint-André-des-Arts, n° 55.

Cet ouvrage s'offre aux ecclésiastiques comme un recueil très-commode, où ils trouveront rassemblés un grand nombre de passages des ouvrages de Rousseau en faveur de la religion, dont ils pourront se servir dans bien des circonstances avec beaucoup d'utilité.

M. Choron, directeur de l'Institution royale de musique religieuse, vient de publier un prospectus, dont nous parlerons en détail dans le prochain Numéro, à l'effet d'ouvrir une souscription pour l'ouvrage suivant: Livre choral de Paris, contenant l'office paroissial selon l'usage de ce diocèse, noté en plain-chant simplifié; dédié à Mgr. l'archevéque de Paris. Il en sera fait deux éditions, l'une portative, en un volume de 700 à 750 pages, du prix de 7 fr.; l'autre, in-folio, à l'usage du chœur, d'environ 500 pages, et du prix de 50 fr. L'une et l'autre édition paroîtront dès que le nombre des Souscripteurs sera jugé suffisant pour assurer l'entreprise. On souscrit chez M. Choron, rue de Vaugirard, n° 69. On ne paie rien d'avance. Le 10 décembre, il paroîtra chez M. Béthume un livre de piété qui ne peut manquer d'être extrêmement recherché par tous les fidèles; ce sont des Etrennes aux ames rigues, ou Almangch des indulgences, contenant l'indication des indulgences plénières et particulières pour chaque jour du mois, avec des notices sur leur authenticité, les conditions qu'elles exigent, etc.; par l'auteur du Via Crucis. Prix: 1 fr. Ou trouve aussi chez Béthune, rue Palatine, nº 5, les Etrennes religiouses et monargaques, seconde édition; prix: 1 fr. 50 c., et 2 fr. 50 c. avec gravures. Ces deux ouvrages se vendent également chez Ed. Bricon, rue du Pot-de-Fer, n° 4.

#### PROPAGATION DES BONS LIVRES.

Si les méchants continuent de propager avec un zèle satapique les livres impies et licencieux, de manière que les campagnes mêmes en sont insectées, les catholiques, de leur côté, ne montrent pas moins de zèle à répandre les bons livres, soit en formant des associations qui se chargent de les distribuer , soit en se concertant avec des libraires animés d'un esprit religieux et disposés à faire des sacrifices pour un objet aussi essentiel. A Lyon, par exemple, les associations de ce genre sont dirigées avec tant de soin et un si parfait accord, que les distributions de livres sont devenues non seulement une œuvre régulière, mais une affaire importante pour tous les chrétiens qui s'occupent du salut des âmes. Ce qui est admirable, en effet, c'est que par ce moyen il s'établit entre les fidèles de cette ville des relations habituelles, des associations de prières, qui semblent rappeler les premiers temps de l'Église, et au moyen desquelles ils s'éclairent et s'entr'aident mutuellement. La parole de Dieu produit de cette manière le plus beau de ses fruits, qui est de procurer à-la-fois l'union des ames entrelles et avec Dieu par l'amour de Dieu et du procham.

Permi les associations pour la propagation des bons livres, après la Sociaté catholique, dont les travaux sont généralement et si justement appréciés, figure, une des premières, l'Association catholique du Sacré-

Twar, que nous avons recommandée plus d'une Tois à nos lecteurs. Elle fournit des in-24 cartonnés à 20 cent., et des in-18, cartonnés aussi, à 30 cent. Elle publie maintenant les Vies des Pires du Désert, în-18, avec gravures en taille-douce. Le premier volume de cet ouvrage contenant la Vie de saint l'aul, premier ermite, vient de paroitre. Prix de ce volume, cartonné, 30 cent.; le même, papier fin, broché. 75 cent.; le même, în-12, i fr. 25 c. - Les Libraires qui ont commencé des publications semblables, sont, principalement, à Lille, M. Lefort, dont la Nouvelle Bibliothèque catholique est annoncée sur la couverlure de cette livraison du Mémorial: au Mans, M. Belon, lequel vient de nous adresser les deux premiers volumes d'une Bibliothèque Chrétienne, publice par une société d'hommes religieux, sous la protection spéciale de Mgr l'évêque du Mans. Le premier volume est intitulé : Le catholique au XIXº siècle, prémuni contre la séduction de l'erreur; c'est l'Aux APPERMIE DANS LA FOI, de l'abbé Baudrand. Le second est un nouveau recueil d'Anecdoctes religieuses, accompagnées de réflexions propres à prémunir les fidèles contre l'incrédulité. Le prix de la souscription à la Bibliothèque Chrétienne, pour dix volumes in-18, est de 5 fr., et 7 fr. 50 c. par la poste. Chez M. Belon, rue Marchande, nº 10, au Maus (Sarthe). Le même libraire du Mans vient de publier un Almanach ekrétien, moral et historique, in 32, très-propre à être répandu parmi le peuple, dont le prix est de 25 c. l'exemplaire, et 2 fr. 75 c. treizedouze. - Lesort et Vanackère père, à Lille, impriment aussi, sous le Litre d'Étrennes, de forts bons almanache in 32, et au même prix.

## BIRLIOTHÈQUE ECCLÉSIASTIQUE,

Oυ

COLLECTION DES OUVRAGES LES PLUS UTILES AU CLINGÉ.

La Bibliothèque ecolésiastique sera publiée par collection d'ouvrages complets chaque année.

Les plus grandes sacilités seront accordées aux ecclésiantiques qui voudront souscrire. Les livraisons seront publiées et expédiées avec régularité. Le prix de chaque ouvrage de la collection sera sixé et déterminé suivant son importance. La première sèrie de cette collection, renfermant la Bibliothèque choisie des Pères de l'Église, sera publiée et livrée aux souscripteurs dans une année, à dater du 1° octobre. — L'ouvrage formera trente-six volumes in-12, et sera imprimé avec des caractères neufs sur très-beau papier. — Le prix de chaque volume est fixe à 2 fr. 50 cent., ou 90 fr. l'ouvrage complet.

Les souscripteurs auront la facilité de ne payer que 30 fr. par an.

L'ouvrage sera expédié franco aux ecclésiastiques qui pourront se reunir au nombre de dix.

#### Douge volumes sont en vente.

On souscrit à Paris, bureau de la Bibliothèque ecclésiastique, rué du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, n° 1. Les lettres, avis, demandes ou réclamations doivent être affranchis et edressés à M. l'abbé Hunkler, directeur-

#### AVIS ESSENTIEL.

Ce Numero du Mémorial avoit été retardé pour donner à l'un de nos collaborateurs le temps d'achever un article très-important; mais comme un plus long retard pourroit être attribué par quelques Abonnes à une autre cause, cet article ne sera inséré que dans le Numéro de décembre, qui paroîtra alors plus tôt que de coutume. De plus, toutes les mesures sont prises, relativement à la rédaction du Mémorial, pour qu'en 1829 chaque livraison paroisse avec la plus grande exactitude.

# MÉMORIAL CATHOLIQUE.

DÉCÉMBRE 1828.

#### Avis AUX Souscaipteurs.

Messieurs les Souscripteurs dont l'abonnement expire avec la livraison de décembre, sont priés de le renouveler avant le 15 janvier 1829, pour ne point éprouver de retard dans l'envoi de leurs numéros.

Les lettres, demandes et envois d'argent doivent être affranchis, et adressés au Directeur du Mémorial, aux des Beaux-Arts, n. 5, près la rue de Seine, faubourg Saint-Germain.

Messieurs les Abonnés qui auroient des réclamations à nous adresser, sont invités à nous les faire parvenir à l'époque du renouvellement de leur souscription; plus tard elles ne seroient pas admises.

QUELQUES PASSAGES CURIEUX TIRES D'UN LIVRE DU CÉLÈBRE VISION-

and the second

Emmanuel Swedenborg, né à Stockholm en 1689, mourut à Londres en 1772. Pendant la première partie de sa vie il avoit composé plusieurs ouvrages sur des sujets de soience et de philosophie, et il étoit en correspondance avec les principaux savants de l'Europe. D'après son biographe anglais, il anroit publié des considérations sur le crâne humain semblables à selles que Gall a exposées de nos jours. Cependant, soit que son esprit fût affoibli par une trop grande application à l'étude, soit qu'il fût

entraîné par sa propension à l'enthousiasme, il se crut tout-àcomp appelé à exercer l'état de prophète et de révélateur des
choses les plus extraordinaires. « En 1743, dit-il dans un des livres qui appartiennent à cette seconde époque de sa vie, il a plu
au Seigneur de se manifester à moi et de m'apparoître personnellement pour me faire des communications sur le monde spirituel; il m'a mis aussi en rapport avec les anges et les esprits,
pouvoir qui m'a été continué jusqu'à ce jour (1). »

Un journal de Londres nous apprend que les disciples de Swedenborg forment encore une de ces sectes dont l'Angleterre fourmille, et que cette secte, qui s'appelle l'église de la nouvelle Jésusalem, publia en 1821 ses articles de foi, où elle enseigne, par exemple, que les livres canoniques du nouveau Testament ne se composent que des quatre évangiles et de l'Apocalypse; que les anges et les démons qui peuplent le Ciel et l'enfer ont tous commencé leur existence par la vie humaine; que le dernier jugement s'est accompli en 1757, et qu'à dater de cette époque la nouvelle Jérusalem continue à descendre sur la terre, etc.

Certes, je n'étois pas tenté de faire des recherches dans les œuvres du fondateur de l'église de la nouvelle Jérusalem; mais le hasard m'ayaut fait tomber entre les mains le principal ouvrage de Swedenborg, les deux gros volumes de sa Théologie universelle, je me suis aussitôt aperçu que si l'auteur étoit devenu fou, c'étoit du moins un des fous les plus spirituels qu'il y eût en depuis que le monde existe, ou, si l'on aime mieux, depuis qu'il existe des fous. S'il érige en faits et en dogmes tous les rêves de son imagination, célie-ci n'enfante pas seulement les choses les plus extravegantes, mais elle étonne aussi par l'éclat et la variété de ses créations. Il y a plus : le visionnaire, au milieu de ses monstrueuses divagations, s'est sorvent rapproché de la vérité et a quelquefois vu parfaitement juste. Ces exemples sont curieux, et si j'en soumets quelqués-uns à nos lecteurs, c'est que j'ai lieu

<sup>(1)</sup> Poyez la Bibliothoque universelle, à l'article de Bredenborg.

de penser que les livres étranges de l'hérésiarque Swedenborg leur sont et resteront inconnus.

Voici d'abord un passage qui m'a frappé, et sur lequel je serai quelques réslexions.

La parole ne peut se comprendre sans la doctrine. Il y a dans » l'Ecriture sainte une infinité de passages par lesquels il est évi-» dent que la parole ne peut se comprendre que par la doctrine. L'expérience en donne le témoignage dans l'univers chrétien. » Tous ceux de la religion réformée voient la parole par leur » doctrine, et expliquent la parole selon leur doctrine; les pa-» pistes la voient et l'expliquent de même ; les Juis eux-mêmes \* voient la parole par leur doctrine et l'expliquent selon leur doctrine : conséquemment tous y voient des erreurs selon • que leur doctrine est erronée, et des vérités selon que leur » doctrine est vraie. On peut donc être sûr à présent que ceux » qui lisent la divine parole sans la doctrine sont dans l'obscu-» rité sur toute vérité, et que leur raison est vague et incertaine, » prompte à se précipiter dans les erreurs, facile à se laisser sé-» duire par les plus grossières hérésies. La parole est pour ces » hommes comme un chandelier sans lumière, et ils imaginent . voir dans l'ombre comme une infinité d'objets, tandis qu'ils ne » voient rien, ou presque rien; car la doctrine seule est la lu-» mière du chandelier, elle est comme un flambeau qui éclaire » dans les ténèbres, et comme un guide qui conduit dans de » bons chemins. »

Je conclus de ce passage, que si Swedenborg avoit eu le bonheur de naître dans l'Eglise catholique, ou que d'insurmontables préjugés ne l'en eussent tenu éloigné, il n'eût peut-être pas donné dans les travers et les extravagances qui doivent nous affliger dans un homme comme lui. S'occupant de matières religieuses, il vit parfaitement que ce qu'on trouve dans l'Ecriture sainte dépend en grande partie d'une doctrine quelconque qu'on a déjà adoptée, et qui exerce une influence décisive sur l'interprétation des pages sacrées, en sorte qu'il faut que cette doctrine soit la vraie, si ce qu'on trouvera dans l'Ecritars dolt être la vérité. Ilsentit aussi fort bien que le raisonnement seul ne pouvoit établis cette doctrine vraie, que cen étoit qu'une autorité surhumaine qui pouvoit la proposer avec certitude; mais ne connoissant pas cette autorité surhumaine qu'on trouve dans l'Eglise catholique, et éprouvant pourtant un besoin irrésistible de se reposer dans une foi certaine deses longues et infructueuses recherches, il a fini par s'ériger en autorité divine lui-même. La parole ne se comprend que par la doctrine, la vraie doctrine n'est comue que de ceux que le Seigneur illumine, je suis moi-même un de ces illuminés. Voilà l'ordre dans lequel les idées de Swedenborg paroissent s'être suivies. Cela prouve, que les esprits conséquents, lorsqu'ils trouvent le scepticisme insupportable, deviennent fanatiques, si le noble besoin d'une foi à l'abri des fluctuations; de la raison ne les ramène pas à l'Eglise.

Voici maintenant up autre passage, sur les hérésles, curioux dans la houche de l'auteur d'une hérésie, n Tout thoragne naît dans la religion de sa patrie ou de ses parente, il y est initié dès son enfance, illa conserve par habitude, et ne peut de lui mâme sortir de ses préjugés et de ses erreurs, tant à cause de ses occupations quillagause de la soiblesse de son intelligence à saisir. les vérifés que cotte religion lui a transmises pan béritage de race en race. Mais vivre mal et confirmer ses erreuns, voilà ce qui. damnes En effet, celui qui, demourant dans sa religion, croit en Dieu; celui qui, né dans le christianisme, croit dans le Seigneur, regarderla parole comme sainte, et vit par principe de religion selon les préceptes du décaligue esqui-là ne jure pointame des end reurs; c'est pourquoi, praqu'il autend les vérités et qu'il les comq prend selon a portégatil peut les embrages et ainsi a bloignes des erreurs. Il n'en est pas de même de chiquiania confirmé en lui les erreurs de sa religion; car l'arreur confirmés demours et ne peut s'extirper puisque par cette confirmation le regir entre dans la volonte qui est l'homme lui-manie, et dispose l'intellect selon son caprice et à son gré; l'erreur alogs ent un ben

comme par serment irrévocable, surtout si cette erreur s'identifie avec l'amour de soi-même on avec l'orgueil qui se confie dans sa propre intelligence. J'ai conversé avec quelques esprits dans le monde spirituel, qui ont vécu dans notre monde il y a plusieurs siècles, s'étant confirmés dans les erreurs de leur religion, et j'ai été convaincu qu'ils demeurent aujourd'hui constamment et au même degré obstinément attachés à leurs erreurs. J'ai conversé avec d'autres esprits de la même religion, qui ont pensé comme les autres, mais qui n'ont point confirmé les erreurs en eux, et j'ai vu qu'instruits par les anges, ils ont rejeté les erreurs, ont reçu les vérités, et ont été sauvés, tandis que les autres ne l'ont point été. »

. Le visionnaire avoit rapporté de ses voyages dans l'autre monde des portraits dans lesquels nos lecteurs reconnoîtront peut-être des contemporains: « Un jour, dit-il, j'entendis de grands cris qui s'échappoient des enfers comme les eaux d'une source qui sort d'entre des rochers et tombe sur un coteau rempli de cailloux. Parmi ces cris, j'entendis distinctement prononcer à la gauche : Oh! qu'ils sont justes l' sur la droite : Oh! qu'ils sont savants! et par derrière : Oh! qu'ils sont sages! Est-ce qu'il y a aussi, me disois-je intérieurement, des justes, des savants et des sages en enser? J'étois animé du désir de voir s'il y en avoit, et comment ils étoient. Il me fut dit du Giel: Vous allez voir et vous allez entendre. Aussitot je sortis de ma maison en esprit, et je vis devant moi une ouverture ; l'en approchai, je regardai dedaus, et j'y aperçus un escalier par lequel je descendis. Quand je sus parvenu au bas de ce souterrain, je vis des lieux champêtres hérieses d'arbustes, sans ordre, et entrelacés d'épinemet d'ortres. Je demandai si j'étois dans l'enfen; il me, fut répondu que c'étoit la terre inférieure qui est la plus près au-dessus de l'enfer. Alors je milavantai dansi la direction : où j'entendois ceux qui crioient : Oh! qu'ils sont squants, ! oh! qu'ils sont savants! et je pontai mes aegands aleutour pour voir qui décoient Javis alors des anges qui adans la

Ciel. étoient immédiatement au-dessus de ceux vers qui l'on crioit avec tant d'admiration : Oh! qu'ils sont savants! Je conversai avec ces anges sur cette exclamation, et ils me dirent: Ce sont des savants qui ne font qu'agiter, dans leurs raisonnements, si cela est ou si cela n'est pas, et rarement concluent-ils que cela est. Aussi sont-ils tous comme des vents qui soufflent et qui passent, ou comme des écorces d'arbres dépouillées de leur moelle, ou comme des pelures de fruits séparées de leur chair intérieure, ou comme des coquilles d'amandes sans novau. Nous les appelons Raisonneuns, parce qu'ils ne concluent jamais rien, et parce qu'ils recueillent et compilent tout ce qu'ils entendent, en se disputant, en se contredisant sans cesse pour résoudre cette question: Cela est-il? Leur grand plaisir est d'attaquer les vérités, et de les déchirer en les soumettant à un examen de contestation : ce sont des hommes qui se sont crus plus savants que tous les autres quand ils vivoient dans le monde. Instruit sur ces objets si singuliers, je priai les anges de me diriger vers cette assemblée. Ils me conduisirent du côté d'un creux d'où partoient des degrés qui s'enfonçoient dans la terre inférieure; descendant ces degrés, nous suivîmes comme à la piste ces clameurs, Oh! qu'ils sont savants! Et voilà que j'aperçus quelques centaines d'hommes debout dans un même endroit, frappant la terre. Surpris de cette occupation, je demandai pourquoi restant debout ils ne faisoient que frapper de la plante de leurs pieds, et j'ajoutai : Si on les laisse faire, ils creuseront avec leurs pieds un trou dans la terre. Les anges sourirent de mon propos, et me dirent : Ils paroissent debout, parce qu'ils n'affirment point de quelque chose que ce soit : Cela existe ; mais se demandent seulement : Cela existe-t-il? Ils se disputent avec véhémence, et comme leur pensée n'a point de progression au-delà, ils paroissent seulement fouler et aplatir une glèbe, sans avancer davantage leur travail. Ceux qui du monde naturel viennent ici et apprennent qu'ils sont dans un autre monde', se réunissent dans plusieurs endroits en assemblées, et cherchent où est le Ciel, où est l'enfer,

où est Dieu? Une fois qu'ils sont instruits sur ces trois objets. ils commencent à raisonner, à se disputer, à se quereller, et le grand point de leurs débats est toujours cette question : Y a-t-il un Dieu? qu'ils résolvent rarement par l'affirmative. Ces hommes, par la suite, s'associent de plus en plus avec les méchants, parce que qui que ce soit ne peut vouloir et faire le bien par amour du bien, penser et parler vrai ou selon la vérité. par amour de la vérité, s'il n'est conduit par l'influence de Dieu. Après ces discours, les anges me conduisirent au milieu de cette assemblée. Je liai conversation avec quelques-uns, et je leur dis: J'ai entendu l'acclamation de ceux qui yous environnent, et dont la troupe est prodigieuse; ils s'écrioient tous : Oh! qu'ils sont savants! c'est pourquoi qu'il me soit permis de causer avec vous sur des matières qui sont de la plus profonde érudition. Dites, dites, proposez, me dirent-ils, tout ce que vous voudrez, et nous vous satisferons. Je leur demandai : Quelle doit être la religion par laquelle l'homme puisse être sauvé? Ils me répondirent : Nous allons diviser cette question en plusieurs articles ; car avant d'avoir tiré nos conclusions sur ces articles, nous ne pouvons vous donner une réponse raisonnable. Voici de quelle manière nons diviserons votre proposition : 1. Est-ce quelque chose que la religion? 2°. Le salut existe-t-il ou n'existe-t-il pas? 3°. S'il existe, une religion est-elle plus efficace qu'une autre pour l'opérer? 4°. Y a-t-il un Ciel et un enfer? 5°. Y at-il une vie éternelle? Ils me présentèrent encore d'autres diviaions de la question. Je leur demandai leur sentiment sur la première, si c'étoit quelque chose qu'une religion? La réponse fut que cette proposition exigeoit un examen sérieux et fort étendu, qui dureroit au moins jusqu'au soir. Je leur demandai si enfin elle pouvoit être résolue au bout d'un an? L'un d'eux me dit: J'assure qu'elle ne le seroit pas dans cent ans. Pendant ce temps-là, leur dis-je, vous êtes donc sans religion, et comme le salut en dépend, vous vivez sans la pensée, sans la foi, sans l'espérance du salut? - De bonne foi, Messieurs, vous n'étes

rien moins que avants; vous ne pouvez avoir d'autré pensée que celle-ci: Cola est-il? et la tourner dans les deux sens. Quelqu'un peut-il être savant, s'il ne sait quelque chose avec cortitude, s'il ne marche progressivement dans cette certitude? Opiner seulement sur la question: Telle chose existe-t-elle ou non? sans jamais la résoudre, c'est opiner du bonnet sans le mettre sur sa tête, c'est opiner sans conclure. Que vous en revient-il, sinon que vous ne savez pas s'il existe quelque chose, si quelque chose n'est qu'une idée, s'il y a une vie après la mort, si une religion est préférable à l'autre, s'il y a un Ciel, s'il y a un enfer. A ces mots, je les quittai; dans leur indignation et leur fureur ils jetèrent des pierres après moi.

Busuite, l'un des anges me dit : Suivez-moi vers le lieu d'où partent ees acclamations : Oh! qu'ils sont sages! Là, vous verrez des hommes extraordinaires; vous verrez des êtres ayant des corps et des figures humaines, et cependant ce ne sont pas des hommes. Ce sont donc des bêtes, lui dis-je? Non, me répondit-il, ce ne sont pas non plus des bêtes; mais ce sont des bétes-hommes. Ils sont organisés de telle sorte qu'ils ne peuvent voir si le vrai est vrai, si le faux est faux ; et cependant ils peuvent faire que ce qu'ils veulent paroisse vrai ou faux, comme ils le veulent. Nous les appelons Affinmateurs. N'entrons pas dans leur assemblée, mais appelons-en un seul; mous en appelâmes un, et nous nous retirâmes avec lui à l'écara Nous nous entretinmes avec lui de différentes choses qu'à affirma chacune en particulier, jusqu'au point qu'elles paroissoient comme vraies. Nous lui demandâmes si sur tous ces objets il pouvoit affirmer le contraire, et il nous dit qu'il le feroit avec tout autant de conviction qu'il en avoit eupour désendre la première thèse, et il ajouta franchement et du fond de son cœur: « Qu'est-ce que la vérité? Peut-il y avoir d'autres vérités, dans toute la nature des choses, que ce que l'homme a fait vérité? Dites-moi tout ce qu'il vous plaira, et je serai que ce soit une vérité. » Il y avoit suprès de lui un esprit qui, dans le

monde, avoit été ambassadeur de première classe. Il étoit dans l'étonnement sur cette manière de raisonner, et il nous dit: « Je conviens qu'il y a dans le monde quelque chose de seinblable à cela; mais, mon ami, faites-moi, s'il vous est possible, que ce soit une vérité, que la lumière est les ténèbres et que les ténèbres sont la lumière. » Qui, dit-il, oui, et je le prouversi très-facilement: Qu'est-ce que la lumière et les ténèbres, sinon l'état de l'œil? La lumière ne se change t-elle pas en ombre quand l'œil vient d'être exposé aux rayons du soleil et quand l'homme a fixé le soleil avec intensité? Qui ne sait qu'alors l'état de l'œil est changé, et que, par la, la lumière paroît comme l'ombre, et que, dans le passage de l'œil à son état naturel, l'ombre redevient comme la lumière? La chouette ne voit-elle pas les ténèbres de la nuit comme la lumière du jour, et la lumière du jour comme les ténèbres de la nuit, et alors le seleil lui-même comme un globe opaque et noir? Si un homme avoit les yeux comme une chouette, qu'appelleroit-il la lumière et qu'appelleroit-il les ténèbres? Alors qu'est-ce que c'est que la lumière, sinon l'état de l'œil? Si c'est seulement l'état de l'œil, la lumière n'est-elle pas les ténèbres et les ténèbres ne sont-elles pas la lumière? C'est pourquoi la première proposition est une vérité, et sa contradictoire est aussi également une vérité. Sur cela l'ambassadeur lui dit : Pourriez-vous faire une vérité de cette proposition, que vous êtes sou? Je le pourrois sans doute, reprit-il; mais je ne le veux pas. »

Terminons ces extraits par un passage où notre visionnaire me paroît surtout avoir vu fort juste:

» Avant la parole donnée par Moise et par les prophètes il a existé un culte connu par les sacrifices, et le culte des Gentils étoit presque semblable au culte institué par le législateur des Hébreux. — Il y a eu une parole chez les anciens : Moise la cite, il en donne même quelques phrases (Nomb. xx, 14, 15, 27-30). Cette parole étoit aussi divinement inspirée. — S'il n'y avoit point une parole, on ne sauroit

point qu'il y a un Dieu, un Ciel, un enfer, une vie après la mort. Croyez-vous que les anciens philosophes, comme Aristote, Cicéron, Sénèque et tant d'autres, qui ont écrit sur Dieu, sur l'immortalité de l'âme, ont tiré leurs principes de leur propre intelligence? Non, non, ne le croyez pas: ils les reçurent de quelques autres sages qui les avoient connus par l'ancienne parole. Les écrivains de la théologie naturelle ne tirent rien de semblable d'eux-mêmes, ils confirment seulement par leurs raisonnements ce qu'ils savent par l'Église, dans laquelle est la parole. - Si parmi les anciens il y a eu une religion. et si les habitants de l'univers ont partout reconnu un Dieu et admis quelque chose sur la vie après la mort, ce n'a pas été d'eux-mêmes ou par leur propre intelligence, mais par la parole primitive, et ensuite par la parole donnée aux Israélites. C'est de ces deux paroles divines qu'émanèrent tous les principes de religion qui se répandirent dans les Indes et dans leurs îles, par l'Égypte et l'Éthiopie dans les royaumes de l'Afrique, et par les côtes maritimes de l'Asie dans la Grèce, et de là dans l'Italie.

Γε.

## HISTOIRE DE FRANCE.

(Onzième article.)

Lorsque M. Cousin a dit que les trois derniers siècles sembloient avoir eu un seul but, avoir été dominés par une seule idée, la destruction du moyen âge, il a dit une grande vérité. Seulement sa pensée, pour devenir claire, a besoin de quelques explications, parce que le mot de moyen âge tout seul ne représente rien de bien distinct à l'esprit. Celui de société chrétienne s'entendroit mieux, car ce qui caractérise principalement

les institutions de nos aloux, c'est que le christianisme en avoit créé la plus grande partie, que son exprit avoit pénétré celles qu'il n'avoit pas faites, que ses principes étoient regardés comme les seuls principes sociaux, enfin qu'il étoit la grande loi à laquelle tout étoit subordonné. Dans ce système, l'Eglise et son Chef tenoient une grande place; une haute direction sous le nom de pouvoir spirituel lui étoit confiée. Déchristianiser la société, telle est l'œuvre qu'a commencée le seisième siècle et que les siècles suivants ont accomplie : c'est ce qu'on appelle dans le jargon moderne la sécularisation des gouvernements, bienfait qu'on ne sauroit trop apprécier, produit nécessaire et dernier terme de la civilisation, nous assure-t-on tous les jours. En attaquant l'autorité de l'Eglise, Luther a mis la cognée à la racine de l'arbre : depuis il n'y a pas eu de relâche dans ce travail de destruction : les ouvriers se sont présentés en foule: rois; prêtres, nobles, plébéiens, guerriers, magistrats, écrivains, tout le monde s'en est mêlé: l'ouvrage est à-peuprès achevé, au moins pour la France. Maintenant que le terrain est déblayé, il ne s'agit plus que de bâtir un nouvel édifice avec les instruments qui ont servi à démolir l'ancien : il nous reste pour cela deux ou trois principes, résultat inestimable que tant de sang et de larmes n'ont pas trop chèrement payé : c'est sur eux que reposera la société régénérée, la Jérusalem nouvelle, toute brillante de clartés, que nous promet la philosophie. Attendons patiemment le séduisant avenir qui nous est prédit et admirons d'avance pour plus de sûreté.

Les premiers auteurs de la réforme ne se doutoient guère du terme et elle aboutiroit; mais voyez comme tout s'enchaîne dans les choses humaines et dans les pemées humaines. Luther a posé un principe fécond devant les conséquences duquel il auroit reculé avec effroi; mais il faut que ces conséquences soient tirées : de meilleurs logiciens commencèrent dès son vivant même : ils eurent pour successeurs des raisonneurs encore plus habiles; chaque âge a apporté son contingent, non pour augmenter,

mais pour diminuer le nombre des vérités reçues. Luiller a commencé par une première négation : de négation en négation on en est venu à nier tout, excepté le droit de tout nier : é'est à cela que se réduit actuellement le protestantisme.

C'est la mode aujourd'hui d'exalter les bienfaits de la réforme. Elle a rendu, nous dit-on, la liberté à l'esprit humain; elle a augmenté son activité, et lui a fait prendre un essor qu'il n'auroit jamais pris sans elle. Nous aurons peut-être occasion de discuter la valeur de ces éloges; mais à présent cela nous mèneroit trop loin de notre sujet. Je ne sais pas si les conséquences de la réforme ont été aussi avantageuses à l'humanité qu'on nous le dit; mais ce que je sais, c'est qu'elle commença par troubler le monde lorsqu'elle y fit son entrée : les séditions, les guerres, les massacres, formèrent d'abord son cortége; la où elle partit du gouvernement, comme en Angleterre, elle produisit la tyrannie et la persécution; là où elle sortit du peuple, elle enfanta la guerre civile et fit: couler des torrents de sang. Que notre âge doive des autels aux apôtres de seizième siècle, il n'en est pas moins vrai que leurs contemporains durent moins les regarder comme des réformateurs chargés de corriger et d'éclairer le genze buinain, que comme des flénax envoyés de Dieu pour le punir. Ainsi le calvinisme apports en France un demi-siècle de discordes civiles, de crimes, de désestres, tels qu'on n'en avoit pas encore vus. L'époque des guerres de religion seroit la plus malheureuse de nos annales, si la révolution n'étoit venue faire encore; mieux.

L'histoire de cette triste épôque n'a encore été écrite que sous l'influence des préjugés philosophiques : aussi n'en est-il: peut-être point sud laquelle on ait en généralides idées! plus fausses. Dans le Tableau de Panis elle est retracée pour la première fois par un catholique homme dé talent. C'est asset dire: que élest une des partienles plus curieuses et les plus intéressantes de cet escellent livre. Tout s'y présente sous son véritable jour, hommes et événements; et l'on a tant démisonné sur te sujet,

que la justesse des jugements leur donne seule tout le piquant de la houveauté. C'est sous François Is que le calvinisme s'introduisit en Erapce. Le fatalisme farouche qui fait le fond de cette : doctrine explique asses le caractère turbulent qui distingua ses partisans. s Le parti qui porta le nom de Calvin, dit Bossuet, fut extraordinairement hai par tous les autres protestants, qui le regardérent comme le plus sier, le plus inquiet et le plus séditieux qui eût encore paru...., Jacques, roi d'Angleterre, ne connoissoit rien de plus dangereux ni de plus ennemi de la royauté que les puritains qu'il avoit trouvés dans ses royaumes : » Des mesures très-sévères furent d'abord prises contre les nouveaux sectaires, tant par François Ier que par Henii II son successeur. Cependant les progrès du calvinisme furent rapides : on doit mettre au nombre des causes qui les favorisèrent, les idées: d'indépendance et de révolte contre le Saint-Siège, que la pragmatique avoit répandues en France; un seul fait suffit pour le prouver. Le passement demands à plusieurs reprises la punition des premiers protestants qui se montrèrent dans le noyaume; il se distingua d'abord par le zèle et l'ardour qu'il mit dans ses poursuites. Cependant, au bout de très pen de temps nous voyons ce même paulement tout plein de protestants ou d'amis de protestants, tent les maximes qui y régnoient étaient laites pour préparer les esprits à embrasser, er of the astronomy to see les nouvelles doctrines .. L'appologie de ce quion appelle la persécution des hérétiques

illaopologie de ce quion appelle la persécution des bérétiques estime étrange abisso à bontenin davant; notes; mècle; elle est pour qui plus susceptible; d'être défendue qu'on ne pour pit le canino out premier requed eils. Certes, motes n'avons pas la moindre anvie de ifaire duble des protestants, ni même les mas lesteries que en de la moindre anvie de ifaire duble des protestants, ni même les mas lesteries qu'à pre en de la moindre appendent peut de la masse pour qu'il pre intendit de puis plusieurs générations, qui a depuis long-temps sa place faire dèns l'Etat, et une secte qui s'intioduit violenment dans un pays avec l'intention manifeste d'y faire une révolution." s'

tection du gouvernement, mais de le renverser lui-même. La tendance et les principes du calvinisme étolent essentiellement démocratiques; il est bien reconnu que ses sectateurs avoient forméle projet de diviser le royaume en cercles et d'y établir le gouvernement républicain. On lit dans les mémoires du temps les plus authentiques, que les principaux chess calvinistes disoient hautement dans la chambre du jeune roi François II: a Nous donnerons le fouet à cet enfant, et nous l'enverrons apprendre un métier pour gagner sa vie. » C'étoit donc non seulement la religion que les rois de France défendoient coutre ces sectaires, mais leur couronne même et la constitution de l'Etat. . Malgré les lois portées contr'eux, les calvinistes firent beauconp de prosélytes sous les règnes de François Ier et de Henri II. Marguerite de Valois, sœur du premier de ces deux monarques, un grand nombre de seigneurs et de gentilshommes, furent de ce nombre. Il devint bientôt si considérable qu'ils pensèrent à donner une forme régulière à leur institution, en créant une église spr le modèle de celle de Genève: Ce fut en 1555 que

église, pre le modèle de celle de Genève: Ge sut en 1555 que s'établirent en France les premières églises résormées. Leurs principes purent dès-lers se propaget avec plus de sûreté et de rapidité. La contagion se répandit partout; elle gagna junqu'eux magistrats changés de veiller à l'exécution des édits rendus contre les hérétiques; et comme la juridiction ecclésiastique étoit alors extrêmement bannée par l'appel aux tribunaux séculiess, ils échappoient presque toujours par ce moyen aux peines que la loi avoit proponecés; contr'eux e Ce sut, dit M. de Saint-Victor, pour arrêter les essets de ce mal toujours croissant et qui menacoit de détruire entièrement la religion en France, qu'on proposa dans le conteil du Roi de rendre à la juridiction ecclésiastique son ancienne vigueur, ou, pour mieux dire, de sormet des tribunaux d'inguisition tels qu'ès étoient stablis en Espagna et en Italie. Ce sut aussi dans cette occasion que le parlement (et ce trait peint mieux l'esprit de cette compagnie que tout ce

qu'il seroit possible de dire) retrouva, pour s'y opposer, cette ancienne vigueur que l'on croyoit éteinte sous le poids de ses disgraces et de ses humiliations. Des remontrances furent aussitôt portées au pied du trône... Les préjugés déplorables de la cour de France à l'égard de l'autorité du Saint-Siége, préjugés qui, par une contradiction dont l'évidence va de moment en moment nous frapper davantage, favorisoient cette même hérésie que Henri II vouloit détruire, rendirent si forts à ses yeux les arguments qui furent produits dans cette circonstance. que ce monarque, bien que ses préventions contre le parlement ne fussent point diminuées, et qu'il fût surtout décidé à ne lui jamais rien céder, consentit à la suppression de l'édit. Cependant, que ce ne fût un moyen de salut, et même dans de si grands dangers le seul vraiment efficace, c'est ce qu'on ne peut s'empêcher de reconnoître aujourd'hui. La voix de l'histoire est plus forte que les cris des sophistes, et devant ces puissants témoignages s'évanouissent toutes leurs vaines déclamations. Elle va nous montrer l'Italie et l'Espagne paisibles et florissantes sous la protection vigilante de leurs tribunaux ecclésiastiques : la France inondée de sang et couverte de ruines, en proie à toutes les calamités, malgré ses tribunaux séculiers: heureuse encore si l'anarchie n'y eût pas souvent trouvé des prôneurs. l'hérésie des partisans, et la révolte des complices. »

C'est un spectacle affligeant que de voir, dans un moment où la chrétienté étoit dévorée d'un mal intérieur aussi redoutable que la nouvelle hérésie, mal que l'union intime des princes temporels avec le Chef de l'Eglise et l'accord simultané de tout ce qu'ils avoient de force et d'influence auroient pu seuls arrêter dans ses progrès, ces princes persévérer dans cette politique ambitieuse et perverse dont Machiavel avoit donné les règles, et qui gouvernoit l'Europe depuis un siècle. Appliquée tout entière à ce qui étoit d'un intérêt purement humain, indifférente à ce qui touchoit les croyances religieuses et l'intérêt de la religion, cette politique regardoit avec dédain et laissoit se développer à-

peu-près sans contrainte la licence des esprits : les rois la réprimoient chez eux au moment où elle sembloit devenir menacante pour leur autorité; mais ils l'excitoient, ils l'encourageoient chez les autres, pour donner de l'embarras à un voisin trop puissant, à un rival incommode. Etoit-ce ensuite à eux de se plaindre si elle faisoit dans leurs états des progrès inquiétants? Quel contraste affligeant offrent les rigueurs exercées par François I v contre les hérétiques en même temps qu'il recherchoit l'alliance des puissances luthériennes d'Allemagne et s'offroit de faire cause commune avec elles! La conduite de ce prince étoit bien faite pour encourager dans son royaume les partisans de la réforme : ils le voyoient intimement lié d'intérêt avec Henri VIII, qui tout récemment venoit d'adopter leurs principes; ils savoient qu'il négocioit avec les princes protestants de l'empire, et qu'il venoit de faire un traité avec la Turquie, événement qui avoit été un sujet de scandale pour toute la chrétienté. Ils furent en droit de croire que François Ie. bien qu'il eût montré une grande aversion contre les nouvelles doctrines, étoit au fond indifférent sur ces matières, et rien n'étoit plus propre à les enhardir et à leur attirer des prosélytes qu'une pareille opinion. Telles étoient les conséquences de cette politique astucieuse et criminelle qui, séparant sans retour ses intérêts de ceux de la religion, finit par persuader aux peuples qu'en effet la religion elle-même n'étoit-pas au-dessus de la politique; politique en même temps misérable et mal avisée, avide de conquérir, impuissante à conserver, épuisant les peuples au dehors, tandis qu'elle achevoit de les corrompre au dedans, et dont on n'est pas même encore désabusé aujourd'hui qu'elle a consommé en Europe la ruine des sociétés. M. de Saint-Victor a traité comme elle le mérite cette méprisable politique: sans cesse il en montre les tristes effets; sans cesse il appelle sur elle l'indignation de ses lecteurs : c'est à ses principes qu'il attribue avec raison les sautes des gouvernements, les malheurs de la chrétienté, et ce mouvement, plus où moins rapide, qui n'a cessé d'entraîner les sociétés chrétiennes vers cette entière dissolution dont nous sommes aujoural'hui les victimes et les témpins.

C'est pendant le règne de François II que les deux partis eatholique et protestant prennent pour ainsi dire leur position. s'organisent et se préparent à ces longues et terribles guerres qui ensanglantérent la dernière moitié de ce siècle. Ce prince, à peine sorti de l'enfance, d'un corps foible et valétudinaire. d'un esprit indolent et borné, sembloit ne devoir être qu'un instrument entre les mains qui se montreroient les plus promptes et les plus adroites à le saisir. Le trône étoit en quelque sorte vacant: une lutte, dont le pouvoir étoit le prix, s'engagea entre les plus grands personnages de l'Etat : ce sont en thême temps quelques-uns des caractères les plus remarquables de notre histoire; il sussit de nommer les Guise, Montmorency, Condé, les Coligny, Catherine de Médicis. Dans un autre temps, tout se seroit peut-être borné à des intrigues de cour; mais la présence d'une secte qui savoit mettre à profit toutes les haines et toutes les ambitions donna bientôt naissance à une conflagration générale. Le duc François de Guise et le cardinal de Lorraine, son frère, s'emparèrent d'abord de l'autorité, tant par l'influence que leur donnoient leurs grands talents, leur popularité et le titre d'oncles de la jeune reine. Marie Stuart, que par l'assistance de Catherine de Médicis qu'ils surent attacher à leur parti. Depuis la révolte du duc de Bourbon c'étoit la politique du cabinet de France de se tenir en Harde contre les princes du sang et de ne leur donner aucune part au gouvernement. Le connétable de Montmorency essaya de se fallier à eux pour former une faction capable de balancer celle des princes Lorrains. Ceux-ci s'étoient toujours montrés ties-zelles pour la religion catholique : ils avoient fait renouvelet contre les hérétiques les mesures de rigueur prises sous le fegne précédent; leurs rivaux n'avoient d'autre moyen pour Balahter leur influence que de se jeter dans le parti calviniste.

elle y prédomine? Celle-là on a le droit de la reponser par la force, et ce droit n'est que celui de la désense légitime. Le protestantisme, comme l'a dit M. Cousin, venoit porter le premier coup à la société du moyen age : j'espère que la société du moyen âge ne peut être coupable de n'avoir pas voulu se laisser détruire: elle n'y a pourtant pas réussi, parce que ses chefs. volontairement ou sans le vouloir, ont souvent été complices des destructeurs, dans l'espoir d'y gagner quelque chose. On ne veut voir dans le protestantisme qu'une ersyance religieuse individuelle. Quelques hommes ne trouvoient pas l'autorité du Pape dans l'Evangile'; les indulgences leur paroissoient abusives, la présence réelle impossible : étoit-ce leur faute, si leur raison se refusoit à croire tout cela? étoit-ce un motif suffisant pour décerner des supplices contr'eux? Assurément, s'ils se fussent bornés à avoir des opinions erronées en matière de foi, mais sans chercher à faire des prosélytes par la prédication, on ne les auroit pas plus recherchés alors qu'aujourd'hui. Mais ce n'étoit pas en cela seulement que consistoit le protestantisme; ses dogmes religieux avoient des conséquences politiques immédiates, et c'est surtout comme parti politique que les gouvernements poursuivoient les réformateurs. « Le mélange de la religion et de la politique, dit un auteur protestant allemand, étoit inévitable, parce que les auteurs de la réforme ne dirigeoient pas seulement leurs attaques contre des doctrines, mais contre une hiérarchie qui avoit les racines les plus profondes dans la constitution et administration des états » (1). La société avoit alors pour base certains principes qu'il 'ne s'agit pas ici d'apprécier : les réformateurs attaquoient ces bases; la société, en les réprimant, ne laisoit que se désendre. D'ailleurs, où aurest-on pris alors des idées de tolérance? Lorsque les hérétiques la demandoient, ce n'étoit point en vertu de rien qui ressemblat

<sup>: (</sup>a) Recens, Rendhush der Gaschichten des Europa ischen staaten systems, p. 35.

aux principes modernes sur ce sujet; c'étoit comme raisonnables, comme orthodoxes, comme défenseurs de la vérité. Eux aussi maintenoient que l'erreur ne devoit pas être soufferte; ils accordoient à l'Etat le droit d'employer le glaive cont elle. Luther et Calvin avoient fait des livres exprès pour établir sur ce point le droit et le devoir du magistrat (1). Calvin en vint à la pratique contre Servet et contre Valentin Gentil. Mélanchton approuva sa conduite par une lettre qu'il lui écrivit sur ce sujet. Les catholiques devoient s'attendre à être persécutés, si leurs adversaires devenoient les plus forts; et ils le furent effective ment dans les pays où le protestantisme prévalut. C'étoient des conséquences, nous le répétons, qu'on ne sauroit leur faire un crime d'avoir voulu prévenir. Au reste, il ne faut pas croire que les calvinistes françois du seizième siècle ressemblassent beaucoup aux martyrs de l'Eglise primitive. Celle-ci, durant tant de siècles d'une persécution si cruelle, ne s'est jamais démentie ni un seul moment, ni dans un seul homme, et on l'a vue aussi soumise sous Dioclétien et même sous Julien l'Apostat. lorsqu'elle remplissoit déjà toute la terre, que sous Néron et sous Domitien, lorsqu'elle ne faisoit que de naître. Mais la douceur et la soumission n'étoient pas le caractère de la secte de Calvin. Les calvinistes se révoltèrent aussitôt qu'ils le purent. S'ils furent obligés de rester tranquilles sous les règnes forts de François I. et de Henri II, le règne soible et court de François II leur donna de l'audace, et ils professèrent ouvertement cette doctrine, qu'il est permis de prendre les armes contre son prince et sa patrie pour la cause de la religion. La conjuration d'Amboise, qui fut leur premier acte de révolte, ne fut entreprise que sur l'avis des théologiens du parti : la guerre qui suivit fat déclarée juste et légitime par plusieurs synodes. Bientôt il ne s'agit plus seulement d'obtenir de la tolérance ou la protec-

<sup>(1)</sup> Luth., de Magist., t. m. Cal. opusc., p. 592.

aux Egyptiens, aux Indiem, aux Phéniciens, aux Celtes, M. Gles, ent bien fait d'ajouter les Chinois. Les errenrs, toujours nonvelles en date, siennent uniquement de ce que l'on s'écarte den antiques traditions du genre humain. De là, les extravagances, les contradictions des philosophes, L'unique moyen pour ne pas s'égarer avec enx, c'est de revenir par la tradition à la sageme aucienne et diving. Voils où tend l'auteur.

C'est par l'autorité de la croyance universelle, qu'il établit, dans sa métaphysique et dans sa morale, l'existence de Dieu, son unité, sa pravidence, la différence exentielle entre le bien et le mal, l'immatérialité de l'âme, son immortalité, etc. Il auroit pu y joindre l'éternité des récompenses et des paines dans l'autre vie. Lein de nous, dit-il, de commencer avec Descartes par douter de toutes les vérités. Ce doute méthodique sur lequel il a fondé, comme sur une pierre angulaire, son édifice intellectuel, est en contradiction manifeste avec le sens intime, avec l'évidence, avec le témeignage des sens, avec l'autorité du genre humain (1). C'est l'autorité qui décide souverainement les questions importantes de la philosophie (2); c'est elle qui nous initie dans toutes les sciences, à commencer par celle de vivre.

Malgré cela, cependant, la marche de l'auteur n'est point encore bien assurée, ou du moins ne l'étoit pas encore quand il a publié son livre. On le voit encore hésiter, non pas sur le principe en général, mais sur ses dernières conséquences, sur son entier développement.

Lui-même nous apprend avec candeur (3) que, dans une pramière édition de son Histoire de la philosophie, il avoit loné sans distinction les deux premiers volumes de l'Essai sur l'indifférence; mais qu'en 1823 il crut devoir, par déférence pour quel, es personnes, modifier son éloge, en y joignant les reproche, qu'elles faisoient au traisième chapitre (4). En 1824, il té-

<sup>(1)</sup> Tom. 1, p. 332. — (2) Ib., p. 325. — (3) Ibid., p. 245

<sup>(4)</sup> Ces personnes reprochoient à M. de La Mennais de parler avec trops

moigne se repentir en quelque sorte de cette rétractation, prie les amis de M. de La Mennais de ne pas lui en vouloir, et promet de réparer sa faute dans une secondé édition (1); enfin nous savons qu'à une autre époque, il a écrit à M. de La Mennais lui-même qu'après avoir relu le treizième chapitre en le fiant avec ce qui précède et ce qui suit, il étoit revenu du jugement qu'il en avoit porté d'abord, quand îl le lut, comme beaucoup d'autrés, sans le rattacher au reste de l'ouvrage : manière de procéder aussi maladroite qu'injuste envers l'auteur.

Tout cela montre dans M. Gley une grande envie de satisfaire tout le monde; mais par suite même de ce louable désir son ouvrage est demeuré incomplet et en contradiction avec lui-même dans plus d'un endroit.

Ainsi on lit dans la préface du deuxième volume: La dignite de l'homme, la distinction entre son corps et son âme, l'excellence de sa haute destination, ces grandes vérités reposent sur la foi de six mille ans (2). L'immortalité de l'âme est une conséquence nécessaire de son immatérialité; elle nous a également été transmise par la foi de tous les siècles; c'est la tradition qui lie entr'elles toutes les doctrines de la bonne philosophie (3). Voilà l'auteur parfaitement d'accord, ainsi qu'il s'exprime luimême ailleurs, avec M. de La Mennais, sur la nécessité de recourir à l'autorité dans les grandes questions de la philosophie. Cependant il demandera dans la même préface: Accorder hautement une autorité infaillible à la raison universelle, n'est-ce point une pensée hardie, qui va se placer bien loin hors des limites de la philosophie (4)? C'est-à-dire, accorder sans détour l'infaillibi-

peu d'égard de notre siècle, de réfuter avec trop de véhémence les protestants et les impies; elles crurent même devoir lui prouver, par la sainte Beriture, que l'homme a des oreilles pour entendre et des yeux pour voir : ce qui prouve que même avec des yeux et des oreilles on peut encose ni, ne voir ni entendre.

<sup>(1)</sup> Tom. II, p. xxiv. — (2) Pag. xv. — (3) Pag. xvj. — (4) Pag. xxjij.

lité au principe sondemental sur lequel reposent les premières et les plus importantes vérités de la religion, n'est-ce point une témérité capable d'offenser les oreilles pieuses? L'unique moyen de terminer les grandes questions de la philosophie, n'est-il point de recourir à un juge qui peut nous tromper?

La préface du premier volume nous offre une contradiction pareille, dans le même passage. Il faut une autorité; personne ne la réclame plus fortement que nous, et c'est par elle que l'on doit commencer. Mais, par respect pour son nom, est-il nécessaire d'affoiblir la force des principes qui sont aussi anciens que les premiers enfants des hommes? Pourquoi devrions-nous sacrifier à l'autorité du genre humain celle du sens intime, de la conscience, de l'évidence, la force du raisonnement et cette impression invincible que les objets extérieurs font sur notre âme en passant par les organes du corps (1)? Ce qui, réduit à sa plus simple expression, signifie : c'est un devoir de commencer par se soumettre à une autorité à laquelle cependant on n'est pas obligé de se soumettre.

L'auteur voudroit-il peut-être dire qu'en commençant par l'autorité, qu'en lui reconnoissant le droit de juger en dernier ressort les questions importantes, il n'est pas nécessaire d'anéantir la raison de l'individu? Rien de plus vrai; mais aussi personne ne le conteste: M. de La Mennais moins que tout autre. Ce qu'il demande, c'est que la faison de l'individu soit subordonnée à la raison du genre humain. Or, subordonner, et, par-là même, régler, n'est pas anéantir.

Nous regrettons beaucoup que M. Gley n'ait pas développé plus complètement la doctrine dominante de son livre. Présentée dans toute son étendue, et par là dans toute sa force, elle en eût fait un ouvrage excellent, au lieu qu'on y découvre une espèce d'incohérence. Pour en faire disparoître les défauts, lui donner un parfait ensemble, l'auteur n'auroit qu'à être bien

<sup>(1)</sup> Tom. I, p. 16.

conséquent avec hi-même, suivre dans toute son extension se propre doctrine, et ramener franchement toute la philosophie au principe catholique, qui peut se réduire à ces termes : Il faut nécessairement de deux choses l'une, ou bien renoncer pour toujours à la raison humaine et à la parole, ou bien commencer par croire sans démonstration, et prendre pour règle de sa croyance particulière la croyance universelle, et par elle l'autorité même de Dieu. Il ne s'agit nullement d'anéantir la raison de l'individu, mais seulement de lui donner une base et une règle, en la subordonnant à la raison commune, et, par celle-ci, à la raison divine. Celui que M. de La Mennais attaque dans son treizième chapitre, qu'il accable de toute la puissance de sa dialectique, auquel il ravit jusqu'à la preuve de son existence, ce n'est pas l'homme qui croit comme tout le monde; mais l'homme de Descartes, qui, avant de rien croire, veut tout se démontrer; prétention qui, prise à la rigueur, le met dans l'impossibilité absolue de rien dire ni de rien affirmer, et anéantit par le fait toute raison humaine. Le véritable homme de M. de La Mennais en croit sa propre raison, ses propres sens, mais avec subordination à la raison commune: en sorte que toutes les fois qu'il se trouve en opposition avec celleci, il ne doute point qu'il ne se soit trompé (1).

La Philosophie de Lyon, rédigée par un janséniste, l'oratorien Valla, dont la théologie a été condamnée à Rome, se ressent toujours de sa suspecte origine. Elle ne

<sup>(1)</sup> Dans un article de journal, publié l'année dernière, M. Gley nous a contesté que Fénelon pensât comme nous sur l'infaillibilité du l'ape. Il citoit, pour défendre son assertion, des Lettres de Fénelon où il est dit qu'on ne pouvoit pas employer cet argument contre les jansénistes: sans doute, parce que ces sectaires n'y croyoient point, et qu'il valoit mieux les combattre par l'infaillibilité de l'Eglise en général, qu'ils admettoient au moins de bouche. Mais cela prouve-t-il que Fénelon pensât là-dessus comme ses hérétiques? On n'a qu'à lire son traité latin: De summ Pommens aucroni-

donne pour fondement à la raison humaine que le princicipe du cartésianisme, ou le principe de toutes les hérésies et de toutes les erreurs, savoir : Pour être infailliblement certain, chacun n'a besoin que de soi : ce qu'il juge veai d'après ses propres lumières, il doit le tenir pour tel envers et contre tous. Voils l'esprit dominant de tout l'auvrage. Aussi, pour un jeune homme qui n'est pas serme dans la foi, et qui d'ailleurs a l'esprit assez fort pour embrasser dans toutes leurs conséquences les principes qu'on lui enseigne, la Philosophie de Lyon est souverainement dangereuse; elle ne peut que le conduire au doute, à l'incrédulité, au scepticisme. Il n'est pas rare d'en trouver des exemples. Que si les suites ne sont pas également funestes pour tous, c'est que le grand nombre n'envisage un cours de philosophie que comme une tâche passablement enunyeuse et inutile; et, attendu le principe anti-catholique qui y règne jusqu'à présent, je ne vois pas qu'ils aient grand tort. Dans d'autres, qui s'y appliquent avec ardeur, la foi est assez puissante pour l'emporter sur les doutes d'une raison novice, à qui l'on fait un devoir philosophique de n'éconter qu'elle-même. Mais la victoire ne se décide pas toujours sans de violents combats. Enfin, bien des professeurs, par teur enseignement de vive voix, diminuent le danger du livre. C'est dans cette vue que l'un d'entr'eux a joint des notes aux dernières éditions qu'on en a faites. Mais tout le monde concevra, sans que nous ayons besoin de le dire, quelle consusion, quelle incertitude tout cela doit laisser dans l'esprit des élèves, combien tout cela doit les rendre incapables de saisir l'ensemble des vé-

TATE; on y verra les preuves de cette infaillibilité divine, et la solution des difficultés qu'on y oppose. M. Gley vouloit encore à toute force que les Lettres du Pape Honorius fussent des définitions dogmatiques. Pour toute réponse, nous le renvoyens à la théologie de Bailly, qui, tout gallican qu'îl est; lui prouvera le contraire. S'attaquer au Vicaire de Jésus-Christ, cela porte mafheur: fût ou un ancien professeur de théologie, en risque d'oublier ce que tout le monde sait.

rités les plus importantes, l'ansemble de la mison et de la religion. Aussi, ce que font la plupart d'entreux an sortir de leur cours de philosophie, s'est de l'oublier, et, à dire vrai ; cours ce qu'ils peuvent faire de misux. Je n'en veux qu'une preuve. A peine ceux qui se destipent à l'état ect lésissatique : ant-ils mandi miencé la théologie, qu'ils au veient obligés de combattre dant les hérétiques la souveraineté de la mison individuelle qu'ils avoient établie, en, philosophie avec Descartes; et de prouver que ce principe, une fais admis, conduit inévitablement de l'hérésia au déimpe, et du déisme à l'athéisme. Après cela, que en comble la religion, est obligé de sa contredire et de se réfuter lui-même? Pour nous, plus nous y réfléchiesons, plus nous y voyons la cause principale de cet esprit d'incrédulité qui carractérise les temps modernes.

Un autre défaut de la Philosophie de Lyon, c'est qu'elle cet en arrière d'un demi-siècle. Péniblement occupée à établis toutes les vérités sur la pointe d'une aiguille, la raison indisviduelle, elle ne sait rien, elle n'apprend rien des doctrints puissantes et éminemment catholiques de MM. de Bonald, de La Mennais, de Maietre, des discussions qu'elles ont fait naître, du mouvement qu'elles ont imprimé aux esprits, de la direction salutaire qu'elles peuvent donner à toutes les sciences. En sorte qu'un jeune homme qui n'auroit vu que la philosophie du janséniste Valla, entreroit dans ce monde intellectuel où la vérité et l'erreur se combattent avec plus de véhémence que jamais, sans savoir où en sont les parties belligérantes, sans pouvoir même les distinguer l'une de l'autre, exposé par son ignorance à prendre la vérité pour l'erreur. C'est là un terrible inconvénient, surtout pour les ecclésiastiques, qui, par leur état même, sont appelés à diriger le mouvement des esprits, et par conséquent à le connoître. Tant que le clergé catholique ne se sera point mis à la tête de toutes les connoissances, pour les ramener vers la source de toute vérité, de toute certitude, qui

est Dieu, le monde, flottant à tout vent de doctrine, ne reviendra point à la tranquillité de l'ordre. C'est ce que nous avons entendu dire à plus d'un protestant distingué, revenu au sein de l'Eglise. Ce grand œuvre qui attend le jeune clergé, il faut le commencer par la philosophie, par la base de la raison humaine. Mais il est nécessaire de connoître l'état des doctrines. Quelques personnes, d'ailleurs bien intentionnées. craindront de lancer les jeunes esprits sur cette mer orageuse des opinions et des systèmes. Donnez-leur pour boussole, dès l'entrée, la règle catholique : Ce qui a été cru, tenu pour vrai, en tous lieux, en tous temps et par tous, chacun doit nécessairement le croire, le tenir pour vrai, ou bien renoncer à la raison humaine et à la parole. Avec cela, non seulement ils se préserveront du naufrage, ils pourront même en retirer les autres, rassembler les débris épars de l'esprit humain, lui rendre l'unité et la consistance qu'il ne peut recevoir d'ailleurs. Hommes de peu de foi, pourquoi avez-vous douté? Pourquoi. depuis quelques années, avez-vous craint d'être catholiques en philosophie comme en religion? Si vous aviez cru fermement que la règle de votre foi est vraiment catholique, vraiment universelle, qu'elle embrasse tout, comme Dieu même dont elle émane, vous eussiez fait des prodiges, transporté les montagnes, et raffermi sous vos pieds le mobile océan des opinions humaines.

Un professeur de théologie,

### QUELQUES RÉFLEXIONS

808

#### LA LITTÉRATURE ET LES BRAUX-ARTS.

(Suite de l'article inséré dans la livraison de septembre.)

Pour apprécier les monuments que nous ont laissés les anciens. il est nécessaire de distinguer ce qu'il y avoit de vrai et de faux dans le paganisme. Rien ne seroit plus intéressant ni plus utile qu'une analyse de leurs écrits, faite à la lueur de cette distinction. Elle montreroit dans tout son jour cette vérité si peu connue, et pourtant si certaine, que tout ce qu'il y a de véritablement beau dans les écrivains de la Grèce et de Rome, tout ce qui leur a mérité les éloges et l'admiration de la postérité, a sa racine dans le christianisme primitif. Mais, sans entrer dans ce détail, qui pourroit faire la matière d'un grand ouvrage, on peut démontrer cela d'une manière générale par les principes que nous avons établis. En effet, si, comme l'a dit Platon, d'accord avec Malachie et saint Paul, le beau n'est que la splendeur du vrai, et si c'est uniquement en Dieu que réside essentiellement l'un et l'autre, donc l'un et l'autre ne peuvent être connus d'une créature qu'autant qu'il plaît à Dieu de les lui manifester. Or, cette manifestation peut avoir lieu de deux manières, savoir : par le témoignage extérieur et par l'inspiration.

Par le témoignage extérieur, l'homme connoît avec certitude toutes les vérités primitivement révélées, dogmatiques et morales, de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel. Ce sont ces vérités qui constituent fondamentalement notre intelligence et notre raison, laquelle est plus ou moins développée à proportion qu'elles les connoît davantage. Et le sentiment du beau n'est tentre chose que l'amour produit en nous par la connoissance de ces vérités, belles comme l'essence divine dont elles font partie. Ainsi, la révélation primitive est la source originelle de toutes les pensées vraies et de tous les beaux sentiments. C'est par elle que furent connus des anciens les rapports de la terre et du Ciel, du temps et de l'Eternité, en un mot, du fini et de l'Infini; et, comme toutes les beautés littéraires ne sont que des manières diverses de nous faire sentir ces rapports, toutes les beautés littéraires vietment originaliement de la première manifestation que l'Infini ou Dieu daigna faire de lui-même à l'homme.

Mais notre esprit, essentiellement actif, ne se borne pas à retevoir ces vérités et à les aimer; cet amour nous porte à désirer de les comoltre davantage, à les méditer; à nous en nourrir. Dans l'ortire physique, Dieu n'a pas tout fait par lui-même; il a digité nous associér à son œuvre; il a conflé à notre travail le soin de planter et d'arroser, se réservant telui de donner l'ac-'croissement, et de hous accorder, suivant son bon plaisir, les Traits délicieux de la terre. De même, dans l'ordre moral, Ditu h'a pas tout dit's l'homme; il a voulu thie la méditation defrichat, si je puis parler de la sorte, le champ de notre intel-Illiente ; mais il s'est réservé de notis faire gouter , quand et comme il lui plaft, les frints de ce labeur, et d'écarter de temps th temps, d'après des fois qui nous sont inconnues, soit par luimême immediatement, soit par le ministère des anges, certaines parties du voile qui derbbe à nos regards la verite. Aussi tous ceux qui ont observé ce qui se passe dans l'âme à ce moment delicient où la vente; cherchee ou non; lui apparoft; savent parfaitement qu'elle est un don, que que lois purement gratuit. et quelquelois la recompense, mais jamais le produit direct du travail de l'esprit. C'est te don qui, dans les sciences comme dans les arts, fait ce du'on appelle les hounnes de gente; expression qui doit sa naissance au sentiment général de la dépendance abstilue od sont tous les esprits des hommes d'une puissance

surnaturelle et mystérieuse. Et c'est de la aussi que vient le notu de vares, que l'on donnoit autresois aux poètes, et qui signifie devin ou prophète. Il faut donc reconnoctre deux sortes d'inspirations, l'une extraordinaire, qui n'appartient qu'aux prophètes proprement dits, l'autre ordinaire et commune, à laquelle participent tous les hommes, et dont la puissance plus ou moins grande distingue dans tous les genres les hommes supérieurs du vulgaire. Cette inspiration ordinaire que nons admettons n'empêche nullement celui qui en est favorisé d'offenser Dieu et même de faire servir au mal les lumières qu'il lui donne ; car l'inspiration prophétique elle-même n'a pas cet avantage : il est de soi que le don de prophétie n'est pas une preuve de l'état de grâce, et l'on voit dans Balaam et dans plusieurs autres personnages favorisés de ce grand don, des exemples terribles de l'abus qu'il est possible d'en faire. Au fond, cette inspiration n'a rien de plus étonnant chez les poètes, chez les philosophes païens, que dis-je? chez les plus grands ennemis de la religion, que la vie même et les forces physiques que Dieu donne aux méchants par une conmunication continuelle et incompréhensible de sa vie et de sa force divine, dans le temps où ils en abusent pour l'outrager. Cette inspiration ne peut, du reste, être contestée; car il saudroit pour cela protester non seulement contre le témoignage de tous les peuples qui l'ont admise, mais aussi contre l'expérience journalière de tous les hommes qui exerçent leur esprit, expérience à laquelle nous n'hésitons pas à en appeler. Ceux en effet qui rejettent nos doctrines pourront coatester l'explication que nous donnons du fait, et ils aimeront mienx sans donte attribuer au hasard nu'à Dieu les manifestations de la vérité qui leur sont accurdées; mais tous conviendront unanimement de ce point, que es illuminations intérieures ne dépendent nullement d'eux, et qu'ils rencontrent platôt qu'ils ne découvrent tout ce qu'ils apprennent dans la méditation. Aussi n'y a-t-il rien de plus ordinaire aux poètes que de parler de leurs inspirations et de les attribuer à une divinité : Apollon, les Muses et Pégase sont des

chimères bâties sur une réalité dont elles démontrent que le sentiment a existé chez tous les peuples palens.

Mais comme au milieu du bon grain que le Seigneur fait croître dans les champs pour récompenser les travaux du labourour, il se trouve aussi de l'ivraie, de même les pensées et les inspirations qui se produisent dans l'esprit à la suite et à l'occasion de ses travaux n'ont pas toutes le caractère sacré du vrai et du beau. Il est nécessaire de les éprouver pour savoir si elles méritent d'être mises au jour, et cette épreuve, à laquelle les révélations extraordinaires et prophétiques doivent être ellesmêmes assujetties (1), se fait de deux manières, l'une préliminaire et qui ne donne pour résultat qu'une probabilité plus ou moins forte, l'autre définitive et certaine. La première consiste à comparer ce que nous avons cru voir, aux vérités traditionnelles et communes, qui sont le fondement et la règle de toutes les conceptions particulières; et c'est uniquement par les rap ports plus ou moins nombreux, plus ou moins frappants qu'elles ont avec ces vérités fécondes, que nous pouvons, dans la solitude du cabinet, apprécier le mérite de nos pensées. Mais cette première appréciation est toujours plus ou moins incertaine. On ne sauzoit trop le répéter : nul homme ne peut se garantir à lui-même la vérité de ses pensées. Tout homme s'est trompé quelquefois, et comme, ainsi que l'a dit Pascal, l'essence de la méprise consiste à la méconnoître, nul ne peut, dans chaque cas particulier, trouver en soi une raison suffisante pour être certain qu'il ne se méprend pas. Aussi il n'y a dans le monde qu'une classe d'hommes qui semble ne pas avoir le sentiment de sa faillibilité personnelle, et qui ne se défie point de ses lumières. Cette classe est composée de ceux qu'on appelle vulgairement les sots. Tout ce qui n'en fait pas partie, meis principalement les esprits les plus heureux, ceux que la vérité suprême favorise le plus fréquemment de ses communications ravissantes, éprouvent l'in-

<sup>(1)</sup> I Joan., 17, 1, 6.

vincible besoin de soumettre les vérités qui leur sont ainsi révélées à un tertain nombre d'amis, dont le bon esprit yénéralement reconnu puisse être à leur égard l'interprète de la raison générale et le garant de son infaillible sanction. C'est uniquement ainsi que les esprits les plus favorisés du Ciel parviennent à se rassurer pleinement sur la légitimité de ces nouveaux enfants que leur intelligence a conçus; jusque-là ils doutent encore de ce qui les a le plus ravis; jusque-là ces jeunes vérités manquent pour eux de certitude; et ce n'est qu'après cette épreuve qu'ils ont en elles cette pleine confiance qui leur est nécessaire pour les presser à leur tour par la méditation et en tirer des vérités nouvelles. C'est ainsi que l'esprit de l'homme marche, s'étend et s'élève; c'est ainsi qu'il peut voyager d'un pas ferme dans les sublimes et immenses régions de la vérité et du béau.

Il suit des considérations précédentes que tout ce qui a jamais été dit de beau et de bon depuis que la parole a été donnée à l'homme n'a pu l'être que de deux manières: ou par la répétition pure et simple des vérités fondamentales révélées au premier homme et transmises de génération en génération à tous les peuples de la terre; ou par suite de la manifestation intérieure faite à quelques esprits privilégiés des conséquences que ces premières vérités renferment, conséquences dont la légitimité, ou autrement le caractère divin, n'a pu être définitivement constaté que par l'assentiment universel: en sorte que tout ce qui a jamais mérité l'admiration, ou la simple approbation des hommes, a le même principe que la religion, sayoir, l'essence divine, dont toute vérité et toute beauté idéale fait partie, et se reconnoît au même caractère, à la sanction infaillible de l'autorité générale ou du sens commun. C'est touipurs le Verbe divin manifesté par le même témoignage. On ne nous accusera pas d'émettre ici des opinions nouvelles parini les chrétiens. Il y a dix-sept cents ans que le père de la philogophic chrétienne prêchoit devant les Gentils la même doctrine. « Se-» lon, leur disoit-il, que chacun a pu connoître, a pu contem» pler quelque partie de la raison divine, il a bien et magnifi» quement parlé....; c'est pourquoi tout ce qu'il y a de beau
» dans tous les écrits des autres, nous appartient en propre
» à nous chrétiens. Car le Verbe éternel, fils du Dieu non en» gendré et inénarrable, ayant daigné se faire homme pour nous
» et se rendre participant de nos souffrances (perpessionum),
» afin d'y apporter remède, nous avons le bonheur de l'adorer
» et de l'aimer. — (S. Justin). »

Telle fut et telle sera toujours la source unique de toutes les persections et de toutes les beautés que les intelligences créées peuvent présenter à notre admiration. Or la vraie religion, dans ses dogmes, n'est autre chose que le Verbe divin revêtu des signes matériels du langage. Donc on peut affirmer antérieurement à toute vérification de détail, qu'il ne peut se rencontrer dans aucun écrivain possible une seule beauté, petite ou grande, dont on ne puisse montrer l'origine dans une vérité catholique.

Que si maintenant nous recherchons quelle a dû être la source commune des défauts qui peuvent se rencontrer dans les ouvrages d'esprit, les mêmes principes nous la feront connoître encore. En effet, si la littérature ne peut plaire qu'autant qu'elle réveille dans nos âmes le sentiment de l'Infini, et si c'est uniquement à l'autorité générale qu'il appartient de nous faire connoître les vrais rapports qui existent entre l'Infini et les sujets bornés sur lesquels le génie s'exerce, il est évident que tout ce qui contrariera cette gran le et infaillible règle, sera de toute nécessité faux, et par conséquent dépourvu de toute beauté. C'est de là que tout le mal procède, aussi bien en littérature qu'en religion et en philosophie. Mais pour comprendre parfaitement toute l'étendue de ce désordre dans les beaux-arts, il faut considérer les deux effets principaux qu'il doit nécessairement produire.

Le premier, c'est de paralyser le génie. L'homme, en effet, se met dans l'impossibilité absolue de s'élever à rien de grand, des qu'il sort de la route que la nature, ou plutôt que Dieu même lui a tracée. En secouant le joug salutaire de la loi d'humilité, qui lui prescrit de soumettre toutes ses pensées au critérium de la raison commune, il renonce par là même au principe de vie de son intelligence, et, à moins qu'il ne soit fou, le doute, le doute stérile doit nécessairement s'emparer de lui. Le sol fuit sous ses pas, s'il m'est permis de m'exprimer de la sorte : et comment alors s'élèveroit-il, ne trouvant plus de point d'appui?

De là l'extrémité où les arts se trouvent réduits, de se borner à la simple copie des objets physiques ou moraux qui peuvent être soumis à l'observation. Encore est-il vrai de dire que l'observation purement individuelle est toujours incomplète et sujette à erreur. Mais en supposant même dans ses résultats une exactitude parfaite qu'ils ne peuvent jamais offrir, il y a entre l'art du copiste et le talent du peintre, entre le poème purement descriptif et les monuments du génie, la même distance incommensurable qui existe entre un sait ou une collection de saits particuliers, et les vérités générales qui constituent la science. Comme il n'y a point de science du contingent, de même il n'y a point de poésie dans la copie. Comme on ne peut arriver à la science qu'autant qu'on aperçoit dans les saits particuliers et contingents les vérités générales qui la constituent. et qui, étant infinies, ne peuvent venir que de l'Infini: de même dans les phénomènes physiques ou moraux que le monde entier nous présente, celui-là seul peut sentir la poésie, qui peut les envisager comme des symboles, images bornées de l'infinie réalité; et celui-là seul peut créer des monuments dignes de fixer l'admiration des âges, qui a reçu du Ciel la puissance de réaliser à l'extérieur des pensées infinies, des sentiments divins, pensées et sentiments dont le spectacle extérieur du monde peut être à la vérité l'occasion, mais qui ne peuvent avoir pour père que le christianisme universel.

On m'opposeroit vainement ici l'exemple des païens et de

quélques incrédules modernes; qui ont légué à la postérité des inonuments impérissables; car j'ai montré que tout ce qu'ils ont fait de beau a sa souvre dans des vérités de foi; et l'on ne peut douter que si avec seurs rares talents ils eussent encore été fidèles, leur génie, abreuvé des eaux pures de la vérité, n'eût enfanté de bien plus grandes merveilles.

D'ailleurs (et t'est ici l'autre effet principal de l'individualisme en littérature), il est un genre de solies que le siècle ennemi du vrai est convenu d'appeler des beautés, et sur lesquelles il est important de se désabuser. La notion de la divinité étant l'élément sondamental de la poésie, dès que les poètes eurent abandonné la religion primitive qui leur faisoit connoître le vrai Dieu et ses rapports avec l'humanité, il fallut bien qu'ils se créassent des divinités chimériques. Ils n'auroient pu rans cela satisfaire le besoin des peuples auxquels ils destinoient leurs chants. Il est au fond du cour de l'homme un sentiment qui l'avertit qu'il n'est pas fait pour s'appartenir à lui-même. Il faut qu'il cherche son bonheur au dehors, et son bonheur consiste à se donner tout entier. Mais il conserve aussi le sentiment de sa dignité originelle, sentiment qui lui rappelle sans cosse que tout ce qui n'est pas Dieu est peu digne de ce grand don qu'il a besoin de faire de lui-même ; aussi, des qu'il abandonne la route du vrai, qui conduit par degrés jusqu'à l'objet légitime et divin auquel l'amour dost nous unir dans le Ciel, il cède au besoin qu'il éprouve de prodiguer aux vils objets de ses affections déréglées le nom auguste de celui qu'il devoit aimer uniquement. It faut qu'il appelle Dieu tout ce qu'il aime, et que par-là il consesse, au milieu même de ses plus grands désordres, que celui qu'il abandonne et qu'il outrage méritoit seul tout son amour. Voilà ce qui se passe dans le cœur de l'homme, voilà les sentiments qu'il maniscete quand il offre à la créature le cœur que Dieu scul devoit posséder. Le paganisme et toutes les fables dont . les poètes païens sont remplis, ne sont autre chose que la manifestation publique de ces affreux déréglements du cœur, manifestation qui n'a lieu que quand le désordre a pénétré toutes les parties du corps social. Cependant cette manifestation publique réagit à son tour sur le désordre qui l'a amenée. Le crime, auparavant plus ou moins comprimé par cela seul qu'il étoit obligé de se cacher dans l'ombre, le crime alors marche enseignes déployées, et, secondé de toute l'influence qu'exercent naturellement les faits publics de la société sur les individus qui la composent, il va se multipliant sans fin. De la cette corruption épouvantable des sociétés païennes, corruption dont on peut à peine se faire une idée. La littérature mythologique en fut la coupable auxiliaire. La poésie, cette puissance sublime, ce don, l'un des plus beaux que le Ciel ait faits à la terre, et qui, tant que son usage est réglé par le principe de soi, ne s'adresse jamais qu'à ce qu'il y a de plus noble dans l'homme, la poésic, dégradée, se dévoua à remuer dans les cœurs la fange de la corrup-. tion. Elle dont la destination sacrée étoit de rappeler l'espècehumaine à son auteur, et de diviniser ses plaisirs, en l'abreuvant, si je puis m'exprimer ainsi, de vérité et d'amour, se chargea de lui préparer la coupe empoisonnée de l'erreur et du vice, et, devenue l'adulatrice des passions qu'elle devoit combattre, elle aida l'homme à s'avilir et à devenir semblable aux brutes. Que d'autres appellent cela du beau, et s'enorgueillissent, s'il leur plaît, de ce qu'il y a de plus vil et de plus dégradant pour l'humanité dans son histoire; le chrétien, ami de la vérité, n'y peut voir que l'apothéose des vices que sa religion lui apprend à détester, il ne peut voir que de la folie dans cette espèce d'exaltation qui enfante les chants de l'erreur, et à laquelle le sons commun, toujours d'accord avec la vérité, a donné le nom de délire poétique, le distinguant ainsi, par une qualification flétrissante, du véritable enthousiasme, enfant du Ciel et de l'éternelle raison. .

On ne peut donc douter que les fables du paganisme n'aiont opposé le plus grand obstacle aux véritables progrès de la litté-rature, et que: le génie des anciens al cât produit des ouvrages.

infiniment plus heaux, plus parfaits, plus sublimes, si le genre de merveilleux qu'ils mirent en œuvre, au lieu d'être un tissu d'obscurités et de blasphèmes, avoit en pour sondement les grandes réalités de la religion universelle.

Quand le christianisme ent commencé à se rendre maître de la société, il essaya de ramener les beaux-arts à leurs vrais principes et à leur antique destination. Dieu seul sait les prodiges qu'il auroit opérés, s'il eût achevé ce grand ouvrage. Mais plusieurs causes concoururent à en empêcher l'accomplissement. La principale, à notre avis, c'est que, depuis la venue de Jésus-Christ, tous les hommes de génie qui ont cru à la vraie religion se sont naturellement divisés en deux classes. Les uns. prosondément pénétrés des vérités chrétiennes, le furent en même temps de la nécessité indispensable de travailler à leur propagation pour le salut de l'homme et de la société, et ils se consacrèrent exclusivement à la prédication, à la polémique, enfinaux divers genres de travaux qui ont pour but direct la conversion des peuples. Il falloit commencer par régénérer le monde. Les autres, moins pénétrés par le christianisme, ne comprirent pas asset toute l'étendue de son domaine; ils ne virent pas que ses doctrines devoient régner dans toutes les conceptions de l'esprit humain. Peu disposés à se dévouer entièrement à sa défense, et, d'ailleurs, avides de la gloire qu'ils se croyoient appelés à conquérir par les talents supérieurs dont ils étoient doués, ils se mirent à marcher sur les traces des écrivains d'Athènes et de Rome, et, séparant la religion de la poésie, ils firent dans la littérature précisément ce que le gallicanisme a fait dans la politique.

Le pouvoir, en effet, vient de Dien comme le beau; et les partisans de ce qu'on appelle le genre classique crurent trouver la beauté dans les créatures indépendamment de leurs rapports avec Dieu manifesté par l'organe de l'autorité spirituelle, comme les gallicans supposèrent dans les rois un pouvoir indépendant de cette même autorité. Mais on ne pouvoit,

sans blesser le sentiment universel, placer le pouvoir ni la beauté dans une créature considérée uniquement comme telle; il fallut donc, des deux côtés, supposer entre Dieu et l'homme des rapports faux, pour remplacer les véritables. C'est pourquoi les classiques, obligés de diviniser l'homme, se jetèrent dans les fables païennes, tandis que les gallicans, obligés aussi de diviniser le pouvoir indépendant et sans bornes qu'ils imaginoient dans les princes, créèrent par-là même une véritable idolâtrie politique. L'une et l'autre erreur prit naissance long-temps avant d'être réduite en dogme; mais un fait bien digne de remarque, c'est qu'en France leur destinée sut commune et leur marche constamment parallèle. Peu d'années s'écoulèrent entre la publication de l'Art poétique, où Boileau soutint que la religion devoit être séparée de la littérature, et la fameuse déclaration qui sépara le pouvoir politique du pouvoir religieux. L'une et l'autre erreur sut soutenue à l'aide des mêmes arguments. D'une part, on disoit que la religion étoit trop sainte pour s'allier aux sujets que la poésie avoit à traiter; et, de l'autre, on citoit des paroles de l'Evangile, signifiant, à ce qu'on prétendoit, que Jésus-Christ étoit trop grand pour que son royaume fût sur la terre. Ces deux erreurs se ressembloient donc trop bien pour n'avoir pas des résultats pareils : le despotisme naquit de l'une et de l'autre. Car le despotisme consiste dans l'assujettissement de l'homme à une autorité particulière et purement humaine, par cela seul qu'elle se déclare indépendante de l'autorité divine visiblement représentée; ainsi l'erreur classique, ou le paganisme littéraire, qui prétendoit asservir la poésie aux règles bonnes ou mauvaises puisées dans les écrits des Grecs, et aux absurdités qui servent de base à tout leur merveilleux, dégradoit le génie en lui imposant ses lois arbitraires, et mettoit obstacle à son développement; de même que l'erreur gallicane, ou le paganisme politique, asservissant la liberté aux volontés sans règle d'un souverain qui n'avoit pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes, dégradoit

l'homme comme citoyen, et posoit un obstacle invincible au perfectionnement de la société. Mais, comme tout ce qui est injuste et faux provoque une résistance légitime, qui, à son tour, franchit les bornes, si elle n'est pas réglée par une autorité plus haute, l'un et l'autre genre d'oppression donna naissance à l'anarchie, et le romantisme effréné fut le résultat du despotisme littéraire, comme le gallicanisme rendit inévitables les excès de la liberté.

(La fin à un autre Numero.)

#### COBRESPONDANCE ÉTRANGÈREF - PAYS-BAS.

### A M. le Rédacteur du Mémorial.

Des bords de la Lys, 19 décembre 1828.

Un prêtre vient de découvrir un plan d'église nationale qui a été conçu par notre ministre de l'intérieur. Douze exemplaires seulement en ont été tirés; ils sont entre les mains du Roi et des ministres. La conclusion inespérée du concordat se rattachoit à la même trame. Il fut convenu qu'on céderoit à Rome avec une facilité qui tout à-la-fois feroit hurler les impies et enchanteroit les fidèles; on espéroit que la cour de Rome, à son tour séduite par la bonne volonté du Roi (que nos bonnes gens commencoient à appeler sauveur de la patrie parce qu'il commençoit à nous accorder ce qui nous est dû), accueilleroit avec empressement tous les évêques qu'on lui présenteroit. Malheureusement pour le projet du gouvernement, le Roi, qui se croyoit sûx de son fait, envoya une liste de présentation qui passoit vraiment la plaisanterie. On y voyoit figurer, assure-t-on, jusqu'à des prêtres interdits! Le voile fut déchiré et la perfidie hollandoise mise à nu.

Ce qui est centre nature renferure infailliblement, malgré tous les efforts humains, des éléments de ruine prochaine. Telle est l'union du Nord et du Midi dans notre royaume hétérogène.

Un député hollandois, parlant de la résistance que nos états provinciaux opposent au ministère, parce qu'il prend l'inconcevable liberté de renforcer les impôts par de simples arrêtés administratifs, voit dans cette conduite une tendance au fédéralisme. Il a tort, si son observation s'adresse aux intentions des personnes; il a raison, s'il prévoit la force irrésistible des choses. Nous avons été eousus à un peuple dont les intérêts commerciaux nous sépareroient radicalement, quand bien même la religion n'élèveroit pas entre nos prétendus frères et nous une barrière insurmontable. Vœ victis! Non seulement il nous faut nourrir ee peuple, il veut encore nous imposer sa langue et son hérésie.

Les provinces méridionales sontiront le besoin de se mettre sur la défensive; le gouvernement usera de rigueur; on se confédérera; le royaume se déclinera en deux parties; on formera des assemblées belges et bataves, à l'instar des clubs catholiques et brunswickois de l'Irlande, des clubs tarif et antitarif des Etats-Unis.

Un royaume sans constitution doit périr, et nous n'avons de constitution ni fondamentale ni même écrite. Cette assertion est rigoureuse; je la pronverai.

O'L.

La lettre qu'on vient de lire nous a été écrite par un habitant de la Belgique fort au courant des affaires de son pays, mais surtout très-capable de juger les graves questions politiques et religieuses qui s'agitent maintenant dans le royaume des Pays-Bas; questions dont la solution amenera tôt ou tard une crise bien autrement décisive que celle qui occupe les seuilles pu-

bliques depuis quelques semaines. La plupart des journaux, ignorant ou appréciant mal l'état actuel des choses, ont parlé des derniers événements de la Belgique avec peu d'exactitude, et presque toujours avec une aveugle partialité. Nous recevrons régulièrement, d'un de nos correspondants, une suite de lettres sur ces grands débats de deux peuples en lutte ouverte l'un contre l'autre au sein d'un même royaume. Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs les premiers renseignements qui nous sont parvenus à ce sujet; car des faits de cette nature peuvent beaucoup mieux les éclairer sur ce qui se passe chez nos voisins que nous ne saurions le faire par nos propres discussions. Ces renseignements ont d'abord l'avantage de leur fournir le moyen d'asseoir un jugement solide sur des questions d'un si haut intérêt.

Nous croyons devoir ajouter ici des réflexions très-judicieuses adressées à la Quotidienne par le Catholique des Pays-Bas, dans son Numéro du 10 décembre.

« La Quotidienne part d'une erreur qui fascine la plupart du » temps le jugement des écrivains religieux de la France, dès » qu'ils s'occupent de notre pays, et il nous sera facile de déve-» lopper les motifs de cette préoccupation. Les véritables idées » du pouvoir royal ont été défigurées par Louis XIV, et malhen-» reusement, prévenus à l'égard de leur souverain d'un senti-» ment qui tenoit plus d'une coupable idolâtrie que d'un juste » respect, les Français, même les plus pieux, se sont accordés » à reconnoître à la couronne un pouvoir absolu qui l'affran-» chissoit de toute loi divine ou humaine. C'est le système gallia can réduit à sa plus simple expression. Comprise de cette manière l'autorité royale ne pouvoit tarder à devenir impopulaire, » et les philosophes impies du XVIII esiècle profitèrent habilement » de cette disposition des esprits pour représenter la véritable » religion comme la base et la sanction du despotisme politique. » Le peuple français prit le change, et pour lui, opprimer la

» religion ou conquérir la liberté sont à-peu-près synonymes...

- » .... Il importe de se rappeler à ce sujet que jamais le peuple » belge n'a poussé le pouvoir à des mesures irréligieuses; au con-
- raire, depuis un demi-siècle, tout ce qui parmi nous a
- » affligé les consciences catholiques a été fait par le pouvoir motu
- » proprio, et a trouvé de l'opposition dans les masses. Bona-
- parte, Joseph II et les arrêtés de 1825, en sont des preuves
- » assez éclatantes. »

## LETTRE DE MUNICH.

# SUR LA MOUVELLE UNIVERSITÉ DE CETTE VILLE (1).

Je vais maintenant, mon cher ami, vous parler d'une autre classe de professeurs, et d'abord des professeurs d'histoire. Ast, connu comme philologue, plein d'esprit et d'érudition, fait un cours d'histoire universelle. Ce n'est pourtant pas sa partie principale, et son cours de philosophie est d'une bien plus grande importance. Buchner enseigne encore, outre l'histoire de Bavière, qui est la partie principale de son cours, l'histoire universelle. Ses auditeurs trouvent beaucoup à blâmer dans son débit. L'Abregé d'Histoire universelle, qu'il a fait imprimer depuis peu, n'est pas seulement désectueux; il est écrit sans esprit: au total, cet homme n'est-point à sa place. Il paroît que le gouvernement l'a déjà entrevu, puisqu'après tant d'années de service il ne l'a encore promu à aucune place de professeur ordinaire. C'est un de ces prêtres qui ont rompu avec leur état, et qui dès-lors ne peuvent plus cacher la rupture de leur âme en quelque sorte et le dépérissement qui s'est emparé de tout leur être. Et comment un Buchner pourroit-il s'élever à côté de Goerres?

<sup>(1)</sup> Voyez le commencement de cette Lettre dans le précédent Numéro.

Mon ami, vous fûtes sans doute, comme moi et tous les vrais catholiques, transporté de joie en apprenant la nomination de cet homme illustre à une chaire d'université; vous vous promettiez les plus heureux effets de ses lecons publiques, et votre attente ne sut point trompée. Goerres est devenu l'un des plus beaux ornements de l'Université; et j'ai été témoin moi-même, pendant mon séjour à Munich, du succès étonnaut de son cours, qui comprend l'histoire universelle et l'histoire d'Allemagne. Je puis vous en parler avec d'autant plus d'assurance que j'ai assisté à quelques-unes de ses lecons. On l'admire déjà par cela seul qu'il s'exprime toujours avec une grande facilité et sans avoir besoin, pour aider sa mémoire, d'un livre ou d'un manuscrit. Son style est plein d'images, de clarté et d'ordre. Je ne dirai rien des choses, puisqu'on en verra paroître bientôt ce qui est le plus essentiel. Le bruit a couru que le nombre de ses auditeurs, d'abord très-considérable, avoit beaucoup diminué vers la fin de l'année. Cela est en partie vral et très - naturel. Vous pouvez vous imaginer qu'à la première apparition d'un homme aussi célèbre, dont le nom retentissoit partout, il dut se trouver beaucoup de curieux, dans toutes les classes, qui accoururent pour l'entendre, sans cependant vouloir fréquenter régulièrement son cours, mais qui avoient l'intention de se retirer dès que leur curionité seroit satisfaite. Et quant à la foule des étudiants de Munich, qui, au sortir des gymnases, viennent entendre les leçons d'histoire à l'Université, il est clair que le cours d'un Goerres est au-dessus de leur portée. Vu la mauvaise organisation des gymnases de Bavière, il ne faut pas s'étonner que les notions préliminaires qu'en apportent les jeunes gens qui viennent à l'Université soient si foibles et si incomplètes, que les leçons d'un maître tel que Goerres, quelque effort qu'il fasse pour se mettre à leur portée, se trouvent encore trop savantes pour eux. On pouvoit donc prédire avec assurance, pour peu que l'on connût la jeunesse des écoles, qu'une grande partie se retiregoit, et qu'il n'y auroit bientôt plus qu'un

choix de jeunes gens solides, mais qui persévéreroient jusqu'à la fin. Et voilà aussi ce qui est arrivé. Je tiens de bonne source que ce sont justement les élèves les plus distingués et principalement les moins corrompus et les plus religieux qui assistent avec le plus de zèle aux leçons de Goerres (1). Je vous serai observer que dans le grand nombre des étudiants de Munich, il s'en trouve considérablement qui ont perdu tout sentiment de religion et le bon goût de la science, et qu'ils sont plongés dans la brutalité et la crapule. Il est naturel que de tels étudiants n'aiment pas le cours de Goerres. Mais comme le nombre des professeurs est si multiplié, et l'esprit dans lequel ils enseignent si varié, il arrive que cette classe y trouve aussi son compte; elle fréquente particulièrement le cours de Manzert, et celui d'un professeur particulier de philosophie dont le nom m'est échappé.

(1) Il est difficile de se faire une idée de l'influence pernicieuse qu'exercent en matière de religion les gymnases sur la jeunesse bavaroise. Car on n'y neglige pas seulement d'exciter et de nourrir les sentiments religieux; ce qui est bien plus déplorable, c'est qu'on s'efforce encore de bannir des jeunes cœurs les principes dont ils avoient été imbus dans la maison paternelle. Les professeurs de gymnase sont en partie laïques, en partie ecclésiastiques cependant les premiers sont en plus grand nombre. On s'imagine aisement quel zele pour la religion peuvent avoir des jeunes gens sortis d'une école protestante (car il n'y a ordinairement que ceux la qui puissent attendre des places); et les professeurs ecclésiastiques semblent être en grande partic choisis à dessein par une main hostile parmi le rebut des prêtres. Une feuille de Munich remarque que depuis peu il y en a trois qui ont embrassé le protestantisme. A Munich même, sons les yeux de Mgr. l'arohevêque, il se trouve des hommes dont l'extérieur et toutes les manières annoncent qu'ils ont honte de leur état. Il suffit de savoir que sous le gouvernement précédent un zelé protestant, Riethammer, et deux catholiques, Hauptmann et Holland, tous les deux du nombre de ces prêtres réprouves qui renient leur état, furent élus premiers conseillers de l'instruction, chargés de la nomination des professeurs de gymnase. C'est comme si on donnoit en France le ministère de l'Instruction publique à M. Benjamin-Constant ou h MM. Marces et-Duramseil.

Vous ne vous intéressez guère, mon ami, à ce grand nombre de professeurs tout-à-sait étrangers à la religion; cependant il y en a parmi eux plusieurs dont je ne puis me dispenser de vous parler encore. D'abord Schelling. On sait que l'inventeur du système philosophique de l'idéalité s'est entièrement tourné vers le christianisme. C'est plus par la voic des recherches historiques, ce me semble, que par la voie de la spéculation qu'il est parvenu à ce résultat. Voilà pourquoi il est difficile de concilier son système philosophique, dont il est toujours opiniatre désenseur, avec les idées du christianisme, auquel il rend hommage. Il s'occupe actuellement de la composition d'un ouvrage qui exclura probablement tous les doutes à cet égard. Quand Schelling énonça publiquement qu'il étoit convainen de la vérité de la religion chrétienne, il excita un grand étonnement. et plusieurs ne surent qu'en penser; le bruit courut même à Munich et ailleurs qu'il étoit devenu catholique, ce qui est faux ; mais cela prouve au moins combien de gens regardent le retour au christianisme positif et le retour au catholicisme comme synonymes. Il est vrai que Schelling est très-modéré et très-juste quand il parle du catholicisme; et vous comprenes qu'abstraction saite des préjugés de l'éducation, dont un homme de génie même tel que Schelling ne se désait qu'avec peine, k protestantisme, qui permet d'admettre dans la religion chrétienne ce qui semble bon à chacun, est plus commode pour un philosophe que le catholicisme, qui exige une entière soumission à l'autorité de l'Église, avec laquelle on ne peut capituler en fait de dogme.

A côté de Schelling paroît encore un homme distingué, qui, à proprement parler, n'appartient pas à l'Université; car il n'est que professeur honoraire. C'est François de Baader, qui, s'il ne surpasse point, au moins égale Schelling pour la profondeur et l'étendue des connoissances; et l'avantage qu'il a sur lui, c'est qu'il est comme retranché dans le catholicisme. Mais il lui manque cette clarté et cette rigueur systématique que Schelling

possède à un éminent degré. Le style confus, obscur, décousur et raboteux, qui est le défaut de ses ouvrages, nuit beaucoup au succès de son cours, qui pour cela est peu fréquenté, tandis que celui de Schelling est très-nombreux. Il est pourtant vrait que les élèves qui s'attachent à Baader principalement sont ceux de l'Université qui ont le plus de talents et de science. Il seroit à désirer que Baader suivît la méthode de Socrate, et plusieurs ont déjà remarqué qu'on profite bien plus dans sa conversation que dans ses écrits et ses discours.

Je parlerai maintenant d'Ocken, le coryphée de la moderne philosophie naturelle. Cet homme est catholique et par sa naissance et par son éducation; mais il paroît que son long séjour à Iéna lui a fait perdre sa religion, et j'ai appris à Munich qu'il saisoit donner à ses ensants une éducation protestante. Il me semble appartenir à cette classe d'hommes si nombreuse en Allemagne, qui regardent le protestantisme et le catholicisme comme deux espèces d'un même genre insignifiant, mais qui présèrent cependant le protestantisme comme celui des deux' maux qui est le plus facile à supporter, parce qu'il exige moins que le catholicisme. Le système d'Ocken fait tout sortir du limon primitif, depuis l'infusoire jusqu'à l'homme, qui vient après le singe, comme espèce du même genre. C'est l'homme qui jusqu'à présent tient le premier rang dans l'échelle zoologique. Si cependant ce professeur avoit une sois le bonheur de voir et de toucher un ange, il rangeroit tout de suite la nouvelle espèce dans son système zoologique, et annonceroit aux amateurs de l'histoire naturelle une espèce de singes sublimés. Dans le nombre de seize cents étudiants, il se trouve naturellement des caractères fort divers les uns des autres, et vous ne serez pas étonné que cet apôtre du matérialisme compte aussi des sectateurs, sinon très-nombreux, du moins très-aveuglés. C'est avec bien plus d'esprit, et en partant d'un point de vue chrétien, que le savant Schubert considère la nature, et c'est à son sujet que je voudrois m'écrier : Talis eum sis, utinam noster esses! Je crois

aussi pouvoir affirmer de lui, qu'à présent dégagé de bien des préjugés de son ancien pidusme, il s'approche de la religion catholique, et déjà souvent, dans ses conversations avec les catholiques, on a eu occasion de remarquer ce rapprochement. Cependant il est encore bien loin de vouloir reconnoître absolument l'Eglise et de se soumettre à son autorité.

Je vous nommerai seulement plusieurs autres hommes célèbres: comme Koch-Sternfeld, homme de heaucoup d'esprit, qui mérite sans contredit le premier rang parmi les professeurs de statistique en Allemagne; le premier conseiller de médecine Ringseis, également distingué par son amabilité personnelle et par des sentiments vraiment chrétiens; enfin Thiersch, duquel on ne peut dire ni l'un ni l'autre. Avant de terminer, je vous dirai encore quelques mots d'un homme mains connu : c'est Othmar Frank, qui sut appelé de Würtzbourg pour être prosesseur de sanscrit, Cet homme, qui cherche le salut du monde dans les Indes prientales, a quelque chose de rebutant dans ses manières. Il fut autresois bénédictin dans le couvent de Bauz près Bamberg; mais ce pauvre homme fait maintenant les efforts les plus ridicules pour cacher son état : dans son extérieur il évite tout ce qui pourroit trahir en lui le prêtre; il craint singulièrement les églises; et pour que personne ne puisse soupconner son ancien état, il a coutume, dans ses promenades, de donner le bras à sa gouvernante. Comme professeur il a peu de réputation. Outre le sanscrit, il enseignoit encore la philosophie pendant les premières années; c'étoit d'après le système de Hegel. Mais quand Schelling parut à l'Université, il prit le parti de se taire.

Vous voyez, mon ami, que la nouvelle Université offre beaucoup de bien et besucoup de mal. Le temps apprendra si Oromase ou Arimane remportera la victoire. Adieu.

#### VARIETÉS ANGLAISES.

- \*\* Quelque chose que les journaux anglais aient à raconter d'un ministre anglican, ils n'oublient jamais de faire précéder son nom de l'épithète de Révérend. Mais cette habitude amène quelquefois de singuliers contrastes. Ainsi, par exemple, le révérend Fr. Les a été condamné à deux amendes, chacune de cinq livres sterling, pour avoir fait usage d'un fusil, les 13 et 15 septembre, sans avoir une patente. Un révérend ministre de l'église anglicane, résidant aux environs de Mileend, fut accusé (charged) d'avoir été dans un état complet d'ivresse, et d'àvoir brisé malicieusement une lampe (a table-lamp) appartenant au révérend M. Balantine.
- \* Crotty, maître d'école à Clare, avoit été catholique; mais devenu par la suite employé de la société Ibérienne de Londres, il fit son abjuration, et se montra pendant six ans excellent Protestant, en faisant gras les vendredis et les samedis avec une religieuse exactitude. Cependant il tomba malade, et sentant approcher sa fin, il fit appeler un prêtre catholique. Un biblique ( a biblical ) enragé de Clare empêcha celui-ci d'entrer chez le malade. Le prêtre revint avec le major M'Namara, qui demanda au malade par qui il désiroit d'être assisté, et celui-ci ayant répondu que c'étoit par un prêtre catholique, le major insista pour qu'on respectat la dernière volonté d'un mourant; ce qui fut fait. Le journaliste anglais p qui nous devons cette anecdote; ajoute la réflexion suivante, qui nous paroit fort juste : « Un homme se rendroit sans douté infiniment coupable en professant sur son lit de mort une religion qu'il ne croit pas; mais que devons-nous dire de ceux qui voudroient faire de pareils hypocrites, et les envoyer dans l'autre monde avec un mensonge à la bouche? »
- \* Nous avons trouvé dans le même journal l'anecdote suivante. Il y a quelques années qu'un évêque protestant avoit à son service une femme catholique, qu'il traita assez mal depuis qu'elle eut refusé d'apostasier. Cependant il cessa de l'importuner lorsqu'un jour elle lui eut dit avec autant de justesse que

tionnellement par le prêtre qui avoit reçu son abjuration. La chose s'étant ébruitée, un des ministres protestants de l'endroit publia un placard dans lequel il accusoit le prêtre d'avoir violé un canon du concile de Trente, en administrant le baptême à sa prosélyte. Le prêtre riposta par un placard semblable. Il y justifioit l'administration conditionnelle du baptême, par la raison qu'il y avoit dans le pays plusieurs sectes de protestants qui, ne croyant pas à la nécessité du baptême, se dispensent de l'administrer à leurs enfants, ou bien le sont d'une manière très-irrégulière. Il saisit, dit-il, cette occasion d'inviter le grand nombre de protestants qui viennent solliciter leur admission dans la scule vraie Eglise, de faire leur possible pour s'assurer si dans leur enfance ils ont été baptisés, et s'ils l'ont été régulièrement, pour qu'il puisse administrer ce saint sacrement à ceux qui ne l'auroient pas reçu. Un nouveau placard d'un autre ministre protestant, qui s'appelle le curé (the curate) de Carlow, répéta l'accusation, et somma le prêtre de nommer ces protestants qui, à ce qu'il prétend, avoient demandé leur admission dans l'Eglise catholique. La réponse du prêtre ne se fit pas attendre. Il publia une lettre énergique (a pithy letter) dans laquelle il exposoit la doctrine catholique sur ce point, telle qu'elle est enseignée par le concile de Florence, et se moquoit avec esprit de l'ignorance du curé légal (law established). Mais ce qui est surtout remarquable, il l'invitoit de se présenter, tel jour qu'il vou-'droit, depuis sept heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi, à la sacristie de la chapelle catholique, pour y lire, dans les registres de la paroisse, les noms de vingt-et-un prosélytes qui, depuis peu de mois, avoient abjuré le protestantisme; et il l'engageoit aussi à venir le dimanche suivant, à trois heures, s'il désiroit assister à l'abjuration de quatre autres.

« Quinze des prosélytes ont de nouveau embrassé la religion

romaine.

» Il se présente réellement un obstacle aux progrès de la réformation, qui doit nous saire saire de sérieux retours sur nousmêmes. Les catholiques sont très-disposés à penser que les protestants n'ont pas de religion du tout. Voilà le grand obstacle.

» Il peut être utile d'observer que non-seulement tous les prosélytes sans exception se sont attachés à l'Eglise anglicane (to the hed church); mais qu'un jeune homme, qui n'avoit pas

<sup>\*</sup> Dans un article du British-Critic (n° du 5 janvier 1828), sur les travaux de la société qui s'occupe de la conversion au protestantisme des catholiques irlandais, nous avons remarque les passages suivants:

reçu les ordres, ayant entrepris de les prêcher, ils n'avoient pas voulu l'écouter jusqu'à ce qu'ils eussent la certitude qu'il ne tarderoit pas à être consacré. Cette anecdote tend à modérer le zèle de ceux qui voudroient employer des prédicateurs irréguliers pour convertir les catholiques. Ceux-ci sont accoutumés à se regarder comme membres d'une Eglise régulièrement constituée et gouvernée par une autorité légitime, et par conséquent ils ne se détermineront pas facilement à écouter et à respecter d'autres ministres que ceux d'une église qui peut prétendre à un caractère semblable, et même dont l'autorité dérive de celle de l'Eglise catholique. (Il faut convenir que des prosélytes qui, en se faisant protestauts, ne se convertissent pas du principe d'autorité au principe d'examen, mais de la soumission à l'autorité catholique à la soumission envers l'autorité anglicane, doivent être des hommes bien singuliers.)

Гε.

#### A M. le Rédacteur du Mémorial.

Youre article sur la nouvelle édition de la Bible de Vence m'a suggéré un moyen de la rendre plus intéressante encore. Ce seroit que le savant et estimable M. Drach, qui y consacre ses soins, y ajoutat deux ou trois dissertations, pour montrer jusqu'à quel point les nations païennes conservoient, 1º la croyance à l'unité d'un Dieu suprême, créateur du Ciel et de la terre, et souverain Seigneur de toutes choses; 2º la croyance à l'inmortalité de l'âme, ou plutôt à l'éternité des récompenses et des peines de l'autre vie; 3°. la croyance et l'attente d'un Médiateur. Ce travail compléteroit, ce me semble, les dissertations anciennes, et leur donneroit une espèce d'unité qui leur manque. Quant à la nouvelle édition de la Bible hébraïque que nous promet encore M. Drach, je souhaite vivement, et beaucoup d'autres feront le même vœu, qu'il y joigne les Variantes dont il parle dans sa première Lettre à ses frères en Israël. Cette addition la rendroit incontestablement supérieure à toutes les autres.

#### A M. le Rédacteur du Mémorial.

Le Mans, 19 décembre 1828.

Le professeur de théologie qui vous a écrit au sujet du cours de philosophie que j'ai fait imprimer, n'a vu, à ce qu'il paroît, que la première édition. S'il veut me faire connoître son adresse, je lui enverrai volontiers la seconde, et je recevrai avec reconnoissance les observations qu'il fera sur cette nouvelle édition.

Je pense comme lui que rien n'est plus à souhaiter que la réunion des esprits, et que de part et d'autre il faut la chercher de

bonne foi.

Fai l'honneur d'être avec respect, Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

BOUVIER,

Vicaire-général.

P. S. Veuillez bien insérer cette lettre dans votre prochain Numéro.

Un journal a répété dernièrement que, quoi qu'on ait dit, la défense du général des jésuites d'enseigner sept propositions, qui sont comute la base de ce que ce journal appelle le nouveau système, est très-authentique. A cela, voiei notre réponse. La lettre dont il est parlé au Mémorial du mois de novembre 1827, et qui déclare cette assertion mensongère, nous a été écrite par un membre de la compagnie de Jésus, ainsi que l'excellente dissertation latine insérée au Mémorial de février 1828, dans laquelle on voit ce démenti réitéré et les sept propositions solidement discutées.

Le Catholique des Pays-Bas, du 20 décembre, cite, entre autres, le passage suivant d'une lettre particulière de Rome:

• Une nouvelle que vous apprendrez avec intérêt, vous qui m'n'êtes pas suspect de gallicanisme, 'c'est'que la traduction a amontose ici avec un certain étalt, de la télèbre histoire du a doctour Lingard, est interrompue. On croit que les articles du mémorial catholique n'ont pas peu contribué à faire prendre cette détermination.

Un dit dans la Courrier du Das-Rhin : a M. Bautain, pros fesseur de philosophie à la Faculté de Strasbourg, a été a cedonné prêtre, le 20 décembre, à la cathédraté de cette ville; a M. Bautain, ancien élève de l'école Normale, a été, avec » M. Jouffroy, le disciple le plus distingué de M. Cousin. »

Le R. P. Ventura; qui vient d'être nommé consulteur de la S. Congrégation des Rites, a bien voulu nous adresser la première partie de son grand traité de philosophie, intitulé : Methodus Philosophiandi, dont nous recevrons bientôt un bon nombre d'exemplaires. Ce savant ouvrage est dédié à M. le viconite de Châteaubriant. Nous en rendrons compte prochainement. C'est un fort volume in-8°, de plus de 700 pages; prix 3 11 fr. Au bureau du Mémorial valkolique.

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LETTRE ADRESSÉE PAR M. L'ABBÉ DESMAZURE A M. MICHAUD, AU-TEUR DE L'Histoire des Croisades, LE 27 AVRIL 1848, SUR LA MORT DE M. LE DUC DE RIVIÈRE. Broch. in-8°; prix: 50 cent. Se vend au profit des Pères gardiens du Saint-Sépulere; chez Anthélme Boucher, rue des Bous-Enfants, n° 34.

M. l'Abbé Desmazure ayant été à même d'apprécier les éminentes qualités du noble et pieux duc de Rivière, s'empressa, lorsque la nouvelle de sa mort lui parvint, à Montpellier, de rendre lionnage à sa mémoire si illustre et si chère, dans une lettre extrêmement touchante qu'il écrivit à M. Michaud, le 27 avril 1828, et qu'il vient de publier pour l'édification des fidèles. On y trouvera des détails qui ne peuvent appartenir qu'à la vie d'un de ces hommes dont le monde n'étoit pas digne.

RÉFLEMONS NOUVELLES SUR LA QUESTION DE SAVOIR SI NOS LOSS AUTORISENT LE MARIAGE DES BRÊTRES; par un avocat de la cour royale de Paris. Broch. in-8°; prix: 1 fr. 50 c. Chez. Bricon, rue du Pot-de-Fer, n° 4. — L'ABBÉ DUMONTEIL: Sa cause devant les tribunaux, ses défenseurs, leurs plaidoyer; par G. Gley. Br. in-8°; prix: 1 fr. 50 c. Chez Méquignon-Havard, rue des Saint-Pères, n° 10.

La première de ces brochures est écrite dans des principes très-purs, qu'on n'est guère habitué à rencontrer chez les avocats de notre temps. L'esprit sincèrement catholique de l'auteur lui a fait envisager la question du célibat des prêtres sous un point de vue élevé et fort juste. Nous sommes étonnés pourtant que lorsqu'il en vient à la discussion de légalité, il mette en doute si la charte a continué la révolution; la dessus il ne peut y avoir et il n'y a réellement qu'une opinion. — La seconde brochure est une bonne réfutation des erreurs historiques dans lesquelles sont tombés volontairement ou par ignorance MM. Duverne et Mermilliod en défendant la cause de l'apostat Dumouteil.

L'excellence de la religion; par M. de La Luzerne. 1 vol. in-12; prix : 2 fr. 50 c. A Paris, chez Méquignon-Junior, rue des Grands-Augustins, n° 9.

Histoine des Émignés Français Pendant La Révolution; par Autoine (de Saint-Gervais). Trois vol. in-8°; prix : 18 fr. Chez Hivert, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n° 18.

LIBRAINIE DE MÉQUICHON-HAVAND, rue des Saints-Pères, nº. 10.

M. Méquignon-Havard vient de prendre des arrangements avec l'éditeur du Collectio selecta Patrum, pour continuer cette vaste entreprise, qui doit marcher maintenant avec une grande activité. Les ecclésiastiques chargés de ce travail se sont adjoint M. l'abbé Guillon.

Le même libraire a mis en vente les tomes 15 et 16 du Dictionnaire de Feller, les tomes 9 et 10 de la Bible de Vence, et les tomes 13, 14 et 15 de l'édition in-12 de la Bibliothèque des Pères, par M. Guillon.

## LIBRAIRIE DE MÉQUIGNON-JUNIOR, à Paris.

Sous presse, pour paroître incessamment: Billuar, Summa st. Thomæ, etc., etc. Cinquième livraison, 2 vol. De Penitentid, de Extremd-Unctione, de Ordine, de Matrimonio.

Ouvrages de propriété, également sous presse: Introduction A LA Philosophie, ou Traité de l'origine et de la certitude des connaissances humaines; par M. Laurentie. Deuxième édition, un vol. in-8°. — Considérations sur la morale; par S. Em. Mgr le cardinal de la Luzerne. Troisième édition. 4 vol. in-12. — Dissertation sur la vérité de la religion; par le même. Quatrième édition. 2 vol. in-12. — Explication des évangiles des dimanches et fêtes de l'année; par le même. Sixième édition. 4 vol. in-12.

Nous aurons occasion de revenir sur quelques-unes de ces publications à mesure qu'elles seront mises en vente.

## LIBRAIRIE DES PRÈRES PÉRISSE, à Lyon et à Paris.

Nons nous empresserons toujours d'annoncer les livres de MM. Périsse, quoiqu'il nous soit bien difficile de les suivre dans leurs excellentes publications. Voici l'indication des ouvrages qu'ils ont plus récemment publiés.

SERMONS DU P. DE LIGHT; 2 VOI. in-8., prix: 9 fr.; ou 2 VOI. in-12, 5 fr. — ESPRIT DE SAIRT FRANÇOIS DE SALES, par Collot; 2 VOI. in-12, 5 fr. — SOUFFRANCES DE N. S. JÉSUS-CHRIST, par le P. Thomas de Jésus; traduit du portugais par le P. Alleaume. 2 VOI. in-12, 3 fr. 50 c.; et sur papier vélin, 5 fr. — MÉDITATIONS SUR L'AMOUR DE DIEU, par le P. Grou; 1 VOI. in 12, 1 fr. 30 c.; et in-18: 1 fr. — ECOLE DES JEUNES DEMOISELLES, par l'abbé Reyre; 2 VOI. in-12: 2 fr. 50 c. — LA PIEUSE PASSANE; 1 VOI. in-18: 80 c.

Le cinquième et le sixième volume de la Théologie de Liguori, édition de Besançon, in-8° et in-12, viennent de paroître, et se trouvent chez Gaume frères, rue du Pot-de-Fer, n°. 5. Almanach carnolique er monanchique, in-32; prix 40 cent., et 60 cent. sur beau papier. Chez Ed. Bricon, rue du Pot-de-Fer, n°. 4.

Cet Almanach est encore du nombre de ceux dont on peus recommander la lecture; et il doit être ajouté à la liste des livres destinés à l'usage du peuple.

#### LIVRE CHORAL DE DARIS.

Contenant l'Office paroissial selon l'usage de ce Diocèse, noté en plainchant simplifié; dédié à S. G. Monseigneur Hyacinthe-Louis de Quéleu, Archevêque de Paris, publié avec son approbation, pour servirà la cétébration de l'Office divin; par M. Chonos, Directeur de l'Institution royale de Musique religieuse.

Malgré les critiques plus ou moins fondées dont le plain chant peut être l'objet, on est forcé de reconnoître que ce genre de chant réunit, plus que tout autre, les qualités qui le rendent propre à sa destination. Sa gravité le met en rapport avec les cérémonies du culte divin, dont il forme lui-même un des accessoires les plus importants; sa simplicité en rend l'accès on ne peut plus facile aux personnes appelées à en faire usage, et parmi lesquelles il pourroit s'en rencontrer un grand nombre qui n'auroient point le temps, ou ne possèderoient point les dons nécessaires pour faire avec succès les études qu'exigeroit un chant d'un genre plus relevé: enfin, quoique les éléments, peu nombreux et peu diversifiés dont il se compose, forment un obstacle à ses développements, ou reconnoît que, lorsqu'ils sont mis en œuvre par une main habile, it devient susceptible d'offrir encore suffisamment d'intérôt, d'expression et de beautés....,

....Le plain chant de Paris sut composé de 1734 à 1740 et années suivantes, par l'abbé Lebœuf, chanoine d'Auxerre, ainsi qu'il le déclare lui-même dans un ouwage qu'il a publié sur cette matière (1). L'abbé Lebœuf étoit un homme grave, soct éradit, sort laberieux surtout, mais de peu de jugement, totalement dépourvu de goût, l'imagiacition et de lact. Sa composition porte l'empreinte de son caractère. Après asoir pris pour type le chant romain, dont il a généralement conservé les progressions et le style, il en a étoussé toute la mélodie sous une surcharge inutile de notes : il a sans cesse violé la prosodie, en plaçant des notes brèves sur des syllabes évidemment longues, et de longues séries de notes; au contraire, sur des syllabes essentiellement brèves. Tout son chant, celui même des hymnes des principales setes, est d'une tristesse accablante; ce qui, joint à la longueur interminable de ses pièces, le rend également fatigant pour quiconque est condamné soit à l'exécuter, soit à l'entendre.

<sup>(1)</sup> Traité historique et pratique sur le chant ecclesiastique. Paris, Merissant, 1741.

Ces considérations faisoient depuis longtemps désirer que l'on opérât sur ce plain-chant quelque réforme tendant à remédier à ces inconvéniens. Déjà des essais partiels avoient été tentés ; on sait qu'à la Sainte-Chapelle du Palais, les mattres du chœur avoient considérablement abrégé , par de simples radiations, le chant des Répons et des Traits; mais il n'existoit en se genre aucun travail suivi et complet. Une circonstance vient d'en décider l'entreprise commencée avec toutes les probabilités qui annoncent un succès général. M. Choron, qui s'occupe depuis fort longtemps de recherches sur l'amelioration du chant de l'Eglise, et qui remplit dans celle de la Sorbonne les fonctions de maître. de chapelle, choque de l'excessive prolizité des pièces de chant qu'il avoit à faire exécuter, a essayé de placer sur les textes de quelques unes d'entr'elles un plain-chant qui, tout en conservant les qualites constitutives du genre, n'offrit jamais que la quantité de notes essentiellement nécessaires à la formation de la mélodie et à l'enonciation du texte. Ses essais ont obtenu l'approbation universelle. Des personnes, recommandables, autant par leur caractère et le rang qu'elles occupent dans l'administration et dans l'Eglise, que par leur goût et par leur instruction. L'ont vivement exhorté à étendre son travail sur le corps entier de l'Office. S. G. Monseigneur l'Archevêque de Paris, auquel il a cu l'honneur de le soumettre, l'a formellement goûté et approuvé. Il a daigné en autoriser la publication et permettre que l'ouvrage lui sut dédié et parût sous ses auspices. En conséquence, M. Choron nonseulement n'a plus hésité, mais il a encore redoublé d'ardeur pour la continuation d'une entreprise que, même en mettant à part tous ces motifs d'encouragement, sa position lui faisoit un devoir de poursuivre et de conduire à son terme.

C'est ce travail dont nous annoncons anjourd'hui la publication, et dont nous allons faire connoître en peu de mots et d'une manière pré-

cise l'objet et l'étendue.

L'auteur ne s'est point proposé de traiter l'Office entier, l'Office camonial du diocèse; cette entreprise immense cût été sans objet, puisque
l'Office canonial est aujourd'hui presque entierement hors d'usage. Il
s'est borné à l'Office paroissial, c'est-à-dire à cette partie de l'Office des
dimanches et des fêtes du sit double majeur et au-dessus, qui est
chantée publiquement, et à laquelle assiste le commun des fidèles, qu'il a en particulièrement en vue dans cette occasion. Il s'est réglé, à
cet égard, sur l'Eucologe de Paris, dont il a repris toutes les pièces
chantées, en plaçant sur chacune d'elles un chant beaucoup plus court
et plus mélodicux que le plaint-chant actuel, et qu'il a obtenu soit en
abrégeant celui-ci, soit en composant un chant nouveau, lorsqu'il l'a
jugé nécessaire,

Ce chant n'exige du reste aucunes études particulières, et il est même généralement plus facile que celui qui est présentement en usagg.

Tout ce travail est divisé en deux parties précédées d'une introduction. L'introduction comprend toutes les parties chantées de l'ordinaire de l'office, pour la messe et les vêpres, telles que les Kirie, Gloria, éto-, la psalmodie, etc., etc. Les chants de cette portion de l'Office étant très-connus et en quelque sorte populaires, on a jugé à propos de n'y faire aucun changement. La première partie renferme le propre du temps depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'au vingt-quatrième après la Pentecôte : on y a fait entrer l'Office de la Semaine-Sainte en entier : la deuxième comprend le propre des fêtes, les mémoires et le commun des saints. Un appendix comprend les messes votives, celles des morts, etc.

La réunion de lous ces objets formera un seul volume qui parettra sous le titre de Livre Choral de Paris, contenant, etc., comme on le voit en tête de ce prospectus. Il en sera fait deux éditions; l'une portative, en un vol. in 12 de 700 à 750 pages, équivalant et destiné à tenir lieu des trois volumes dont se composent le Graduel, partie d'été et partie d'hiver, et le Vespéral, notés; l'autre, in-folio, à l'usage du chœur, d'environ 500 pages d'impression, propre à remplacer les Antiphonaires, Graduels et autres livres de lutrin.

L'exemplaire in-12 sera du prix de 7 fr.; l'in-folio de 50 fr. L'une et l'autre édition sont proposées par souscription, et paroitront dès que le nombre des Souscripteurs sera jugé suffisant pour assurer l'Entreprise.

On observe que, quoique spécialement composé pour les usages du Diocèse de Paris, oe travail peut convenir non-seulement aux Diocèses qui suivent ces usages, mais encore à ceux qui, sans les avoir formellement adoptés, en suivent d'à peu-près semblables.

En outre, l'auteur a l'honneur d'annoncer aux personnes que cet objet peut intéresser, qu'il consentira, moyennant des arrangements pris de gré à gré, à opérer dans le chant de tel office que l'on pourroit lui proposer, une réduction semblable à celle qu'il tente d'introduire dans le chant de l'Office de Paris.

Enfin, il déclare encore qu'il se propose de traiter successivement, selon ce nouveau plain-chant, l'office des principales fêtes, en contrepoint facile, à trois voix, pour dessus, tenor et basse. Chaque office sera gravé séparément, et paroîtra à son tour, selon l'ordre des solemuités.

MM. les supérieurs ecclésia tiques, carés, desservants, aumôniers, chapelains, qui seroient disposés à introduire ce chant dans les égliss ou chapelles soumises à leur autorité, sont invités de faire connoître leurs intentions à M. Choron, qui se fera un devoir de se concerter avec eux, et de leur fournir tous les renseignements et toutes les facilités qu'ils jugeroient leur être nécessaires.

Les lettres doivent être adressées franc de port, à M. Chonon, directeur de l'Institution royale de Musique religieuse, rue de Vaugirard,

n. 69. On ne paie rien d'avance.

## Fautes à corrigor dans le Numbro de novembre.

Page 228, ligne 12, elle est précèdée, lisez : elle est présupposée. — Page 250, ligne 1, exercé, lisez : exercée. — Page 320, ligne 3, escarget, lisez : escarbet. — Page 322, ligne 7, de la juridiction, lisez : de sa juridiction. — Page 540, ligne 25, dans l'annonce de la Viz en saturez Tránsez, au lieu de : une insentience pleine de charme, lisez : une élocution pleine de charmes.

# TABLE DES ARTICLES

# CONTENUS DANS LE DIXIÈME VOLUME

# DU MÉMORIAL CATHOLIQUE.

Lettre pastorale de Mga L'évêque du Pur	. €
Lettre de MGR L'ÉVÊQUE DE CHARTRES à S. Exc. Mgr de	
Vatimesnil	17
Observations sur un passage du rapport fait au Roi le 28 mai 1828 par la commission des écoles ecclésiasti-	·
, ques	25
Observations pacifiques aux catholiques cartésiens	32
Sur l'état de la religion protestante en Allemagne; par	
le R. Hughes-James Rose. (Deuxième article.)	45
Académie des sciences	53
Correspondance étrangère. — Lettre de Bruxelles	59
OEuvres ascétiques de M. l'abbé F. de La Mennais	62
De la persecution de l'Eglise catholique; par M. Lau-	68
Oraison funèbre de Messieurs de Larochejaquelein, par	00
M. l'abbé Lambert	69
Mémoire présenté au Roi par les Evêques de France, au sujet des ordonnances du 16 juin 1828, relatives	υ <b>y</b>
aux écoles secondaires ecclésiastiques	73
Lettres de Mgr le cardinal de Clermont-Tonnerre et de Mgr l'évêque de Marseille à son Exc. le ministre de	•
l'Instruction publique	88
De l'université nouvelle, fille aînée de la révolution	9
Nécessité d'éclaireir la question du pouvoir suprême sur	_
	103
	116

Jesus-Christ le vrai Isaac, par M. l'abbe Caron	126
Vie du B. Alph. de Liguori, par M. l'abbé Jeancard	128
Collége de Juilly	133
Des avantages des ordonnances Portalis et Feutrier, et de	
leurs heureux effets, par le cointe O'MAHONY	ı 35
Le ministériel dans l'embarras, par le comte O'MARONY.	153
Lettre au Rédacteur, sur l'Histoire d'Angleterre par le	
docteur Lingard	168
Quelques réflexions sur la Littérature et les Beaux-arts	173
Chronique de la révolution du Portugal, de 1820 à 1826.	
(Quatrième article)	185
Nécessité d'éclaircir la question du pouvoir suprême sur	
la chrétienté, par le cointe Henni de Ménode	203
Association catholique. — Rapport de M. Berryer sur	
les ordonnances du 16 juin	210
Réslexions de Mgr. l'évêque de Chartres sur un article	
insere au Moniteur du 4 septembre, concernant les or-	
donnances du 16 juin	215
Maison de Saint-Fuscien	227
Affaires ecclésiastiques	229
Histoire de France. (Neuvième article.)	233
Collection choisie des Pères de l'Eglise. (Premier article.)	243
Sur la nouvelle édition de la Bible de Vence	256
Quelques observations sur la théologie morale	262
Examen de l'ordonnance du 21 avril 1828, par Mgr l'é-	
vêque de Bayonne. — Désense de la Lettre de Mgr	
l'évéque de Chartres à M. de Vatimesnil, par Mgr l'é-	
, vêque de Chartres	267
Protestation contre les ordonnances du 16 juin	271
Histoire du clergé de France pendant la révolution, par	
M. R***; par le comte O'MAHONY	273
Eloge sunebre de M. Bertaud du Coin, par le comte	
O'MAHONY.	284

Quelques fragments de la seconde partie de l'ouvrage de	
M. Moehler sur l'Unité de l'Eglise	285
Observations sur un texte de saint Paul touchant la loi	*
naturelle	294
Histoire de France. (Dixième article.)	299
Sur la Philosophie du Mans	310
Lettre de Munich, sur la nouvelle Université de cette ville.	314
Sur le premier article de la déclaration de 1684	32 L
Renseignements sur les sourds muets	329
Charles Leoni et le P. Ventura	336
Œuvres choisies de dom Jamin	537
Dissertation sur la réhabilitation des mariages nuls; par	•
un professeur de Théologie	<b>3</b> 39
Quelques passages curieux tirés d'un livre du célèbre vi-	•
sionnaire Swedenborg	349
Histoire de France. (Onzième article)	358
Sur la Philosophie de Tours et sur celle de Lyon :	<b>3</b> 69
Quelques réflexions sur la Littérature et les Beaux-Arts.	
(Deuxième article)	377
Correspondance étrangère. — Pays-Bas. — Lettre au Re-	
dacteur du Mémorial	388
Lettre de Munich, sur la nonvelle Université de cette ville.	391
Variétés anglaises	397
Note sur la Bible de Vence	401
Lettre de M. Bouvier, vicaire-général du diocèse du Mans.	402
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. — Reflexions d'un Français cath	olique
sur deux articles de la Charte, et sur les ordonnances c nant les petits seminaires; par PL. Boussot, ancien a	oncer-
Le mois d'août consacré au très saint Cœur de Marie;	par le
B. Alph. de Liguori. — Histoire du Clerge de France pa	endant
la revolution; par M. R Vie du B. Alphonse-Marie	te Li-
guori; par M. Jeancard, missionnaire de Provence cuments historiques, critiques, apologétiques, concern	ant la
Compagnie de Jésus; quinzième et scizième numéros.	Ro-
lation de la Conversion de M. Hiacynthe Deutz, baptisé à	Rome
1. # finding QoQ . mm D I R Drook Cound'ail	cum la

religion; par un Luque. — De la Jesuiticophopie, par l'abbê de la Chasse. Pag, 70 et suiv.

Considerations generales sur l'Europe et sur la France en pareiculier; par M. Rouset, — Les Moralistes latins; par M. Chirin, professeur au collège de Sainte-Barbe. — Vosgien, nouveau dictionnaire géographique universel; par M. le chevalier
de Roujoux. — L'Ami des campagnes, Almanach moral, historique et amusent, suivi des Veillées Franc-Comtoises. Pag.
151 etsuivantes.

Les ordonnances du 16 juin 1828, considérées dans leurs rapports avec la Charte et l'ordre légal. — Lettres de saint François-Xavier, traduites en françois. — Théologis morale du B. Liguori. Pag. 226 et suiv.

Vie de sainte Thérèse; par M. Boucher. — Vie de la B. Marie de l'Incarnation. — Fragments de quelques Lettres de plusieurs élèves des Jésuites partant pour Fribourg, ou entrant dans les collèges de l'université; publies par Jehanho Doleina, leur condisciple. — Pélerinage au tombedu de saint François-Régis. — La Religion démontrée par les preuves de faits et de sentiments; en forme de Dialogues; par M. Besnier. — Mémorial de la révolution française; par M. T.-F. Jolly, ancien professeur de théologie. — Le petit Manuel du pieux Ecolier. — Le Bon Curé. — Le Bon Paysan. — Recours au Roi; par M. de Cressy. — Droits constitutionnels des évêques de France; par M. Boussot, ancien avocat. — Appel à l'opinion publique pour la justification du Clergé et sa réconciliation avec tous les Français. — Rousseau apologiste de la religion chrétienne; par M. l'abbé Martin Dutheil. Pag. 340 et suiv.

Lettre de l'abbé Desmazure sur la mort du duc de Rivière. — Réflexions nouvelles sur la question de savoir si nos lois autorisent le mariage des prêtres; par un avocat de la cour royale de Paris. — Affaire de l'abbé Dumonteil; par G. Gley. — Livre Choral de Paris; par M. Choron. Pag. 403 et suiy.

FIN DE LA TABLE DES ARTICLES.

